Exhibition et description de cinquante Diapositives de Monuments Mégalithiques de la Grande-Bretagne.

PAR

A. L. LEWIS (Wallington, Surrey, Angleterre),

V.P.R.A.I., F.C.A.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous montrer quelques vues des principaux monuments mégalithiques de la Grande-Bretagne, afin que vous constatiez les ressemblances, et aussi les différences, qui existent entre les monuments mégalithiques de la France, si belle et si hospitalière, et ceux de la Grande-Bretagne. Donc, avec votre permission, nous allons faire un voyage circulaire en Angleterre, en commençant à Stonehenge.

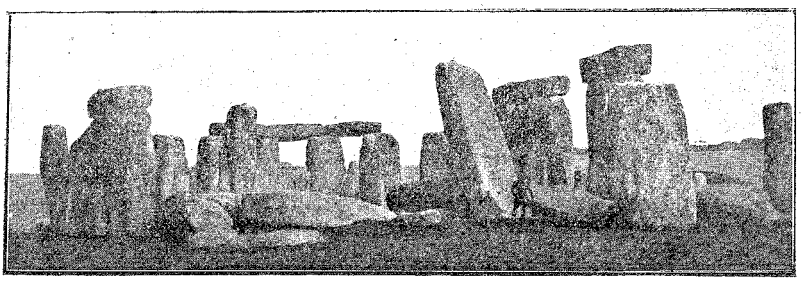


Fig. 1. — STONEHENGE (D'après une photographie, faite à l'Est).

Voici Stonehenge, tel qu'il était pendant tout le XIX^e^ siècle (*Fig.* 1). Dans la dernière nuit de ce siècle, deux pierres sont tombées, tandis que, dans la première année du XX^e^ siècle, la pierre inclinée a été restaurée dans sa position normale.

Vous observerez les pierres horizontales, qui joignent les sommets des pierres verticales; elles constituent un exemple unique, qu'on ne trouve dans aucun autre *cercle*; chacune des pierres dressées du cercle extérieur a deux bosses sur le sommet; et chacune des pierres horizontales a deux cavités qui s'adaptent à ces bosses; les grandes pierres de l'intérieur n'ont qu'une bosse,

parce qu'elles n'étaient jointes qu'en cinq groupes de deux, avec une pierre horizontale pour chaque groupe : c'est ce qu'on appelle les « *Trilithons* ». En outre, toutes les pierres ont été *taillées;* ce qu'on n'observe pas sur les autres *cercles*.

Voici maintenant un plan ou carte de Stonehenge, montrant comment il a été construit, et tel qu'il existe aujourd'hui.

Vers le milieu, il y a une grande pierre plate, qu'on appelle l'*autel*, et en dehors 19 pierres rangées en fer à cheval ; ensuite cinq grands *trilithons*, rangés aussi en fer à cheval, et un cercle de petites pierres, dans un cercle de 30 grandes pierres, unies par les pièces horizontales.

En dehors, en tout, il y a un *vallum* et un *fossé*. Les fers à cheval sont ouverts au *nord-est*, où il y a aussi une avenue formée par deux très longues banquettes de terre, conduisant à une grande pierre, qu'on appelle « *Friar's Heel* », c'est-à-dire (*talon de moine*); et c'était au-dessus de cette pierre que le soleil se levait, au solstice, à la Saint-Jean.

Voici une autre vue de Stonehenge, d'après une photographie faite au lever du soleil, au solstice de l'été 1891, au-dessus du « Friar's Heel ». A cause de la précession des équinoxes, le lieu exact du lever du soleil a changé depuis l'érection de Stonehenge; et mon ami, Sir Norman Lockyer, l'astronome célèbre, a calculé que la direction de l'avenue indiquait qu'elle avait été faite 1600 ans avant l'ère chrétienne.

Stonehenge est situé à 11 kilomètres au nord de la ville de Salisbury; mais, à Avebury, à une trentaine de kilomètres plus encore au nord, il y avait, il y a deux ou trois cents ans, un groupe de monuments, qui était, à Stonehenge, comme une cathédrale à une église paroissiale.

En voici le plan. Un grand vallum, d'un diamètre de 400 mètres, avec un grand fossé intérieur. En dedans, un cercle de 100 grandes pierres, et intérieurement deux doubles cercles concentriques : l'un ayant une « *cove* » ou *cella* de trois grandes dalles ; l'autre une pierre seule, au milieu. Aussi deux grandes avenues, chacune de 200 pierres, s'étendant à un kilomètre et demi, terminées, l'une par un double cercle concentrique, et l'autre par une pierre seule.

Au bout des avenues et au sud du grand cercle, *Silbury-hill*, la plus grande colline artificielle de l'Europe. Malheureusement la plupart des pierres ont été détruites entre 1700 et 1750. Cependant le Dr Stukeley, qui a vécu au XVIIIe siècle, en a tenté pour nous la restauration. Aujourd'hui, il n'y a plus que 16 pierres du grand cercle, 10 pierres des cercles de l'intérieur, 17 de

l'avenue Kennet, et les deux grandes pierres de « Long-stone-Cove »; mais les levées de terre, le fossé et Silbury Hill, restent encore!

Et maintenant nous allons vous montrer les photographies des principaux groupes qui subsistent aujourd'hui : deux pierres du grand cercle et cinq du cercle intérieur du sud, vues du nord; les mêmes pierres, mais photographiées du sud; une partie du vallum; et, à l'entrée, la première pierre de l'avenue Kennet; une pierre du cercle intérieur du nord, et deux pierres des trois qui formaient la « *cove* » au milieu des cercles du nord.

Le cercle qui ressemble le plus à Avebury est situé entre les villes de Buxton et Bakewell en Derbyshire; on l'appelle *Arborlow*.

En voici deux vues, prises l'une du tumulus (*Fig.* 2), l'autre le regardant (*Fig.* 3). Comme Avebury, ce cercle a un grand vallum, avec un fossé à l'intérieur, et une « *cove* », regardant le *lever du soleil*, tout comme la « *cove* » d'Avebury. — Toutes les pierres sont tombées. Les fouilles, faites par l'*Association Britannique pour l'Avancement*

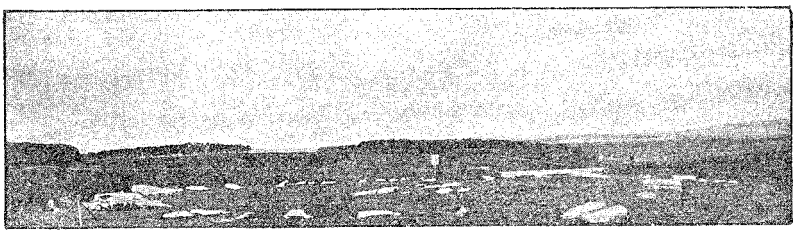


Fig. 2. — Arborlow Circle. [Cliché de *Man*, obligeamment communiqué par le *R. Anthrop. Inst. of G.-B.*].

des Sciences, n'ont donné qu'un squelette, relativement moderne, et des échantillons *néolithiques*.

Il est presque certain que ce cercle a été construit pendant l'ère néolithique, et que, dans la période du bronze, un tumulus sépulcral a été formé d'une partie du vallum. En voici une vue agrandie.

Retournant au sud, près de la ville de Bristol, il y a, à *Stanton Drew*, le groupe de cercles le plus important après Avebury et Stonehenge. Au milieu d'un grand cercle de 120 mètres de diamètre, deux autres cercles, dont le plus petit, au nord-est, possède les plus grandes pierres, et a l'exact diamètre du cercle extérieur de Stonehenge, c'est-à-dire 100 fois le vieux *pied* méditerranéen, qui est à peine plus petit que le pied anglais. Ce diamètre est, en effet, de 30 mètres. Le diamètre du cercle du sud-ouest était de 150 de ces pieds; et le diamètre du grand cercle était de 380. Les proportions de ces diamètres étaient donc comme 5, 7 1/2, et 19. Le

milieu du cercle sud-ouest, est en ligne droite avec le centre du grand cercle et un grand menhir; et mon ami, sir Norman Lockyer, a dit que cette ligne se rapporte à Arcturus.

Du milieu du cercle nord-est, on a aussi une ligne droite, par le centre du grand cercle, à une « cove » ou niche de trois pierres, telle que nous en avons vu une à Avebury et à Arbolow; c'est la ligne de *lever de soleil;* et, sur cette même ligne, bloquant la vue, fut bâtie l'église chrétienne.

La distance du « cove » au centre du cercle nord-est est de 14 diamètres de ce cercle. La distance du centre du grand cercle au menhir appelé « Hauteville's Quoit », est de 19 diamètres du cercle nord-est ou 5 diamètres du grand cercle. La distance du centre du cercle sud-ouest à « Hauteville's Quoit » est de 7 diamètres du grand cercle, et la distance du centre du grand cercle à deux autres pierres, 9 diamètres du grand cercle. Toutes ces mesures sont



Fig. 3. — ARBORLOW CIRCLE, autre vue. [Cliché de *Man*, obligeamment communiqué par le *R. Anthrop. Inst. of G.-B.*].

sujettes à une erreur de construction de moins d'un pour cent seulement. Il y a aussi deux avenues très courtes.

Voici une vue du cercle du nord-est et de quelques pierres des avenues à Stanton Drew. Les autres cercles sont trop détériorés pour être photographiés.

En allant plus loin au sud, on arrive à Dartmoor, en Devonshire, dans une vaste région inculte, où il y a peut-être une douzaine de ces cercles. En voici un qui se trouve au lieu appelé *Scorhill.*

Comme Stonehenge, il a une pierre isolée, au dehors, au nord-est.

En voici un autre, à un lieu appelé *Fernworthy*. Il a un « tor » ou sommet dentelé de colline, au nord-est, au lieu d'une pierre. Les fouilles faites en dedans n'ont rien donné, à l'exception de cendres.

Mais il y a un espèce de monument qui, confinée presque à *Dartmoor*, s'y montre en très grand nombre. De longs alignements de pierres s'étalent sur la bruyère, quelquefois en ligne seule, quelquefois en ligne double et très rarement en plusieurs lignes.

Très souvent elles ont un tumulus ou un cercle au bout. Je crois qu'il y a presque une cinquantaine de ces alignements sur Dartmoor.

Il y en a un exemple à *Merivale*, où se voient deux doubles lignes, un petit cercle et, au sud, un menhir, ainsi que quelques autres ruines. Ici, il y a aussi des distances en proportion définies.

Voici une vue du grand *menhir* de *Merivale*, prise en regardant au nord. La colline, au fond, est la « Great-Mis-Tor ».

Partant de Dartmoor, nous arrivons à Cornouailles, où, à l'endroit le plus élevé et le plus désert, il y a un monument, extraordinaire et unique, pour l'Angleterre. On l'appelle *Arthur's Hall*, c'est-à-dire « Palais du Roi Arthur ». Il consiste en un grand endiguement rectangulaire sans fossé, mais avec lignes de pierres le long des faces intérieures. Ces lignes mesurent 50 mètres du nord au sud et 20 mètres de l'est à l'ouest. L'intérieur contient beaucoup d'eau ; et il n'y a aucune entrée bien définie.

Voici une carte de Bodmin Moor, où sont marqués Arthur's Hall, 5 cercles, et quelques autres monuments. Une singularité de ces cercles est que, quoiqu'ils ne soient pas visibles l'un de l'autre, ils sont rangés en ligne droite entre eux-mêmes, et avec les collines voisines. De plus les distances entre elles sont proportionnelles, et se chiffrent par milliers entiers d'une ancienne coudée égyptienne d'environ deux tiers du mètre :

	Coudées
Fernacre à Stannon.....	3.000
Stannon à Trippet.....	8.000
Trippet à Stripple.....	2.000
Stripple à Fernacre.....	7.000

De Fernacre à Trippet et Stannon à Stripple, les diagonales ont 8.125 coudées tous les deux, toujours à un centième près.

Maintenant, nous vous montrerons des vues de ces cercles.

1. *Fernacre*, pris en regardant au nord vers Rough-Tor. Le diamètre a 70 coudées, environ 46 mètres ; et les pierres ne sont ni grandes, ni très apparentes.

2. *Stripple Stones*, pris en regardant au nord, vers les collines de Garrow et Rough-Tor, entre lesquelles est le cercle de Fernacre en même ligne.

Ce cercle est presque détruit ; mais son diamètre était le même qu'à Fernacre. Des fouilles, faites pour l'Association Britannique pour l'Avancement des Sciences, n'ont donné que deux ou trois échantillons néolithiques.

3. Trippet Stones, pris en regardant au nord-est. Les collines Brown Willy et Rough Tor, sur l'horizon. Diamètre : 50 coudées ou 33 mètres.

4. *Stannon Circle*, diamètre nord-sud, 60 coudées ; est-ouest, 66 coudées, ou 40 mètres. Rough-Tor se voit au nord-est, où se lève le soleil en été. Sur l'horizon, trois petits sommets de Brown-Willy, symbole peut-être d'un et trois, que nous trouverons encore.

Allant maintenant de Bodmin-Moor à l'ouest de Cornouailles ; nous trouverons d'autres cercles. En voici un, nommé *Dance Maen*, parce qu'on dit que les dix-neuf pierres dont il est formé étaient des jeunes filles, converties en pierres, parce qu'elles dansèrent les dimanches. C'est le souvenir, sans doute, de quelques cérémonies



Fig. 4. — Dance-Maen Circle. [Cliché de *Man*, reproduit avec l'autorisation du *R. Anthrop. Inst. of G.-B.*].

faites le jour dédié au soleil, et qui n'étaient pas approuvées par les ecclésiastiques chrétiens.

On voit, sur la projection, deux grands menhirs, qu'on appelle les « Pipers » ; c'étaient les joueurs de flageolet qui faisaient danser les dix-neuf filles. Ils sont en ligne, au nord-est, avec le centre du cercle, dans la direction où se lève le soleil en été (*Fig.* 4).

Voici un autre cercle. Il est à *Boscawenun*, un peu loin de Dance-Maen. Il consiste aussi en dix-neuf pierres. Ce nombre dix-neuf, que nous retrouvons ici et aussi à Stonehenge, est celui du nombre de jours dans lesquels le soleil et la lune retournent au même endroit dans le ciel : c'est le Cycle de Meton, bien connu des habitants de la grande île, au nord de Gallia, dont parla Hecatœus.

Dans l'intérieur de ce cercle est un grand menhir, qui est incliné

au nord-est; cette inclinaison est intentionnelle, pas accidentelle. Il y a aussi des fragments d'une autre pierre.

Voici un dolmen qu'on appelle Chun Quoit; sans doute, un tombeau. Il y a, dans ce district, les ruines de quatre autres dolmens, tous appelés Quoits : Lanyon Quoits (deux), Mulfra Quoit, et Zennor Quoit.

Près de Chun Quoit se trouve cette pierre extraordinaire, le *Men-an-Tol* (*Fig.* 5). La ligne entre les deux pierres au travers du trou est la direction où le soleil se lève en été.

Il y a d'autres pierres autour; et il est probable que le Men-an-tol était entouré par un cercle. Des personnes affligées de rhumatisme et rachitisme viennent se traîner au travers du trou, neuf fois, pour être guéries.

Voilà les ruines d'un groupe de demeures; mais la vue n'en montre que la moitié. Dans une des chambres, il y a un bassin de

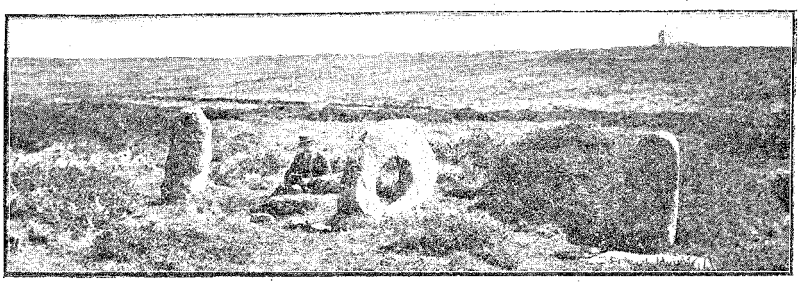


Fig. 5. — MEN-AN-TOL (Cornouailles).

pierre, lequel, je crois, ressemble à un décrit et figuré par le Dr Guébhard, dans ses Notes présentées au deuxième Congrès préhistorique de France, à Vannes, 1906.

Maintenant, en tournant au nord, nous entrons dans le pays de Galles, où à 10 kilomètres à l'ouest de Cardiff, on trouve des dolmens.

La plupart des archéologues anglais pensent que tous les dolmens étaient couverts par des tumuli et étaient sépulcraux.

Moi, je crois que quelques-uns d'entre eux n'étaient jamais couverts, ni sépulcraux, mais qu'ils étaient en réalité de simples « coves » ou niches, telles que vous avez vu à Avebury et Arborlow, mais avec une pierre pour toit.

En voici un, près d'Aylesford, dans le comté de Kent, appelé *Kit's Coty House*. Il est presque la réplique d'un dolmen, près de Cardiff. Dans l'Indoustan, il y a beaucoup de niches de ce genre, ouvertes ou couvertes.

Sur les frontières du pays de Galles, mais actuellement en Angleterre, en Shropshire, sont les ruines des deux cercles, qui, avec le sommet d'une colline, Stapeley Hill, à mi-chemin entre eux, sont en ligne directe avec le lever du soleil en été. Au bout de la ligne, il y a une rangée de trois petites collines. Au sud du premier cercle, il y a la montagne la plus haute du voisinage, Corndon Hill.

Voici le premier cercle, appelé *Mitchellsfold,* pris en regardant au sud vers Corndon Hill.

Et voici le même, pris en regardant au nord-est de Stapeley Hill, dont le pic fait une marque excellente du point où se lève le soleil. L'autre cercle, appelé le *Hoarstone* ou *Marshpool cercle*, est presque détruit.

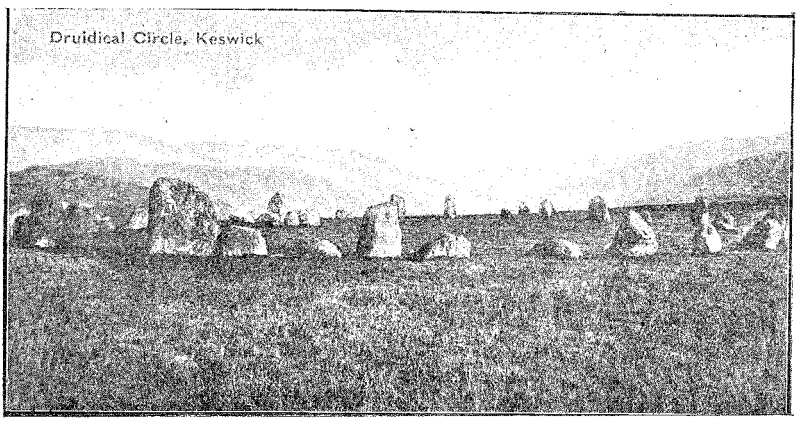


Fig. 6. — CERCLE, près Keswick, Cumberland. — Vue prise en regardant au sud.

Voici un autre cercle, à *Penmaenmawr*, au nord du pays de Galles. Cette vue est prise en regardant au sud, vers une grande colline. Le même cercle, pris en regardant au nord-est, laisse voir trois sommets dans la ligne où se lève le soleil en été. Le cap dans le lointain est le Grand Orme, près Llandudno.

Maintenant nous allons plus au nord, au Cumberland, où il y a plusieurs ruines mégalithiques, dont cependant je ne possède que cette seule vue.

C'est un cercle près Keswick, pris en regardant au nord, et ici encore vous voyez aussi une grande montagne Blencathra avec l'apparence de trois sommets à droite; à la gauche, il y a une montagne d'une grandeur égale, Skiddaw, avec un sommet seulement.

Voici une autre vue du même cercle (*Fig.* 6).

Nous passons maintenant aux côtes de l'ouest de l'Écosse, à la

grande île de Lewis, une île contenant peu d'arbres, mais beaucoup de tourbe. Nous y trouvons des cercles, à Callernish. Voici les ruines d'un double cercle concentrique (*Fig. 7, en bas*).

Mais l'objet le plus intéressant dans cette île désolée est le monument unique, dont vous voyez (*Fig.* 8) un plan grossier. C'est un cercle d'à peine 13 mètres de diamètre, avec de grands rayons de pierres levées, en ligne simple à l'est, sud et ouest, et double au nord : la plus grande pierre est au milieu du cercle; l'attention d'une per-

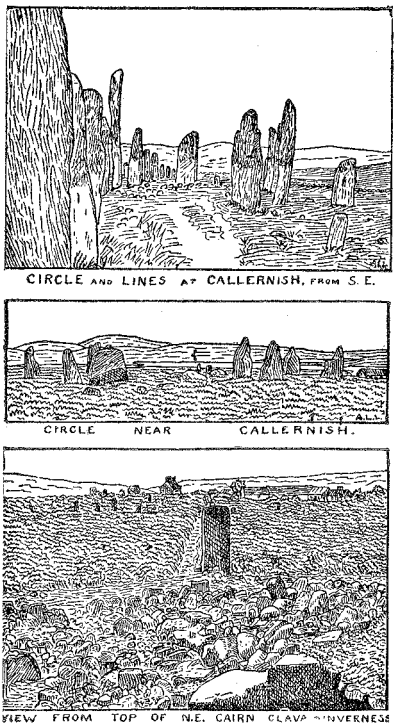


Fig. 7.

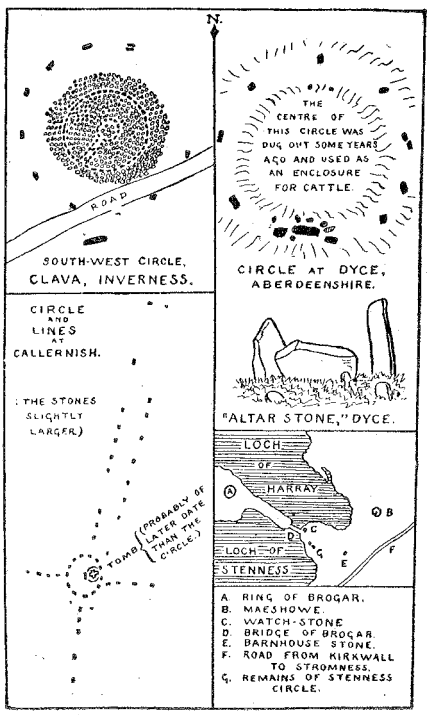


Fig. 8.

sonne qui se trouve au sud et regarde le long de l'alignement des pierres jusqu'au sommet de la grande pierre centrale est dirigée vers l'étoile polaire. Il y a un tombeau cruciforme dans le cercle; mais je crois qu'il est chose secondaire, faite longtemps après la construction originale. La distance du centre du cercle à l'extrémité de la ligne au nord, est de 7 diamètres du cercle. Voici (*Fig. 7 en haut*) la vue prise du sud-est. Après la construction du tombeau, ce monument demeura longtemps déserté, de sorte que 2 mètres de tourbe se sont formés autour; au milieu du siècle dernier, on a enlevé la tourbe et le tombeau se découvrait avec traces d'inci-

nération. Vous observerez la marque sur les pierres jusqu'où elles étaient enterrées dans la tourbe. Remarquez aussi une rangée de trois collines au nord-est.

Maintenant nous arrivons aux îles d'Orkney, notre sentinelle avancée au nord. Ici, sur une péninsule entre deux lacs, et exposé à tous les vents, est le cercle célèbre de Brogar; voici aussi les pierres de Stenness, le tumulus et chambre de Maeshowe, quelques autres pierres isolées : l'une d'elles est appelée la Watchstone; et l'autre la Barnhousestone. Il y a ligne droite entre ces deux pierres, et le centre du cercle « Brogar », de sorte qu'une personne placée dans le cercle, regardant les deux pierres, voit la Barnhouse'stone au-dessus du sommet de la Watchstone, à cause de l'élévation de ce point. Cette ligne droite, dit Sir Norman Lockyer, est la ligne de lever du soleil en novembre, et de coucher du soleil en mai. Les distances entre le cercle et la Watchstone, puis entre la Watchstone et Maeshowe sont égales. La ligne de Barnhousestone à Maeshowe est la ligne de lever du soleil en juin, et les distances entre la Watchstone et la Barnhousestone et entre la Barnhousestone et Maeshowe sont égales, selon la mesure de M. Magnus Spence, d'Orkney (*Fig.* 8).

Voici le cercle de Brogar. Son diamètre est d'environ cent mètres. Voilà aussi une partie d'une rangée de trois collines au nord-est.

Voici les pierres qui restent encore de Stenness. Il y a les ruines d'un dolmen dans le cercle, mais je crois qu'il est postérieure, et construit des pierres du cercle même; en arrière est le Watchstone, le cercle de Brogar étant plus à gauche.

Voici le tumulus de Maeshowe, et l'entrée à l'allée couverte et chambre.

Ceci est l'intérieur de l'allée couverte de Maeshowe regardant vers la Barnhousestone, qu'on peut voir du bout même de la chambre.

Retournant au sud par les côtes de l'est de l'Écosse, nous arrivons aux villes d'Inverness et d'Aberdeen, chacune centre de nombre de cercles, de types qui diffèrent de tous les autres. Le type d'Inverness a, au milieu, une chambre, avec une allée couverte, et tumulus, ayant un mur de pierres au pied, et des grandes pierres autour. Quand le cairn a été enlevé, les grandes pierres de la fondation sont restées seules, dessinant trois cercles concentriques (*Fig.* 8, *en haut*). Le type d'Aberdeen se distingue par une grande pierre restant sur son bord entre les deux pierres les plus grandes du cercle. M. Coles d'Edinburgh, qui a mesuré tous ces cercles, dit qu'il y en a, dans le pays autour d'Aberdeen, soixante-et-

un de ce type, dont soixante ont leurs pierres couchées au sud ou à peu près, et face au nord. Dans le milieu des cercles, il y a un cist couvert par un tumulus ou cairn (*Fig.* 8).

Voici une restauration des types d'Inverness et d'Aberdeen. Tous les deux diffèrent des cercles anglais, non seulement en forme, mais en dessin, parce qu'ils étaient primitivement sépulcraux, bien que des cérémonies religieuses puissent aussi y avoir été performées.

Autour d'Inverness il y avait peut-être soixante cercles de ce type.

Nous voici (*Fig.* 7, *bas*) sur le sommet des restes du cairn d'un cercle du type d'Inverness, à Clava, près Culloden, le lieu de la dernière bataille dans l'île de Grande Bretagne. A nos pieds la chambre sépulcrale, autour de là, les ruines du cairn ou tumulus, et de l'allée couverte, au-delà la plus grande pierre du cercle extérieur, et les pierres d'autres cercles de la même construction, car il y avait ici un grand cimetière préhistorique, peut-être de l'âge du bronze.

Et voilà (*Fig.* 8, *milieu*) la pierre couchée du cercle de Dyce, du type d'Aberdeen entre deux piliers.

Maintenant, retournons à l'Angleterre; nous arrivons à Rudston, en comté d'York, où il y a le plus grand menhir de Grande Bretagne; il a huit mètres au-dessus du sol, et plus de cinq mètres en dessous; ensemble plus de treize mètres de longueur. Il est situé dans le cimetière, au nord-est de l'église.

Et enfin, M. le Président, Mesdames et Messieurs, il ne me reste qu'à vous remercier pour votre attentive indulgence à un discours très long, et dont la manière et la matière ont laissé tant à désirer.

M. A. Guébhard, prenant texte des longs applaudissements qui couvrent cette péroraison, et qui témoignent de l'intérêt très vif suscité par les matières — neuves pour beaucoup de Français, — qui viennent d'être exposées de si excellente façon, remercie, au nom du Congrès, l'éminent vice-président du *Royal Anthropological Institute* de Grande-Bretagne, de la peine qu'il a bien voulu prendre de faire passer la mer à une si belle collection de *slides*, et lui assure que le seul désir que laissera cette Conférence sera de voir se renouveler, à toute occasion, une démonstration aussi *lumineuse* de l'internationalisme de la Science, jamais mieux apprécié que dans les Congrès nationaux.

Récapitulation des Vues de Monuments mégalithiques de la Grande-Bretagne montrées en projection, par M. A.-L. LEWIS.

VUES PROJETÉES	Vues	Plans	Total
Stonehenge (Wiltshire)	2	1	3
Avebury id	3	1	4
Arborlow (Derbyshire)	2	»	2
Stanton drew (Somersetshire)	1	1	2
Dartmoor circles et « rows » (Devonshire)	4	1	5
« Arthur's Hall » et cercles sur Bodmin Moors (Cornwall-Est)	5	1	6
Cercles et autres monuments en Cornwall-Ouest	6	»	6
Dolmen de St-Lythans, près Cardiff (Wales)	1	»	1
id. « Kit's Coty House », près Aylesford (Kent)	1	»	1
« Mitchell's-fold circle », près Minsterley (Shropshire)	2	1	3
« Y Meinieu Hirion circle », près Penmaenmawr (Wales)	2	»	2
Cercle près de Keswick (Cumberland)	1	»	1
Cercles à Callernish (Ile de Lewis)	3	1	4
Cercles de Brogar et Stenness, Menhirs et « Maeshowe » (Orkney Islands)	4	1	5
Cercles de types spéciaux (Aberdeen et Inverness Scotland)	3	1	4
Menhir à Rudston (Yorkshire)	1	»	1
	41	9	50

Sur les Mégalithes Portugais.

PAR

F. TAVARÈS de PROENÇA (Junior) (de Portugal).

En ce moment, la discussion sur les mégalithes et enceintes attire puissamment l'attention des vrais savants de ma spécialité. C'est à cause de cela que je viens vous soumettre quelques considérations d'ordre chronologique. Elles sont le produit de mes études personnelles, et, en certains points, confirment les opinions émises par d'autres.

Elles se rapportent, presque entièrement, au Portugal.

En voici le résumé sommaire :

1° Les dolmens ont commencé chez nous aux derniers temps du Néolithique (Robenhausien ?), et ont pénétré assez loin dans la période du Bronze (Larnaudien ?).

2° Les *tumuli* portugais appartiennent aux premiers temps et aux temps moyens de la période du Bronze (Morgien et Larnaudien ?).

Je le crois ainsi, quoique, en ce qui me concerne, je n'aie pas encore trouvé d'objets en métal dans ceux que j'ai explorés.

3° Ces deux espèces de monuments ont existé à la période de transition et aux premiers temps du Bronze (Chaléolithique de M. le Dr L. de Vasconcellos; et Morgien de M. M. de Mortillet).

4° Je crois que les *tumuli* sont les cimetières, où ont été ensevelis certains personnages des *enceintes mixtes*, *et, peut-être aussi, des Néolithiques*. Je dois observer que les *tumuli* ont déjà été considérés comme contemporains des enceintes *préhistoriques* et *érigés pour le même but*. Je les rapporte aujourd'hui à une époque un peu plus éloignée.

En vous présentant ces quelques résultats de mes études et convictions, je ne fais que les publier pour prise de date.

Ce ne sera que plus tard que je pourrai développer ces conclusions.

De la destination des Dolmens.

PAR

A. de PANIAGUA (de Bordeaux).

L'étymologie, que l'on a donnée jusqu'à ce jour du mot *dolmen*, a produit le sens de « table de pierre », sens qui ne peut s'appliquer à un monument formé, il est vrai, de grandes dalles, mais qui ne les laissait pas apparaître, puisque originairement il était recouvert d'un tertre de terre rapportée ; dès lors l'acception de « table » ne s'explique plus. Pour interpréter *dolmen*, on a coupé le mot en deux ; et on a choisi, afin de traduire les deux syllabes ainsi désunies, deux mots bretons, qui se trouvaient heureusement répondre à l'usage que l'on en voulait faire : *daul* « table », et *men* « pierre ».

C'est très ingénieux, mais inexact. Le mot *dolmen*, a-t-on dit, est de création récente. Pourquoi ? Il était certainement employé depuis les temps reculés par les Bretons, qui l'avaient appris de leurs pères celtiques. Ce qui a pu faire croire à sa formation moderne, c'est que la science ne s'occupe des monuments qu'il désigne que depuis un temps relativement court. Elle a pris cependant ce vocable dans le fonds de la langue celtique, où il existait donc.

Du Cange donne au mot *dolumen*, qui désigne avec évidence un dolmen, la signification de « petit temple ». Or ce savant écrivait vers le milieu du XVII^e^ siècle (1610-1688). Il connaissait cependant le vocable *dolumen* ou *dolmen* ; il ne l'avait pas inventé sans doute. Comment soutenir alors que ce mot soit de formation si récente ?

Déjà Legrand, dans son mémoire lu à l'Académie des arts et des sciences, le 7 ventose, an VII, s'appuyant sur le texte de Théophile Malot Corret La Tour d'Auvergne, dit que le nom d'une catégorie de monuments mégalithiques n'est pas *dolmen*, mais *dalmine* ; en espagnol *dolmin*. On discutait déjà le vocable originel. Cette confusion s'explique facilement, lorsque l'on voit qu'en sanscrit *dalmi* signifie « autel d'Indra » ou du dieu qui tient la foudre en sa main. En effet, *dol* est pour le sanscrit *dal*, racine ayant le sens de *fendre*. Le changement de l'*a* en *o* est courant pour le zend, l'arménien, le grec, et le latin. La signification pour *dol* de « fendre », tirant son origine de la racine *dal*, est affirmée par nombre de mots : *dolabre*, espèce de hache de guerre usitée au moyen âge ; *doleau*, outil pour fendre l'ardoise ; *doloire*, hache de tonnelier ; *doloir*, couteau des gantiers. Du Cange traduit *delubrum* ou *dolabrum* par

« hache ». On doit rattacher à la même souche le mot *Dol* ou *Dole*, qui sert à désigner deux villes françaises : l'une dans l'Ille-et-Vilaine, l'autre dans le Jura; et qui deviennent ainsi les « cités de la hache ». La racine sanscrite est pure dans *dalle*, « pierre plate refendue ». — La deuxième syllabe de *dol-men* est le dravidien *man*, « rester dans », racine du tamoul *man-ei*, « maison »; canarais *man-a* ; samoyède, *men*. Cette racine a donné le latin *man-ere* ; le français *man-ant* et *man-oir*. Ce dernier mot a, en Bretagne, le sens spécial de « habitation de la famille », avec l'idée de noblesse. En finnois, *man-ala* signifie « maison souterraine », et ce sens est fort intéressant, parce que d'une part il spécifie bien le dolmen primitivement sous son tertre de terre, et, d'autre part, parce que les Finnois, dans les temps hors histoire, habitaient en masse les régions de la Russie méridionale et les pays hyperboréens où résident encore quelques-unes de leurs tribus, et d'où vinrent, selon toutes les probabilités, les Celtes du couchant. Le neutre féminin sanscrit a *man-dira*, qui veut dire « maison » ; le grec a γάνδρα, « abri pour les troupeaux » ; et enfin le basque présente *man-cho*, « étable ». En Armorique, on donne fréquemment aux dolmens le nom de *grottes* (1) et, dans l'Hérault et le Gard, celui d'*oustals* (2). Or, en langue d'oc, *oustal*, en gascon *oustaou*, a le sens bien précis de « demeure », avec la signification particulière de « foyer familial ».

Nous traduisons donc *dolmen* par « demeure du dieu de la foudre », soit d'une divinité occidentale, réplique du Pan dravidien primitif, peut-être le Pen des Gaulois et des habitants du Valais suisse (3). — Tous les peuples, ayant subi l'influence de la civilisation dolménique, appellent les dolmens des « demeures ». Strabon dit que les dieux résidaient, la nuit, dans les enceintes de pierres qui se dressaient au cap Sacré. Les Indiens autochtones nomment les dolmens les « maisons de Pandiyan ; les Aïnos « maisons du diable »; les Tartares Mongols « cavernes du diable ». En Allemagne, ils sont les « caves du diable », et, dans d'autres contrées, les « pierres du soleil » : ce qui est symptomatique, le Pandiyan dravidien ayant été la divinité solaire. Les runot finnoises appellent la demeure du dieu suprême la « cave » de Jumala. Les Dravidiens primitifs donnaient aux temples de leurs dieux le nom de général de *kôil*, « maisons des dieux », dit Calweld.

Les grandes divinités primitives ont habité des antres. En Arcadie, Cybèle, la grande déesse chthonienne, résidait dans une grotte,

(1) C'est une survivance philologique. Les temples primitifs étaient des grottes, ainsi que doivent le prouver les découvertes récentes de cavernes à parois peintes ou gravées.

(2) G. de MORTILLET. — *Le Préhistorique*, p. 586.

(3) Voir *Signification du menhir*, de l'auteur. *Deuxième Congrès préhistorique de France*, Vannes, 1906.

au sommet du Thaumasion où seules les prêtresses pouvaient pénétrer (1). Amante désespérée, elle traînait dans son temple souterrain le pin sous lequel Attis s'était émasculé (2). Le grand Pan grec, substance de la flamme immortelle, n'avait pour s'abriter que les grottes des montagnes (3); et Apollon Paian, prophétique et médicastre, aux deux cornes, agreste (4), qui présidait aux épouvantements de l'antre de Trophonios, avait, comme Pan, une grotte pour demeure au flanc de l'acropole d'Athènes (5). L'antique Diane, la Janitrix des demeures sacrées des magiciens de la Colchide, était adorée dans le Zérinthion caverneux de Samothrace par où on descendait aux Enfers au milieu des hurlements de douleur des chiens sacrifiés. L'irrésistible reine, inspiratrice des désirs amoureux, Vénus Zérynthia résidait dans le même sanctuaire souterrain, ébranlé jusqu'en ses assises profondes par les retentissants éclats des sombres mystères kabiriques.

Mais les divinités n'habitaient pas seules les antres. Leurs serviteurs, leurs προπολοὶ, en un mot leurs prêtres y habitaient aussi. Les Kurètes « sauvages et prophétiques compagnons de la mère de la montagne qui se réjouissait des hurlements horribles des hommes » (6), résidaient dans des demeures souterraines comme les nymphes qui « se réjouissaient d'habiter des antres et des cavernes (7) » : telles la prestigieuse magicienne Circé et la grande amoureuse Calypso. Les Koribantes « fils de la terre, » d'après Strabon, servaient Cybèle, la déesse des cavernes (8) et mère des monts. Les Cyclopes, esclaves d'Héphaistos le forgeron chthonien, avaient pour abris les antres des Monts Cérauniens ou de la foudre (9). Platon, dans le dialogue de Critias, dit que les prêtres de la primitive Athènes pélasgique, capitale de l'Atlantide engloutie par les eaux, résidaient dans des habitations construites autour des temples de Minerve et de Vulcain. Diodore de Sicile en dit autant des pontifes de Jupiter Tryphylien dans l'île de Panchéa (10); les médicastres d'Epidaure et de l'antre de Trophonios avaient leurs demeures dans l'enceinte sacrée. On pourrait multiplier les exemples.

(1) Pausanias. — VIII, 36, 3.
(2) Arnobe. — *Adr. nat.*, V, 5, 7.
(3) Orphée. — *Les parfums*, hym. X.
(4) Orphée. — *Les parfums*, hym. XXXIII.
(5) Cavvadias. — *Rev. encyclop.*, 15 mars 1897.
(6) Orphée. — *Les parfums*, hym. XXX.
(7) *Ib.* — Hym. XLVIII.
(8) *Dict. des ant grec et rom.*, p. 1679, tom. I.
(9) Eschyle. *Prométhée enchaîné*, v. 450.455. Platon ; *Des lois*, liv. III. — Homère ; *Odys*, v. 270-276.
(10) *Pan-chea*, παν χεια, « retraite cachée du Pan ».

Cette habitude générale pour les dieux primordiaux d'avoir pour temples des cavernes, ne peut trouver son initium que dans une très vieille croyance, remontant aux époques reculées où la première religion shamanesque s'imposa à l'esprit superstitieux des hommes et qui fut conservée à travers les âges par une survivance mythique que rien ne put détruire, ni les fables enjolivées des mythologies antiques, ni le raisonnement de la Grèce et de Rome.

A n'en pas douter les cavernes à parois peintes ou gravées de l'âge du renne étaient des sanctuaires où les dieux avaient leurs sombres autels et où habitaient leurs prêtres sorciers, ouvriers comme Héphaistos, guérisseurs et artistes comme Apollon, commerçants comme Hermès, thaumaturges comme Hékate, toutes divinités chthoniennes qui ne furent que les dédoublements subséquents des deux entités divines initiales, le soleil et la terre, le principe actif masculin et le principe passif féminin confondus en un même dieu portant les preuves des deux sexes, le dieu Hélagabale d'Émèse *Soleil et Terre*.

Le dieu le plus grand, celui qui s'est présenté avec le plus de force à l'esprit de l'homme, le dieu princeps, fut le Soleil-feu qui écrasa la créature humaine par sa splendeur ; et à ses côtés, comme une conséquence forcée, surgit sa parèdre la terre fécondée et fertile, « nourrice du genre humain ». La terre, la grande productrice fut adorée ainsi que le soleil qui la réchauffait de ses baisers de feu et préparait les apothéoses de la nature par ses rayons générateurs et ses pluies bienfaisantes. Pour les Indiens aryaques, le soleil géniteur fut le taureau *Uxan*, jetant sa semence d'or dans les vastes entrailles de son éternelle compagne, la vache Gô. Pour les Grecs, il devint, par un retour vers le Séran dravidien représentant la voûte du ciel, l'immense Ouranos fils et époux de la terre qui « la couvrait tout entière » dans son amour ardent, ainsi que chante le vieil Hésiode.

Le symbole le plus immédiat du dieu du soleil et de l'orage, fut la hache qui fend les crânes comme l'éclair fend la terre. Les mages pratiquaient la divination par la hache : *l'axinomancie* (1). A Mycènes, elle était associée au culte de Junon : on a mis au jour des têtes de vaches en or avec double hache ; cette dernière consacrée au Zeus carien (2). Une hache surmontée d'une tête de loup était employée, à Rome, pour les grands sacrifices (3). Chez les Egyptiens, la *nou* était un des attributs des pharaons ; en écriture hiéroglyphique, elle représentait l'ensemble des dieux. Elle était adorée en Assyrie et en Asie-Mineure où elle était le

(1) Pline. — *Hist. nat.*, XXXVI, 34.
(2) Schliemann. — *Mycènes*, p. 330.
(3) V. Duruy. — *Hist. des Romains*, tome I, p. 97.

symbole de la souveraineté absolue. La hache était et est encore l'arme nationale des autochthones indiens Gond, Bhil et Sontal. Les premiers choisissent leurs prêtres sorciers, faiseurs d'incantations magiques, dans la corporation spéciale des *Lohar* ou forgeurs de fers de haches (1). Les seconds suspendent, comme ex-voto aux branches des arbres sacrés des haches, des lances, des socs de charrue (2) : tous instruments qui *fendent*. Enfin les derniers prennent les forgerons chargés de confectionner leurs haches dans des tributs étrangères réputées saintes. La hache était l'arme des dieux, Paraçou-Râma « Râma à la hache » est la sixième incarnation de Vischnou. Indra tient en ses mains puissantes la hache fabriquée par Twasthri, le divin forgeron et la foudre *vajra* « la pierre du ciel ». Cette appellation a traversé tous les âges, et on la retrouve, identifiant la hache à la foudre dans toutes les contrées où la civilisation celtique a fait sentir son action. Pour les Grecs et les Romains, les haches taillées qu'ils découvraient étaient des pierres de foudre (3); et c'est à peine si on écouta quelques savants de la cour d'Auguste, qui avancèrent timidement que des haches en pierre trouvées dans les grottes de Caprée pourraient bien être des armes des héros antiques (4). Pline signale des *betuli* semblables à des haches (5). Dans les rites si antiques des Féciales que les Romains avaient, prétend-on, empruntés aux Æquicoles, la victime était immolée avec un instrument tranchant en pierre (6). Une coutume traditionnelle et hiératique venant, sans aucun doute d'avant l'usage des métaux, voulait que le serment solennel des prêtres Feciales fut prêté sur une hache en silex, soigneusement conservée dans le temple de Jupiter Feretrius. C'est au milieu de l'*ara maxima*, à proximité du *forum boarium*, que les Romains, tête nue, *un silex à la main*, prétaient les grands serments (7).

Les dolmens n'étaient pas des tombeaux, mais des sanctuaires, où, à côté de la divinité présumée présente, habitaient les prêtres sorciers.

(1) L. Rousselet. — *L'Inde des Rajahs.* Tour du monde, tom. XXV. p. 186.
(2) Elisée Reclus. — *Geo. univ.* tom, VIII, p. 284.
(3) Michel de Rossi. — *Ann. de l'Inst. arch.* tom. XXXIX. § I. — Michel Bréal, à propos du combat d'Hercule et de Cacus, après avoir dit que le héros lança un *silex* sur la caverne où s'était réfugié son ennemi, bien que l'on puisse penser qu'avec ses habitudes héroïques il ait lancé un rocher, *dejecit saxum* (Virgile *Æneide*, VIII, v. 23) ajoute : « dans la croyance des Romains comme dans celle des Indous, le silex n'est autre chose que la *foudre.* » *(Mél de mythol. et de linguist.*; *Hercule et Cacus*, p. 147.
(4) Suétone. — *Augustus*, 72.
(5) Pline. — *Hist. nat.* XXXVII, 9, 51.
(6) Tite-Live. — I, 24.
(7) Michel Préal. — *Mel. de myth et de linguist* : *Hercule et Cacus*, p. 45.

La principale raison, ou pour mieux dire la seule raison, qui a suggéré l'idée de faire des dolmens des sépultures, c'est que dans presque tous, on a trouvé des débris osseux humains. Au moyen âge, on enterrait dans les églises les grands seigneurs et les prêtres d'un rang élevé ; et cependant les églises n'en restaient pas moins des sanctuaires que l'on n'a jamais considérés comme des charniers. Dans nombre de dolmens, on a constaté des traces de feu sur les pierres formant les parois des chambres. C'est une démonstration de plus qu'ils ont été habités. On n'a pas besoin de feu dans les demeures des morts. Dans le dolmen d'Ermenonville fouillé par le Dr Verneau, la fumée a laissé des traces très apparentes sur les murailles intérieures ; des charbons jonchaient le sol de la *cella* au milieu de laquelle on peut voir deux dalles de calcaire, placées de champ, qui présentent une de leurs faces complètement noircie par l'action du feu. Ce dolmen a servi postérieurement d'ossuaire, la chambre et la galerie étaient remplies d'ossements.

A Port-Blanc, près de Quiberon, on a trouvé aussi de nombreux squelettes qui, suivant l'opinion de M. de Closmadeuc, ne peuvent être regardés comme dolméniques. Ils proviennent soit d'un combat, soit d'un naufrage ultérieurs. Il devient impossible d'assigner une date à ce dépôt d'ossements. Est-ce à l'époque romaine ; est-ce au moyen âge ? Sont-ce là les restes de Bretons morts dans un combat naval livré contre César, ou bien les restes de marins ayant péri dans une rencontre contre les Anglais, pendant la guerre de Cent ans ? Bien certainement ce n'est pas pendant la période primitive de l'édification du dolmen que ces corps y ont été déposés, car dans les nombreux dolmens voisins, on aurait par force, trouvé des accumulations semblables d'ossements, si ce mode de sépulture eût été pratiqué par les Vénètes néolithiques. De ce que les crânes brachycéphales indiquent la race celtique à laquelle appartenaient les hommes des dolmens, on ne peut tirer aucun argument. Les Celtiques purs ont encore de nos jours nécessairement le crâne globuleux, puisque c'est l'indice de la race. Ce renseignement ne peut donc dater les squelettes de Port-Blanc. — Dans certains dolmens de la Scandinavie on constate que de nombreux cadavres ont été déposés, mais dans des cistes de pierres. Evidemment ce n'est pas un mode de sépulture employé par les dolméniques. On trouve aussi des cistes à Karnac, mais autour des dolmens et non à l'intérieur. On peut considérer ces cistes comme bien plus récentes que les dolmens, puisque dans certaines on a mis au jour des objets en fer, par exemple, à Quiberon, où on a trouvé un poignard de bronze dans un fourreau de fer. De ce que le plus grand nombre sont situées autour des dolmens, on a induit qu'elles devaient être contemporaines

de ces monuments. Ce n'est pas une raison convaincante. Le peuple qui les a construites avait une vague connaissance de la destination sacrée primitive des dolmens ; et il a choisi pour enterrer ses morts le terrain qui les avoisinait dans la pensée qu'il était sacré, pensée qui, au moyen âge et même de nos jours encore, a présidé à la création des cimetières autour des églises. Une hypothèse très soutenable, c'est que l'usage des cistes funéraires postérieures même aux sépultures circulaires kymriques, aurait été importé de la Scandinavie, où on en trouve en assez grande quantité, par les Vikings ou Northmen qui faisaient, même dès les temps hors histoire, de nombreuses incursions sur les côtes bretonnes, incursions prouvées par des morceaux d'ambre importés des rivages de la Baltique et par des marteaux-haches en roche de la Scandinavie, que l'on trouve dans l'Armorique. Les Kymris utilisèrent, sans aucun doute, certains dolmens pour la sépulture de leurs chefs. C'est pourquoi, dans ces dolmens ainsi transformés en tombeaux, on rencontre des objets de bronze et de fer, métaux radicalement inconnus des hommes néolithiques, constructeurs des dolmens. — Peut-on prendre pour un tombeau l'énorme dolmen *découvert* de Tiareh, en Algérie, signalé et décrit par le commandant Bernard ? Les supports sont hauts d'une dizaine de mètres, et la table qu'ils soutiennent mesure $19^{m}50$ de long, sur $5^{m}80$ de largeur ; et $2^{m}84$ d'épaisseur. La théorie des dolmens-sépulcres ne peut résoudre la question des chambres en plein air, au faîte des tertres, ouvertes à tous les vents, et dans la construction desquelles on ne peut constater une fermeture complète : ce qui aurait dû exister si elles avaient été destinées à recevoir des dépouilles humaines. Comment concilier que ces dépouilles aient été déposées dans des chambres sépulcrales, accessibles à tous, aussi bien aux hommes qu'aux animaux, avec le respect profond pour les défunts que ces grands monuments, s'ils avaient été vraiment des tombeaux, devraient faire supposer chez ceux qui les ont construits. Sans doute on a trouvé des squelettes dans des chambres souterraines de l'Algérie et dans des monuments microlithiques. M. Féraud, dans une chambre, a trouvé un squelette à côté duquel on a ramassé les dents d'un cheval, un mors de fer, un anneau de même métal, divers objets en bronze, des fragments de poterie, des silex taillés et polis et une médaille de l'impératrice Faustine. Ne voit-on pas dans ces objets la succession des âges ? D'abord le silex taillé et la pierre polie de l'époque néolithique ; puis successivement le bronze, le fer et une médaille romaine.

Primitivement, à l'époque mégalithique, dans la chambre du dolmen, les constructeurs ont déposé leurs armes et leurs instruments de pierre ; d'autres peuples sont venus ; le premier qui con-

naissait l'usage du bronze a converti la crypte dolménique en sépulcre et a laissé des objets fabriqués par lui, et successivement des hommes en possession du fer ont continué à déposer leurs morts dans l'antique abri. Des colons romains y ont même placé une médaille d'une de leurs impératrices, viatique du mort dont on a retrouvé le squelette, car, sans doute, à mesure qu'une sépulture succédait à une autre, les dépouilles mortelles des morts précédents étaient retirées pour faire place aux nouvelles. Quant aux objets des diverses époques, dédaignés, ils sont restés dans la chambre, attestant ainsi les différents âges où eurent lieu les funérailles des morts des peuples successifs. — Les observations qui se présentent à l'esprit au sujet de la chambre découverte du dolmen de Tiareh, peuvent également, et tout aussi bien, s'appliquer aux dolmens de l'Aveyron où, notamment à Sauclière et au Bosquet, les chambres dolméniques sont au sommet d'un tertre artificiel au lieu de se trouver à l'intérieur de ce tertre et sont entourées de cercles cromlechtiques. Dans des dolmens à galerie de la Grande-Bretagne, par exemple dans celui d'Uley, on a découvert de nombreux squelettes, mais aussi des poteries romaines et des monnaies à l'effigie de Constantin. Dans celui de New-Grange en Irlande, des traces de sépultures ont été constatées ; mais l'on sait qu'il fut ouvert par les Danois en 1009 ; dans celui de Lough-Crew, restes de funérailles encore et une épingle en bronze. Revenons en Suède : dolmen d'Axevalla dans lequel on a trouvé 19 corps en 1805, repliés sur eux-mêmes, dans des cistes; celui de Kivik, remarquable par des sculptures qui, par leur fini, n'accusent pas une très haute antiquité, et qui contenait plusieurs cistes avec ossements. Or il est constant que dans tous les dolmens inviolés contenant des squelettes, ceux-ci n'ont jamais été trouvés dans des cistes et étaient couchés en long et non repliés sur eux-mêmes. Les découvertes faites en Angleterre et en Suède prouvent simplement que les Scandinaves d'époque ultérieure qui plaçaient leurs morts dans des cistes, que les Romains et les Danois utilisèrent les chambres souterraines des sanctuaires dolméniques comme lieux de sépulture. Comment expliquer autrement la présence de poteries et de monnaies romaines, d'instruments de bronze et de fer ainsi que de sarcophages de pierre, objets dont les hommes de l'âge néolithique n'avaient aucune idée ?

Les dolméniques, dans les régions où les grandes dalles nécessaires à l'édification des sanctuaires mégalithiques faisaient défaut, ou bien occupaient des cavernes naturelles comme dans la Tripolitaine, les Karpathes, les Ardennes belges, ou bien creusaient les masses terrestres assez tendres pour se laisser attaquer par les outils en silex et en bois de cerf, ainsi qu'ils firent, en Champagne,

dans les bancs de craie. On a prétendu que les chambres souterraines de cette manière ont été des lieux de sépulture familiale. Que, suivant la coutume primitive, on y ait déposé les cadavres de grands chefs ou de nobles guerriers tombés pour la défense de la tribu et qui auraient eu ainsi, en une certaine façon les honneurs d'un Panthéon archaïque, en étant déposés dans les sanctuaires; cela est certain et résulte de l'examen des ossements mêmes dont quelques-uns portent encore plantées des flèches ennemies. Il n'en est pas moins très évident que ces chapelles funéraires étaient des temples, au même titre que les églises chrétiennes, malgré les tombes des princes et des prélats qu'elles renferment, chapelles où les membres du clan venaient apporter des offrandes aux héros morts, et en même temps adorer les effigies des divinités, comme le faisaient, il n'y a pas bien longtemps encore, les Japonais Aïnos dans les anticryptes de leurs dolmens. Dans la première *cella* qui précède celle où dormaient les guerriers morts des antiques peuples de la Champagne des sculpteurs représentent la hache divine symbole du dieu de la foudre ou encore la grande déesse Terre figurée par un χονων muni de seins comme les pierres de la Palestine signalées par Hérodote et les idoles plantées à côté des nuraghi de la Sardaigne. Mais, encore une fois, si ces monuments chthoniens étaient, par occasion, des caveaux réservés aux grands morts que l'on voulait honorer, ils n'en restaient pas moins et véritablement des sanctuaires consacrés, peut-être à leurs manes, certainement aussi aux divinités protectrices.

On peut dire que si, dans des dolmens qui ont été manifestement violés à diverses époques, on a trouvé de véritables ossuaires ou bien un nombre assez élevé de squelettes, par contre, dans ceux qui ont été respectés, on n'a découvert qu'une quantité relativement minime de restes humains : Vic-sur-Aisne, sept squelettes ou crânes ; Meudon (Seine-et-Oise), trois; divers dolmens de la Lozère, en tout vingt-cinq ; Le Castellet à Fontvieille (Bouches-du-Rhône), trois; allée couverte du Val (Seine-et-Oise) cinq ; Chamant (Seine-et-Oise) quatre; Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne), seize; Vauréal (Seine-et-Oise) neuf; Oviédo en Espagne, un; Étang-la-Ville (Seine-et-Oise), trois; Curton à Lugasson (Gironde), sept; etc.

M. A. Bertrand fait cette remarque fort juste que le grand dolmen de Gavr'inis pourrait bien avoir été l'antre d'un sorcier devenu le lieu de sa sépulture après sa mort. Effectivement, dans le dolmen était enterré le hiérophante qui en avait fait pendant sa vie son habitation (1), et le sanctuaire de ses dieux dont il faisait retentir, à son gré, les voix prophétiques. Avec lui, dans la mort, il entraî-

(1) A Baoussé-Roussé, on a constaté que la caverne avait continué à être habitée après le dépôt du mort dont on a retrouvé les ossements.

nait des femmes et des serviteurs sacrifiés pour lui faire un cortège d'outre-tombe et qui dormaient leur dernier sommeil couchés à ses côtés. Une pratique semblable était suivie par les Scythes lors des funérailles de leurs rois, et récemment encore, par les Dahoméens pour les obsèques de leurs souverains. Sans doute aussi, au moment de la consécration du dolmen, des victimes humaines tombaient sous la hache des sacrificateurs pour rendre les dieux propices et allaient reposer sous les dalles des *cellæ* en témoignage que les rites sanglants avaient été accomplis. Suivant la croyance primitive conservée par les Gaulois, la victime humaine étant la plus précieuse, c'était celle qui plaisait le plus à la divinité (1). On retrouve là l'idée molochiste des premières religions, idée qui s'est répercutée si longtemps et qui a fait couler tant de sang sur les autels de tant de peuples, qui a survécu dans la conception de l'envie des dieux que l'on retrouve au fond de la religion des Grecs et des Romains et même dans la donnée bien plus moderne d'un dieu altéré de vengeance qui, sous cet angle, rappelle, de triste façon, le Jéhovah hébraïque réclamant le sang des premiers nés (2), le Marnas des Philistins, l'Esmoun des Karthaginois, dont les flancs de fer rougis au feu s'emplissaient de victimes propitiatoires.

Malgré les sépultures, les dolmens, avant comme après, restaient des temples où vivaient des sorciers guérisseurs, faiseurs de prodiges, diseurs de bonne aventure, artisans, shamans serviteurs des premières divinités et aussi, peut être, princes sacerdotaux, car la théocratie est apparue d'une manière constante à l'aurore des civilisations initiales. En définitive les prêtres dolméniques ne faisaient que continuer la tradition des pontifes de l'âge du renne et dans les pays ou il n'y avait pas de cavernes, ou bien où il y en avait peu, le dolmen était la conséquence de la grotte-sanctuaire décorée de peintures et de gravures de l'époque précédente.

Si les dolmens n'étaient pas des temples et s'ils étaient des tombeaux, pourquoi seraient-ils si souvent accompagnés de l'image du dieu auquel ils étaient, sans aucun doute, consacrés? En effet, à proximité d'un grand nombre de dolmens, et généralement, en avant de l'entrée de la galerie, à une distance plus ou moins grande, se dresse un menhir, qui n'est que l'effigie du dieu phallé des néolithiques. On ne peut tirer aucune conclusion contraire de ce que certains dolmens manquent de menhir parceque beaucoup de ces monuments isolés, dans une position qui facilitait la chute, ont été brisés et enlevés pour servir à des constructions, pour l'empier-

(1) Pomponius MELA. — *De Situ Orbis* ; liv. III, par. 2.
(2) *Exode*, ch. XXXIV, v. 19. Ch. XXII, v. 29. — Le rabbin Siméon rapporte que les Hébreux sacrifiaient leurs enfants de la même manière que les Karthaginois.

rement des routes, et aussi détruits à cause de la gêne qu'ils occasionnaient pour les travaux agricoles. Il faut tenir compte aussi des édits de Charlemagne et des conciles qui ordonnaient leur destruction. Dans l'intérieur d'un dolmen de la commune de Crach (Morbihan) au Parc-Guéren, on a trouvé un menhir. Cette idole plus grande que la hauteur du plafond du monument dolménique était couchée dans la galerie, la tête dans la chambre. Or ce menhir, par sa position, indique qu'il devait se dresser à l'entrée de la galerie, puisqu'il ne pouvait se tenir debout dans ce boyau, étant, pour cela, d'une dimension trop grande en hauteur. Le dieu lithique dont la tête arrondie porte une entaille transversale pour bien marquer le symbolisme ithyphallique (1) s'élevait à l'entrée et au dehors de la galerie, au fond d'un atrium formé par un quadrilatère de grandes pierres dressées. C'était le vestibule du temple. Pour bien saisir la valeur de cette observation, il faut se reporter aux dispositions que présentent les dolmens du pays des Aïnos : souvent la galerie d'accès est coupée en avant par un mur. C'est dans cette anticrypte qu'avaient lieu les prières et les danses sacrées. Ces rites se sont perpétués pendant la période japonaise; mais le culte des ancêtres a remplacé celui des anciens dieux.

Les trous dont sont percées, dans certains dolmens, les dalles qui en défendent l'accès ou celles qui coupent la galerie en avant de la *cella* terminale, n'avaient pas d'autre usage que celui de laisser pénétrer dans l'intérieur du sanctuaire les hiérophantes chargés de jouer le rôle de la divinité fatidique. Dans la *cella* enténébrée, ils pouvaient, à l'aise, se livrer à toutes les jongleries fantasmagoriques et emprunter, pour rendre les oracles, la voix des dieux qu'ils devaient enfler à plaisir, peut-être au moyen d'instruments appropriés comme le faisaient les prêtres égyptiens.

Derrière la statue de la déesse dans le temple de Diane, à Nîmes, débouche un conduit acoustique que l'on voit encore, et qui communique avec un réduit caché où se tenait le prêtre chargé de rendre les oracles. Ces trous sont assez petits et un homme d'une corpulence ordinaire n'y pourrait passer qu'avec une certaine difficulté; mais il est bien permis de supposer que les individus qui remplissaient le rôle de vaticinateurs chthoniens étaient de fort petite taille. G. Hervé a mis au jour, dans un dolmen de Bretagne, les ossements de deux nains parfaitement constitués; et Schenk signale la découverte d'ossements semblables à Cham-

(1) M. Den Dauw, de Renaix (Belgique) possède un silex fort grand du poids de 34 kilogs, qui affecte très positivement la forme d'un phalle. Il a été découvert, en 1840, sur le plateau de la montagne de la Musique, à Renaix, non loin de l'endroit où l'archéologue Joly a constaté la présence de dolmens et d'autres menhirs.

blandes près de Lausanne. Nuesch en découvre dans la caverne de Dachsenbühl, près de Schaafhouse. Et encore la légende ne parle-t-elle pas de nombreux génies de stature excessivement petite, aux habitudes souterraines, que la tradition populaire associe toujours et dans tous les pays, aux superstitions relatives aux dolmens et aux cavernes : les Dwergars des Ases, les Gnomes de Germanie, les Trols scandinaves, les Bergfolk des Lapons, les Sirtjes des Samoyèdes, les Nutons des Ardennes, les Kourils d'Irlande, les Kairions de Bretagne ?

Les trous des dolmens pouvaient aussi servir à certaines pratiques de la médecine shamanesque. A la fontaine de Sainte-Rodène, en Berry, ceux qui viennent pour se guérir de la migraine, doivent placer leur tête dans une excavation de la paroi de droite (1). Sur ce, Alex. Bertrand remarque avec beaucoup de justesse, que cela est : « à rapprocher des dolmens troués (2) ». Mais avec la thèse des dolmens-sépulcres que signifie ce rapprochement ? Dans plusieurs localités de France, on fait passer les enfants malades ou malingres par les trous de certaines pierres. Le christianisme a remplacé l'orifice des pierres dolméniques par des dalles chargées de reliques (3). A Bordeaux, notamment sur le tombeau du soi-disant st. Fort; et ce qui prouve bien que cette coutume traditionnelle remonte au-delà de l'introduction du christianisme en Gaule, c'est que ce saint, au nom singulièrement bien approprié, n'a jamais existé. Remarquons ce que dit Alex. Bertrand au sujet du sanctuaire à ciel ouvert de la Roche-Pertuse (percée) près Vélaux, dans les Bouches-du-Rhône, et où ont été découvertes deux statues archaïques de divinités assises à la mode indienne, portant un pectoral sur lequel sont sculptées de nombreuses croix swastika : « Là, sur une esplanade, qui paraît avoir été une enceinte sacrée, dans laquelle on pénètre par une *tranchée* taillée dans le roc, pour le passage *d'un seul homme...* »

Les prêtres des antiques religions de l'Inde et de l'Egypte ont affectionné les temples souterrains; et il est certain qu'ils habitaient dans ces sanctuaires. Dans l'Inde, dans les gorges de l'Ourwhaï, le jaïnisme, une des religions primitives, a creusé toute une série de temples effrayants dans une vallée sombre et humide, entre deux murs de rochers à pic de trente mètres de haut, sur les parois desquels sont sculptées les statues colossales des Tirthankars (4); un peu plus loin, se trouvent les cavernes sacrées des saints jaïnas.

(1) Gaidoz. — *Un vieux rite médical*, p. 22.
(2) Alex. Bertrand. *La rel. des Gaulois*, p. 209.
(3) A ce sujet voir la lettre de Saint Grégoire aux missionnaires anglais. (Alex. Bertrand. *La rel. des Gaulois*, p. 113).
(4) L. Rousselet. *L'Inde des Rajahs*, Tour du Monde, tom. XXII, p. 188.

A Ellora, quatre temples existent sous la montagne; un autre, monolithe, est taillé en entier dans un seul roc (1). Dans la vallée de Bhilsa, à Oudjhiri, on rencontre les sanctuaires souterrains consacrés au soleil Sourya; un de ces temples est monolithe; celui de Mahadéva est le plus grand. Les portes des temples chthoniens d'Ellora sont étroites et basses, tandis que le couloir d'accès va en s'élargissant de l'atrium vers l'intérieur. C'est très exactement la disposition des entrées et des galeries des dolmens. On rencontre d'autres souterrains sacrés dans l'Inde : le grand chaïtya de Karli qui est une véritable cave, les temples pris dans l'épaisseur des rochers de Mahabalipour (2). En Egypte, on voit les deux temples d'Ipsamboul, dont le plus grand est dédié à Hâthor; d'autres sanctuaires souterrains datant de la XVIII[e] dynastie sont creusés à Gébel-Silsileh. Comme dans l'Inde, les portes, relativement à la grandeur des façades, sont basses et étroites. Ce mode architectural qui se montre bien défini dans l'Inde, en Egypte et dans les dolmens, indique, à n'en pas douter, que les constructeurs ont adopté cette disposition en raison d'une règle hiératique qui s'imposait. L'étroitesse des portes constituait un moyen de défense et empêchait une foule indiscrète de pénétrer dans un sanctuaire où les prêtres préparaient dans le plus grand secret les machinations de leurs sortilèges (3). Les fidèles crédules étaient introduits un à un à l'entrée du couloir sombre d'où ils ne pouvaient voir que ce que les adroits sorciers voulaient bien leur montrer. L'exiguïté de l'ouverture d'entrée assurait la sécurité dans des temps où la loi du plus fort était toujours la meilleure. De là, à devenir une disposition de construction consacrée par la loi religieuse, il n'y avait qu'un pas à franchir, car les prêtres ne manquaient jamais de déclarer nécessaire ou agréable à la divinité tout ce qui importait à leur intérêt ou à leur sécurité.

Les dieux des shamans dont les paroles prophétiques grossies par la résonnance des galeries terrifiaient les consultants tout en donnant satisfaction à leurs interrogations, étaient bien défendus contre les curiosités indiscrètes des profanes. Une déesse terrible, à la voix formidable, flanquée de chiens enragés, Diane la Janitrice (4), défendait l'entrée des sanctuaires d'où, au milieu des hurlements des prêtres, se faisaient entendre les oracles divins, de même que les prophéties sibyllines étaient entendues au milieu des

(1) I. E., p. 227.
(2) Al. Gaudidier. *Voy. dans les prov. mérid. de l'Inde*, Tour du monde, tom. XIX, p. 15,
(3) Voir ce que dit V. Duruy au sujet des machinations de l'antre de Trophonios, à Libadeia *(Hist. des Grecs*, tom. I, p. 736 et suiv.).
(4) Orphée. *Argonautique*.

bruits sourds, qui sortaient des cavernes profondes, ainsi que le dit Virgile. Les Romains avaient pour défendre et garder les entrées, en outre de *Di-Jana* et de *Janus Janitor*, deux autres divinités : *Carna*, amante de Janus qui lui confia la garde des gonds des portes; et *Lima* ou *Limencia* qui défendait les seuils. Les Grecs avaient Athéné *Clédouchos*. Et toujours les voix sortent des entrailles de la Terre. L'imperturbable runoia finnois Waïnämöinen part pour arracher des paroles magiques du *ventre* du vieux Wipunen mort depuis longtemps. Il le trouve *couché sous la terre avec ses chants*; un peuplier croît sur ses épaules, un bouleau sur ses tempes, un aulne sur ses joues, un saule sur sa barbe, un sapin sur son front, un pin sauvage entre ses dents(1). Il est difficile de mieux définir l'aspect d'un dolmen abandonné depuis longtemps, et tel qu'il devait se présenter aux yeux des runoias finlandais, lorsqu'ils composèrent, avec les souvenirs obscurs d'un passé légendaire, leurs rustiques runos. Et plus loin le Kalevala chante encore : « J'ai entendu cent paroles, dit le runoia Waïnäinöinen, qui vient de forcer le géant sorcier Antero Wipunen (2) à lui révéler ses secrètes incantations, j'ai entendu mille matières de chant; j'ai tiré les paroles de leur retraite; j'ai arraché les chants magiques de leur *caverne* ».

Le mobilier des dolmens était simple ; quelques celtœ, des pointes de flèches, des marteaux d'armes : tous objets destinés au commerce cultuel des prêtres ou employés pour les cérémonies rituelles, avec des coquillages, des grains d'ambre, de calaïs, de jadéïte, percés d'un trou pour être enfilés et former des colliers sacrés, des anneaux de néphrite, puis des vases. Les uns sont vides : ils servaient aux besoins journaliers des prêtres; d'autres contiennent des cendres et des ossements humains incinérés, restes des parents ou de victimes offertes au phalle dévorant. Enfin dans la plupart des dolmens, on découvre en grande quantité des fragments de poteries. Il est difficile de voir dans ces dépôts autre chose que des débris de vases brisés par suite des accidents de casse occasionnés au cours d'un séjour continu, et abandonnés sur place en raison de la négligence invétérée qui se montre partout chez les peuples primitifs. Cette transformation de sépulcres en lieux de dépôt pour des tessons de poteries hors d'usage, s'allierait bien mal avec le respect pour les morts qui aurait dû tenir les Néolithiques, si réellement ils avaient édifié les dolmens dans le but d'y déposer des cadavres vénérés.

L'immense dolmen de l'île de Gavr'inis semble bien avoir été

(1) *Kalevala*, runo XVII. [Trad. Leouzon-le-Duc].

(2) Si l'on cherche l'étymologie du nom d'*Antero Wipunen* dans le sanscrit on a le sens de « purificateur chthonien », de *antare* « dedans, en dessous » pour *Antero* et de *vipunami* « purifier » pour *Wipunen*.

un temple consacré à la déesse Terre. N'est-ce pas, bien probablement, celui dont parle Artémidore, lorsqu'il affirme que dans une île située sur les côtes de la Bretagne, au pays des Vénètes, on célèbre des fêtes religieuses, rappelant exactement les rites de Cérès, et de Proserpine à Samothrace (1). Un détail de construction de ce temple, est une confirmation éclatante de ce que dit Artémidore. « Les larges dalles de la galerie sur lesquelles on chemine pour arriver à la chambre du fond, dit M. de Closmadeuc (2), sont placées de façon à former un système d'escalier constitué par quatre ou cinq marches inégalement espacées ». Les prêtres avaient adopté cette disposition pour que dans certaines cérémonies la chambre terminale puisse être aperçue, dans un lointain mystérieux, par des personnages placés dans la galerie en pente. Ces cérémonies ne pouvaient être, dans ces conditions, que les célébrations d'un mystère de *l'autopsie* : telle l'autopsie qui, à Eleusis, terminait les mystères de l'initiation et pendant laquelle les portes de *l'Adyte*, s'ouvrant tout à coup avec fracas, laissaient voir la statue de Déméter éleusienne environnée de flammes, pendant que le grand hiérophante prononçait des noms barbares et incompréhensibles consacrés par le rite. Il convient d'ajouter que la disposition en pente du couloir d'accès de Gavr'inis, se retrouve identiquement la même dans les sombres sanctuaires de la célèbre pagode de Chillambaran, sur la côte de Koromandel (3). L'intérieur de la pagode royale de Bassac, en Indo-Chine, est disposé de même (4).

La pierre du fond du dolmen de la Table des Marchands, à Locmariaker, qui bien certainement a été façonnée dans l'intention de lui donner la forme qu'elle affecte, ou qui, tout au moins, a été soigneusement choisie, parmi d'autres, à cause de sa silhouette conforme aux vues des édificateurs, est un cône parfait identique, comme faciès, à la pierre du dieu Élagabale d'Émèse. Le champ de la pierre est occupé par plusieurs séries de signes figurant des bâtons croisés qui, sur les deux rangs du centre, sont accolés. On retrouve ces signes et cette disposition sur la pierre principale du dolmen de Kivik, en Suède. Ces bâtons sont des *litui* ou bâtons

(1) *Strabon*, liv. IV, ch. IV, par. 6. — « Ajoutons, dit Alex. Bertrand en parlant des chambres dolméniques, que des cérémonies magiques s'accomplissaient dans ces cavernes. Les sagaces observations de M. Abel Maitre, nous ont permis de conjecturer que l'Allée couverte de Gavr'inis était la tombe d'un chiromancien, après avoir été, peut-être, sa *demeure*, celle au moins d'un magicien ». (*La relig. des Gaulois*, p. 218).

(2) Dr de Closmadeuc. *Gavr'inis*, p. 11.

(3) Contre-amiral Paris. *La pagode de Chillambaran*, Tour du Monde, t. XVI, p. 48.

(4) Francis Garnier. *Voy. d'expl. en Indo-Chine*, Tour du Monde, t. XXII, p. 72.

auguraux. Le *lituus* des Romains recourbé à l'un de ses bouts (1) et court, *brevis* (2), servait à désigner les régions du ciel où devaient paraître les oiseaux dont le vol était interprété pour prédire l'avenir et aussi à faire des évolutions cabalistiques dans l'air pendant les incantations magiques. Le caducée de Mercure était un lituus orné de serpents; les Lévites juifs portaient le bâton sacré comme signe distinctif (3); les brahmanes de l'Inde doivent en avoir un assez long pour atteindre leurs cheveux (4); les péïki Toda « fils de Dieu » bénissent les troupeaux avec une verge blanche (5). Les pharaons et certains dieux égyptiens tiennent en main des bâtons recourbés. Enfin les évêques chrétiens ont la crosse pastorale recourbée comme le lituus des augures romains. Sur le cône de Paphos figurant Aphrodite, au centre, on remarque l'image d'un lituus indiquant le pouvoir fatidique de la déesse. Cette pierre blanche et pyramidale (6) ne prend, dans une certaine mesure, la forme d'un obélisque rond qu'à partir de la moitié de sa hauteur; la partie inférieure est bien conique. Pour que la signification ithyphallique soit précisée, le cône est surmonté d'une pomme de pin, fruit phalloïde, à la base de laquelle se dressent trois excroissances que l'on a prises pour des rayons et qui sont de petits phalles. L'édicule renfermant l'idole est entouré par les flots de la mer. Le champ où se trouvent les litui sur l'idole de Locmariaker, est entouré d'une rainure figurant un littoral contre lequel viennent mourir des vagues, représentées par une suite de moulures en forme de demi-cercles superposés (7). Le sanctuaire de la Table des marchands devait être spécialement consacré à une divinité protectrice des marins, une Vénus d'essence tellurique particularisée en une Aphrodite-Euploia. Comme contribution : *Locmariaker* vient du breton *lech-mor-ker* « le lieu où réside la mer ». Les Romains, conservant *ker*, traduisirent *lech-mor* par *locus maris*, très correctement, que les prêtres chrétiens transformèrent en *Locus Mariæ*.

(1) Virgile. *Ænéide*, VII, v. 187, Cicéron; *De divinatione*, I, 17, 37, 42.
(2) Aulu Gelle; V, 8.
(3) *Nombres*; ch. XVII, v. 2, 3.
(4) *Lois de Manou*; Liv. II, v. 46.
(5) Elisée Reclus. *Géo. univ.* tom. VIII, p. 539.
(6) *Herculanum et Pompéi*; tom. III, 3e série, pl. 7. — Maxime de Tyr; XXXVIII. — Tacite; *Hist.* II, 2.
(7) Sur une pierre sculptée de Gavr'inis un cône formé de rainures concentriques avec une entaille à la base est figuré. Cette gravure se rapproche singulièrement du cône d'Emése avec un κτείς à la partie inférieure. Le cône de Gavr'inis est entouré de lignes brisées qui ne peuvent être que des vagues. Le temple d'Aphrodite paphienne est entouré d'eau. Vénus ne naquit-elle pas de l'écume de la mer, comme sa grande aïeule, la terre, issue des eaux primordiales? On remarque des ornements au trait reproduisant cette disposition hiératique sur des poteries apodes découvertes dans le dolmen de Conguel, à Quiberon (*Dolmen de Conguel*, F. Gaillard, p. 5).

Sur la plus grande pierre de la *cella* du Dolmen de Mané-Lud, on voit gravé à gros traits le faciès très fruste d'une divinité. On distingue les arcades sourcillères, les yeux et la bouche. Cette image est presque identique, trait pour trait, aux sculptures carthaginoises sur des stèles votives représentant la Vénus-Tanith (1). Elle rappelle également les figures bizarres des très vieilles idoles du temple de Djaghernaut, dans l'Inde, ainsi que l'aspect du visage de Dharma sculpté au sommet des portes du tope de Sanchi, remémorant toutes les gravures grossières que les Gond et d'autres peuples autochthones de la Dravidie hindoustanique taillent sur les pieux phalliques placés dans leurs villages.

M. de Closmadeuc a été frappé par l'aspect *scutiforme* des figurations gravées sur diverses pierres du Dolmen des Pierres plates, à l'extrémité de la presqu'île de Locmariaker. Il est difficile, en effet, de ne pas voir dans ces entailles la reproduction de boucliers. La forme est celle d'un écu allongé ; les rebords renflés sont indiqués, l'arête médiane, formant dos d'âne également ; une de ces figurations porte un croissant, symbole de la Lune Phébé, chez les Grecs, du dieu Lunus chez les Asiatiques ; une seconde est ornée d'un signe recourbé qui paraît bien figurer un serpent, animal dont l'image est si commune sur les boucliers antiques ; une autre reproduit une feuille de fougère comme on en voit plusieurs gravées sur les pierres de New-Grange, en Irlande. Le bouclier était vénéré à Platée, à Thèbes de Béotie ; à Rome, un bouclier sacré, l'*ancile*, tomba du ciel, auquel les oracles attachèrent les destinées de la ville éternelle ; un bouclier d'or était aussi tombé du ciel en Colchide, patrie des magiciens, d'après les traditions des bohémiens Roms. Les parois de la caverne d'Altamira, décorée par les hommes de l'âge du renne, présentent des figurations presque semblables, avec ornements, allongées, aux arêtes vigoureusement marquées comme pour indiquer une bordure. M. l'abbé Breuil et M. Cartailhac ne peuvent s'empêcher de comparer ces figures à des boucliers (2).

Certes ces rapprochements, pour une bonne part, se rapportent à des superstitions bien postérieures à l'époque où les dolmens furent édifiés ; mais dans cet ordre de faits, tout s'enchaîne et les traditions originelles survivent sous des formes quelquefois bien dénaturées et obscures, mais, au demeurant, pas assez défigurées pour que l'on ne puisse entrevoir la base primitive. Si le bouclier a été un objet sacré, ou, bien mieux, un instrument de thaumaturgie pour les peuples dont les annales sont connues, c'est qu'il avait été employé dès les débuts de la religion shamanesque des premiers

(1) V. Duruy ; *Hist. des Romains*, tom. I, p. 432.
(2) E. Cartailhac et abbé Breuil ; *Les peintures et gravures murales des grottes, etc. L'Anthropologie*, tome XV et XVI.

jours, et c'est dans le bagage de celle-ci que l'on doit rechercher le fondement de la vénération dont il fut entouré dans les temps dont nous connaissons l'histoire, aussi bien que la raison qui en fit l'objet protagonique d'évènements miraculeux. Il était divin dès le principe; il resta tel, non seulement dans les légendes subséquentes, mais encore dans les pratiques fatidiques du culte des dieux classiques.

A notre sens, il ne peut y avoir aucun doute sur la réalité de la figuration scutiforme des gravures des Pierres-plates. Tout paraît bien démontrer que nous avons sous les yeux des anciles fatidiques, analogues aux bassins boucliers d'airain de Dodone qui servaient à rendre les oracles de Zeus Pélasgicos, d'après les sons qu'ils rendaient lorsque le vent faisait frapper contre eux la chaîne d'un fouet placé dans la main d'une statue d'enfant (1). Certainement, à Locmariaker, les boucliers ne pouvaient être en airain puisque l'usage des métaux était encore inconnu, mais ils pouvaient très bien être en bois, comme ceux des peuples sauvages.

La disposition du Dolmen des Pierres-plates est bien celle qui convenait à un temple où l'on rendait des oracles. « Le monument, dit le docteur de Closmadeuc (2), représente, actuellement dans son ensemble, une très longue allée couverte, coudée et pourvue d'un cabinet latéral. La galerie, d'abord droite, est brisée vers son milieu, c'est-à-dire, qu'après avoir suivi la direction sud-sud-est sur un parcours de 15 à 16 mètres, elle s'infléchit pour parcourir une douzaine de mètres dans la direction sud-sud-ouest. Au lieu d'une vaste chambre, la chambre terminale n'est qu'une légère dilatation de l'allée qui en est séparée par une haute et large dalle debout, formant cloison. Entre le bord droit de la cloison et la paroi correspondante de l'allée, il y a un intervalle qui permet le passage à un homme dans la chambre. Le *cabinet* s'abouche directement avec la galerie, dans l'angle de la partie coudée. » Ce sanctuaire était parfaitement approprié et tous les détails de sa construction concouraient à assurer le secret des machinations des oracles. Il faut remarquer que la galerie d'entrée est plus longue que l'autre galerie qui, après le coude médian, conduit au réduit terminal, et observer que le débouché de la première, à hauteur de la *cella* est situé de façon à ce que le regard d'un observateur placé en ce point ne puisse plonger dans l'enfilade de la deuxième galerie. Le souci de cacher ce qui se passait au fond de ce dernier couloir explique le coude du monument. La seconde galerie va en se rétrécissant depuis la cella du fond (1^{m}80 de large) jusqu'au milieu du monument (0^{m}85), à son arrivée à hauteur du cabinet central. Nouvelle et bonne pré-

(1) Les galles de Rome frappaient sur des tympanons avec des fouets à triples lanières (Muratori, *Inscript.* I, 31).

(2) Dr de Closmadeuc. — *Le Dolmen des Pierres-plates*, p. 7.

caution pour empêcher de surprendre les supercheries des thaumaturges.

Les consultants pénétraient dans la galerie d'avant et étaient conduits jusqu'à la cella médiane, bien probablement, au milieu de prodiges terrifiants analogues à ceux qui terrorisaient les malades qui venaient consulter le sombre dieu de l'antre de Trophonios. Là, ils devaient se tenir immobiles sans chercher à pénétrer les arcanes du sanctuaire et sans essayer de voir autre chose que les boucliers de bois suspendus devant eux, dans le carrefour formé par l'intersection des deux galeries. Pendant ce temps un prêtre machiniste posté dans la chambre terminale mettait en mouvements des trucs destinés à actionner des machines qui, en cachette, faisaient résonner les boucliers et un autre prêtre, chargé d'interpréter les sons, transmettait aux fidèles épouvantés et satisfaits la réponse de la divinité. Ces thaumaturges ne seraient-ils pas les *Corbeaux* dont parle Strabon, qui prédisaient l'avenir et habitaient sur la côte armoricaine du grand océan de l'occident (1) ?

Eh bien, le Dolmen des Pierres-plates reproduit artificiellement les dispositions naturelles des grottes de l'âge du renne, d'Altamira, pour une part, de Font-de-Gaume et de Marsoulas, pour une autre part. A Altamira, une excavation sur le flanc gauche du couloir, à une certaine distance de l'entrée, forme une véritable cella, tout comme le cabinet des Pierres-plates. A Font-de-Gaume, vers le milieu de la galerie, un étranglement, auquel on a donné assez bizarrement le nom de Rubicon, divise la grotte en deux parties. L'antérieure, où il n'y a pas de peintures, peut très bien être comparée à la première portion de la galerie des Pierres-plates, et devait être, d'après nos vues, une sorte d'atrium dans lequel les profanes pouvaient pénétrer. La partie de la grotte au delà de l'étranglement, où se montrent un grand nombre de peintures murales, était vraisemblablement le sanctuaire caché où seul les prêtres avaient accès. Aux Pierres-plates, cette arrière-grotte a été imitée par la chambre terminale dans laquelle on ne pouvait entrer que par l'étroit passage ménagé entre la paroi de droite et la grande pierre dressée en travers le couloir. Un étranglement semblable à celui de la caverne de Font-de-Gaume existe dans celle de Marsoulas, à une distance de 36 mètres de l'entrée (2).

(1) Dans l'antiquité, si la corneille était, avec la colombe, l'oiseau symbolique des devineresses, le corbeau était celui des prêtres prophètes. En Roumanie, les Tiganïi roms, diseurs de bonne aventure, sont désignés par des surnoms significatifs ayant le sens de « corbeau : » *ciora, cioriu, cioroica, ciurila.*

(2) « La bouche de l'antre de Trophonios se trouvait dans une grotte haute de moins de trois mètres et qui n'en avait pas deux de large. On y descendait la nuit, à l'aide d'une échelle a une certaine profondeur, il n'y avait plus qu'une ouverture extrêmement étroite par où on passait les pieds ; alors on

La recherche et la découverte, pour les besoins d'un culte shamanesque, de cavernes présentant de semblables dispositions naturelles ne devaient pas être très faciles et c'est ce qui peut expliquer pourquoi les grottes à peintures et à gravures de l'âge du renne sont relativement assez rares. Pour en faire des temples convenant aux exigences des sortilèges, il était assez difficile de découvrir des cavernes disposées par la nature de façon à répondre aux nécessités du culte thaumaturgique et aux desiderata des sorciers. Lorsque ceux-ci n'en trouvaient pas à leur gré, ils étaient forcés d'occuper celles qu'ils rencontraient sur les lieux où ils voulaient fonder un sanctuaire et ils tâchaient de suppléer au manque de commodités naturelles, sans doute, par des adaptations artificielles. Mais ils ne devaient pas en abuser dans la crainte que les secrets de leurs pratiques charlatanesques ne fussent surpris, étant donnée la pénurie des moyens dont ils pouvaient se servir. De là, la rareté des grottes décorées.

Les constructeurs du dolmen de Locmariaker ont eu le souci apparent de reconstituer, en les copiant, des accidents de la nature parfaitement propres, par hasard, à faciliter les machinations des magiciens et à assurer le mystère dont ils avaient l'impérieux besoin de s'entourer.

Si donc le Dolmen des Pierres-plates reproduit avec une exactitude qui ne peut être fortuite tant elle est précise, les dispositions favorables des grottes de l'âge du renne que l'on s'accorde aujourd'hui à considérer comme des temples, c'est qu'il était un temple lui-même!

M. le Dr Marcel Baudouin. — Il est impossible de laisser passer, sans rien dire, des affirmations comme celles de l'auteur. Il serait facile d'ailleurs de les réfuter presque toutes.

A. — Je me borne ici à donner l'étymologie vraie du mot *Dolmen*, d'après l'état actuel de la science, après avoir fait remarquer que ce terme *dolmen* n'a pas été créé pour les *Mégalithes* encore *sous Tumulus*, mais bien pour ceux *déjà dégagés de terre, à une époque relativement récente*, en tout cas postérieure, en France, au VIe siècle après J.-C. (1). — Donc l'acception de *Table* s'explique très bien!

1° L'étymologie du terme *Dolmen* est indiscutable; mais ce n'est pas *daul*, qui est le mot d'*origine*, en breton armoricain.

était entraîné avec une extrême rapidité jusqu'au fond du gouffre, au bord d'un abîme. Pris de vertige, on entendait des sons effrayants, des mugissements confus et des voix qui, au milieu de ces bruits, répondaient aux questions ; ou bien l'on voyait des apparitions étranges, des lueurs traversant les ténèbres, des images qui, elles aussi, étaient une réponse. » (V. Duruy, *Hist. des Grecs*, t. I, p. 736).

(1) Ne pas oublier que le Breton armoricain n'est *parlé, en France*, que depuis cette époque!

Le mot, qui signifie « table », est *taol* (1) ou *tôl* [Prononcez : *taule; o* long]. Je l'ai prouvé ailleurs, en analysant l'étymologie du lieu dit mégalithique *Savatole* (*kava*, creux; *tôl*, table), écrit *Cavatol* au XII^e^ siècle (2). *Daol* (et non pas *daul*) n'est qu'une variante secondaire, qui s'explique par la facilité avec laquelle les Bretons *modernes* changent le *t* en *d* (3).

2° Le mot *Dolmen* n'est pas un mot *très ancien;* et, d'après Villemin, il est bien *armoricain*, et non pas *gaélique*. Je crois qu'il serait difficile à M. de Paniagua de citer, sans parler de Du Cange, un texte antérieur au *Glossaire d'Isidore* (VII^e^ siècle), dont il ne parle pas, et où ce mot a paru avoir été employé sous la forme *Dolumen* (4); mais ce n'est pas du tout *certain* (5), quoique en pense R. de Belloguet (1872), celtisant connu. *Dolumen* peut très bien être autre chose que *Dolmen*.

3° Les vieux paysans bretons prononcent encore *tolmine* (avec un *t*), comme *mine-hire* (pour menhir).

4° Il faut donc laisser « *tolmine* », devenu *dolmen*, à la langue *armoricaine actuelle;* et ne pas s'embarquer dans le sanscrit, avec la racine *dal* ou *dol*, qui est manifestement (je l'ai prouvé à l'aide du terme composé *Cavatole*) une *piste erronée*, et celle de *man* (prononcez *mâne*), au lieu de *men* (qu'on prononce *mine*) !

Ab uno disce omnes ! Je n'insiste pas davantage, toute l'argumentation reposant sur une *étymologie* (6) scientifiquement inexacte...

B.— Comment, d'autre part, admettre que les Dolmens, qui furent *toujours*, au début, *sous Tumulus, sans entrée permanente*, aient pu être des *Temples?* Alors, par quel moyen aurait-on pu y pénétrer, à travers le galgal ou la glaise? Il n'y a que les *renards* ou les *fouines* susceptibles d'utiliser pareils lieux de culte!

C. — Si les Dolmens (*Grottes artificielles*) ont été inspirées par quelque chose, c'est par les *Grottes néolithiques*, naturelles, *sépulcrales;* et non les *Grottes à peintures* (non sépulcrales), lieux de culte.

(1) Voir, entr'autres, le *Dict. prat. franç. et breton* de A. Troude, 1869, p. 857.

(2) M. BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Les Mégalithes de Savatole.* — *I^er^ Congrès préhist. de France*, Périgueux, 1905. Paris, 1906, p. 412.

(3) *Dol*, en breton moderne, signifie : *lieu* bas et fertile (d'où le nom de la ville de Dol, Ille-et-Vilaine).

(4) Le mot *Dolumen*, qui, dans le *Glossaire d'Isidore de Séville*, est traduit par *Delubrum*, a été transformé (tome II, p. 901), à tort, par Du Cange en *Dolamen*, comme aussi (p. 899) il a transformé à tort *Delubrum* en *Dolabrum*, hache!

(5) D'ailleurs Du Cange ne cite pas le terme *Dolmen*.

(6) Si on appelle les Dolmens des *Grottes*, des *Oustals*, des *Caves* (du Gaulois *Kava*, creux), c'est parce qu'on *a cru y voir* (je parle du peuple) la maison des *nains*, des *géants*, etc., etc. Mais c'est une appellation bien *plus récente encore* que les constructions mégalithiques, due à une simple erreur d'interprétation populaire.

IV. — CAMPS ET ENCEINTES.

Les enceintes préhistoriques du Mâconnais.

PAR

G. LAFAY et **L. LEX** (de Mâcon).

Tous les camps antiques du Mâconnais ont été signalés soit par H. de Ferry (1), soit par A. Arcelin (2). Nous n'avons donc pas la prétention d'en révéler d'inédits ; la présente note n'a pour but que de grouper et de coordonner les renseignements acquis à ce jour sur la question.

Ces camps sont au nombre de cinq et répartis sur différents points de l'ancien pays au territoire duquel correspond à peu près exactement l'arrondissement actuel de Mâcon. Ils sont tous situés sur des plateaux escarpés qui étaient naturellement favorables à l'habitat et à la défense. Ce sont ceux de Solutré sur le territoire de la commune de ce nom ; de Monsard, sur le territoire de la commune de Bussières ; de Roche-Coche, sur le territoire de la commune de Berzé-la-Ville ; du Bois-des-Pierres, sur le territoire de la commune de Pierreclos ; de La Salle, sur le territoire de la commune de ce nom.

I. Solutré. — Tout le monde connaît la topographie de la classique roche de Solutré : « un cap, terminé de trois côtés par des escarpements infranchissables, et relié à la terre ferme par une

(1) *Discours de réception à l'Académie de Mâcon*, dans les *Annales de l'Académie*, t. VIII, 1867, p. 316.

(2) *Le Mâconnais préhistorique*, 1870, p. 127. — *Congrès scientifique de France. Quarante-deuxième session tenue à Autun* [*en*] 1876, t. 1, 1877, p. 409.

langue étroite, facile à couper à l'aide de retranchements » (1). Elle a 495 mètres d'altitude.

Des plans en ont été publiés par A. Arcelin (2) et M. E. Hue (3) (*Fig.* 1). On y constate la présence d'un double fossé, qui coupe l'éperon et dont le premier mesure 3 mètres de profondeur sur 3 mètres de largeur. Entre les deux se trouve un remblai qui complétait les lignes de défense du côté de la terre.

Malheureusement cet emplacement d'environ 250 mètres de long, a été occupé à l'époque gallo-romaine, à l'époque burgonde et à l'époque féodale, car on y a trouvé des tuiles à rebord, des sépultures à dalles, et d'autre part, on sait qu'un château fort a couronné la roche jusqu'en 1435 : tout cela empêche de discerner

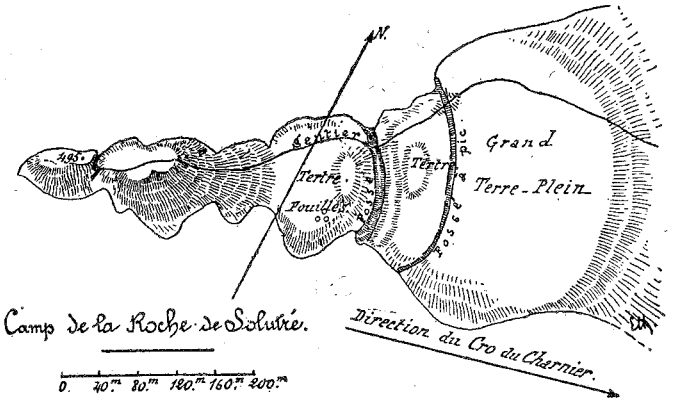


Fig. 1. — Plan du Camp de la Roche de Solutré [Dessin E. Hue].

sûrement dans l'amoncellement des matériaux ce qui peut remonter à l'époque préhistorique. Au milieu de ces matériaux M. de Ferry a trouvé néanmoins « quelques fragments de silex et de grosse poterie » (4). M. A. Arcelin « des débris néolithiques abondants » (5), M. E. Hue « une jolie flèche à ailerons et quantité d'autres brisées, ainsi que des lames néolithiques » (6), et nous-mêmes divers fragments de silex.

(1) A. Arcelin. — *Histoire du Château de la Roche de Solutré*, dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, 2e série, t. II, 1880, p. 106.
(2) *Ibid.*
(3) *Congrès préhistorique de France. IIIe Session. Autun*, 1907. [Programme des] *Excursions générales. III. Chalon à Mâcon et Solutré.*
(4) *Mâconnais préhistorique*, p. 127.
(5) *Idem.*
(6) *Bulletin de la Société préhistorique de France*, t. IV, n° 3, mars 1907, p. 152.

La célèbre station du Crot-du-Charnier et celle de la Queue de la Roche confinent à l'enceinte du sommet.

II. Monsard (Bussières). — Le plan de Monsard a été publié également par M. E. Hue ; il figure dans le *Manuel de recherches préhistoriques* de la Société (1).

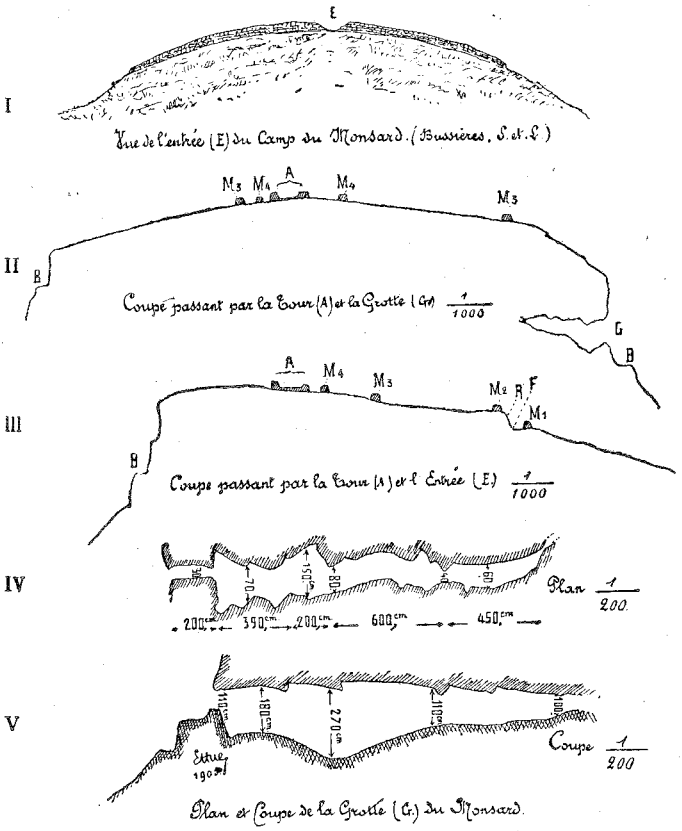


Fig. 2. — Le Camp du Monsard [D'après E. Hue].
I à III, Vues de face et Coupe. — IV et V, Plan et Coupe de la *Grotte du Monsard*.

Ce camp est à 410 mètres d'altitude, et il mesure plus de 250 mètres de long sur plus de 100 mètres de large. Sa forme elliptique épouse celle de la crête de la montagne, qui est escarpée sur trois côtés. Il est délimité par un premier mur, puis par un fossé de deux mètres de largeur, et enfin par trois murs successifs :

(1) *Man. de Rech. préhist.*, 1906, p. 295.

le dernier enceint une tour carrée, de dix mètres de côté, dont la base est dégagée et laisse voir un appareil irrégulier d'un caractère des plus primitifs. Nous avons la bonne fortune de pouvoir faire passer sous les yeux de nos auditeurs d'excellents clichés de M. M. Broyer, qui reproduisent fidèlement des portions de l'un des murs intérieurs, et qui donnent une idée très exacte de leur état de conservation et de leur intérêt.

Une grotte, qu'on peut explorer sur environ 20 mètres de profondeur, est située au pied de l'escarpement du versant septentrional. Grâce à l'obligeance de M. E. Hue nous pouvons également produire ici un relevé excessivement précis du plan et de la coupe de cette grotte (*Fig.* 2). Nous tenons de feu A. Arcelin qu'elle lui a fourni les ossements d'un renne.

Au pied de la montagne, dans la direction du nord-est, il y a une source, et plus loin un ruisseau affluent de la Petite Grosne.

Dans l'enceinte du camp, M. H. de Ferry a fouillé une « cabane circulaire en pierres brutes [de] cinq mètres de diamètre (1). Une aire en terre grasse très solide et fortement battue en formait le plancher. Au-dessous et au-dessus de ce plancher existait une petite couche cendreuse avec silex et os brisés ainsi que des fragments de poteries ayant le faciès caractéristique de la période néolithique » (2). De notre côté, nous y avons recueilli des grattoirs, des éclats de silex en grand nombre et plusieurs fragments de poteries très grossières. D'autre part, A. Arcelin déclare que « les Romains [y] ont certainement séjourné » (3).

III. Roche-Coche (Berzé-la-Ville).— Pour ce camp encore, notre infatigable confrère, M. E. Hue, a établi un plan qui a été reproduit par le *Bulletin* de la Société (4). Ici, comme à Solutré, nous nous trouvons en présence d'un éperon barré, d'environ 150 mètres de longueur et 100 mètres de largeur, à 508 mètres d'altitude.

Des terrassements, tantôt simples et tantôt doubles, variant de quatre mètres à un mètre de hauteur, forment cette barre, d'une part, et relèvent à l'est, d'autre part, un point déclive de la crête de la montagne. Une source abondante jaillit au pied de l'escarpement du versant sud.

A. Arcelin y a « recueilli quelques silex taillés (5) ». M. E. Hue

(1) Et un mètre de profondeur ajoute A. Arcelin (*Mâconnais préhistorique*, p. 127).
(2) *Loc. cit.*, p. 316.
(3) *Mâconnais préhistorique* p. 127.
(4) T. IV, n° 3, mars 1907, p. 152.
(5) *Explication de la Carte géologique des deux cantons de Mâcon*, dans les *Annales de l'Académie*, 2e série, t. III, 1881, p. 310.

y a trouvé « au point culminant, une flèche néolithique à ailerons » et « sur les pentes raides des glacis extérieurs, [d]es fragments d'armes de caractère moustérien (1) » (*Fig.* 4).

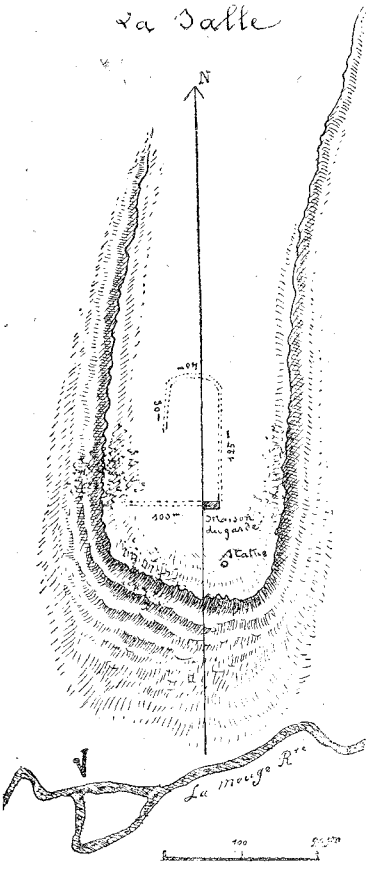


Fig. 3. — Plan du Camp de la Salle.

IV. Le Bois-des-Pierres (Pierreclos). — H. de Ferry a « découvert » ce camp (2), dont la désignation est significative, sans compter qu'il est entouré au nord et à l'est de climats et d'écarts dénommés au plan cadastral *les Enceints* et *Ez Enceints* (3). Il est à 586 mètres d'altitude.

Malheureusement un taillis inextricable le recouvre à l'heure actuelle et il est matériellement impossible de vérifier si, comme l'a avancé A. Arcelin (4), l'enceinte est « analogue à celle de Monsard ».

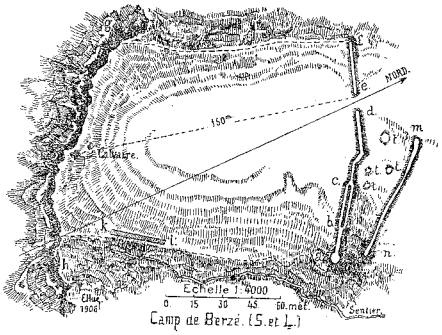


Fig. 4. — Eperon barré de Roche-Coche.

V. La Salle.—De même qu'à Solutré et à Roche-Coche (Berzé-la-Ville), nous trouvons à La Salle un promontoire escarpé. Son altitude, bien moindre que celle des quatre camps que nous venons de décrire et qui sont groupés sur les hauts sommets de ce que A.

(1) *Loc. cit.*, p. 153.
(2) *Discours* cité, p. 316.
(3) Ce nom se retrouve non loin de là, à Bourgvilain, sous la forme *les Enseins*.
(4) *Mâconnais préhistorique*, p. 128. — Nous devons dire que dans sa liste des camps retranchés (*Congrès scientifique* cité, p. 409), A. Arcelin n'a pas retenu le *Bois-des-Pierres*.

Arcelin appelle quelque part *le Jura Mâconnais* (1), atteint néanmoins 254 mètres, et il domine à l'est la vallée de la Saône; la petite rivière de Mouge baigne son pied au sud.

Nous y avons relevé les vestiges d'une enceinte déterminée par un terrassement très affaissé, puisque sa hauteur moyenne est à peine de $0^{m}50$, mais très apparent néanmoins, parce qu'une végétation intense de buis le couronne. Cette enceinte mesurait environ 125 mètres de long sur une largeur qu'il est difficile de déterminer et qui paraît avoir été d'environ 100 mètres à son extrémité sud, laquelle est rectiligne, tandis qu'elle n'aurait été que d'environ 40 mètres à son extrémité nord, laquelle est hémicyclique. Ces dispositions sont figurées dans le plan que nous avons relevé et qui est joint au présent mémoire (*Fig.* 3).

Sur ce plateau, A. Arcelin a recueilli des « éclats de silex (2) ». On y a trouvé également deux pointes de flèches, des grattoirs et des lames : l'une des pointes de flèches appartient à M. le Dr Biot, membre de l'Académie de Mâcon, et les autres pièces font partie de la collection de l'un de nous, M. G. Lafay.

Les différents ateliers et la station situés sur le territoire de la commune de Charbonnières, qui comptent parmi les plus riches de la région, ne sont qu'à quelques centaines de mètres de là.

*
* *

Tels sont les camps antiques du Mâconnais, dont les nécessités de la culture n'ont pas amené l'entière disparition, et qui laissent voir aujourd'hui encore des traces plus ou moins apparentes de leur primitif tracé.

(1) *Histoire du Château de la Roche de Solutré. Loc. cit*, p. 106.
(2) *Mâconnais préhistorique*, p. 128.

Note sur l'enceinte préhistorique de Château-Beau, Commune de St-Martin-sous-Montaigu (S.-et-L.)

PAR

Emile MENAND (d'Autun).

La partie montagneuse de la Bourgogne comprise entre la Dheune et la Grosne, et désignée sous le nom de Montagnes du Chalonnais, forme par ses escarpements une ligne de défense naturelle, interrompue par d'étroites vallées, livrant passage à de petits cours d'eau. Ces passages, qui laissaient libre accès aux incursions ennemies, étaient ordinairement défendus, dans les temps préhistoriques, par une ou plusieurs enceintes fortifiées, dont les vestiges, pour quelques-unes seulement, subsistent encore. C'est ainsi que le Camp de Chassey (1) commandait la vallée de la Dheune et celle plus étroite de Chassey; que le retranchement de Variot défendait la *Barre*, ou gorge de Rully; et que Château-Beau et Chatel-Moron protégeaient la vallée supérieure de l'Orbize. Cette vallée, dont le nom populaire de *Vallée des Vaux*, indique si bien les nombreux replis, s'ouvre à l'est, entre les villages de Mellecey et de Saint-Martin-sous-Montaigu, par une trouée resserrée; puis, à partir de Saint-Jean-de-Vaux, elle forme un vaste cirque de 2 à 3 kilomètres de diamètre, dont les parois s'élèvent à une hauteur de 150 à 300 mètres. Les villages accrochés à mi-côte ne sont guère distants que de 1800 mètres les uns des autres. Ce sont, en dehors de ceux déjà cités, Saint-Marc-de-Vaux, Saint-Denis-de-Vaux et Barizey, avec son écart de Theurey. Un peu après l'entrée de la vallée, au-dessus du village de Saint-Jean-de-Vaux, une falaise semi-circulaire couronne la montagne et sert de base à un plateau légèrement incliné à l'est, d'où la vue s'étend sur toute la vallée de l'Orbize et sur une partie de la plaine de la Saône, jusqu'aux premiers contreforts du Jura.

Les habitants de la région ne pouvaient manquer de tirer parti des ressources que leur offrait la nature ; ils firent du plateau de

(1) *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. V (Notice archéologique sur le camp de Chassey; par Ed. Flouest).

Château-Beau une forteresse, dont les ruines très apparentes sont étalées au sommet.

Les noms de Château-Beau et de *Chatelet* (1), que la montagne a conservés, rappellent ceux de Castelas ou de Castelars (2), donnés



Fig. 1. — Situation de l'Enceinte préhistorique de Château-Beau, Commune de Saint-Martin-sous-Montaigu (Saône-et-Loire).— [D'après la Carte d'Etat-major au 1/50.000, réduite de 1/2]. — Echelle : 1/100.000. — Le CAMP est indiqué par un *double ovale*, situé au-dessus du bourg de *Saint-Martin-de-Vaux*.

en Provence aux enceintes du même genre. Ces noms sont une indication. Aussi bien la forteresse de Château-Beau n'a-t-elle pa

(1) Cadastre de la commune de Saint-Martin-sous-Montaigu.

(2) A. GUÉBHARD. — *Notes et essais d'inventaires des enceintes préhistoriques des départements du Var et des Alpes-Maritimes.*

échappé aux investigations de M. Bulliot, qui, au milieu du siècle dernier, préparait son ouvrage sur le système défensif des Romains dans le pays Eduen (1). Les vestiges d'une chaussée qui aurait relié cette enceinte au château féodal de Montaigu situé à proximité, quelques monnaies de la colonie de Nismes, découvertes dans le voisinage, et une analogie de construction entre ce château et les tours fortes romaines, lui avaient fait attribuer d'abord, à ces deux forteresses, une commune origine romaine. M. Bulliot a reconnu depuis que l'enceinte de Château-Beau était antérieure à l'occupation romaine (2). Néanmoins la description qu'il en a faite est exacte et ne demande que quelques développements.

Cette enceinte, d'une forme elliptique à peu près régulière, domine à l'est et au sud la vallée de l'Orbize, à l'ouest le col de Blaisy; au nord, elle se trouve séparée d'un sommet plus élevé qu'elle par une large mais faible dépression du sol. Les assises de rochers à pic constituaient au sud et à l'ouest une position inattaquable. On utilisa cette défense naturelle sur une longueur de 150 mètres environ, et on compléta l'enceinte par deux lignes concentriques de murailles, qui rejoignent la falaise par leurs extrémités. La première muraille, ou enceinte extérieure, forme un arc de cercle allongé, de 315 mètres. Elle est éboulée et n'apparaît plus que comme un large bourrelet gazonné. De son mode de construction, de sa largeur et de son élévation, on ne connaît rien encore. Les terres du terre-plein compris entre les deux murailles, entraînées par les pluies, ont dû s'accumuler à sa base; sans cela, la différence de niveau qui existe d'un côté à l'autre de ce premier retranchement ne s'expliquerait pas (*Fig.* 1).

La seconde enceinte, également en arc de cercle, mais beaucoup plus cintrée que la première, était aussi la plus importante. C'est une muraille de 135 mètres de longueur, séparée de l'autre par un intervalle de 50 à 60 mètres.

Elle ne forme plus qu'une longue masse de pierres grises, brisées par les gelées; mais cette masse, de 13 mètres de largeur à la base et de 3 mètres de hauteur, n'en laisse pas moins l'impression de quelque construction gigantesque. En détournant les éboulis du sommet, on retrouve intacte la partie inférieure du mur, dont les parements sont formés d'assises superposées de pierres brutes, de grosseurs et d'épaisseurs inégales. La distance d'un parement à l'autre est de $2^{m}90$ et le vide qui les sépare est rempli de pierres posées à sec et sans aucun mortier.

(1) G. Bulliot. — *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Eduen*. Paris, Autun, 1856, page 57.

(2) G. Bulliot et J. Roidot. — *La Cité gauloise*, 1879, pages 57 et 102.

La muraille repose directement sur le rocher qui est à fleur de terre et dispensait de toute autre fondation. En tenant compte de son épaisseur, telle que nous la retrouvons à la base, et du cube des éboulis, on peut évaluer à 6 mètres la hauteur que pouvait avoir le retranchement.

Au sud, une brèche escarpée, taillée en couloir dans la falaise, donne accès dans la forteresse. Une seconde brèche également taillée dans le rocher, aboutit à l'est en dehors de l'enceinte extérieure.

Il est à croire que les enrochements n'ont pas subi de modification sensible et que ces deux brèches existaient au moment de l'occupation de Château-Beau. La présence, au bas de la première de ces brèches, d'une source, qui permettait aux habitants de s'alimenter d'eau, tendrait à confirmer cette assertion.

L'accès de ces passages était facile à défendre du haut des rochers qui les enserraient.

Il existe en outre dans les éboulis des deux enceintes de murailles plusieurs solutions de continuité.

M. Bulliot y avait vu l'emplacement de portes (1). Il est possible que des portes aient été ménagées dans ces murailles. Un doute s'élève cependant, car ces ouvertures se seraient trouvées pratiquées précisément dans les endroits les plus vulnérables de la place. Ne peut-on pas admettre, avec plus de vraisemblance, que ces brèches ont été faites postérieurement pour permettre de transporter de Château-Beau à Montaigû, les pierres nécessaires à la construction du château ?

En pénétrant dans la seconde enceinte, on se trouve en présence de murs écroulés, au milieu desquels ont poussé les buis, les épines noires, les fusains et les genévriers. Ce sont des vestiges très apparents d'*habitations*, dont on peut suivre les contours sur le sol. La pierre abonde sur place et chaque *case* aurait pu être indépendante de ses voisines; mais l'emplacement était limité; aussi bien, les voyons-nous adossées et séparées les unes des autres par des murs mitoyens. Ces murs, que nous retrouvons sous les déblais, ont $0^{m}80$ d'épaisseur et sont construits en pierres sèches; peut-être les pierres en ont-elles été reliées avec de la terre que les pluies auraient entraînée. Ils ne devaient guère s'élever que de $1^{m}50$ à 2 mètres au-dessus du sol.

Les *cases* sont de formes et de dimensions différentes. Celles que nous avons examinées sont rectangulaires et closes de murs de trois côtés seulement : ce qui laisse supposer que la façade en était

(1) G. Bulliot. — *Essai sur le système défensif des Romains*, p. 57.

fermée par des tentures, des peaux ou des fascines. Quant à la toiture, elle était selon toute probabilité en chaume ou en pierres tégulaires encore en usage dans la région sous le nom impropre de laves.

Un sondage, pratiqué en 1904 dans l'une de ces cases, n'a mis au jour que des fragments de poteries noires, quelques ossements d'animaux, des ongles de porcs et deux silex grossièrement taillés.

Nous nous trouvons évidemment, à Château-Beau, en présence d'une de ces enceintes fortifiées si répandues sur le territoire celtique et dans lesquelles les populations trouvaient un refuge en temps de guerre. La situation sur une élévation facile à défendre et dont on pouvait aisément surveiller les approches, la facilité d'entrer en communication par la voix ou par des signaux, avec les postes de Variot, d'Aluze, du Mont Abbon, de Chatel-Moron, et avec ceux plus éloignés de Chassey et de Rome-Château, qui tous semblent avoir été occupés à la même époque, tout porte à croire que cette forteresse a fait partie, avec les postes auxquels je viens de faire allusion, d'un véritable système de défense.

Après la conquête romaine, lorsque la Gaule fut pacifiée, les populations n'ayant plus de raison de chercher un abri dans les forteresses délaissèrent le plus souvent celles d'entre elles qui se trouvaient dans des lieux arides et improductifs, pour habiter les vallées et s'adonner à la culture. C'est à cette époque que Château-Beau a dû être abandonné.

Les sommets, aujourd'hui déserts sur lesquels se trouvent des restes d'occupation celtique, sont souvent de nos jours encore, à une date déterminée de l'année, les témoins de *fêtes* champêtres que seule la tradition peut expliquer, et auxquelles on se plaît à attribuer une origine celtique. C'est ainsi que, tout près de nous, au cœur du pays occupé naguère par des Éduens, les plateaux de la Gertenne et du Beuvray, reprennent le lundi de la Pentecôte, un peu de leur animation d'autrefois.

A Château-Beau, comme à Variot, une fête traditionnelle rassemblait encore il y a quelques années, le lundi de Pâques, la population des environs. Ces fêtes, qui s'étaient perpétuées à travers les âges, n'existent plus. Le souvenir seul en est resté dans la mémoire des anciens du pays (1).

(1) G. Bullior. — *Essai sur le système défensif des Romains*, page 58.

Essai sur l'origine de Bibracte et d'Autun.

PAR

H. PÉNY-HIRMENECH (Asnières, Seine),

Membre de la Société Préhistorique de France.

Le projet de déterminer les origines d'*Autun* et de *Bibracte* paraîtra sans doute un peu hardi ; mais j'ai entendu dire qu'en archéologie préhistorique on pouvait aller jusqu'à la témérité.

Cette tentative est même d'autant plus audacieuse que je vais reprendre pour mon compte l'origine déjà connue (et méconnue puis-je dire), donnée par *Annius* de *Viterbe* d'après *Bérose*, reproduite sans commentaires par plusieurs auteurs tels que *Champier*, *Covillard*, *Fauchet*, *Le Maire*, etc., et finalement traitée de récit fabuleux avec une touchante unanimité par les auteurs qui ont bien voulu donner leur avis sur ces antiques *fondations*.

Un écrivain très consciencieux, Rosny (1802), le premier peut-être qui ait donné de l'ampleur à une étude sur *Autun* et les *Eduens*, a passé en revue les prétendues fables qui s'y rapportent, et trouve qu'en somme il est impossible de remonter à l'origine des peuples Gaulois.

Tout en ne partageant pas ses vues générales, ni son avis sur l'identification de *Bibracte* avec *Autun*, on doit au moins reconnaître que dans ses recherches sur les origines, il a déployé un zèle qui n'a guère été imité.

Les récits fabuleux offrent cependant un certain intérêt; voyez plutôt : « Les premiers Eduens descendraient des Dieux. Samo-« thès, petit-fils de Noé ayant été nommé gouverneur de la Gaule, « vint dans ce pays où il fonda plusieurs villes, dont *Autun ; il* « *avait encore avec lui plusieurs personnes qui avaient travaillé à* « *l'édification de la tour de Babel, et qui s'étaient rendues à lui* « *avant son départ.....* »

Cette dernière phrase est d'une importance considérable, car elle précise la nationalité et la situation véritable d'une partie de la population qui venait à la suite de *Samothès*, coloniser le pays comme captifs de guerre (2). Je renvoie du reste à la chronique de

(1) Cette étude est tirée presque en totalité d'un travail encore inédit, en préparation, sur l'histoire d'*Hercule* et *la Guerre de Troie*.

(2) *Samothès* n'est autre chose qu'une variante de *Teutatès*, *Atothis*, devenu également le *Thot* Egyptien.

Viterbe pour ce qui concerne la répartition de cette même population dans différentes régions d'Europe ; la principale remarque à faire est que la dispersion qu'il raconte, s'applique à des peuples qualifiés tantôt de *Troyens*, tantôt de *Babyloniens* (1), de sorte que la conclusion forcée de ces récits est que la prise de Troie et la destruction de la tour de Babel sont des épisodes de la même guerre.

Au premier abord, cela semble tellement paradoxal, que l'on est bien tenté, je le conçois, de faire comme tant d'autres, c'est-à-dire de reléguer cela au nombre des fables les plus fantaisistes, bien qu'il y ait un intérêt scientifique de premier ordre à vérifier le fait. Si j'insiste, c'est parce que personnellement je suis arrivé à cette même conclusion par une autre route (2). Il m'est permis d'affirmer ici que fixé depuis un certain temps sur l'identité en question, j'ignorais d'une façon absolue les histoires de Berose et autres.

Ce n'est pas là une preuve; aussi allons nous tâcher de l'obtenir par d'autres moyens, après avoir présenté quelques considérations.

*
* *

En premier lieu rappelons qu'il s'agit de la recherche d'origines lointaines, et non d'une *histoire*, basée sur des documents originaux provenant des archives de l'époque, ou solidement assise sur des inscriptions. Nous ne possédons ni l'un ni l'autre; et l'application d'une méthode sévère préconisée par quelques-uns, excellente pour l'*histoire* proprement dite des époques récentes surtout, semble destinée à l'élimination de telles traditions ou de tels auteurs gênants pour tel système préconisé.

La question des origines est à traiter plutôt au point de vue philosophique; et l'on connaît à ce sujet l'opinion du savant de Humboldt qui était un penseur : « On ne saurait, dit-il, traiter l'histore sous un point de vue philosophique, en ensevelissant dans un oubli absolu les temps héroïques. Les mythes des peuples mêlés à l'histoire et à la géographie, n'appartiennent pas en entier au monde idéal..... (*Cosmos*, notes) ».

Sachons donc nous contenter des transcriptions existantes et prenons au moins la peine d'en vérifier le contenu afin de n'en

(1) Ceux dits *Troyens* étaient plutôt la population Hellénique (Athéniens ou telchines minerviens). Le développement et la documentation de ce fait serait déplacé ici et trop long. En deux mots la Guerre dite de Troie avait lieu entre les Japhétistes ou peuples occidentaux joints aux Sémites, contre la ligue dite achéenne comprenant les *Chamites* (Acadiens, Chananéens, Chasdim ou Chaldéens) et les Caïnistes ou Telchines. Les Athéniens et autres Hellènes furent emmenés en captivité comme les Babyloniens.

(2) Voir note générale à la fin.

rejeter que les additions fantaisistes. Viterbe après tout était un savant occupant au Vatican la haute fonction de maître du Palais ; et les documents par lui publiés ne pouvaient provenir que de la bibliothèque de ce Palais.

Si l'on y rencontre quelques parties défectueuses, ce n'est pas une raison pour rejeter le tout. On trie bien l'or mélangé au quartz ; et ce n'est pas pour 2 ou 3 dents gâtées que l'on doit se faire arracher la mâchoire.

J'ai parlé de *système* et je critique celui qui consiste à se baser sur un fait et à l'étayer tant bien que mal en ayant soin d'éliminer préalablement tout ce qui peut le contredire ; s'il y a des discordances, peu importe puisqu'elles proviennent d'auteurs éliminés d'avance pour les besoins du *système*. Le procédé est plus commode que sincère. Faisons donc l'inverse en laissant concourir pour une conclusion d'ensemble le plus possible de faits concordants.

Ceci dit, arrivons aux faits.

*
* *

La population primitive de *Beuvray* ne serait autre qu'une colonie de chaldéens réduits en servitude et *dispersés* après la prise de Babylone primitive (Tour de Babel) et la reprise de Troie qui est le dernier épisode de cette guerre universelle.

Cette origine est du reste commune à beaucoup d'autres régions voisines (comme Alise, Châlons, Mâcon) ou plus lointaines (telles que Marseille, Alisacia, l'Ecosse, etc.), avec cette particularité que la région *Beuvraisienne* dut être affectée plus spécialement aux chefs survivants des vaincus (1).

Que voit-on là de paradoxal ?

Serait-ce la date de la guerre de Troie ? Mais il n'y a pas un savant qui ne sache pertinemment qu'elle est fictive ; elle m'a toujours produit l'impression d'une barraque démontable que chacun transporte à sa guise au point qui lui semble le plus favorable. Perchée préalablement sur 11 à 12 siècles, elle passa à 13 puis à 15 où elle est actuellement juchée : installation précaire contre

(1) Déduction basée d'une part sur les étymologies qui fournissent les expressions *Rha* ou *Phré*, Soleil, et *cha* ou *Tcha* indiquant des chefs ; d'autre part sur la tradition qui fait descendre les *principaux* Eduens des Dieux : Les princes Egyptiens étaient précisément des Dieux ou *Divs*, *Dious* (voir la note qui les concerne dans *Jupiter et ses fils* — note générale à la fin), et Bérose dans ses chroniques, nous apprend que les chefs des vaincus étaient parents des chefs des vainqueurs. La concordance est absolue et le fait est corroboré par la tradition de Moïse, Ch. IV.

La Guerre de Troie était une guerre de revendication pour les droits de succession au trône d'Egypte.

laquelle je déclare m'inscrire en faux de la façon la plus catégorique.

L'événement est trop considérable pour que la science continue à le roulotter ainsi de siècle en siècle. Au surplus, la discussion de la guerre de Troie n'entre pas dans le cadre de cette étude; mais elle fait corps avec la proposition suivante à laquelle je passe.

Serait-ce l'exil de chaldéens au *Beuvray* (et autres régions d'Europe) qui serait paradoxale ?

La réponse est négative, de par la tradition juive dont on ne contestera pas la valeur historique ; elle nous apprend d'abord que Japhet prit possession de l'Europe; et je ne vois aucun texte, aucune tradition, qui contredise la présence des Japhétistes sur l'étendue du continent. D'autre part la tradition est bien formelle quant à la dispersion des petits fils de Noé, branche Cham, ainsi qu'à leur état de servitude vis-à-vis des autres branches; nous devons donc forcément retrouver en Europe la trace de ces descendants de Cham, ou bien le récit de Moïse est mensonger. Nous devons les retrouver sous différents noms suivant les sources auxquelles on puise, et provenant dans leur variété, des fonctions, des castes ou états divers sous lesquels ils sont considérés. La discussion de ces détails nous sortirait un peu de la question.

Les peuples primitifs de la *Babylonie* (pays d'Acad) étaient les *Acadiens*. On dit également *Chaldée* et *Chaldéen*. La localité se nommait *Babel*, *Bab-ilu* ou *ili* (rapprochez avec *Ilio* d'Homère).

Le Ramayana, version Arienne de notre *Guerre de Troie*, nomme les révoltés *Kcha* ou *Ksa* (Rha-Kcha-Sas) de *Rha*, soleil et *Sas* bannis, chassés (par opposition à *tryas* réservé aux combattants restés fidèles aux princes Ménésiens). Dans cette guerre, nous apprend la même version, le grand chef *Báli* fut tué ; or ce n'est pas un de ces noms que nous allons retrouver, mais tous et presque toujours accompagnés de celui de *Báli*, *Baal*, *Bel* ou *Belus*, etc., qui forme la base du culte de *tous* les descendants de la race. Je pose même en principe que c'est là un criterium permettant de les distinguer partout. Ces dénominations marchent en général parallèlement avec le nom d'Hercule qui les synthétise (Héracléus, *Rha-aca-ili*, ilu ou ileous) qui constitue un autre signe de reconnaissance infaillible.

*
* *

L'étymologie du mot *Beuvray*, tirée de *Bel-Phré* ou *Baal-Phré*, vient à l'appui des explications précédentes, de même que celle de *Bibracte* tirée de *Bab-Rha Tcha* (1), où se rencontre la même

(1) Le vieux mot *rag*, *raga*, *ragan*, Roi serait insuffisant pour expliquer le mot entier.

racine que dans *Bab-ili* ; la question est assez importante pour que l'on s'y arrête un instant. *Bab* avait certainement dans la haute antiquité, la signification première de *maître*, *seigneur*, évoquant l'idée de chose princière ou supérieure. Les nègres africains l'emploient encore actuellement dans ce sens, appliqué aux hommes de race blanche, et elle est conservée dans *Nabab* par exemple.

Si l'acception primitive a dégénéré, ce n'est pas une raison suffisante pour l'appliquer aux dénominations anciennes ; on fait volontairement l'obscurité en cherchant par exemple à expliquer *Bab-il* par *Porte-Dieu*, comme on l'a fait. L'explication est simplement tendancieuse et inexacte au suprême degré. *Ili* a toujours eu la signification de *ville*, *cité*, *abri* ou variantes et s'emploie encore en Basque sans changement. On doit donc nécessairement traduire *Bab-ili* par *royale-cité* ou *ville*, *résidence royale*. Notre Bibracte était la résidence assignée aux chefs captifs, de sang royal. Le fait serait encore appuyé par leur nom de *Eduens* qui d'après Bérose viendrait de *Idos* doux, qui évoque fatalement l'idée d'un éden ou lieu privilégié, fertile, riche en troupeaux : Est-ce pour cette raison ou bien à cause du *régime doux* qui leur était appliqué ? Le Beuvray pourrait bien avoir été le mont *Ida* de cette population : n'avons-nous pas comme un souvenir dans le nom de cette commune de *Chiddes* la tout au pied ?

L'analogie signalée par le savant M. Déchelette, entre les vestiges du *Beuvray* et ceux de *Hradischt* en Bohême, existe également dans les noms de ces deux stations, le dernier dérivant également de *Rha* et *Tcha* (comparer avec *Padischah* où *Bab* s'est transformé en *Pad* avec la même signification).

Le *Tcha-sas* de la version Arienne se retrouve ici dans la région environnante, comme dans *Chassagne*, *Chassey*, *Chagny* et autres, alors, que nous pouvons constater les traces des *Tcha-tryas* dans la région de Chartres. Ce fait permet de conjecturer que des chaldéens fidèles furent envoyés là afin de pouvoir contenir et neutraliser les captifs au besoin, ou bien qu'une partie de ceux-ci passait parfois dans la catégorie des *Tryas ?*

Les Écossais représentent les descendants d'une autre fraction de ce démembrement chaldéen (*Calédonie* dérivé de *chaldée*, venant lui-même du *Chasdim* hébraïque où l'on constate le *chas* initial). On sait du reste que ce nom était pour les Juifs synonyme de Babylonien. Le terme *Scot* est certainement estropié car ce n'est pas de lui en cette forme, que dérive le terme *écossais* qui se rapproche de *racassas*. Enfin l'Écosse a son *Morven* tout comme notre *Beuvray*. Ce sont bien les mêmes peuples dont on retrouve encore les noms dans Mâcon, *mas-asco* (demeure des Acas); dans Chalon, *Cam-iloun*. Les champs Catalauniques rappellent les *Cam-Atalans*

dont les frères étaient employés aux mines de Catalogne jusqu'à l'émancipation; et dans les *Cham awe* de Pentinger, ce sont encore les descendants de *Cham* que nous retrouvons, devenus alors les *Francs* (affranchis) précédemment employés à l'entretien des sépultures (*awe*).

Quant à *Autun*, impossible à moi d'admettre que ce nom dérive d'Augustodunum ; je le considère comme beaucoup plus ancien, resté dans l'usage courant populaire, alors que l'autre d'une durée éphémère n'eut cours que dans les relations purement officielles et administratives : Je vois là une coïncidence et non un effet.

J'avais pensé à l'étymologie *awe-dunum*, colline des tombeaux, que j'abandonne pour lui préférer *Hausch-dunum*, lieu clos ou fermé qui cadre mieux avec les indications générales d'une population captive encadrée et surveillée par des gardes spéciaux (*les Ausci*) habitant des lieux clos et fortifiés (*Auxonne*, *Auxerre*, divers *Auxey*, le mont *Auxois* d'Alise, probablement *Mont Sauche*, etc. Les souvenirs locaux relatifs à Teutatès prouvent que Autun fut occupée par l'élément celtique; or cela remonte forcément à une époque antérieure à celle de l'émancipation générale (1). A ce moment, les gardes spéciaux (Ausci) étant refoulés ainsi que l'élément celtique (2) il dut se former là un petit noyau Eduen insignifiant qui augmenta insensiblement jusqu'à devenir concurrent de *Bibracte !* Quoi qu'il en soit, le Beuvray conserva toujours sur la région un ascendant moral, un attrait quasi mystérieux qui se manifeste encore actuellement.

Conclusion.

Je me suis trouvé dans l'obligation de généraliser un peu, afin de rendre plus compréhensible l'origine de *Bibracte* et des *Éduens;* les faits que j'ai exposés demanderaient un développement beaucoup plus considérable, pour bien mettre en relief un état politique et social perdu de vue, mais que répèteront tous les échos de l'antiquité lorsque l'on voudra bien les interroger. Nos origines sont clairement exposées dans une foule de documents sur lesquels on a mis une espèce d'interdit, précisément par la raison qu'ils conduisent à une solution qui déplaît dans certains milieux : c'est comme une réédition du fruit défendu.

(1) Qui se produisit deux mille ans avant J.-C.

(2) Toutes les fois que l'on pourra remonter sûrement dans les siècles préromains, on pourra démasquer avec certitude les deux éléments hostiles se partageant le monde, par les hommages rendus à *Teutatès*, *Dis*, *Apollon*, *Jupiter* et *Poséidon* d'une part ; à *Hercule*, *Baal*, *Minerve* et *Vulcain* d'autre part, leurs ancêtres et chefs respectifs.

Je propose ce principe comme absolu.

Ce que j'ai expliqué dans une autre étude (1) fait comprendre maintenant la signification réelle de la phrase célèbre : « Soror et œmula Romæ ». L'origine de Rome est en effet sensiblement le même que celle de *Bibracte*. On comprend également l'origine d'une formule maligne qui avait cours aux alentours du Beuvray : « Il ne vient du Morvan, ni bonnes gens ni bon vent » (chut ! car j'en suis). C'était une gracieuseté de nos ancêtres de l'élément Celtique, à l'adresse de nos ancêtres de l'élément Gaulois ; mais soyez sûrs que ceux-ci n'étaient pas en reste.

Sur l'état social en question viennent se greffer beaucoup d'autres problèmes faciles à résoudre, comme l'origine commune des *châteaux de verre* d'Écosse et des enceintes vitrifiées ou calcinées de nos régions. Celles des rafales humaines dites *invasions*, qui n'étaient dévastatrices que chez l'un ou l'autre des adversaires, la question des grottes habitées par suite de l'obligation de se cacher. Nous saurons enfin le rôle des ancêtres des Basques dans cette société antique.....; mais je sors de mon sujet.

Pendant un temps au début de mes recherches, je me supposais un Celte descendant des Atlantes; puis je me suis rendu compte que l'élément Gaulois avait fortement contribué à former la population actuelle. Or les Éduens descendant des Dieux (les *Divs*), cela fera sans doute plaisir de savoir que nous autres *Morvandiaux* (terme tout à fait local et de circonstance), nous avons un peu de ce sang *divin* dans les veines.....

Après tout, si nos Pères eurent entre eux des démêlés c'est bien préhistorique ; en outre la réconciliation elle-même déjà lointaine, fut complète à Alise où l'on oublia tout pour la défense commune. Actuellement il n'y a plus en France que des Français résultant du mélange des divers éléments ; et à ce Congrès qui ignore les frontières, on ne rencontre que des fervents de la Science qui est le lien principal de la fraternité universelle.

*
* *

Note générale. — C'est en poursuivant la vérification des dires de Platon sur l'Atlantide, que l'on arrive aux traditions Aryennes et à la Guerre de Troie. J'ai déposé au Secrétariat quelques exemplaires de mes publications antérieures, à l'intention des membres de ce Congrès, qui voudraient en prendre connaissance. Leur lecture pourra donner des éclaircissements plus complets, sur quelques passages de la présente communication.

(1) Voir note générale.

La préhistoire et les enceintes préhistoriques dans les cantons limitrophes de Tournus (S.-et-L.).

PAR

Jean MARTIN (Tournus, S.-et-L.).

Notre pays fut habité très anciennement, ainsi que le prouvent les nombreux ateliers et stations préhistoriques qui y ont été observés (1).

Des stations lacustres furent signalées par M. Legrand de Mercey (2), dans la Saône, au lieu dit *les Cadoles*, commune de Pont-de-Vaux, et à environ deux kilomètres en amont du pont de Tournus.

Des menhirs se trouvaient à Lacrost, au lieu dit *Pierre levée des Ouillons* (3); à Uxelles, au champ de la *Pierre levée* (4); il existe encore celui dit la *Pierre fiche*, à Venières, commune de Boyer (5), et celui ou ceux de la *Pierre levée* à Nobles (6).

De nombreux tumulus ont été signalés dans les prairies de la rive gauche de la Saône, de l'embouchure de la Seille jusqu'à Ormes (7).

Le Musée de Tournus possède la tête d'homme, connue sous le nom de l'Homme de la Truchère (8), trouvée par M. Legrand de Mercey, dans les marnes bleues de la Saône; ces marnes sont de

(1) H. de Ferry et A. Arcelin. — *Le Maconnais préhistorique*, Mâcon, 1870. — *Matériaux d'histoire et d'archéologie*, Chalon 1869 1870. — *Carte de l'Age de la pierre dans l'arrondissement de Mâcon*; par L. Lafay et L. Lex, Mâcon; 1902. — *Carte paléo-ethnologique du département de Saône-et-Loire*; par E. Chantre et C. Savoye, Lyon 1902, etc.

(2) Legrand-de-Mercey. — *Nos ancêtres des bords de la Saône*, Villefranche, 1882.

(3) Lacrost, commune de Tournus. — Ancienne paroisse de Préty-en-Mâconnais, G. Jeanton, p. 159.

(4) Uxelles, commune de Chapaize, canton de Saint-Gangoux-le-National. — J'ai retrouvé un grand fragment de ce menhir, couché contre un des murs extérieurs de l'ancienne enceinte du château.

(5) Boyer, canton de Sennecey-le-Grand.

(6) Nobles, commune de la Chapelle-sous-Brancion, canton de Tournus.

(7) Désiré Monnier. — *Annuaire de Saône-et-Loire*, 1824, page 217.

(8) La Truchère, canton de Tournus.

l'époque glaciaire, elles contiennent d'énormes troncs d'arbres provenant de forêts disparues et des débris de grands mammifères de cette époque, le *Bos primigenius* et l'*Elephas intermedius* (Chantre), ainsi qu'une faune de coquilles lacustres, différant peu de la faune actuelle (1).

J'ai déjà eu l'honneur de signaler à M. Guébhard, notre savant président, que, dans notre région, selon moi, par suite de la culture et de la presque constante habitation de l'homme, sur le sommet de nos collines jusqu'à l'époque actuelle, il y a très souvent impossibilité matérielle d'y retrouver des indices d'enceintes, formées de pierres brutes amoncelées, mais je suis tout à fait convaincu que, presque tous les sommets encore habités au moyen âge, étaient primitivement des enceintes préhistoriques où les générations se sont succédé presque sans discontinuité; tels sont ceux de Brancion (2) (*Brancidunum*) et d'Uxelles (*Uxellos*), couronnés d'anciens manoirs féodaux et autour desquels nous retrouvons les traces successives, de l'époque néolithique jusqu'à nos jours; au mont Saint-Martin-de-Laives, où il ne reste qu'une ancienne église, bâtie sur les ruines d'un prieuré connu au v^e^ siècle, et qui, au moyen âge, était encore entourée d'un bourg important; de même à Saint-Germain-des-Buis, autre village disparu, et dont l'emplacement porte encore le nom de *Camp romain;* à Scivolière, où, sur l'extrémité sud de ce promontoire escarpé, s'élève un tumulus appelé *le Peut* (v. le Puy), qui a 30 mètres de hauteur sur environ 130 de diamètre; Le Villars, petit village dominant le cours de la Saône, au pied duquel sont deux stations moustériennes, et à Tournus même, sur l'emplacement où s'éleva sur les débris d'un temple romain ou gaulois, dès les premiers siècles, le monastère de Saint-Valérien, puis plus tard l'abbaye de Saint-Philibert (7). Le peu de recherches faites en ces divers lieux a suffi pour nous en montrer l'ancienneté.

L'homme des époques préhistoriques aussi bien que des époques postérieures, a dû savoir profiter des sites naturels propres à assurer son existence et sa sécurité, ou simplement plaisants par leur beauté. Depuis longtemps je recherchais la preuve locale de cette

(1) A. Arcelin. — *Le Maconnais préhistorique,* appendice, p. 106.
(2) Brancion, ancienne chatellerie royale, aujourd'hui commune de Martailly, canton de Tournus.
(3) Mont-Saint-Martin-de-Laives, commune de Laives, canton de Sennecy-le-Grand.
(4) Saint-Germain-des-Buis, aujourd'hui Jugy, canton de Sennecy-le-Grand.
(5) Scivolière, commune de Jugy.
(6) Le Villars, ancien prieuré, canton de Tournus.
(7) Alboy-Saint-Philibert; voir le plan de circonvallation de son enceinte.

dernière hypothèse ; elle me fut fournie, il y a quelques années, par la découverte près de Tournus, des substructions d'une villa romaine, à Belney (*Belle vue, belle eau*) ; en effet, c'est une charmante situation, près d'une source d'eau vive, sur le flanc d'une colline tournée à l'est, et dont la vue n'est bornée que par les montagnes du Jura et des Alpes ; aussi cette colline est-elle couverte de maisons de plaisance. Le propriétaire chez qui fut découverte cette villa, M. Marle, ancien ingénieur des mines, fit rechercher et fouiller soigneusement et avec intelligence ces substructions ; les fouilles terminées au niveau du terrain où les murs avaient été fondés, je fis creuser encore, et dès 0^m50 plus bas, nous trouvâmes des traces indéniables d'une époque préromaine, fragments de poteries, débris de cuisine, etc. Cette construction romaine avait donc remplacé une habitation préhistorique.

Je crois devoir, en terminant, appeler votre attention sur des enceintes préhistoriques, autres que celles placées sur les crêtes des collines, c'est-à-dire celles en pays plat, fermées par un cours d'eau qui les entourait entièrement ; sont-elles moins anciennes et moins intéressantes à étudier ?

On en retrouverait plusieurs en Saône-et-Loire, je me bornerai à en signaler une qui se trouve en face Tournus, entre le territoire de Lacrost et la rive gauche de la Saône actuelle. Près de l'écart appelé la Chapelle, dans la prairie de Juchaud ; avant que la rivière fût canalisée, elle formait une île, dont encore au XVII^e^ siècle, les petits lacs de Larvoux, du Pilon, du Crot pourri, et du Crot-du-Breuil n'étaient pas desséchés ; dans cet endroit M. G. Jeanton a dernièrement encore pu retrouver les 24 tumulus (1) signalés par *l'Annuaire de Saône-et-Loire* de 1824, couplés deux à deux, mais actuellement presque plus apparents, ayant été pour la plupart nivelés par les propriétaires des prairies ; on peut cependant constater leur existence, surtout à une certaine époque de l'année, où les diverses colorations de l'herbe les montrent très nettement. Les deux plus septentrionaux sont les plus importants, ils ont, l'un 1^m50 et l'autre 1^m80 de hauteur, le premier 35 mètres et le second 38 mètres de diamètre ; fouillés en 1879, par la *Société des Amis des arts et des sciences* de Tournus, ils n'ont donné que quatre vases en terre noire assez friable (2), dont un contenait un peu de cendres et d'ossements calcinés ; ce mobilier funéraire peut être attribué au premier âge du fer de M. Chantre.

(1) G. Jeanton et Ravenet. — *L'ancienne paroisse de Prety-en-Maconnais*, page 15.

(2) Ces objets sont déposés au Musée de Tournus.

Le sous-sol de la prairie contient des éclats de silex et des fragments de poteries, ainsi que nous avons pu le constater dans quelques tranchées faites pour l'écoulement des eaux. Le menhir de la *Pierre levée des Ouillons* se trouvait à l'est de cette île, et au nord près du lieu dit : le *Molard Audran*. M. Désiré Monnier, dans l'*Annuaire de Saône-et-Loire* de 1824, y signale trois tumulus; ce lieu dit, paraît avoir été exhaussé en partie de mains d'hommes, d'environ $1^{m}50$ au-dessus du niveau des prairies environnantes; on y recueille de nombreux débris de poteries romaines et préromaines; et c'est en face, dans le lit de la Saône actuelle, que tout dernièrement, les dragages ont fait retrouver une série de pieux plantés verticalement en ligne droite, ayant pu servir de pilotis à une station lacustre. La réunion de ces vestiges, prouve bien la présence pendant de longues années, d'une tribu de pêcheurs séjournant dans cette petite île, qui était pour eux une enceinte protectrice contre les carnassiers, et où, même avec de rudimentaires clôtures en bois, à l'instar des tribus sauvages encore de notre époque, ils pouvaient se défendre en cas d'invasion.

Les Poypes de la Bresse.

PAR

M. l'abbé F. MARCHAND (Bourg, Ain).

Nous avons fait connaître, à propos des fouilles de Villars, notre pensée sur cette classe de monuments (1).

Nous éprouvons aujourd'hui le besoin de reprendre la question.

Des documents nouveaux, l'étude plus approfondie de quelques tertres et des plus remarquables, les notes dont nous avons reçu communication, en ont agrandi le cadre. Elle sera plus explicitement traitée.

Et d'abord, qu'est-ce qu'une *Poype* ? On appelle de ce nom une *éminence conique*, faite de remblais et *ceinte d'un fossé.*

On conçoit la poype sans construction à son sommet; on ne l'a conçoit pas sans *fossé.*

Le système comportait une cour basse ou esplanade, *porprisia*, qu'il est rare de retrouver en bon état, et que délimite constamment une dépression circulaire, dernier vestige d'un second fossé. Lorsque la cour, enveloppait sa poype, comme à Villars, ce deuxième fossé, était concentrique au premier. On distingue encore facilement le pourpris à Saint-André-de-Corcy, à Neuville, à Arbigny, et surtout à Saint-Sulpice.

Le plus grand nombre de nos tertres a été démoli; il en reste à peine une soixantaine. Ils occupent la partie sud et occidentale, c'est-à-dire la région plane du département.

Egarés pour ainsi dire, au milieu d'un monde qui ne les comprend plus, ils ont depuis longtemps, mis à l'épreuve la sagacité des savants.

Th. Riboud, en son *Indication générale des monuments et antiquités du département de l'Ain*, présentée à l'Institut en 1870, ramenait à trois les différentes opinions qui, de son temps, s'étaient déjà fait jour à leur sujet.

Les uns voulaient y voir des travaux militaires; mais, ajoute

(1) *La Poype de Villars et ses fouilles*, in-12, Bourg, 1899. — *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, livraison 4e, 1899.

l'auteur précité, « leur isolement et leur forme prouvent qu'ils sont antérieurs à l'artillerie ; qu'ils ne sont point de construction romaine ; et qu'il faut les attribuer à un peuple plus ancien. »

Les autres les considéraient comme des tombeaux. Ils avaient à leurs yeux, la nature des tombes, couvertes d'un amas de terre ou de pierres brutes, qu'on rencontre en Angleterre, dans l'Asie du Nord, la Grèce et même en Amérique. La dimension variait avec la qualité des personnages.

Enfin, d'autres pensaient que ces monuments pouvaient avoir servi aux assemblées civiles et religieuses des Gaulois, attendu qu'elles étaient tenues en plein air, à l'écart et dans les forêts, « que la forme ronde et élevée était plus commode et plus saine, et que les tertres, dont le cône était tronqué ou excavé, étaient favorables à des réunions. »

Mais quelle que soit l'opinion admise, concluait Th. Riboud, on ne peut se refuser à donner aux poypes une origine celtique ou druidique.

M. C. Guigne, dans sa *Topographie de l'Ain*, *Introduction* (p. IV), acceptant les conclusions de M. Péan, fait des contrées à poypes des régions sacrées aux temps préhistoriques, des frontières protectrices, communes aux peuples circonvoisins, qu'on ne devait ni défricher, ni cultiver. Les buttes auraient marqué ce caractère.

De ces divers sentiments, le premier seul mérite quelques égards.

Si les poypes remontaient aux époques celtique et même préhistorique, elles ne se montreraient pas aussi vigoureusement turgescentes ; le profil en serait aussi comme écrasé ; et l'on verrait, à leur place un relief circulaire plus ou moins apparent, mais non conique. On est souvent étonné des effets de ravinement produits, par les eaux sauvages, en un temps moins considérable encore.

D'autre part, ce ne sont pas des tombeaux. L'usage des tombes à chape de terre ou de pierres appartient à l'âge néolithique et aux premiers temps des métaux. Le même argument retrouve ici son emploi.

Je ne sache pas qu'on ait jamais rencontré de sépultures, au sein de ces tertres. La démolition de la poype de Raclet, à Saint-André-de-Corcy, effectuée récemment, n'a donné lieu à aucune constatation funéraire. Elle a seulement livré une lampe de bronze à trois becs, que M. Nouvellet conserve au Château de Vernange. Trouverait-on, d'ailleurs, des indices funèbres, qu'ils manqueraient de signification dans l'espèce. C'est que la poype aurait pour noyau un tumulus antique.

Les poypes sont d'origine féodale.

Ne nous arrêtons pas à la dénomination; car bien à tort elle obscurcit le problème. Elle est spéciale à nos contrées.

La poype est l'équivalent de la motte.

Dans la déclaration de fidélité, que Perret de Sermoyer rendit à Amédée de Savoie, sire de Bâgé, au temple d'Epaisse, le lundi avant la quinzaine de Pâques 1288, il jura tenir du fief du prince MOTTAM *seu* POYPIAM *quam habet apud salmoya cum porprisia et fossatis* (1).

Du Cange, de son côté, s'exprime en ces termes : *Est enim poypia collis seu tumulus cui inaedificatum castellum,* IDEM PROINDE AC MOTTA (2).

Or nul n'ignore l'origine de la motte et son affectation. Elle est, comme la poype, un monticule artificiel, destiné à supporter un donjon.

Comme la poype encore, elle était entourée d'une basse-cour, dont elle occupait tantôt le centre, tantôt un point quelconque de la périphérie.

Un retranchement en pierre, terminé à sa crête par une clôture en palis, protégeait le pourpris; et deux fossés défendaient, en outre, l'accès de ce dernier et du tertre.

La tour, que supportait la motte, était en bois, rarement en briques ou en pierres.

La motte ne se rencontre que dans les pays plats, où les éminences naturelles font défaut.

Dans les pays de montagnes, les accidents de terrain, d'une manière générale, en tenaient lieu (3).

Quelque différente que soit la désignation, il y a, on le voit, similitude parfaite entre ces deux sortes de monuments.

Le système de défense, tel que nous le font concevoir les poypes et les mottes du moyen âge, fut seul usité à l'établissement de la féodalité; et, c'est une conviction pour nous qu'en Bresse et en Dombes les poypes représentent d'une manière exclusive les constructions militaires des X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècles.

Mais l'architecture réalisait des progrès.

Au XIII^e^ siècle, elle substitua aux remparts de terre des constructions en maçonnerie.

(1) La poype de Sermoyer existe encore. C'est un beau monument d'environ 55 mètres de diamètre à la base, et de 10 à 12 mètres de hauteur, régulier, pourvu de fossés toujours alimentés d'eau, et situé à 1500 mètres à l'est du village.

La plateforme est évidée en entonnoir jusqu'à 3 mètres de profondeur.

La butte renfermait certainement un souterrain, dont la voûte s'est effondrée.

Il conviendrait, de l'explorer à fond. Les fossés ont restitué un fer de lance déposé au Musée de Pont-de-Vaux.

(2) V° *Poypia*.

(3) Cf. CAUMONT. — *Arch. civile et milit.*, 392 et *Seqq.*

La plupart de nos châteaux seigneuriaux de Bresse, furent bâtis au XIII^e^ et au XIV^e^ siècles. Richemont n'était pas achevé en 1299; le Monteillier fut construit vers 1300; Montriblond vers 1315; et Varax présente tous les caractères de la même époque.

Dès ce moment, les anciennes poypes se partagèrent en deux groupes. Les unes furent transformées en signes de fief; nous en reparlerons tout à l'heure; les autres, ce fut peut-être le plus grand nombre, devinrent le pivot des fortifications nouvelles. Elles servirent de supports à la grande tour ou donjon. Au Monteillier, un colossal donjon couronna sa poype; et il en fut de même à Varax, bien qu'il ne reste actuellement que des ruines de la tour.

Nous aurions de nombreux exemples à citer à l'appui de ce fait; nous empruntons les plus probants au protocole des hommages de Bâge en 1272 (1).

Ogeret de Saint-Cyr déclare tenir en fief de la dite Sirerie *domum suam et poypiam de Sancto Cyrico cum tota forteressia* (2).

De la même suzeraineté, Gilet Rubitini possède *poypiam suam cum forteressia et fossatis, sitam apud Chavanes, in parochia de Cuceil.*

C'est au même titre encore que Josserand de Montgilbert tient *domum suam de Tresvernois in parochia de Sancto Cyrico cum poypia*; et Foulques de Biolières *donjonem et fortalitiam de Curto fonte.*

Ne perdons pas de vue cependant qu'à partir du XIII^e^ siècle on n'éleva plus, ou du moins que très rarement, des poypes pour asseoir les donjons.

Il est à remarquer que, malgré la substitution de remparts de pierres ou de briques aux retranchements en terre, le plan primitif de la forteresse ne subit pas de changements. On retrouve dans le donjon et la bayle, ou première enceinte de Varax et du Monteillier, la poype et le pourpris de Saint-André, de Neuville-les-Dames et Saint-Sulpice.

Envisagée de la sorte, la poype n'est pas un ouvrage militaire, que le moyen âge puisse revendiquer comme lui appartenant d'une manière exclusive.

Il est dans la nature, quand la défense ou le combat s'impose,

(1) GUICHENOU. — *Hist. de Bresse, — Preuves*, p. 14.

(2) Malgré l'abandon où on l'a laissée, la poype de Saint-Cyr s'est conservée jusqu'à nos jours. Elle s'élève à 400 mètres au nord de l'église.

Diamètre de la base: 60 à 65 mètres; de la plate-forme : 14 à 15 mètres; hauteur : 8 à 10 mètres.

Les fossés de la motte sont en partie comblés, mais très apparents. On retrouve seulement des traces de ceux du pourpris, sur lequel on a bâti deux domaines.

de s'assurer des avantages. On choisit de préférence une situation de difficile accès, abrupte et élevée.

Dans ces conditions, on ne sera pas surpris d'apprendre qu'une butte, analogue à la poype, entrait déjà, comme membre essentiel, dans les fortifications des Romains et des Gaulois.

Qu'était, en effet, l'oppidum gaulois? Tantôt une ville, tantôt un bourg, et même un simple lieu de refuge; mais, quelle qu'en fût l'importance, il occupait toujours un site facile à défendre : je veux dire escarpé ou appuyé contre des cours d'eau.

Des fossés, des murs, des tours renforçaient les obstacles naturels, et, à l'endroit dominant l'aire de la place, était assise la citadelle l'*arx*, d'où l'on pouvait lutter encore si l'ennemi parvenait à forcer les premières enceintes.

La citadelle de *Nesontio* est appelée par César : *Hunc murus circumdatus arcem effecit et cum oppido conjungit.*

Il n'est pas moins explicite lorsqu'il dit, parlant d'Alésia : *Vercingetorix ex arce Alesiae suos conspicatus ex oppido egreditur*(1).

Dans ces deux oppida, l'*arx* couronnait deux massifs qui sont restés ce qu'ils étaient à l'époque de sa conquête.

Lorsque les oppida étaient bâtis en plaine ou dans des régions marécageuses, était-il suppléé par des mottes artificielles aux désavantages de la position? Le fait paraît vraisemblable; mais nous ne connaissons pas de textes qui le certifient.

Quoi qu'il en soit de ce dernier point, on voit apparaître la poype et sa tour dans l'*arx* gauloise.

Chez les Romains, la motte se trouve dans des rapports identiques avec la citadelle, mais elle est mieux caractérisée.

Une forte muraille complétait les avantages de la situation.

A l'un des points culminants, sur un tertre, où le sol était uni, une levée de terre, une motte, s'élevait la citadelle qui, ressemblant au poste militaire fortifié ou au petit oppidum, dut s'appeler de bonne heure *castellum*, châtel. A défaut d'éminence naturelle on créait une colline factice (2).

A part le nom, cette colline factice qui portait l'*arx* romaine, c'est la poype du moyen âge qui portera le donjon.

Au reste, il dut en être ainsi partout et toujours dans les fortifications bien ordonnées. Dans une place de guerre, il faut un centre vers lequel tout converge et d'où tout rayonne. Ce centre doit être élevé pour explorer la contrée aussi loin que possible, observer les mouvements suspects. Ce centre, enfin, doit être plus

(1) *De Bello gall.*, I, 38 et VII, 84.

(2) Jacques Flach. — *Enquête sur les conditions de l'habitation en France, Introduction*, p. 31.

puissamment protégé, car il est la tête; c'est la vie de la place et, en cas d'insuccès final, le dernier membre de l'organisme qui doit périr.

Puisqu'il appartenait au donjon de soutenir l'effort suprême, c'est dans la poype sous-jacente, croyons-nous, qu'étaient renfermés les approvisionnements de la défense.

Il est possible, en conséquence, que l'on trouve, dans nos mottes baronnales, des chambres souterraines, et, dans celles-ci, des provisions altérées et des débris d'armes de toute nature. Le cas s'est présenté à Villars ; il se présenterait sans doute encore à Varax et au Monteillier, si des fouilles venaient à entr'ouvrir leurs poypes.

Ne serait-ce pas là, je le demande, une seconde et non moins importante raison de l'exhaussement des donjons. Il fallait des souterrains. Or, en les excavant dans le sol, on risquait de rencontrer, à peu de profondeur, l'eau ou tout au moins une humidité abondante, qui les eût rendus absolument impropres à leur destination.

Nous rattachons à ce même ordre d'idées les galeries souterraines qui, parfois, mettaient les places de guerre en communication avec la campagne. L'imagination populaire en voit dans tous les châteaux ; en réalité elles sont rares. Les Romains en creusaient en certaines circonstances. Au moyen âge, on ne les rencontre qu'exceptionnellement. Chartres en fut pourvue au IX^e^ siècle. L'importance, purement relative, de nos meilleures places fortifiées bressannes, doit faire écarter l'espoir d'en retrouver des traces, dans ce qui reste de leurs anciennes substructions. Néanmoins, si l'on en découvre, elles auront leur point d'attache sous le donjon, dans les caveaux de la poype.

Nous avons dit qu'à la suite de la transformation progressive de l'architecture militaire au XIII^e^ siècle, les poypes, dont le site ne fut pas utilisé, demeurèrent à l'écart.

On ne les abandonna pas, ni ne les démolit; néanmoins, elles adoptèrent une signification symbolique.

En devenant signes de fief ou de juridiction, elles furent assimilées aux châteaux. Les poypes, revêtues de ce caractère, ne portaient pas de tour. Elles étaient ceintes de fossés. Quant au pourpris, livré le plus souvent à la culture, il se nivela peu à peu ; ce n'est qu'à grand'peine qu'on arrive, aujourd'hui, à le reconstituer dans la généralité des cas.

Les droits de fief y étaient attachés. *Extant etiamnunc*, dit du Cange, *in Bressiae et Dombarum provinciis, plurima castrorum in poypiis extructorum rudera, quibus assignata quondam maxima privilegia et jura adhuc vigent*. Droits et privilèges étaient donc encore en vigueur de son temps.

Dans cette série, nous classons les poypes suivantes :

La poype de Mézérias. Etienne de *Chancien*, de *Chanciaco*, la reconnut à la directe noble de Bâgé, en septembre 1272 : *poypiam suam et fossata sua de Maysirya.*

Celle de Saint-Sulpice, dont nous trouvons l'hommage, par Gauthier de Saint-Sulpice, au même protocole : *poypiam suam Sancti Sulpitii sitam inter duas poypias* (1).

La poype de Laiz et la poype de l'église dudit lieu, tenues en fief de Bâgé par Jacques de Fayolla, chevalier ; *quartam partem pro indiviso poypiae de Luyseis, et totam poypiam sitam desuper ecclesiam de Luyseis.*

Que ces tertres emblématiques jouissent des droits féodaux, nous en sommes convaincus, lorsque nous voyons Perraud Chabua, le 9 mai 1280, déclarer *mottam et casale de Luyseis, et generaliter omnes pertinentias et appendentias de Luyseis.*

Guillaume de Foissiat est un peu plus explicite ; il dit tenir en hommage lige : *poypiam suam de Foyssia, cum pertinentiis et appendentiis et escheytis.*

La butte conserve ses fossés, *cum fossatis*; mais elle a cessé d'être forteresse tout en demeurant baronnale. On a soin de distinguer la poype du château Perret de Sennoyer, qui confesse tenir sa motte en fief du Sire de Bâgé, réserve sa maison : *salva domo sua.* Celle-ci relevait du fief de l'évêque de Mâcon.

Ainsi sa poype était noble ; elle possédait la qualité de fief, puisqu'elle était hommagée par le feudataire, et concédée sous cette condition par le seigneur suzerain.

On créa des poypes de cette seconde catégorie fort tard dans le bas moyen âge. Celle de Jasseron ne remonte pas au-delà de l'origine du prieuré ; or la fondation de ce dernier est du XV^e^ siècle.

Indépendamment des deux sortes de poypes, dont nous cherchons à mettre en lumière les divers caractères, on distinguait les poypes à signaux et les poypes à vedettes.

Lorsque, vers la fin de l'Empire, les barbares faisaient des incur-

(1) La poype de Saint-Sulpice est le plus beau monument de ce genre que j'aie jamais visité. La motte et la cour sont restées ce qu'elles étaient dans le principe ; le puits que celle-ci possédait vers son centre existe toujours. La butte présente approximativement les diamètres suivants : 70 mètres à la base, 16 mètres à la plateforme, et autant de hauteur. Le pourpris est à peu près circulaire et mesure de 150 à 160 mètres de tour. L'une et l'autre sont encore protégées par des fossés où l'eau ne manque jamais. Des deux autres poypes mentionnées ici, une seule subsiste actuellement. Elle est aussi pourvue de fossés et assez bien conservée. Elle s'élève au nord-est de la précédente, dont elle est distante d'environ 60 mètres. Ses dimensions sont légèrement inférieures. Son érection fait supposer une division du fief de Saint-Sulpice à une époque inconnue, mais certainement fort ancienne.

sions dans les provinces frontières, les populations se réfugiaient dans des camps temporaires promptement improvisés.

Les camps communiquaient entre eux à la manière gauloise, c'est-à-dire au moyen de feux allumés sur des tours. Dans les pays de peu de relief, les tours devinrent souvent impuissantes à transmettre les signaux, et on dut, par des monticules factices, en surélever la base.

J'ignore s'il existe d'anciennes mottes à signaux dans nos régions à poypes.

On recueille des tuileaux plats à Saint-André-de-Corcy, autour de la poype de Neuville (1); ils abondent à celle de Villars. Mais que conclure de ces témoignages, lorsqu'on sait qu'au x^e^ siècle, à l'origine première de nos poypes féodales, la tuile romaine était encore employée dans nos pays.

Les mottes à signaux de création romaine furent, vraisemblablement, absorbées par les ouvrages militaires, de la féodalité. S'il en existe encore, et l'on peut en douter, elles sont difficiles à identifier.

Les poypes à vedettes furent élevées pour la surveillance d'une région déterminée. Une tour en pierre ou en bois les couronnait.

Je n'en connais pas d'exemple dans l'Ain. La tour des poypes primitives, plus tard, le donjon, dans les châteaux-forts, devaient généralement suffire aux besoins de cet ordre.

Portant la marque indéniable de la main de l'homme, s'élevant solitaires en plein champ, souvent dans des lieux déserts, dans les bois, enveloppées dans le mystère de leur origine et de leur ancienne affectation, les poypes inspiraient un respect, parfois superstitieux aux populations qui vivaient à leur ombre. On leur attribuait même un caractère sacré, avons-nous dit, qu'elles communiquaient à la région tout entière où s'observait leur présence.

Ce prestige est bien diminué de nos jours; et il tend à disparaître partout où il subsiste encore.

Il avait sa source dans l'essence même de la poype. Lieu de refuge, forteresse, résidence du seigneur, représentation symbolique du fief, la poype a été tout cela. Elle s'imposait, en conséquence, au respect des populations à l'égard du château, dont elle

(1) Par elle-même, la poype de Neuville n'offre rien de particulier. Il en est autrement de sa position. Elle se trouve en relation avec un énorme quadrilatère formé de remblais, auquel elle sert de poste avancé du côté de l'Est. Elle n'en est séparée que par la largeur du fossé. Le quadrilatère est défendu par un fossé sur tous ses côtés, et mesure 40 × 35 mètres et 10 mètres de hauteur. C'est probablement le premier emplacement du prieuré de Neuville. A ce point de vue, la butte de Neuville peut être comparée à celle de Jasserou, où l'on remarque une corrélation semblable entre sa poype et l'ancien prieuré.

fut une forme dans le principe, et de l'autorité seigneuriale, dont elle était une manifestation.

D'où vient le nom ?

Poype est un terme vulgaire dérivé d'un mot plus ancien.

Il n'est usité qu'en Bresse, dans le Lyonnais et le Bas-Dauphiné.

Son étymologie présente des difficultés.

On a proposé *Podium*, *Podium pium*, *Podium oppidi* et le latin populaire *Poppia*, plus exactement *Puppia*, dont le sens est mammelle; mais il n'a pas été donné encore d'explication certaine.

Linguistiquement parlant, il faut séparer *Poipia* de *Podium*. Il est impossible que l'un dérive de l'autre, impossible même qu'il y ait entre eux une parenté quelconque.

En Dombes, on dit *Poua*, et, d'après du Cange, *Poya*, *etiamnunc rusticis Dumbensibus*. *Poya*, montée, vient du participe de basse latinité *podiata*, comme le français *appuyer* vient de *appodiare*.

Quant à *Poua*, il pourrait être, dans l'idiome bressan, une altération de *Poya*; mais il continue, plus vraisemblablement, *Pica*, pointe, Pi-a, Pi-va, Pu-v-a, Pua-Poua, et doit signifier par métaphore *terrain en pente*. En tout cas, le rapprochement entre *Podium* et *Poipia* doit être absolument rejeté.

Podium a donné *Puy* et non poype, comme *modium* a donné *muid* et non moype, et *inodio*, ennui, mais pas ennoype !

Du reste, les formes *Poium*, *Pogium* signalées par du Cange, datent de l'époque où *Podium* s'était déjà transformé en *Puei* dans nos provinces. Elles ne sont, par conséquent, qu'une retraduction maladroite des scribes, qui ne savaient pas retrouver le vieux *Podium*.

Podium pium rappellerait le caractère hiératique prêté à nos poypes; mais il est en désaccord avec les chartes. Celle-ci parlent constamment de *poypiam*, *poypias*. *Podia pia* est une forme insolite. Mentionner ce sentiment doit suffire. Nous ne saurions faire davantage tant qu'on ne lui donnera pas pour fondement des textes formels.

A l'égard de *Podium oppidi*, la même observation semble de rigueur.

Les deux *d* seraient tombés, conformément aux règles étymologiques; exemple : *videre*, voir ; et on se trouverait en présence d'un mot comme *purpe*, qui, dans notre dialecte, a pu donner *Pouype* et *Pouape*.

Podium oppidi pouvait désigner la ceinture de remparts, sur laquelle était construit le château-fort, et, par extension, tout château construit sur une éminence isolée.

Cette conjecture, que je dois à M. H. de Boissieu, serait capable de séduire, mais elle a également le tort de ne pas s'appuyer sur les textes, et ce n'est que par pur arbitraire qu'il est fait application de ces deux termes aux poypes de la Bresse.

Mais enfin d'où vient *Poypia* ?

Quelques-uns ont cru y distinguer du celtique, mais ils n'ont fait valoir aucune bonne raison de leur sentiment.

M. Protat y reconnaît le latin populaire *Poppia*, plus exactement *Puppia*, qui signifiait mamelon. L'étymologie est fort acceptable.

Pipet, autrefois *Pupet*, nom d'un monticule de Vienne, en serait un diminutif ; le *Poupe*, du dialecte Dauphinois, qui désigne le bout de la mamelle et vient de *Pupellus*, en serait un autre, et tous deux corroborent l'interprétation de *Poypia* par mamelon (1).

Le sentiment de M. Protat a été suivi par Clair Tisseur, *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais* (aux corrections, p. 468), et par M. le chanoine Devaux, dans son *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné au moyen âge* (p. 318). Nous nous y rallions nous-même comme au plus satisfaisant.

Il est bon d'ajouter que la forme Puppia n'est qu'une forme conjecturale, ingénieusement imaginée par le savant italien, M. Caix, pour expliquer l'italien *Poccio*, mamelle. L'explication ne dépasse donc pas la valeur d'une simple hypothèse, mais c'est la plus plausible.

*
* *

Disséminées dans la plaine alluviale de la région Lyonnaise, l'Ain, le Rhône et l'Isère, elle-même perdue entre les régions montagneuses des Alpes du Jura et du Plateau central, appelées d'un nom dont le radical est un bas latin qui, peut-être, s'est mieux conservé dans ces pays à cause du voisinage de l'Italie et de leur latinisation plus profonde, les poypes semblent, par leur forme et leur dénomination, constituer un problème archéologique insoluble.

Dans les plaines du nord et du nord-ouest, au contraire, les mottes n'ont pas soulevé la moindre difficulté. Le nom expliquant la chose, elles ont toujours été comprises.

Un simple parallélisme suffit à éclaircir le mystère, et montre qu'entre les unes et les autres il y a plus que de l'analogie, il y a parfaite identité.

C'est tout ce que nous avons cherché à établir.

(1) M. le Chanoine Devaux, doyen des Facultés catholiques de Lyon.

Les nouvelles trouvailles au Camp du Bois du Rouret (Alpes-Maritimes).

PAR

Paul GOBY (de Grasse, Alpes-Maritimes),

Membre de la Commission d'Étude des Enceintes Préhistoriques de France,
Chargé de recherches préhistoriques dans les Alpes-Maritimes.

Grâce à un généreux concours de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, nons avons pu continuer à développer, sur une plus grande surface, nos recherches au Camp du Bois (Alpes-Maritimes).

Voici rapidement un aperçu des dernières trouvailles (1).

Les fouilles, effectuées toujours par niveaux de 0^m10 de profondeur, ont atteint, sur une longueur de plus de 40 mètres, le *substratum primitif* du Camp reposant sur les argiles jaunes du Bathonien inférieur; les recherches ont été poussées jusqu'à 1^m80 à 2^m10 de la surface du sol.

Tout à fait au fond de la tranchée, dans la première couche d'occupation, s'échelonnaient des foyers nombreux, avec ossements brûlés ou non, notamment de cerfs, et des quantités de poteries typiques.

Le métal, sans être rare dans la couche archéologique, ne s'est pas trouvé en très grande quantité; le fer a été recueilli surtout dans les niveaux supérieurs et moyens.

Dans son ensemble, la partie fouillée est caractérisée principalement par des poteries diverses, dont la prédominance de certaines d'entre elles, suivant les points, détermine trois niveaux assez constants et très nettement reconnaissables.

1° Niveaux supérieurs (terre végétale remaniée). — Remarquables surtout par des poteries romaines ou d'origine romaine, infiltrées de quelques autres *micacées*.

2° Niveaux moyens. — Poteries *micacées* mélangées à quelques-unes à couverte noire et à d'autres *non micacées*.

(1) On trouvera la notice détaillée de ces nouvelles recherches dans les Comptes rendus de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, 36e session, Reims, 1907, 4 figures.

3° Niveaux inférieurs. — Poteries *non micacées* assez spéciales, dont plusieurs spécimens ornés et non ornés sont présentés au Congrès.

Cette céramique occupe la base de l'enceinte et constitue une des caractéristiques de la couche de la *première* période d'occupation. On remarque dans le nombre, des poteries *lustrées* ou *lissées*, rougeâtres ou tout à fait noires, selon la cuisson. Les vases sont à panse, d'un galbe assez élégant, fond rond ou plat, ou encore muni d'un pied très court, formé par un rebord retombant perpendiculairement sur la partie inférieure du récipient. On distingue aussi des vases en forme d'écuelle, des dessins en coups d'ongle, ou au trait, chevrons, etc (1).

C'est la première fois que nous pouvons étudier cette poterie sur un aussi grand nombre d'échantillons, les fouilles précédentes n'ayant pas atteint le niveau où elles se trouvent si développées.

Jusqu'à présent, il n'est guère possible de faire des comparaisons entre ce genre de poteries et celles trouvées dans d'autres monuments du pays ; car, nous n'en voyons pas grande trace ailleurs, comme galbe.

Il est intéressant pour le préhistorique local, d'avoir à constater cette poterie en place, dans des couches non remaniées ; il s'agira de vérifier, si elle existe en dehors de ces retranchements et comment elle se présente ; dès maintenant, nous ne voulons, par prudence, mettre en avant aucune analogie trop spéciale, mais tous nos soins vont tendre à l'étudier en détail et à en rechercher les origines précises.

Comme objets nouvellement mis à jour, à des *niveaux divers*, citons : deux monnaies de bronze, déterminées par M. Ern. Babelon (un, Constance II de la couche végétale); une autre constituant une imitation de monnaie de la période gauloise (?) : tête humaine de profil, gravée *en creux*); des restes de creusets, clous en fer, agrafes en fer, pierres gisantes diverses pour écraser les grains, en porphyre et gneiss, tiges de fer et de bronze, une perle bleue en verre (de la Tène ?) plus grosse que celle trouvée précédemment ; neuf nouvelles fusaïoles, dont plusieurs admirablement conservées, de

(1) Voir à ce sujet nos précédentes recherches : Paul Goby. — *Sur les poteries micacées de la région de Grasse et notamment sur celles du Camp du Bois du Rouret.* — *II^e Congrès préhistorique de France*, Session de Vannes, 1906, p. 330 à 333, 4 figures. — Le Mans, Imprimerie Monnoyer, 1907.

Paul Goby. — *Deuxièmes recherches au Camp du Bois du Rouret (Alpes-Maritimes)* (Fouilles par niveaux). — *XIII^e Congrès d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, Session de Monaco, 1906, p. 230 à 241.

formes et pâtes différentes (*micacées* et *non micacées*); enfin une épingle en fer, ornée d'une plaque circulaire et une pointe de flèche en bronze de forme xiphoïdale, etc.

Ces deux derniers objets examinés et étudiés tout spécialement par M. Ed. Fourdrignier, paraissent avoir une grande importance pour l'histoire de nos camps. Il semble qu'ils doivent dater, comme facture, de la fin de *l'époque Mycénienne* (Période Homérique).

Ces objets sont ici d'importation. Mais à quelle époque ont-ils été introduits en Provence ? A quel moment exact ont-ils pénétré dans ce retranchement ?

Espérons qu'une réponse satisfaisante nous sera réservée dans les recherches ultérieures, qui seront toujours menées très minutieusement, et avec le plus grand désir d'aboutir à des résultats vraiment documentaires et profitables.

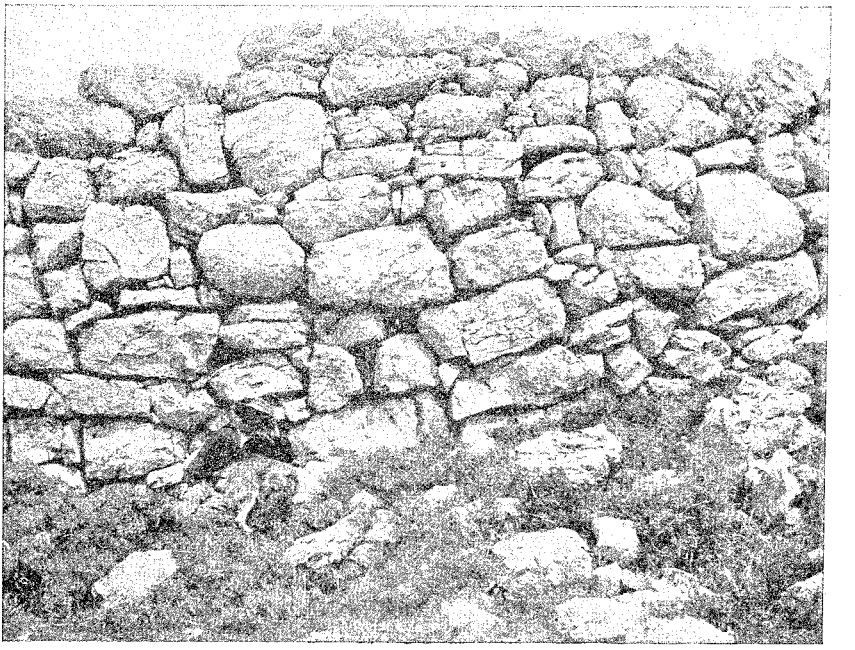
Présentation du plan et de la monographie détaillée du Castellaras de la Malle, à Saint-Vallier-de-Thiey (A.-M.).

PAR

Paul GOBY (de Grasse, A.-M.),

Correspondant de l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

M. Paul Goby présente une monographie détaillée et complète, du Castellaras de la Malle. L'auteur a déjà eu souvent l'occasion, dans ses diverses publications, d'attirer l'attention des Préhisto-



Photographie Paul Goby. *Congrès int. d'Anthr., Monaco*, 1906, p. 198.

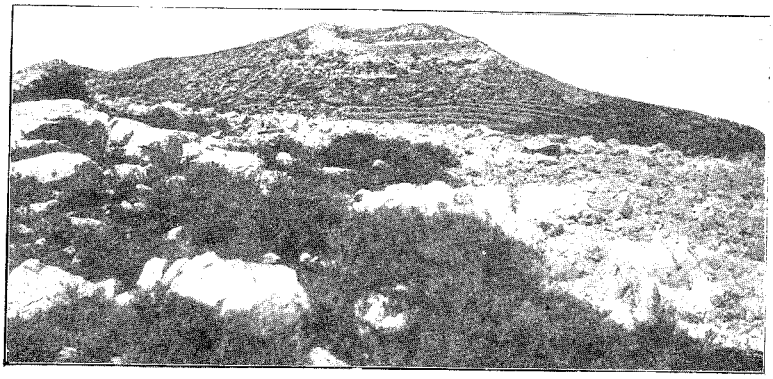
Fig. 1. — Mur Ouest du Camp de la Malle, à Saint-Vallier-de-Thiey (A.-M.).

riens sur cet important monument. L'étude actuelle est destinée à faire mieux connaître certaines particularités inédites de cette enceinte à gros blocs, qui est la plus remarquable et la mieux conservée de toutes celles des Alpes-Maritimes et de Provence. Ce camp avait été déjà décrit, en 1875, par Sénequier. M. Paul Goby apporte

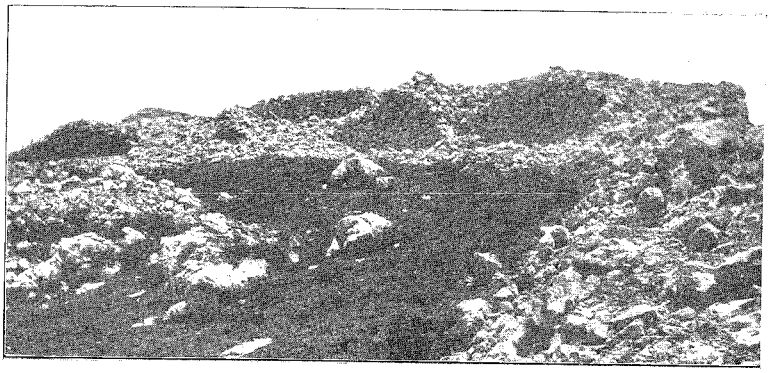
LE CASTELLARAS DE LA MALLE (A.-M.)

PAUL GOBY.

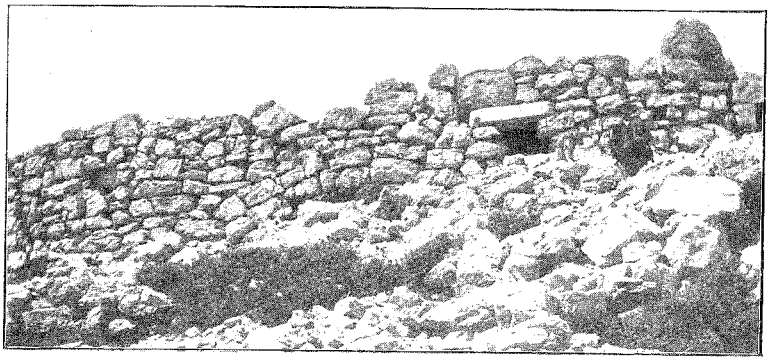
IIIe CONGR. PRÉHIST.



1. — Le Castellaras vu du Camp de La Barre, du S.-E.



2. — Le mur doublé vu de l'intérieur.

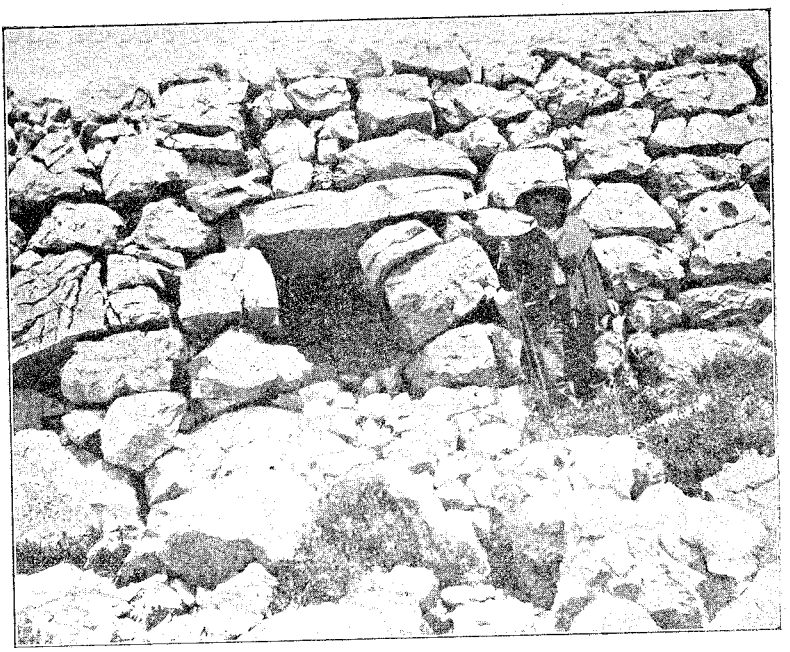


3. — Une des poternes du mur Ouest.

ainsi qu'une coupe comprenant le mur doublé. Ce genre de construction est fort bien visible, surtout vers le sud où les deux portions accolées donnent : La première vers l'extérieur du retranchement 1^m75 de large; la deuxième vers l'intérieur 1^m80, soit un mur doublé de 3^m55.

De tous les camps du pays, le Castellaras de la Malle est celui qui fournit le plus grand nombre de poteries et qui les présente en aussi parfait état (voir Planche et *Fig.* 2).

L'auteur, qui va entreprendre d'ici peu des fouilles suivies dans



Photographie Paul GOBY. *Congrès d'Anthr., Monaco,* 1906, p 214.

Fig. 3. — Une des poternes du mur Ouest du Castellaras de la Malle, à Saint-Vallier de Thiey (A.-M).

cet important Castellaras, dépose un vœu tendant au *Classement urgent* de cette enceinte, comme monument mégalithique et préhistorique.

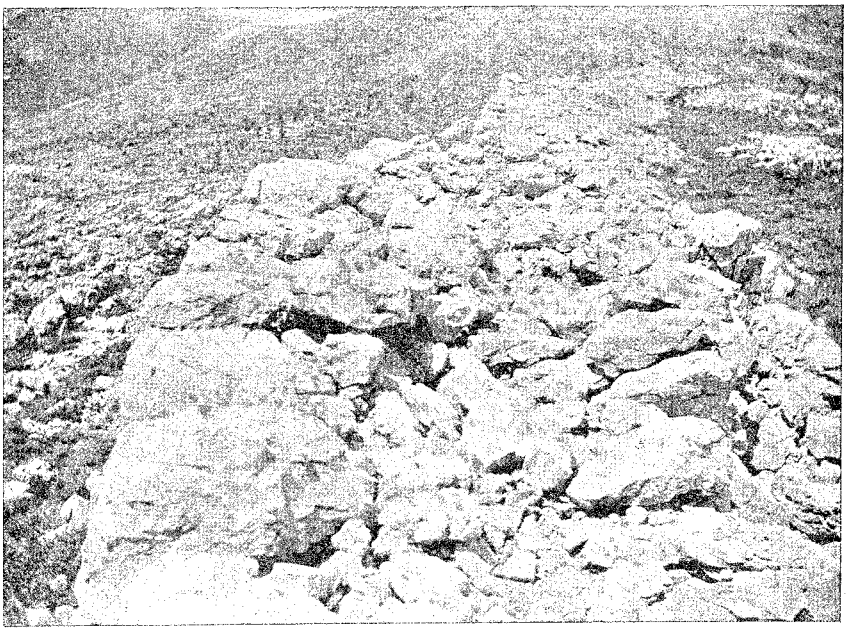
*
* *

M. P. Goby termine sa communication en faisant don à la Société Préhistorique de France des différentes photographies qu'il vient de présenter.

Il insiste encore d'une façon toute particulière sur *l'intérêt, la*

valeur et *l'emploi* de la photographie pour l'étude des camps et des monuments préhistoriques en général.

La photographie est le vrai document, le document primordial qui doit être réclamé et qui est indispensable ; il est destiné à conserver à ceux qui viendront après nous, les aspects exacts et les transitions des monuments avant leur détérioration ou leur destruc-



Photographie Paul Goby. *Congrès d'Anthr., Monaco,* 1906, p. 208.

Fig. 4. — Le Mur doublé.

tion complètes. Le document décrit ne peut remplacer le document vu, chaque auteur ayant sa façon personnelle de voir et d'interpréter.

« Photographier, dit-il, c'est arrêter un instant le temps, dans sa « course vers l'oubli et dans son œuvre implacable de destruction »!

Le Camp de Roquevignon à Grasse (Alpes-Maritimes).

PAR

Paul GOBY (de Grasse, A.-M.).

Désignation. Emplacement. — Le Camp de Roquevignon est situé au-dessus d'un plateau, sur les flancs duquel s'échelonne en gradins la ville de Grasse. Contre la base du monticule s'était développée jadis une grande masse de tuf, sorti avec les eaux des Sources de la *Foux* et qui a formé un promontoire avancé (1).

C'est là que sont établis la plupart des bâtiments de l'ancienne ville. Mais il y a les plus grandes présomptions pour qu'auparavant cette presqu'île ait été occupée elle aussi, par un camp retranché. La situation particulière de cet emplacement et la proximité exceptionnelle de la source de la *Foux* en faisaient un point de fortification de premier ordre (2).

Nom vulgaire. Etymologie. — Le nom actuel du quartier « Roquevignon » est une transformation de *Rocovignon* que l'on retrouve inscrit sur les anciens cadastres. « L'acte du 5 avril 1384 (Chapitre XI), nous dit P. Sénequier (3) dans son histoire de Grasse, désigne cette colline sous le nom de *Roquo Avenionis*, dans lequel nous trouvons le roc d'Avignon, légendaire comme le pont, son voisin ».

Traditions comparées. — Aucune. C'est là qu'il faut voir l'origine primitive de Grasse. Ce Camp est assez peu connu dans le pays.

Situation. Altitude. — Le plateau de Roquevignon comprend une partie basse au Nord, une partie plus élevée au Sud. La por-

(1) La Tour du Grand Puy, les anciens remparts de la ville et une grande partie de Grasse, ont été construits avec ce tuf, pris sur place.

(2) Ne voit-on pas souvent dans le système de la disposition orographique de nos camps ce surplombement à distance d'enceintes dans un pays tout rapproché. Le camp, de Castel Bressoun à Saint-Jeannet, est au bas de celui du Baou de la Gaude; le petit Camp de la Barre de la Malle, découvert ces dernières années, dans une de nos excursions, domine le beau Castellaras de la Malle; et tant d'autres exemples dans le même pays.

(3) Paul SÉNEQUIER. — *Grasse. — Notes à la suite de l'Inventaire des Archives Communales*, IIIe édition. Grasse, Imprimerie E. Imbert et Cie, 1902 (Voir à la page 249).

tion basse est désignée surtout, sous le nom de plateau Napoléon, en souvenir du passage et de la halte que fit l'Empereur, le 2 mars 1815, à son retour de l'île d'Elbe, après avoir débarqué au Golfe Juan (1). Sa portion haute est couronnée par le camp et occupée par une ancienne station.

L'altitude de ce dernier point (est du plateau) est cotée 544 mètres par la carte d'Etat-major.

Moyen d'accès. — De Grasse, on peut se rendre au Camp de deux façons :

1° En partant de la fontaine du Cours, suivre le boulevard du Jeu de Ballon, gagner le lavoir du canal du Foulon, remonter l'ancien chemin de Saint-Vallier suivi jadis par Napoléon, arriver au pont de Roquevignon, à côté de la maison Bernard, ancien four à chaux. On est bientôt sur le plateau et de là, vers le sud, au Camp. Un bon marcheur met en moyenne 30 à 35 minutes.

2° On peut encore en venant de la fontaine du Cours, gagner la route de Saint-Hilaire jusqu'au devant de la croix, grimper à droite le vieux chemin pavé qui mène à la route de grande communication n° 85 (route de Saint-Vallier), couper celle-ci en prenant tout droit le sentier menant sur la villa des Chênes et continuer ce sentier qui vous conduit directement sur le plateau, à quelques cent cinquante mètres à l'est du Camp.

Aspect général. — Contrairement à ce qui existe pour la plupart des Camps de la montagne, le Camp de Roquevignon n'est pas à découvert ; il faut le deviner et le chercher sous le bois de pins. Une indication : le mur ouest de l'enceinte est à une trentaine de mètres de l'à-pic qui domine le ravin de Saint-François.

Nature du terrain. — C'est sur les assises du Bajocien (J_{IV}) siliceux, donnant en ce point de fort beaux blocs, que se trouve construit le Camp.

Forme, orientation. — Nous ne pouvons en connaître la forme première exacte. Depuis de longues années, les carriers ou entrepreneurs de constructions sont venus puiser dans les parements des murs, les belles pierres qu'ils destinaient à leurs bâtiments, de sorte que toute la partie nord du Castelar a complètement disparu.

Comme murailles, il ne reste que celles du sud, de l'est et de l'ouest, formant dans leur ensemble une sorte de triangle inachevé.

(1) P. Sénequier. — *Le 1er mars 1815. — Débarquement de Napoléon au Golfe Juan.* — Récit du Colonel Gazan, publié par M. P. Sénequier, juge de paix, à Grasse (Revue de Provence, 1895), 12 p. Librairie Domenc, Marseille, 1895.

Colonel Gazan et Paul Sénequier. — *Le retour de l'île d'Elbe* (le 1er 1815. Débarquement de Napoléon au golfe Juan. Le 2 mars 1815. Première étape du Bataillon de l'île d'Elbe), in-8°, 32 p., Grasse. Librairies Debraux et Rostan 1903. — Cette brochure renferme des documents historiques locaux et curieux.

On ne saurait donc dire, si la construction était quadrilatère, triangulaire ou terminée au nord par un demi-cercle.

Description des murailles. — Toujours le même aménagement : deux parements formés de blocs très gros, reliés par un remplissage de pierres plus petites. Malheureusement, l'homme et le temps ont accompli leur œuvre de destruction ; les murs sont éboulés presque entièrement ; et c'est par habitude qu'on peut deviner et observer dans ce qui reste les lignes des parements.

Le mur le mieux conservé est celui de l'est, où nous avons mesuré quelques beaux blocs (l'un de 0^m72 de longueur, 0^m72 de hauteur, 0^m65 d'épaisseur ; un autre nous a donné : 0^m95 de long sur 0^m45 de large).

Mur est : Longueur maximum (en comprenant une partie presque détruite, mais encore suffisamment observable) = 42^m70 ;
Hauteur : 1^m50 ; moyenne 1 mètre ;
Epaisseur : 3^m80 environ.

Mur sud : Longueur : 48 mètres ;
Hauteur : 0^m75 et moins ;
Epaisseur : 3^m à 3^m70 ;

Mur ouest : Longueur : 25 mètres ;
Hauteur : 0^m75 maximum ;
Epaisseur : 3^m50 environ ;

Des traces de mur éboulé existent à partir de la muraille ouest, jusqu'au point où les rochers forment l'à-pic ; il semble bien qu'il y ait eu là jadis un mur servant de défense supplémentaire.

Cela est d'autant plus vraisemblable qu'il y a en cet endroit un emplacement de station fort bien disposé et défendu naturellement, jouissant d'un coup d'œil superbe, en vue d'un grand nombre de camps et fournissant encore aujourd'hui, de tout le plateau, la plus grande quantité de poteries micacées. C'était une sorte de dépendance de l'enceinte.

Intérieur. — L'intérieur du camp est aujourd'hui boisé ; sur le sol, fort peu de terre, mais les rochers du Bajocien qui forment un terrain raboteux et inégal.

Fossés. — Aucun à noter ; la nature du roc les aurait rendus très difficiles à creuser.

Murailles juxtaposées ou doublées.— Aucune nettement marquée; cependant, en examinant attentivement le parement intérieur du mur est, il semble bien que l'œil puisse suivre les traces d'un petit mur supplémentaire, composé d'un seul bloc avec quelque peu de remplissage, ayant dû servir de marche à l'accès de la muraille prin-

cipale, dans le genre de ces aménagements que nous avons observés au Baou de la Gaude (1), au Camp de Mauvans, à Castel Assout, etc.

Ce mode de construction est d'autant plus admissible de ce côté que c'était le point le plus exposé en cas d'attaque.

Particularités. — Tout à fait au-dessous du mur sud, les couches très épaisses du Bajocien forment une sorte de gros mur naturel. Il convient de noter encore vers l'est, une longue muraille de 150 mètres environ, jadis citée par M. Marcellin Chiris, presque entièrement éboulée de nos jours. Il s'agit là aussi des vestiges d'un mur de défense sur un côté plus accessible.

Il existe de même vers le nord, au point où le plateau s'abaisse, à une distance de 10 à 20 mètres du bord de l'à-pic un mur en pierres sèches ; il ne faut point voir là, selon notre avis, quelques restes préhistoriques ; il doit s'agir d'une simple séparation de propriété, et non d'un supplément de défense, d'une utilité douteuse.

Points d'eau voisins. — Deux importants ; tout à fait à la base du mamelon, les fameuses sources de la Foux de Grasse : 65 à 70 litres à la seconde ; au pied des rochers des Ribes, la source de *la Cascade* (2), dans la pittoresque propriété de M^me^ Morel-Lautier.

A l'époque, des raccourcis devaient mener assez rapidement à ces divers points d'eau.

Intercommunications. — Le camp pouvait correspondre avec un très grand nombre d'autres oppidums, notamment avec les suivants : la Marbrière ; la Chèvre d'or à Saint-Vallier ; l'Audide, le Courpatas, le Tignet, Stramousse, Peygros. De là, se distinguent admirablement les massifs des Maures et de l'Estérel, le Golfe de la Napoule, la Butte de Saint-Cassien, le Castellaras de Mouans, les îles de Lérins. Enfin, si l'on se porte vers l'est du plateau, c'est toute la vallée du Sud de Grasse qui apparaît, la côte maritime jusqu'à Nice, les montagnes des Alpes et les Camps de Peyloubet, de la Sarrée, de Courmettes, du Bois, du Baou des Blancs, du Mont-Agel, etc.

Rapprochements préhistoriques. — Aucun tumulus, ni sépultures à signaler jusqu'à ce jour ; pourtant, il y a trente ans environ, dans la propriété de M. Latil, sur les confins des terrains de la commune de Grasse, au nord-est du camp, des ouvriers, en faisant un

(1) Voir figure 36 de notre mémoire : *Que sont les enceintes à gros blocs dans l'arrondissement de Grasse (A.-M.)?* Contribution à l'étude des Enceintes préhistoriques et préromaines de France. — *XIII^e^ Congrès d'Anthr. et d'Arch. préhistoriques*, Session de Monaco, 1906 (p. 194 à 221), 23 figures.

(2) La source de la Cascade sort d'une grotte fort curieuse, d'une longueur de 90 à 93 mètres, autrefois explorée par M. Jules Gavet et par nous-même.

Jules GAVET. — *Essai sur la Spéléologie des Alpes-Maritimes* (9 plans) 123 p. *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, 1900. Impr. Malvano, Nice, 1901.

défoncement de terrain pour une plantation d'arbres, découvrirent dans une assez grande excavation, de nombreux ossements humains, qui furent rejetés pêle-mêle, sans intérêt. Je n'ai pu savoir si le moindre objet préhistorique ou romain y fut trouvé; mais un témoin oculaire m'a affirmé y avoir vu et touché des chaînons et des anneaux en bronze. Je me borne à enregistrer le fait à titre de simple indication.

Traces romaines. — Si les Romains ont séjourné dans ce poste, ils n'ont laissé aucune trace apparente de mortier.

Bibliographie. — Le Camp de Roquevignon fut découvert le 4 décembre 1878, par notre confrère, M. Marcellin Chiris. Cet auteur en a donné une petite notice, accompagnée d'un plan, dans le volume VIII de la Société des Lettres, Sciences et Arts, des Alpes-Maritimes (1).

Lors de l'exposition de Grasse (avril 1902), nous avons présenté, avec d'autres types de monuments préhistoriques de la région, le plan en relief de cette enceinte, dressé au moyen de matériaux provenant de l'endroit même.

Sénequier en a parlé dans quelques-uns de ses travaux ; et notre ami M. le Dr Guébhard l'a porté sur sa carte des enceintes des Préalpes, où il est mentionné sous le n° 37 (2).

Recherches. — Les fouilles en profondeur, en l'absence de terre, n'y sont guère possibles. M. Chiris y a trouvé des poteries micacées, deux fragments de hache en pierre polie et quelques silex. Nous y avons recueilli nous-même, à maintes reprises, de grandes quantités de poteries micacées (surtout sur l'emplacement-station, cité plus haut), plusieurs d'origine romaine, quelques clous en fer, et une belle hache en pierre polie. Quant aux silex, beaucoup y abondent et proviennent des rognons de silex, *fournis par le Bajocien* ; aucun d'eux ne nous a paru présenter un grand intérêt préhistorique ; la *plupart* n'étaient que des éclats naturels (3), sans aucune trace d'utilisation.

(1) Marcellin Chiris. — *Notice sur un ancien camp retranché situé sur le plateau de Roquevignon, près Grasse.* (*Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*) (Tome VIII, imprimerie Malvano-Mignon, Nice, 1882, pages 44 à 46, 2 planches).

(2) Paul Goby et A. Guébhard. — *Sur les enceintes préhistoriques des Préalpes Maritimes. Congrès de Grenoble*, 1904, 7 fig., 1 carte.

(3) Nous avons donné cette monographie, en suivant toujours le système de divisions et de paragraphes que nous avions précédemment adoptés (A.F.A.S.) Session de Grenoble, 1904. — Plan d'Etude des Enceintes préhistoriques, pages 1081-1103), divisions qui faciliteront, pour les études d'ensemble, les points de repaire nécessaires pour les comparaisons avec les enceintes des divers pays.

Au sujet du Camp du Collet de Castillon, commune de Moustiers-Sainte-Marie (Basses-Alpes).

PAR

Paul GOBY (de Grasse A.-M.),

Membre de la Commission d'Étude des Enceintes préhistoriques et anhistoriques de France.

Le Camp du Collet de Castillon est situé sur un petit mamelon, entre les villages de Moustiers-Sainte-Marie (1) et de Saint-Jurs, au nord-est de Riez (2), dans les Basses-Alpes. Le point où il s'élève est porté sur la carte d'Etat-major à la cote de 990 mètres.

Ce Castellaras présente jusqu'à trois enceintes (*Fig.* 2 et 3), avec raccordements divers ; de plus, on peut y observer une très longue muraille en assez bon état de conservation, qui, partant du sommet de l'éminence, descend en contre-bas vers le nord, dans la direction de la rivière-torrent de Balène, qui coule en un ravin profond dans l'orientation de l'est à l'ouest. Il s'agit là d'une sorte de caponnière (*Fig.* 1), admirablement représentée, destinée, en cas d'attaque, à protéger les assiégés et à leur faciliter la recherche des approvisionnements et de l'eau nécessaire à l'alimentation du camp.

(1) C'est sur le territoire de ce village que furent jadis établis les ateliers et fabriques des fameuses faïences de Moustiers. C'est aussi dans cette commune et dans plusieurs villages environnants, qu'on a pu recueillir postérieurement de magnifiques spécimens de cette faïence, qui fait actuellement le bonheur des collectionneurs.

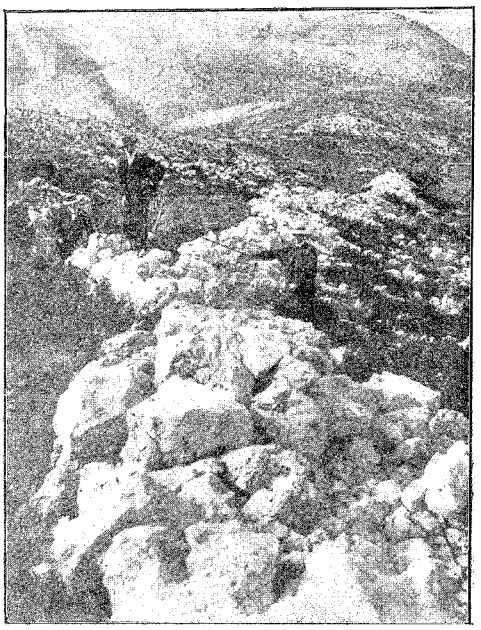
Mais aujourd'hui, les pièces, grandes et petites, sont devenues très rares; et c'est tout à fait exceptionnellement qu'on en rencontre encore dans les vieilles fermes et sur leurs étagères et cheminées enfumées.

(2) N'oublions pas, en ce qui concerne l'histoire du Camp de Castillon, soit pour son origine première, soit pour l'époque de son abandon, le passage et l'occupation des Romains sur les territoires des alentours. Riez conserve encore, de l'influence et du séjour du peuple conquérant, des restes nombreux et intéressants, parmi lesquels, sans parler des monnaies, des ornements, mosaïques, cippes, autels, inscriptions de l'époque, figurent en première ligne, les célèbres « Colonnes » (monument historique admirablement conservé), situées dans la propriété d'un érudit du pays, M. Maurice Chais.

Le fût de ces quatre colonnes à chapiteau Corinthien (*capitulum Corinthium*), surmonté d'un entablement (*epistylium*), superbement décoré de sculptures, est en porphyre d'un poli remarquable et repose sur une base (*spira*) en marbre blanc, ornée de 4 tores.

*
* *

C'est au commencement de juillet 1907 que nous avons pu recueillir ces indications dans l'antique retranchement même, grâce au très aimable concours de MM. Maurice et Elie Chais, de Riez. Nous sommes heureux de pouvoir présenter au Congrès, les ayant faites à cette intention, les diverses photographies qui fournissent un aperçu des différents aspects de cette enceinte. Nous n'en donnerons pas la description détaillée, ni le plan, car nous avons appris que ce Castellaras était l'objet, dans ce sens, d'une étude de



Photographie Paul Goby.

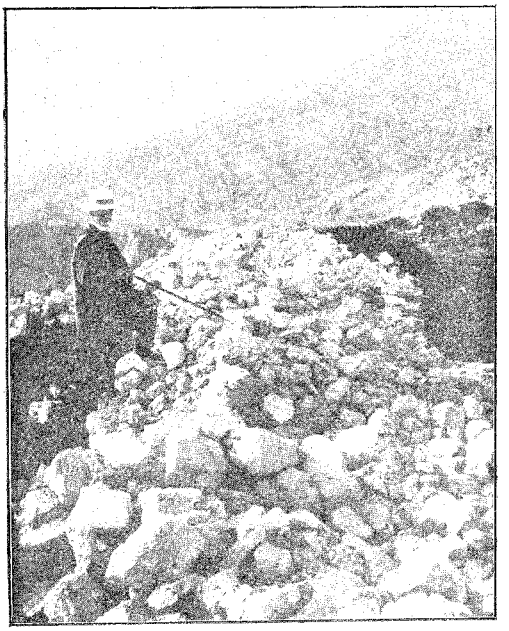
Fig. 1. — Mur nord et caponnière.

notre éminent confrère, M. Georges de Manteyer; et nous ne voudrions en aucune façon porter atteinte à la priorité de son travail.

Nous voulons seulement attirer l'attention sur ce fait — et c'est la constatation d'*ensemble* que nous désirions faire lors de notre visite, — que cette enceinte des Basses-Alpes a, comme construction, les ressemblances les plus frappantes avec la généralité des différentes fortifications en pierres sèches du Var et des Alpes-Maritimes (deux parements de gros blocs, avec remplissage plus petit au milieu; même épaisseur de murailles, etc.). Il y a donc lieu de faire rentrer ce retranchement, comme aspect extérieur de construc-

tion, tout au moins pour l'instant, en attendant des fouilles, dans le même système que ceux de Provence.

Nous trouvons encore une confirmation de cette appréciation dans l'existence, au milieu et aux abords de ce Camp, de fragments divers de meules à grains, de poteries micacées, ayant les plus grandes analogies de texture avec les spécimens que nous avons recueillis à plusieurs reprises, et en si grand nombre, dans maintes et maintes enceintes des Préalpes-Maritimes. Mais il y a aussi une particularité que nous tenions à observer tout spécialement. Cette fortification était-elle unique dans le pays ? *Avait-elle des commu-*



Photographie Paul Goby.

Fig. 2. — Le Mur nord-est.

nications avec les Camps du Var et des Bouches-du-Rhône? Aurait-elle fait partie d'un groupement distinct, ou serait-elle un chaînon égaré du vaste système des retranchements de Provence ?

De l'examen attentif auquel nous nous sommes livré sur les lieux, il ressort, pour nous, la conviction profonde que ce retranchement ne devait point être le seul à défendre jadis le pays, ou à réunir, à l'époque, ses habitants en cas d'attaque.

Il doit exister certainement dans la région plus d'un camp semblable. C'est aux préhistoriens de cet intéressant territoire, aux chercheurs, qui n'y manquent point, de nous l'apprendre; et ce

sera, d'autant, un repérage supplémentaire à ajouter à la carte déjà importante des vieilles fortifications de Provence et de France.

Mais en admettant même que le Castellaras du Collet de Castillon n'eût pas d'autres satellites, il est certain — nous l'avons reconnu — qu'il n'était nullement isolé de ceux de Provence et qu'il pouvait parfaitement, par sa position stratégique remarquable, correspondre, au moyen de signaux optiques, au sud avec les Camps du Var par la « *Trouée d'Aiguines* », à l'ouest et au sud-ouest avec ceux des Bouches-du-Rhône, par la vallée du Collostre et du Bas-Verdon. C'est un superbe panorama qui se déroule du sommet du Castillon ; et c'est jusqu'au Mont-Victoire, près d'Aix, et peut-être plus loin au-delà, que peuvent s'étendre les regards.

Ajoutons qu'à l'exemple de la presque totalité des Camps des Préalpes, l'enceinte du Collet du Castillon est construite sur un pointement jurassique (1) et au moyen de matériaux pris sur l'emplacement même, alors que la plus grande partie des terrains environnants est formée de galets et d'argiles tertiaires (2).

Liste des photographies présentées au Congrès et remises par l'auteur à la Bibliothèque de la Société Préhistorique de France.

1. Vue générale du Camp, sur son mamelon ;
2. Intérieur du Camp et mur ouest ;
3. Mur nord et Caponnière (*Fig.* 1) ;
4. Vue des trois enceintes (Pl. I, *Fig.* 3) ;
5. Mur nord-est (*Fig.* 2) ;
6. Vue d'ensemble prise du nord au sud ; dans le fond, le village de Saint-Jurs ;
7. Mur intérieur du Camp, avec vue dans le fond, vers la Trouée d'Aiguines ;
8. Agencement des murs ;

9 et 10. Deux autres vues des enceintes.

(1) Une remarque, qui, bien souvent — sans pousser l'idée à l'extrême, — a été pour nous une source d'utiles indications dans la recherche et le repérage des Camps, c'est l'observation constante, en excursion, de la structure géologique *jurassique* des mamelons, pics ou à-pics. D'une façon générale, c'est sur ces points principalement qu'il faut, dans nos régions, porter davantage son attention, qui sera souvent couronnée d'heureux résultats.

(2) Vers l'est, le Jurassique recommence à dominer et se présente sous forme de grands massifs accidentés, et entremêlés, dans leurs plis multiples, d'étages divers du Crétacé.

Sur quelques mottes des Basses-Alpes.

PAR

Paul GOBY (de Grasse, A-M.),

Membre du Comité d'organisation du Congrès,
Chargé de recherches préhistoriques dans les Alpes-Maritimes.

Le Congrès d'Autun a eu surtout pour but de faire un appel général à tous les préhistoriens, pour susciter de leur part une étude plus développée et plus approfondie des anciennes fortifications préhistoriques ou anhistoriques.

Depuis la constitution de la Commission chargée de rassembler des documents à leur sujet, sous la présidence de M. le Dr Guébhard, il a été plusieurs fois question de *Mottes*.

Nous croyons bon, par suite, de faire connaître aujourd'hui, ne serait-ce qu'à titre de simple indication, le résultat d'une enquête effectuée à cet effet dans les environs de Riez, d'Allemagne, et de Saint-Martin-de-Bromes (Basses-Alpes). Nous avons pu, dans ces communes, examiner et noter un certain nombre de mottes inédites ; et nous en présentons les photographies, qui permettront toujours quelques comparaisons.

L'origine *première* de ces monticules alpins est absolument inconnue. Se rattache-t-elle à quelques faits préhistoriques ? A quelques survivances de superstition lointaine ? Nous ne trouvons, à ce point de vue, dans le pays aucune légende, aucune trace, aucun fait qui puissent apporter quelque lumière utile.

En ce qui nous concerne, nous ne croyons pas qu'il y ait là de monuments préhistoriques. Mais quelques-unes de ces mottes ont pu jouer, pendant le moyen âge ou les guerres de religion, un certain rôle. Il s'agirait, pour mûrir la question davantage, et pour posséder des faits, de pratiquer des sondages ou tranchées, que notre voyage ne nous a nullement permis d'entreprendre.

Quoi qu'il en soit, pour l'instant, leur liste aura l'utilité d'en permettre le pointage sur carte et de faire connaître leur groupement en un pays où elles étaient jusqu'à présent ignorées des savants.

Toutes celles que nous avons vues sont formées de galets et d'argiles tertiaires.

*
* *

Voici les mottes que nous avons visitées ou relevées en juillet 1907, grâce aux indications précieuses et à l'amabilité du Marquis de Monclar, à Allemagne, et de MM. M. et E. Chais, à Riez.

Nous sommes heureux de leur renouveler encore ici toute notre gratitude.

1° Motte du quartier de Mauroue, commune de Riez, au nord-ouest de cette ville (le plan de cette motte sera levé en un prochain voyage).

2° Motte dite de M. Martin, dénommée par la carte d'Etat-major « La Mouette », par corruption du mot : Mouto, motte, en Provençal.

Celle-ci est située sur un mamelon, à gauche, sur la route qui mène de Riez au village d'Allemagne (commune d'Allemagne) (voir pl. 1. *Fig.* 1).

3° Motte de Notre-Dame (au sud-ouest et sur le territoire du village d'Allemagne) (voir pl. 2. *Fig.* 2).

4° Motte Saint-Marc (sud-est et terroir d'Allemagne).

5° Mottes (au nombre de 3 (?)), à gauche du ravin de Cléoune (commune de Saint-Martin-des-Bromes).

6° Motte, au confluent du Collostre et du Verdon (commune de Saint-Martin-des-Bromes (Basses-Alpes).

*
* *

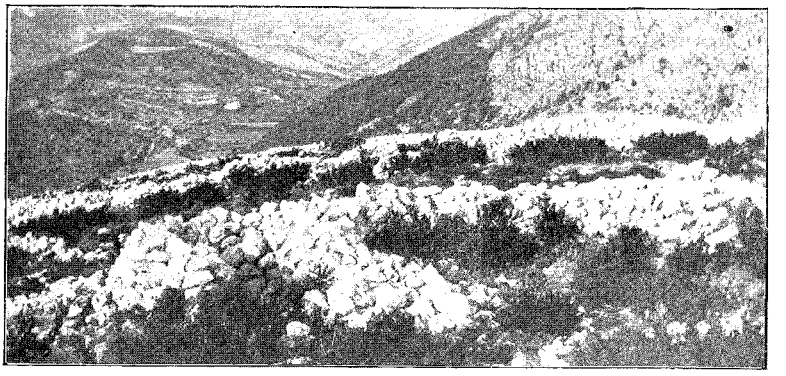
La coupe schématique que nous présentons, montre l'emplacement de la motte Saint-Marc, qui correspondait autrefois, selon les dires, fait intéressant à signaler, avec le château d'Allemagne, situé en contre-bas dans la plaine, à une distance de 300 à 400 mètres. Cette communication avait lieu au moyen d'un tunnel spécialement aménagé à cet effet, qui partait de la base d'une des tours du château; d'après les souvenirs du Marquis de Monclar, on en aurait découvert, à plusieurs reprises, et en divers endroits, des vestiges.

La motte Saint-Marc, sur la rive droite du ravin de la Treille, se trouve placée entre la Chapelle Saint-Marc et le tombeau de Nicolas-du-Mas, baron d'Allemagne, généralissime des Protestants de Provence.

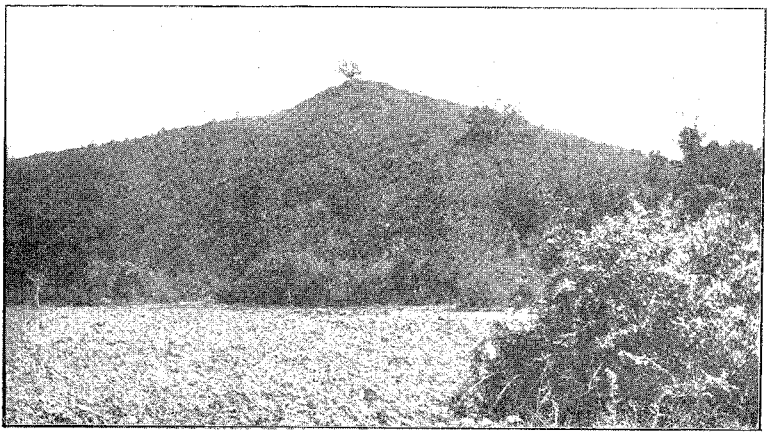
Cette motte, selon toute probabilité, a servi de blockhaus, pendant les guerres du moyen âge, et celles qui ont suivi. Elle devait être environnée de palissades de bois comme la plupart des mottes l'étaient à cette époque.

*
* *

Voici également, dressé au cours de ce voyage d'étude, le plan de la Motte Notre-Dame, située au sud-ouest d'Allemagne, à côté de



1. — Les trois enceintes du Castillon de Moustiers.



2. — La Mouette (motte) d'Allemagne.



3. — La Motte Notre-Dame, à Allemagne.

la chapelle du même nom (Chapelle du XII[e] ou XII[e] siècle (?) orientée du couchant au levant, abside en cul-de-four, chapiteaux et pierres du cintre avec taille, en creux, en arêtes de poisson).

La motte Notre-Dame était garantie vers le sud-est, par un fossé en partie comblé aujourd'hui, de 6 à 7 mètres de large; le monticule a une hauteur de 8 à 10 mètres. Les diamètres de sa surface supérieure à peu près ovale sont de 20 mètres et de 14 mètres environ.

*
* *

En résumé, il est intéressant de noter :

1° Le groupement de ces diverses mottes en un même centre géographique;

2° La situation de ces monticules (à l'exception de celui de *Mauroue*, près Riez), sur la rive *gauche* de la rivière du Collostre, et aux *alentours* d'un château-fort, qui a joué autrefois un rôle important dans la vallée, notamment pendant les guerres de religion;

3° L'existence, deux fois constatée, d'une église ou chapelle, tout à côté de la motte qui en porte le nom (mottes de Saint-Marc et de Saint-Martin);

4° L'emplacement particulier qui faisait correspondre entr'eux, la plupart de ces monticules.

Nota. — L'auteur a fait don, pour la bibliothèque de la S. P. F. des photographies suivantes, ayant rapport à la communication ci-dessus :

Motte Notre-Dame, vue de l'est;
Motte Notre-Dame, vue du sud-est;
La Mouette ou motte de M. Martin;
La Motte Saint-Marc et le château d'Allemagne, avec vue d'ensemble sur la vallée du Collostre.
Les 3 Mottes du Ravin de Cléoune.

Les Camps de la Marne.

PAR

Emile SCHMIT (de Châlons).

Le Camp romain de la Murée, territoire de Possesse (Marne). — Le camp de la Murée, mentionné sommairement, une première fois, par M. Ch. Remy, ancien notaire, dans une étude consacrée à une localité voisine, a été consciencieusement étudié par M. Brouillon, avocat à Givry; et c'est à son travail inséré dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, commerce, sciences et arts*, la même année 1895, que je puise les renseignements suivants.

Le camp de la Murée, dont les vestiges encore bien conservés et sont aujourd'hui enclavés dans la forêt de Montiers, avait la forme d'un quadrilatère; il s'élevait au sommet d'un contrefort, à environ 300 mètres de la voie romaine qui du *Duro cortorum Remorum* (Reims), gagnait *Divodurum* (Metz), en passant par *Caturigae* (Bar-le-Duc) *Nasium* (Naix-aux Forges), et *Tullum-Leucorum* (Toul) (*Fig.* 1).

L'intérieur de ce fort qui rentrait dans la catégorie des camps fixes (Castra-stativa), représentait une superficie d'environ 3 hectares 3 ares et pouvait contenir un effectif d'environ 1200 hommes, dont un détachement de cavalerie.

Le nom que porte actuellement l'emplacement du camp de la Murée, dit le rapporteur, est la traduction, en langue vulgaire, de l'adjectif *Murata* (sous entendue *positio*), indiquant un endroit entouré de murs ou fortifié.

Le camp de la Murée avait pour objectif de surveiller la route romaine, et d'arrêter les premiers élans d'une troupe ou même tentant de pénétrer sur le territoire catalaunique par la voie romaine. Il avait pour appui un autre fort absolument semblable situé à 6 kilomètres plus loin, sur le territoire de Nettancourt (Meuse), et par derrière à l'ouest, correspondait par la voie militaire avec le vaste camp de la Noblette, appelé, bien improprement, le camp d'Attila.

Le Camp des Louvières et la Tomelle de Couvrot. — M. Pestre de Vitry-le-François, a adressé, en 1855, au *Congrès archéologique*

de France tenu à Châlons-sur-Marne, une notice sur le camp des Louvières, nous extrayons de cette notice les passages suivants :

« Le camp des Louvières est situé sur le territoire de Vitry-en-Perthois à 2 kilomètres de l'ancienne ville de ce nom, et à 1 kilomètre



Fig. 1. — Carte de la région, avoisinant le *Camp de la Murée*, à Possesse (Marne).

et demi de Vitry-le-François. Il occupe l'extrémité sud-ouest d'un plateau de 50 mètres au-dessus des prairies, vers lesquelles il descend par une pente très rapide. Deux rivières, la Marne et la Saulx, qui coulent au pied et la rapidité du versant, servaient de défense à ce côté du camp, qui était protégé du côté des portes, par une enceinte retranchée.

« Le camp n'a pas la forme du carré long, généralement adopté par les Romains dans les premiers temps de l'empire. C'est plutôt un losange irrégulier, dont l'un des côtés (celui du nord) est fermé par un quart de cercle. Sa plus grande longueur, mesurée diagonalement est de 500 mètres, et sa largeur de 190 mètres; il couvre une surface à l'intérieur des retranchements de 6 hectares, environ 12 arpents.

« Le camp avait trois portes : une au milieu, une à chaque extrémité. Un chemin, qui le traverse du couchant au levant, aboutit à la porte du milieu et le partage en deux parties à peu près égales. Chaque porte communiquait à un chemin qui ne se présentait pas en face, mais qui arrivait perpendiculairement à l'enceinte. De la porte, on arrivait au chemin par un détour de 40 mètres latéral à l'enceinte.

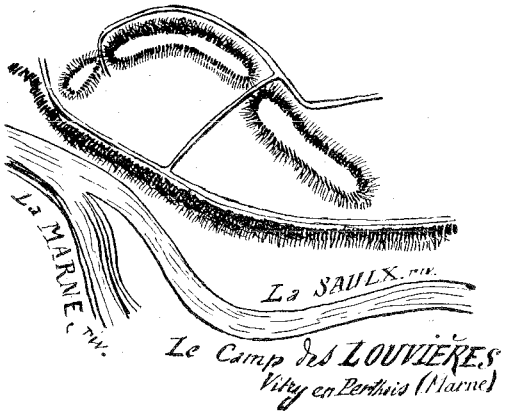


Fig. 2. — Le *Camp des Louvières*, à Vitry-en-Perthois (Marne).

« La porte du midi conduisait à un chemin qui descend vers la prairie et la rivière de la Saulx.

« Ce chemin dont une partie a disparu, a conservé le nom de ruelle des *Barbattes* ou des *Barbares*. Il devait servir à la cavalerie pour les approvisionnements de fourrage et pour conduire les chevaux à l'abreuvoir.

« Le chemin du milieu, qui conduit à Vitry-en-Perthois, et qui se relie à 1 kilomètre du camp à une bifurcation de la rue des Barbattes, servait de communication entre ces deux places.

« Le chemin du nord conduit à un tumulus bien connu dans le pays sous le nom de *Tomelle* ou *Tombelle de Couvrot*, qui est situé au sommet de la côte de ce nom, d'où il domine le village au nord, et à 1 kilomètre du camp. La tomelle de Couvrot a dû servir comme poste d'observation et pour protéger une colonie qui a probablement précédé le village situé au pied de la côte.

« Le camp des Louvières est-il un camp romain ? »

A notre avis, le camp des Louvières a été occupé dès l'époque gauloise, puis a été utilisé ensuite par les Romains.

Si les fouilles imparfaites effectuées sur l'emplacement du camp ont été peu instructives, nous savons personnellement que les abords de la *Tomelle de Couvrot* ont révélé des sépultures gauloises et même un foyer de l'époque du bronze, dans lequel nous avons recueilli des ossements d'animaux et les débris d'une tasse en terre munie d'une anse. Ajoutons qu'à une portée de fusil de Couvrot, au lieu dit « Entre deux voies », nous avons, grâce au concours éclairé de M. Camille Lahang et de M. Cossennet, pu ouvrir quelques sépultures antiques, dont le mobilier funéraire annonce une colonie romaine, fort à l'aise et assez nombreuse.

Les Camps et Tumulus de la Somme (1).

PAR

C. BOULANGER (de Péronne),

Ancien Notaire,
Conservateur honoraire du Musée de Péronne,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,
Lauréat de l'Institut.

CAMPS ROMAINS.

Arrondissement d'Amiens.

AMIENS. — L'oppidum gaulois et le camp romain qui lui a succédé se trouveraient sous l'emplacement de la citadelle actuelle. Ce camp est signalé par M. A. de Mortillet dans sa nomenclature des Camps et Enceintes de France (Extrait de « *l'Homme Préhistorique* », 4e année, 1906, n° 7).

ARGŒUVRES (*canton d'Amiens*). — Signalé par M. de Mortillet, dans ses *Camps et Enceintes de France*. Je suis allé à Argœuvres, mais ni le curé, ni l'instituteur, ni aucun habitant n'ont pu me donner le moindre renseignement sur ce camp problématique.

GOUY-L'HOPITAL (*canton d'Hornoy*). — Signalé par M. de Mortillet. Paraît être inconnu à Gouy.

VILLERS-CAMPSART (*canton d'Hornoy*). — *Camp de César*, non signalé par de Mortillet. Situé sur l'emplacement actuel de Campsart à 198 mètres d'altitude, dominait les vallées de la Somme et de l'Airaines au nord et au nord-est et le plateau du Vimeu à l'ouest. Ce camp a son horizon très borné vers le sud et le sud-est par des collines boisées et la forêt de Neuville-Coppegueule. La place de Campsart et un monticule de 6 mètres de hauteur sont les seuls restes respectés de ce camp, qui s'étendait sur une surface de 3 hectares environ. Aucune découverte archéologique n'y a été faite.

BOUCHON (*canton de Picquigny*). — *Camp de César* signalé par de Mortillet; aucun renseignement. On a confondu avec le *Camp de l'Etoile* qui est près de là. Il n'y a pas de camp à Bouchon.

(1) Ceci n'est qu'un simple relevé préparatoire, fait pour répondre au vœu de la *Commission d'Etude des Enceintes*.

Creuse (*canton de Molliens-Vidame*). — Camp Gaulois dans le bois de Barouel, entre Creuse et Prousel, près le mont Bard; forme circulaire de 50 mètres de diamètre; entouré d'un fossé profond de 1m20 et de 2 mètres de largeur, interrompu à l'ouest par une entrée de 4 mètres de largeur. Dans cette enceinte se trouve une cuvette et au milieu un puits de 6m50 de profondeur. A 1.200 mètres de là se trouve le mont Bard, surmonté d'un chêne séculaire. Ce mont, qui sert de point géodésique sur la carte d'État-major et porte la cote 100, est un tumulus non exploré.

Crouy (*canton de Molliens-Vidame*). — Signalé par de Mortillet et par Bouthors dans les *Cryptes de Picardie*, mais n'existe pas.

La Chaussée-Tirancourt (*canton de Picquigny*). — Camp romain ou camp de César, classé dans les monuments historiques et dont le rebord S.-S.-O. a été défiguré par les travaux d'exploitation des carrières qui existent sous ce camp. Il est de forme quadrangulaire, situé sur la route de Tirancourt à Saint-Sauveur, à 11 kilomètres d'Amiens et à 14 kilomètres du camp de l'Étoile; superficie : 30 hectares.

Consulter : Les camps romains de la Somme, par l'abbé de Fontenu, 1734. — Dissertation sur les camps romains de la Somme, par le comte d'Allonville, 1828. — Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome XI, p. 30. — *La Picardie historique et monumentale*, p. 357. — O. Vauvillé. *Notes sur quelques enceintes anciennes des départements de la Somme et de la Seine-Inférieure*. Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1893.

Saint-Romain (*canton de Poix*). — A Frocourt, annexe de Saint-Romain, enceinte ovale de 700 mètres carrés de superficie, dans laquelle se trouve l'église, la maison de campagne et la ferme de Fraucourt. L'enceinte a été décrite par M. O. Vauvillé dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, page 23 et suivantes, année 1900.

L'Étoile (*canton de Picquigny*). — Classé. De forme oblongue et arrondie, d'une superficie de 9 h. 50 ares. Voir les auteurs précités.

Arrondissement d'Abbeville.

Ailly-le-Haut-Clocher. — Signalé par de Mortillet et Ph. Salmon, mais ne paraît pas exister.

Bouillencourt-en-Séry (*canton de Gamaches*). — Camp de forme ovale dans le bois de la Croix, sur une éminence appelée le Château-Buron. Voir en fin de ce travail, la note de M. Bacquet.

Cahon-Gouy (*canton de Moyenneville*). — Signalé par de Mortillet. Plateau élevé de 150 mètres, dominant les vallées de la Tru et de la Somme.

Erondelle (*canton de Hallencourt*). — Petite enceinte d'environ 150 mètres de circonférence au lieu dit le *Vieu-Château.* Bien qu'ainsi nommée, elle ne paraît avoir reçu de construction ni avoir été explorée. Cf. O. Vauvillé, *op. cit.*

Liercourt (*canton de Hallencourt*). — Classé. Camp de César dit aussi le Casteli. Superficie : 32 h. 43 ares. Consulter les auteurs sus-énoncés et notamment O. Vauvillé.

Mareuil-Caubert (*canton sud d'Abbeville*) — Camp de César, sur les terroirs de Mareuil et de Cambron au lieu dit de Mont-Caubert sur la crête d'une colline, où l'on voit encore un rempart appelé le Mont-Fendu, et une porte nommée Porte de Rome. Du sommet de cette colline, on a une vue très étendue sur la vallée de la Somme, d'Amiens à la mer, et sur les plaines du Ponthieu. Signalé dans le Guide Joanne, édition de 1907, pages 66 et 67 : Le Nord, la Champagne et l'Ardenne. — Cf. Vauvillé, *op. cit.*

Saint-Valery. — Porte le nom de fossé Saint-Valéry ou du Chemin vert. Consulter : Dr Ravin. Notice sur divers marins de Saint-Valéry-de-Somme. Géologie, Archéologie, Histoire locale, Amiens, Vve Lambert-Caron, 1886. Ce mémoire, lu par le Dr Ravin à la Société d'émulation d'Abbeville, le 6 mars 1829, doit figurer dans les Mémoires de la société, années 1844-1848.

Francières (*canton d'Ailly-le-Haut-Clocher*). — Sur ce terroir on voit un monticule naturel, mais remanié et complété, au lieu dit la Tarte Ronde. C'est un tronc de cône de 80 mètres de longueur sur 60 mètres de largeur, entouré d'un fossé profond. On le considère dans le pays comme un camp romain.

Arrondissement de Montdidier.

Hangard (*canton de Moreuil*). — Signalé par de Mortillet, mais il n'y en a pas.

Roye. — A deux kilomètres de Roye, sur le territoire de cette ville et près du village de Saint-Mard, ce qui l'a fait nommer à tort camp de Saint-Mard. Appelé le Vieux-Catil, corruption de Vieux-Châtel, vieux fort (vetus castellum). Consulter les ouvrages déjà énoncés, et l'Histoire de la ville de Roye, par Emile Coët, t. I, p. 6 et s.; Paris, Champion, 1880.

Arrondissement de Doullens.

WARGNIER (*canton de Domart*). — Camp de César contenant environ deux hectares, entouré de fossés et d'un remblai. Il y a été trouvé des monnaies romaines. Non signalé par de Mortillet.

Arrondissement de Péronne.

CHIPILLY (*Canton de Bray-sur-Somme*). — Camp romain, au lieu dit les *Câteaux*. « Les légions romaines avaient placé leurs deux « camps à moins de trois kilomètres de la ville de Bray, aux lieux « dits les *Câteaux de Chipilly* et les *Câteaux de Méricourt*. Le « camp de Chipilly, d'une superficie d'environ dix hectares, était « situé dans une excellente position sur le plateau d'une colline « élevée, large d'environ quatre cent mètres, dominant deux val- « lées profondes et parallèles. Installé au centre d'un triangle « formé par les trois routes militaires d'Amiens à Bavay, de Sois- « sons à Sangatte, et d'Amiens à Saint-Quentin, il présentait de « grands avantages. Les retranchements elliptiques et les issues « sont encore visibles, excepté à l'est où d'anciennes carrières, « pratiquées dans les flancs ou au sommet de la falaise, ont entamé « les circonvallations. Une chaussée, évidemment d'origine ro- « maine, traversant la vallée de la Somme, mettait ce poste en « communication avec la colline des *Câteaux* de Méricourt, placée « dans une situation analogue, sur la rive gauche de la rivière. « Comme ceux de Chipilly, les *Câteaux* de Méricourt présentent « de nombreuses levées de terrains qui ne permettent aucun doute « sur leur origine militaire » [Hector Josse. Histoire de la ville de Bray-sur-Somme, pages 28 et 29, Amiens, imp. Douillet, 1882].

MÉRICOURT-SUR-SOMME (*canton de Bray-sur-Somme*). — Camp romain, au lieu dit *les Câteaux*, rappelé ci-dessus.

TUMULUS.

Arrondissement d'Amiens.

VERS (*canton de Boves*). — Tombelles signalées par dom Grenier. Note de M. Hector Josse, ancien président de la *Société des antiquaires de Picardie* :

« En 1547, le chapitre (d'Amiens, propriétaire de la majeure par- « tie du domaine seigneurial de Vers) autorise son fermier de « Lozières, Fuscien Belan, à *démolir des tombelles fort anciennes*, « que l'on avait autrefois mises à profit pour la défense du Château

« (de Lozières), avant qu'il fût converti en ferme (1311). L'une « de ces tombelles dissimulait l'entrée d'un vaste souterrain. Non « loin de là, un cimetière contenait une centaine de squelettes « accompagnés d'armes en silex et en métal. Cela le fit attribuer à « l'époque Gauloise ».

A remarquer que le mot Lozières, comme les autres du même genre, Lusi, Luziaux Luzieux, etc., désigne un champ de sépultures anciennes.

Bonnay (*canton de Corbie*). — Tertre à environ 200 mètres de Bonnay, à droite du chemin rural de Bonnay à La Neuville-lès-Corbie, appelé le Petit Mont, ayant la forme à peu près régulière d'un tronc de pyramide à base triangulaire. Dimensions approximatives : grand côté, 25 mètres; petit côté, 10 mètres; hauteur 4 à 5 mètres. Ne paraît pas avoir été exploré.

Lamotte-en-Santerre (*canton de Corbie*). — Motte ou butte au centre du village, paraissant provenir de la démolition d'un manoir féodal.

Vers-sous-Corbie (*canton de Corbie*). — Tertre au lieu dit la Haute Bosse ou les Prés, paraissant provenir d'une ferme ou manoir appelé Canche, dépendant autrefois de l'abbaye de Corbie.

Beaucamp le-Jeune (*canton d'Hornoy*). — Tumulus gaulois (?), dans le bois de Beaucamp-le-Jeune, appelé le Rond des Fées, de forme régulière, planté de hêtres; ne paraît pas avoir été exploré.

Orival (*canton d'Hornoy*). — Tertre sur l'emplacement de l'ancien château appartenant actuellement à M. Achille Clin, instituteur à Vieux-Rouen (Seine-Inférieure), pas exploré.

Selincourt (*canton d'Hornoy*). — A l'est du village tertre appelé la Butte, sur l'emplacement de l'ancien château, dit-on. Non exploré.

Airaines (*canton de Molliens-Vidame*). — Motte sur l'emplacement de l'ancien château appelé Château Ponthieu. Au milieu, un puits, au fond duquel il a été trouvé quelques vestiges de l'époque gallo-romaine et notamment une petite meule.

Un tumulus existait à l'entrée d'Airaines, près du passage à niveau de la ligne du chemin de fer, route de Paris. On y a trouvé, lors du nivellement nécessité pour l'établissement de la voie ferrée, qui l'a fait disparaître, quelques objets intéressants et notamment plusieurs tombereaux d'ossements de chevaux.

Vers 1885, M. A. Ponchon a fouillé aux environs plusieurs sépultures gallo-romaines, renfermant des débris de repas et de la poterie variée.

Clairy-Saulchois (*canton de Molliens-Vidame*). — Tumulus au centre du village dans un jardin ; paraît provenir de la démolition du château [Voir : C. Boulanger, le *Menhir christianisé de Clairy Saulchois*. Extrait de la *Revue Picarde*, 1901].

Creuse (*canton de Molliens-Vidame*). — Dans la forêt au lieu dit le Mont-Bard, tumulus gaulois non exploré, près de l'oppidum signalé ci-devant a l'article Creuse.

Avesnes-Chaussoy (*canton d'Oisemont*). — Motte au Plant des Coppes, sur laquelle était érigée une forteresse construite par les Sires d'Avesnes, démolie pendant la guerre de Cent Ans.

Etréjust (*canton d'Oisemont*). — Dans une remise ou garenne, existe un tertre gaulois (?) ne paraissant pas avoir été fouillé ni remanié.

Forceville-en-Vimeu (*canton d'Oisemont*). — Près de la voie romaine ou chaussée. En remontant, on voit un tertre appelé la Motte, de 34 ares environ, entouré d'un fossé et planté de bois. Aucun autre renseignement.

Fresneville (*canton d'Oisemont*). — Tumulus dans la propriété de M. Edmond Hodent. N'a pas été exploré.

Lignières-en-Vimeu (*canton d'Oisemont*).—Il existait, en face de l'ancienne église, près du bois de Lignières, aujourd'hui défriché, à l'ouest du village, près Foucaucourt, une Motte entourée de fossés profonds, d'environ vingt mètres d'élevation. Elle fut vendue, vers 1874, par la famille de Boffe à M. Henocq, qui a nivelé le terrain. Aucune trouvaille n'y a été faite. Certains objets ont bien pu passer inaperçus.

Cavillon (*canton de Picquigny*). — Tumulus dans la propriété de M. Rousseau de Forceville. N'a pas été exploré.

Agnières (*canton de Poix*). — Il existe au sud de l'église un tertre entouré d'un fossé profond. Ce serait l'emplacement de l'ancien château; cependant des fouilles, n'ayant rien donné, y furent pratiquées en deux endroits en 1902, par MM. Jumel, entrepreneurs de routes.

Eramécourt (*canton de Poix*). — Tertre appelé Butte de Baillon; n'a pas été exploré, paraît remonter à l'époque gauloise.

Guizancourt (*canton de Poix*). — Tumulus, mais sans aucun renseignement.

Marlers (*canton de Poix*). — Butte près du bois, dans un herbage de la ferme, plantée de bois. Ne paraît pas avoir été explorée.

Meréaucourt (*canton de Poix*). — Tumulus dans le bois où ont été découverts des ossements humains par M. Mennechez, garde-

particulier de M. de Thieulloy et par les ouvriers de Mme Torchon d'Equennes, a qui appartient la propriété.

Rubempré (*canton de Villers-Bocage*). — Il existe à l'endroit le plus élevé du lieu dit le Mermont (mont de Mercure?) un tertre où abondaient des éclats de silex tranchants, couteaux, scies, racloirs, haches, ciseaux, etc. Ce tertre a été fouillé en 1880, par M. Caron et M. Legrand, instituteur à Rubempré.

Hornoy (*canton d'Hornoy*). — A la sortie du village et sur la gauche de la route qui conduit à Camps, butte de terre ronde qui, d'après la tradition, est le tombeau d'un général gaulois. Pas encore explorée.

Arrondissement d'Abbeville.

Cramont (*canton d'Ailly-le-Haut-Clocher*). — Il existe dans le bois de Cramont un tumulus d'environ 15 mètres de hauteur, connu sous le nom de la Motte, et entouré d'un fossé assez profond ; probablement les restes d'un donjon. A quelque distance, des éboulements ont mis à jour des souterrains. Rien n'a été exploré.

Bourseville (*canton d'Ault*). — Un tertre appelé le Fort ne paraît pas avoir été fouillé.

Fressenneville (*canton d'Ault*). — Il existe sur le terroir de cette commune, un tumulus de dix mètres de hauteur sur vingt de diamètre, appelé la Motte. Le propriétaire, M. d'Hardivillers n'a jamais voulu accorder l'autorisation de le fouiller. Dans le pays, on prétend qu'il renferme les restes des Normands et de leur chef, tués près de là en 881, dans la plaine qui s'étend entre Fressenneville et Saucourt. Un habitant du pays dit avoir vu, dans son enfance, exhumer quantité d'armes, sabres, lances, d'un bourrelet de terrain, autrefois plus élevé, qui entoure la Motte (Note de M. Ponchon).

Brailly-Cornehotte (*canton de Crécy*). — Au lieu dit la Chapelle-Moriaminil, il existe un tertre peu élevé aujourd'hui, sur lequel était autrefois, dit-on, une chapelle disparue depuis longtemps. Elle avait été élevée en commémoration d'une poignée de braves morts en cet endroit, le lendemain de la bataille de Crécy. Moriaminil voudrait dire : Mourons ici. Ce tertre ne paraît pas avoir été fouillé.

Conteville (*canton de Crécy*). — Une surélévation de terrain se voit dans une propriété près l'église. On y aurait constaté des fondations.

Domleger (*canton de Crécy*). — A l'extrémité de la propriété du Dr Gaston Masse se trouve une motte qui aurait supporté un moulin à vent seigneurial? Pas explorée.

Hiermont (*canton de Crécy*). — Motte assez élevée, n'ayant jamais été explorée.

Gamaches (*canton de Gamaches*). — Dans le marais communal se trouve la Grande-Motte, explorée par M. Darsy en 1845-1846. Il y a été trouvé des cendres et des débris d'armures. [Consulter : Darsy, *Gamaches et ses Seigneurs*, pp. 8 et suivantes. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. II, p. 245 et t. III, p. 203].

Le Translay (*canton de Gamaches*). — Tumulus dans une propriété appelée le Château, appartenant à M. de Hautecloque de Biencourt. Pas fouillé.

Hallencourt (*canton d'Hallencourt*). — Tumulus dans la propriété du Dr Maxime Deneux, près l'église; proviendrait de l'ancien château.

Doudelainville (*canton d'Hallencourt*). — Une motte existe près de l'église; elle n'aurait jamais été fouillée.

Huppy (*canton d'Hallencourt*). — Il existe trois tertres qui n'ont été fouillés qu'en partie par les propriétaires : Antoine Huguet, maire; Hurtois, conseiller municipal; Hernas, rentier.

On y a rencontré des pierres à bâtir, des monnaies et des ossements humains. Rien n'a été conservé.

Lineux (*canton d'Hallencourt*). — A l'ouest de l'église, à 40 mètres de distance, existe un tumulus dont les fossés sont très apparents. Il n'a jamais été fouillé.

Behen (*canton de Moyenneville*). — Une motte presque complètement détruite existe sur le terroir de Behen. Fouillée par le garde champêtre il y a environ vingt ans, elle n'aurait rien donné.

Tours-en-Vimeu (*canton de Moyenneville*). — Deux tumulus existent au bois de Corroy, annexe de Tours. Des fouilles entreprises par Mme de Frière, il y a environ soixante ans, n'auraient pas été poursuivies assez sérieusement pour donner un résultat.

Noyelles-sur-Mer (*canton de Nouvion*). — Entre Noyelles-sur-Mer et Thibeaucourt, 3 tombelles, dans lesquelles M. Boucher de Perthes a dû faire quelques recherches.

Ponthoile (*canton de Nouvion*). — Il existe une motte dans laquelle il n'a jamais été pratiqué de fouilles.

Port-le-Grand (*canton de Nouvion*). — Il existe au lieu dit les Tombelles, plusieurs tumulus sur lesquels passe la charrue; on ne sait s'ils ont été explorés.

Regnière-Écluse (*canton de Rue*). — Deux tombelles dans la forêt, bien connues des gardes et des bûcherons.

Rue (*canton de Rue*). — Un tertre entouré de fossés profonds sous lequel prend naissance un souterrain.

Vercourt (*canton de Rue*). — On y voit un tertre d'environ mètres carrés de surface, près duquel était autrefois, dit-on, un château.

Vironchaux (*canton de Rue*). — Plusieurs tombelles dans le bois.

Vron (*canton de Rue*). — Plusieurs tombelles existent aussi dans le bois.

Arrondissement de Doullens.

Beauquenne (*canton de Doullens*). — Il existe à Beauquenne un tertre sur lequel aurait été bâti l'ancien château (?)

Marieux (*canton d'Acheux*). — Un tumulus a été exploré en 1889 par la Société des Antiquaires de Picardie. Pas de résultat.

Bernaville (*canton de Bernaville*). — Un tumulus bien conservé existe à 1 kilomètre du village sur le versant nord d'une vallée et près d'une chapelle dédiée à Saint-Maur. Des fouilles y auraient été faites en 1818.

Candas (*canton de Bernaville*). — Une motte, qui a donné son nom à une rue du village dans lequel elle se trouve, aurait été explorée sans résultat.

Domart (*canton de Domart*). — Un tumulus se trouvait au-dessus du grand rideau de Franqueville, il fut exploré par Boucher de Perthes. On ne connaît pas le résultat de ces fouilles.

Naours (*canton de Domart*). — Il existe un tertre au lieu dit la Motte-Gilien, entre la section C et la section D du cadastre.

Ribeaucourt (*canton de Domart*). — On voit près de l'église un tumulus entouré d'un fossé. Un nommé Théophane Sallé l'a fouillé il y a environ quarante ans ; il y aurait trouvé des éperons, un couteau, et un fer à cheval.

Saint-Ouen (*canton de Dommart*). — Un tumulus appelé le camp Feuillet, paraît être formé des ruines d'un ancien château ou villa gallo-romaine. On y rencontrerait des souterrains (?)

Arrondissement de Montdidier.

Quesnel (Le) (*canton de Moreuil*). — Tumulus de 1 à 2 mètres d'élévation, couvert de bois, au lieu dit Saint-Mard ou le Castel. On y a découvert des sarcophages et des débris de construction romaine.

Arrondissement de Péronne.

ALBERT (*canton d'Albert*). — Un tumulus allongé, d'environ 20 mètres sur 5 mètres et d'une hauteur de 7 à 8 mètres, au lieu dit la Guinguette, près d'Albert, appelé le Minon Catet, sur la route d'Amiens, paraît provenir d'un excédent de terre lors de la construction de la route. Son origine est inconnue et ne paraît renfermer aucune antiquité.

GRANDCOURT (*canton d'Albert*). — Au lieu dit le Catelet de Saint-Mard, tertres de 4 à 5 mètres de hauteur. Paraissent provenir des anciennes tours du château qui a dû exister là au moyen âge.

A Baillescourt, près Grandcourt, menhir de 2 mètres de hauteur, largeur 1 mètre, épaisseur $0^{m}60$. Pas de légende.

MIRAUMONT (*canton d'Albert*). — Il existe au lieu dit le Salvé, un tertre d'environ 25 mètres de longueur sur 4 ou 5 mètres de largeur.

MESNIL-MARTINSART (*canton d'Albert*). — Aucun autre renseignement sur une motte de Martinsart, d'une surface de 2 ares et de 2 mètres d'élévation.

CAPPY (*canton de Bray-sur-Somme*). — Petit tertre près du village, du côté du château près de la petite avenue, sur lequel existe un calvaire. Près de ce tertre, cimetière mérovingien fouillé par M. Boulanger, conservateur honoraire au musée de Péronne, en 1903-1905. Autre tertre à Cany, ancienne villa romaine.

MÉRICOURT-SUR-SOMME (*canton de Bray-sur-Somme*). — Tumulus appelé le Reul dans le bois des Cateaux.

CHAULNES (*canton de Chaulnes*). — Tumulus fouillé il y a quatre ans (1904), résultat inconnu.

ABLAINCOURT (*canton de Chaulnes*). — Dans le parc du château, tumulus provenant des ruines de l'ancien donjon.

A Gomiécourt, annexe d'Ablaincourt, énorme tumulus appelé le Tombeau du Chef; d'origine gauloise, il a été remanié par les Romains : hauteur $4^{m}50$, diamètre à la base 35 mètres, du plan supérieur 17 mètres. Fouille exécutée en 1878 par M. d'Ablaincourt, le propriétaire ; on a constaté : puits au centre, sous le niveau du sol environnant; ossements humains et poteries préhistoriques ; au-dessus du sol dans la terre rapportée, ossements humains et poteries gallo-romaines; au sommet, tête de cheval, fer de cheval, clous, boulets de canon en fer. [Consulter : *Bulletin de la Société Antiquaire de Picardie*, année 1878. — C. Boulanger, *Les monuments mégalithiques de la Somme*, pages 114 et suivantes, 2e édit].

Combles (*canton de Combles*). — Une motte existe dans le village au-dessus de souterrains. La rue qui la contourne porte le nom de rue du Tour-de-la-Motte. Cette motte aurait été fouillée par les habitants du village qui n'auraient rien trouvé.

Maurepas (*canton de Combles*). — Dans le jardin de M. Orphis Machoire, tumulus appelé la Motte, dans lequel se trouve l'entrée de souterrains. Hauteur 8 mètres, largeur 45 mètres. Des fouilles n'ont donné aucun résultat, sauf cependant un vase en terre qui n'a pas éte conservé. [Consulter : C. Boulanger, Trois cimetières mérovingiens. Cléry, Maurepas et Corbie. Extrait du *Bulletin archéologique*, 1907].

Sailly-Saillisel (*canton de Combles*). — A 400 mètres de ce village à droite de la route de Bapaume, mais sur le terroir du Transloy (Pas-de-Calais), tumulus large de 50 mètres à sa base et haut de 4 à 5 mètres, appelé la Motte de Bérenger ou Tronc de Bérenger, du nom d'un célèbre brigand, qui avait établi là sa résidence. Ce monticule est cultivé et la charrue l'abaisse insensiblement tous les ans. Des fouilles faites en 1784 mirent à découvert un squelette d'homme de haute stature et des ornements en bronze doré. Une nouvelle exploration faite en 1888 par M. Walle, de Sailly, propriétaire du champ, fit découvrir au milieu de cette motte un puits contenant encore de l'eau. Des recherches faites au fond de ce puits ne donnèrent aucun résultat. [Consulter : Abbé Gosse, *Histoire de l'Abbaye d'Arrouaise*, 1786. — C. Boulanger, *La Motte de Bérenger ou Tronc de Bérenger*, extrait de la *Revue Picarde*, 1901].

Non loin de là, au Sars, il existe encore un tumulus.

Ham (*canton de Ham*). — D'après un plan de Peeters, du XVII^e^ siècle, il existait deux monticules à l'endroit occupé par le vieux cimetière.

Esmery-Hallon (*canton de Ham*). — Il existe à la ferme du château de Bonneuil une tombelle qui ne paraît pas avoir été explorée.

Villecourt (*canton de Ham*). — A l'entrée du village, tertre élevé sur lequel existe un calvaire, on y aurait trouvé des ossements.

Nesle (*canton de Nesle*). — Au lieu dit la Patte-d'Oie se trouve un carrefour où cinq voies aboutissent et où un tertre, maintenant nivelé, portait un calvaire.

Languevoisin (*canton de Nesle*). — Une butte de terre existe au milieu d'une ancienne voie. Elle est appelée la Table-Madame. Des fouilles faites à l'extrémité auraient donné quelques ossements anciens.

PERTAIN (*canton de Roisel*). — A l'embranchement de deux chemins, se trouvait un tumulus qui a été nivelé par suite de leur élargissement. Les ouvriers n'ont rien remarqué.

VILLERS-FAUCON (*canton de Nesle*). — Dans le village, butte paraissant provenir de la démolition d'un château ou d'une villa (?).

Notice par M. C. BACQUET,

Directeur de l'École primaire supérieure de Corbie, sur Bouillencourt-en-Séry.

BOUILLENCOURT-EN-SÉRY (Section D, *Bois de la Cavéette.* Propriétaire : D. de BOIVILLE). — Dans la région on dénomme Château Buron une vaste enceinte elliptique de 115 mètres de longueur sur 67 mètres de largeur, entourée par un fossé de 3 mètres de profondeur, sur 8 mètres de largeur, située dans la propriété de M. de Boiville, châtelain de Bouillencourt-en-Séry, à la limite des bois de la Croix et de la Cavéette. Cette enceinte, très probablement un Oppidum gaulois, établie sur le sommet de l'un des mamelons qui bordent la vallée de la Bresle, du côté de la Picardie, rappelle par sa forme générale deux circonférences tangentes de 60 mètres de diamètre chacune, raccordées extérieurement par deux arcs de cercle. L'une des circonférences — le camp principal — est complètement fermée par un fossé ; l'autre, dont la moitié est raccordée, sert à protéger la première du côté de la plaine.

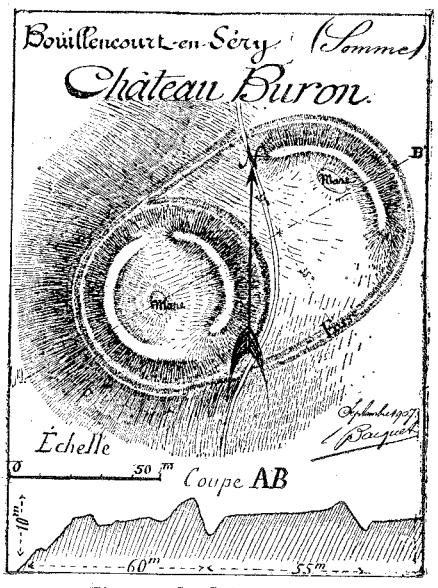


Fig. 1.— Le *Château-Buron.*

Le terrain incline légèrement du côté de la vallée.

L'oppidum était protégé naturellement sur les 2 tiers de son pourtour par des pentes supérieures à 45 degrés : au N.-O. par une combe profonde; à l'O. et au midi par la vallée de la Bresle. Il était accessible seulement du côté de la plaine du Vimeu ; aussi des levées de terre de 3 et 4 mètres de hauteur en bordure du fossé

en défendent l'accès. L'altitude de ce promontoire, l'un des plus élevés de la région, est d'environ 175 mètres ; la cote 178 mètres est à peu de distance de là. Le retranchement est placé au-dessus et presque en face de Blangy-sur-Bresle, vis-à-vis l'atelier néolithique de Campigny (2 kilom. à vol d'oiseau).

Du sommet du retranchement, le panorama de la vallée est magnifique : dans le fond Blangy, dont le clocher pointu émerge des toits en ardoises; la Bresle, qui serpente à travers les prairies vertes, et se cache derrière les îlots d'arbres abritant les maisons de Boutecourt et d'Hottineaux ; ce qu'il reste de Notre-Dame de Séry est, isolée de toute habitation, l'église Saint-Etienne de Séry ; plus haut les champs en quadrilatères multicolores sur les pentes des monticules amorçant le pays de Bray ; à l'horizon les sommets des monts couronnés par la haute forêt d'Eu. La vue s'étend au loin sur la vallée : à gauche, jusqu'à Nesle Normandeuse et Sénarpont ; à droite vers Ansenne, Monchaux et Rieux.

Jusqu'à ce jour on n'a pratiqué aucune fouille dans l'enceinte. Un jeune homme de Bouillencourt m'a affirmé avoir pénétré il y a huit ans — par un trou comme un terrier de renard — dans une chambre semblable à celle que l'on voit dans les carrières de craie du château d'Ansenne à 3 kilomètres de là. On ne trouve aux alentours aucune pierre, aucun vestige de construction.

Le sol est argileux ; l'eau reste dans deux petites mares creusées dans chacun des retranchements. Actuellement, le camp principal est couvert de bois ; des buissons d'épines en rendent l'accès très difficile.

Le château Buron est voisin de l'ancien emplacement de l'abbaye de Séry. Le cimetière de Bouillencourt est resté sur le terrain concédé en 1327 par Willaume de Cayeu, seigneur de Bouillencourt, aux Prémontrés de Dammartin, pour s'y établir au milieu des bois.

M. de Boiville, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, accordera bien volontiers l'autorisation de fouiller, il m'en a assuré.

Classement des camps, buttes, et enceintes du Loir-et-Cher.

PAR

M. FLORANCE (de Blois),

Président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher.

Comment reconnaître qu'un camp, une butte ou une enceinte, est ou n'est pas préhistorique ? Les ouvrages défensifs anciens que j'ai notés à ce jour, au nombre de 75 (et je n'ai peut-être pas vu la moitié de ce qui existe en Loir-et-Cher), sont sans histoire. A part quelques enceintes dans lesquelles il existe encore des constructions anciennes, ou des restes de constructions, datant peut-être de l'époque des enceintes, qu'on pourra déterminer, on ne peut guère émettre, actuellement, que des hypothèses sur leur compte ; il faudrait faire des fouilles ou des comparaisons avec les enceintes bien étudiées.

C'est pourquoi j'ai fait le relevé de tous ces ouvrages sans préjuger de leur ancienneté, suivant en cela les conseils du Président de la Commission spéciale, qui trouve avec raison que c'est aux Préhistoriens qu'appartient l'étude de leur passé et la recherche de leur origine.

Mais il n'y a pas longtemps que je pense ainsi ; et voici comment j'ai été amené, en m'occupant des enceintes, à considérer un certain nombre comme pouvant être très anciennes, modifiant, en peu de jours, une opinion formée depuis de longues années, sur la foi en l'érudition de savants archéologues, pour lesquels je professe toujours du reste une sincère considération.

L'année dernière, j'ai entrepris un travail qui, dans ma pensée première, devait être relativement simple et facile : *Le Préhistorique en Loir-et-Cher*, c'est-à-dire l'inventaire, aussi complet que possible, des richesses préhistoriques de mon département. Alors, en voulant noter les tumulus, j'ai vu des buttes, tumulus ou non, qui ont dû servir pour l'établissement de postes d'observations ou de défense. Je faisais jusque-là une distinction entre les buttes non

entourées de fossés, que je prenais toutes pour des *tumulus*, et les buttes avec fossés, que, d'après les données et les expressions encore en usage, j'appelais des *Mottes féodales*. La différence entre les unes et les autres, était souvent bien minime ou n'existait pas.

En Loir-et-Cher, les buttes sans fossés, dont je parle, sont situées de manière à pouvoir se passer de fossés, et assez importantes pour protéger les habitations, les postes qu'on y aurait installés, dans un but de défense ou d'observation. Si ces buttes, dont personne ne conteste l'antiquité, sont des ouvrages très anciens, préhistoriques même, pourquoi d'autres buttes qui ont un caractère analogue de fortification, quoique un peu plus tranché, puisqu'il y a un fossé autour, ne seraient-elles pas, ou ne pourraient-elles pas être aussi anciennes?

En cherchant les *tumulus*, j'ai donc rencontré beaucoup de buttes avec fossés, ou des fossés sans buttes, formant des enceintes appelées souvent *Mottes*, et souvent même, comme je l'ai dit, *Mottes féodales*. Ces appellations sont fréquentes; il n'y a qu'à consulter une carte du pays pour s'en convaincre. Tout en notant ces *Mottes*, qui m'intéressaient, je les écartais systématiquement de mon relevé préhistorique, lorsqu'il y a deux mois à peine, ayant vu les cinq noms cités pour le Loir-et-Cher dans l'*Inventaire des Camps et Enceintes de France* par M. A. de Mortillet, et ayant eu la pensée aussitôt d'aller les visiter, ce qui ne fut pas toujours sans peine, je revins avec l'idée que, sauf pour le *Camp de César* à Sougé, qui me semblait pouvoir être préhistorique, les autres n'étaient que des *Mottes féodales*, dont je faisais remonter l'origine du v^e^ au x^e^ siècle. A ce moment je rencontrai un archéologue vendômois, auquel je fis part de mes impressions et de mes réserves sur l'antiquité des *Mottes* ou *Enceintes* que je venais de visiter dans sa région. Je lui faisais ressortir les difficultés que les hommes primitifs devaient avoir eu à vaincre, pour exécuter ces importants travaux; j'invoquai aussi le nombre de ces travaux; il me répondit: *Et pourquoi pas?*

Ce *pourquoi pas?* dans les dispositions où je me trouvais, eut un effet considérable sur moi; je me le répétai souvent et j'en arrivai à penser : *et pourquoi pas?*

Dès ce jour-là, j'acceptai, sous réserve d'étude, l'idée que les *Mottes* ou *Enceintes*, que je connaissais, circulaires, elliptiques ou angulaires, pouvaient être préhistoriques, ou du moins que rien n'empêchait qu'elles le fussent. J'en poursuivis la recherche et, comme j'en trouvai de formes bien différentes, je les classai provisoirement, de la manière qu'on va voir.

En Loir-et-Cher, les enceintes sont presque toutes en terre, ou formées par des fossés ; l'intérieur est tantôt plat, tantôt surélevé, soit dans la totalité, soit par une butte presque toujours centrale, soit sur les bords seulement. Je ne connais encore qu'une seule exception d'une enceinte en pierres sèches et sans fossés.

De leur examen, je crois pouvoir dire que les constructions, plus ou moins importantes, qui se trouvent dans les enceintes circulaires ou elliptiques que je cite sont souvent, sinon toujours postérieures à la *création* de ces enceintes. Beaucoup ne portent pas de traces de constructions en maçonnerie, sans pour cela paraître moins anciennes.

De même, j'ai remarqué que certains châteaux entourés de douves, ou larges fossés, ne devaient avoir été construits que bien après le creusement de ces fossés. Ce qui m'a fait penser cela c'est que, pour un certain nombre, une partie des fossés a été comblée à une époque qui semble remonter à la construction du château, ou que les fossés paraissent hors de proportions avec le château, ou encore qu'on a construit un château d'agrément dans une position fortifiée: ce qui n'est pas logique. J'ai donc relevé aussi tous les châteaux entourés de larges fossés, me réservant de faire plus tard, si c'est possible, la distinction de ceux dont les fossés remonteraient à une époque antérieure à leur construction. Toutefois dans les notes présentes, j'en comprendrai trois ou quatre, dont les enceintes me paraissent bien antérieures.

Il me paraît hors de doute, maintenant, pour les enceintes circulaires ou elliptiques, comme pour les enceintes quadrangulaires, qu'on a profité de l'emplacement, de la situation particulière, ou de la beauté du site, pour y construire des tours ou des châteaux, à une époque postérieure, plus ou moins éloignée, souvent très éloignée, de la création de ces enceintes, et par conséquent qu'il ne faut pas inférer de ces constructions, la plupart du temps, pour la détermination de l'origine des enceintes. Comme le dit fort bien M. le Dr A. Guébhard, ces constructions arrivent à *masquer par leur richesse la pauvreté des traces antérieures*.

Mon travail est loin d'être terminé. Je veux voir, tout voir avant de décrire et de me former une opinion. Aujourd'hui je ne fais que présenter mes notes, transcrites à la hâte, afin de donner une idée de ce qu'on trouve en Loir-et-Cher, pensant que ce travail, quoique incomplet, pourra, par la variété des types décrits, faciliter des recherches. Toutes ces constructions ou fortifications primitives ne sont pas de la même époque, il s'en faut de beaucoup; elles sont trop nombreuses et trop variées. Leur comparaison et leur classement aidera peut-être à trouver leur histoire.

Le département de Loir-et-Cher est composé de plusieurs régions bien distinctes, appartenant au Perche, à la Beauce et à la Sologne, sans compter les grandes vallées du Loir, de la Loire, et du Cher, où il y a des mœurs et des habitudes qui diffèrent, relativement bien entendu. Cependant, j'ai remarqué qu'il n'y avait pas de types de fortifications primitives particuliers à ces régions. Les mêmes types ou à peu près se retrouvent dans les trois régions et doivent se retrouver dans tout le centre de la France.

Il faudrait effectuer des fouilles; on arriverait sans doute à faire ressortir dans beaucoup de cas que les enceintes primitives ont servi à différentes époques; il ne peut guère en être autrement; néanmoins, les objets les plus anciens qu'on y trouverait pourraient servir de base pour fixer leur origine; pour celles qui seraient dans ce cas, il y aurait intérêt à rendre compte des occupations successives.

Au nombre des enceintes que je cite, il s'en trouve une : la *Motte-Encloue*, près Blois, qui a été étudiée par un de mes collègues et ami, M. Ludovic Guignard. Il y a trouvé m'a-t-il dit, des objets de plusieurs époques, depuis les plus anciennes jusqu'aux derniers siècles. Ce qu'il faut retenir surtout c'est qu'il y a des débris de poteries préhistoriques. Cela suffit à prouver que les occupations successives n'empêcheront pas de remonter à l'origine, si ancienne soit-elle.

Tout d'abord, j'avais pensé que la forme des enceintes pouvait être ou pouvait devenir une sérieuse indication pour la découverte de leur origine. Mon travail ne l'a pas encore démontré, au contraire. Cependant je maintiens mon idée première d'un classement; et voici, ne serait-ce que pour la statistique, comment j'ai classé ma première étude d'enceintes, savoir :

A. *Camps ou promontoires barrés.*
B. *Buttes sans fossés.*
C. *Enceintes de pierres sèches, sans fossés.*
D. *Buttes avec enceintes de fossés.*
E. *Enceintes de fossés sans buttes, avec surélévations intérieures ou extérieures.*
F. *Enceintes des fossés plates, sans surélévations.*

Voici alors, par séries, la liste des divers camps, buttes ou enceintes. Au lieu de les mettre dans l'ordre alphabétique, je les ai mis dans l'ordre où ils se trouvent sur la carte géographique du département, en allant du nord au sud et par arrondissement. J'ai ensuite fait une récapitulation générale dans le même ordre. Mes descriptions sont dans l'ordre de la récapitulation générale.

A. — Camps ou promontoires barrés.

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME.

Commune de Sougé-sur-Braye. — N° 11, Camp de César, et éperon barré.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS.

Commune d'Averdon. — N° 17, Fortin du Petit-Vitain.
— *Blois.* — N° 20, La Forteresse du Château.
— *Montrichard.* — N° 41, L'enceinte du Château.
— *Saint-Aignan.* — N° 44, L'enceinte du Château.

B. — Buttes sans fossés.

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME.

Commune de Troô. — N° 10, Buttes de Troô.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS.

Commune de Blois. — N° 21, Butte des Capucins.
— *Fontaine-en-Sologne.* — N° 36, La Motte de Fontaine.
— *Noyers.* — N° 43, La Motte Baudouin.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN.

Commune de Soings. — N° 60, Buttes de Montanjeon.

C. — Enceinte de pierres sèches sans fossés.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS.

Commune de Saint-Gervais. — Enceinte du Camp (Forêt de Russy).

D. — Buttes avec enceintes de fossés.

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME.

Commune de la Chapelle-Vicomtesse. — N° 5, Enceinte des Chauvellières.
— *Beauchêne.* — N° 6, Enceinte de la Gargeresse.
— *Beauchêne.* — N° 7, Fort de Beauchêne.
— *Coulommiers.* — N° 12, Enceinte de Coulommiers.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS.

Commune de Viévy-le-Rayé. — N° 13, Enceinte de la Fontenelle.
— *de Viévy-le-Rayé.* — N° 14, Enceinte de Viévy.
— *de Viévy-le-Rayé.* — N° 15, Enceinte de Saint-Mandé.

Commune de Marchenoir. — N° 16, Enceinte de Marchenoir.
— *Blois.* — N° 23, la Motte de Vienne.
— *Seur.* — N° 25, la Motte de Seur.
— *Montils.* — N° 26, Enceinte de la Tour.
— *Candé.* — N° 27, Enceinte de la Motte Maindrai.
— *Ouchamps.* — N° 34, la Motte de Palleau.
— *Montrichard.* — N° 40, Enceinte du Château,
— *Angé.* — N° 41, la Motte d'Angé.
— *Saint-Aignan.* — N° 43, Enceinte du Château.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN.

Commune de Chaumont-sur-Tharonne.—N° 49, grande Enceinte de Chaumont.
— *Neung-sur-Beuvron.*—N° 54, grande Enceinte de Neung.
— *Neung-sur-Beuvron.* — N° 55, Enceinte de la Condras.
— *Vernou.* — N° 56, grande Enceinte de Vernou.
— *de Courmenin.* — N° 58, Enceinte de Courmenin.
— *Millançay.* — N° 59, grande Enceinte de Millançay.
— *Souesmes.* — N° 67, Enceinte de la Massotterie.
— *la Ferté-Imbault.* —N° 68, grande Enceinte de la Ferté-Imbault.

E.— **Enceintes de fossés sans buttes, avec surélévations intérieures ou extérieures.**

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME.

Commune de Choue. — N° 3, Enceinte du Bois des Jumeaux.

ARRONDISSEMENT DE BLOIS.

Commune d'Averdon. — N° 17, Enceinte du Petit-Vitain.
— *Orchaise.* — N° 18, Enceinte de Bardeley.
— *Orchaise.* — N° 19, Enceinte de la Motte Encloue.
— *Blois.* — N° 22, Enceinte de la Bonne Dame.
— *Tour-en-Sologne.* — N° 29, Enceinte de la Perche.
— *Bracieux.* — N° 30, Enceinte de Bracieux.
— *Neuvy.* — N° 31, Motte de l'Ile-Marin.
— *Cheverny.* — N° 33, Enceinte des Ébats.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN.

Commune de la Motte-Beuvron. — N° 51, la Motte de Mousseau.
— *Chaumont-sur-Tharonne.* — N° 45, la Motte des Aunais.
— *Chaumont-sur-Tharonne.* — N° 48, la Motte Vaullier.
— *Vernou.* — N° 57, La grosse Motte.

Commune de Mûr-de-Sologne. — N° 61, Enceinte des Coutannières.
— *Lassay.* — N° 63, La Motte de Lassay.
— *Souesmes.* — N° 64, La Motte de Souesmes.
— *Souesmes.* — N° 65, La Motte des Prés.
— *Theillay.* — N° 71, Enceinte des Hardeloups.
— *Theillay.* — N° 72, Enceinte du Château de Rère.
— *Gièvres.* — N° 74, La Motte du Pavillon.

F. — Enceintes de fossés, plates, sans surélévations.

Arrondissement de Vendôme.

Commune de Droué. — N° 1, Enceinte de Bourg-Guérin.
— *Choue.* — N° 2, Enceinte d'Alleray.
— *Villebout.* — N° 4, Enceinte de Malitourne.
— *Beauchêne.* — N° 8, Enceinte des Matras.
— *Danzé.* — N° 9, Enceinte du Clos-Rouge.

Arrondissement de Blois.

Commune de Blois. — N° 20, grande Enceinte de la Ville.
— *Mont.* — N° 28, Enceinte de la Chesnaye.
— *Neuvy.* — N° 32, Enceinte du Bois-Margot.
— *Fontaine-en-Sologne.* — N° 35, Enceinte de la Grainetière.
— *Fontaine-en-Sologne.* — N° 37, Enceinte de Fontaine.
— *Fresnes.* — N° 38, Enceinte de Villedy.
— *Rougeou.* — N° 39, La Motte de Rougeou.

Arrondissement de Romorantin.

Commune de Vouzon. — N° 44, Enceinte du Château de la Grillaire.
— *Chaumont-sur-Tharonne.* — N° 46, La Motte Gaullier.
— *Chaumont-sur-Tharonne.* — N° 47, Enceinte du château de la Motte.
— *Chaumont-sur-Tharonne.* — N° 50, Enceinte de Bouchetaut.
— *Chaon.* — N° 52, Enceinte du Moulin-Fraon.
— *Mûr-de-Sologne.* — N° 62, Enceinte de la Moutinière.
— *Souesmes.* — N° 66, Enceinte du Château.
— *Lanthenay.* — N° 69, Enceinte de Gombault.
— *Selles-sur-Cher.* — N° 73, grande Enceinte de Selles.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Première série.

Arrondissement de Vendôme.

Commune de Droué. — Enceinte de Bourg-Guérin, n° 1.
— *Choue.* — Enceinte d'Alleray, n° 2.
— *Choue.* — Enceinte du Bois des Jumeaux, n° 3.
— *Villebout.* — Enceinte de Malitourne, n° 4.
— *Chapelle-Vicomtesse.* — Enceinte des Chauvellières, n° 5.
— *Beauchêne.* — Enceinte de la Gargeresse, n° 6.
— *Beauchêne.* — Enceinte du Fort de Beauchêne, n° 7.
— *Beauchêne.* — Enceinte des Matras, n° 8.
— *Danzé.* — Enceinte du Clos-Rouge, n° 9.
— *Troô.* — Buttes de Troô, n° 10.
— *Sougé-sur-Braye.* — Camp de César, n° 11.
— *de Coulommiers.* — Enceinte de la Tour, n° 12.

Arrondissement de Blois.

Commune de Viévy-le-Rayé. — Enceinte de la Fontenelle, n° 13.
— *de Viévy-le-Rayé.* — Enceinte de Viévy-le-Rayé, n° 14.
— *de Viévy-le-Rayé.* — Enceinte de Saint-Mandé, n° 15.
— *Marchenoir.* — Enceinte de Marchenoir, n° 16.
— *Averdon.* — Enceintes du Petit-Vitain, n° 17.
— *Orchaise.* — Enceinte de Bardelay, n° 18.
— *Orchaise.* — Enceinte de la Motte-Encloue, n° 19.
— *Blois.* — La Forteresse et la grande enceinte de la Ville n° 20.
— *Blois.* — La Butte des Capucins, n° 21.
— *Blois.* — Enceintes de la Bonne-Dame, n° 22.
— *Blois.* — La Motte de Vienne, n° 23.
— *Saint-Gervais.* — Enceinte du Camp, n° 24.
— *Seur.* — La Motte de Seur, n° 25.
— *Montils.* — Enceinte de la Tour, n° 26.
— *Candé.* — La Motte-Maindrai, n° 27.
— *Mont.* — Enceinte de la Chesnaye, n° 28.
— *Tour-en-Sologne.* — Enceinte de la Perche, n° 29.
— *Bracieux.* — Enceintes de Bracieux, n° 30.
— *Neuvy.* — Motte de l'Ile-Marin, n° 31.
— *Neuvy.* — La Motte de Bois-Margot, n° 32.
— *Cheverny.* — Enceinte des Ébats, n° 33.
— *Ouchamps.* — La Motte de Palleau, n° 34.

Commune de Fontaine-en-Sologne. — Enceinte de la Grainetière, n° 35.
— *de Fontaine-en-Sologne.* — La Motte de Fontaine, n° 36.
— *de Fontaine-en-Sologne.* — Enceinte de Fontaine, n° 37.
— *Fresnes.* — Enceinte de Villedy, n° 38.
— *Rougeou.* — La Motte de Rougeou, n° 39.
— *Montrichard.* — Enceinte du Château, n° 40.
— *Angé.* — La Motte d'Angé, n° 41.
— *Noyers.* — La Motte Baudouin, n° 42.
— *Saint-Aignan.* — Enceinte du Château, n° 43.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN.

Commune de Vouzon. — Enceinte du château de la Grillaire, n° 44.
— *Chaumont-sur-Tharonne.* — La Motte des Aunais, n° 45.
— *Chaumont-sur-Tharonne.* — La Motte Gaullier, n° 46.
— *Chaumont-sur-Tharonne.* — Enceinte du Château de la Motte, n° 47.
— *Chaumont-sur-Tharonne.* — La Motte Vaullier, n° 48.
— *Chaumont-sur-Tharonne.* — Grande Enceinte de Chaumont, n° 49.
— *Chaumont-sur-Tharonne.* — Enceinte de Bouchetaut, n° 50.
— *La Motte-Beuvron.* — La Motte de Mousseau, n° 51.
— *Chaon.* — Enceinte de Moulin Fraon, n° 52.
— *La Ferté-Beauharnais.* — Enceinte de Châteauvieux, n° 53.
— *Neung-sur-Beuvron.* — Grande enceinte de Neung, n° 54.
— *Neung-sur-Beuvron.* — Enceinte de la Coudras, n° 55.
— *Vernou.* — Grande Enceinte de Vernou, n° 56.
— *Vernou.* — La Grosse Motte, n° 57.
— *de Courmenin.* — Enceinte de Courmenin, n° 58.
— *Millançay.* — Grande Enceinte de Millançay, n° 59.
— *Soings.* — Buttes de Montanjeon, n° 60.
— *Mûr-de-Sologne.* — Enceinte des Coutannières, n° 61.
— *Mûr-de-Sologne.* — Enceinte de la Moutinière, n° 62.
— *Lassay.* — La Motte de Lassay, n° 63.
— *Souesmes.* — La Motte de Souesmes, n° 64.
— *Souesmes.* — La Motte des Prés, n° 65.
— *Souesmes.* — Enceinte du Château, n° 66.
— *Souesmes.* — Enceinte de la Massotterie, n° 67.
— *La Ferté-Imbault.* — Grande Enceinte de la Ferté-Imbault, n° 68.
— *Lanthenay.* — Enceinte de Gombault, n° 69.

Commune de Romorantin. — Ile de la Motte, n° 70.
— *Theillay.* — Enceinte des Hardeloups, n° 71.
— *Theillay.* — Enceinte du Château de Rère, n° 72.
— *Selles-sur-Cher.* — Grande Enceinte de Selles, n° 73.
— *Gièvres.* — La Motte du Pavillon, n° 74.

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME.

1. *Enceinte de Bourg-Guérin.*

Commune de Droué. — Presque au milieu du bourg, l'enceinte de Bourg-Guérin (*Burgus-Guarini*), contenait l'ancien château de Droué, démoli paraît-il en 1620, lors de la construction du nouveau château, à 500 mètres de là. Elle est formée par un fossé circulaire, toujours rempli d'eau, de 15 mètres de largeur. La plateforme intérieure a 60 mètres de diamètre et n'a pas été surélevée ou de bien peu.

On a comblé le fossé en un point sud, pour faire un passage aux voitures se rendant à la construction servant de grange, qui se trouve sur l'emplacement du vieux château. D'après le peu d'épaisseur des fondations qu'on peut voir, ce château ne doit pas avoir été important ; et on commet une grande erreur quand on dit que le nouveau château, construit en 1620, l'a été avec les matériaux de l'ancien.

Cette enceinte a été citée comme préhistorique par M. A. de Mortillet.

A Droué, actuellement encore, dans les sépultures, les corps sont placés les pieds au levant, quelle que soit la position de la tombe par rapport au chemin d'accès. C'est là une coutume très ancienne, que M. l'abbé Hardel, curé de Droué, a vainement cherché à faire perdre ; il s'est heurté à des idées très arrêtées et n'a point insisté.

M. l'abbé Hardel a trouvé à Droué plusieurs instruments de la période néolithique. Sur le territoire de la commune, à 2 kilomètres au sud du bourg, se trouve le plus beau polissoir du département, la *Pierre Cochée*, avec 25 rainures en coches.

2. *Enceinte d'Alleray.*

Commune de Choue. — Il ne m'a pas été possible, faute de temps, d'aller visiter la belle enceinte d'Alleray, qui est située à 3 kilomètres nord-nord-ouest du bourg.

D'après le Répertoire Archéologique du Vendômois de M. Launay, c'est une motte circulaire de 40 mètres de diamètre, avec un

large fossé, une double enceinte carrée de fossés larges et profonds de 200 mètres de côté.

Elle renferme un château, ancien manoir ou forteresse du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle, composé de cinq pavillons d'époques différentes.

3. *Enceinte du Bois des Jumeaux.*

Commune de Choue. — Dans le Bois des Jumeaux, dépendant du château des Souches, appartenant à M. de Terras, à 7 ou 800 mètres au nord de la route de Mondoubleau à Fontaine-Raoul, sur la lisière du bois, on voit encore les restes d'une enceinte dont il n'existe plus que la moitié. L'autre moitié à été détruite par la culture; néanmoins on peut encore en suivre les traces par la couleur de la terre, différente de celle qui est autour.

L'enceinte bien circulaire avait 30 mètres de diamètre avec fossé de 4 à 5 mètres de largeur. Les terres du fossé ont été rejetées à l'intérieur, où elles forment un rebord en parapet de 1 mètre de hauteur et de 3 mètres de largeur. Le fossé est desséché et presque comblé.

Elle est située dans une plaine, sans traces de construction.

C'est M. Reimbourg, propriétaire à Mondoubleau, qui me l'a indiquée et m'y a conduit.

4. *Enceinte de Malitourne.*

Commune de Villebout. — L'enceinte de Malitourne est située dans les bois du même nom, presque au sommet d'une haute colline, proche Fontaine-Raoul, qui est le point le plus élevé du Loir-et-Cher (241 mètres).

Cette enceinte, qui peut être à 200 mètres d'altitude, domine à l'est la vallée, qui n'a que 110 mètres. Elle est placée vis-à-vis le bourg de Villebout, qui se trouve de l'autre côté de la vallée, à l'est, sur un coteau moins élevé.

Elle est circulaire, avec 40 mètres de diamètre intérieur; le fossé a 8 mètres de largeur et 3 mètres de profondeur, sans eau. On y trouve des traces de constructions anciennes; il y avait là un château.

Au-dessous, jusqu'en bas du coteau, on trouve des ruines de l'ancien village de Villebout et même l'emplacement d'un cimetière.

Dans le bois au sud-est de ces ruines et de l'enceinte, on trouve des fossés assez importants qui ont pu servir de moyens de défense.

Perdue comme elle est dans les bois, j'ai eu beaucoup de peine à découvrir cette enceinte, citée comme préhistorique par M. A. de Mortillet.

5. *Enceinte des Chauvellières.*

Commune de la Chapelle-Vicomtesse. — C'est une belle enceinte que celle des Chauvellières ou de la Chauvellière. Elle se trouve à 2 kilomètres au sud du bourg ; elle est elliptique, de 55 mètres de longueur sur 45 mètres de largeur, surélevée de 3 mètres au-dessus de l'eau profonde ; le fossé a 16 mètres de largeur à l'ouverture.

Autrefois, il a existé au centre une construction, peu importante, car on n'en trouve plus de vestiges, qui était appelée le Château. Un vieillard de plus de 80 ans, qui habitait autrefois la ferme voisine, a connu dans sa jeunesse cette petite construction, qui était habitée par un tisserand ; sous cette habitation, *minime* dit-il, il a

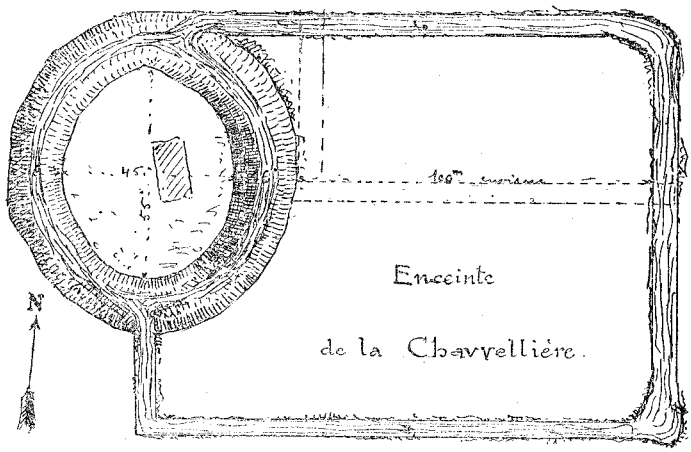


Fig. 1. — Enceinte de la Chauvellière.

vu une cave : ce qui est rare dans le pays ; le tout a été détruit pour en faire un jardin.

Une autre enceinte, de forme presque carrée, faisant avant-cour, était attenante du côté de l'est ; elle devait contenir les dépendances du *Château*. Cette avant-cour, fort spacieuse, ne compte pas moins de 66 mètres de long sur 46 mètres de large. Il s'y trouve actuellement une ferme assez importante. Une chaussée en pavés de grès, qu'on ne trouve pas dans le pays, relie encore à l'est l'entrée des deux enceintes (Voir *Figure* 1).

Au nord et à l'est, les fossés ont environ 6 mètres de largeur ; au nord-est l'angle est arrondi ; à l'angle sud-est il y a une large fosse qui sert d'abreuvoir aux bestiaux ; le fossé du côté sud, dans la partie rejoignant la première enceinte, n'a que 4 mètres de largeur et 3 mètres de profondeur.

D'après M. R. de Saint-Venant (*Bull. de la Soc. archéol. du Vendômois*, 1904) : « Le domaine au moyen âge était sûrement con-
« sidérable, puisque les seigneurs de Tyron (Sarthe) pouvaient
« donner aux moines droit de pacage dans les bois des alentours.
« Sans aucun doute, là était le chef-lieu des possessions fami-
« liales des sires de Mondoubleau dans la contrée; et c'est sur ce
« domaine que fut prélevé le territoire concédé aux moines de
« Tyron pour y bâtir leur prieuré conventuel de la chapelle. »

6. *Enceinte de la Gargeresse.*

Commune de Beauchêne. — L'enceinte de la Gargeresse est située à 2 kilomètres du bourg, au nord-est, près du village de la Gargeresse, sur la limite d'un bois. Elle est formée par une butte tronconique circulaire de 45 mètres de diamètre à la base, de 30 mètres à la plateforme et de 3 mètres de hauteur, avec un fossé de 6 à 8 mètres de largeur et de 5 mètres de profondeur environ.

Au milieu se trouve une cavité indiquant qu'il y a eu d'anciennes constructions.

Les voisins prétendent que cette butte renferme des chambres souterraines. Actuellement elle est recouverte d'un taillis très fourré, de 3 mètres de hauteur, qui empêche toute exploration. On ne peut même se rendre compte si l'enceinte est parfaitement circulaire.

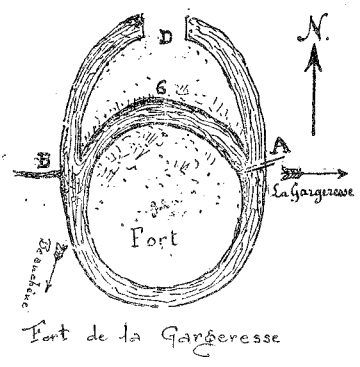


Fig. 2. — Enceinte de la Gargeresse.

Elle est précédée d'une autre enceinte de fossés, formant avant-cour, ayant la forme d'un cercle interrompu, ainsi que l'indique la *Figure* 2. Le fossé de cette deuxième enceinte, dont la plateforme n'est pas surélevée, a été comblé en partie, en D, pour permettre l'accès du terrain dans celle-ci; mais il est probable que ce passage est relativement récent. Le fossé, rempli d'eau, n'a que 6 mètres de largeur avec une profondeur de 3 mètres.

Au point A devait exister autrefois un pont-levis donnant accès sur la plateforme de la butte. On a enlevé de cet endroit, il y a environ 70 à 80 ans, de forts madriers de chêne qui étaient enfoncés dans les douves.

La distance entre le point C et le point D, c'est-à-dire entre les deux fossés, est de 45 mètres.

Cette ancienne fortification est remarquable paraît-il ; je ne l'ai pas vue, le temps m'ayant manqué ; les renseignements qui précèdent, avec le croquis, m'ont été fournis par M. Reimbourg, propriétaire à Mondoubleau ; mais M. Launay, de Vendôme, avait déjà signalé cette motte dans son Répertoire Archéologique du Vendômois.

7. *Fort de Beauchêne.*

Commune de Beauchêne. — Le fort de Beauchêne, qui est au milieu d'une futaie d'accès facile, à 1 kilomètre au sud-ouest du bourg, est une motte elliptique et tronconique de 40 mètres de diamètre, de l'est à l'ouest et de 30 mètres du nord au sud, entourée

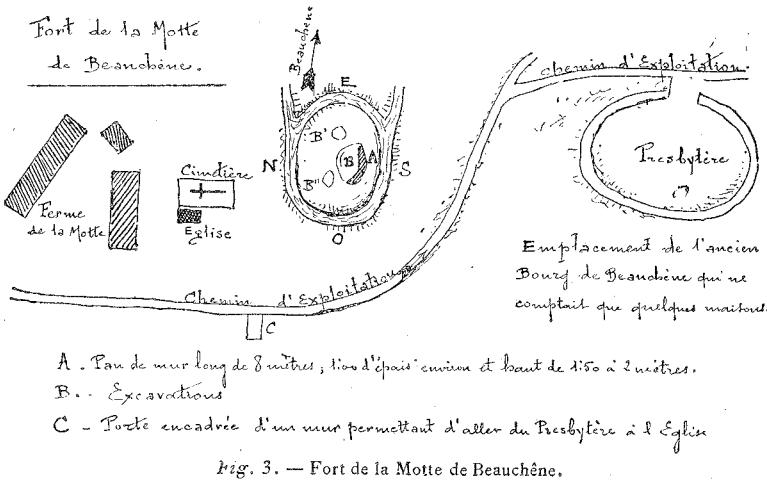


Fig. 3. — Fort de la Motte de Beauchêne.

d'un fossé large de 15 mètres à l'ouverture et profond de 6 mètres sans eau. On y voit encore les ruines d'un petit donjon rectangulaire de 10 mètres de longueur sur 5 ou 6 mètres de largeur ; des restes de fondations indiquent qu'il fut ceint de murs de défense ; il y a un puits comblé ; l'entrée était au nord.

La butte est formée par une surélévation de terrain de 3 mètres de hauteur environ.

Au nord, on remarque les vestiges d'une seconde enceinte adjacente, dont une partie a été comblée par la culture ; les deux tronçons de fossés s'arrêtent brusquement sur la limite d'un champ de blé (Voir la *Figure* 3).

Il y a environ 70 ans, l'ancien bourg de Beauchêne, qui ne comptait que quelques maisons, était bâti auprès de cette fortifica-

tion. On y remarque encore l'ancien cimetière ainsi qu'un pan de mur de l'église, et un peu plus loin l'emplacement du presbytère qui se trouve dans une autre enceinte.

Cette enceinte, plus grande que la précédente, avec des fossés moins larges, formait évidemment une dépendance du fort de Beauchêne. Elle est elliptique avec le grand axe du nord au sud ; elle n'est pas surélevée ; elle est tout à fait plate. Le fossé à sec a encore une largeur variant de 2 mètres à 4 mètres, avec une profondeur qui n'est plus que de 0^m50 à 1 mètre. L'emplacement est inculte, mais on peut voir, au milieu des buissons, des pans de murs à fleur du sol ; des débris de constructions, des pavés de toutes sortes, de toutes formes ; ces constructions ne seraient pas très anciennes et ne remonteraient pas beaucoup au delà d'un siècle. Un vieillard de 75 ans, mort il y a 2 ans, disait avoir fait sa première communion dans l'église de la Motte.

D'après M. Reimbourg, propriétaire à Mondoubleau, à l'obligeance duquel je dois encore ces renseignements et le croquis, le Fort de la Motte de Beauchêne serait le plus remarquable des ouvrages très anciens du pays. M. Launay le cite dans son Répertoire Archéologique du Vendômois.

8. *Enceinte des Matras.*

Commune de Beauchêne. — L'enceinte des Matras est elliptique et était autrefois entourée d'un large fossé.

Cette enceinte est encore appelée le vieux Beauchêne.

Réduit aujourd'hui à l'état de simple ferme, le castel des Matras ne se distingue des autres fermes du pays que par l'existence d'un pavillon, couvert par un toit aigu mais peu élevé.

D'après M. Raoul de Saint-Venant, le distingué président de la Société Archéologique du Vendômois, ce manoir se présentait comme relevant du prieuré de la Chapelle-Vicomtesse. On ne connaît pas plus, dit-il, l'origine du fief des Matras que celle des autres fiefs similaires répandus dans la contrée. (*Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, n° 43, de 1904).

M. Launay cite cette enceinte dans son Répertoire archéologique du Vendômois et constate qu'elle était entourée d'un large fossé.

9. *Enceinte du Clos-Rouge.*

Commune de Danzé. — A 4 ou 5 kilomètres du bourg, l'enceinte du Clos-Rouge renfermait autrefois un manoir ; elle n'est plus maintenant qu'une ferme appartenant à M Quineau, ancien notaire à Blois.

C'est une enceinte rectangulaire de 65 mètres de côté, de l'est à l'ouest et de 62 mètres du nord au sud, formée par un fossé ayant une largeur de 5 mètres sur 4 mètres de profondeur.

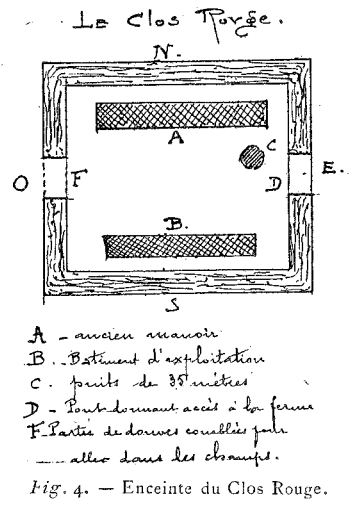


Fig. 4. — Enceinte du Clos Rouge.

Dans la partie nord se trouvait l'ancien manoir; au sud sont les bâtiments de la ferme. Entre les deux, à l'est, existe un puits

Le manoir, dépendant à présent de la ferme, porte des traces de plusieurs époques, mais ne doit pas être très ancien.

Ces renseignements m'ont été donnés par M. Reimbourg, propriétaire à Mondoubleau, qui m'a indiqué cette enceinte et m'en a donné le croquis (Voir *Figure* 4).

10. *Buttes de Trôo.*

Commune de Trôo. — Les buttes de Trôo sont placées sur un coteau élevé dominant le coteau du Loir, rive droite, avec un point de vue magnifique et très étendu.

Ces buttes ont été considérées longtemps par la plupart des archéologues comme des tumulus. M. de Salies est le premier qui leur aurait attribué une autre destination, justifiée par la plate-forme de leur sommet.

La première a 175 mètres de circonférence à la base et 14 mètres de hauteur; la deuxième n'avait que 84 mètres de tour sur 9 mètres d'élévation. Je dis n'avait — parce que depuis quelques années paraît-il, elle a été très diminuée par son propriétaire qui, en enlevant les terres, n'a fait aucune trouvaille. Quoique plus petite que la première, la deuxième étant placée à un point plus élevé du coteau, avait son sommet peut-être plus haut.

La plus grande a été comprise dans la carte donnée par M. le Commandant de Rochas et M. le Dr Chauveau, du réseau des buttes, ayant servi en Loir-et-Cher, pour la télégraphie optique dans l'antiquité (Compte rendu de la 13e session du Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, à Blois en 1884, pl. XI).

Je n'ai pas l'autorité de M. de Salies ni de M. J. de Saint-Venant; mais je suis persuadé également que ces buttes ont porté

des habitations fortifiées dans un but de défense ou d'observation; et, s'il me paraît bien possible, en effet, que les deux buttes de Trôo aient servi de mottes féodales, cela n'empêcherait pas une origine plus ancienne qu'il me semble maintenant permis de leur attribuer, sans pouvoir encore préciser.

La carte précité note 33 postes ou buttes à signaux; mais il faut dire que pour établir ce réseau, il a fallu que les auteurs trouvent 21 postes non représentés par des buttes, qui sont supposés alors en raison de leur nom indiquant une hauteur, parce qu'ils se trouvent dans la ligne du réseau et lui sont indispensables; ils ont dû emprunter également diverses enceintes fortifiées, comme la Fontenelle, Saint-Mandé et la Motte-Maindré, qui semblent avoir eu un tout autre objet et devaient servir de base à des constructions fortifiées en bois. Toutefois je ne conteste pas qu'il y ait eu autrefois des communications par signaux.

La première butte, la plus importante, a au centre de son sommet un trou avec un passage raide et étroit, qu'on peut suivre jusque dans les souterrains, si nombreux, qui sillonnent l'intérieur de la grande masse de craie qui porte cette butte.

Voici ce que dit M. J. de Saint-Venant au sujet de cette butte, dans sa belle étude sur les *Anciennes forteresses de Viévy-le-Rayé* (*Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1er trim. 1889, page 47) : « M. de Salies, notre regretté confrère, une « lumière incontestée en matière d'architecture militaire an- « cienne, a eu le premier le bon sens et le courage de battre en « brèche les idées de tombelles celtiques et de buttes à feu, atta- « chées à la butte de Trôo, et d'en faire une motte féodale, opinion « qu'il appuie de preuves qui me paraissent indiscutables. (De « Salies, Comptes rendus du Congrès archéologique de France, « 39e session, 1872, page 476). »

11. *Camp de César.*

Commune de Sougé-sur-Braye. — A l'extrémité d'un promontoire très élevé, au confluent du Loir et de la Braye, dans une situation fortifiée naturellement, se trouve le camp de César, composé d'une plateforme quadrangulaire et d'un éperon barré à la suite.

La plateforme, quadrangulaire, bien plane, est bordée d'un chemin de ronde et d'accès pour les chariots, bien battu et caillouté, de 3 à 4 mètres de large. Elle est à 125 mètres d'altitude, alors qu'à la base la vallée n'est qu'à 68 mètres. Cette plateforme et le chemin de ronde dominent les alentours qui vont en s'abaissant immédiatement de 1 mètre à 1m50, excepté à l'angle nord-est où on

voit encore les traces d'une butte de défense, dans la base de laquelle passe le chemin de ronde, dominé alors de plus d'un mètre. Cette butte était bien plus élevée jadis ; elle a été très diminuée depuis quinze ans par la culture, m'a dit l'instituteur de Sougé qui m'accompagnait, qui l'a connue beaucoup plus haute, ainsi qu'une autre voisine, un peu plus loin au sud qu'on ne fait que deviner et qui devait aussi défendre l'accès de l'autre angle. Au nord et au sud le coteau est à pic à une petite distance.

Le camp dans sa longueur, du nord au sud, peut avoir 200 mètres; il a 150 mètres à l'est et 80 mètres à l'ouest. L'éperon du promontoire, à l'ouest du camp, est ensuite barré par un large fossé de 70 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur et 3 mètres de profondeur jusqu'à l'eau qui paraît profonde aussi. La terre de ce fossé a été rejetée du côté de l'éperon, où elle forme une terrasse énorme de la même longueur que le fossé, avec 20 mètres de largeur à la base, et 12 à 15 mètres au sommet ; elle a plus de 3 mètres de hauteur du côté de la plateforme de l'éperon et, du côté de l'éperon, elle est à 6 mètres au-dessus de l'eau.

Mon avis est que sur cette terrasse tenant lieu de butte ou de donjon, il devait y avoir des habitations de bois fortifiées.

De cet endroit, on a une vue admirable et très étendue sur tous les environs.

De chaque côté, le passage à l'extrémité du fossé et de la terrasse n'est pas large et pouvait être défendu facilement, puisque le coteau est à pic.

La petite ferme qui se trouve entre le camp et le fossé a un puits d'une profondeur de 52 mètres, actionné maintenant par une éolienne.

Ce Camp de César est porté sur la liste de M. A. de Mortillet. Le camp proprement dit (la plateforme quadrangulaire) pourrait bien être postérieur à l'enceinte formée par l'éperon barré.

12. *Enceinte de Coulommiers.*

Commune de Coulommiers. — Cette enceinte qui porte le nom du bourg se trouve à une centaine de mètres au sud-ouest de la vieille église. Elle est formée d'un très large fossé circulaire et très profond, entourant une butte de 8 à 10 mètres de hauteur, sur laquelle s'élève une vieille tour ronde du XII^e^ siècle, dont il ne reste que la moitié dans toute sa hauteur, lui laissant encore un aspect imposant ; les murs de cette tour sont très épais.

Le diamètre de la butte peut avoir environ 75 mètres au pied de la tour ; dans l'enceinte, on a planté de la vigne.

Le fossé actuellement est desséché; il était alimenté autrefois par une source et par les eaux du coteau qui venaient former un étang communiquant au sud-ouest avec le fossé et allant ensuite se déverser dans le ruisseau de la Houzée, tout proche.

Il y a une vingtaine d'années, le percepteur de la localité, M. Piédallu, a trouvé dans l'enceinte, au pied de la tour, une demi-douzaine de petites haches polies, en jadéite. Beaucoup de haches polies ou de silex taillés ont été trouvés dans le voisinage. Un habitant de Coulommiers possède une assez intéressante collection de ces haches et silex.

Arrondissement de Blois.

13. *Enceinte de la Fontenelle.*

Commune de Viévy-le-Rayé. — L'enceinte de la Fontenelle est située à moins d'un kilomètre au nord de Viévy, et à 150 mètres à peu près, à l'est, de la ferme de la Fontelle, qui, comme elle, appartient à M. de la Serre.

J'ai visité cette enceinte; mais, comme pour celle de Saint-Mandé et toutes celles décrites par M. J. de Saint-Venant, qui en a fait des études remarquables, je préfère lui emprunter ses renseignements qu'il a mis gracieusement à ma disposition; je lui prends ses croquis et même son texte, que je regrette de ne pouvoir reproduire en entier (*Anciennes forteresses à Viévy-le-Rayé, Loir-et-Cher;* par M. de Saint-Venant *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1er trim. 1899).

Cette enceinte est entourée de bois et totalement boisée elle-même par un taillis très épais; et je n'aurais pu voir tout ce que M. J. de Saint-Venant y a vu après une coupe des bois.

« Elle occupe un *bec* ou la pointe d'un cap, formé par deux petits « vallons fort encaissés, VV' (voir le plan de M. J. de Saint-Venant; « et *Fig.* 5 et 6) qui se fusionnent; et elle utilise les obstacles naturels « ainsi formés au nord, à l'ouest et à l'est, comme c'était le cas le « plus ordinaire des fortifications antiques. Pour compléter la « défense, il a simplement suffi d'isoler cette croupe, en pratiquant « au sud une large coupure EFE' à la gorge. Ce vaste fossé a « encore aujourd'hui, malgré des éboulements qui l'ont réduit, « 30 mètres de large, au moins, et une profondeur de 5 mètres « environ par rapport au sol naturel du sud, mais bien plus consi- « dérable par rapport au rempart.

« En effet, au prix d'efforts considérables, les déblais ont été « redressés, du côté de la défense, en un vaste cavalier, haut de « 15 à 20 mètres et plus, dont la forme générale est celle d'un tas

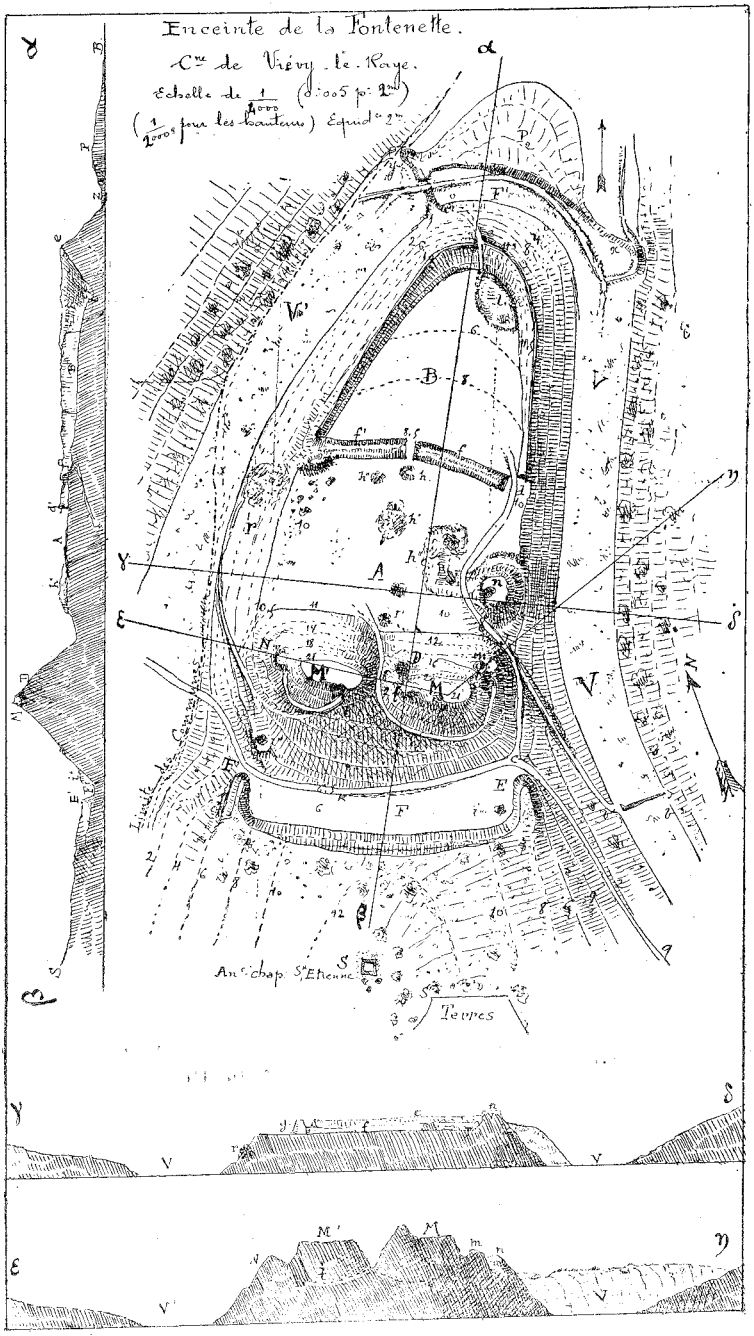


Fig. 5. — Enceinte de la Fontenelle. — Plan et Coupes.

« de cailloux emmétré : cette masse de terre pourrait être prise « pour une de ces grandes buttes allongées, servant de cible à l'ar- « tillerie.

« Un deuxième fossé, de moindre importance, F', est creusé jus- « qu'au niveau du fond des vallons, de manière à séparer au « nord l'extrémité du bec, dont le relief est trop faible pour cons- « tituer une défense sérieuse, car cet éperon a la forme d'un glacis « qui va mourir en pente insensible ; ce fossé, qui a 2m50 de hau- « teur de contrescarpe, a fourni aussi des terres pour le rempart. « Ces deux fossés sont tracés en arc de cercle avec concavité se « regardant, de sorte que l'enceinte a la forme d'une ellipse. Cet ovale, « pour mieux dire, a 320 mètres de longueur du nord au sud entre

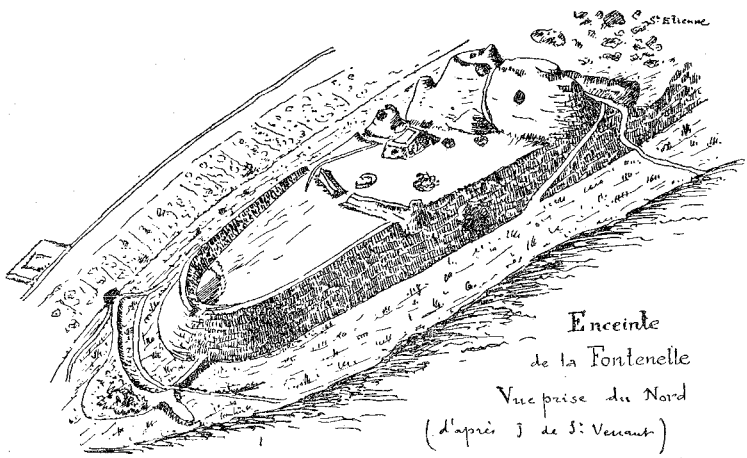


Fig. 6. — Enceinte de la Fontenelle. — Vue *perspective*, prise du nord.

« les pieds des escarpes, 175 mètres de largeur au sud, et 125 mè- « tres seulement au nord, à l'endroit où le rempart prend la forme « d'un demi-cercle régulier de pareil diamètre. Les parties en « relief, au-dessus du pied des talus d'escarpe, occupant une sur- « face de 4 hectares 48 ares, et, en y comprenant les fossés et val- « lons, la forteresse a 7 hectares 64 ares de contenance.

« Ces vallons, d'une largeur constante de 30 mètres, ont leurs « fonds tellement plans et si sensiblement horizontaux, leur forme « est si régulière, qu'ils ont été certainement élargis et régularisés « de main d'homme ; de même le talus du rempart utilise la pente « en travers de la croupe, mais accentuée artificiellement d'une « façon notable, tout comme l'aire de l'enceinte a été elle-même « nivelée et surélevée par l'art.

« La place présente de tous côtés des talus très réguliers et bien « conservés, avec des pentes oscillant très peu autour de 0m55 à « à 0m60 par mètre. Il y a exception pour la vaste butte fermant « la gorge au sud; elle a une pente très raide du côté de l'intérieur, « ainsi que dans le haut de son talus extérieur : mais sans doute « à cause d'éboulements qui ont retréci son grand fossé, la base du « talus extérieur est en pente relativement douce. Cette grande « butte a, à sa base, 180 mètres de longueur et environ 80 mètres « de large, et, son relief, au-dessus de l'aire exhaussée, mesure « 140 mètres sur 60 mètres; enfin les plateformes qui la surmon- « tent occupent une longueur totale de 100 mètres et ont 10 à « 13 mètres de large.

« La cour du sud A contient seule des restes de construction « fort abondantes. Çà et là on y voit par groupes de gros blocs de « pierres, des poudingues, des monceaux de moellons siliceux de « la contrée, des pavés de grès ou de calcaire venant de loin, des « pierres de taille, quelques-unes usées comme des seuils de « portes, quelques fragments *de tuiles à rebords*, des carrelages « blancs ou rouges, des tessons de poterie ancienne faite au tour, etc. « On remarque en *h*, en avant d'un passage sur le fossé *ff*" proche « son saillant, un amas circulaire de moellons siliceux et calcaires, « de 4 mètres de diamètre, pouvant provenir de soubassements « d'une tour. Ailleurs, en *h*", un vaste monceau de débris de cons- « truction atteste sans doute, en ce point, l'effondrement de bâti- « ments importants; il s'y trouve aussi deux excavations en forme « d'entonnoirs.

« Le talus du rempart occidental, sur plus d'un are d'étendue et « sur plus d'un mètre d'épaisseur, est absolument couvert de débris « de poterie en terre non vernie grise, jaune ou rougeâtre; on n'y « a rencontré aucune pièce entière.....

« Ce sont là des poteries du moyen âge; on en connaît de ces « formes du XIIe au XVe siècles.

« La cour A n'est pas protégée par des remparts de terre, ainsi « qu'on a déjà dit, sauf au sud où les mottes en forment un im- « mense. Cette absence d'un élément de défense aussi essentiel « paraîtrait surprenant si, en réfléchissant, on n'arrivait pas tout de « suite à penser que ces parapets devaient tous être en bois, avec « fondations de pierres, ou même complètement formés par une « muraille, ce que semble attester le voisinage de tant de maté- « riaux, sans compter ceux bien plus nombreux qui ont dû « être enlevés à toutes les époques pour la construction des ha- « meaux voisins. »

M. J. de Saint-Venant cite une importante excavation qui se trouve presque au sommet de la butte M, un peu en contre-bas de

son point culminant, en D, à 20 mètres d'altitude, qui est connue sous le nom de *Trou-du-Diable*. Des éboulements ont bouché sa partie verticale et n'ont laissé qu'une entrée large et oblique, de 9 mètres de profondeur seulement.

« Un témoin digne de foi, M. Revaux, ancien chef de section à « la Compagnie d'Orléans, originaire de Viévy, a vu toutes ces « choses, mais n'est pas descendu au fonds du puits; il a bien « voulu me faire un croquis représentant la coupe du terrain, avant « les éboulements importants qui se sont produits depuis 1840, et « qui ont donné au trou son aspect actuel. » (*Fig.* 6).

M. de Saint-Venant cite plusieurs mottes avec un vaste trou central, notamment la Motte Maindré, la butte de Trôo, la Motte du Rouillis et la Motte de Saint-Mandé, qui sont sans doute des échappées souterraines, comme en avaient autrefois tous les vieux donjons. Il ne peut être mis en doute qu'il y a eu des souterrains avant l'invention des donjons; et, si on a creusé spécialement des souterrains pour les donjons, pour beaucoup même, on a profité d'un emplacement où il existait déjà un ou des souterrains creusés à une époque bien antérieure, peut-être très reculée.

Pour ce qui est de l'époque probable de la construction de la forteresse de la Fontenelle, M. J. de Saint-Venant y voit nombre de caractères qui le portent à rapporter approximativement aux mêmes dates que pour l'enceinte de Saint-Mandé et, plutôt plus récentes, tout au moins les ouvrages qui lui donnent sa physionomie actuelle, c'est-à-dire au x^e^ et xi^e^ siècles, car il est hors de doute, dit-il, qu'elle a été occupée au moyen âge, puisque des débris de poterie pouvant ne remonter qu'au xiv^e^ siècle y ont été trouvés en abondance. Mais il ajoute plus loin : « Maintenant si ma convic- « tion est que si, telle qu'elle est aujourd'hui, la forteresse doit « dater du moyen âge, je suis loin d'en conclure qu'il n'y ait pas « eu déjà à cette place des fortifications plus anciennes ; je croirais « volontiers, au contraire, qu'on a utilisé, en les perfectionnant, « des ouvrages remontant fort loin ; mais il est malaisé d'en don- « ner d'irréfragables preuves, et plus encore de restituer ces ou- « vrages.

« L'emplacement sur un promontoire, formant ce que les « Romains appelaient un *condate*, défendu par la nature dans trois « directions, a été recherché de tout temps, dès les époques les « plus primitives ; il est même fort possible que le premier établis- » sement de La Fontenelle remonte à ces temps reculés et obscurs « qu'on appelle *préhistoriques*.

« Toujours est-il que peu de contrées sont aussi riches que « Viévy et les communes voisines en reliques de la période néoli- « thique. »

M. J. de Saint-Venant, qui a toujours une grande prudence, voit aussi très juste; je crois donc qu'en cherchant bien on pourrait trouver à La Fontenelle les traces et les caractères bien évidents d'occupations successives. Cette région a dû être très peuplée aux temps préhistoriques et l'était encore lors de l'occupation romaine.

M. de Saint-Venant a trouvé dans l'enceinte des fragments de tuiles à rebords; il est bon de le faire ressortir. Après une longue occupation pouvant aller jusqu'au XV^e^ siècle, les preuves des passages successifs les plus éloignés peuvent bien n'être pas en grand nombre à la surface du sol. On en a la preuve à Neung-sur-Beuvron, où le moyen âge a effacé dans sa vieille forteresse toutes les traces d'une occupation romaine incontestable.

14. *Enceinte de Viévy-le-Rayé.*

Commune de Viévy-le-Rayé, jadis Vieuvy ou Viezvy-le-Rahier (1), *Vetus vicus Raherii* de nos pères. — Il y a là deux grandes enceintes. La première est carrée, avec fossés larges et très profonds; on y trouve deux châteaux anciens présentant une série de restaurations et agrandissements de styles variés. Dans l'angle est se trouve une vieille tour octogonale dont le haut paraît remonter au XIV^e^ siècle, mais dont le soubassement doit être beaucoup plus ancien (2). Auprès de cette tour, qui semble s'y appuyer, il y a une butte de terre qui n'est peut-être qu'un amas de ruines, mais qui semble comme à Marchenoir, être le reste d'une butte bien antérieure. On voit un puits d'une grande profondeur, en dehors de la tour, mais qui est compris dans la construction du soubassement ancien qui est plus large que la tour.

La deuxième enceinte plus grande que la première y est attenante, à l'ouest de celle-ci avec le fossé commun de ce côté; elle renferme la plus grande partie du bourg. Les terres des fossés, qui sont larges et très profonds, ont été rejetées à l'intérieur où ils forment une fortification importante, excepté du côté de la première enceinte.

Au nord et à l'ouest, les deux enceintes étaient protégées par une vallée assez profonde, sans doute marécageuse autrefois et peut-être remplie d'eau; elle fait suite à une ligne d'étangs

Au sud-est du bourg, près l'enceinte, il y a de nombreux débris de constructions de caractère gallo-romain, consistant surtout en morceaux de briques, moellons calcaires cubiques de petit appareil, et de très nombreux débris de tuiles à rebords.

(1) Le Rahier, nom du premier seigneur connu de Viévy, qui existait au commencement du XII^e^ siècle.

(2) D'origine gallo-romaine, d'après M. N. de la Vallière.

Au delà du fossé, tout proche l'angle sud-est, subsistent encore, à une hauteur d'un mètre, des murs délimitant un quadrilatère de 20 mètres sur 7 à 9 de large. Les moellons liés par un ciment d'une extrême dureté sont en silex, très différents par conséquent de ceux qu'on trouve accumulés dans les fossés voisins. Ces ruines s'appellent dans le pays, on ne sait pour quel motif, le Parlement.

C'est entre ces ruines et le grand fossé que passait, d'après M. J. de Saint-Venant et plusieurs autres archéologues, la voie romaine de Blois à Chartres. Cette disposition, qui ne paraît pas le fait du hasard, donnerait à cette enceinte une origine antérieure à l'occupation romaine.

A l'ouest l'enceinte du bourg n'existe plus ; la route bordée de maisons doit passer dans le fond du fossé, à moins que de ce côté le fossé n'ait été remplacé par un talus à pic sur la vallée marécageuse, ce qui est plus supposable.

Sur cette route de l'ouest, il y a un *puits* en contre-bas de 8 à 10 mètres de celui du château; il a 24 mètres de profondeur. Ce puits très ancien a, presque au fond, une chambre où se trouve l'entrée de trois souterrains de refuge. Au moment de ma visite, 31 mai 1907, l'ouverture des souterrains était cachée par l'eau. Mais en été l'eau baisse de 3 ou 4 mètres et on la voit. On prétend que ce puits communique par les souterrains avec le château et la butte de la Fontenelle.

15. *Grande enceinte de Saint-Mandé.*

Commune de Viévy-le-Rayé. — M. J. de Saint-Venant a fait une étude très complète et très détaillée de l'enceinte de Saint-Mandé, qui a paru dans le *Bulletin Archéologique du Vendômois*, sous le titre : Anciennes forteresses à Viévy-le-Rayé (1er trim., 1889, pages 15 à 62). Quoique j'aie vu cette enceinte, je préfère emprunter encore à M. de Saint-Venant sa description, plus complète et plus autorisée, ainsi que ses croquis.

« Cette enceinte connue sous le nom de Buttes de Saint-Mandé, « parce qu'on ne connaît guère que les deux éminences qui s'y « trouvent, est tout proche le hameau dont elle a pris le nom ; « celui-ci, il y a un siècle, encore centre de paroisse, renferme « entre autres le fief de la Pagerie, berceau d'une branche de la « famille Tascher, devenue historique.

« Ces buttes, distantes de 100 mètres de milieu à milieu, sont en « terre, et situées à 1500 mètres au sud du bourg de Viévy, à l'est « et tout proche la route départementale nouvelle d'Oucques à « Châteaudun.

« Elles sont dans un petit bois attirant les regards de fort loin,

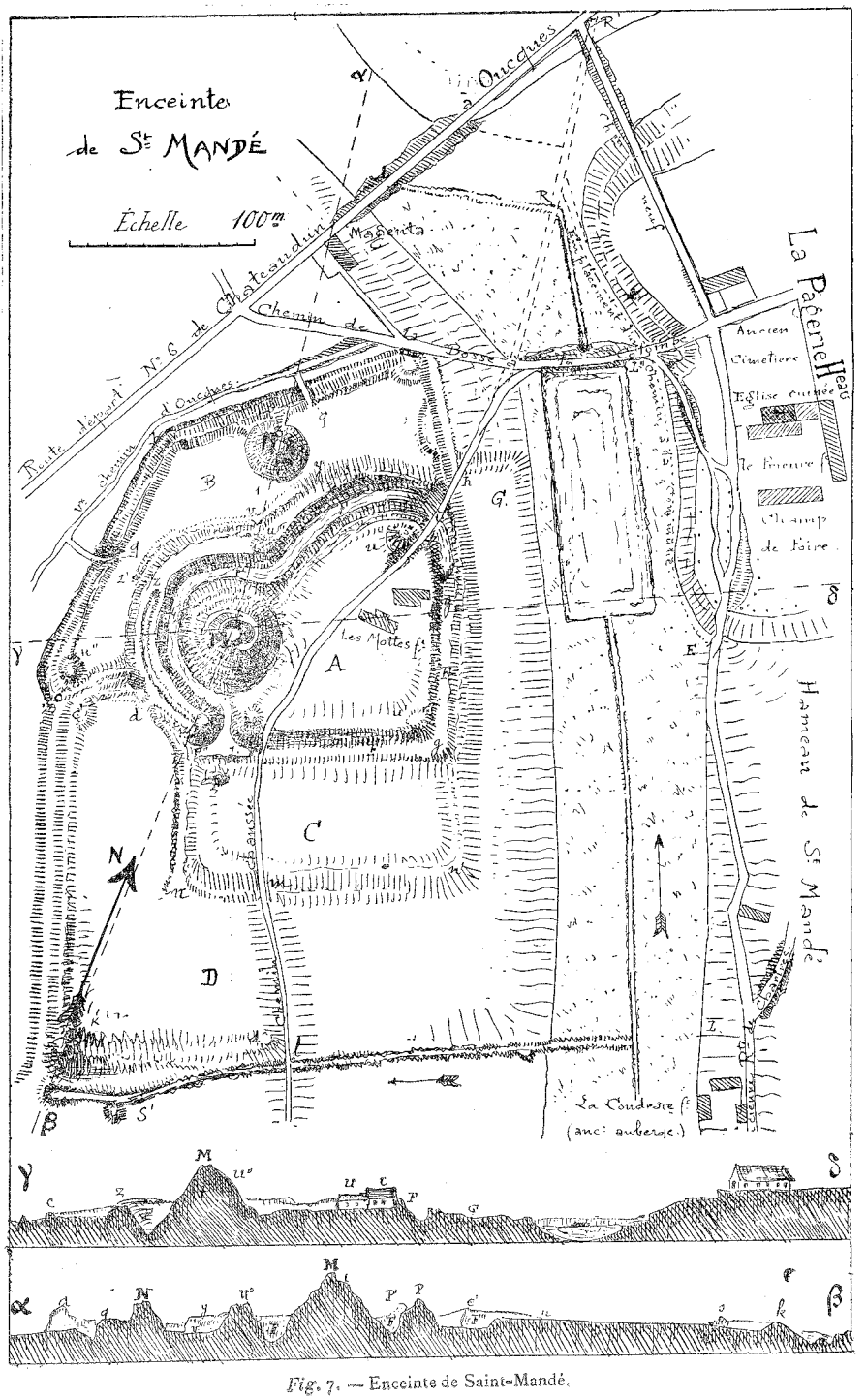


Fig. 7. — Enceinte de Saint-Mandé.

« parce qu'il est, au sud de Viévy, à peu près la seule épave de la « grande forêt qui recouvrait autrefois tout le pays.

« Des fossés remparés continus enveloppent non seulement le « petit bocqueteau et ses mottes, mais un peu de terres labourées à « l'est avec une petite ferme portant un nom caractéristique, Les « Mottes, bien propre, à lui seul, à éveiller déjà l'attention.

M. J. de Saint-Venant a pu faire de l'enceinte et de ses environs un plan très complet que, grâce à sa grande obligeance, je puis donner ici (voir *Fig.* 7 et *Fig.* 8).

« On peut voir qu'une grande butte, M, de forme régulière tron- « conique, qui a 60 mètres de diamètre à la base, surmonte le sol de « la cour A de 12 à 13 mètres; son relief au-dessus du fond du fossé, « profond de 4 à 5 mètres, atteint en conséquence jusqu'à 18 mètres.

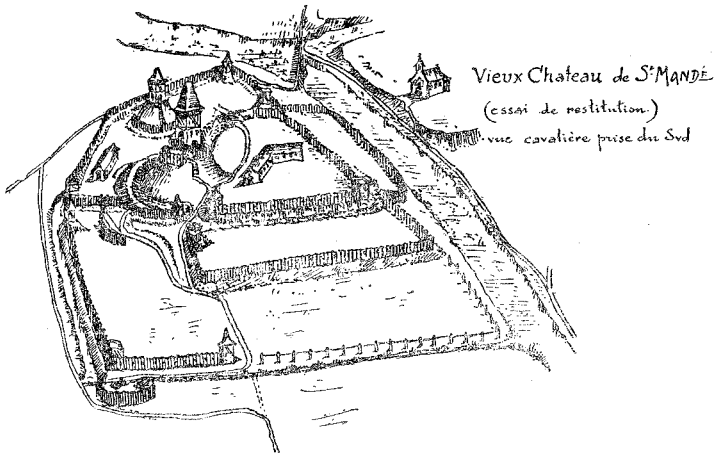


Fig. 8. — Vue cavalière du Vieux Château de Saint-Mandé.

« Aux 2/3 de sa hauteur règne un chemin de ronde annulaire, in- « terrompu au sud, qui se termine brusquement en *t*, dans un trou « devenu conique par les éboulements, à 2 ou 3 mètres en contre- « bas du sommet où se trouve une plateforme de 5 mètres de dia- « mètre. Ce trou peut avoir été l'orifice d'un conduit souterrain « pénétrant dans la terrasse, comme on peut en voir plusieurs à la « Fontenelle (même commune).

« On voit que cette motte devait constituer un vrai *donjon*, de « l'époque la plus ancienne. On n'aperçoit aucune rampe d'accès, « en dessous de ces chemins de ronde : absence fréquente encore « dans les vieux donjons, qu'on isolait le plus possible, et auxquels « on accédait par des escaliers mobiles, souvent simples échelles, « comme on en voit représentées sur la célèbre tapisserie de « Bayeux.

« Elle est contournée directement à sa base, sur près des 2/3 de « son pourtour depuis le sud jusqu'au nord, par un vaste fossé « large de 15 mètres à la gueule F F F, qui en quittant le pied du « tertre se prolonge au nord-est par une courbe régulière, à con- « vexité tournée au nord. Il se poursuit ensuite au sud par un élé- « ment rectiligne *g' g*, puis à angle droit à l'ouest *g j e*, pour se « raccorder avec le point de départ de sa partie circulaire ; ce grand « fossé, muni d'un agger d'importance variable constitue une en- « ceinte continue de 1 hectare 90 ares en y comprenant la surface « qu'il occupe et renfermant la grande butte, qui couvre 30 ares et « une cour de 93 ares. Cette cour A et cette butte M communi- « quent donc par un isthme.

« Cette enceinte intérieure, cette citadelle a tous ses fronts pro- « tégés par d'autres défenses. Les fronts nord et ouest sont cou- « verts par la ligne brisée *h a b c d e*, que forment des retranche- « ments d'importance moindre.

« Cette enceinte extérieure occupe une surface de 1 h. 92 c. et « renferme une avant-cour B. Les fossés sont assez bien conservés « et ont encore, suivant les points, des profondeurs verticales va- « riant de 1 à 3 mètres, et 3 mètres à 5 mètres de gueule; le vallum « des remparts mesure à peu près la même épaisseur à la base et « 2 mètres à la banquette, qui possède un commandement de 1 à « 3 mètres sur les dehors, moindre sur l'intérieur, la cour étant « surélevée suivant un usage constant.

« La communication entre les deux cours devait se faire sur un « pont mobile, sans doute en *g*, point où cessent les parapets qui « existent ailleurs de chaque côté du grand fossé F.

« Au milieu de l'enceinte extérieure se trouve une deuxième « motte N, beaucoup plus petite que l'autre, puisqu'elle n'a que « 30 mètres de diamètre et une hauteur de $8^{m}50$ au-dessus de son « pied. Elle est soudée par sa base au talus de banquette, et cou- « ronnée d'une plateforme circulaire de 5 mètres de diamètre.

Je ne puis, à moins de reproduire en entier son important travail, donner tous les détails intéressants, réunis par M. de Saint-Venant; mais je vais insister sur les suivants qui ont une importance capitale au point de vue de l'origine de cette enceinte.

M. de Saint-Venant, qui s'est beaucoup occupé de l'étude des voies romaines, ne croit pas que le chemin *m j i h* traversait comme aujourd'hui la cour A, car, dit-il, il paraît inadmissible qu'on ait maintenu un passage qui aurait pénétré les œuvres vives de la défense, en passant au pied du seul côté de la motte du donjon qui n'est protégé par aucun retranchement. D'accord avec MM. de Boisvillette, président de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir et M. Launay, son collègue de la Société Archéologique du

Vendômois, il regarde pourtant ce chemin *l m j i h r* comme un tronçon de la voie romaine de Blois à Chartres, voie très apparente encore au nord de la forêt de Marchenoir, à partir du Jaunet, et que M. de la Saussaye a suivie d'autre part au sud depuis Blois jusqu'à Pontijoux. Il a étudié spécialement les lieux à ce point de vue dans un rayon de plusieurs kilomètres autour de Saint-Mandé et son opinion est que cette section a été supprimée lors des travaux

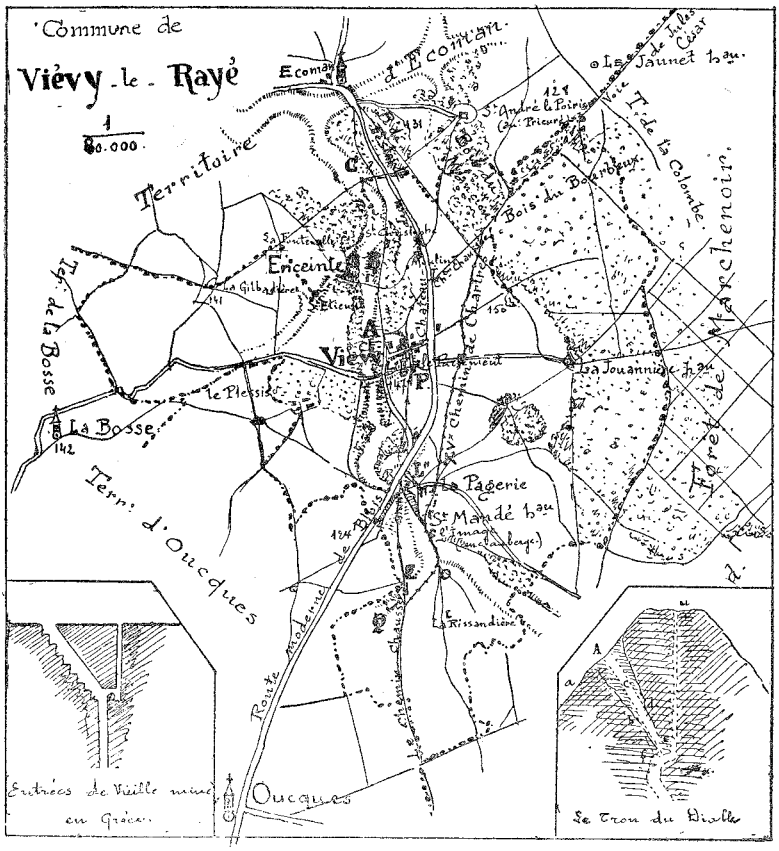


Fig. 9. — Carte de la Commune de Viévy-le-Rayé.

qui ont donné au fort sa physionomie actuelle et qu'elle a été remplacée par un autre tronçon situé au delà du vallon oriental (voir la carte, *Fig.* 9).

La partie ancienne traversant l'enceinte n'a dû être utilisée de nouveau qu'après l'abandon de la forteresse ; et elle ne sert plus actuellement que pour les cultures et les bois : en *j* elle passe par dessus le rempart qu'on n'a même pas pris la peine d'entamer ; à

sa sortie on a fait, à une époque qui ne paraît pas très ancienne, un déblai dans le parapet de manière à créer un chemin creux, et les terres ont été utilisées pour former une chaussée bouchant le grand fossé en *i*.

M. de Saint-Venant doit avoir raison, ce qui ne m'empêche pas de croire que la voie romaine qui traverse l'enceinte de Saint-Mandé est postérieure à sa construction. Cela ferait remonter l'origine de l'enceinte à une époque précédant l'occupation gallo-romaine, car ce serait démontrer l'abandon depuis un assez long temps de la forteresse. Le passage de la voie romaine au milieu de l'enceinte aurait été volontaire, pour éviter et combattre son relèvement, ou même par indifférence.

Le passage de cette voie entre un monument gallo-romain et les fossés de la grande enceinte de Viévy, à 1.500 mètres plus loin au nord, montrerait également une intention romaine et donnerait une autre preuve que les enceintes de Viévy et de Saint-Mandé seraient antérieures à la création de la voie romaine.

Par cela même, d'autres enceintes du même genre, dont l'origine est attribuée à la féodalité, pourraient être aussi bien reconnues beaucoup plus anciennes.

Il serait surprenant du reste que ceux qui ont su créer des tumulus et des buttes importantes n'eussent pas su trouver des moyens de défense analogues, et aussi qu'il n'en fût pas resté des traces, dans un pays où on trouve tant de monuments et instruments préhistoriques, et qui paraît avoir été très peuplé dès la période néolithique.

Ce passage d'une voie romaine au milieu d'une ancienne enceinte et sur le bord d'une autre, serait jusqu'à présent le plus important et le plus sérieux des indices de leur antiquité qu'on aurait découvert.

Il faut, pour cela, que mon argumentation soit reconnue exacte ; s'il en était ainsi, on devrait examiner de bien près toutes les mottes dites féodales, dont une grande partie pourrait peut être passer à la préhistoire, ou au moins à l'époque gauloise antérieure à la conquête, ce qu'on appelle la protohistoire.

Voici l'opinion de M. de Saint-Venant, quant à l'origine de l'enceinte de Saint-Mandé : « Mais il semble fort vraisemblable d'ad-
« mettre que les deux buttes et le vaste fossé dont une partie borde
« la plus grande, fossé composé, comme on a vu, d'éléments suc-
« cessivement circulaires et rectilignes, ne remontent pas au-delà
« de l'aurore de la féodalité ; la profondeur des fossés, leurs di-
« mensions, les talus demeurés raides, la conservation des profils,
« surtout la présence, la forme et la disposition des mottes, l'exis-
« tence de mamelons aux angles saillants, tout semble indiquer un
« travail du XI^e siècle, du X^e siècle au plus. »

Mais avant il dit aussi : « Il a peut-être pu y avoir à Saint-Mandé « un camp romain : la proximité de l'eau, la grande abondance de « bois, l'assiette générale comme point stratégique, la situation et « l'exposition n'ont rien que de conforme aux principes étroits qui « présidaient au choix des camps des conquérants.

« Les remparts les moins sérieux seraient donc les plus vieux, « et du reste une partie de ceux-ci a bien pu disparaître, noyée dans « des agrandissements et augmentations postérieurs ».

M. J. de Saint-Venant me paraît bien dans le vrai, — il est des plus compétents pour cela, — en attribuant à la féodalité la physionomie actuelle de l'enceinte de Saint-Mandé ; mais il me semble aussi qu'il est permis de croire à une simple occupation romaine de la forteresse, qui serait bien antérieure à l'invasion romaine, et qui aurait été réoccupée ensuite au temps de la féodalité.

16. *Enceinte de Marchenoir.*

Commune de Marchenoir. — Y a-t-il eu autrefois deux enceintes à Marchenoir : l'une pour le château, circulaire, et une autre pour le bourg ou les dépendances du château, oblongue ; ou n'y en a-t-il jamais eu qu'une, ayant à peu près la forme représentée par la *Figure* 10, qui est la copie du plan cadastral établi en 1829? Je croirais volontiers qu'il y a eu deux enceintes et que le fossé qui les séparait a été comblé lors de la construction de l'église.

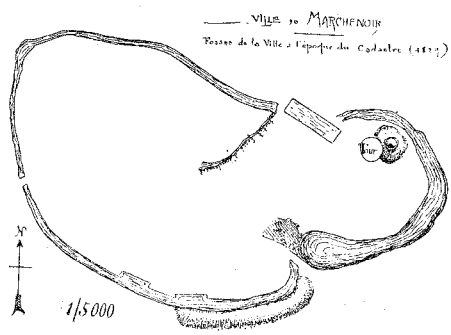


Fig. 10. — Enceinte de Marchenoir.

Le fossé qui entoure la plateforme où se trouve le château a 6 mètres de largeur en moyenne, ainsi que les restes de celui qui entourait le bourg ; ils sont tous deux remplis d'eau profonde.

Dans l'enceinte du château, il y a une butte assez importante, de 6 mètres de hauteur, dont la base arrive à l'est au bord du fossé. A l'ouest de cette butte et comme si elle y était adossée, il y a une tour ou plutôt les restes d'une tour très ancienne, qui peut dater du XI^e^ siècle. Cette tour n'a plus que la hauteur de la butte ; elle a 11 mètres de diamètre à l'intérieur ; ses murailles ont 3 mètres

d'épaisseur. Dans la tour, il y a un *puits* de 32 mètres de profondeur.

La tour évidemment a été bâtie après la construction de la butte, qui est bien trop régulière et trop importante pour être composée des ruines de la tour. A côté de la tour il y a une habitation moderne assez simple, appelée le Château, qui est un rendez-vous de chasse de M. le duc de Luynes, propriétaire de l'enceinte et de la grande forêt de Marchenoir qui devait en être une dépendance.

Voilà assurément une preuve certaine d'établissements successifs.

La petite ville de Marchenoir n'a jamais dû être entourée de murailles, on n'en trouve pas de traces.

Ce qu'il y a de singulier c'est que la terre provenant des fossés de la grande enceinte a été rejetée extérieurement au sud-est sur une assez grande longueur, formant une terrasse assez élevée qui a dû porter des habitations fortifiées. Cette terrasse domine de 2 mètres au moins la prairie qui entoure l'enceinte de ce côté ; mais la prairie pouvait alors être marécageuse et former ainsi une défense naturelle.

Le voisinage de la forêt de Marchenoir a dû faire de l'enceinte un poste important.

Dans les environs, M. Goussard, instituteur, a trouvé une grande quantité d'objets de la période néolithique, qu'il a donnés au Musée de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher.

17. *Les Enceintes du Petit-Vitain d'Averdon.*

La commune d'Averdon est à 14 kilomètres de Blois, au nord, et le Petit-Vitain à 2 kilomètres au sud d'Averdon, sur la rive droite et sur le bord de la jolie rivière de la Cisse.

Le Petit-Vitain d'Averdon, plus connu sous le nom d'Averdon tout court, est une station préhistorique importante et complète : dolmens, menhir, nombreux tumulus, au milieu d'enceintes de clôture ou de délimitation et enceintes fortifiées de divers types, rien n'y manque. L'aspect désolé et la solitude du site, malgré sa beauté, impressionne le visiteur ; l'endroit a été bien choisi pour une nécropole sur un promontoire formé par la reunion de deux vallées.

C'est M. Ludovic Guignard, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, qui en a fait la découverte, au cours d'une excursion de la Société. Il s'est adonné à l'étude de cette station, il y a fait des fouilles, surtout dans les tumulus, et il y a trouvé des objets très intéressants, dont une partie est au Musée de la Société d'Histoire naturelle ; mais il n'a pas encore publié le

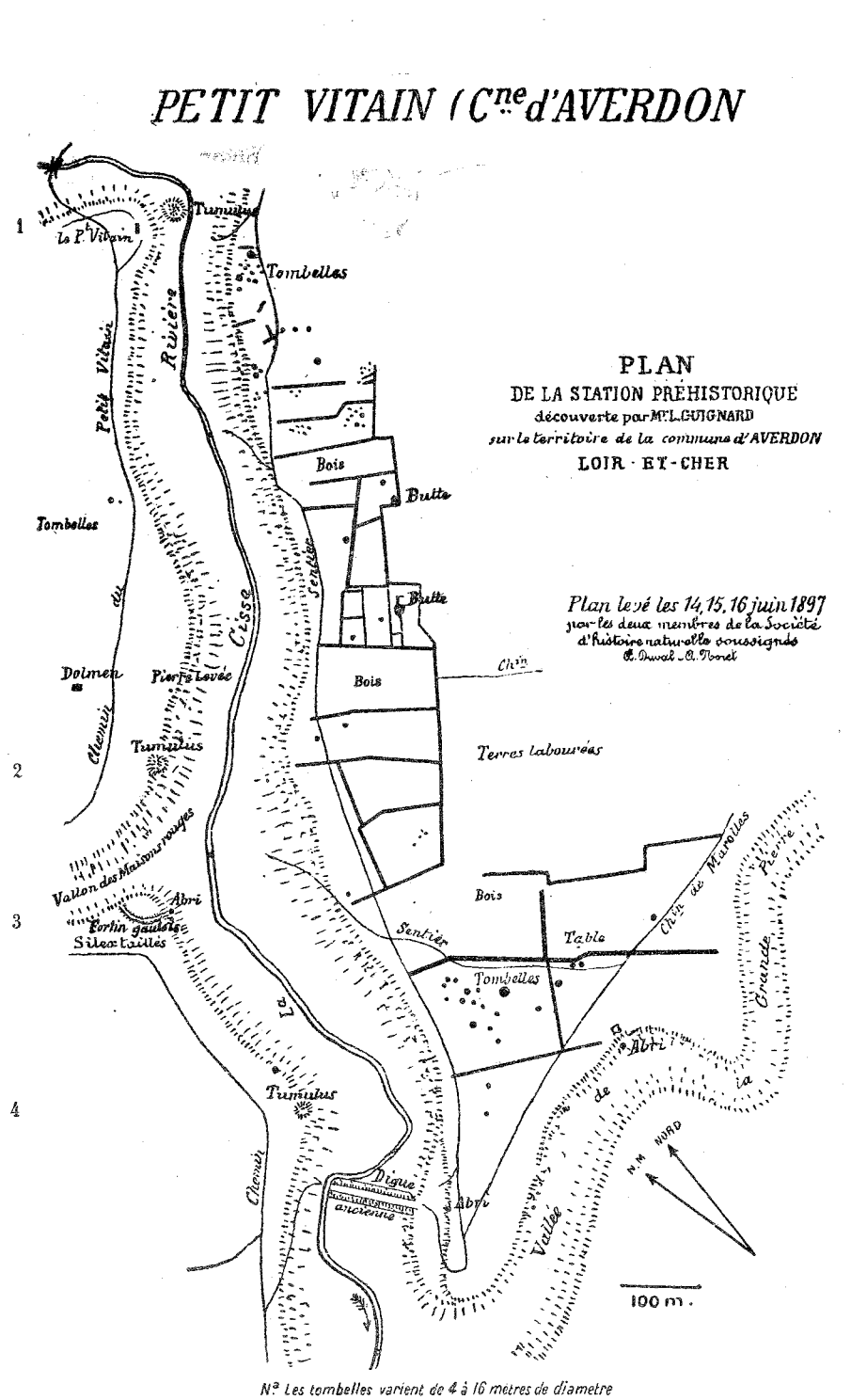


Fig. 11. — Les Enceintes du Petit-Vitain, d'Averdon.

résultat de ses fouilles et il n'a pas fait connaître son opinion sur la période à laquelle on peut attribuer l'origine des objets qu'il a trouvés. Les enceintes qui nous occupent semblent devoir être de la même époque que les tumulus. En attendant cette publication, je me range à l'opinion de M. J. de Saint-Venant, qui classe cette station dans la dernière période de l'époque néolithique ou du début de l'époque du bronze.

Jusqu'à ces derniers temps, comme la plupart de mes collègues, j'avais pris pour un tumulus la petite motte qui porte le n° 1 du plan d'Averdon (voir *Fig.* 11); mais un examen plus approfondi, en ces derniers temps, m'a fait modifier mon opinion. Je crois qu'il y a eu là une habitation fortifiée sur une butte à peu près circulaire.

Cette butte, qui a 35 mètres de diamètre environ et encore près de 2 mètres de hauteur, a été formée par des pierres et des apports de terrains caillouteux qu'on ne trouve pas dans la prairie où elle est placée et qui ont dû être pris à côté, sur le coteau de la rive droite qui descend, à cet endroit seulement, en pente douce vers la rivière. Il est à remarquer que les coteaux de la Cisse sont généralement escarpés. Avant le curage de la rivière et l'exploitation des prairies, la butte devait se trouver, au nord et à l'est, tout à fait dans la rivière qui, par un coude brusque, l'entoure à demi. A l'ouest, elle est distante d'une vingtaine de mètres de la base du coteau; elle est séparée ensuite de la prairie haute par un fossé demi-circulaire, de 5 mètres de largeur, qui se prolonge au sud jusqu'à la rivière. C'est l'endroit le plus étroit de la vallée, qui, après, va toujours en s'élargissant, avec des coteaux très escarpés; le coteau de la rive gauche ne se trouve là qu'à une cinquantaine de mètres de la rivière; un passage empierré, dans la prairie, arrivait vis-à-vis la butte pour la facilité des communications avec la rive gauche; il devait y avoir un bateau ou une passerelle de bois sur la rivière; les pierres ont été enlevées il n'y a pas un grand nombre d'années pour l'amélioration de la prairie. La moitié de la butte a été destinée au jardin du garde de M. Lescot, propriétaire du Petit-Vitain, dont l'habitation est voisine; dans le pays on appelle ce jardin le *Jardin des Pierres;* quoiqu'on ait retiré les pierres de la partie sud, en aval, pour les entasser dans l'autre partie, le terrain trop pierreux et caillouteux n'est pas cultivé; le garde y a placé des ruches où il élève des abeilles qui lui fournissent un miel délicieux et il ne cultive que l'emplacement du fossé.

Près de cette enceinte, en aval, il y en avait deux autres contiguës, de formes irrégulières, avec des fossés de moindre largeur, qu'on ne fait plus que deviner; le sol est exhaussé d'un mètre au-dessus du niveau de la prairie, dont la végétation n'est plus la même. C'étaient évidemment des dépendances de la motte.

Le manque de temps et des broussailles trop épaisses m'ont empêché de voir les tumulus numérotés 2 et 4 sur le plan, mais j'ai tout lieu de penser que, comme celle ci-dessus désignée, ce sont aussi de petites mottes ou des buttes qui portaient des habitations fortifiées. Pour le cas où je me tromperais et où ce seraient bien des tumulus, ils ne seraient pas alors de la même période que ceux qui sont désignés sous le nom de tombelles sur le plan. Si les auteurs du plan leur ont donné ce nom de tombelles, qui n'est pas usité, c'était pour les distinguer des grands tumulus.

Le fortin gaulois (n° 3 du plan) est un petit promontoire à pic formé par le vallon des Maisons-Rouges, appelé dans le pays la Queue des Maisons-Rouges, et la vallée de la Cisse, qui a été barrée par un fossé de 5 mètres de largeur, sans eau et un escarpement intérieur; la banquette de cet escarpement a 6 mètres de largeur à la base et 2 à 3 mètres au sommet avec 2 mètres de hauteur du fond du fossé et 1 mètre seulement de hauteur sur le sol intérieur; la banquette et le fossé sont en bon état de conservation. D'une extrémité à l'autre du talus, il y a 35 mètres de longueur et il y a aussi 35 mètres de distance de la base du talus au centre, à l'extrémité du promontoire. De la plateforme on domine au moins de 10 mètres à pic la vallée et le vallon. Près de ce fortin, on a trouvé beaucoup de silex taillés et d'éclats; il a dû exister là un atelier pour la taille des silex. On a trouvé du reste beaucoup de silex taillés et polis dans tous les environs de la station du Petit-Vitain. M. Georges Blesbois, membre de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, à Blois, a réuni une série très nombreuse et remarquable de ces silex.

Au n° 5 du plan, on voit à cet endroit, au ras du sol, les fondations d'une habitation très ancienne; les pierres bien alignées en dehors et en dedans, avec d'autres dans les interstices, n'ont jamais été réunies par un mortier quelconque; elles forment une muraille épaisse de $0^{m}80$ à 1 mètre au moins et un rectangle de 11 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur. Cette habitation était située sur le bord de la vallée de la Grande Pierre, appelée aussi à cet endroit la Queue de Marolles. M. Ludovic Guignard a fouillé le sol dans l'intérieur sans résultat fructueux, m'a-t-on dit; l'habitation a pu n'être pas de longue durée ou n'était qu'un abri pour les visiteurs de la nécropole, et il faut dire aussi que le roc affleure.

En dehors du plan, à droite, à l'endroit portant le n° 6, au milieu de la grande allée de la garenne de Pezé (château voisin), il y avait une butte de 2 mètres de hauteur sur les bords, avec une enceinte elliptique de 30 mètres de longueur du grand diamètre et 15 mètres du petit; le fossé, sans eau, avait de 4 à 5 mètres de largeur. En perçant l'allée, on a passé presque au centre de la butte,

qui est à peu près détruite; il n'en reste que les deux extrémités qui montrent encore les dimensions que pouvait avoir cette fortification.

Encore plus au dehors du plan, à 1 kilomètre au nord-est du Petit-Vitain, autour ou auprès de la ferme du Grand-Vitain, il y avait autrefois des fossés avec des remparts de terre importants; le fermier a enlevé les terres des remparts pour les mettre dans ses champs (voir au n° 7 de la *Fig* 11, en haut à droite).

Les enceintes décrites sommairement ci-dessus entouraient donc, à peu près, la nécropole d'Averdon, c'est-à-dire la série des petits tumulus placés au milieu de chaussées ou de clôtures de pierres. Ces petits tumulus, très nombreux (1), indiquent qu'il y a eu autrefois aux environs une population assez importante. Les enceintes, toutes de petites dimensions ne devaient être habitées que par des familles peu nombreuses, chargées peut-être du soin de veiller sur la nécropole.

La station d'Averdon mérite une description plus minutieuse et plus complète. M. Ludovic Guignard fera, sans doute, prochainement cette description, en nous faisant connaître les résultats de ses recherches. C'est un travail attendu avec impatience par tous ceux qui s'occupent d'archéologie préhistorique en Loir-et-Cher.

Les enceintes d'Averdon sont probablement toutes de l'époque préhistorique et sont peut-être les plus anciennes de celles que j'ai visitées. Elles pourront servir de point de comparaison. Le premier résultat de leur examen c'est la diversité de leurs types, qui semblerait démontrer qu'il ne faut guère s'attacher aux formes des enceintes pour en déterminer l'ancienneté.

18. *Enceinte de Bardeley.*

Commune d'Orchaise. — L'enceinte circulaire de Bardeley se trouve près le village de Carelles, à 500 mètres à peine, au nord du chemin de Saint-Lubin à Orchaise, qui longe la crête du coteau de la rive droite de la Cisse, presque vis-à-vis l'enceinte de la motte Encloue placée de l'autre côté de la vallée non loin du bord du coteau de la rive gauche.

Située dans un bois appartenant à M. Valot, de Blois, sur un haut plateau, elle a 40 à 50 mètres de diamètre avec un fossé de 5 mètres de largeur et 1 mètre de profondeur seulement où il n'y a plus d'eau; au nord une assez grande partie du fossé est remplie d'eau profonde. La terre du fossé a été rejetée à l'intérieur, où elle

(1) Tous ne sont pas portés sur le plan; il y en a d'autres auprès de la ferme du Grand-Vitain et dans les bois du Château de Pezé (commune de Marolles).

forme un parapet ou rebord de 4 mètres de largeur avec 2^m75 de hauteur du côté du fossé à sec et 1^m75 sur l'intérieur, qui est plat.

Cette enceinte est très embroussaillée et je n'ai pu y découvrir des traces ou des débris de constructions.

A 100 mètres de là, à l'est, se trouvent les restes d'un ancien prieuré formant maintenant une closerie appartenant à M. Lemay d'Herbault. On y remarque un puits très profond.

19. *Enceinte de la Motte Encloue.*

Commune d'Orchaise. — Dans la forêt domaniale de Blois, près de la crête du coteau au bas duquel coule la Cisse dans une des plus jolies vallées de notre région, il y a une belle enceinte rectangulaire de 100 mètres de longueur et de 80 mètres de largeur, avec des fossés de 6 à 7 mètres de largeur, à peu près desséchés et comblés, dont la profondeur est encore de 2 à 3 mètres du sommet de la banquette. Au milieu de la partie nord, le fossé a été comblé sur quelques mètres, avec la terre du parapet, pour laisser un passage aux voitures, sans doute pour l'enlèvement du bois qui pousse dans l'enceinte. La terre des fossés a été rejetée à l'intérieur où elle forme une banquette ou parapet ayant 1^m50 de hauteur sur l'intérieur et 3 mètres de largeur. On n'y voit pas de vestiges de constructions.

M. A. Couette en a fait une description dans la *Revue du Loir-et-Cher*, du 15 février 1894. Il supposait que cette enceinte, appelée la Motte Encloue dans le pays, avait été élevée pendant la guerre de Cent ans, au XIV^e^ siècle, en se basant sur les nombreux souvenirs du passage des Anglais dans les environs.

M. Ludovic Guignard, de Chonzy, mon collègue et ami, qui a beaucoup étudié cette enceinte et y a pratiqué quelques fouilles, m'a dit y avoir trouvé des débris de poteries préhistoriques, mais qu'il y avait aussi rencontré beaucoup d'objets d'époques plus récentes. Ce serait une indication d'occupations successives dont on pourrait retenir la plus ancienne comme donnant l'origine.

A côté de la Motte Encloue, à une très petite distance, il existe, à mi-côte, les Grottes de Monts, qui pourraient bien avoir été habitées, ou au moins avoir servi de refuge, pendant la période préhistorique. Nous voudrions pouvoir y faire des fouilles. Ces grottes ont été formées par deux sources taries depuis longtemps, qui débouchaient l'une près de l'autre ; l'entrée est très obstruée par des pierrailles ou des éboulements.

20. *La Forteresse et l'Enceinte de Blois.*

Selon M. de la Saussaye (Histoire du Château de Blois), le château de Blois fut construit, selon toute apparence, sur l'em-

placement d'un de ces anciens camps à demeure, que les Romains établissaient ordinairement au confluent de deux rivières qui le défendaient de deux côtés, tandis qu'un fossé d'enceinte fermait le troisième. Placé ainsi au confluent de la Loire et de l'Arou, ruisseau que les déboisements et la prise d'eau des fontaines de Blois ont entièrement tari, il devint successivement une forteresse royale et un château féodal.

Le fossé d'enceinte remonterait donc aux Romains ; la meilleure preuve que M. de la Saussaye en donne, c'est que la forteresse existait à l'époque mérovingienne, pendant laquelle on ne construisit guère de nouvelles forteresses, si ce n'est aux frontières ; on se contentait d'occuper les camps fortifiés de l'époque romaine.

Le promontoire sur lequel a été construit le château est assez vaste, car le château actuel et ses cours couvrent déjà une grande surface ; mais il y a encore sur ce promontoire une grande place devant le château qui formait autrefois une avant-cour ; une rangée de maisons occupent les deux côtés de cette place, qui se termine presque en pointe. L'église collégiale de Saint-Sauveur a été bâtie en l'an 1,000 sur le côté sud-ouest de cette place. Du promontoire on dominait à pic la vallée de la Loire, d'une hauteur de 20 mètres environ et de 15 à 20 mètres la vallée de l'Arou.

Le fossé formant l'enceinte au sud-ouest, presque en équerre, avait une longueur de 125 mètres environ ; il sert de rue actuellement (Rue des fossés du château) ; il a été modifié quant à la profondeur et à la largeur du fond, mais la profondeur moyenne devait être d'une vingtaine de mètres, avec une largeur de 12 mètres au moins au fond et de 30 à 40 mètres à l'ouverture.

Du haut de la forteresse on avait une vue admirable et très étendue sur la vallée de la Loire.

A l'époque gallo-romaine il n'y eut pas, à Blois, que le camp fortifié, le *Castrum ;* il y avait aussi le *Castellum,* une seconde enceinte formée par des fossés dont on retrouve encore les restes imposants : la rue Gallois est un des anciens fossés de cette autre enceinte ; ses dimensions considérables, égales à celles des fossés du château, font supposer qu'ils furent creusés à la même époque. Il reste encore une longueur de 70 mètres de fossés de la ville derrière la prison, dans l'ancien jardin des Cordeliers, aujourd'hui propriété de M. Rétif, ancien notaire à Blois, n° 4, rue d'Angleterre. En cet endroit le fossé a 25 mètres d'ouverture, 10 à 12 mètres de largeur au fond, et 10 à 12 mètres de profondeur.

Les murailles se voient encore sur une grande étendue ; les propriétaires jouissent de ces forteresses, maintenant appropriées aux usages domestiques. Ces murailles existaient au XI^e^ siècle ; on n'est pas fixé sur la date de leur construction.

On a trouvé la division de la forteresse de Blois, en *Castrum* et *Castellum*, parfaitement indiquée dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Laumer (930).

Dans le *Castellum*, qui renferma plus tard le Bourg-Moyen, on a trouvé beaucoup de débris de tuiles à rebords et de poteries gallo-romaines, notamment dans la rue Fontaine-des-Elus et aussi dans la rue des Carmélites, à 5 mètres de profondeur.

En dehors, dans le faubourg du Foix (1), à l'extrémité, on a trouvé également de beaux fragments de poteries gallo-romaines, qui sont au Musée de la Société d'Histoire naturelle.

Près de la forteresse, à quelques centaines de mètres à l'ouest se trouve une butte, la Butte des Capucins, qui doit remonter au moins à la même époque (voir n° 21), et qui pouvait servir de poste d'observation.

Deux voies romaines se croisaient à Blois, celle de Chartres à Bourges et celle d'Orléans à Tours.

Il est donc permis de croire que l'enceinte du château de Blois peut dater au moins de l'époque gallo-romaine, ainsi que celle de la ville ancienne; pas l'enceinte de murailles bien entendu, dont on ne peut guère faire remonter l'origine qu'au commencement de la féodalité, mais celle des fossés, qui est la fortification primitive.

21. *Butte dites des Capucins.*

Ville de Blois. — La Butte des Capucins, ainsi nommée parce qu'elle était proche d'un couvent de capucins, est située au point culminant du coteau sur les flancs duquel s'étage la ville de Blois, près de la gare du chemin de fer. C'est une butte tronconique, de 56 mètres de diamètre à la base, de 7 à 8 mètres de diamètre au sommet, et de 20 mètres de hauteur. Elle a été agrandie au XVIII[e] siècle par Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

Fouillée en 1886 par le commandant de Rochas, pour la Société des Sciences et Lettres de Blois, on a trouvé dans la première partie de la fouille, qui présente des couches inclinées, un jeton de Louis XII, ce qui confirme l'opinion qui attribue ce remblai à Gaston, qui aurait légèrement augmenté la butte. Dans la partie la plus ancienne, on a rencontré de nombreux ossements, des débris de briques romaines, de verroterie, de poterie en terre noire non vernissée, de fragments d'ardoises épaisses, de gros charbon, de gros clous de fer, tels que ceux dont on se servait autrefois en guise de jante pour ferrer les roues, enfin quelques grattoirs en silex grossièrement travaillés.

(1) Dans le jardin des Petites-Sœurs des Pauvres, en construisant le logement de l'aumônier.

Il faudrait savoir dans quelles conditions ces trouvailles ont été faites ; par suite de l agrandissement de la butte, les objets extérieurs en premier lieu se sont trouvés ensuite à l'intérieur.

Cette butte a été comprise dans le réseau des buttes ayant servi pour la télégraphie optique, dressé par M. le Dr Chauveau et M. le commandant de Rochas. Le fait qu'il n'y a pas trouvé de dolmen ou de sépulture a confirmé M. de Rochas dans son idée qu'elle avait dû avoir pour objet un poste à signaux.

Voici ce que dit M. J. de Saint-Venant, dans son remarquable travail sur les *Anciennes forteresses à Viévy-le-Rayé* (*Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1er trim. 1889, page 29), au sujet des buttes à feu ou à signaux : « Mais m'objectera-t-on, la « fameuse butte centrale (de Saint-Mandé) faisait partie d'un système « de signaux gaulois reliant les vallées du Loir et de la Loire, « vallées dont chacune avait son système de buttes à feu ?

« Elle est citée en effet par le Dr Chauveau de Blois, qui, il y a « quelque vingt ans, a cherché à reconstituer patiemment des « lignes de télégraphie optique suivant certaines grandes directions « de notre région.

« Avec une grande autorité, récemment encore, M. le comman- « dant de Rochas a ressuscité cette thèse et dressé la carte des « buttes indiquées par le premier auteur.

« Malgré une vaste érudition déployée dans ces œuvres, il n'est « pas cité de faits absolument probants; et aucun des textes invo- « qués ne parle nettement de cette télégraphie optique chez les Gau- « lois (1). Pour les besoins de la cause, les auteurs précités « ont « reconstitué des buttes, dont l'existence sur certains points était « indispensable, avec plus d'ingéniosité que de rigueur. Aussi sans « offenser les auteurs dont la réputation est assez solide pour n'être « pas ébranlée par une légère critique, on peut dire que le doute « est permis sur leurs conclusions ».

Placée comme elle est, sur le point le plus élevé, avec une vue très étendue sur tous les environs, la Butte des Capucins apu servir pour les signaux; elle a plutôt dû servir de poste fortifié d'observation avec un petit fort en bois. Son origine doit être antérieure à l'ocupation romaine.

La Butte des Capucins ne s'est pas toujours appelée ainsi; un titre du xve siècle la désigne sous le nom de la Butte du Pommier. Ce n'est que vers l'année 1600 que les Capucins s'établirent entre les jardins du château et le monticule. Pendant la période révolutionnaire on l'appela Butte de la Montagne, à cause des fêtes pa-

(1) Les Gaulois avaient, selon M. le colonel de la Noé, un système d'avertissement tout autre ; ils se criaient les nouvelles.

triotiques dont elle fut alors le théâtre. A cette occasion, on pratiqua les sentiers qui existent encore : auparavant le sommet du monticule était presque inaccessible.

22. *Enceintes de la Bonne-Dame.*

Ville de Blois. — A 3 kilomètres environ de la ville, dans la forêt de Blois, près le chemin de Blois à l'hôtel Pasquier qui longe le sommet du coteau de la rive droite de la Loire, appelé coteau des Grouëts et à quelques centaines de mètres de l'hôtel Pasquier, il existe deux enceintes voisines.

Elles se trouvent dans le canton forestier de la Bonne-Dame, près d'une habitation appelée la Motte et sont toutes deux rectangulaires.

La première, la plus proche de Blois, a 108 mètres de longueur sur 96 mètres de largeur, avec des fossés de 5 mètres de largeur et $0^{m}80$ de profondeur ; ils sont à sec et comblés par les éboulements ou les détritus de la forêt. La terre des fossés a été rejetée à l'intérieur où elle forme un terrassement de 6 mètres de largeur et 1 mètre de hauteur au-dessus du sol intérieur.

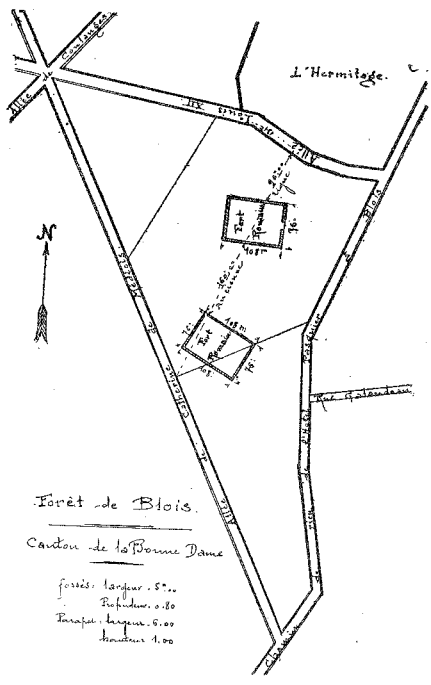


Fig. 12. — Le Fort romain.

La deuxième, plus proche de l'hôtel Pasquier, a la même longueur que l'autre, mais elle n'a que 76 mètres de largeur ; les fossés et les talus intérieurs ont aussi les mêmes dimensions que la première.

Elles sont distantes de 160 mètres l'une de l'autre.

Sans traces de constructions (voir *Figures* 12 et 13).

23. *Motte de Vienne.*

Ville de Blois. — L'enceinte ou la Motte de Vienne se trouve dans une ancienne île de la Loire, qui a peut-être été le berceau de

la ville de Blois, *Insula Evenna*, à l'extrémité de la pointe de l'île, en aval; maintenant un faubourg important de la ville.

Elle était, dit-on, entourée de profonds fossés alimentés sans doute par les eaux d'infiltration de la Loire; il ne reste plus trace de ces fossés qui ont été comblés. La butte elle-même, qui devait être assez élevée, a été nivelée par la culture, en comblant les fossés, ce qui était assez facile, la terre de cette butte, comme la terre de tout le val, étant sablonneuse et très légère. Un chemin moderne passe à la base de la butte en la rognant.

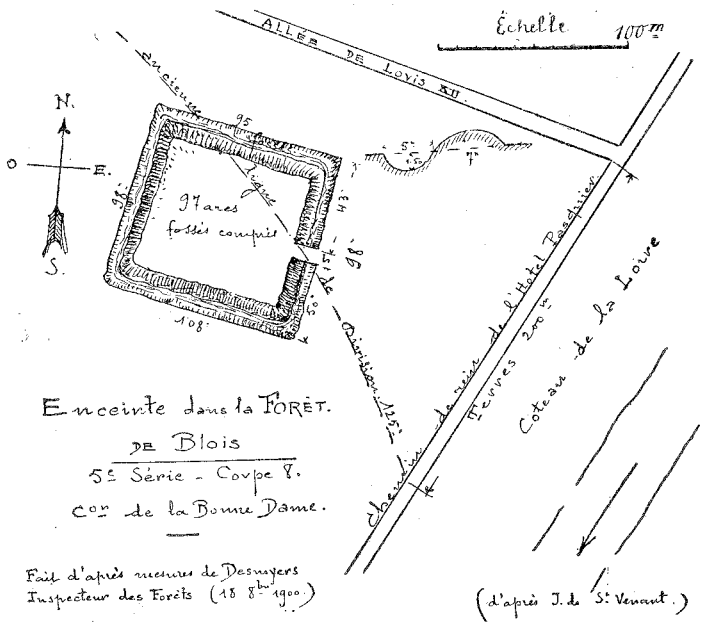


Fig. 13. — Enceinte dans la Forêt de Blois. — 5e série, coupe 8, canton de la Bonne Dame.

Elle a encore 100 mètres de diamètre à la base environ, et 2 à 3 mètres de hauteur. La plateforme devait être très large.

De cet endroit on pouvait surveiller le cours de la Loire et correspondre facilement, à feu et à cri, avec la Butte des Capucins, qui se trouve presque vis-à-vis, de l'autre côté de la Loire, sur la hauteur de la rive droite.

On y trouve des débris de l'époque gallo-romaine, briques, tuiles à rebords, débris de vases, etc. Sur des tas de cailloux destinés à entretenir le chemin, j'en ai vu aussi une assez grande quantité qui devait provenir de la motte ou des champs voisins. Elle se trouve en face d'un passage très ancien, communiquant avec la rive gauche de la Loire, qu'on appelle les Ponts Saint-Michel, où devait abou-

tir une voie romaine. Ces ponts ont été considérés longtemps comme romains ; s'ils ne sont romains, par suite de reconstruction, ils sont encore très anciens.

A mon avis, la Butte ou Motte de Vienne doit être au moins de l'époque gallo-romaine, sinon d'une époque antérieure.

Elle a donné son nom à une habitation voisine, appelée propriété de la Motte.

En amont de la grande île de Vienne, il y a eu deux autres mottes, qui protégeaient une autre ligne de ponts, appelés encore Ponts Chartrains, qui ont été appelés aussi Ponts Châtrés, où passait la voie romaine de Chartres à Bourges. Divers actes de propriété conservés par la fabrique de l'église de Vineuil, constatent l'existence de ces mottes. Mais il n'en reste plus de traces, car je n'ai pu en retrouver l'emplacement.

24. *Enceinte du Camp.*

Cette enceinte, que j'appellerai Enceinte du Camp, est située, commune de Saint-Gervais, dans la forêt de Russy, au milieu du canton du Camp ; elle se trouve à 30 mètres à l'ouest de la route de Blois à Bracieux, presque vis-à-vis la borne kilométrique n° 6, à 2 kilomètres de l'entrée de la forêt.

Elle me paraît des plus anciennes ; je l'ai découverte, avec mon collègue et ami M. Ludovic Guignard, qui est de mon avis sur ce point, dans une excursion mycologique de la Société d'Histoire naturelle, le 28 octobre 1906. Elle est formée d'un rempart de moellons plus ou moins gros, posés les uns sur les autres sans ciment ni mortier. On trouve de ces moellons à la surface du sol dans tous les alentours ; la couche de terre est peu épaisse et le calcaire de Beauce affleure.

De forme carrée, elle a 50 mètres de longueur de chaque côté ; le rempart à 7 à 8 mètres de largeur à la base sur 2 mètres de largeur au sommet, avec 1^m50 à 2 mètres de hauteur, sans fossés extérieurs ou intérieurs.

Elle est proche de ruines paraissant dater de l'époque gallo-romaine, contenant beaucoup de débris de tuiles à rebords. Ces ruines qui se trouvent à quelques centaines de mètres au nord, de l'autre côté de la route, ont été fouillées en 1890 par M. J. de Saint-Venant, qui n'y a rien trouvé d'intéressant. D'autres fouilles auraient été faites en 1841 et 1842, pour trouver des matériaux d'empierrement quand on a ouvert la route. On y aurait trouvé une déesse-mère en terre blanche, de l'Allier certainement, dit M. de Saint-Venant.

C'est la seule enceinte de pierres sèches que je connaisse en Loir-

et-Cher ; toutes les autres sont en terre (En dehors bien entendu des enceintes de pierres sèches de la nécropole d'Averdon, qui sont des enceintes de tumulus).

Je ne sais si c'est à cause de cette enceinte que ce canton de la forêt porte le nom de canton du Camp, ou si c'est parce que, sous la Révolution, les gardes nationaux du Loir-et-Cher se sont réunis près de cet endroit pour une fête de la Fédération ; plutôt en dehors des limites de ce canton.

25. *Enceinte de la Motte de Seur.*

Commune de Seur. — Au bas du château moderne appelé château de la Motte, appartenant à M. Bacq, il y a dans le Beuvron une île qui a donné son nom au château. Cette île a été surélevée de 2 mètres sur les bords et de 3 mètres au milieu. Elle est de forme elliptique avec 75 mètres de longueur dans son grand axe sur 40 mètres de largeur. De chaque côté la rivière profonde a de 12 à 15 mètres de largeur ; en amont et en aval la largeur de la rivière est naturellement plus grande.

En fait de construction il n'y a qu'un petit pavillon moderne. Le propriétaire n'a remarqué aucune autre trace de maçonnerie.

En aval de cette motte et tout près se trouve une autre île du Beuvron, d'une contenance de 2 hectares environ, qui devait être une dépendance fortifiée de la première. Du côté du château qui est sur la rive droite, le talus de l'île a été perreyé à une époque antérieure, on a dû élargir le bras de rivière pour lui donner la même largeur à peu près que vis-à-vis la première île.

La rivière a été curée il y a un an autour de ces deux îles ; on n'y a rien remarqué de particulier. Outre que les observations n'ont pas été faites sérieusement, il est probable que la rivière a été curée bien des fois précédemment. C'est dans l'île de la Motte qu'il y aurait lieu de faire des fouilles.

26. *Enceinte de la Tour des Montils.*

Commune des Montils. — Au milieu du bourg et sur la crête d'un coteau élevé bordant la jolie vallée de Beuvron, le château des Montils a été bâti au commencement du XII^e^ siècle, par Thibault le Grand, comte de Blois. Il a conservé de cette construction les vestiges d'une triple enceinte de murs et un important donjon cylindrique de 16 mètres de diamètre, dont les murs ont 3^m^80 à la base et 3^m^50 au premier étage, où se trouve l'ouverture d'un beau puits mesurant 40 mètres de profondeur ; l'épaisseur de la tour diminuant, intérieurement, à chaque étage. Le puits a de remar-

quable que, de la base de la tour au premier étage, il est entouré d'une construction cylindrique qui, en arrivant à l'étage très élevé, se développe en voûte qui rejoint tout autour les murs de la tour en leur donnant une grande solidité et en formant un plafond très résistant. Le premier étage n'était, en résumé, que le commencement de la partie habitée, car il n'y avait pas d'ouverture au rez-de-chaussée, qui communiquait avec l'extérieur par un souterrain et avec l'étage supérieur par une étroite ouverture de la voûte, qui ne pouvait donner passage que par une corde à nœuds ou une échelle complètement droite. On ne pouvait entrer dans la tour que par une échelle extérieure ou un escalier de bois mobile. L'ouverture était protégée par une maçonnerie de pierre dure saillant un peu en dehors, à laquelle s'appuyait sans doute l'escalier extérieur.

J'arrive à ce qui doit attirer surtout l'attention du préhistorien. Cette tour a été construite sur une terrasse circulaire, de 30 à 35 mètres de diamètre, dominant tous les alentours, avec une vue merveilleuse sur la vallée et bien au-delà de l'autre coteau. A l'ouest, à 2 mètres au-dessous, une autre terrasse circulaire également ou à peu près, de 35 à 40 mètres de diamètre, faisait partie de l'enceinte. Au sud et 3 mètres plus bas encore, entre les deux premières, protégée par elles, il y a une autre terrasse plus petite, en arc de cercle qui, comme les deux autres, était presque à pic sur le bord de la rivière du Beuvron coulant à une trentaine de mètres au-dessous de la dernière. Au nord, un large fossé, de 20 mètres de largeur environ à l'ouverture, isolait du côté du bourg les deux principales enceintes, qui, entre elles, devaient être séparées par un fossé, comblé probablement pour être remplacé par un mur. Du grand fossé il ne reste plus qu'une petite partie, comblée comme le reste, mais moins complètement et qui forme encore une dépression de 2 mètres de profondeur. Sur l'emplacement de ce fossé au nord, on a construit beaucoup, notamment l'école enfantine des sœurs. A l'est et à l'ouest, les fossés entourant les deux enceintes sont devenus des chemins creux, très raides, donnant accès sur la belle route départementale de Blois à Montrichard, qui a été construite sur le flanc du coteau, au sud des enceintes, entre la rivière et les enceintes.

On peut remarquer que la tour des Montils au lieu d'être construite au milieu de la terrasse a été construite près du bord sud, à 3 mètres d'une épaisse muraille en droite ligne, d'une quinzaine de mètres de longueur, sur l'extrême bord à pic.

On m'a parlé de plusieurs souterrains communiquant autrefois avec le château ou la tour, qui sont obstrués ou à peu près maintenant par des éboulements, mais très connus, ainsi que leurs débouchés au dehors.

Les trois terrasses que je viens de décrire me paraissent avoir une origine bien antérieure à la construction du château : la situation était trop belle et trop importante pour n'avoir pas été occupée précédemment. C'était là sans doute l'habitation fortifiée d'un chef d'une certaine agglomération.

M. Duchalais, ancien Conservateur des Eaux et Forêts, tenait de son père, un polissoir portatif, trouvé dans le bourg et peut être dans l'enceinte des Montils ; moi-même, j'ai acheté, il y a une dizaine d'années, une jolie petite hache polie en jadéite, trouvée aussi aux Montils ; enfin M. Marteau, instituteur aux Montils, a réuni une très jolie collection de silex taillés et polis trouvés aux Montils et aux environs immédiats ; il y a même eu certainement près du bourg un atelier préhistorique de silex, vu la grande quantité recueillie par M. Marteau, d'instruments et d'éclats de toute nature, dont il a offert un lot important à la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Loir ; je me propose, l'année prochaine, d'aller étudier l'emplacement de cet atelier que je n'ai pu visiter.

Je conclus donc en disant que l'enceinte des Montils, en ce qui concerne seulement les terrassements bien entendu, pourrait bien avoir une origine préhistorique. Alors, Thibault le Grand, comte de Blois, aurait profité d'un emplacement tout préparé, qui lui appartenait, pour y construire sa forteresse.

27. *Enceinte de la Motte Maindrai.*

Commune de Candé. — L'enceinte circulaire double de la motte Maindrai ou la motte Mindré est admirablement située sur le haut d'un coteau élevé, dominant deux profondes vallées, celle de la Loire et celle du Beuvron qui vient se jeter dans la Loire à cet endroit ; c'était une position très forte.

Du haut coteau, presque à pic des deux côtés, on a une vue très étendue ; on pouvait communiquer facilement par signaux avec des postes éloignés de plus de 10 kilomètres, avec celui de Blois notamment (commandant de Rochas).

La première enceinte est formée par un fossé entourant le point culminant sur lequel il aurait existé un fort autrefois. La deuxième, circulaire comme la première, à 20 ou 30 mètres de distance (Voir *Fig.* 14).

M. H. de la Vallière, dans une brochure spéciale (Blois, 1883, imprimerie Lecesne), à laquelle j'ai emprunté les croquis de la planche ci-contre, a publié une étude de cette motte. Il a trouvé qu'en 1092 il devait exister dans ce lieu un fort assez important pour être à l'abri d'un coup de main. Bertrade de Montfort, quatrième femme de Foulques le Réchin, comte d'Anjou, quittant

furtivement son mari pour aller retrouver Philippe Ier, roi de

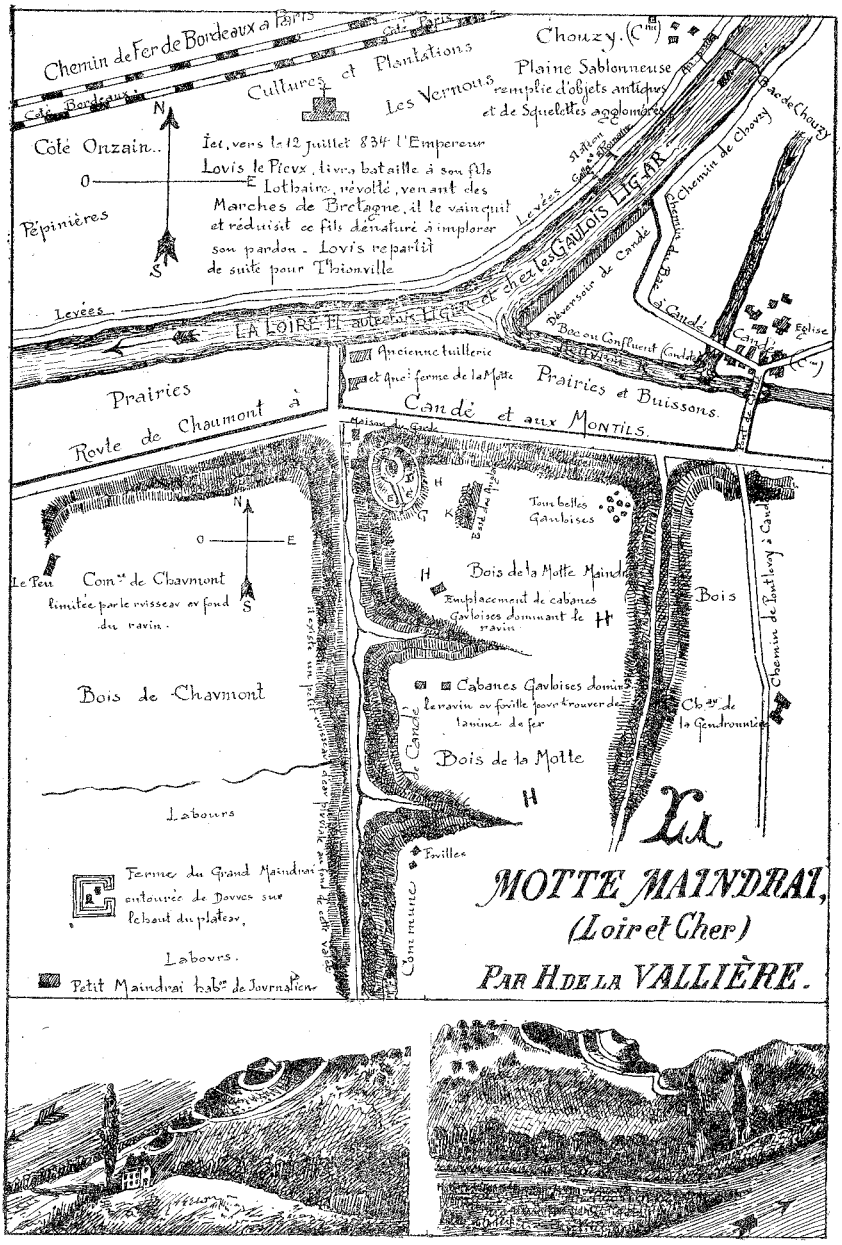


Fig. 14. — La Motte Maindrai (Loir-et-Cher).

France, qui lui offrait de l'épouser et l'épousa en effet, aurait passé

à la motte Maindrai la nuit du lundi au mardi de la Pentecote de 1092. Il cite un autre fait se passant en 1143, constatant la prise de la motte Maindrai, qui appartenait à Sulpice Ier de Chaumont, par les troupes de Thibault IV, comte de Blois.

A 500 mètres au sud-est de la motte se trouvent neuf tumulus. A 2 kilomètres au nord-est, il y a eu un atelier de silex préhistoriques sur la commune de Candé, dont l'instituteur, M. Bruneau, a réuni un grand nombre de types, et dont il a offert un lot à la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher. Il a trouvé aussi beaucoup de laitiers de fer très anciens, presque dans le bourg de Candé.

M. J. de Saint-Venant cite la motte Maindrai comme un type de motte lenticulaire féodale et dit qu'elle a aussi un vaste trou central. Or, en contre-bas, sur les fortes pentes de la croupe qui lui sert d'assiette, il a vu des galeries souterraines dont la voûte s'est effondrée par endroits, et qui ont leur sortie dans la vallée, ce qui lui fait supposer que le trou central correspondait avec ces galeries.

La motte Maindrai, dit-il, bien normande de type, a été occupée sans doute par les Anglais, car elle est surtout connue dans le pays sous le nom de : *Fort aux Anglais*.

28. *Enceinte de la Chesnaye.*

Commune de Mont. — L'enceinte de la Chesnaye est située à 2 kilomètres au sud du bourg. Elle est formée par un fossé de 8 mètres de largeur, aujourd'hui desséché, qui ne tardera pas à disparaître par la culture. La plateforme intérieure, rectangulaire, a 100 mètres de longueur de l'est à l'ouest et 50 mètres du nord au sud.

Elle renferme une gentilhommière du XVIIe siècle, bâtiment solidement construit en pierres de taille à la base, composé d'un rez-de-chaussée élevé et d'un premier étage mansardé; la façade regarde l'est. De chaque côté, dans la longueur, sont les communs qui servent d'habitation à deux familles de cultivateurs vignerons. Le principal bâtiment appartient aussi à un vigneron.

Cette enceinte, qui se trouve entre les deux vastes forêts de Boulogne et de Russy, et au bas du versant de la rive droite de Beuvron, doit être beaucoup plus ancienne que la vieille habitation. Cependant je n'ai rien trouvé qui puisse appuyer mon opinion; il faudrait fouiller les fossés, ce qui serait facile.

29. *Enceinte de la Perche ou de l'Ermitage.*

Commune de Tour-en-Sologne. — C'est perdue dans la forêt de Boulogne que se trouve l'enceinte de la Perche ou de l'Ermitage,

ainsi désignée parce qu'elle est située dans le canton forestier de la Perche et à 200 mètres au nord de la fontaine de l'Ermitage. Elle est au nord du bourg de Tour, à 3 kilomètres environ et sur le bord de la route de Blois à Bracieux, qui la coupe un peu au nord-est.

Elle se compose d'une série de fossés et de petits remparts assez bien conservés comme l'indique le plan représenté par la *Fig.* 15 et elle occupe le versant de la vallée du Beuvron qui regarde le sud. La motte est de forme un peu irrégulière, presque ovale, en fer à cheval, dit M. J. de Saint-Venant qui l'a découverte avant moi, et qui a eu la gracieuseté de me communiquer sa description et son

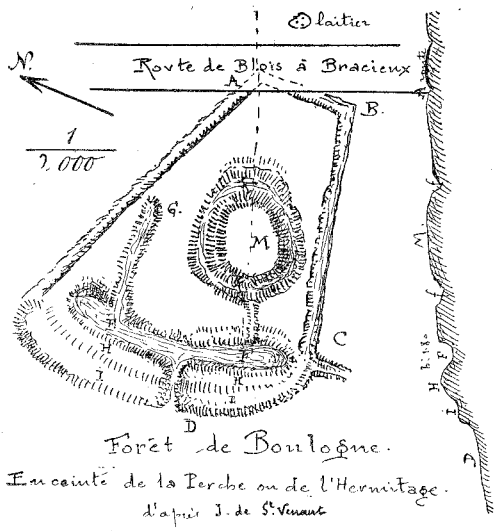


Fig. 15. — Enceinte de la Perche ou de l'Hermitage.

plan. Elle a 35 mètres de diamètre dans sa longueur et 20 mètres dans sa largeur avec un premier fossé de 4 mètres de largeur, profond du côté du nord-est; sa plateforme est un peu surélevée; le fossé est desséché.

Au bas, à 15 mètres, se trouve un fossé en ligne droite de 5 mètres de largeur avec de l'eau. La terre de ce fossé a été rejetée à l'extérieur où elle forme une terrasse de même longueur que le fossé, environ 70 mètres. Un fossé de 3 mètres forme avec celui ci-dessus, une seconde enceinte qui représente un quadrilatère irrégulier de 80 mètres environ dans la longueur et, de 40 mètres environ dans la largeur. L'angle nord-est est coupé par la route de Bracieux (Voir *Fig.* 15).

Un peu plus au nord de cette enceinte et à une vingtaine de mètres se trouve une butte de scories de fer ou laitier (1), provenant de très anciennes forges, ainsi qu'on en rencontre dans plusieurs points de la forêt. Ce voisinage d'une ancienne petite forge et d'une motte n'est pas constatée ici pour la première fois par M. J. de Saint-Venant ; il a déjà signalé ce fait au Rouillis, commune de Rahard, dans l'arrondissement de Vendôme. Et il se demande si cette minuscule forteresse n'était pas destinée à protéger la petite exploitation métallurgique. La fontaine de l'Ermitage devait être utilisée pour le service de la forge.

Il n'y a pas de traces de constructions.

30. *Enceintes de Bracieux.*

La petite ville de Bracieux (1.100 habitants) avec une population tout agglomérée, est placée au confluent de deux rivières, le Beuvron et la Bonne Heure, et est tout entourée de prairies plus ou moins marécageuses ; son emplacement était donc bien choisi pour une protection naturelle ; mais il restait un côté non défendu, à l'est, près et au-dessous de la ferme du Chêne.

1. *Enceinte de Bracieux*

Par un fossé de 4 mètres de largeur et de quelques centaines de mètres de longueur, amenant l'eau de la Bonne Heure dans une dépression marécageuse communiquant avec le Beuvron, on fit une île. Cette dépression naturelle a au minimum une trentaine de mètres de largeur au moins (2), et, pour faire refluer l'eau de la Bonne Heure dans le fossé, on établit un petit barrage au-dessous de l'entrée, dont on voit encore les vestiges. Une source, qui a dû être une des causes du marécage (encore impraticable sur une grande longueur, quoique la source coule maintenant vers la Bonne Heure), se trouvait vers le milieu du fossé, à quelques mètres et s'y déversait.

1 bis. *Enceinte du Chêne.*

Jugeant peut-être le fossé creusé au bas de la ferme du Chêne, insuffisant comme moyen de défense et aussi et surtout pour entourer des habitations fortifiées, on fit un autre fossé, partant de

(1) Cette butte, qu'on pourrait prendre pour un tumulus, est à peu près circulaire, avec une quinzaine de mètres de diamètre et plus d'un mètre de hauteur.

(2) Dans la partie basse de cette dépression il existait, il n'y a pas longtemps, un étang appelé étang de Bracieux.

l'endroit où s'arrête celui qui alimentait le marécage, pour aller rejoindre la Bonne Heure, à un peu plus de 200 mètres, mais au lieu de la rejoindre en ligne directe, ce fossé présente la singularité de tourner presque à angle droit pour se continuer encore pendant environ 70 mètres. On a trouvé dans ce fossé des traces de barrages devant servir à maintenir l'eau; il a la même largeur que l'autre à l'ouverture, mais la terre a été rejetée du côté du marécage, où elle forme une terrasse dominant le fond du fossé, à sec aujourd'hui, de 1^m70 et le marécage de plus d'un mètre. Cette terrasse a 7 mètres de largeur à la base et 4 à 5 mètres au sommet; comme le fossé, elle est presque en équerre, avec une longueur de 200 mètres du nord au sud, et de 70 mètres de l'est à l'ouest. Sa

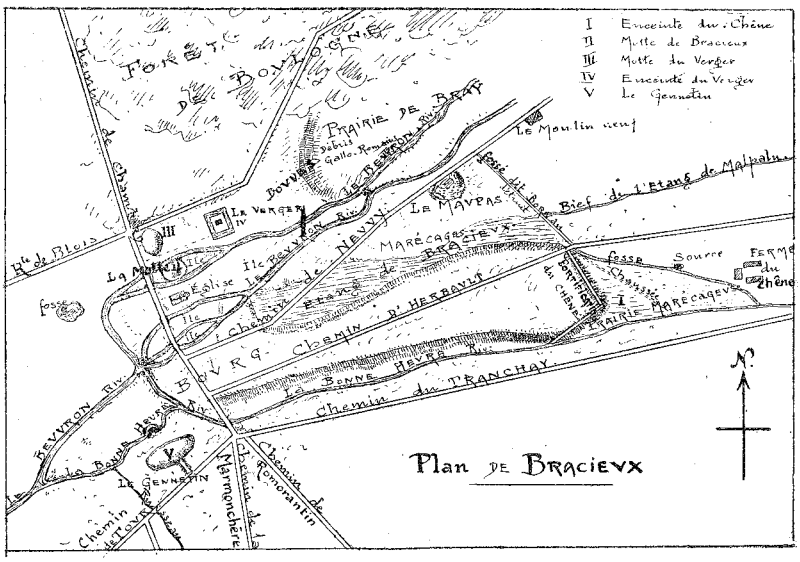


Fig. 16. — Enceinte de Bracieux.

largeur au sommet et sa longueur, me font supposer qu'elle a dû servir de base à des habitations fortifiées, protégées ainsi par les deux fossés, par la Bonne Heure et par une prairie marécageuse dans tout l'intérieur du triangle formé ainsi par les eaux (voir le plan *Fig.* 16).

Cette prairie était même tellement marécageuse que pour la traverser on fit une petite chaussée large de 1^m25 et bombée au milieu de 0^m20; on voit à peine cette petite chaussée, gazonnée comme tout le reste de la prairie, mais sans son secours, même par la sécheresse, on ne peut traverser la prairie sans se mouiller, sans s'embourber. Elle part de l'angle formé par la réunion des deux fossés, où la terrasse finit, au nord, pour aller jusqu'à la Bonne

Heure, en séparant en deux parties à peu près égales le triangle de la prairie marécageuse.

Je reviens à l'enceinte de Bracieux. Le confluent des deux rivières se trouve à l'ouest, le barrage marécageux va de l'est au nord et a une grande longueur (voir le plan *Fig.* 16); dans le bas de ce marécage un peu avant qu'il arrive au Beuvron, à une époque postérieure au barrage sans doute, on a utilisé les eaux pour former un étang appelé autrefois l'étang de Bracieux.

Avant d'arriver au confluent de la Bonne Heure et du Beuvron, deux des quatre bras de la dernière rivière se réunissaient naturellement ; on a réuni les autres avec la Bonne Heure par des fossés profonds, formant ainsi un nouveau barrage sérieux à l'ouest.

II. *La Motte de Bracieux.*

Un deuxième poste de défense existe au nord du territoire de Bracieux, dans une petite île, peu large mais longue, formée par le

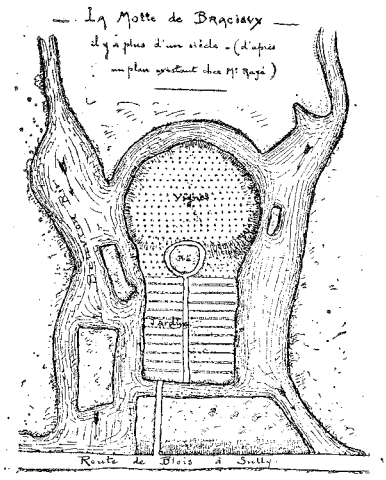


Fig. 17. — La motte de Bracieux (autrefois).

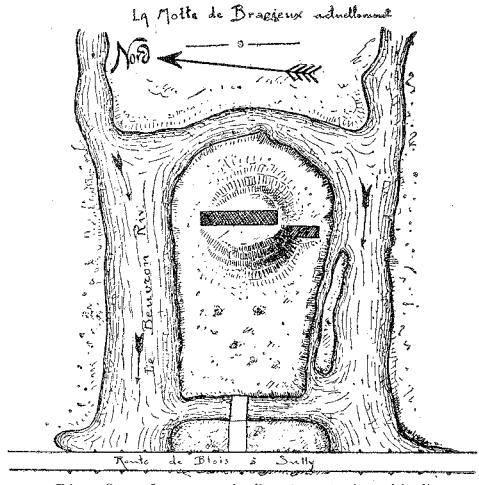


Fig. 18. — La motte de Bracieux (aujourd'hui).

Beuvron, qui au nord du bourg, se divise en quatre bras. La partie supérieure de l'île a été coupée de manière à former une autre île circulaire de près de 40 mètres de diamètre, avec des fossés aussi larges et même plus que la rivière ; avec les terres on établit une butte au milieu qui dut être assez élevée. Depuis, cette butte a été très diminuée par la culture et on a surélevé la plateforme pour y planter de la vigne au XVIII^e^ siècle. La *Fig.* 17, représente la reproduction réduite d'un plan, dressé il y a plus d'un siècle, qui montre la motte de Bracieux couverte de vignes ; aujourd'hui (*Fig.* 18), sur

cette butte, il y a au centre une petite habitation, appartenant à M. A. Rayé de Bracieux, appelée encore la Motte ; sous la maison se trouve une cave qui est très ancienne paraît-il ; et autour il y a un jardin potager. La *Fig.* 18 représente la motte dans son état actuel. La butte a encore 3 mètres d'élévation au-dessus du niveau de l'eau et les bords 1^m50 ; elle est entourée de fosses très profondes. Depuis plusieurs siècles la route de Blois à Sully passe à une trentaine de mètres à l'ouest et, par un terre plein, on a réuni l'enceinte à la route en comblant le fossé presque complètement de ce côté.

III. *La Motte du Verger.*

De l'autre côté de la rivière du Beuvron, vis-à-vis, à 200 mètres au nord, il a existé une autre motte, dont il ne reste que le fossé de la partie est; l'autre partie a été toute déformée et le fossé comblé. Dans la partie intacte, le fossé a 12 mètres de largeur à l'ouverture et encore 1^m50 de profondeur sans eau ; il en reste environ quarante mètres ayant une forme demi-circulaire ou elliptique. L'intérieur de l'enceinte était très bombé. Du côté ouest les terres ont dû être enlevées lors de la construction d'un pavillon de garde, tout auprès, ou lors de l'établissement de la route de Blois à Sully qui passe à moins de 50 mètres.

IV. *Enceinte du Verger.*

A 200 mètres de l'est de cette motte se trouve le petit château du Verger dont elle dépend. Ce château qui est plutôt une maison bourgeoise, est tout à fait moderne. Mais il a été construit au milieu, à peu près, d'une enceinte qui doit être très ancienne, si on en juge par les débris gallo-romains qui ont été trouvés au bord des fossés, m'a dit M. Lavollé. Cette enceinte est carrée ; elle a 50 mètres de côté; les fossés ont 7 mètres de largeur avec 2 mètres de profondeur à pic, sans eau. Si les fossés étaient entretenus, l'eau du Beuvron qui coule à 100 mètres au sud, les remplirait facilement comme autrefois ; un petit fossé d'écoulement à l'angle sud-ouest ramène le trop plein des eaux au Beuvron, à travers la prairie.

V. *Enceinte du Gennetin.*

Enfin à 150 mètres de l'ouest de Bracieux, entre la route de Bracieux à Tour-en-Sologne et la rivière de la Bonne Heure, on peut voir dans les prés de la vallée de la Bonne Heure un terrain exhaussé de forme elliptique un peu bombée au centre, de 200 mètres peut-être dans sa longueur et de 100 mètres dans sa lar-

geur, qui est entouré d'un fossé déformé et à moitié comblé. Le terrain paraît exhaussé de 2 mètres au centre; il est rempli de débris de constructions, de tuiles et de briques, mais je n'y ai pas vu de tuiles à rebords. Cet enclos s'appelle le Gennetin. Un acte de 1648, constate qu'il était entouré de haies, fossés et douves.

A côté, sur le bord de la Bonne Heure, dans un sinus formé par la rivière, se trouve un escarpement de terrain de 2 mètres de hauteur, à pic sur la rivière et de $1^{m}50$ sur la prairie; il a plusieurs mètres de largeur au sommet, et il décrit un arc de cercle de 30 mètres environ. De l'autre côté de la rivière une petite butte semble avoir eu pour objet de protéger le passage de la rivière. Ces deux emplacements ont dû être habités à une époque très ancienne et peut-être ont-ils servi de postes de défense ou d'observation pour protéger l'enceinte principale de Bracieux.

Il est donc permis de considérer le territoire de la petite ville de Bracieux comme une enceinte très ancienne. C'est M. Lavollé, de Bracieux, qui s'occupe beaucoup d'archéologie, qui me l'a signalée. Tout d'abord je ne voyais que des enceintes isolées ; ce n'est que par son insistance que j'ai été amené à trouver qu'il pouvait y avoir un ensemble de travaux de fortification tendant au même but : la protection de la grande presqu'île où se trouve le bourg. C'est lui qui m'a donné les divers plans de Bracieux.

Il n'est pas douteux du reste que ce bourg soit très ancien, M. Lavollé a trouvé des actes établissant que Bracieux existait au IX^e^ siècle; en 886, l'emplacement de la motte et de l'église appartenait à l'Archevêque de Tours; le comte de Blois était le seigneur de Bracieux. Il a trouvé aussi beaucoup de débris gallo-romains au Bray, près du château du Verger et sur le bord des fossés de l'enceinte du Verger.

Un autre collectionneur de Bracieux, M. Darmé, a réuni une collection intéressante, au point de vue préhistorique et gallo-romaine, d'objets trouvés à Bracieux et dans les environs ; les pièces curieuses qu'il a trouvées, à Bracieux même, permettent de croire que l'emplacement était habité à l'époque gallo romaine.

Le Dictionnaire de la Gaule celtique, de M. Bonnet, mentionne Bracieux.

Les marchés de Bracieux sont très anciens et très fréquentés; ils peuvent faire supposer également l'existence d'un centre commercial très ancien ; à Bracieux il n'y a pas une seule exploitation agricole ; les habitants sont commerçants, artisans, rentiers ou fonctionnaires !

Aussi on est tenté de croire à un plan d'ensemble dans le groupement de fortifications autour de l'enceinte de Bracieux.

31. *Motte du Blossier ou de l'Ile-Marin.*

Commune de Neuvy. — Entre la ferme du Blossier sur la rive gauche du Beuvron et la ferme de l'Ile-Marin sur la rive droite, à 2 kilomètres en aval de Neuvy, à 1.500 mètres en amont de Bracieux, se trouve cette curieuse motte. Elle est située dans les prés du Beuvron, presque dans le lit de la rivière, du côté de la rive gauche.

C'est une butte carrée de plus de 3 mètres de hauteur, ayant la forme d'un coussin bombé au milieu; elle est entourée de fossés de 7 à 8 mètres de largeur et de plus de 40 mètres de côté. Au nord, le Beuvron forme une deuxième enceinte et elle est placée au milieu de marécages qui l'entourent de tous côtés et la rendent inabordable, à ce point qu'aux trois fois que je suis allé pour la visiter je n'ai pu y arriver et j'ai dû me tenir à distance. Cependant à certains moments de l'année on peut y accéder par un étroit sentier, puisque la surface intérieure est cultivée. J'y ai vu un beau champ d'avoine.

On m'a dit n'avoir pas vu de traces de constructions.

Dans divers actes anciens, elle est dénommée motte de l'Ile-Marin, m'a dit M. Lavollé, de Bracieux.

Elle m'a été indiquée par M. Saget, greffier de paix à Bracieux, qui l'a découverte en allant à la pêche.

32. *Enceinte du Bois-Margot.*

Commune de Neuvy. — Dans la forêt de Boulogne, l'enceinte du Bois-Margot est à peu de distance au nord du bourg. A cheval sur le périmètre de la forêt, seule la partie située en forêt est restée bien intacte, avec son beau et grand fossé rempli d'eau profonde; l'autre moitié a été détériorée par la culture et les terrasses ont été écrêtées pour obtenir un nivellement relatif.

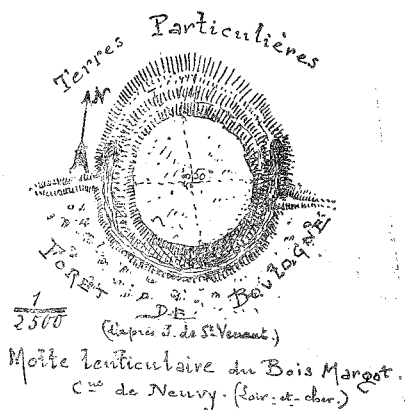


Fig. 19. — Motte du Bois Margot.

La motte est à peu près circulaire avec 50 et 53 mètres de diamètres intérieurs. Le fossé a de 10 à 15 mètres à la gueule : son fond se trouve en contre-bas de la plateforme, mais ne domine que peu le sol

naturel du voisinage. La plateforme sans les fossés a près de 20 ares.

Quelques amorces de très vieux fossés, perdus dans des taillis et dégradés par l'ouverture de profonds fossés de bornage et d'assainissement, apparaissent par places, surtout à l'ouest et devaient appartenir à quelques défenses extérieures, ou avant-cours.

M. J. de Saint-Venant, qui en fait la description, et auquel j'emprunte son plan (*Fig.* 19), la désigne sous le nom de motte lenticulaire du Bois-Margot.

33. *Enceinte des Ebats.*

Commune de Chevernγ. — A deux ou trois kilomètres sud-est du bourg, à 100 mètres à l'ouest de la route de Blois à Romorantin, vis-à-vis la borne kilométrique n° 16, se trouve l'enceinte des Ebats. Elle est carrée, avec un fossé de 7 à 8 mètres de largeur, profond et rempli d'eau ; elle a 50 mètres de côté ; une habitation qui n'est ni très ancienne ni importante l'occupe et appartient à M^me^ Pavillon de Blois.

Une deuxième enceinte rectangulaire, contiguë, la prolonge du côté sud. Elle est de même largeur de ce côté, avec fossé commun ; elle a 100 mètres de longueur du côté sud. Au sud et à l'ouest les fossés de cette enceinte n'ont que 2 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur, sans eau ; à l'est le fossé a 7 ou 8 mètres de largeur. A l'intérieur, au sud et à l'ouest, la terre des fossés forme un talus de 0^m75 plus élevé que le sol ; à l'est le talus intérieur a 4 mètres de largeur sur 1 mètre de hauteur au-dessus du sol.

Depuis quelques années le fossé de la première enceinte a été comblé du côté de l'entrée, à l'est, presque complètement.

Ces enceintes sont situées sur un plateau élevé.

34. *Enceinte de Palleau.*

Commune d'Ouchamps. — La motte de Palleau est située à 200 mètres du bourg sur le coteau de la rive droite de la Bièvre, affluent du Beuvron, dans un bois appartenant à M. Jéhowah Goûté, bois dans lequel se trouve un chêne portant du gui ; près du moulin de Palleau.

C'est une enceinte circulaire de 35 mètres de diamètre à la base et de 15 à 20 mètres au sommet, qui est à 3 mètres de hauteur au-dessus du sol ; sa forme est tronconique et le fossé qui l'entoure a 8 mètres de largeur avec 3 ou 4 mètres de profondeur en moyenne ; il est complètement desséché.

A 2 kilomètres de là, il existait un beau polissoir sur un gros bloc de grès. Il vient d'être détruit cette année par le propriétaire qui l'a donné à un carrier pour l'exploiter à la condition qu'il soit enlevé promptement. Or, le carrier n'a pu encore céder les pierres, personne n'en voulant, même pour le prix modique de 18 francs; il y a usé ses outils inutilement pour en retirer 8 mètres cubes de pierres très dures. Le fermier m'a avoué que, s'il a fait détruire ce polissoir, c'était pour voir s'il n'y avait pas un trésor dessous; il a, en effet, trouvé avant la destruction deux pièces de monnaies anciennes qu'il n'a pas voulu vendre 20 francs. Il ne trouva, rien sous le polissoir qu'il a fallu faire sauter à la mine et qui était un rocher en place.

Dans les environs de la motte, M. Goussard a trouvé quelques haches polies et des silex.

M. Alcide Conette a décrit cette motte dans la *Revue de Loir-et-Cher*, année 1893, n° 8.

Sur cette motte, on ne voit pas de traces de construction en maçonnerie.

35. *Enceinte de la Grainetière.*

Commune de Fontaine-en-Sologne. — L'enceinte de la Grainetière est à 400 mètres au nord du bourg, sur la route de Bracieux, à mi-côte avant d'arriver dans le bourg. Elle est carrée, de 30 mètres de côté, avec des fossés de 6 mètres de largeur; le côté de l'ouest a été comblé, il n'y a pas très longtemps, et fait partie d'un morceau de vignes.

La plateforme intérieure n'a pas été surélevée. Le bâtiment d'exploitation qui est au milieu est une maison de bois et de briques avec les côtés en pierre de taille; il peut dater du XVI^e^ siècle.

L'enceinte, assez déformée, doit remonter à une époque bien antérieure à l'habitation qui s'y trouve.

Elle est située à mi-côte d'une colline entourée d'étangs, à 4 ou 500 mètres d'une butte appelée la motte de Fontaine.

36. *La Motte de Fontaine-en-Sologne.*

Commune de Fontaine-en-Sologne. — Située sur le point culminant d'un monticule assez élevé, formant une sorte de promontoire à l'ouest, à l'est et au sud, qui est entouré d'étangs de ces trois côtés dans la vallée, avec un autre étang au nord, la butte de Fontaine, sans fossés, a 40 mètres de diamètre, à la base avec 6 mètres de hauteur seulement; une clôture ne m'a pas permis de vérifier le diamètre de la plateforme du sommet, qui est vaste et forme un jardin.

Sa position élevée donne à penser qu'elle a été le siège d'une habitation fortifiée.

Dans cette butte, on dit qu'il y a des *caches*, c'est-à-dire une cave ou un souterrain : ce qui ne serait pas surprenant. On ne voit pas de traces d'une construction, et le plus proche voisin, vieillard qui est né à côté, n'a jamais vu quelque chose lui permettant de croire à cette supposition.

Elle est indiquée comme butte à signaux, dans le réseau des postes de télégraphie optique de l'antiquité en Loir-et-Cher, dressé par M. le Dr Chauveau, en 1894, et le commandant de Rochas, en 1884.

D'après M. Lavollé, de Bracieux, qui a compulsé une grande quantité de vieux actes concernant le Loir-et-Cher, la motte de Fontaine relevait directement de l'Evêque d'Orléans ; le Chapitre de la cathédrale d'Orléans possédait, depuis 1220, la Grange des dîmes, sise au nord du bourg. La mairie de Fontaines, dépendant de la prévôté de Suèvres, remonterait au moins au IXe siècle. Le Meneuil, fief très important sur les limites de Tour et de Mont, relevait de la motte de Fontaine. La moitié de Villesavin relevait de Meneuil.

M. H. de la Vallière dit que les Borrel de Courtelain étaient seigneurs de la motte de Fontaine.

37. *Enceinte de Fontaine-en-Sologne.*

Commune de Fontaine-en-Sologne. — L'enceinte de ce nom est située presque dans le bourg, à 200 mètres de l'église, au sud, sur la route de Courmemin. Un côté de cette enceinte a dû être coupé par la route qui la borde à l'est, le fossé n'ayant que 4 à 5 mètres de largeur de ce côté, tandis qu'à l'ouest il a près de 20 mètres, rempli d'eau profonde.

Telle qu'elle est aujourd'hui, elle forme un triangle ayant 40 mètres de côté à l'ouest et au sud ; le côté nord que je n'ai pas mesuré paraît plus long.

Le bourg de Fontaine est très ancien; il est placé au sommet d'une colline, ou plutôt d'un promontoire assez élevé dominant de trois côtés, au nord, à l'ouest et au sud, une suite d'étangs qui lui font une protection naturelle, qui devaient former autrefois des marécages impraticables. A l'est, sur le plateau élevé, il existe un autre étang. En plus de ces étangs, il y avait encore, au nord de Fontaine, l'enceinte de la Grainetière, à l'ouest la motte de Fontaine et enfin celle-ci au sud.

Je n'ai pu voir s'il y avait des traces de constructions; l'intérieur de l'enceinte est occupé par une belle prairie.

38. *Enceinte de Villedy.*

Commune de Fresnes. — L'enceinte de Villedy, qui contient la ferme de ce nom, est située à 1 kilomètre environ au nord-ouest du bourg. Elle est composée de deux enceintes contiguës, de fossés dont la partie nord, en ligne continue, a été comblée en grande partie, ainsi que le fossé commun qui les séparait.

La plus grande, presque carrée, la mieux située comme vue, se trouve à l'extrémité d'un plateau élevé dominant une plaine plus basse d'une vingtaine de mètres environ; elle a 110 mètres de côté, du nord au sud, et 100 mètres seulement de l'est à l'ouest; l'entrée devait exister entre les deux enceintes, au sud. Les fossés, qui ont 12 mètres de largeur, sont intacts à l'ouest et au sud; au

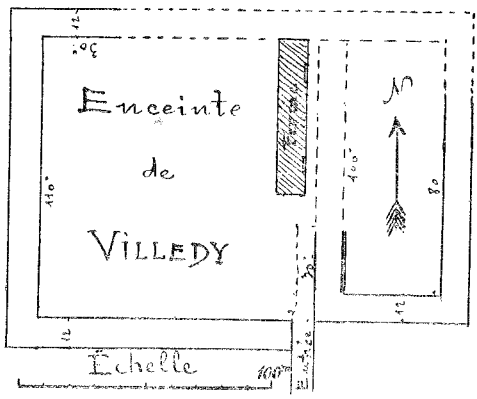


Fig. 20. — Enceinte de Villedy.

nord il n'en reste plus que 30 mètres ; à l'est, le fossé commun n'a plus que 30 mètres aussi.

La plus petite, rectangulaire, à l'est de la première, avait près de 100 mètres du nord au sud, et de 50 mètres de l'est à l'ouest. Le fossé à l'est n'a plus que 80 mètres de longueur; le fossé ouest qui est commun, n'a plus que 30 mètres ; le fossé sud est intact et le fossé nord a disparu complètement, cependant on peut constater une dépression du terrain qui permet d'en suivre la trace d'une extrémité à l'autre (Voir *Fig.* 20).

La ferme est placée dans la partie sud-est de la grande enceinte, près de l'emplacement du fossé commun. Elle appartient à M. de Fougères.

39. *Motte de Rougeou.*

Commune de Rougeou. — La motte de Rougeou, occupée par une grande ferme portant ce nom, qui appartient à M. Hû, maire

de Pontlevoy, est située à 200 mètres au plus au nord de l'église de la commune.

C'est une enceinte carrée de 50 mètres de côté, formée par des fossés qui ont 12 mètres de largeur ; ces fossés sont remplis d'eau profonde au nord et à l'est, ainsi qu'au sud-est où le fossé est élargi et déformé pour faire une grande fosse servant d'abreuvoir; au sud-ouest et à l'ouest, les fossés sont à sec.

La plateforme n'est pas surélevée et il n'y a pas de talus à l'intérieur ni à l'extérieur.

Cette enceinte se trouve dans une plaine.

40. *Enceinte du Château de Montrichard.*

Le château de Montrichard a été construit à l'extrémité d'un promontoire, formé dans le coteau élevé et abrupt de la rive droite du Cher par la vallée des Roches-Noires, qui descend vers le Cher, en faisant un petit coude avant d'y arriver. C'est dans cette vallée et entre le coteau et la rivière du Cher qu'a été bâtie la petite ville de Montrichard, qui compte environ 3.000 habitants.

Le promontoire domine les deux vallées à pic, d'une hauteur de 12 à 15 mètres ; il a été barré par un fossé à sec, presque en arc de cercle, de près de 100 mètres de longueur, allant d'une vallée à l'autre. Le fossé a 10 mètres de largeur au fond, et 15 à 20 mètres de largeur à l'ouverture, de crête à crête. Les terres de ce fossé ont été rejetées à l'intérieur, pour former au nord, à l'est et à l'ouest une banquette, à peu près uniforme, de 5 à 6 mètres de hauteur par rapport au fond du fossé, lequel monte ou descend suivant les ondulations du terrain. Le terrain primitif présentait une déclivité naturelle dans le sens du nord au sud. La banquette, au sommet, a 7 à 8 mètres de largeur; mais sa base très variable se conforme avec le sol primitif par des pentes plus ou moins douces ou raides.

L'emplacement derrière la banquette formait un camp retranché ou une enceinte fortifiée, complétée au sud par un large fossé qui la ferme. Quoique le camp et la banquette soient actuellement plantés en vignes, le terrain n'a pas été trop modifié. Du côté sud, où le fossé présente une largeur plus grande qu'ailleurs, et à 30 mètres à peu près de l'angle nord-ouest du donjon dont il va être question, se trouve un passage, une brèche dans le talus, obtenue par le creusement du terrain et par le rejet des déblais à droite et à gauche, de manière à former une gorge par laquelle on pouvait pénétrer sur le terre-plein du camp et s'y tenir sans être vu du dehors.

Au sud encore, à 25 mètres du camp, sur une butte de 25 mètres de diamètre environ, formée par un rocher naturel, Hugues I[er],

comte d'Anjou, bâtit, au commencement du XII^e siècle, le donjon dont on voit encore les restes imposants et, sur le sol du promontoire, un château et des magasins ou dépendances, dont il n'existe plus que des ruines; mais il y a encore les murailles avec tours formant l'enceinte de l'extrémité du promontoire. Le donjon, tour carrée de 16^m50 de côté, a encore 21 mètres de hauteur ; il devait avoir autrefois près de 25 mètres. De cet endroit, la vue sur les environs est très étendue. Avant que ce donjon fût construit, au commencement du XI^e siècle, Foulques Nerra, comte d'Anjou, avait fait établir sur la butte une forte tour en bois.

La butte est entourée d'un fossé circulaire qui mesure au fond 7 mètres de largeur. Sa profondeur, par rapport au sol naturel,

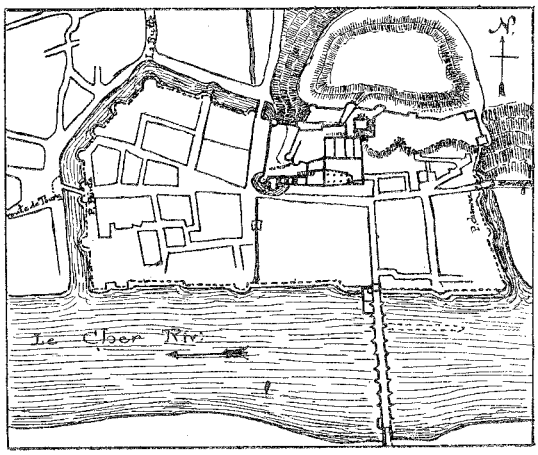


Fig. 21. — Enceinte du Château de Montrichard (XII^e Siècle).

est de 4 mètres du côté du camp, mais ell est de 7 mètres du côtée de la tour, où le sol a été augmenté d'une banquette de 6 mètres de largeur qui longe le mur du donjon ; du côté du Cher, la butte se trouve presque à pic sur la vallée.

A cet endroit, il existait, avant la construction de la tour et du camp, un village appelé Mont-Rabeau (villa Rabelli) ou Mont-Reveau, du nom de son chef. Ce village fut détruit par Foulques Nerra, qui s'empara du territoire et fit établir l'enceinte et la tour de bois en l'an 1005 ou 1010, selon les chroniqueurs.

M. l'abbé Labreuille a écrit une très bonne étude sur Montrichard (1); il en a dressé un plan au XII^e siècle, que je lui emprunte

(1) Etude historique sur Montrichard et Nanteuil; par l'abbé C. Labreuille, vicaire de Montrichard (Imprimerie Mame fils, Tours, 1896).

(*Fig.* 21). Voici ce qu'il dit sur l'ancienne forteresse : « *Les gestes* « *des comtes d'Anjou* (1) présentent la destruction de mont Raveau « et de Nanteuil (village formant un faubourg de Montrichard, où « il existait une chapelle célèbre déjà à cette époque) comme une « opération préalable à la construction de la forteresse. C'est que « ce premier fort, élevé pour la conquête, ne cherchait point à « protéger une population établie à ses pieds. Au contraire, on « tenait à renverser tous les abris dans une zone en rapport avec « les moyens d'attaque et de défense. Les habitations de Nanteuil, « trop rapprochées, furent détruites, au moins sur l'emplacement « du faubourg actuel, et le plan de la forteresse fit disparaître le « village de Mont-Reveau.

« Un seigneur français, considérant la base des escarpements du « coteau comme un fossé naturel, aurait voulu profiter de tout « l'espace donné par l'extrémité de la colline ; mais Foulques « conservait le génie normand, et suivit une disposition qui ren- « dait la place plus difficile à prendre et n'exigeait qu'un petit « nombre de défenseurs, condition très importante pour lui à cause « de ses nombreuses forteresses.

« Entre la hauteur du coteau et l'extrémité sur laquelle il vou- « lait élever sa tour, il fit creuser un fossé sec, large et profond, et « le continua à mi-côte pour entourer son camp retranché.

« Les terres et les fragments de roche, rejetés au dehors, aug- « mentaient la déclivité du pied de la colline et formaient à l'exté- « rieur une crête large de 2 mètres. Ce chemin était bordé de « *hériçons*, palissades de gros pieux, profondément enfoncés en « terre, et présentant leurs têtes extérieures taillées en pointe. En « cas d'attaque, c'était la première ligne sur laquelle s'établissaient « les défenseurs.

« Si l'assaillant gravissait les premières pentes et s'emparait de « cette sorte de chemin couvert, il trouvait devant lui ce large « fossé qui le séparait de l'enceinte du camp élevé sur l'escarpe « opposée.

« Cette enceinte ne se composait d'abord que de terrasse- « ments, surmontés de palissades en bois qui prenaient surtout « leur valeur de la disposition des escarpements, dont elles sui- « vaient les niveaux et les sinuosités.

« A l'intérieur, sur le point dominant, à l'endroit le plus acces- « sible, Foulques Nerra fit élever la principale défense, une forte « tour en charpente de bois vert pris dans la forêt voisine : elle « servait de dernier asile aux assiégés et contenait des provisions, « ainsi que le puits fournissant l'eau à la garnison.

(1) *Gestes des comtes d'Anjou*, spicilège, t. X. — *Gestes des seigneurs d'Amqoise*, *ibid.*, p. 543.

« Les caves supérieures furent conservées dans l'enceinte du « camp et servaient de magasins, d'écuries, et autres dépendances; « toutes les caves inférieures furent comblées ou fortement « obstruées.

« Au nord, un pont volant protégé par une poterne en bois, « élevée devant la tour, donnait une issue au sommet du coteau. « L'entrée principale du camp retranché était à l'angle sud-ouest, « au point le moins élevé. Un petit ouvrage avancé, palissadé, « protégeait cette porte et battait l'étroit sentier montant par « lequel on y parvenait, et le bas de ce sentier était encore coupé « par un pont mobile au-dessus du large réservoir de la fontaine « du rocher qui sortait d'un souterrain au pied de la colline.

« Dès que le château fut construit, Foulques y plaça une forte « garnison, en donna le commandement à l'un de ses plus vaillants « serviteurs, Roger de Montrésor, surnommé le Petit-Diable, et « pour l'appuyer, confia ses forteresses de Loches et d'Amboise au « jeune et brave Lisois, seigneur de Bazougers, près La Flèche...

« En 1110, Hugues Ier, comte d'Anjou, trouvant le camp « retranché trop faible et trop connu des seigneurs voisins pour « offrir un abri sûr, fit élever une forteresse de premier ordre en « complétant l'enceinte et y renfermant un de ces donjons nor- « mands, chef-d'œuvre de prévoyance, où toutes les ressources « seraient accumulées et qui pourrait entrer en comparaison avec « les habitations féodales des seigneurs voisins, à Loches, à Mont- « bazon, à Beaugency. »

Le château était bien situé pour la défense ; il paraissait imprenable ; cependant il fut pris, en 1188, par Philippe-Auguste sur les Anglais, Richard Cœur-de-Lion étant alors duc de Touraine. Une mine fut creusée sous la muraille, à l'ouest, par les *Taupes du Roi ;* le feu fut mis ensuite aux étais et une courtine et deux tours s'écroulèrent, faisant une brèche que l'on voit encore, par où les assaillants purent pénétrer dans le château.

« Prise de vive force, incendiée, découronnée par ordre, dépouil- « lée à grands efforts de ses parements dans ses premières assises, « souvent frappée de la foudre et, depuis 800 ans, exposée à toutes « les dégradations du temps, la vieille tour carrée reste toujours « debout au bout du rocher, et montre encore les traces d'une exé- « cution excellente, d'un plan bien conçu. De la base au faîte du « donjon, ce sont les mêmes coupes de pierre, qui indiquent une « rapidité surprenante de construction, tout en ne laissant passer « aucune négligence. »

L'emplacement était également bien choisi au point de vue stratégique, au croisement de deux voies importantes : la voie romaine de Tours à Bourges et la route de Blois à Poitiers par Loches, que

M. l'abbé Labreuille qualifie de voie romaine : ce que je croirais volontiers.

M. l'abbé Labreuille attribue donc positivement la construction de l'enceinte de terrassements ou du camp retranché à Foulques Nerra, en l'an 1005 ou 1010. Mais il ajoute ailleurs que Mont-Raveau, où fut bâti le château, avait été jadis un poste de clan druidique et avait été percé de profondes cavernes. Le coteau du Cher est composé de tuf crayeux, tendre, facile à travailler ; de nombreuses caves ou cavernes y ont été percées à toutes les époques et des habitations y ont existé depuis les temps les plus reculés et y existent encore.

Le Musée de la Société d'Histoire naturelle à Blois possède un petit nombre de haches polies, trouvées dans les environs; ce qui n'est pas surprenant, car, à 2 kilomètres à l'ouest de Montrichard, sur le territoire de la commune de Chissay, il y a trois très beaux polissoirs sur rochers, dont deux appartienent à M. J. de Saint-Venant; et, à quelques kilomètres à l'est, il en existe deux autres sur la commune de Monthou-sur-Cher.

41. *La Motte d'Angé.*

Commune d'Angé. — La Motte d'Angé qui appartient aujourd'hui en partie, car elle a été divisée, à M. Foucault, est située à 800 mètres du bourg, au sud, en s'éloignant du Cher, sur le bord d'un affluent du Cher qui s'appelle le ruisseau d'Angé. A cet endroit le ruisseau fait un coude qui forme un promontoire dont la butte formant la motte doit avoir été détachée ; elle n'en est séparée que par un fossé demi-circulaire, sans eau, en partie comblé par les éboulements sans doute. Le fossé n'a plus que 3 mètres de profondeur au-dessous du sommet de la butte et 6 mètres au-dessous du coteau; il a 8 mètres de largeur.

Le sommet de la butte a de 20 à 25 mètres de diamètre; il domine de plus de 20 mètres la vallée et le ruisseau qui, un peu plus bas, a été barré pour former un étang.

La butte a été déformée au sud pour faire un jardin avec terrasses pour le château voisin qui est moderne. Par suite de partage, la butte est coupée en deux par un mur de séparation qui n'est pas ancien.

Le côteau auquel semble appuyée la butte remonte en pente douce jusqu'à 100 mètres environ ; alors il domine la butte de plus de 20 mètres avec une vue très étendue sur la vallée du Cher.

Auprès de la Motte, il y a eu autrefois un château féodal du xv^e^ siècle, dont il reste quelques beaux vestiges : une cage d'escalier surmontée de la *Guette*, sorte de beffroy en nid d'hirondelle, où

veillaient les sentinelles; et le donjon du pont-levis, assez pauvrement restauré au temps de la Renaissance.

Cette localité fort ancienne, dit M. Dupré, dans la *Revue du Loir-et-Cher* du 15 septembre 1891, a déjà fourni aux archéologues une importante moisson de débris gaulois et gallo-romains, dont la richesse est loin d'être épuisée. Une villa somptueuse, à en juger par les marbres, les aqueducs, les dalles de dimensions extraordinaires, les vestiges de toute sorte trouvés en maints endroits, devait occuper l'emplacement nommé encore aujourd'hui *closeau*, *closum*.

Dès le VI^e^ siècle, des monnaies y furent frappées (Ponton d'Amécourt. Recherches sur les monnaies mérovingiennes). Au temps où Saint-Eusice fondait l'abbaye de Selles-sur-Cher, un certain Childéric, seigneur riche et puissant de ce pays, donna au monastère naissant, à son entrée en religion, la terre d'Angé avec son église.

Le fief d'Angé, déjà célèbre au moyen âge, valait à son propriétaire le titre de comte. Le seigneur était homme lige de l'Archevêque de Tours.

42. *La Motte Baudouin.*

Commune de Noyers, au sud de la forêt de Grosbois, isolée dans la plaine formée par la vallée du Cher, très large en cet endroit, la Motte Baudouin est une butte tronconique haute de 18 à 20 mètres, de 80 mètres de diamètre à la base et de 20 mètres de diamètre au sommet. C'est une butte naturelle de craie, arrondie et régularisée. Sur la plateforme, d'où l'on domine la vallée, on a installé, en 1855, un moulin à vent important. Un chemin en spirale y donne accès aux voitures. Elle a été déformée un peu par la construction d'un petit bâtiment et d'une remise taillée dans le tuf; mais de loin elle paraît très régulière.

Il y a été creusé deux caves profondes qui ne remontent sans doute pas à une époque éloignée, notamment celle qui est au sud, de plain pied avec le sol. Mais il en existe une troisième, à l'est, aux deux tiers de la hauteur, qui doit être au contraire excessivement ancienne.

Au lieu d'avoir été creusée horizontalement, elle l'a été obliquement de haut en bas, avec une pente très raide et des détours dont l'un à quelques mètres de l'entrée. A l'ouverture, la craie est noire et comme salpêtrée. Le temps et la lumière m'ont manqué pour la visiter; à mon grand regret je n'ai pu rencontrer personne pour me renseigner; le moulin était gardé par un jeune garçonnet qui n'a pu rien me dire. Je me propose d'aller l'explorer à la première occasion.

A 3 kilomètres de là se trouve un beau menhir, la Pierre fiche ou la Pierre frite, de Grandmont.

43. *Enceinte du Château de Saint-Aignan.*

Ville de Saint-Aignan. — Sur le coteau de la rive gauche du Cher, le château de Saint-Aignan est bâti sur un promontoire à pic de trois côtés; à l'ouest, à l'endroit par lequel il communique avec le coteau, il a été pratiqué une vaste tranchée qui l'isole complètement. C'est par cette tranchée, dont on a fait un beau chemin demi-circulaire, qu'on accède en voiture au château.

Dans l'enceinte se trouve, au sud-ouest, une vieille tour octogonale, à pic sur la ville et la tranchée, dite tour d'Agar, remontant au XI^e^ siècle, qui a été construite sur une butte commandant tous les environs, qui a pu et dû servir d'habitation fortifiée à une époque bien antérieure à la construction de la tour. C'est une butte naturelle arrondie artificiellement.

La tour servait de donjon à un vieux château bâti sur la plateforme élevée du promontoire où se trouve le château actuel, qui date des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles. La butte sur laquelle elle est construite a 25 mètres environ de diamètre au sommet, dominant de 25 mètres le haut du coteau et de plus de 50 mètres la vallée du Cher. La vue est magnifique et des plus étendues.

La butte est entourée de deux petites plateformes circulaires de 10 mètres en 10 mètres garnies de murailles.

Eudes, comte de Blois, éleva en 1030 une forteresse à Saint-Aignan (R. Porcher, *Revue de Loir-et-Cher* de janvier 1907. Appendice d'une notice sur l'abbaye de Cornilli).

La partie la plus ancienne de l'église de Saint-Aignan remonterait à l'an 1019, remplaçant une humble chapelle construite par des religieux sortis de l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours, qui voulaient se rendre indépendants de la communauté mère, à la fin du IX^e^ siècle.

Le château appartient maintenant à M. le comte de la Roche-Aymon.

M. Charbonnier, ancien receveur de l'hospice, a réuni une jolie série de haches polies trouvées aux environs. Sa veuve les conserve avec soin.

Arrondissement de Romorantin.

44. *Enceinte du Château de la Grillaire.*

Commune de Vouzon. — Le château de la Grillaire ou de la Grillière est placé dans une enceinte très remarquable, à 3 kilomètres au nord du bourg. L'enceinte est double : elle est formée

d'abord d'un terre plein de forme carrée à peu près, de 40 mètres de côté environ, entouré d'un fossé profond de 10 mètres de largeur, rempli d'eau vive et ensuite d'un autre fossé, plus large que le premier, laissant entre les deux une bande de terre de 4 à 5 mètres de largeur qui a une centaine de mètres de côté.

Ces fossés sont alimentés d'eau par la petite rivière la Canne, qui, au nord de l'enceinte, forme un petit étang d'où sort l'eau qui fait tourner un moulin séparé de l'enceinte par un chemin.

Sur le terre plein de l'enceinte qui doit remonter à une époque beaucoup plus ancienne, il a été construit sur pilotis, au XVII^e^ siècle, un joli château qui a appartenu à l'empereur Napoléon III. Il appartient actuellement à M. Landais.

Cette enceinte se trouve dans une région où il y a beaucoup de tumulus de l'époque Halstattienne. Une voie romaine, d'Orléans à Bourges, passait à Vouzon et, entre Vouzon et l'enceinte de la Grillaire, il a été trouvé, dans une sablière, un bracelet de bronze, qui a été donné au Musée de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, par M^me^ Studer, avec quelques vases gallo-romains trouvés au même endroit. D'autres vases ont été recueillis par diverses personnes et on peut voir encore dans le champ où ils ont été extraits de nombreux débris de poteries gallo-romaines.

45. *Enceinte ou Motte des Aunais.*

Commune de Chaumont-sur-Tharonne. — La Motte des Aunais, près la ferme de ce nom, sur le bord de la route de Chaumont à Vouzon, à 4 kilomètres du bourg, au nord-est, est située sur le coteau de la rive gauche de la Tharonne. Cette enceinte est elliptique ; elle a 70 mètres de longueur dans le sens du grand axe et 40 mètres de longueur, avec des fossés de 5 mètres de largeur. Dans la partie élevée du coteau, le fossé à sec, qui devait être plus profond autrefois, a un talus intérieur de 3 mètres de hauteur qui s'atténue jusqu'à l'endroit où il vient se confondre avec la Tharonne. La rivière de la Tharonne a dû être très marécageuse autrefois à cet endroit et devait former de ce côté une bonne défense.

La surface intérieure de cette enceinte est en pente du haut en bas, mais dans la partie haute il y a une surélévation qui a dû porter l'habitation pour laquelle l'enceinte a été faite. Je n'y ai pas vu de traces de maçonnerie.

Sur l'autre coteau de la Tharonne, presque en face, il y a cinq tumulus.

46. *Enceinte de la Motte Gaullier.*

Commune de Chaumont-sur-Tharonne. — A quelques centaines de mètres de la grande enceinte de Chaumont-sur-Tharonne, à

l'ouest, se trouve la petite enceinte de la Motte Gaullier qui est au milieu des prés de la vallée de la Tharonne, petite rivière qui coule tout auprès au nord-est. Le fossé qui l'entoure a 5 mètres de largeur avec 2 mètres de profondeur; la plateforme circulaire à peine plus élevée que la prairie a 25 mètres de diamètre.

Ce devait être un petit poste avancé de l'enceinte, bien plus grande, de la Motte, qui se trouve à quelques centaines de mètres à l'est; et ces deux mottes étaient peut-être chargées de protéger la grande enceinte de Chaumont.

La famille Gaullier est propriétaire du château de la Motte et sans doute aussi de la petite Motte qu'on appelle probablement pour ce motif la Motte Gaullier.

47. *Enceinte du Château de la Motte.*

Commune de Chaumont-sur-Tharonne. — L'enceinte du château de la Motte est située à quelques centaines de mètres de l'ancienne enceinte du bourg à l'ouest, près la route d'Yvoy. Elle est carrée, avec 50 mètres de côté; le fossé qui l'entoure, de 13 mètres de largeur, est rempli d'eau profonde. Le petit château moderne qu'elle renferme appartient à M^me^ Gaullier.

A cette enceinte est contiguë une autre enceinte quadrangulaire, plus grande que la première, dont on a fait le jardin du château. Au sud de la première le fossé est commun; pour les trois autres côtés, le fossé a 9 mètres de largeur.

Il est probable que la petite motte circulaire, qui se trouve dans la prairie à 2 ou 300 mètres du château, était une dépendance de l'enceinte ci-dessus, dont elle dépend encore comme propriété. Cependant je croirais volontiers la petite motte circulaire plus ancienne que l'enceinte quadrangulaire.

Toutes deux ont pu servir à la protection de la grande enceinte du bourg de Chaumont.

48. *Enceinte de la Motte Vaullier.*

Commune de Chaumont-sur-Tharonne. — L'enceinte de la Motte Vaullier se trouve à 2 kilomètres à l'est du bourg (1), dans le parc du château du Grand-Vaullier, près de la route de La Motte Beuvron à Chaumont et tout près de la ferme du Grand-Vaullier, exploitée par M. Sausset-Dumaine.

C'est une belle motte elliptique de 40 mètres de longueur dans le sens du grand axe et de 30 mètres de largeur. Au milieu elle est

(1) Ce bourg était entouré d'une enceinte de fossés, avec une butte centrale et trois petites enceintes voisines, sans compter celle-ci.

surélevée de 3 mètres. Elle est entourée d'un fossé rempli d'eau de 4 mètres de largeur. Elle a une belle forme oblongue et bombée.

Je n'ai pas vu de traces de constructions.

Elle est située dans un endroit plat.

49. *Grande enceinte de Chaumont-sur-Tharonne.*

Commune de Chaumont-sur-Tharonne. — Ce bourg, de près de 1.500 habitants, est bâti dans une enceinte à peu près circulaire de 500 mètres de diamètre environ, formée par un fossé qui entoure un monticule assez élevé.

Au centre de ce monticule, sur le point le plus élevé, près de l'église actuelle, il y avait, il n'y a pas encore bien longtemps, une forte butte de terre, ancienne motte qui devait être le donjon de l'enceinte ; on en avait fait le cimetière. Quand on a détruit cette butte en déplaçant le cimetière, on en a employé la terre à combler une partie des fossés de l'enceinte du bourg. De cette butte on devait avoir une vue fort étendue.

Il ne reste plus guère qu'un cinquième de ces fossés, encore remplis d'eau assez profonde ; ils avaient environ 9 mètres de largeur. Une grande dépression du terrain indique encore la trace des fossés comblés, pour la plupart transformés en jardins. Du reste, il est facile de les suivre, car, en dehors de l'enceinte il existe un boulevard circulaire longeant ces fossés, formant un chemin de ronde.

50. *Enceinte de Bouchetaut.*

Commune de Chaumont-sur-Tharonne. — L'enceinte de Bouchetaut est située à 5 ou 6 kilomètres à l'ouest de la Motte Beuvron sur le bord d'un chemin qui va de la route de la Motte Beuvron à Chaumont-sur-Tharonne à celle de la Ferté-Beauharnais à la Motte Beuvron, à égale distance des deux routes, à peu près.

Dans cette enceinte, qui était rectangulaire, il existe un château assez important, datant de 1711, qui doit être bien postérieur à l'enceinte. Ce qui semble le prouver, c'est que le fossé, dans la partie voisine du château, au sud, a été comblé complètement à une époque éloignée, qui remonte peut-être à la construction du château ; dans la partie ouest, il n'a été comblé qu'à moitié du côté du nord. Les fossés nord et est ont été convertis en fosses séparées avec bandes ; leur largeur est d'une dizaine de mètres.

Du nord au sud, la plateforme intérieure avait 100 mètres de longueur, et de l'est à l'ouest 50 mètres de largeur.

Au nord, il y a un grand étang qui n'est séparé de l'enceinte que par le chemin. Au sud, il y en avait un autre, ou marais maintenant desséché.

51. *Motte de Mousseau.*

Commune de La Motte-Beuvron. — Près de la ferme de la Rousselière, dans le bois de Mousseau dont je lui donne le nom, existe une enceinte quadrangulaire de 25 mètres de côté dans la longueur, et 20 mètres seulement dans la largeur ; elle est surélevée de 3 mètres au milieu. Les fossés ont plus de 3 mètres de largeur et sont alimentés d'eau par un petit fossé amenant l'eau du bois.

Cette motte a la forme d'un coussin bombé avec les angles un peu arrondis. Je ne connais qu'une enceinte de ce type, celle de l'Ile-Marin, commune de Neuvy, dans l'arrondissement de Blois.

De cet endroit, on pouvait avoir une vue très belle et assez étendue sur la vallée qui est au bas à l'est du plateau du Mousseau. Le bois actuellement masque la vue, dont on peut se rendre compte dans une allée voisine. Cette enceinte perdue dans le bois est à peu près ignorée. Elle m'a été montrée par un ancien facteur de Vouzon, nommé Vacher, qui me conduisait voir deux tumulus très voisins (4 ou 500 mètres).

Cette motte appartient à M^me^ Bourgerette de Vouzon. Je n'y ai pas vu de traces de constructions.

52. *Enceinte de Moulin-Fraon.*

Commune de Chaon. — Sur le territoire de Chaon, mais à 4 kilomètres du bourg, à l'est, sur la route de Chaon à Cerdon et dans la vallée du Beuvron, se trouve l'enceinte de Moulin-Fraon, ou Moulin-Fron, comme on dit dans le pays.

A moins de 50 mètres de là existait autrefois l'important château de la Trémouille, dont les matériaux ont servi à la construction de l'église de Souvigny et du château moderne de Chaon ; il n'en reste plus une pierre.

La forme de cette enceinte est rectangulaire ; la plateforme a 65 mètres de l'est à l'ouest, et 45 mètres du nord au sud. Au sud et à l'est, les fossés ont 10 mètres de largeur, 2 mètres jusqu'à l'eau et 2 mètres de profondeur d'eau ; à l'ouest, ils sont comblés complètement et au nord jusqu'à l'eau seulement. L'enceinte avait été respectée par les propriétaires du château de la Trémouille ; c'est le propriétaire du chalet, construit il y a peu d'années dans l'enceinte, M. Crespin, qui a comblé ainsi les fossés.

A 30 mètres au sud, le bief de l'ancien Moulin-Fron forme une seconde protection ; le Beuvron coule 100 mètres plus loin. Au nord, il y avait autrefois deux étangs ; il n'en reste plus qu'un.

Près du bourg de Chaon, au sud-est, se trouve la ferme de Méry, en latin *Mauriacum*, et Chaon, d'après M. Lavollé, de Bra-

cieux, pourrait bien être la traduction de *Catalauni*, mot gaulois. Selon Jornandès de Ravenne, historien du v^e^ siècle, Attila fut vaincu dans les champs appelés *Catalaunici*, alias *Mauricii*; il semblerait qu'il s'agit des champs de Chaon, autrement de Méry. Le lieu de Mont, le bois de Chaleine, avec le ruisseau voisin, auraient été alors les localités indiquées par l'historien.

L'étymologie de M. Lavollé, qui m'a remis cette note sur Méry, peut bien être acceptable. M. Ch. Cuissard, professeur à Orléans, a fait une étude sur la bataille de Mauriac, en 451 (Arcis-sur-Aube, imprimerie Frémont, 1887), pour démontrer que cette bataille devait avoir eu lieu aux environs d'Orléans-Chaon, sur la limite du Loiret, qui n'est pas proche.

53. *Enceinte de Châteauvieux.*

Commune de la Ferté-Beauharnais. — C'est une très vieille enceinte que celle de Châteauvieux; elle est située dans une île du

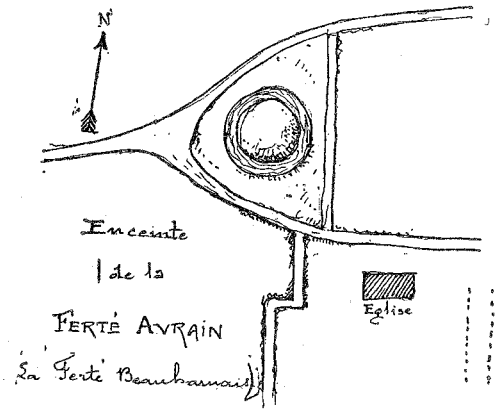


Fig. 22. — Enceinte de la Ferté-Avrain.

Beuvron. On y voit encore les restes d'un ancien château qui a succédé à la forteresse qui existait au xi^e^ siècle. Dans une charte du xi^e^ siècle citée par M. Jules Doinel, archiviste du Loiret (*Revue de Loir-et-Cher*, du 15 janvier 1891), on ne distingue pas Châteauvieux de la Ferté-Avrain. Le nom de Ferté s'applique au *Castrum* appelé plus tard Châteauvieux, quand une nouvelle Ferté-Avrain s'éleva à côté dans la mouvance de Blois.

Cette enceinte est circulaire et formée par un fossé très profond, large de 15 mètres. La plateforme intérieure est surélevée et domine à pic l'eau du fossé de 5 mètres; son diamètre est d'environ 60 mètres. L'île dans laquelle elle se trouve, qui est très grande,

est séparée dans la partie inférieure, qui contient l'enceinte, de la partie supérieure, beaucoup plus importante, par un fossé de 4 mètres de largeur, qui réunit les deux bras en droite ligne, en passant à 15 mètres du fossé de l'enceinte ; le Beuvron passe également de chaque côté à 15 mètres et ses deux bras se rejoignent à 25 mètres au-dessous (Voir *Fig.* 22).

Au sud, il y avait une enceinte contiguë, qui renfermait autrefois un village et un prieuré, et qui maintenant renferme seulement l'église et le cimetière. On voit encore les traces de cette enceinte à l'est, dans les jardins qui sont entre l'église et la grande route qui traverse le bourg, et il existe toujours un large fossé, à l'ouest, qui remonte à peu près jusqu'à la route en suivant les murs du parc de M. de la Selle. Ce propriétaire est un descendant du prince Eugène de Beauharnais, lequel a possédé le château du XVII^e^ siècle, situé à 100 mètres au sud de l'enceinte, qui fait partie elle-même des dépendances de ce château, et a donné son nom au village.

Pour bâtir un château, relativement important, sur la plateforme de l'enceinte, qui a été surélevée de 3 ou 4 mètres, il a fallu que cette surélévation fût très ancienne pour qu'on puisse construire solidement autrement que sur pilotis, ce qui serait à vérifier.

Antérieurement à la construction de la forteresse, il est supposable qu'il a dû y avoir une certaine agglomération. Entre les années 1033 et 1036, l'évêque d'Orléans, Isembard de Broye, consacra l'église du Saint-Sépulcre, appelée aussi Notre-Dame du Bourg de la Ferté-Avrain, bâtie dans la deuxième enceinte par Hervé de la Porte, un des fils du seigneur de la Ferté-Avrain, qui fonda également un prieuré. En fondant ce prieuré, il donna aux moines 10 arpents de terre et de vignes, proches de l'église, et il abandonna aux moines ses droits féodaux. Un peu plus tard, cette donation fut confirmée, en présence de la châtelaine Agnès, par l'évêque Manassès I^er^ de Garlande, qui approuva l'établissement des foires du Saint-Sépulcre que cette dame avait accordée aux moines (*Revue de Loir-et-Cher*, du 15 janvier 1891). Ces foires, très importantes, ont continué jusqu'à nos jours.

54. *Grande enceinte de Neung-sur-Beuvron.*

Neung est une localité très ancienne, dit M. J. de Saint-Venant, que je vais copier encore presque textuellement, en extrayant tout ce qui suit de son beau travail sur : *La vieille Sologne militaire*, n'ayant rien trouvé de plus que lui dans mes explorations et ne pouvant faire mieux ; je donne aussi le plan qu'il en a dressé, qui est aussi exact et complet que possible.

C'était jadis le siège d'une prévôté, aujourd'hui chef-lieu de canton, assis juste au confluent des rivières de Beuvron et de la Tharonne.

Il s'appelait autrefois Naym ou Naïm (Naymum), nom qui peut avoir une étymologie celtique signifiant *lieu aquatique*.

En dehors du bourg et tout proche, se voient les propriétés du Gué Mulon, ancien fief de grande féodalité, et de la Chauvellerie, dont la terre, réunie à celle de la Ferté-Beauharnais par le prince Eugène, n'en a été distraite que depuis peu par partage.

On rencontre dans toute la partie nord et ouest, des champs entiers absolument remplis de débris gallo-romains, tuiles à rebord, vases de toutes sortes, monnaies des plus nombreuses, attestant un centre longtemps habité depuis la conquête de la Gaule.

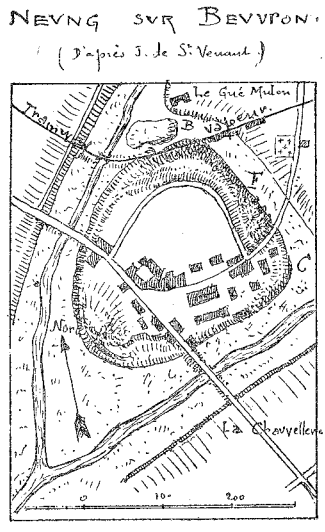


Fig. 23.— Enceinte de Meung-sur-Beuvron.

Le bourg lui-même, nettement circonscrit, occupe une large éminence qui est artificielle au moins pour une bonne part, surplombant des prés marécageux où coulent les deux rivières. Le seul côté ouvert, à l'est et au nord-est, est fermé par un vaste retranchement en terre, long de 300 mètres, large de 50 mètres à la base et d'une hauteur pouvant atteindre et même dépasser 10 mètres : on appelle *les Monts* cette vaste butte, sans doute parce qu'elle porte trois mamelons accolés, à son sommet (Voir *Fig.* 23).

Sa forme générale est celle d'un grand croissant, dont la convexité est tournée à l'intérieur, et les cornes s'appuient sur les deux rivières pour barrer la gorge du promontoire.

Il est muni extérieurement d'un vaste fossé de 20 mètres de large B F C, où l'eau des deux cours d'eau devait librement circuler avant les éboulements qui en ont réduit la profondeur : la pièce d'eau B du Gué Mulon en est sans doute un coin qui aura été préservé des dégradations et entretenu.

Entre les cornes et le bec du promontoire, il y a un talus de rempart continu, mais bien moins élevé.

Ce bec M est occupé par un autre ouvrage, une butte à pentes adoucies au nord et à l'est, abruptes au sud et au sud-est, dominant le val des rivières de plus de 12 mètres ; on l'appelle la Mon-

tée. Elle est aujourd'hui en culture et un petit kiosque en occupe le sommet.

La route de Blois à Sully-sur-Loire, se ramifiant à son entrée et à sa sortie en plusieurs autres, traverse l'ancienne ville du nord-ouest au sud-est, et sur la place de l'église un chemin dit la Varenne, s'en détache au nord-est et conduit au cimetière. Il n'y a donc que trois issues pour sortir de la ville.

La tradition populaire, comme à peu près partout du reste, attribue la construction de cette forteresse aux romains ; mais rien ne rappelle ici leurs procédés typiques et connus.

On peut remarquer que les débris gallo-romains, si abondants au dehors de l'enceinte, manquent complètement dans l'intérieur.

L'abbé de Torquat, le seul qui se soit occupé de Neung et qui lui ait consacré quelques pages (1), constate que les fouilles et sondages n'ont fourni aucun objet antique et reconnaît que la fortification ne peut être romaine.

Il y voit un ouvrage gaulois que les romains n'auraient pas voulu habiter, et qui aurait depuis servi de refuge aux habitants du plateau occidental pour s'y soustraire aux grandes invasions.

Rien ne s'oppose, dit M. J. de Saint-Venant, à ce qu'il y ait là une ancienne forteresse gauloise qui aurait utilisé un confluent facile à défendre ; mais les ouvrages ont dû certainement être au moins remaniés à une époque postérieure ce qui explique l'absence, sur le sol, d'objets antiques. Les mamelons des monts comme la butte du bec, ont été certainement destinés à supporter des ouvrages de défense ignorés des Gaulois et des Romains ; cette dernière, véritable motte, devait être le réduit de la défense, un donjon en germe. Les terrasses ne portent aucune trace apparente de construction ; mais il n'est pas étonnant, là, comme ailleurs en Sologne, qu'on ait pillé, pour édifier le village, jusqu'au dernier morceau des précieux matériaux ; du reste il est très probable qu'une grande partie des défenses était en bois.

Pour moi, je crois voir là encore une preuve d'occupations successives. Les nombreux restes de l'occupation romaine qui ont été trouvés tout près de l'enceinte, dont une partie a été offerte au Musée de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, par M. Cadet, de Vaux, ancien maire et conseiller général de Neung (poteries dites samiennes et monnaies), accusent d'une manière certaine une longue habitation des Romains, qui ne s'étaient pas

(1) *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome IX, 1866. L'auteur donne, dans l'atlas de ce tome IX, un plan de Neung, avec son vallum ; mais il semble peu exact : la motte M' et le large fossé BFC ne sont pas signalés, pas plus que les mamelons des monts.

installés sans moyens de défense. L'absence sur le sol d'objets antiques à l'intérieur de la forteresse, démontre seulement, comme le dit fort bien M. J. de Saint-Venant, que les fortifications ont été remaniées à une époque postérieure.

55. *Enceinte de la Coudras.*

Commune de Neung-sur-Beuvron. — N'ayant pu encore aller voir l'enceinte de la Coudras, j'emprunte complètement à M. J. de Saint-Venant la description de cette enceinte, qui figure dans sa belle étude sur la *Vieille Sologne militaire*, avec le plan qui l'accompagne, tracé de main de maître (*Fig.* 24).

Sur le territoire de la commune de Neung et à plus de 2 kilo-

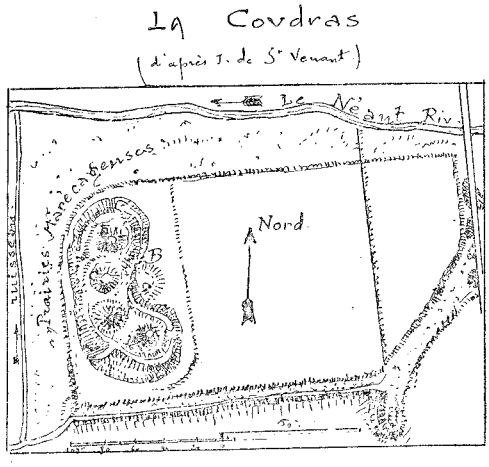


Fig. 24. — Enceinte de la Coudras.

mètres du bourg, à 250 mètres à l'ouest de la route de Romorantin et immédiatement après avoir passé un pont sur la rivière du Néant, on aperçoit une importante masse de terre, de 120 mètres de long et de 60 mètres de large ; elle rappelle, en plus petit, la vaste levée de Neung ; mais les reliefs sont mieux conservés, ce qu'elle doit sans doute à son isolement, loin de toute cause de dégradation sérieuse.

Cette terrasse a aussi un peu la forme d'un croissant, ou mieux, si on ne craint pas les comparaisons vulgaires, d'un haricot, dont le germe serait tourné à l'ouest.

Elle se compose de quatre grosses mottes coniques accolées et très semblables entre elles, représentées sur la *Figure* 24 par M, N, O, P, dans l'ordre de leurs hauteurs décroissantes, de 8 à

6 mètres environ. Celle du sud-ouest, qui est la plus importante, est unie à sa voisine N par un col très peu au-dessous du niveau de leurs plateformes respectives.

N, O, P, sont séparées par des cols bien plus prononcés qui sont de vrais fossés surélevés. Ces fossés se continuent pour entourer les mottes O et P, cette dernière à peu près complètement, et sont bordés du côté du dehors par un rempart curviligne à pente fort raide, qui surplombe le sol naturel de 3 mètres à $3^{m}50$, formant ainsi une première défense ; ces fossés à mi-côte, qui servaient ainsi de chemins couverts au nord, se continuent au sud pour contourner le groupe N M, mais sous forme de simple chemin de ronde sans parapet de terre, jusqu'au point A où naît un épaulement qui l'accompagne jusqu'en E; arrivé à ce dernier point, le chemin semble se perdre brusquement dans un trou : par comparaison avec d'autres mottes, on peut supposer qu'il aboutissait à une entrée souterraine.

Un chemin, sans agger, semble avoir de même contourné la partie orientale à mi-côte, en passant près d'un petit mamelon de peu d'importance.

Il n'y a pas de fossés périphériques au pied même de la vaste butte qui porte les mottes ; en G seulement est une dépression qui a pu être une mare destinée aux besoins de la garnison.

Mais au nord et au sud elle est couverte par des prairies marécageuses en contre-bas, occupant le fond de deux vallons de directions rectangulaires ; la rivière du Néant coule à une petite distance au nord et au moyen d'une retenue pouvait aisément inonder les abords de la place. Au sud se voient les restes d'un vaste fossé en grande partie comblé, de 18 mètres de largeur, qui se redresse au nord-est pour y rejoindre le Néant et achever la clôture d'une enceinte de près de 3 hectares, dont 36 ares occupés par les buttes, le surplus formant baille ou avant-cour.

On peut remarquer en B, au nord, une interruption du fossé à mi-côte, sans doute pour permettre d'accéder à la motte P ; cette entrée dans un saillant, point faible, ne peut s'expliquer que parce que ce point était le mieux protégé par les marais et en outre le plus éloigné de la motte M qui est la principale et devait servir de citadelle.

Des fouilles ont été pratiquées, il y a peu d'années, par le propriétaire d'alors ; on m'a dit qu'il avait rencontré, entre autres, de la poterie. J'ai reconnu dans les déblais des débris de briques et de carrelage et quelques pierres grossièrement parallélipipédiques et cubant jusqu'à 65 cent. cubes : elles sont en calcaire lacustre coquillier, roche qui ne se rencontre qu'à 6 ou 7 lieues, au plus près.

A l'est et non loin de ce fort, on m'a dit avoir rencontré des

débris de caractère gallo-romain : comme les tessons de poterie grossière ne diffèrent pour ainsi dire pas, par leur matière, à l'époque de la Gaule romaine et au commencement du moyen âge ; comme de plus, à ce début, il est prouvé qu'on employait encore la tuile à rebord, avec imbrex, cette trouvaille ne peut guère nous aider à fixer la date du vieux monticule, dont personne à ma connaissance n'a encore parlé.

Et pourtant il mérite d'être signalé, vu sa disposition originale que je n'ai pas encore constatée ailleurs ; sa construction première peut remonter au x^e^ ou xi^e^, mais certainement pas aux romains.

56. *Grande enceinte de Vernou.*

Le petit bourg de Vernou (900 habitants) a été autrefois entouré complètement de fossés, ayant encore 4 mètres de largeur, remplis d'eau profonde. Dans le jardin de la Mairie, au nord, ils ont été comblés par l'instituteur, pour augmenter l'étendue de son jardin, mais de chaque côté ils existent encore sur une assez grande longueur.

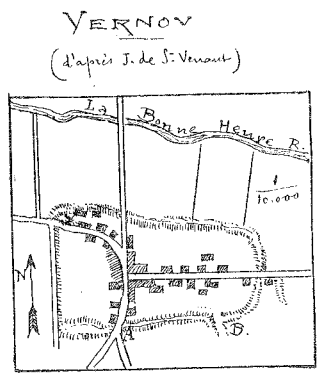


Fig. 25. — Enceinte de Vernou.

A l'ouest, c'est un ruisseau peu large mais très profond, venant des sources qui alimentent les belles pièces d'eau du château de la Borde, un peu plus haut, qui servait de défense. Il alimentait en même temps sans doute la partie sud des fossés. La partie est et nord était probablement alimentée par la Bonne Heure, qui passe tout près de Vernou, et qui formait de ce côté une autre ligne de défense.

Sur la route de Bracieux, à l'ouest et à quelques mètres du ruisseau de la Borde, en dedans de l'enceinte, dans l'angle nord-ouest, il y avait autrefois une butte assez importante, qui a été rasée il n'y a pas un grand nombre d'années, pour combler le fossé qui rejoignait le ruisseau. M. Lecomte, instituteur à Vernou, m'en a montré les traces encore visibles (Voir *Fig.* 25).

Vernou se trouve sur un petit monticule régulier entouré par l'enceinte ; le centre, où se trouve l'église, ancienne et curieuse, est l'endroit le plus élévé.

M. Lecomte, qui s'est occupé de préhistorique, et qui, avant d'arriver à Vernou, a réuni une jolie collection d'instruments préhistoriques n'a trouvé, à Vernou, que deux pièces intéressantes : une

petite hache et une petite hachette en silex poli bien cacholonné; il les a données avec un lot de silex taillés provenant du nord du département (Tripleville), au Musée de la Société d'Histoire naturelle à Blois.

57. *La Grosse Motte.*

Commune de Vernou. — La Grosse Motte est une petite butte qui se trouve à 1 kilomètre en aval de Vernou (1), sur la rive gauche de la rivière la Bonne Heure qui l'entoure à moitié du côté nord ; elle est à 200 mètres au nord de Vernou à Bracieux.

Sa forme est elliptique avec un prolongement en aval. L'ellipse a 30 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur avec une surélévation presque à pic de $3^{m}50$ sur la rivière profonde à cet endroit et de 2 mètres seulement sur les prés qui l'entourent à moitié au sud ; ces prés étaient sans doute marécageux autrefois. Le prolongement, qui n'est pas séparé de la butte principale, a une longueur de 30 mètres, avec une largeur de 8 mètres en amont et de 4 mètres en aval ; sa surélévation est à peu près la même que pour l'autre butte.

Je n'ai pas vu de traces de constructions sur ces deux buttes, qui portent seulement quelques chênes séculaires.

58. *Enceinte de Courmemin.*

Commune de Courmemin. — L'enceinte est située en plein milieu du village ; elle délimite un emplacement qui contient l'église, le cimetière, et quelques maisons.

Cette enceinte est fermée de trois côtés par un vaste fossé de près de 20 mètres de large, de $2^{m}50$ à $1^{m}50$ de profondeur là où il est à sec, et plus profond où il y a l'eau ; la partie sud sert de vivier.

Du côté de la contrescarpe se trouve, sur ces trois faces, un parapet de terre, très bien conservé à l'est seulement.

Au saillant *m* se voit un mamelon et au saillant B deux mottes contiguës MN séparées par un fossé profond et étroit, amenant l'eau dans les grandes douves; ce fossé a 3 mètres de largeur et presque autant de profondeur.

La motte M qui occupe l'angle sud-est de l'enceinte est restée en friche : ce qui explique la parfaite conservation de sa forme tronconique. Cette motte appartient à M. Petit, ancien instituteur à Neung. Elle mesure 35 mètres de diamètre à la base, 5 mètres à la

(1) Le bourg de Vernou était entouré d'une enceinte de fossés avec une butte défendant sans doute l'entrée (Voir n° 56).

plateforme et 8 mètres environ de hauteur ; elle se trouve sur le point culminant du bourg.

La culture a aplani considérablement la motte voisine N, et il lui reste, tout au plus, un relief de 4 ou 5 mètres ; sa base élargie a une quarantaine de mètres de diamètre. Comme son sol, le terrain avoisinant est cultivé en vigne. D'après son propriétaire elle était plus haute que l'autre autrefois ; c'est lui qui l'a réduite le plus qu'il a pu pour y planter de la vigne, il y a 50 ans ; sans un beau pommier planté au milieu, elle serait encore plus diminuée. On y peut reconnaître les traces d'un rempart à elle propre et d'un fossé qui devait l'entourer.

La disposition de cet ensemble est assez spéciale. D'ordinaire, la principale motte est plus ou moins enveloppée par le plus important des fossés. Au cas actuel, les mottes hors de l'enceinte, ne pouvaient que difficilement communiquer avec son intérieur, à travers le large fossé et de plus les parapets de terre sont eux-mêmes extérieurs : on croirait avoir affaire à des ouvrages de circonvallation.

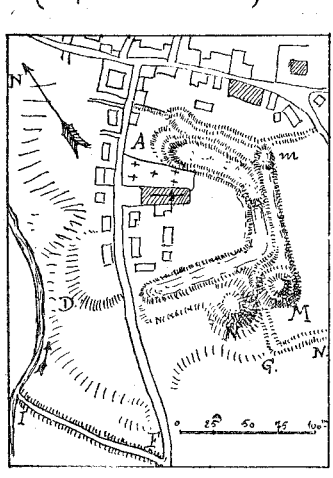


Fig. 26. — Enceinte de Courmemin.

Le quatrième côté du quadrilatère de la place a utilisé comme défense naturelle le versant assez rapide du vallon d'un ruisseau entouré de prairies basses, dont on a simplement augmenté l'effet défensif par de légers retranchements visibles encore en C D E.

De tels restes se trouvant en plein village, il ne faut pas s'étonner de ne pouvoir aisément restituer l'ancienne physionomie.

Une partie de ces détails sont tirés de la belle étude de M. J. de Saint-Venant, *La vieille Sologne militaire*, auquel j'ai emprunté le plan qui forme la *Fig.* 26.

59. *Grande enceinte de Millançay.*

Commune de Millançay. — Le bourg de Millançay était autrefois renfermé dans l'enceinte appelée les Châteaux ou le Camp de César, qui contenait, avec le village, une église détruite par les calvinistes et un cimetière. Cette enceinte est située près du bourg actuel ; elle est à peu près circulaire et formée de remparts en terre

très élevés, entourés de très larges fossés dans lesquels l'eau ne circule qu'au milieu, dans un fossé central de 6 à 7 mètres.

M. J. de Saint-Venant, qui en a fait une étude très approfondie, en donne une description très détaillée dans une brochure spéciale intitulée : *La vieille Sologne militaire*. J'en ai tiré quelques extraits que voici, et le plan représenté par la *Fig.* 27.

C'est une vaste terrasse, en partie artificielle, de 5 hectares environ de contenance, en forme d'ellipse ou de rectangle à angles arrondis, entourée de toutes parts de larges fossés qu'elle surmonte de 3 à 5 mètres, et qui ont fourni les terres pour exhausser le sol et élever les puissants remparts. Ces fossés peuvent occuper 3 hec-

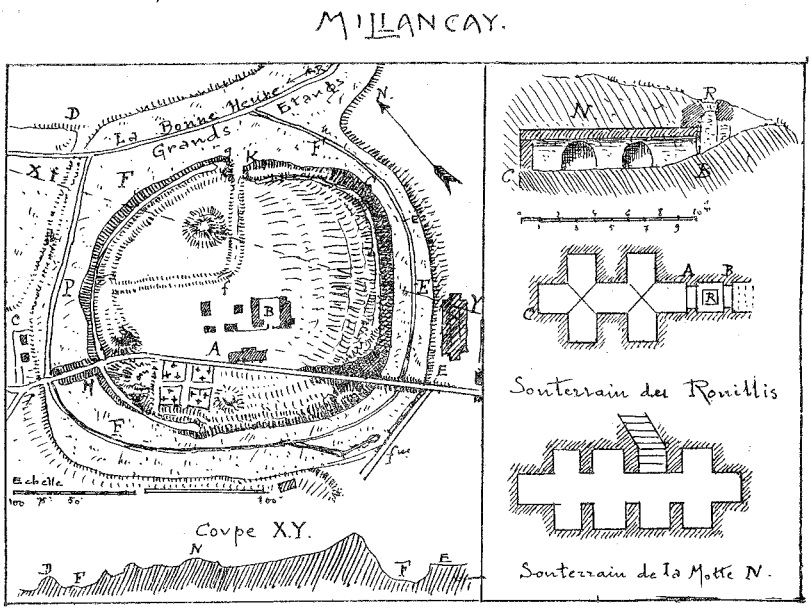


Fig. 27. — Enceinte de Millançay.

tares, avec des largeurs variant de 25 à 50 mètres et même plus au nord et au sud-ouest. Les talus du pourtour sont raides et couronnés par des aggers de terre plus ou moins bien conservés. Le long de la partie Est, sur environ un tiers du pourtour, ce rempart a une importance considérable et constitue un vaste épaulement, en forme de croissant, dont la crête, généralement régulière, domine le fond de 12 à 13 mètres au maximum et le terre-plein intérieur de 7 à 8 mètres. Au sud-est ce parapet est interrompu dans sa partie la plus élevée par un léger col qui isole une motte M.

Enfin au centre, à une certaine distance du rempart, se voient les restes d'une butte plus considérable N, qui semble une véritable

motte. On peut croire d'après quelques légers indices, encore visibles sur le sol, aujourd'hui cultivé et à peu près nivelé, qu'elle était isolée par une branche de fossé K *f p*, se soudant aux remparts : une mare carrée *f* doit être une portion de ce fossé qu'on a respectée pour faire un abreuvoir.

La motte N devait porter un ouvrage important rasé sans doute avec les murailles du pourtour. Cette motte renfermait un souterrain en maçonnerie de briques très minces et très plates ayant absolument la dimension et la forme légèrement courbe de nos tuiles ordinaires dont elles ne diffèrent que par l'absence de crochet (Voir *Fig.* 27).

Les fossés étaient alimentés d'eau vive par la Bonne Heure, et il existait au nord des fossés un vaste étang, avec bondes qui permettaient d'emplir ou de vider les fossés.

On n'a jamais signalé d'objets gallo-romains trouvés dans cette enceinte, dit M. de Saint-Venant, qui croit que la forteresse n'a jamais été un camp romain, mais qu'elle peut avoir été créée par les Gaulois, sans avoir de preuves à donner.

L'ensemble de cette enceinte offre un aspect très imposant.

60. *Buttes de Montanjeon.*

Commune de Soings. — Ces buttes, au nombre de deux, sont situées à un kilomètre environ sud, sud-ouest du bourg. La plus importante est placée sur une petite éminence dominant l'ancien lac de Soings, depuis peu desséché; elle a 100 mètres de diamètre à la base et 10 mètres de hauteur; le chemin qui conduit à la Charmoise passe à sa base en la réduisant quelque peu.

Cette butte a été fouillée vers le milieu du siècle dernier. On y a fait une tranchée énorme, de 50 mètres de longueur sur 10 mètres de profondeur, sans résultats, dit-on.

L'autre butte se trouve à 200 mètres plus près de Soings, à 100 mètres du chemin de la Charmoise. Elle est moindre, de presque de moitié l'autre, comme diamètre et comme hauteur.

Ces buttes, complètement de sable, comme le sol d'alentour, ont encore une quinzaine de mètres de diamètre au sommet. Avant la plantation des pins, elles devaient dominer le lac et les environs. La plus importante et la plus élevée est indiquée comme butte à signaux par M. le Dr Chauveau (1859), et le commandant de Rochas (1884); mais toutes les deux sont encore considérées par beaucoup de personnes comme des tumulus, peut-être à juste titre.

Une troisième butte existait autrefois sur le point le plus élevé des bords du lac, près du bourg à l'ouest et à 1 kilomètre au nord-

ouest de la deuxième butte, au Châtellier ; elle a été à peu près détruite lors de l'établissement de la route de Soings à Contres, il y a 25 ou 30 ans, la route passant au milieu. On y a trouvé, en enlevant les terres, un petit sanglier de bronze, qui, m'a-t-on raconté, a été remis à M. le marquis de Vibraye, à Cheverny. Cette butte devait être importante.

Les trois buttes étaient beaucoup plus considérables que le sont tous les tumulus de la Sologne, dont un certain nombre existent à 5 ou 6 kilomètres sur la commune de Mûr limitrophe.

Soings a été certainement un centre important gallo-romain ; on trouve dans tous les environs du bourg et dans le bourg même, une quantité de débris de construction et de poteries gallo-romaines ; j'y ai ramassé de beaux morceaux de grandes amphores. M. L. de la Saussaye y a découvert, il y a quelque 50 ans, un cimetière gallo-romain, dont il a extrait une quantité de beaux vases funéraires en verre et en poterie, formant une remarquable collection qu'il a donnée au Musée de la Ville de Blois.

61. *Enceinte des Coutannières.*

Commune de Mûr-de-Sologne. — Cette enceinte des Coutannières fait partie du domaine de la Morinière, appartenant à M. Besnard. Elle est située à 1 kilomètre au nord-est du château de la Morinière, près la route de Mûr à Fontaines, à 100 mètres au nord-est.

Elle est elliptique ; très embroussaillée au nord, elle est détruite en partie au sud par la culture. C'est une motte de 50 à 60 mètres, dans sa longueur et de 40 mètres dans sa largeur ; elle est surélevée avec le centre bombé. Le fossé qui l'entoure avec une eau profonde dans la partie conservée, a 6 mètres de largeur.

Du côté nord, dans le bois à peu de distance, il y a des fossés plus larges et très profonds, qui devaient former, au moins de ce côté, une double enceinte.

Elle est dans une plaine et je n'ai pas vu de traces de constructions en maçonnerie.

62. *Enceinte de la Moutinière.*

Commune de Mûr-en-Sologne. — L'enceinte de la Moutinière est située à 5 kilomètres nord-ouest du bourg. C'est une enceinte de forme à peu près carrée de 50 à 70 mètres de côté. Les fossés ne sont bien conservés qu'à l'est seulement, où un passage existe pour les voitures et où l'eau affleure le sol ; leur largeur était de 6 mètres ; mais ils sont actuellement tout déformés et presque comblés en certains endroits.

Cette enceinte est située dans une plaine basse et argileuse, où l'eau affleure comme en beaucoup d'endroits en Sologne. Elle renfermait autrefois une gentilhommière du xv^e^ siècle, qui n'est plus aujourd'hui qu'une simple ferme fort délabrée, dépendant du domaine de la Morinière.

A 1 kilomètre de là, près le château de la Morinière, il y a un groupe de tumulus de l'époque halstattienne, et la station romaine de Soings n'est pas éloignée.

63. *La Motte de Lassay.*

Commune de Lassay. — A 2 kilomètres à l'est de l'église de Lassay se trouve la motte de Lassay, qui est une enceinte rectangulaire de 35 mètres de côté, du nord au sud, et de 50 mètres de l'est à l'ouest. Le fossé, de 8 mètres de largeur, est rempli d'une eau profonde, qui vient des prés par un petit fossé au nord-est et qui s'écoule par un petit fossé à l'angle sud-ouest.

Du côté sud-est, le grand côté, il existe une terrasse extérieure ayant 10 mètres de largeur à la base, et 5 à 6 mètres au sommet, peu élevée. Cette terrasse a dû porter une habitation fortifiée. Il n'y a pas de traces de surélévation dans l'intérieur de l'enceinte, ni sur les autres côtés.

Dans l'enceinte, il y a une vieille habitation, très simple, servant de maison de campagne à M. Périllieux, ancien notaire. Il n'est pas douteux que cette enceinte est beaucoup plus ancienne que l'habitation.

64. *Enceinte du Bois des Garennes ou Motte de Souesmes.*

Commune de Souesmes. — L'enceinte du bois des Garennes, dite aussi motte de Souesmes, se trouve tout près et au nord du bourg; sur la rive droite de la rivière de la Sauldre.

Elle se trouve dans la vallée de la Sauldre, sur le bord même de cette rivière, qui sur son parcours forme aux environs plusieurs îles.

Je n'ai pas vu cette belle enceinte et je ne puis la décrire que par le plan et les notes, mis gracieusement à ma disposition par M. Julien de Saint-Venant (Voir *Fig.* 28).

Le point le plus fortifié devait, évidemment, être la motte proprement dite qui est circulaire, avec 20 mètres de diamètre et 2 mètres de surélévation. A côté, en amont, se trouve une grande enceinte presque carrée, que M. de Saint-Venant appelle la Basse-Cour ; elle est entourée d'un fossé de 8 mètres, comme celui qui entoure la motte, mais la terre a été rejetée à l'intérieur et forme

un sérieux rempart. Un peu plus haut, un autre ouvrage détaché est également entouré d'un large fossé et d'un rempart de terre.

En avant, un autre ouvrage en triangle dépendait de la motte. Enfin au nord, dans le fossé séparant l'extrémité nord des deux ouvrages entourant la motte, se trouve un petit *motton* qui protégeait ce passage, alors que la Sauldre protégeait le passage sud.

Souesmes est un bourg très ancien, où M. l'abbé Petit, qui en est le curé, a trouvé beaucoup de vestiges gallo-romains, notamment dans le presbytère, où il a découvert des substructions très curieuses, dans lesquelles sont de belles briques gallo-romaines, et des débris de poteries fines. Une voie romaine, d'Orléans à Bourges, passait à Souesmes; M. l'abbé Petit m'en a montré un reste

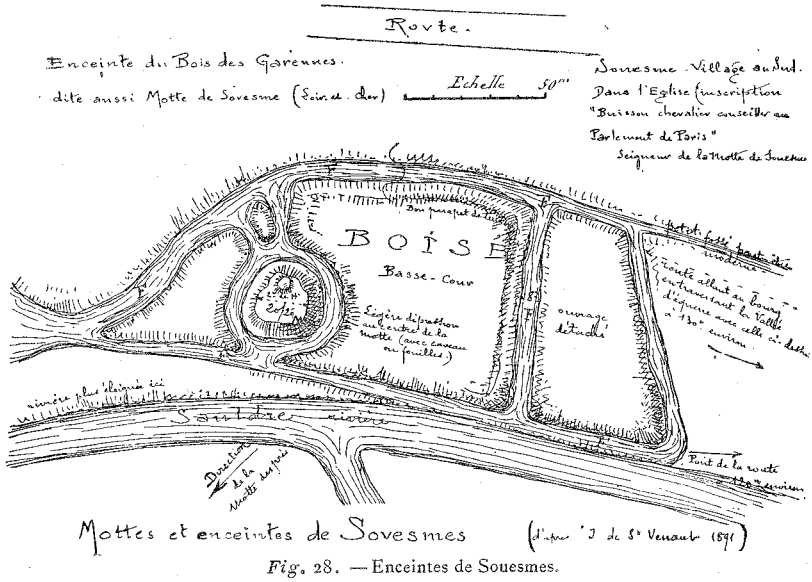


Fig. 28. — Enceintes de Souesmes.

d'une assez grande longueur dans les bois, entre Souesmes et Pierrefitte. Près de Souesmes, à 300 mètres de la voie romaine, il a été trouvé, il y a peu d'années, une quantité assez considérable d'urnes de petite dimension et de terre assez grossière, contenant des restes de corps incinérés. Elles étaient enterrées à deux pieds de profondeur, en ordre; la plupart s'émiettant au moindre contact, quelques-unes cependant ont été conservées. Enfin, à peu de distance de Souesmes, se trouvent une soixantaine de tumulus dont quelques-uns ont été fouillés par M. l'abbé Petit. D'après M. J. de Saint-Venant, ces tumulus, comme tous ceux qu'on rencontre en Sologne, sont de l'époque halstattienne. Je crois inutile de détailler ici d'autres découvertes faites par M. l'abbé Petit.

65. *La Motte des Prés.*

Commune de Souesmes. — La petite motte des Prés se trouve à 200 mètres au sud de la motte de Souesmes, dans une île de la Sauldre, dont elle occupe la partie ouest qui est en aval. Le fossé qui l'entoure a une forme circulaire, avec 5 mètres de largeur ; la plateforme qui a été légèrement exhaussée, a seulement 16 mètres de diamètre. Ce fossé se trouve à une trentaine de mètres de la rivière, au nord et au sud. Pour faire une seconde enceinte et compléter celle formée par la rivière, on a ouvert un autre fossé à l'est, c'est-à-dire en amont, formant un angle égal à peu près à celui formé par la rivière à l'ouest, c'est-à-dire en aval. Ce fossé au

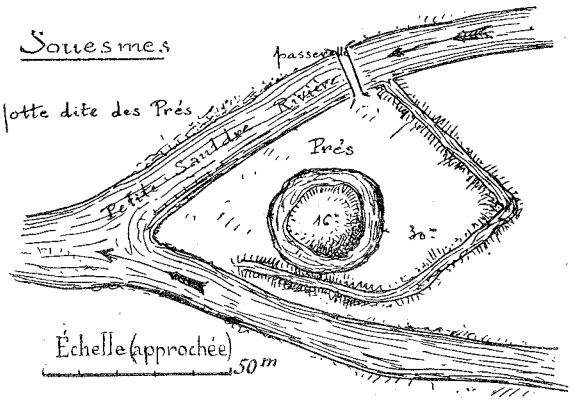


Fig. 29. — La Motte des Prés.

lieu d'aller directement à la rivière, du côté sud, s'arrête à quelques mètres d'elle pour la longer pendant une trentaine de mètres.

Je n'ai pas vu la motte des Prés ; c'est également à M. J. de Saint-Venant que je dois le plan ci-joint (Voir *Fig.* 29).

Au sujet du voisinage de restes et de monuments préhistoriques ou gallo-romains, voir ce qui a été dit au sujet de l'enceinte précédente, la motte de Souesmes ou du bois des Garennes.

66. *Enceinte du Château de Souesmes.*

Commune de Souesmes. — Le château de Souesmes, dont les parties les plus anciennes peuvent remonter au moyen âge, est entouré de deux enceintes, l'une artificielle, l'autre naturelle. L'enceinte artificielle est celle formée par un fossé de 25 mètres de largeur, très profond, alimenté par la Sauldre. La plateforme rectangulaire a 80 mètres de longueur sur 50 mètres de largeur. Cette

enceinte est située dans une île de la Sauldre qui forme une seconde enceinte naturelle.

Au milieu de l'île, dans les prés, on voit de nombreux débris de constructions.

Mme de la Ronde est propriétaire de ce château qui est intéressant.

A mon avis l'enceinte doit être plus ancienne que le château.

Je dois rappeler ici ce que j'ai dit à propos des mottes de Souesmes, que la voie romaine d'Orléans à Bourges passait près du bourg, qu'on a trouvé dans les environs beaucoup de poteries romaines, et qu'il existe un grand nombre de tumulus dans les environs.

67. *Enceinte de la Massotterie.*

Commune de Souesmes. — La motte de la Massotterie est située au nord-ouest du bourg, près de la rivière de la Petite-Sauldre,

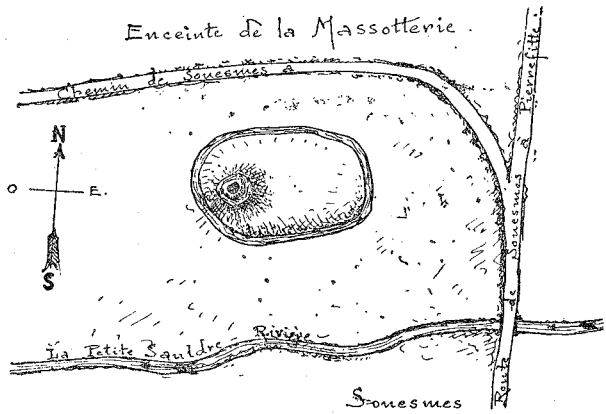


Fig. 30. — Enceinte de la Massotterie.

près et au sud du chemin de la Rebutinière, entre ce chemin et la rivière, à l'angle formé par le chemin susdit et la route de Souesmes à Pierrefitte (*Fig.* 30).

C'est une enceinte circulaire qui se trouve placée dans une autre enceinte elliptique beaucoup plus grande. La première a 25 mètres de diamètre avec un fossé de 4 mètres de largeur, qui est à sec et à moitié comblé par les éboulements ou la vase ; sa plateforme, bien plane, a une surélévation de près de 4 mètres.

La deuxième enceinte, qui est elliptique, a plus de 100 mètres dans la longueur de son grand axe, de l'ouest à l'est, et 60 mètres

au moins dans sa largeur avec des fossés à sec également, de même dimension que pour la première. Celle-ci est située dans le grand axe de la deuxième, mais dans la partie ouest, à quelques mètres de l'autre fossé. Ces deux fossés ne se confondent pas ; le plus grand était alimenté par la Petite-Sauldre, l'autre par infiltration sans doute (Voir la *Fig* 30). Il y a donc eu quatre mottes ou enceintes à Souesmes : ce qui démontre que cette localité a été très habitée autrefois, comme le prouvent également les nombreux tumulus voisins.

68. *Enceinte de la Ferté-Imbault.*

Commune de la Ferté-Imbault. — Le château qui a donné son nom à la commune se trouve dans une enceinte carrée dont la plateforme surélevée a 42 mètres de côté. Les douves ont 20 mètres de largeur et 6 mètres de profondeur sans eau ; au milieu se trouve un fossé central rempli d'eau, de 5 mètres de largeur et très profond. La plateforme est surélevée d'un mètre par rapport au sol extérieur ; à 4 mètres du bord de cette plateforme la terrasse sur laquelle est construit le château est encore surélevée de 4 mètres. On a dit que le château avait été construit sur pilotis, ce qui est possible ; mais d'après ce que m'a rapporté le propriétaire, la base est formée d'un blocage excessivement dur et il n'y a pas de caves, malgré la surélévation du terrain. La Sauldre qui alimente les fossés passe à une dizaine de mètres des douves.

Lors de ma visite au château, son aimable propriétaire, M. le capitaine Bouglé, a eu l'obligeance non seulement de me permettre de voir tout ce qui m'intéressait, mais aussi de me donner une brochure peu connue, je crois, de M. l'abbé Bommer, ancien curé de la Ferté-Imbault de 1844 à 1902 (62 pages, format 16-12, sans indication d'éditeur, ni d'année de publication). J'en ai retiré les extraits suivants, que je crois de nature à intéresser, sur l'origine de cette enceinte.

« La Ferté-Imbault (Firmitas Humbaudii), à cheval sur les deux « rives de la Sauldre, formait au temps de la féodalité deux en- « ceintes fortifiées : au centre de l'une le *Château* ; au centre de « l'autre la *Collégiale* Saint-Taurin, entourées d'un triple rang de « larges fossés, d'environ 10 mètres, alimentés par les eaux de la « Sauldre tenue à pleins bords par toutes les usines établies sur son « cours depuis Salbris jusqu'à Migerault. Sur la rive gauche pre- « mière enceinte : le *château*, entouré de douves pleines d'eau ; « *deuxième fossé* prenant l'eau au-dessus du château, traversant « les grandes cours actuelles et allant la rendre à la Sauldre en « passant près la fontaine Bazin ; *troisième fossé* renfermant le

« bourg actuel, portant également ses eaux à la Sauldre en pas-
« sant sur la place Champnoir, champ de foire aujourd'hui. L'est
« et le nord-est du château étaient garantis par un mur de défense
« d'un mètre cinquante centimètres d'épaisseur, dont on a trouvé les
« fondations et qui faisait suite au quatrième fossé qui traverse les
« jardins du bourg ; 200 mètres plus loin, sud-est, un *quatrième*
« *fossé*, venant du mur du parc traversant tous les jardins ; 200 m.
« plus loin, toujours dans la même direction, un *cinquième fossé*,
« les fossés Saint-Lazare, fermant le quartier des lépreux établi à
« la suite des croisades, Maladrerie ou quartier Saint-Ladre, avec
« sa chapelle, son cimetière et ses habitations, qui exista jusqu'en
« 1632.

« Sur la rive droite : seconde enceinte, l'île proprement dite,
« renfermant l'église collégiale Saint-Taurin, la demeure des cha-
« noines et la progomônerie : 200 mètres au nord ; *un fossé* pre-
« nant les eaux dans la Sauldre, traversant les jardins de la Mor-
« cellerie, pour les conduire dans le Brosseau, derrière la maison
« du Domaine, progomônerie ; 200 mètres plus loin, toujours dans
« la même direction nord, un *troisième fossé* prenant les eaux de
« la Sauldre aux Terres de la Place passant derrière les maisons de
« la Rambaudière, pour les rendre à la rivière auprès de l'ancienne
« Tuilerie.

« Pour établir ces moyens de défenses on avait utilisé les sinuo-
« sités, les tours et détours de la rivière, qui en cet endroit tourne
« sur elle-même, comme un serpent, et a facilité ainsi, sans grands
« travaux, l'établissement d'une place forte (Firmitas Humbaudii).

« Toutes les terres provenant de ces fossés avaient été jetées
« dans l'enceinte en forme de talus, derrière lesquels les habitants
« s'abritaient pour se défendre en cas d'invasion.

« A l'entrée du gué, placé dans la troisième enceinte, entre Champ-
« noir et le gué-rian existaient deux blockhaus, fortins, redoutes ou
« talus en hémicycles, derrière lesquels on se plaçait pour en dé-
« fendre l'entrée. Tout récemment on a enlevé ces terres pour
« former les levées des ponts actuels (1859-1886).

« On dira peut-être : on ne trouve dans l'intérieur de ces en-
« ceintes aucune trace de la demeure des habitants. En dehors du
« château et des églises, seuls construits en maçonnerie, les mai-
« sons des habitants étaient construites en bois et en torchis, cou-
« vertes en bardeaux, de sorte que tout disparut par l'incendie et
« le pillage pendant les deux grandes invasions qu'eut à supporter
« la Ferté-Imbault : les Anglais, sous la conduite du Prince Noir,
« duc de Galles, le dimanche 27 août 1356 et les protestants en
« 1562.

« Avec le temps tout disparaît et bientôt il ne restera plus rien,

« même des fossés d'enceinte, qui finissent de se combler sous nos « yeux. Les premiers nivellements commencèrent vers l'an 1600, « quand Jacques d'Estampes, maréchal de France, après l'invasion « des protestants, fit relever les ruines de son château, former les « jardins, les cours et le parc tels que nous les voyons encore au- « jourd'hui.

« Ces faits sont consignés pour en perpétuer le souvenir, les trans- « mettre à ceux qui viendront après nous et leur montrer ce qu'a été « La Ferté-Imbault dans les siècles les plus reculés et les évolutions « par où elle a passé et dont ont été témoins nos pères.

« Thomas de la Thaumassière, dans son histoire du Berry, dit « que d'après les archives de Bourges et de Vierzon, Thibault dit « le Tricheur, comte de Blois, de Chartres et de Tours, était en « 826, seigneur de Vierzon et lui donne pour successeur Humbault- « le Tortu sans pouvoir indiquer son origine. Est-il, comme son « nom semble l'indiquer, le fondateur de La Ferté-Imbault ; a-t- « on substitué à son ancien nom, comme cela arrive quelquefois, « cette nouvelle dénomination, *Firmitas-Humbaudii ?*

« Cette terre dite de la Thaumassière est dans l'archevêché de « Bourges, mouvante du comté de Blois, dans l'ancien ressort « d'Issoudun nouvellement soumise au baillage de Blois. Sa jus- « tice et son ressort comprennent les paroisses de Salbris, « Saint-Genoulf, Marcilly-en-Gault, Loreux, Souesmes et Ardelou « (voisines).

« Au retour de la seconde croisade, entre son église Saint-Nico- « las dans le bourg, la chapelle de la Maison-Dieu dans le quar- « tier des lépreux, Hervé I^er^ seigneur de Vierzon et de La Ferté- « Imbault, fonda en 1154, une église collégiale dans une île formée « par la Sauldre, sous le patronage de Saint-Taurin, premier évêque « d'Evreux.

« Des quatre Ferté de la Sologne, points stratégiques pour la « défense du pays dans les temps anciens, la Ferté-Imbault, *Fir-* « *mitas-Humbaudii*, a seule conservé son nom. Les trois autres « l'ont changé selon les circonstances ; Firmitas-Huberti, Ferté- « Saint-Cyr ; Firmitas-Naberti, Ferté-Saint-Aubin ; Firmitas-Au- « rani, Ferté-Beauharnais.

« D'après l'inventaire du 1^er^ août 1814, la terre de la Ferté- « Imbault avait 53 métairies ou fermes, 45 locataireset, 4 moulins, « formant une étendue territoriale de 10.000 hectares. »

Au Musée de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher (Château de Blois), il existe deux vases, de poterie grossière noire, faite à la main, provenant de l'enceinte de la Ferté-Imbault, qui sont considérés comme préhistoriques.

69. *Enceinte de Gombault.*

Commune de Lanthenay. — A 1 kilomètre au sud du bourg et à 1 kilomètre et demi de Romorantin, on peut voir les restes de la vieille enceinte de Gombault ou des Gombault, déformée et modifiée par la culture.

Elle représente actuellement une sorte de rectangle dont l'angle nord-est aurait été arrondi, qui a environ 125 mètres de l'est à l'ouest et 75 du nord au sud. Au nord et à l'ouest les fossés n'ont que 3 mètres de largeur, mais à l'est ils ont de 8 à 10 mètres et au sud de 10 à 15 mètres ; ils sont remplis d'eau profonde et alimentés par une source située dans le fossé même.

Cette enceinte a dû autrefois être divisée en deux; on voit encore une amorce de 20 mètres de longueur d'un fossé de 10 mètres de largeur perpendiculaire au fossé du sud. Devant l'entrée, du côté nord, il y a une dépression de terrain qui doit indiquer un ancien fossé très large.

Dans cette enceinte se trouve une habitation peu ancienne, où demeure Mlle Cottereau, la propriétaire.

A l'angle nord-ouest à peu de distance du fossé se trouve une petite butte circulaire, un *motton* de 10 mètres de diamètre à la base sur 2 mètres de hauteur, qui peut bien dater de l'époque du creusement de l'enceinte, qui paraît fort ancienne.

70. *Ile de la Motte de Romorantin.*

Ville de Romorantin. — L'île de la Motte, dans la rivière de la Sauldre large et profonde, et l'île Marin, qui suit en aval, séparées par un bras de la rivière d'une dizaine de mètres, et par une autre île, ont dû être le berceau de la ville de Romorantin. L'île Marin, plus importante que l'autre, contient encore l'église, monument historique, qui a un transept roman avec une tour curieuse ; elle contient en outre la caserne et un certain nombre d'habitations, parmi lesquelles il y a de très vieilles maisons. La ville ayant pris un développement assez considérable, on bâtit alors sur la rive droite de la Sauldre une enceinte de murailles, avec tours et fossés. M. Leconte de Bièvre fait remonter la construction de l'une de ces tours au v^e^ siècle, par ceux qui tenaient le parti des Romains et qui se trouvaient pressés en Sologne par deux puissances : au nord par les Francs, qui avançaient leurs conquêtes; au midi par les Wisigoths ; c'était une forteresse placée à propros entre ces deux peuples et sur la route de Paris à Toulouse. Cette tour mesura jusqu'à 112 pieds de haut, savoir : 62 en maçonnerie de gros cailloux et 50 en charpente; au niveau du sol les murs avaient

14 pieds d'épaisseur, l'espace intérieur 42 pieds de diamètre; le dôme peu solide, s'écroula le 27 septembre 1677 et la tour fut démolie en 1822.

Si je m'appesantis sur ces détails, c'est pour faire ressortir que la Motte de Romorantin doit remonter à une époque bien reculée.

Maintenant, ce n'est plus qu'une butte, déformée récemment par suite de la construction à la base d'un pavillon de bois formant volière. Elle a 8 mètres de diamètre au sommet et 8 mètres de hauteur; elle devait avoir environ 25 mètres de diamètre à la base et se trouve placée presque sur le bord de l'île en amont; l'île plus large que longue, par suite d'une sinuosité de la rivière n'a que 60 mètres de longueur d'amont en aval et 150 mètres de largeur. Elle est située à plusieurs centaines de mètres au-dessus du pont qui relie l'Ile Marin à la ville de Romorantin et elle appartient à M. Hayem.

Dans l'Ile Marin, il y avait, il n'y a pas bien longtemps, dans la rue de l'Eglise, une auberge appelée l'auberge du *Gros-Caillou*, parce qu'à l'angle il y avait une pierre (poudingue siliceux) de plus de 2 mètres de hauteur et d'un mètre de largeur et d'épaisseur à la base enterrée. Cette pierre, qui pouvait être un ancien menhir, bouchait, disait-on, l'entrée d'un souterrain communiquant avec la motte. Bon nombre d'habitants l'ont entendu raconter. M. Emile Joubert, propriétaire à Romorantin, de qui je tiens ce renseignement, a vu la grosse pierre qui a été brisée lors de la démolition de l'auberge, il y aurait une quarantaine d'années.

71. *Enceinte des Hardeloups.*

Commune de Theillay. — Au XII^e^ siècle, la paroisse dans laquelle se trouve l'enceinte ci-dessus désignée s'appelait Ardelou dans les vieux actes, maintenant il ne reste plus de cette paroisse, aucune agglomération et la ferme voisine de l'enceinte porte le nom d'après la carte de l'Etat-major des Hardeloups ou encore dans le pays des Ardeloux.

L'enceinte de ce nom est située à 2 kilomètres au nord du bourg de Theillay. Elle contenait autrefois un vieux château ayant appartenu à la famille d'Estampes, seigneurs de la Ferté-Imbault; il n'en reste plus qu'une vieille tour à moitié ruinée paraissant dater du XIII^e^ siècle ou du XIV^e^; il reste aussi des caves dont le sol est au niveau de l'eau du fossé; les voûtes paraissent construites en petit appareil.

L'enceinte est formée par un fossé circulaire de 10 mètres de largeur rempli d'une eau profonde. La plateforme est surélevée à 3 mètres au-dessus de l'eau.

Le sol de l'enceinte est couvert de débris de tuiles et de pierres. Des fouilles ont été faites autrefois par M. l'abbé Delaunay, de Pontlevoy, un des collaborateurs de M. l'abbé Bourgeois.

Au moment de la construction des chemins de fer de Vierzon à Tours, vers 1848 ou 1850, la vieille tour a servi de prison, au rez-de-chaussée, pour les ouvriers de mauvaise conduite.

Non loin de là, la Rère formait une protection du côté du nord.

D'après Thomas de la Thaumassière, dans son Histoire du Berry, Ardelou était une paroisse qui dépendait de la collégiale de la Ferté-Imbault. Cette paroisse a été détruite lors de l'invasion des Anglais, en août 1356, sous la conduite du Prince Noir, duc de Galles.

72. *Enceinte du Château de Rère.*

Commune de Theillay. — A 3 kilomètres, au nord-ouest du bourg, le château de Rère a été bâti dans une enceinte quadrangulaire de 100 mètres de longueur, de l'est à l'ouest, de 40 mètres de largeur au nord, où se trouve l'entrée et de 50 mètres au sud. Les fossés, qui ont 10 mètres de largeur, sont remplis d'eau vive et profonde, alimentés par la Rère, qui coule tout près au sud du château et qui forme de ce côté une autre ligne de défense.

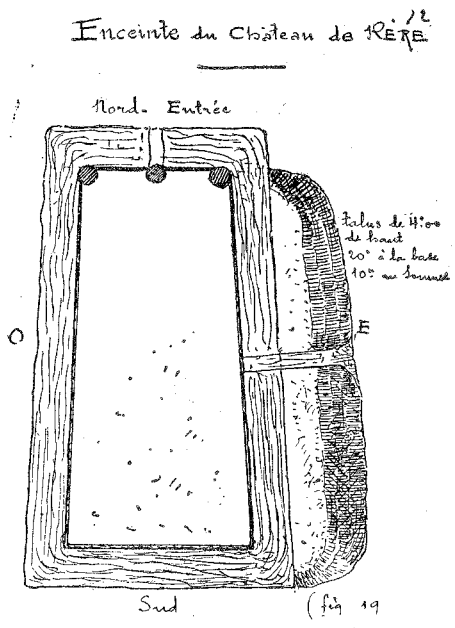


Fig. 31. — Enceinte du Château de Rère.

Dans l'enceinte, il existe encore quatre vieilles tours rondes pouvant remonter au XIII^e^ ou XIV^e^ siècle. Les deux qui sont aux angles de la plate-forme du côté de l'entrée sont intactes ; les deux autres sont encastrées dans le nouveau château qui est moderne et ont été surélevées d'un étage.

En dehors de l'enceinte, à l'est, tout le long du fossé, il y a un talus élevé de 4 mètres, ayant 20 mètres de largeur à la base et 10 mètres au sommet environ. Ce terrassement, formant une ban-

quette importante et construit évidemment avec les terres des fossés, représente, selon moi, une fortification très ancienne, sur laquelle devaient exister des habitations fortifiées en bois, comme il y en avait sur les buttes ou mottes. C'est ce qui me porte à croire que l'enceinte est beaucoup plus ancienne que les vieilles tours (Voir *Fig.* 31).

A une époque récente, on a pratiqué une tranchée, pour le passage, au milieu de la banquette, et on a établi un pont sur le fossé est, pour arriver du dehors dans l'enceinte. Cette tranchée, tout en diminuant les dimensions de la banquette, ne lui enlève point son caractère ancien.

Le château, entouré d'un domaine considérable, appartient à M. le comte d'Orléans, qui m'a facilité aussi gracieusement que possible ma visite, et m'a donné tous les renseignements que je pouvais désirer.

73. *Grande Enceinte de Selles-sur-Cher.*

La petite ville de Selles-sur-Cher est fort ancienne. Elle était entourée d'une enceinte de fossés et de murailles dont on voit encore de nombreux vestiges. Les fossés avaient 20 mètres de largeur, ils étaient alimentés par le Cher ; ils sont comblés, mais on peut en beaucoup d'endroits, notamment à l'est de la ville, en suivre la trace au pied des murailles. Ces fossés entouraient une surface assez grande, formant une sorte de demi-cercle, dont le Cher était la base, complétant l'enceinte.

Une partie de l'église de Saint-Eusice et les restes de l'abbaye, renfermés dans l'enceinte, sont des monuments remontant au XI^e^ siècle. Mais l'abbaye a été fondée bien auparavant. Il y avait des chanoines, en l'an 1030, qui remplaçaient des moines, lesquels y avaient demeuré depuis le temps de Saint-Eusice et y étaient encore l'an 900 et après. Les moines furent obligés de quitter l'abbaye en 901, à cause de la persécution faite par des hommes méchants, qui n'étaient autres que les Normands, lesquels en l'espace de dix années ruinèrent deux fois l'abbaye. En l'an 927, Thibault, surnommé le Tricheur, comte de Blois, de Chartres et de Tours, était aussi seigneur de Vierzon, dont dépendait Selles ou Celles (Pierre de Sainte-Catherine, *Revue de Loir-et-Cher*, année 1890, n° 10).

M. le D^r^ Bourgoin, au siècle dernier, avait réuni une collection d'antiquités préhistoriques et gallo-romaines, dont une partie forme un petit musée dans la mairie de Selles.

Selles-sur-Cher était près de la voie romaine de Bourges à Tours et près de Pont-de-Sauldre, qui fut dans l'antiquité un pas-

sage fréquenté pour les communications entre le Blésois et le Berry. Le bourg a dû avoir de bonne heure une certaine importance.

74. *La Motte du Pavillon.*

Commune de Gièvres. — La motte du Pavillon est située près d'un hameau appelé les Mottes ou les Mottets, sur la route de Romorantin à Chabris, à 500 mètres au sud de la nouvelle petite gare de Pruniers (chemin de fer du Blanc à Argent).

Cette enceinte est elliptique, elle a 75 mètres du nord au sud et 55 mètres dans l'autre sens, de l'est à l'ouest. Elle est plate; le fossé, rempli d'eau qui l'entoure, a 8 mètres de largeur sur tout le pourtour, excepté au nord où il a 18 mètres de largeur et paraît très profond ; il est alimenté par deux petites sources, dont l'une vient de l'est, sur la route, et l'autre du sud.

La terre des fossés a été rejetée à l'extérieur où elle forme des talus d'inégale importance. Au sud, le talus n'a que 1 mètre de hauteur sur 6 mètres de largeur ; à l'ouest, il a presque disparu par la culture ; à l'est, la route de Chabris l'a fait disparaître ou l'a emprunté ; au nord, il a 4 mètres de hauteur sur 10 mètres de largeur à la base, formant une ligne de trois petites mottes ou mottets. Au nord-ouest, il existe un fossé de décharge pour l'écoulement du trop plein des eaux.

Autrefois, dans l'enceinte, il y a eu un petit château, appelé le Pavillon, qui a donné son nom à la motte. On voit encore de nombreux débris de tuiles.

Près de là, dans la commune de Gièvres, lors de la construction du chemin de fer de Tours à Vierzon, on découvrit un cimetière gallo-romain. M. L. de la Saussaye y fit des fouilles et y trouva un certain nombre de vases funéraires, qui sont actuellement au musée de la ville de Blois. M. Bourgoin, docteur-médecin à Selles-sur-Cher, en fit aussi une collection, et M. Maindrault, médecin à Montrichard, recueillit également à Gièvres de très grandes et de très belles amphores, qui paraissent antérieures à l'époque gallo-romaine, et auraient, d'après M. l'ingénieur Joulin, de Blois, archéologue compétent, une origine phénicienne (1) ; elles ont pu être amenées en bateau par la Loire et par le Cher : Gièvres se trouve sur les bords du Cher; c'est l'ancienne *Gabris*. Ces amphores, avec d'autres vases très curieux, font partie maintenant des collections de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher.

La voie romaine de Bourges à Tours devait passer près de la Motte du Pavillon.

(1) Ces amphores pouvaient provenir de la *Mansio* de Tésée, qui est voisine, où elles avaient pu être envoyées, remplies de provisions, du temps où l'Afrique était considérée comme le grenier d'abondance de l'Empire romain.

Résumé.

Depuis la réunion du Congrès, j'ai visité et noté d'autres enceintes en Loir-et-Cher. De plus, j'ai trouvé, si non des preuves incontestables, au moins de fortes présomptions sur l'ancienneté de certaines fortifications de terre, dites mottes féodales : une de ces fortifications se trouve traversée par une voie romaine ; une autre est côtoyée par la même voie, qui passe entre la fortification (en dehors, et il n'y a que juste le passage) et les restes importants d'une construction en maçonnerie qui paraît gallo-romaine ; un troisième groupe entoure une nécropole préhistorique et semble appartenir à la même époque. Ces fortifications de types différents seraient d'une époque antérieure à la période gallo-romaine.

Pour résumer cette liste assez longue des enceintes du Loir-et-Cher, qui n'est que la première partie de mon travail, je vais donc faire ressortir ici celles qui m'ont paru présenter des signes caractéristiques d'antiquité ; cela permettra peut-être de fixer leur origine, en attirant l'attention sur elles.

N° 14. *Enceintes de Viévy-le-Rayé.* — J'ai fait remarquer que la voie romaine de Chartres à Bourges longeait ces enceintes, en passant entre les fossés et les ruines d'un bâtiment appelé « le Parlement » dans le pays. M. J. de Saint-Venant attribue à ces ruines, en petit appareil, une origine gallo-romaine. Ce passage, qui semble voulu, démontrerait que les enceintes de Viévy seraient antérieures à la voie romaine.

N° 15. *Enceinte de Saint-Mandé.* — La voie romaine, dont il est question ci-dessus, passait au milieu de cette enceinte, ce qui serait une preuve que l'enceinte était antérieure à la voie. Il ne paraît pas admissible, en effet, qu'on ait construit l'enceinte à cheval sur la voie. On a dû avoir pour but d'empêcher l'occupation de l'enceinte, dont les palissades et les habitations devaient être détruites.

La région de ces deux enceintes étant des plus riches en souvenirs préhistoriques il n'y aurait donc rien d'étonnant qu'elles-mêmes appartinssent aux temps préhistoriques.

N° 17. *Enceintes du Petit-Vitain d'Averdon.* — Ces enceintes, de diverses formes, se trouvent autour d'une nécropole préhistorique, dont on connaît à peu près l'époque d'origine : fin de la période néolithique ou celle du bronze. Ont-elles été construites toutes pendant cette période, ou leur construction a-t-elle été échelonnée à des périodes diverses ? Il ne me paraît pas excès-

sif de croire qu'elles ont été construites à peu près à la même époque. Dans tous les cas, le promontoire barré auprès duquel on a trouvé de nombreux silex taillés et des éclats, doit être de la même époque que les tumulus entourés de clôtures.

N° 20. *Forteresse et grande enceinte de Blois.* — Il est à peu près certain qu'il y a eu un camp romain à demeure sur le promontoire, barré par un très large et profond fossé, avant l'établissement de l'enceinte de fossés de la ville. Mais le fait d'avoir trouvé des débris gallo-romains dans l'enceinte de la ville prouverait assez qu'elle a dû être construite aussi à l'époque gallo-romaine, si le fait du croisement à Blois de deux voies romaines ne venait pas indiquer d'une manière probable que Blois devait avoir déjà, au temps de l'occupation romaine, une certaine importance, stratégique, tout au moins.

N° 23. *La Motte de Vienne à Blois.* — Cette motte se trouvant dans l'île de Vienne sur le passage de la Loire d'une voie romaine, on peut également lui attribuer une origine très ancienne. Les débris gallo-romains que j'ai trouvés sur son emplacement et aux environs permettent de penser qu'elle était occupée à l'époque gallo-romaine, ainsi du reste que la Butte des Capucins de Blois (n° 21), avec laquelle elle pouvait correspondre de l'autre côté de la Loire.

N° 30. *Enceintes de Bracieux.* — Ce bourg, qui figure dans le Dictionnaire de la Gaule celtique, est remarquable par son ensemble de moyens de défense. Les poteries gallo-romaines et les débris qu'on y a trouvés donnent lieu de croire à l'existence des enceintes à l'époque gallo-romaine.

N° 41. *La Motte d'Angé.* — On frappait monnaie à Angé au VI^e^ siècle, et on a trouvé aux environs les ruines d'une villa romaine importante. La motte devait donc exister déjà à l'époque de l'occupation romaine.

M. A. Guébhard, félicitant M. Florance de l'importance et de l'intérêt de son travail, croit devoir faire remarquer que si c'est dans l'*Homme préhistorique* qu'a paru l'inventaire préliminaire des *Camps et Enceintes* par M. A. de Mortillet, rien, ni dans le titre, ni dans les explications, n'indiquait qu'il eût voulu donner comme sûrement *préhistoriques* tous les monuments cités, dont le relevé avait plutôt pour but évident de servir de base aux vérifications futures.

Enceintes défensives et non défensives. Retranchements calcinés de la Côte-d'Or.

PAR

Clément DRIOTON (Dijon, Côte-d'Or).

Dans une première campagne de recherches effectuées en grande partie en 1898, puis en 1903, nous avons commencé l'étude des enceintes défensives des environs de Dijon; et nous avons étudié et relevé les plans de huit d'entre elles (1).

Ce sont :

1° L'enceinte dite Camp de César (Mont Afrique); (10 kilomètres nord-ouest de Dijon). Territoire de Flavignerot.

2° L'enceinte du Bois Brûlé (7 kilomètres ouest de Dijon). Territoire de Plombières.

3° L'enceinte du Château Renard (12 kilomètres sud de Dijon). Territoire de Gevrey.

4° L'enceinte du Groniot (16 kilomètres sud de Dijon). Territoire de Chambolles.

5° L'enceinte de Notre-Dame d'Étang (11 kilomètres ouest de Dijon). Territoire de Velars-sur-Ouche.

6° L'enceinte du Châtelet d'Etaules (14 kilomètres nord-ouest de Dijon). Territoire d'Etaules (*Fig.* 1).

7° L'enceinte du Châtelet de Val Suzon (15 kilomètres nord-ouest de Dijon). Territoire de Val-Suzon-Bas (*Fig.* 2).

8° Enfin l'enceinte de Roche-Château (11 kilomètres nord de Dijon). Territoire de Messigny.

Ces diverses enceintes appartiennent au type éperon barré; elles présentent, isolées ou réunies, les caractères généraux suivants :

1° L'éperon est barré par un retranchement plus ou moins puissant, simple ou double, quelquefois triple, ordinairement précédé de fossés.

(1) On trouvera la description et le plan de ces enceintes dans la *Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, 1re année, nos 2 et 3.

2° Si le retranchement est double, le retranchement extérieur est moins élevé que le retranchement intérieur, de telle sorte que les défenseurs du second pouvaient lancer leurs projectiles par

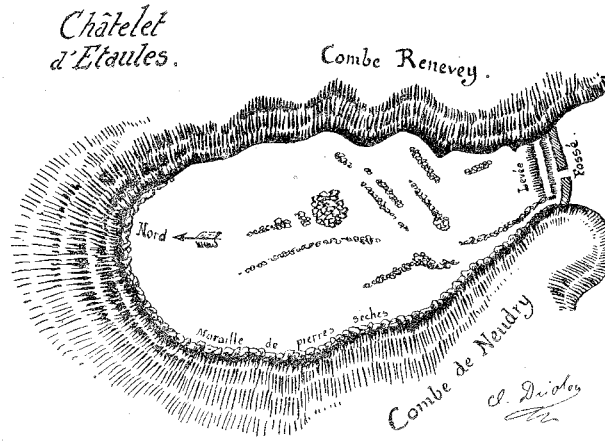


Fig. 1. — Châtelet d'Etaules.

dessus les têtes des hommes garnissant le premier rempart et concourir avec eux à la défense de l'enceinte.

3° Le chemin d'accès est disposé de telle sorte que l'assaillant,

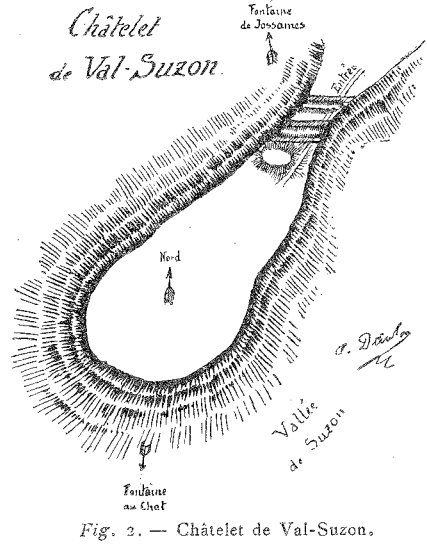


Fig. 2. — Châtelet de Val-Suzon.

pour parvenir jusqu'à l'entrée, devait présenter le flanc droit, non garanti par le bouclier, aux coups des défenseurs.

4° Si la surface enclose est bordée sur quelque côté d'escarpe-

ments rocheux, ceux-ci tiennent lieu de muraille. Si dans certains endroits, cependant, la pente moins abrupte est une protection insuffisante contre les surprises, elle est renforcée par une muraille de pierres sèches, moins importante que le barrage principal.

5° Il ne se rencontre ordinairement aucune source à l'intérieur de l'enceinte; mais on en trouve habituellement à la base des

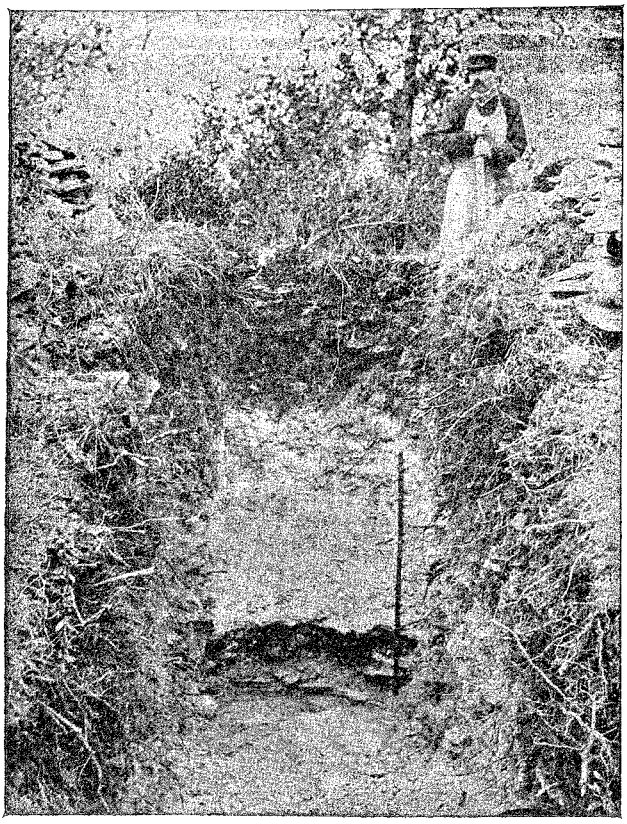


Fig. 3. — Retranchement du Bois-Brûlé, avec son noyau de chaux.

pentes. Des sentiers aménagés dans le coteau permettent d'y accéder facilement.

Des tranchées exécutées par nous dans les levées défensives de cinq de ces enceintes ont amené la découverte de noyaux de chaux plus ou moins importants et formant, soit un noyau central (*Fig.* 3), soit une chape recouvrant presque totalement le retranchement (1).

(1) *Les retranchements calcinés des environs de Dijon; Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, 1re année, n° 1, p. 4.

Dans tous les cas, la calcination paraît avoir été effectuée sur place ; une couche de charbon et de cendres existe à la partie inférieure du noyau de chaux ; au-dessous et à côté, les pierres sont fortement rubéfiées ; le tout est recouvert de matériaux n'ayant pas subi l'action du feu. Le massif calciné est parfois considérable ; au Châtelet d'Etaules, la partie calcinée occupe environ 18 mètres cubes par mètre courant de retranchement.

A côté de ces enceintes, dont le rôle défensif est indiscutable, il existe sur les plateaux calcaires de la Côte-d'Or, un très grand nombre d'enceintes carrées, rectangulaires, trapézoïdales, simples

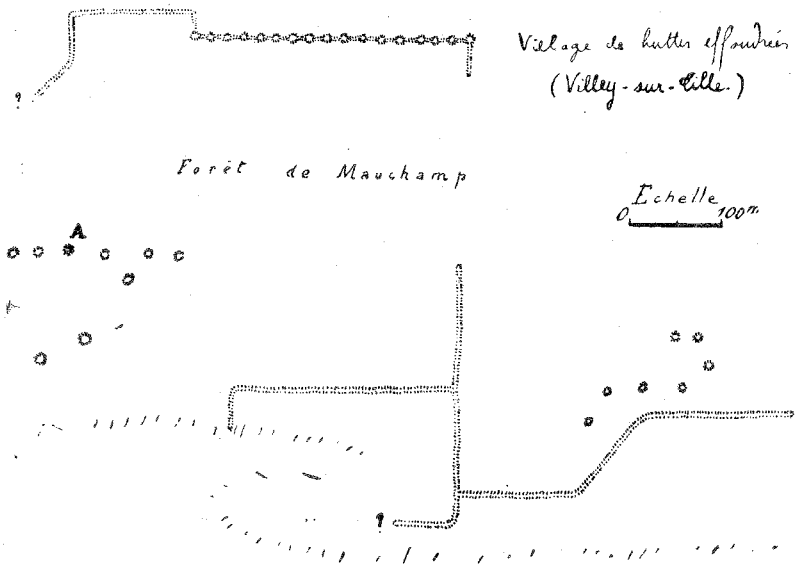


Fig. 4. — Village de huttes effondrées (Villey-sur-Tille).

ou multiples, accompagnées ou non de tertres de pierres ou de tumulus que nous classerons provisoirement en plusieurs catégories.

Certains de ces groupes de tertres, entourés de murs effondrés, paraissent de véritables nécropoles ; dans d'autres, la présence de huttes réunies et affaissées, semblerait indiquer l'existence de villages ; d'autres enfin ne sont que les ruines d'anciennes clôtures de village fortifié.

Nous avons relevé un exemple intéressant dans la forêt de Mauchamps, lieu dit : *les Masures* (commune de Villey-sur-Tille), où nous avons, le 16 avril dernier, levé avec M. Pierre Perrenet le plan de deux groupes de tertres, dont la plupart sont visiblement

des huttes effondrées. On distingue facilement les restes des murs de ces habitations; l'une notamment (*Fig.* 4, A) était de forme rectangulaire, et mesurait 3 mètres sur 4 mètres. Autour de ces habitations existent des clôtures effondrées, et au nord un chapelet de petits tertres de 2m50 de diamètre et de 0m30 à 0m80 de hauteur, réunis entre eux par un petit mur affaissé.

Nous signalerons aussi le curieux petit village fortifié du Bois de Brun (*Fig.* 5), qui se trouve non loin du groupe précédent et se compose d'un éperon barré par un modeste retranchement en pierres sèches, non précédé de fossé. A l'intérieur de l'enceinte existe un

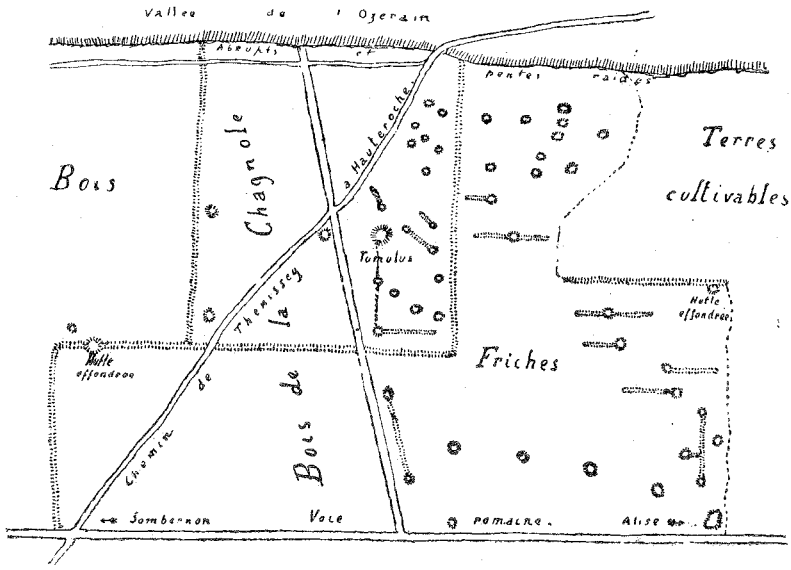


Fig. 5. — Village fortifié du Bois de Brun.

groupe de mardelles et de tertres (huttes effondrées). Nous avons fouillé une de ces huttes le 3 juin 1902, avec M. Pierre Perrenet. Des tessons de poteries préhistoriques se rencontrent en abondance à l'intérieur de l'enceinte et dans les huttes et mardelles.

En 1903, nous avons étudié un groupe de tertres, peut-être funéraires, sur les friches de la Chagnole (commune d'Hauteroche). Ce groupe situé à gauche de l'ancienne voie romaine de Sombernon à Alise, était formé de tertres au nombre d'une cinquantaine, dont la dimension variait de 2 à 14 mètres de diamètre; entourés de murs éboulés formant clôture. Quatre de ces tertres furent fouillés par nous. Le plus gros de 14 mètres de diamètre et 1m50 de hauteur était un tumulus; à 1 mètre au-dessous de la cuvette tumu-

laire, nous rencontrâmes les débris de deux vases avec des cendres et des ossements calcinés, à quelque distance des ossements d'animaux déposés dans une espèce de coffre en pierre, avec une lame de silex. Un autre tertre était une hutte effondrée, il mesurait 5 mètres de diamètre et 0^m75 de hauteur, au centre existait une excavation carrée de 1^m20 de côté, 0^m30 de profondeur, taillée dans le roc, les restes du mur et de la porte étaient encore visibles. Quelques charbons, des cendres, des noix et noisettes rencontrés dans l'excavation ne nous permettent de formuler aucune opinion sur l'âge de cette hutte qui peut être relativement moderne. Deux autres petits tertres fouillés ne nous donnèrent absolument rien. Ces tertres sont-ils des tombelles dont les ossements, par suite même des faibles dimensions des tertres qui les recouvraient auraient été consumés par le temps ? ou nous trouvons-nous en présence de simples tertres d'empierrement ? Cette dernière hypothèse serait d'autant plus plausible que ces petits tertres sont nombreux sur la friche, mais font presque complètement défaut dans les bois de la Chagnole.

Certaines de ces murées ne sont, cependant, que de simples clôtures de champs abandonnés, et les tertres qui les accompagnent des meurgers d'épierrement. Leur ressemblance avec les groupes de tumulus et les enceintes antiques est tellement grande dans certains cas, que des fouilles seront la plupart du temps nécessaires pour fixer leur origine.

Il existe sur des friches situées au-dessus de la grotte de Baulme-la-Roche, un exemple de ces clôtures. M. Monot, maire de cette commune qui possède une partie de ces friches, autrefois terrains cultivés, nous a donné sur l'origine des murées et des tertres qui y existent les curieux renseignements suivants :

Partout où le sol arable est suffisamment épais pour laisser pénétrer la charrue, les clôtures sont rectangulaires, les pierres provenant du délitement des calcaires compacts du Bathonien moyen ont été rejetées de chaque côté du champ où elles forment un mur de 0^m60 à 0^m80 de hauteur et quelquefois davantage. Les murs ainsi constitués par l'épierrement servaient, en outre, à protéger les modestes récoltes de seigle ou d'avoine contre les troupeaux qui pâturaient sur les friches avoisinantes.

Lorsque, au contraire, la roche émerge un peu partout au milieu de la terre cultivable et rend impossible le labourage, le propriétaire a pioché son champ et rejeté instinctivement les pierres en tas, constituant ainsi ces tertres, si bien arrondis souvent, et ressemblant tant à des petits tumulus.

La plupart de ces murées, de ces enceintes ruinées (notamment celles de Mauchamp et de la Chagnole précédemment décrites),

quelquefois même d'anciennes carrières (Buttes des Romains, à Marsonnay-le-Bois) ou de simples affleurements rocheux (camp du Plain des Druides, à Marey-sur-Tille) ont été pris pour d'anciens camps fortifiés (1).

Il importe donc, avant de se prononcer sur leur destination, d'en lever un plan. Si sommaire soit-il, il permettra dans bien des cas d'éviter des erreurs regrettables, puisqu'elles faussent les statistiques et l'opinion publique, sur la véritable destination de ces murées, qui, pour n'être pas défensives, n'en sont souvent pas moins intéressantes pour l'archéologue et le préhistoricien.

M. Guébhard, tout en opinant pour la nécessité de distinguer soigneusement les diverses sortes d'enceintes, croit que le problème, s'il est souvent très difficile lorsqu'il s'agit de simples levées de terre ou de pierrailles, sans architectonique visible, est relativement facile, lorsque la maçonnerie de pierres est apparente. Un rempart ne peut guère, alors, être confondu avec une simple clôture, et celle-ci avec un mur d'épierrement, pour peu qu'on tienne compte de l'ambiance et de toutes les circonstances locales, avec une optique tant soit peu exercée et un esprit critique dénué de parti-pris.

Au surplus, mieux vaut, encore en pareille occurrence, l'erreur que l'indifférence ou la pusillanimité. La première, inoffensif déchet sur le bénéfice net d'une activité par ailleurs fructueuse, ne représente finalement qu'un manque-à-gagner pour la Science ; tandis que ne pas bouger n'est même pas toujours une garantie sûre contre les faux-pas !

Si le regretté Jobard s'était laissé indéfiniment arrêter par la crainte de l'inévitable pourcentage d'inexactitudes que comporte fatalement toute œuvre humaine, il n'aurait pas laissé, pour lui survivre, de très précieux ouvrages, et tout un mouvement régional, dont nous sommes heureux de saluer la vitalité persistante. Enlevé trop tôt à ses études, il n'a pas eu le temps de rectifier lui-même ses erreurs ; mais celles-ci ne laissent pas que d'être fécondes, puisqu'elles font naître une suite d'observations nouvelles, tout comme les erreurs de Schliemann ont longtemps procuré à la science de nombreux et inappréciables acquis.

(1) Jobard. — *Enceintes défensives*.

Sur l'inventaire des enceintes du Morbihan.

PAR

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Vannes, Morbihan).

Comme délégué de la *Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques*, j'avais l'intention de présenter au *Congrès* l'inventaire complet des *Camps et Enceintes fortifiées du Morbihan*. Quelques dérangements et voyages imprévus, un surcroît de travail, enfin et surtout la quantité considérable de ces intéressants ouvrages qui existent encore dans ce département, m'en ont empêché. J'aurai donc l'avantage un peu plus tard de le soumettre à la *Société préhistorique de France*.

Toutefois, tenant à répondre au titre de la communication annoncée à mon nom, je parlerai brièvement aujourd'hui de quelques retranchements fortifiés types, qui donneront une idée des enceintes morbihannaises.

Mais avant de commencer, il est utile de dire — ce sera une excuse pour mon retard — que notre éminent collègue M. Adrien de Mortillet a lui-même indiqué, dans son *Inventaire* (1), pourtant hâtivement dressé, plus de 110 enceintes déjà signalées pour le Morbihan seul et que moi-même et mes correspondants nous en avons découvert un nombre respectable d'autres des plus intéressantes.

Ceci dit, je citerai d'abord l'enceinte de *Castel-Finans*, en Saint-Aignan. Un mot de description! Tout près du bourg, groupé au bord du Blavet, au nord, les montagnes schisteuses qui courent le long de ses deux rives se rapprochent subitement, ne lui laissant plus que la place de son lit, ainsi encaissé au fond d'un ravin de 200 pieds de profondeur et de plusieurs lieues d'étendue. Là, la montagne se dresse abrupte, les rocs surplombent menaçants, et les eaux du Blavet, brusquement replié sur lui-même, l'enveloppent tout entière.

C'est au sommet de cette montagne, sorte de promontoire, qu'est solidement assise l'enceinte de *Castel-Finans*. Et de là, de quelque côté qu'on se tourne, on ne voit qu'escarpements, que torrents, que

(1) *L'Homme Préhistorique*, 1906, p. 202.

gorges profondes et sauvages. Du pied de la montagne, et bien qu'elle soit relativement d'une grande hauteur, on distingue parfaitement *une épaisse ligne de grandes pierres brutes amoncelées, d'une teinte grisâtre*, couronnant le promontoire tout entier. Ces pierres énormes sont les vestiges imposants de l'enceinte, dont les parapets, construits en blocs arrachés à la montagne, sont aujourd'hui plus ou moins écroulés et forment cette colossale et irrégulière ceinture (dont je présente une photographie inédite).

Cette enceinte a quelque analogie, *comme matériaux*, avec celles du *Camp du Bois* (Le Rouret, Alpes-Maritimes) (1), de *Conrouan* (Escragnolles, A.-M.) (2), du *Villars* (Mons, Var) (3), de *L'Adrech* (Caussols, A.-M.) (4), etc. ; et peut aussi, comme situation, être comparée à la position de *Castennec* (Bieuzy, Morbihan). Elle affecte le type *cyclopéen* primitif.

L'enceinte de *Castel-Finans* a été quelque peu explorée. Plus tard, j'en donnerai les dimensions. Les sondages que j'y ai pratiqués m'ont donné des *fragments de poteries* assurément préhistoriques, des *cendres*, des *charbons* et aussi des *scories de fer*. Tout près, mais en dehors de l'enceinte, coule un clair ruisseau et aussi une belle fontaine dédiée à Sainte-Triphine, dont on raconte une jolie légende se rapportant également à l'enceinte.

Comme types de retranchements élevés en terre, je mentionnerai d'abord ceux situés au village des *Rivières*, en Radenac.

Ils occupent une étendue de 670 mètres de l'est à l'ouest, et de 530 mètres du nord-ouest au sud-est. Presque tout cet espace était autrefois circonscrit par l'enceinte de cette vaste fortification.

Le village des Rivières est construit dans la partie nord du retranchement, et pour élever la plupart de ses maisons, il a fallu renverser des parapets fort massifs et niveler le terrain. Ils ont, partout où ils subsistent, encore de 3 à 6 mètres de hauteur. Un ruisseau coule à quelque distance. Dans la commune de Bignan, il existe aussi un ouvrage remarquable aboutissant aux villages du *Petit-Clésio* et de *Kerviguenno*, formant une ligne à peu près droite dans les trois quarts de sa longueur, et se courbant ensuite en arc à son extrémité occidentale. Ce retranchement a 750 mètres de longueur ; il se compose d'un fossé bordé d'un talus de 5 mètres de hauteur et de 15 mètres de largeur, accompagné de douves profondes.

(1) *Afas*, XXXIII, 1904, p. 1094.
(2) *Idem*, p. 1083.
(3) *Congrès de Périgueux*, 1905, p. 346.
(4) Paul Goby. — *Congrès de Vannes*, 1906, p. 149.

En outre de ces immenses enceintes, nous avons, dans le Morbihan, une quantité de petits camps de moindres dimensions, tel que celui de *Lann-er-Guellant* en Cléguerec, par exemple. Ce dernier, de forme presque circulaire, mesure dans son grand diamètre 66 mètres et 60 dans son petit ; la hauteur moyenne des talus est de 2 mètres à partir du fond du fossé. La position de cet ouvrage défensif a été remarquablement bien choisie. Assis sur une colline, sorte de mamelon aplati au sommet, il est défendu naturellement au nord, à l'est et à l'ouest par des escarpements rocheux, par un cours d'eau et des marais.

Je citerai encore l'enceinte de *Er-Hlœstre* (Le Cloître), située à 800 mètres à l'ouest du village de Saint-Jean, en Guern et qui, comme la précédente, est établie sur un mamelon escarpé et baigné par un ruisseau. De forme oblongue, elle mesure 60 mètres sur 40. Les talus ont encore 4 mètres de largeur sur 2 et 3 mètres, en quelques endroits, de hauteur. Intérieurement, à l'extrémité est, on remarque les vestiges d'une substruction oblongue, construite en petites pierres et en terre, mesurant, dans œuvre, 6 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur. J'ai observé, dans un certain nombre d'enceintes, des vestiges de constructions analogues à cette dernière. A quelque distance de ce camp, comme à *Lann-er-Guellant*, en Cléguérec, une source d'eau vive coule abondamment.

En Plumelec, il existe, en outre, une enceinte dont les traces apparentes occupent encore une étendue de plus de 1.500 mètres et mesurent, par endroits, 7 mètres de hauteur, un retranchement situé près du village de Cadoudal qui, de moindre dimension, offre, en plus de sa situation sur le sommet et la pente d'une colline escarpée au pied de laquelle coule la rivière de Claye, la particularité fort intéressante de garder, dans sa partie orientale, un dolmen très remarquable, placé sur une petite butte artificielle de 1 mètre de hauteur.

*
* *

Je m'arrête, ayant, ainsi que je me le proposais dans ce petit compte rendu, indiqué brièvement les différents types de camps et enceintes du Morbihan, en attendant que j'en dresse l'inventaire détaillé. Je ne parlerai pas davantage des *Villages préhistoriques*, que j'ai explorés et fait connaître (1), et qui tous sont circonscrits

(1) Aveneau de la Grancière. — *Les villages préromains en Bretagne-Armorique* (*Bulletin archéo. Association bretonne*, 1902. — *Le préhistorique et les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne, dans le centre de la Bretagne-Armorique* (*Bull. Société polymathique*, 1905. — *Congrès de Périgueux*, 1903).

par des talus accompagnés de douves, les uns et les autres plus ou moins hauts et profonds; ni non plus des enceintes qui presque toujours se trouvent placées à proximité de ces antiques vestiges d'habitations.

Il va sans dire que je me garde bien de dater les enceintes dont je viens de parler. A part celle de *Castel-Finans*, en Saint-Aignan, elles n'ont donné qu'un mobilier insuffisant pour cela. Quoi qu'il en soit, murailles de grosses pierres ou talus de terre, accompagnés ou non de fossés, grandes enceintes ou petits camps, tous ces ouvrages accusent, dans leur ensemble, une haute antiquité, ce qui n'empêche pas d'ailleurs d'admettre qu'ils ont été utilisés à des époques très diverses, postérieures à leur élévation.

Les enceintes portugaises : leur classification, leurs types.

PAR

TAVARÈS DE PROENÇA (J^or^) (Portugal).

Il existe en Portugal une assez grande quantité d'enceintes anhistoriques, protohistoriques et préhistoriques, dont la majeure partie n'a pas été explorée scientifiquement. De quelques-unes, on a pu toutefois recueillir les éléments nécessaires pour former une classification, qui a été présentée par M. le D^r^ Leite de Vasconcellos, en 1895 (V. *Arch. Port.*, Vol. I, 1895, p. 7).

Quoique de caractère provisoire peut-être, elle est encore aujourd'hui admise par tous ceux qui, en Portugal, s'occupent de ce genre d'études.

Je la reproduis ici textuellement :

A. — Pré-romaines : néolithiques,
— mixtes,
— protohistoriques.
B. — Luso-romaines.

Suivent quelques données sur les stations typiques :

1° *Liceia* (près Lisbonne). — Type d'une enceinte néolithique, où ont apparu des instruments en pierre et en os, des vases en pâte grossière, mais où aucun objet en métal n'a été trouvé.

2° *Castello de Bragança* (près Cadaval). — Type d'une enceinte pré-romaine aussi, mais participant de la civilisation de la période néolithique et de celle des premières périodes du métal. On y a trouvé d'abondants objets néolithiques, à côté d'autres en cuivre et en bronze non moins abondants ; une grande variété de poteries, soit lisses, soit joliment ornementées ; beaucoup de poids pré-romains, en terre cuite, soit lisses, soit ornementés aussi ; des instruments en os et en ivoire ; des perles de collier en ribérite et autres substances; mais aucune sculpture n'y a été rencontrée, et l'usage du fer, à en juger par les objets recueillis, y est encore douteux, ou tout au moins restreint.

3° *Sabrozo* (près Guimarâes). — Type d'une enceinte protohistorique, où les instruments néolithiques sont peu nombreux; où manquent les instruments en pierre et en os, ainsi que les poids en terre cuite, mais où il y a beaucoup d'objets en cuivre (ou en bronze); beaucoup d'autres en fer, mais aucun d'origine romaine; où ont apparu diverses sculptures en pierre : ce qui prouve un assez grand avancement sur les enceintes du deuxième type.

4° *Citania de Briteiros* (près Guimarâes). — Type d'une enceinte luso-romaine, où, à côté de restes de la civilisation indigène, semblables à ceux rencontrés dans l'enceinte du troisième type, se révèle à un assez haut degré la civilisation romaine en monnaies, inscriptions, poteries, etc. (V. *Op. cit.*, Vol. I, 1895, p. 5).

M. A. Guébhard fait remarquer que la classification de M. Leite de Vasconcellos semble reposer, non sur la date de *fondation* des enceintes, mais sur celle de leur *principale occupation.*

Cette manière de parler, qui est d'usage courant, est des plus fâcheuses, car elle masque, sous une épithète presque toujours trop récente, la véritable *origine* de ces monuments, c'est-à-dire ce qui doit intéresser le plus le préhistorien.

Essai d'un inventaire des enceintes portugaises (Résumé).

PAR

TAVARÈS DE PROENÇA (J^or^) (Portugal).

> L'important, pour le moment, n'est point de faire œuvre définitive : c'est de faire quelque chose... Tout premier essai d'inventaire... sera, malgré ses défauts, un service déjà grand pour la science.
>
> A. GUÉBHARD.

Au moment de présenter un essai d'inventaire des enceintes portugaises, je crois devoir donner quelques explications à ce sujet :

1° Ne disposant pas du temps nécessaire pour rédiger sous une forme précise et méthodique la liste de ces enceintes avec tous les renseignements cartographiques et bibliographiques qui s'y rattachent (1), j'ai dû la simplifier et me contenter de former un tableau, où j'en indique le nombre dans chaque *districto*.

2° En cette liste, je me suis efforcé de n'indiquer, autant que possible, que les stations (fortifications) présentant des caractères anhistoriques. Il est toutefois possible que quelques-unes d'entre elles soient relativement récentes. Cela est d'autant plus naturel qu'il est impossible d'avoir des connaissances suffisantes de celles qui n'ont pas été explorées scientifiquement, et dont la plupart se trouvent aujourd'hui dans un déplorable état de destruction. J'ai cru devoir suivre à ce propos l'avis de M. A. Guébhard :

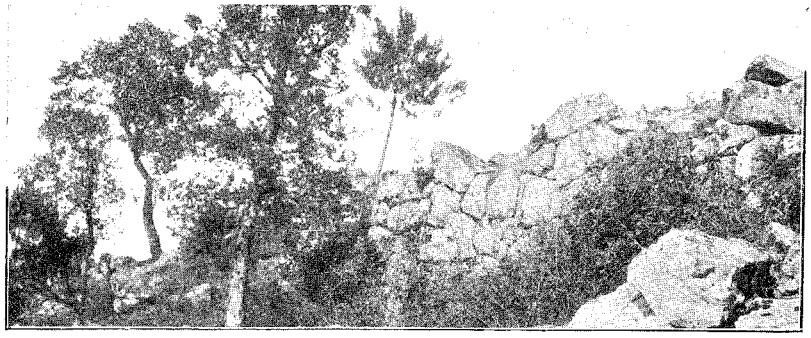
« Il vaudra mieux risquer d'inclure dans l'inventaire quelque chose de relativement récent, que d'en éliminer quelque monument qui serait préhistorique, ne fût-ce que d'origine ».

C'est ainsi que j'y ai inclus beaucoup de stations qui, selon la classification de M. de Mortillet, ne seraient pas protohistoriques, et, d'après celle de M. Leite de Vasconcellos, appartiennent à l'époque luso-romaine. Quelques-unes de celles déjà explorées présentent, en effet, des traces des civilisations pré-romaines.

3° En Portugal, les enceintes existent en grande quantité dans les terrains montagneux du nord, sont plus rares au centre, et disparaissent presque complètement dans les plaines du sud.

4° La plupart d'entre elles sont déjà connues par la bibliographie spéciale ; les autres sont aujourd'hui publiées pour la première fois.

(1) Ce travail accompagné de toutes les indications nécessaires est déjà assez avancé pour que je pense pouvoir le présenter au Congrès de 1908.



1. — Citania de Briteiros. — Muraille moyenne de la triple enceinte.



2. — Cidada Velha de Santa-Luzia. — Découverte de la 2^e muraille sous un mur récent.



3. — Citania de Briteiros. — Muraille supérieure.

5° Les détails de construction et disposition des tranchées, murailles, fossés et maisons, des divers types d'enceintes portugaises, feront l'objet d'une monographie en voie de préparation.

Il n'est guère possible d'organiser, d'un premier abord, une liste à peu près complète des enceintes d'un pays, si étudié soit-il.

Je me limite donc à présenter aujourd'hui ce premier essai, que je vous prie d'accepter avec la bienveillance qu'il vous semblera mériter.

Résumé de l'Inventaire des Enceintes portugaises.

DISTRICTOS	QUANTITÉ
Vianna do Castello	51
Braga	64
Villa Real	54
Bragança	106
Porto	42
Aveiro	6
Coimbra	12
Vizeu	42
Guarda	21
Castello Branco	26
Leiria	8
Santarem	4
Lisboa	14
Portalegre	4
Evora	9
Beja	9
Faro	5
Non identifiées	27
Total	504

Inédites (TABLEAU PROVISOIRE).

Numero	DISTRICTO	CONCELHO	DÉSIGNATION	DATE
349	Coïmbra	Penacova	Outeiro do Crasto	?
350	Coïmbra	Condeixa	Monte do Circo	?
351	C. Branco	Villa Velha	Castellinhos	protohist. ?
352	C. Branco	C Branco	Castello de Monforte	mixte ?
353	C. Branco	Idanha-Nova	Castello de Monsanto	néolithique ?
354	C. Branco	C. Branco	Picoto (Sarzedas)	?
357	Leiria	Alcobaça	Monte S. Bartolomeu	?
358	Leiria	Batalha	Cividade	?

La vérité sur les enceintes fortifiées du Cannet-du-Luc (Var).

PAR

L.-C. DAUPHIN,

Pharmacien-naturaliste, Officier d'Académie.

Dans l'étude des enceintes fortifiées du Var présentée au Congrès de Périgueux par M. le Dr Guébhard, celui-ci a discuté la question de nombreuses enceintes signalées, sur le territoire de la commune du Cannet-du-Luc, sous des désignations diverses, sur des notes de plusieurs provenances.

Par la lecture de ces descriptions, il nous vint à l'idée que, nous-même nous avions pu faire quelques confusions de dénomination. M. Féraud, du Thoronet, convint aussi que sa note, insérée à la page 28 du compte rendu, pouvait être inexacte. Nous décidâmes donc de faire une visite de tous les lieux désignés, afin de nous éclairer sur ce qu'il fallait attribuer ou retrancher comme double emploi ou erreur d'interprétation.

C'est ce que nous avons fait le 28 mai. Partis de Carcès en compagnie d'un ami, M. Vernet, nous avons pris, en passant au Thoronet, M. Féraud, et nous nous sommes dirigés vers le Cannet. La première visite qu'il était urgent de faire, était celle de la colline qui se trouve à proximité et au nord-ouest du village, désignée sur la carte d'Etat-major et sur le cadastre, sous le nom de *Méren*, que nous lui conserverons. On y accède pas un chemin qui conduit d'abord à l'installation faite par la compagnie des Bauxites, des bennes qui déversent le minerai riche en alumine sur la gare du Cannet-du-Luc. On suit même quelques instants le chemin à vagonnets, qui amène les bauxites de plusieurs mines; on prend ensuite un chemin forestier, qui conduit en quelques minutes à un ancien oratoire désigné sur la carte d'Etat-major sous le nom de Sainte-Brigitte.

Nous examinons la carte de Sivan qui accompagne son *Étude historique sur le Cannet-du-Luc* (Brignoles, 1884, Marius Vidal, éditeur), et nous nous trouvons exactement au point n° 6, qu'il désigne sous le nom de Camp de Tropez. Donc rien de plus empressé que de chercher les traces d'un camp en cet endroit, quoique la proximité du village du Cannet, établi lui-même sur un ancien oppidum nous laisse bien incrédule sur l'existence d'une enceinte

au point où nous nous trouvons; tout au plus si nous pouvons admettre que l'oratoire ait été établi sur une ancienne tour de vigie ou édicule quelconque, comme le laisseraient supposer certains amas de pierres. Nous admettrions volontiers cette hypothèse, par suite de sa position avancée sur le point extrême sud de la colline, où se déroule à nos pieds un panorama grandiose. La vaste plaine du Cannet-du-Luc est devant nous, avec ses sommets culminants, tels que Sainte-Brigitte de Vidauban à l'est; un peu vers le sud, Notre-Dame-des-Anges; en face Castéou Maourou, la Garde Freinet; vers le sud-ouest l'éminente chaîne vers Gonfaron, avec les oppidums de Fouirette et La Retrache du Luc; par devant et vers l'ouest, les collines de la Loube et Candelon de Brignoles; plus loin, Saint-Probas et la Sainte-Baume se devinent.

Après avoir rassasié nos yeux de ce beau spectacle, qui devait certainement avoir charmé aussi nos aïeux, nous continuons notre ascension; après un parcours de 230 mètres, nous nous trouvons en présence d'une première muraille, bien marquée dans sa partie nord-est; bientôt après, à 180 mètres, une deuxième muraille, poursuivant notre route, nous rencontrons à 130 mètres une troisième muraille avec porte, terminant l'œuvre de défense de la partie sud-est de la colline. Examinant de nouveau la carte de l'abbé Sivan, nous sommes au point marqué n° 5 et dénommé *Camp de Morgan*.

Mais alors comment s'y reconnaître, si sa carte est juste, après cette enceinte, et nous en avons la certitude d'après le dire de l'agence forestière qui appelle cette position *Camp de Morgan*; il faut donc abandonner le texte de la page 2 de la brochure qui dit :

« On peut affirmer je crois sans témérité que l'emplacement « occupé par le village actuel, était un camp retranché celte. Si les « Troglodites avaient leur demeure dans la grotte des fées, située « dans les flancs de la montagne de Recoux, tout près de la Brèche, « les Salyens, ou les Sueltèves, ou les Oxybiens étaient établis sur « le plateau du Cannet comme ils l'étaient sûrement sur celui de « Recoux, où on peut visiter encore, j'allais dire intacts, les camps « retranchés qui les abritaient et qu'on nomme *Lou camp de Tro-* « *pez* et *lou camp de Morgan*, appelés ainsi sans doute du nom des « propriétaires des terrains où ils étaient construits ».

Si, d'autre part, nous examinons, comme nous l'avons déjà dit, la carte qui accompagne son étude, nous trouvons qu'il y place bien deux camps, désignés par le n° 5 pour *le Camp de Morgan* et par le n° 6 pour *le Camp de Tropez*. Ce dernier correspond, comme distance et orientation, à l'oratoire de Sainte-Brigitte et l'autre à l'enceinte principale du vrai Camp de Meren. Nous ne sommes donc plus à Recoux.

Il faut donc à notre point de vue, laisser de côté les anciennes descriptions et décrire les enceintes telles que nous les avons vues et visitées avec attention.

Il est indiscutable que lorsque notre regretté ami Henri Segond a visité cette colline, s'il l'avait parcourue dans son entier, il aurait reconnu qu'il existait également à l'extrémité nord-ouest un second point de défense et il n'aurait pas décrit son *Camp du Signal* comme seul point de défense sur Meren.

Camp de Meren.

M. Féraud disait dans sa description première : « Le Camp de « Meren (l'ancien Muren, Murex des archives), sur une hauteur « au nord de la route de Vidauban au Luc, offre un développement « de plus d'un kilomè- « tre de l'est à l'ouest, « avec large horizon de « tous côtés, sauf au « nord. Le Cannet (petit « camp) devait en être « un poste avancé. Au « sud se trouvent les « sources du Bouillidou « et des Mollières ; à « l'ouest les Fonts de « Meren. J'y ai recueilli « de nombreuses pote- « ries romaines et pré- « romaines ».

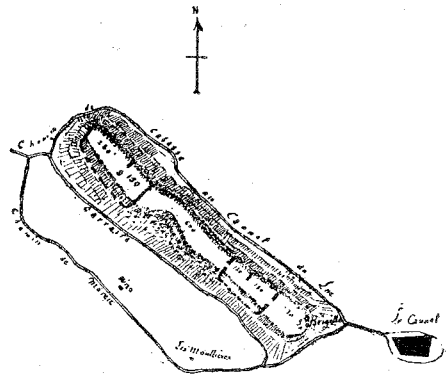


Fig. 1. — Les Enceintes de la colline de Meren. (Dessin de M. DAUMAS).

Nous ajouterons à cette sommaire description, que le camp établi sur la colline de Meren est d'une étendue de 1600 mètres, a son centre à la cote 382, qu'il est le plus vaste de tous les camps que nous connaissons du Var, et possédant les moyens de défense les plus sûrs pour garantir ses habitants contre toute surprise.

La colline de Meren possède à chaque extrémité sud-est et nord-ouest, un mamelon qui avait été utilisé pour la défense. Le point central formant, par dépression de terrain, un val de 600 mètres de longueur, était la partie habitable. Les habitants du Cannet-du-Luc appellent encore de nos jours la partie sud-est le *Fort*, dénommé par Segond *Camp du Signal*, où il trouve quatre murailles; nous n'en avons trouvé que trois malgré nos minutieuses recherches.

A 230 mètres de l'oratoire de Sainte-Brigitte une première muraille à gros appareil se présente à nos regards avec direction nord-ouest-sud-est et nous avons constaté des traces apparentes de levée

de terre et fossé, du côté extérieur seulement. A 180 mètres plus loin, les traces d'une deuxième muraille, avec appareil moins important, sans trace de levée de terre, mais avec fossés. A 130 mètres une troisième muraille clôturant le point fortifié, indiqué en rouge sur la minute du plan (*Fig.* 1), que nous devons à l'obligeance de M. Daumas, ancien agent voyer à Carcès, qui a bien voulu nous accompagner dans la deuxième visite des lieux. Cette muraille, parallèle aux deux autres, est formée de matériaux semblables à la deuxième. Elle offre de particulier que, sur le plateau, on y remarque une entrée, que les naturels du pays dénomment *porte*, comme il a été dit d'autre part.

Après cette troisième muraille le terrain subit une dépression et forme un plateau qui a, sur sa longueur, avant la première muraille que nous rencontrons dans la partie nord-ouest, 600 mètres mesurés au pas. C'est là seulement que nous avons recueilli des débris de la poterie classique des oppidums. Cela nous a paru le point habité par les populations primitives.

Donc à 600 mètres du point de défense déjà décrit, nous rencontrons une muraille allant du nord-est au sud-ouest, sans trace de fossé, ni de levée de terre, avec appareil moyen, en place presque sur toute sa longueur. A 130 mètres de cette première muraille, s'en présente une deuxième en petit appareil, en très mauvais état. A 280 mètres plus loin, une troisième muraille en plus gros appareil termine l'œuvre de défense de la colline dans la partie nord-ouest à l'extrémité du plateau, presque sur la partie déclive qui conduit aux Fonts de Meren.

Sur la partie nord-est-nord-ouest le plateau est défendu par une immense barre de rochers, d'une hauteur moyenne de 60 mètres, à forte inclinaison et les parties qui avaient paru accessibles aux populations de ce camp avaient été obstruées par des rochers roulés et même par des murs reliant ces rochers, distants l'un de l'autre de 25 mètres.

La partie sud-est, sud-ouest, très déclive, sur plus de 200 mètres, est défendue par une muraille à l'origine de la partie déclive et par une deuxième sur la pente même, à 50 mètres de la première.

Cet ensemble de murailles, surtout très apparentes sur les deux extrémités de la colline de Meren, constitue bien, comme nous l'avons déjà dit, deux points de défense distincts avec un point central formant camp.

Recoux.

Nous avons déjà indiqué que le camp établi sur la colline de Recoux, le *Pas de Recours* de de Bonstetten, le *Camp de Tropez*, des naturels du pays, était un poste avancé du grand camp de

Méren pour la partie nord, et sa situation semble bien nous donner raison; établi sur un sommet, à la cote 433, la partie nord sur une barre de rochers jurassiques de près de 80 mètres de hauteur, dans les flancs desquels se trouve une vaste grotte de 4 mètres d'ouverture, dite la *Grotte des Fées*.

La plateforme, assez restreinte, est bordée vers le précipice par des rochers énormes qui ont l'aspect de colonnes tronquées; à la base de l'un, se trouve un petit filet d'eau suintant de la faille de la roche, que les naturels du pays ont désignée sous le nom typique de *Fouan doou Courpata* (fontaine du Corbeau), constatant ainsi que l'accès du petit bassin naturel où se recueille l'eau à quelques mètres de son émergence n'est permis qu'à la gent ailée.

Du haut de ces roches on découvre un horizon qui s'étend de l'est à l'ouest, on aperçoit Les Arcs, le camp des Castellanets, placé dans la commune de Taradeau, Saint-Ferréol de Lorgues; les villages de Villecrose et Tourtour apparaissent ensuite, précédant les camps de Salernes et de Sillans; le village de Fox-Amphoux est aussi très visible. Le gros Bessillon, avec ses deux aiguilles, marque le point nord-ouest; à l'ouest, Saint-Vincent-de-Carcès et Sainte-Suzanne-de-Vins sont légèrement masqués par un contrefort de la colline de Recoux où se trouve la roche branlante, mentionnée par Sivan.

N'oublions pas aussi de signaler, sur un plateau assez élevé entre Recoux et le pic de la roche branlante, l'existence de trois puits creusés de main d'homme dans une marne argileuse; quoique notre visite ait eu lieu par un temps très sec, nous avons constaté cependant la présence d'eau dans chaque puits.

A la partie sud et ouest du plateau de Recoux, on trouve encore la trace de deux murailles bien distinctes, malheureusement en très mauvais état et manquant par places, enlevées surtout pour la confection d'une tour pour la triangulation de la carte d'Etat-major, le tout en petit appareil, sauf aux entrées est et ouest où les blocs sont mélangés.

Castéou Maourou.

L'existence de ce camp ne nous paraît pas douteuse d'après les renseignements recueillis au Cannet, que cependant nous n'avons pas vérifiés, chose que nous ferons plus tard, empêché jusqu'à ce jour seulement par la distance qui nous en sépare de Carcès.

Conclusion.

Il ne reste donc dans la commune du Cannet-du-Luc, que deux enceintes préhistoriques bien certaines et dont l'existence ne peut être contestée.

1° Sur la colline de Meren une seule enceinte, de dimension inusitée, et comprenant deux postes fortifiés distincts, correspond à tout ce que l'on a désigné sous les noms de *Camp de Morgan*, *Camp du Signal*, et *Camp de Meren*, nom que nous lui laisserons.

2° Sur la colline de Recoux se trouve le camp qui fut dit aussi *Pas de Recours* et appelé également *Camp de Tropez* par les braconniers et les habitants des *Codouls* interrogés par nous.

Légaou.

Du haut de Meren et de Recoux, notre attention avait été attirée par deux collines situées à l'est, vers Vidauban, très rapprochées l'une de l'autre, désignées sur la carte sous les noms de *Chateau-*

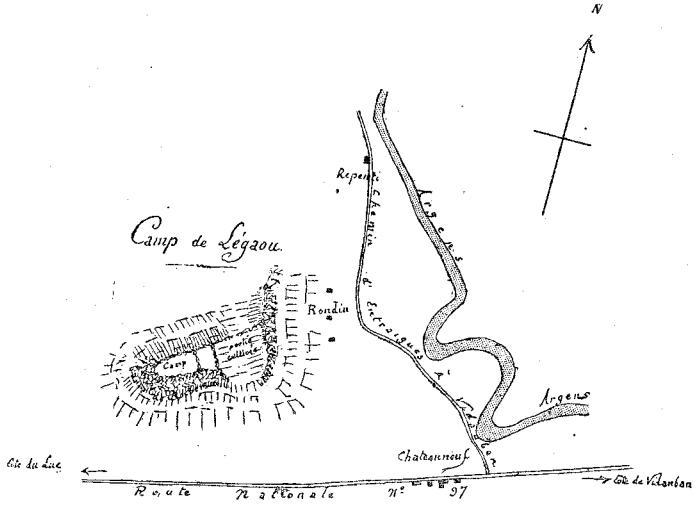


Fig. 2. — Enceintes de Châteauneuf-de-Vidauban (Var).

neuf et de *Légaou*. Nous avons visité ces deux sommets le 28 juin, et voici ce que nous avons trouvé, avec croquis à l'appui (*Fig.* 2).

Sur Chateauneuf et Roudine une seule muraille du côté ouest, se dirigeant du nord-ouest au sud-est et aboutissant à la première muraille de la colline de Légaou.

A la partie nord, une barre de rochers à pic; vers l'est, la culture a dénaturé le terrain; au sud, un plateau ou val entre les deux collines a été aussi cultivé.

Sur Légaou par contre, deux murailles sont très visibles, se dirigeant du nord-ouest au sud-est, où arrive la première muraille de Chateauneuf, qui se continue jusqu'au point sud; les lignes sud et est sont défendues par des rochers à pic. Le camp a la forme d'un ovale, dont l'axe central a un développement d'environ 200 mètres.

En résumé les deux collines devaient être englobées en une seule enceinte.

M. Edmond Hue. — Le travail si consciencieux de M. Dauphin eût été heureusement complété par l'indication des renseignements cadastraux, que je considère comme indispensables, en raison même de leur précision.

M. Guébhard félicite vivement M. Dauphin de l'important résultat qu'il a obtenu, en allant sur place tirer au clair l'imbroglio bibliographico-épistolaire relatif aux *castelars* des environs du Cannet.

Le résultat de cette enquête décisive n'est d'ailleurs pas fait pour déprécier celui de la première, qui, si désinvoltement qu'elle ait été jugée, était pourtant arrivée, à travers toutes les difficultés, et par le seul exercice de la critique documentaire « à distance », « par correspondance », à la vision exacte, tout au moins de la question de fait, sinon de la question de noms, rendue inextricable par la flagrante imprécision de la carte de Marius Sivan.

« Il faut croire, disait-elle (1), à l'existence d'un troisième camp, distinct à la fois des deux premiers (*Recoux* et *Le Signal*), et d'un quatrième, situé près de Châteauneuf ».

Or M. Dauphin, ayant mis hors de doute les positions bien définies de *Recoux*, *Le Signal* (ou *Le Fort de Meren*), et *Légaou* (sur Châteauneuf), a justement reconnu, sur l'extrémité nord de la colline de Méren, une autre enceinte, distincte de celle qu'avait décrite H. Segond sur l'extrémité sud, et qui, pour être reliée à celle-ci par une muraille de 1600 mètres, n'en mériterait pas moins un nom à elle, celui de *Camp Morgan*, par exemple, si toutefois de nouvelles précisions cadastrales ne forcent pas à laisser ce nom à la partie médiane de la longue colline.

Le Dr C. Marchesetti, dans son excellente étude sur les *Castellieri preistorici di Trieste*, cite, p. 118, et représente pl. IV, f. 5, et pl. V, f. 2, deux cas tout à fait semblables à celui de Méren, de camps distincts occupant les extrémités d'une longue colline, et réunis par une ou deux murailles communes. Dans le Var même, il semble bien que le camp de *Saint-Maximin*, cité dans le *Premier essai d'Inventaire* (*Ier Cong. préh.*, p. 389) et dont M. H. de Gérin-Ricard a donné un schéma au Congrès de Monaco (*XIIIe Cong. int. d'Anthrop.* t. I, p. 243, *fig.* 7), présente quelque chose d'analogue. M. Ch.-L. Thomas (*Nassauer Ann.*, XXXVI, 1906, p. 217-47) décrit un cas identique, et plus grand encore, 200 hectares de superficie!

(1) A. Guébhard. — Essai d'inventaire des enceintes préhistoriques du département du Var, *Ier Congr. préhist.*, p. 325.

Les Forts vitrifiés de la Creuse. Etude sur la structure des murs et l'origine des vitrifications.

PAR

F. AUTORDE (Guéret, Creuse),

Archiviste départemental de la Creuse.

Cette étude a pour cadre le département de la Creuse ; seules, les enceintes vitrifiées, situées sur son territoire et précédemment signalées dans différents travaux, ont fait l'objet direct de mes recherches et m'ont fourni les faits qui, soit que je les aie découverts, soit que je les aie simplement contrôlés, m'ont paru, par le nombre et la concordance, imposer la théorie que j'exposerai, et même, si je ne m'abuse, lui donner toute la force d'une démonstration.

La partie principale et de beaucoup la plus étendue de mon travail se meut dans ce champ étroit d'investigations, dont mes observations et mes conclusions d'une portée générale ne sauraient déborder les limites. Toutefois, je ne me suis pas complètement interdit d'aller au-delà ; mais alors, cessant d'être affirmatif, je me placerai exclusivement sur le terrain des hypothèses.

La question purement locale traitée, j'examinerai brièvement, à l'aide de faits puisés à différentes sources, si de sérieuses raisons n'encouragent pas à envisager comme légitime l'extension de ma théorie, et même son absolue généralisation.

On reconnaîtra, sans doute, qu'il est difficilement admissible que les forts vitrifiés de la Creuse soient des ouvrages de défense d'un type unique, et que ce département, arbitrairement formé d'emprunts faits à des provinces différentes, qui, aussi loin que l'on puisse remonter, n'a jamais formé une division territoriale distincte, ait été un centre où se pratiquait exclusivement un art spécial de construire des fortifications. D'autre part, au cours de mes recherches, en consultant les publications sur les forts vitrifiés, et il en est beaucoup que je n'ai pu me procurer, j'ai retrouvé, disséminés dans différents ouvrages, la plupart des faits que j'avais constatés dans les forts de la Creuse. Ces ressemblances ne sont sans doute pas fortuites ; il est plus naturel de penser qu'elles procèdent d'une cause commune. Dans ma communication au Congrès, bien que, délibérément, je me sois abstenu de conclure à la

généralisation de ma théorie, elle s'est sans doute présentée d'elle-même à l'esprit des auditeurs, car des objections ont été faites qui m'ont impressionné par l'autorité de la personne qui les formulait ; mais, d'autre part, il m'a semblé qu'elle avait réuni les suffrages de plusieurs membres ; et, en présence de la divergence des avis, je viens soumettre la question à l'appréciation des lecteurs.

Ils se prononceront d'après les faits eux-mêmes, car je les rapporterai sans développement ni discussion, en quelque sorte à titre documentaire. Dès maintenant, je place mon hypothèse sous l'autorité éminente de M. Daubrée, qui, après avoir étudié successivement les forts de la Creuse, du nord-ouest de la France, de l'Écosse et de l'Alsace, conclut expressément à leur identité d'origine.

Les enceintes de la Creuse, déjà étudiées, sont au nombre de trois : le Puy-de-Gaudy, commune de Sainte-Feyre, mais à proximité de Guéret ; Châteauvieux, commune de Pionnat ; et Thauron, au chef-lieu de la commune du même nom (1).

Longtemps leur existence resta insoupçonnée. La présence, dans leur voisinage ou dans leur enceinte, de matériaux montrant des traces non équivoques de fusion, qui certainement n'avaient pas manqué d'attirer l'attention, n'excita, apparemment, dans tous les cas, qu'une vague curiosité ; car aucun auteur local ne s'avisa de leur accorder un intérêt historique ou scientifique quelconque, bien loin de se préoccuper d'en découvrir l'origine.

Ces différents forts furent successivement signalés, pour la première fois, de 1865 à 1868, aux *Assises scientifiques* de Limoges, et aux Congrès des Sociétés Savantes. Leur découverte me paraît avoir été provoquée par la connaissance du premier mémoire du commandant Prévost (2), car les blocs vitrifiés, qui, précédemment, étaient passés à peu près inaperçus, furent subitement considérés comme des matériaux provenant de murailles vitrifiées, bien qu'aucune fouille n'eût encore été pratiquée dans les remparts. Cette opinion, acceptée dès avant toute démonstration, resta ainsi l'idée fondamentale et directrice de toutes les études, celle à l'explication de laquelle devaient fatalement aboutir toutes les découvertes et toutes les interprétations ultérieures.

(1) On a récemment mentionné un quatrième fort, Château-Gaillard, commune de Linard. Dans une visite rapide, et à la nuit tombante, j'ai rencontré des matériaux incontestablement vitrifiés. Il m'est de plus revenu qu'on y avait fait des découvertes intéressantes ; mais je ne possède jusqu'à ce jour aucun renseignement précis à ce sujet.

(2) *Mémoires sur les anciennes constructions militaires, connues sous le nom de forts vitrifiés*, 1863. — Il fit paraître une autre publication sur le même sujet, en 1867 : *Dissertation sur les forts vitrifiés, dont on trouve les ruines en Ecosse, en France, et en Allemagne*. — M. F. Prévost appartenait au corps du génie et devint général.

Quoi qu'il en soit, l'éveil aussitôt donné, le nouveau problème, qui se posait avec une importance toute particulière pour notre histoire locale, eut le don d'intéresser au plus haut degré, on pourrait dire de passionner, deux de nos compatriotes, érudits distingués, malheureusement disparus aujourd'hui, qui, pendant longtemps, en firent l'objet principal de leurs travaux : l'un était M. le comte Pierre de Cessac, Sous-Directeur de l'Institut des Provinces, Président de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, qui, par de remarquables publications, s'était acquis une véritable notoriété dans le monde savant ; l'autre, M. J.-B. Thuot, successivement professeur de philosophie aux collèges d'Aubusson et de Guéret, qui déjà avait fait paraître des mémoires sur des questions d'archéologie gallo-romaine. Ensemble ils se mirent à l'œuvre ; ensemble, on peut dire, ils terminèrent leur tâche et firent connaître leurs observations et les théories qu'elles leur avaient inspirées : M. J.-B. Thuot, le premier, au commencement de 1878, dans *La Forteresse vitrifiée du Puy-de-Gaudy et la ville de Guéret* (1); M. de Cessac, la même année, quelques mois plus tard, dans l'*Oppidum du Puy-de-Gaudy et sa muraille vitrifiée* (2).

Bien qu'une seule enceinte figure dans ces titres, les auteurs étendent à toutes, indistinctement, leurs systèmes sur l'origine et la formation des vitrifications. Ces œuvres, également consciencieuses, sont de précieux travaux d'information, abondamment pourvus d'observations et de faits. Elles m'ont singulièrement aidé dans mon entreprise ; j'y ai puisé à pleines mains ; et, privé de leur secours, peut-être n'aurais-je pas été assez documenté par mes propres découvertes pour traiter la même question à mon tour. Je dois à mes devanciers un large tribut de reconnaissance ; et même ce n'est pas sans une sorte de sentiment de regret, quand je pense à la grande bienveillance qu'ils m'ont toujours témoignée, que je me mets en opposition avec eux, et que je viens combattre ici les opinions auxquelles, précisément, ils attachaient le plus d'importance.

Bien souvent, dans les relations amicales que j'ai eues avec eux, j'ai pu me rendre compte de la foi qu'ils avaient dans la solidité de leurs théories et de l'énergie qu'ils mettaient à les soutenir. Tous les arguments les laissaient et les auraient toujours laissés inébranlables dans leurs convictions ; et, parfois, je me prends à penser que, documentés et pleins de leur sujet comme ils l'étaient, ils m'auraient peut-être opposé des objections et des arguments qui auraient mis en péril mon système.

(1) Paris, Padone, Lauriel, 1878.
(2) Autun, imprimerie Dejussieu, père et fils, 1878.

Qu'il me soit maintenant permis de faire remarquer que ce n'est pas un choix délibéré, ni un entraînement inspiré par des goûts personnels, qui m'amenèrent à entreprendre de résoudre la question des enceintes fortifiées. Des circonstances purement accidentelles ont provoqué mes réflexions sur ce problème, à l'étude duquel ne me préparait aucune recherche antérieure. Sans doute, il m'intéressait par son côté presque mystérieux, et comme appartenant au passé de mon département, mais rien de plus. Pendant de nombreuses années, les faits observés par MM. de Cessac et Thuot me parurent le commencement et la fin de tout ce qu'il était possible de savoir de précis sur les forts vitrifiés ; et, à mes yeux, de l'effort considérable dont témoignaient leurs publications se dégageait surtout cet enseignement pratique qu'il convenait de se résigner à toujours ignorer le secret de l'invention géniale qui avait permis d'édifier empiriquement des constructions qui faisaient penser aux fournaises des ateliers des Cyclopes.

C'était là, vraiment, de l'inconnaissable à mes yeux..., de l'inconnaissable en matière historique. Pour le surplus, sous la couche de terre qui les dérobe aux regards, m'apparaissaient vaguement, en imagination, des masses énormes de matières rocheuses fondues, rendues plus dures encore par la fusion, formant un tout compact, si résistantes, enfin, que les plus puissants efforts pour les rompre étaient condamnés à se briser contre elles.

Les forts vitrifiés sont tous construits sur des éminences : le Puy-de-Gaudy et Thauron, au sommet de petites montagnes; Châteauvieux, sur un point en relief de la ligne de séparation des bassins de la Grande et de la Petite Creuse. Semblable position est commune à la plupart des ouvrages de défense; mais, de plus, les forts vitrifiés se trouvaient à proximité de vastes forêts. Aujourd'hui encore, la forêt de Chabrières s'étend jusqu'aux pieds du Puy-de-Gaudy ; l'enceinte de Châteauvieux est tout entière comprise dans un bois; et Thauron appartient à une contrée extrêmement boisée. De cette circonstance ne peut-on pas déduire que la présence de vitrifications abondantes prouve que des bois ou forêts ont existé près de leur emplacement ou à une petite distance ?

Si mes recherches m'ont conduit à la découverte de la vérité, les vitrifications rencontrées dans les forts creusois n'ont pas été obtenues sur place; on ne les y trouve que parce qu'elles y ont été transportées, pour servir de matériaux de construction. Elles proviennent de foyers agencés pour produire une température extrêmement élevée en vue d'usages industriels. Les pierres des murs dépourvues de revêtements de terre réfractaire et directement exposées à la chaleur suffisante pour provoquer leur fusion, finis-

saient, plus ou moins rapidement, par se vitrifier. Dès le début de ce mémoire j'ai indiqué cette théorie qui sera ma conclusion, pour permettre au lecteur de contrôler, au fur et à mesure qu'ils se présenteront, si les faits invoqués sont d'accord ou en contradiction avec elle.

En ce qui concerne Thauron, dans son état actuel, la théorie s'impose de toute évidence ; les murs qui subsistent ne montrent, épars çà et là, que quelques rares blocs vitrifiés, encastrés dans des matériaux ordinaires, comme on en remarque d'ailleurs dans des murs de clôture ou roulant sur le sol. Personne ne croira que ces vitrifications sont à leur place d'origine. Dans ces conditions, le problème se pose seulement pour le Puy-de-Gaudy et Châteauvieux. Une étude distincte ne me sera pas nécessaire pour chacun d'eux, tant leur ressemblance est saisissante ; un examen rapide suffit à faire reconnaître qu'ils ont été édifiés d'après des procédés identiques de construction.

Les enceintes de ces forts ne sont pas vitrifiées dans tout le pourtour ; vainement on chercherait dans la constitution du sol l'explication de ces différents modes de construction. On conçoit que là où les escarpements de rochers et les accidents du terrain favorisent les besoins de la défense, l'importance des travaux soit réduite ; mais on a lieu d'être surpris que des points réclamant une égale protection aient des murs qui présentent bien extérieurement la même forme, mais dont la structure intérieure est toute différente.

Si l'on admet que les constructeurs attachaient de l'importance au système des murs vitrifiés et les élevaient sans extrême difficulté grâce à l'emploi de procédés à eux familiers, on ne s'explique pas qu'ils n'aient pas complété leur œuvre ou en aient fait une disparate. Certes, aucune des matières premières ne leur faisait défaut pour l'achèvement de l'entreprise : ni la pierre, ni le combustible. Ils avaient le tout en abondance et sous la main. Le fait, au contraire, n'aura plus rien qui surprenne, si l'on admet que les vitrifications provenaient de fours démolis ou hors d'usage, et que le plus habituellement il y en avait une quantité insuffisante pour garnir tout le périmètre de l'enceinte. Je me garderai bien de donner à cette observation plus d'importance qu'il ne convient ; je dois même prévoir que mon explication pourra choquer par sa simplicité ; mais n'y a-t-il pas quelque danger à vouloir à tout prix trouver des problèmes ultra-scientifiques dans des faits ordinaires, d'origine inconnue, mais que les circonstances ambiantes grandissent démesurément, ou empêchent de voir sous leur angle véritable ?

Actuellement, au Puy-de-Gaudy, les parties de l'enceinte les mieux conservées sont situées dans d'épais taillis qui les ont protégées; dans les champs, en effet, où elles étaient une cause de gêne pour les besoins de la pâture et les travaux agricoles, les murailles ont presque partout disparu, et les traces qui en subsistent deviennent de moins en moins reconnaissables. Les remparts encore existants sont recouverts d'une couche de terre sur laquelle s'est développée une végétation très dense de pousses d'arbres et de broussailles. Ils forment des bourrelets très apparents, mais que les personnes non averties sont cependant exposées à prendre pour des accidents de terrain. Les reptiles s'y réfugient en quantité considérable.

MM. de Cessac et Thuot ont ouvert une tranchée dans la hauteur entière et toute la largeur du mur; mais, bien qu'ils aient fait leurs observations sur la même fouille, leurs constatations purement matérielles sont en complet désaccord.

D'après l'ouvrage de M. Thuot, le rempart vitrifié du Puy-de-Gaudy est composé de deux parties distinctes et superposées : un tertre, ou talus à la base, et un mur qui le couronne. L'assiette du rempart serait une aire d'une largeur moyenne de 8 mètres, taillée dans le flanc de la montagne à la manière d'une route en encorbellement. Sa bordure extérieure affleurerait le niveau du sol, tandis que celle longeant l'intérieur de la forteresse serait limitée par une paroi de 4 mètres de hauteur taillée à pic. Après avoir écrit, en 1878, que le tertre était composé de trois couches parallèles bien distinctes, composées, la plus basse « de terre glaise », la seconde « d'argile jaune ou argile ordinaire des champs », et, enfin, la plus élevée « de terre de bruyère », M. Thuot, deux ans plus tard, rapporte « que le terrassement (tertre) est formé d'une terre « soigneusement serrée, dans laquelle sont mêlées des pierres « nombreuses, presque toujours posées à plat ». Le talus, du côté extérieur, présentait une pente inclinée à 45 degrés; son sommet formait une plateforme large de 3 mètres, sur la surface totale de laquelle reposait le mur vitrifié proprement dit. Ce mur n'avait qu'un mètre de haut; il renfermait, derrière des parements une masse de granit fondu large d'un mètre et épaisse de $0^{m}65$, reposant sur un lit de tuf et prise entre deux cloisons de même matière. Les blocs vitrifiés affleuraient ainsi le sommet du mur (1).

Dès le début de sa description, M. de Cessac déclare qu'il n'a pas vu les choses *de la même façon*, ce sont ses propres termes, que M. Thuot. Il n'accepte pas la division du rempart en tertre et

(1) J.-B. Thuot : *Op. cit.*, pp. 73-82; et, par le même, *Une erreur archéologique en matière de géographie*, publiée dans les *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, T. V, pp. 115 et s.

en mur ; les deux faces, entièrement garnies de parements en pierre, auraient une pente à peu près égale, inclinée, dans tous les cas, suivant un plan régulier et sans brisures. M. de Cessac ne souffle mot de la bande de granit observée par M. Thuot ; et même il prétend que le sommet du mur est formé de « deux rangées de blocs de granit *n'ayant en rien subi la moindre atteinte du feu* (1) ». Les vitrifications se rencontreraient à toutes les hauteurs du rempart jusque sur le sol. Enfin, entre les parements aurait été « entassé un blocage en pierres de 0^m30 à 0^m40 de côté ne se liant avec eux qu'imparfaitement. » Incidemment, je ferai remarquer que cette dernière indication prouve qu'aux yeux de M. de Cessac les matières fondues étaient mêlées aux pierres ordinaires.

Sur les dimensions du mur, les auteurs, on peut dire, sont d'accord. M. de Cessac a observé, en outre, que, sur certains points, l'assiette du rempart atteignait jusqu'à 11 mètres. Cette différence s'explique par la conformation du terrain ; sur une surface plane, la base du rempart, qui n'était plus retenue, du côté de l'intérieur du fort, par la paroi dont il a été parlé, devait s'étendre sur une plus grande largeur.

Ces dimensions, on en conviendra, sont considérables et par elles seules prouvent chez le constructeur l'intention d'élever un ouvrage de défense, qui tirerait sa résistance et sa solidité de sa masse et de son poids. Il est de toute évidence que la présence, dans le rempart, de la problématique bande de granit vitrifié ou de blocs isolés, ne pouvait lui apporter aucun supplément de force, d'autant mieux que si certaines vitrifications ont une assez grande dureté, pour la plupart, elles sont friables et cassantes, et que dans l'ensemble elles sont, comme matériaux de construction, d'une qualité bien inférieure au granit ordinaire. Admettre que des constructeurs, dont on ne s'avisera pas de nier qu'ils étaient arrivés à un degré très avancé de civilisation, ont fait une dépense considérable de main-d'œuvre et de combustible pour loger quelques masses fondues dans un mur, par ailleurs d'une solidité à toute épreuve, c'est leur prêter bien gratuitement, que l'on me pardonne cette plaisanterie, une prodigalité plus folle et des idées plus extravagantes que celles du personnage, digne de sortir de l'imagination de Rabelais, qui brûlait son bois pour vendre les cendres !

(1) Les mots composés ici en italique le sont également dans l'ouvrage de M. de Cessac. Son intention est évidemment d'appuyer sur le complet désaccord qui existe entre lui et M. Thuot, de même que ce dernier, en 1881, affirmera que « en dehors de la masse vitrifiée (la bande de vitrifications, dont il a été parlé plus haut) toutes les parties de la fortication sont dans leur état premier ou naturel. » — V. 1° *Oppidum du Puy-de-Gaudy* ; par *M. de Cessac*, p. 7 ; — 2° *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. V, pp. 117-118.

Quoi qu'il en soit, je ne pouvais manquer de chercher à me faire une opinion personnelle sur la structure et la composition du mur. Placé en présence non pas de simples divergences, mais de véritables contradictions, dans l'observation de faits essentiels, il ne m'était pas permis d'opter pour une opinion plutôt que pour une autre, ni même de faire un choix entre les diverses indications, en cherchant à doser le degré de confiance que l'on pouvait, en toute sécurité, accorder à chacune d'elles. D'ailleurs, n'était-il pas à prévoir que le contrôle des renseignements, les uns par les autres, aurait infailliblement pour résultat de les faire écarter tous ? Pratiquement, un seul parti offrait toutes les garanties désirables : me renseigner moi-même à l'aide d'une nouvelle fouille.

La première que j'ouvris me fit rencontrer une muraille en maçonnerie de mortier de chaux, large à la base de $1^{m}90$ et de $1^{m}70$ à son sommet, mais entièrement recouverte de décombres et d'éboulis qui donnaient à la masse l'aspect extérieur du reste du rempart. M. Thuot, dans sa détermination de l'enceinte, place cet endroit dans les parties vitrifiées ; et M. de Cessac avait adopté cette opinion. Je ferai remarquer, dès maintenant, que je rencontrai dans le corps du mur un bloc vitrifié, employé comme moellon, plus un autre bloc d'une matière dure, ayant servi au même usage, dont je ne saurais dire si c'est un produit de cuisson ou une roche à l'état naturel, mais qui, à n'en pas douter, n'a aucune ressemblance avec les pierres du pays.

L'expérience était à recommencer. La fouille « large de 2 mètres » que MM. de Cessac et Thuot firent pratiquer « à travers l'épaisseur entière de la fortification » est encore très apparente.

Tout à côté, j'en fis ouvrir une qui ne fut séparée de la première que par la distance nécessaire pour que la cloison laissée entre elles ne fût pas exposée à s'écrouler pendant les travaux de terrassement. Cette brèche me montra une construction infiniment plus simple que ne le faisaient supposer les deux descriptions, dont on a lu l'analyse. Me défiant de mes impressions personnelles et craignant de ne pas apporter dans mes observations autant de précision que mes prédécesseurs, je priai diverses personnes que j'estimais particulièrement compétentes de visiter la tranchée; l'opinion de toutes s'est rencontrée avec la mienne. L'avis unanime a été que le rempart était construit à la façon d'un remblai et qu'il était presque exclusivement composé de terre et de pierres brutes. On y remarquait cependant, mais en assez petite quantité, des pierres noircies, plus ou moins altérées par l'action du feu, des blocs de vitrifications de dimensions variables, des fragments de charbon, et une poussière ténue qui pouvait être de la cendre. Toutes ces dernières matières, bien qu'apparemment de même provenance,

étaient disséminées et m'ont fait l'effet de débris et de décombres, jetés pêle-mêle au milieu des autres matériaux, dans le double but de les utiliser et de s'en débarrasser. La découverte de deux menus fragments de poterie samienne est venue encore me confirmer dans cette opinion.

Si net et si parfaitement clair que fût ce résultat, je ne crus pas encore devoir m'en contenter. On pouvait m'objecter qu'il n'était pas impossible que je fusse tombé sur un point remanié et qui, par conséquent, ne reproduisait plus exactement la disposition primitive de la muraille. Des trous et des sondages faits en différents endroits ne cessèrent de révéler le même état de choses.

J'explorai ensuite le fort de Châteauvieux ; je fis pratiquer plusieurs saignées dans des remparts intacts; les résultats furent identiques. Ces dernières recherches m'ont toutefois fourni le sujet de deux observations particulières : le sommet du mur, là où je l'entamai, était couvert de grosses pierres plates à leur surface et régulièrement posées ; les blocs vitrifiés paraissaient, par leur état de fusion, avoir été soumis à une température plus élevée que ceux du Puy-de-Gaudy.

Toutes ces constatations démontrent bien que les vitrifications ne se sont pas formées sur place, dans la muraille elle-même, car, outre qu'on ne les rencontre qu'en quantité restreinte par rapport à la masse du rempart, elles sont, dans tous les cas, même les plus volumineuses, en contact immédiat avec des pierres sur lesquelles, il était impossible, plusieurs personnes l'ont constaté avec moi, de relever la trace la plus légère d'une atteinte du feu ou de la chaleur.

Les blocs de matières vitrifiées ou soudées entre elles par l'effet de la fusion affectent les formes les plus diverses; leurs dimensions sont très variables ; les plus volumineux que j'ai rencontrés n'excèdent pas 60 à 80 centimètres, au maximum, dans le sens de la plus grande longueur. Leur couleur est généralement grisâtre et parfois, elle rappelle, à s'y méprendre, celle du granite. Beaucoup sont de véritables conglomérats, dans la composition desquels sont entrés les éléments les plus divers, aglutinés entre eux au hasard des mouvements que leur a imprimés la fournaise pendant la fusion. Un ouvrier les comparait devant moi à de la pierre meulière et la remarque était juste, en ce sens qu'ils sont fréquemment percés de cavernes. Quelques vitrifications sont d'une extrême dureté, mais la plupart sont friables. Envisagées comme matériaux de construction, n'étant pas susceptibles de taille, elles sont en général inutilisables autrement que comme blocages à l'intérieur des murs auxquels on veut donner une surface plane régulière. Celles qui présentent le moins d'aspérités pourraient, à la rigueur, être

employées en parements; la construction prendrait alors un aspect rocailleux.

Sur la nature de la matière dont les vitrifications sont une transformation, deux opinions se sont produites. Les uns ont cru reconnaître du granite, les autres de l'argile; MM. de Cessac et Thuot étaient au nombre des premiers. Nous verrons que les expériences de M. Daubrée ont démontré que les vitrifications soumises à son examen étaient des décompositions ignées du granite.

Au premier rang des partisans de l'argile se place le commandant Prévost dont j'ai rappelé les publications. Son opinion est basée, d'une part, sur l'analyse qui fut faite par M. Rivot, professeur à l'Ecole des Mines, de quelques échantillons détachés du rempart vitrifié de La Courbe (Orne), et aussi sur un article de l'Encyclopédie du XVIII^e^ siècle, consacré à la méthode, dite *flamande*, de cuisson des briques.

Cette méthode n'assure pas toujours une égale répartition de la chaleur ; avec elle se produisent parfois des coups de feu violents qui provoquent la fusion des briques. Celles-ci se liquéfient, et forment, en coulant, de véritables ruisseaux. Par le refroidissement cette sorte de lave durcit et devient un bloc d'une extrême dureté. Le commandant Prévost estimait que des procédés méthodiques avaient permis d'utiliser ce phénomène et que c'était par leur application que l'on avait construit les forts vitrifiés (1).

Sans qu'il ait eu apparemment connaissance de l'ouvrage du commandant Prévost, un de nos compatriotes, savant des plus distingués, M. le D^r^ Manouvrier, professeur à l'Ecole d'Anthropologie, constata personnellement les phases de la transformation de l'argile. Il remarqua, dans une tuilerie des environs de Guéret, que par la trop grande cuisson, la brique passe du rouge au brun, puis qu'elle devient blanche, et que, dans ce dernier état, elle ressemble au granite. Suivant son expression, dont j'ai pu constater moi-même toute la justesse : la terre à brique devient granitiforme. Sur cette donnée, il développa la théorie suivante : « On pourrait [donc] consolider des voûtes et les murs en pierres sèches, en unissant et en recouvrant ces pierres avec de la terre à brique dont on obtiendrait la fusion incomplète au moyen d'un feu de charbon, tel qu'en allument les tuiliers dans leurs fours, en plein vent » (2). Bien

(1) Ces renseignements ont été puisés, non dans le mémoire du commandant Prévost que j'ai eu le regret de ne pas avoir eu en ma possession, mais dans les *Monuments celtiques et scandinaves des environs d'Inverness*, par *M. Jules Marion*, parus dans les Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, quatrième série, T. III, 1872, pp. 32 et s.

(2) D^r^ L. MANOUVRIER. — *Sur l'origine et la nature des vitrifications de certains tumulus et des enceintes.* Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. VI, pp. 41-45.

d'autres savants qui ne l'ont pas professée dans des ouvrages, ont partagé l'opinion que les vitrifications étaient un produit de l'argile.

Deux doctrines nettement opposées et, il faut le dire, intransigeantes, sont, on le voit, en présence. Peut-être mes observations, par leur nombre et le soin que j'y ai apporté, m'autorisent-elles à prendre parti dans la discussion ; j'exprimerai donc l'avis qu'aucune doctrine précédente n'est en possession de la vérité à l'exclusion de l'autre, mais que toutes les deux la détiennent partiellement, autrement dit, qu'il existe des vitrifications de l'une et l'autre origine.

Si M. Daubrée, au lieu d'avoir à se prononcer sur de simples échantillons, avait assisté à des fouilles, il eût certainement, tout le premier, déclaré que le problème de la formation des vitrifications comportait plusieurs solutions. En dehors de toute recherche scientifique, à la simple inspection, on peut reconnaître que le granite a été fondu. La fusion, en effet, dans nombre de cas très apparente, n'intéresse que la surface de la pierre ou quelques-uns de ses côtés, tandis que les autres restent indemnes. Mais il semble difficile de voir une transformation de cette roche dans des masses qui sont entrées littéralement en ébullition, dans celles surtout qui portent certaines traces ligneuses. On sait que le granite fond aux environs de 1200 degrés. Or, lorsqu'il est arrivé à cette température, le bois, selon toute vraisemblance, s'enflammerait instantanément à son contact et ne laisserait que des traces indécises. Les empreintes qu'offrent les vitrifications sont bien connues ; parmi elles, il en est d'une netteté si grande qu'elles permettraient de reconnaître l'essence du bois qui les a faites. Les aspérités de l'écorce y sont parfois reproduites avec la finesse d'un moulage parfait. J'ai remarqué et conservé un bloc dont une partie de la surface est couverte d'empreintes si peu profondes, mais en même temps d'un relief si délicatement modelé, que je me demandais s'il ne convenait pas d'y reconnaître les résillons et les fils de la trame d'un tissu. De pareilles impressions me semblent ne pouvoir être reçues que par des terres à poterie ou de l'argile épurée.

Les études de M. Daubrée (1) ne peuvent laisser subsister les doutes que concevaient beaucoup de personnes sur la réalité de la fusion du granite dans les murs vitrifiés. Ses observations et ses

(1) *Examen minéralogique et chimique des matériaux provenant de quelques forts vitrifiés de la France* (*Revue archéologique*, 1881, pp. 18-28) ; — Examen des matériaux provenant des forts vitrifiés de Craig-Phadrick, près Inverness (Ecosse) (même Revue mai 1881. t. II, pp. 36-40).— M. Daubrée publia encore, dans la même Revue, (nº de mai 1880), un article sur le fort de Chateau-Meignan, commune de Saint-Jean-sur-Mayenne, département de la Mayenne.

expériences donnent à cet égard la plus entière certitude; nous lui devons une vérité scientifique complètement démontrée. Le grand savant, sous son contrôle, fit analyser, au bureau des essais de l'École des mines, des échantillons de vitrification profondément transformés par la chaleur; et on reconnut que les éléments qu'ils renfermaient correspondaient à la composition du granit moyen. Il alla plus loin. M. Daubrée se préoccupa de savoir si la fusion de la roche n'avait pas été facilitée par l'addition artificielle de quelque fondant; il rechercha spécialement si l'on ne rencontrerait pas des traces de fluor et de bore, que l'industrie métallurgique utilise depuis des siècles dans ce but. Toutes les recherches ne firent que rendre plus évidente l'identité de composition chimique des vitrifications et du granit. Ce travail déjà si probant par lui-même se trouve confirmé par des expériences sur le même sujet faites antérieurement, mais qui étaient restées inédites. M. Daubrée publia son mémoire en 1881, dans le numéro de janvier de la *Revue Archéologique*; mais déjà, M. Adolphe Carnot, en 1873, avait fait procéder à une analyse semblable, et les résultats qu'elle avait donnés, en parfaite concordance avec ceux de la seconde, avaient fait accepter par ce dernier les conclusions, que M. Daubrée développa en 1881 (1).

Je publierai plus loin le tableau des deux analyses pour prier le lecteur, versé dans les questions de chimie et de minéralogie, qui me sont complètement étrangères, de décider, si l'on peut, scientifiquement, en tirer une indication que je crois y avoir découverte.

Le moment est maintenant venu de rechercher dans quelles conditions ont pu se produire les vitrifications par l'action de la chaleur. Qu'il me soit permis de rappeler que j'ai avancé plus haut, qu'elles n'avaient pas été obtenues dans les remparts, mais qu'elles provenaient de foyers ou fourneaux organisés pour obtenir la température très élevée qu'exige la pratique de certaines industries. On a vu précédemment que la transformation de l'argile n'offrait pas de sérieuses difficultés. Donc le problème essentiel, le seul dont la solution présente un réel intérêt, est de retrouver par suite de quelles opérations s'est effectuée la fusion du granite. On sait, expérimentalement et je suis même tenté de dire scientifiquement,

(1) M. Thuot, à l'appui de son opinion, que les vitrifications provenaient bien de la fusion du granite, écrivait en 1879 : « Nous dirons que M. Ad. Carnot, ingénieur des Mines et professeur à l'École des Mines de Paris, a fait une analyse des vitrifications du Puy-de-Gaudy ainsi que des pierres du mur, et que ces deux analyses ont donné, l'une et l'autre, les éléments dont se constitue le granit porphyroïde, qui est le granit du pays. M. Carnot avait visité la forteresse peu de temps auparavant, et les blocs avaient été tout particulièrement l'objet de son attention ». (Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques, de la Creuse, t. IV, pp. 425-426).

qu'il faut écarter l'hypothèse d'une vitrification dans un foyer à l'air libre.

En 1864, éclata à Limoges un incendie qui se prolongea pendant six jours et dévora 234 maisons, dont beaucoup de parties étaient construites en bois. Evidemment la chaleur atteignit, dans ce sinistre, une température aussi élevée que peut l'être celle d'un bûcher, si habilement et si abondamment pourvu de combustible qu'il plaise de l'imaginer. Et cependant, malgré la violence et la durée du feu, on ne releva dans les décombres aucun morceau de granit fondu. Semblable incendie équivaut à la plus concluante des expériences et démontre la fausseté de toute théorie qui serait en contradiction avec les enseignements qui s'en dégagent.

M. Thuot explique la fusion du granite par l'emploi du feu grégeois. Cette opinion soutenue à l'aide de citations historiques et d'arguments développés dans une forme syllogistique impeccable, qui fait songer au régent de philosophie, a pu avoir ses adhérents ; mais je ne l'ai vue adoptée dans aucun ouvrage.

La théorie de M. de Cessac se rapproche davantage de la vérité, mais nulle part je n'ai lu qu'on la considérât comme la solution définitive du problème. « J'ai la certitude, écrit M. de Cessac, qu'on « s'est beaucoup exagéré la difficulté de la construction de ces mu- « railles. La vitrification du granit ne présente aucune difficulté « sérieuse ; et l'expérience suivante montre combien la chose est « relativement facile avec un combustible abondant... J'ai placé « dans un creuset des couches alternatives de cendres de bois et de « petits morceaux de granit bleu, bien intacts, du Puy-de-Gaudy. « J'ai luté et introduit le tout dans le foyer d'une forge de maré- « chal et l'y ai laissé deux heures environ. Retiré au bout de ce « temps et brisé, le creuset a montré la masse réduite de moitié « et divisée en deux parties, l'une collée au lut, l'autre restée à une « légère distance du fond. Les morceaux de granit étaient soudés « ensemble par une fusion plus ou moins complète et effrités dans « leur intérieur. Les surfaces opposées des deux parties étaient com- « plètement réduites en verre... Le bois bien étagé au milieu de « pierres de granit est tout ce qu'il faut pour le vitrifier (1) ». L'expérience est intéressante, mais les conclusions que M. de Cessac en tire sont elles justifiées ? Je ne le crois pas.

Après avoir constaté par une analyse chimique l'identité du granite et des vitrifications, M. Daubrée recherche dans quelles conditions et sous l'influence de quelle température exactement se faisait la transformation qui conduisait la roche du premier état au dernier.

(1) *Op. loc. cit.*, p. 9 et 10.

Voici l'exposé qu'il fit de ses expériences :

« Pour se rendre compte des conditions au prix desquelles la « fusion d'un mur de granite a pu être obtenue, il fallait nécessai- « rement recourir à la méthode expérimentale.

« Des échantillons de granite provenant, l'un du Puy-de-Gaudy, « deux autres de Brest et Saint-Brieuc, ainsi que de feldspath « orthose, après avoir été réduits en menus fragments, ont été mé- « langés à des cendres de bois de chêne dans les proportions de « 1/20, 1/10 et 1/5 ; puis on les a chauffés pendant plusieurs « heures dans un fourneau à cuve, surmonté d'une cheminée, « d'abord avec du charbon de bois, puis avec du coke.

« On est parvenu seulement, soit à désagréger le granite, soit à en « émailler les morceaux à leur surface et à les souder entre eux. « D'autres expériences tentées avec le granite préalablement pul- « vérisé, bien que la température ait été poussée jusqu'au point de « la fusion du cuivre, n'ont pas conduit davantage à l'imitation des « échantillons étudiées.

« La température de la fusion de la fonte, obtenue dans un « fourneau à vent, a produit, comme on devait s'y attendre, la « fusion de ces mélanges et même celle du granite seul, mais cette « température excessivement élevée suppose des conditions qui « n'ont jamais pu être réalisées à l'air libre (1). »

Des expériences de M. Daubrée, il résulte que si la fabrication du fer a été pratiquée à proximité de nos forts vitrifiés, le granite a pu fondre dans les fourneaux. La preuve de l'existence de cette industrie me paraît résulter d'une découverte faite, il y a déjà un certain nombre d'années, par un ouvrier tailleur de pierre, M. Louis Lacôte père, de Guéret, qui n'attacha pas grande importance à sa trouvaille. Je le connaissais depuis longtemps, et fréquemment, quand je le rencontrais, j'engageais avec lui la conversation. Un jour que je le priais de m'informer s'il n'existait pas un emplacement où le granit vitrifié, qu'il appelait des *pierres brûlées*, se trouvait en plus grande abondance, après m'avoir signalé un endroit où ces matériaux se trouvaient en assez grande quantité, et qu'il désignait sous le nom patois de *Chiroux* (2), il me parla, incidemment, d'une pierre, curieuse par son poids, disait-il, qu'il avait trouvée sous un quartier de roche. Il m'offrit et j'acceptai ce fragment, dont je ne sus pas mieux que lui découvrir la nature ; mais une personne amie m'ayant offert de le soumettre à l'examen d'ingénieurs des mines, je le lui remis à mon tour.

(1) *Revue Archéologique* janvier 1881.

(2) En patois marchois, aux environs de Guéret, on appelle *Chiroux* une petite éminence, au milieu de champs cultivés, formée de pierres sèches.

L'analyse en fut faite aux usines de la Providence, en Belgique, et par la lettre qui accompagnait le bulletin de sa composition chimique, on exprima l'avis qu'il devait être considéré comme un morceau de fonte gallo-romaine. Le contenu de la lettre ne me fut communiqué qu'oralement, mais on me remit le bulletin dont voici la reproduction :

Société anonyme de la Providence.

LABORATOIRE D'HAUTMONT. — ANALYSES DE FONTES.

Bulletin du 15 Mai 1903.

QUALITÉ.	COMPOSITION.						
	C libre o/o	C combiné o/o	C total o/o	Si o/o	Ph o/o	Mn o/o	S o/o
Se rapproche d'une fonte Thomas.....	1.30	3.40	4.70	1.07	0.750	0.980	0.020

OBSERVATIONS. — Très dure, ne se laisse pas forer, ni travailler par un outil, renferme des traces de cuivre et d'arsenic.

Signé : E. BILLARD.

Si la présence d'un morceau de fonte au Puy-de-Gaudy ne semble pas, par elle seule, suffisamment concluante, on trouvera le complément et la confirmation de cette preuve dans une série de faits. Bien des personnes estimaient reconnaître dans certaines vitrifications des scories de fer, mais je craignais qu'elles ne fussent induites en erreur par des apparences. Toujours en quête de renseignements, j'en montrai un spécimen à un professeur de sciences de faculté, de passage à Guéret; bien qu'en toutes circonstances il se fût montré extrêmement circonspect, catégoriquement et très énergiquement il déclara que c'était une scorie de fer, et même insista en disant que sa certitude était d'autant plus grande, qu'originaire d'une commune des Ardennes où on avait fabriqué du fer au bois, il en avait vu quantité d'échantillons entièrement semblables. Une opinion émise dans de pareilles circonstances me parut offrir toutes les garanties d'exactitude désirables (1).

(1) La même personne m'a fait observer que ce fragment est composé de feuilles ou couches très minces, qui se sont collées en se superposant, qu'il n'a pas été formé par une coulée continue, et que l'absence d'homogénéité le rendait peu propre à être utilisé. Pour cette raison, peut-être, il fut rejeté comme sans valeur.

MM. Daubrée et Adolphe Carnot ont analysé des échantillons de vitrifications du Puy-de-Gaudy. Voici ces analyses, non pas dans l'ordre chronologique où elles ont été faites, mais dans l'ordre où elles ont été publiées.

ANALYSE DE M. DAUBRÉE (1).

	Granite du Puy-de-Gaudy n° 1.	Granite du Puy-de-Gaudy n° 2.	Granite moyen
Silice	67.66	70.33	72 »
Alumine	19.07	16.90	15 »
Peroxyde de fer	4.26	3.10	1 »
Chaux	2 »	2 »	1.50
Magnésie	0.24	0.36	0.90
Potasse	2.71	2.95	5.50
Soude	2.49	2.98	2.20
Perte par calcination	1 »	1 »	»
TOTAL	99.43	99.62	98.10

ANALYSE DE M. A. CARNOT (2).

	Granite non fondu empâté dans une partie vitrifiée.	Partie vitrifiée empâtant les fragments de granite.
Silice	68.25	68 »
Alumine	18.40	16.28
Peroxyde de fer	2.60	4.22
Chaux	1.50	2.25
Magnésie	0.37	0.54
Potasse	3.12	2.32
Soude	4.49	4.67
Perte par calcination	1 »	1.25
TOTAUX	99.73	99.53

Ne pourrait-on pas relever dans ces analyses certains détails démontrant scientifiquement que les vitrifications proviennent de foyers dans lesquels on a fabriqué du fer, ou utilisé pour un usage quelconque du minerai de ce métal ? La question ne peut être

(1) Les colonnes 2 et 3 se rapportent à deux échantillons de granite *vitrifié*.
(2) Bulletin publié par M. Daubrée à l'occasion de son étude sur Château-Meignan dans le n° de mai 1882 de la *Revue Archéologique*.

tranchée que par des chimistes et des minéralogistes. Eux seuls sont en mesure de décider si les faits auxquels je fais allusion doivent être retenus, ou s'ils n'ont pas la signification que je suis tenté de leur accorder. Les deux savants n'ont pas entièrement procédé de la même façon. M. Daubrée a seulement analysé des vitrifications; cette opération terminée, il a mis en regard, élément par élément, leur composition avec celle du granite moyen. Le rapprochement a mis en évidence, de façon indiscutable, l'identité chimique des vitrifications avec le granite *pris en général*, lequel peut d'ailleurs se distinguer par des nuances du granite du Puy-de-Gaudy.

L'expérience de M. Adolphe Carnot est plus complète et plus instructive. Il a analysé, non seulement des fragments de vitrifications du Puy-de-Gaudy, mais encore des fragments de granite empâté et resté intact dans les vitrifications. Les résultats ainsi obtenus permettent d'établir des comparaisons basées sur des réalités, d'abord, entre les deux matières envisagées dans leur ensemble, et, de plus, entre chacun des éléments qui rentrent dans leur composition. L'analyse de M. Daubrée nous montre déjà combien la proportion du peroxyde de fer est plus grande dans les deux échantillons de vitrification analysés que dans le granite moyen, soit 4,26 et 3,10 contre 1,00. Mais on peut supposer que le granite du Puy-de-Gaudy est plus riche en cette substance que le granit moyen. La réponse à l'objection se trouve dans le travail de M. Carnot : son analyse accuse 4,22 de peroxyde de fer dans les vitrifications (le chiffre ne diffère pas sensiblement de celui de M. Daubrée), et 2,60 dans le morceau de granit, empâté dans les vitrifications.

Il apparaît donc d'abord que toutes les vitrifications sont relativement chargées en peroxyde de fer; or, puisqu'il est démontré qu'elles proviennent de la fusion du granite, d'où peut bien provenir cet élément qu'elles ont en excès, par rapport à la matière d'origine?

Pour ma part, je ne trouve qu'une seule explication; c'est qu'à l'état liquide ou pâteux, au moment, par conséquent, où elles étaient arrivées au plus haut degré de chaleur où elles ont été portées, elles se sont assimilé du fer, des minerais avec lesquels elles étaient en contact. Sans parti-pris et sans amour-propre d'auteur, en homme plutôt inquiet de s'immiscer malgré son inexpérience à l'étude de pareils sujets, j'abandonne ma théorie à l'examen des personnes que leurs connaissances spéciales mettent en mesure d'expliquer les faits sur lesquels je m'appuie.

Notre département ne possède plus, aujourd'hui, d'exploitations de mines de fer; mais on rencontre, en plus ou moins grande quantité, du minerai sur son sol. M. Furgaud, ingénieur des mines,

ancien président de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, signale la présence du fer arsénical sur la montagne du Maupuy, éloignée de 2 ou 3 kilomètres à peine du Puy-de-Gaudy. Il y a peut-être même, à cette occasion, un rapprochement intéressant à faire entre la nature spéciale de ce minerai et la découverte de traces d'arsenic dans le morceau de fonte rencontré au Puy-de-Gaudy.

Thauron, s'il n'en fait pas partie, est sur la limite extrême d'une contrée où abondent des matières ferrugineuses sous différentes formes. A Bosmoreau, qui n'en était distant que de 4 à 5 kilomètres au plus, on a commencé à exploiter, dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, un gisement qui l'avait peut-être été déjà, à une époque très reculée. « Des scories de fer, écrit le même M. Furgaud, trouvées dans les environs de Bosmoreau, donnent lieu de penser que le minerai de la contrée a été fondu, jadis, dans des forges portatives (1) ». — Pourquoi des forges portatives?

A Reillac, éloigné de 4 kilomètres à peine du Puy-de-Gaudy, dont il est surtout séparé par la forêt de Chabrières, on découvrit un cimetière gallo-romain, dont l'emplacement joint une vaste terre, jonchée d'une considérable quantité de débris céramiques, parmi lesquels on rencontre de nombreux morceaux de verre et des scories de fer en assez grande quantité.

Enfin, pour en finir avec la question de la fabrication du fer, j'indique dès maintenant que tous les foyers garnis de vitrifications, que je signalerai plus loin, renfermaient des objets en fer.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la remarque, faite au seuil de cette étude, que, dans les fourneaux non revêtus de terre réfractaire, la température de la forge était suffisante pour entraîner, dans un plus ou moins long délai, la fusion des parois des murs et des voûtes. J'ai lu que les fourneaux pouvaient se détériorer assez rapidement, surtout lorsque les minerais traités étaient de qualité inférieure, ce qui vraisemblablement était le cas dans notre pays, et que la moindre faute dans la manutention occasionnait fréquemment des engorgements qui les rendaient inutilisables. De semblables incidents, ou même simplement le fonctionnement normal des fourneaux, ont pu fournir les vitrifications que nuos retrouvons aujourd'hui dans une partie des remparts.

La fabrication du fer n'est apparemment pas la seule industrie qu'exerçaient les populations qui ont construit les forts vitrifiés. Par elles seules, les vitrifications, indépendamment de la théorie

(1) *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 1838, t. I, pp. 36-38.

(2) P. DE CESSAC. — *Le Cimetière gallo-romain de Reillac (Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. IV, p. 247).

qu'il plaira d'accepter pour expliquer leur présence dans les remparts, prouvent une indéniable habileté à obtenir de puissants effets de l'emploi du combustible; elles font, j'imagine, supposer des connaissances professionnelles dans les arts et les métiers qui nécessitent l'emploi de foyers à haute température. Ces considérations me poussent à voir dans les forts vitrifiés l'œuvre de populations ou de colonies qui s'adonnaient principalement à l'industrie.

« Au milieu des forêts, écrit M. Maury, vivait au moyen âge une population sylvestre, livrée exclusivement aux industries qui naissent de l'exploitation du bois ». L'auteur cite notamment, les briquetiers, les tuiliers, les forgerons, les potiers, et les verriers (1). Les rigueurs des ordonnances royales ne triomphèrent que tardivement de la résistance des hôtes des bois, qui voyaient avec grand regret leur échapper le bénéfice d'une tradition que le moyen âge avait certainement reçue des siècles antérieurs et dont il est logique de croire qu'elle était née dès les premiers développements des industries intéressées à se procurer aisément le combustible. Les diverses industries, qui en font un usage considérable, ont pu être exercées dans le voisinage des forts vitrifiés, qui tous avaient été édifiés à proximité de vastes forêts. L'hypothèse tirée des circonstances de lieu est, de plus, corroborée par certains indices et des faits plus probants, mais dont j'ai le regret de ne pouvoir connaître toute la valeur. Sur un fragment provenant de Châteauvieux, j'ai remarqué une couche légère de substance vitreuse, en partie blanche, en partie olivâtre, qui m'a fait penser à la fabrication du verre, considérée par les auteurs comme une des industries les plus anciennes (2). Dans un gland de phallus, trouvé au Puy-de-Gaudy, j'ai été tenté de voir un objet sorti d'un atelier local et peut-être modelé par un ouvrier potier facétieux (3). Une longue coulée de vitrification, sans trace de soudures, m'a semblé provenir d'une tuilerie. Simples rapprochements, sans doute, auxquels il serait imprudent d'attacher une trop grande importance, mais que je crois néanmoins utile de soumettre à l'appréciation des chercheurs que la question intéresserait. Tout au contraire, je tiens pour significative et digne d'une étude approfondie la découverte que j'ai faite, dans mes fouilles, sur deux points différents des remparts, de plusieurs variétés de matières ayant la dureté de la

(1) Alfred Maury, membre de l'Institut.— *Les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France.* Paris, Librairie philosophique de *Lagrange*, 1867, pages 421 et suivantes.

(2) Notes de M. A. Maury, *Op. cit.*, p. 443.

(3) La dernière partie de cette remarque m'est inspirée par le souvenir d'une inscription grivoise, qui paraît bien avoir été tracée par un ouvrier sur une tuile gallo-romaine, conservée au Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

pierre, que je suppose les unes être des roches, les autres des substances durcies par le feu, et qui toutes, comme les vitrifications, étaient disséminées au milieu des morceaux de granite à l'état naturel. Je n'ai rencontré dans mon entourage aucune personne qui fût en mesure d'en déterminer la nature et l'origine. La seule constatation que je puisse faire, c'est qu'elles n'ont aucune ressemblance avec les roches que l'on rencontre au Puy-de-Gaudy. Si l'on admet, avec M. Daubrée, que la vitrification du granite s'est effectuée, dans nos forts, sans le secours d'aucun fondant, la seule explication plausible de la présence de ces matières, est qu'elles ont été utilisées ou devaient l'être pour les besoins d'une industrie.

Les vitrifications ne proviennent pas toutes exclusivement de remparts d'oppidum, comme beaucoup semblent le croire. Il en a été découvert dans d'autres constructions, et les conditions dans lesquelles elles se trouvaient apportent une preuve de plus que ce n'est pas dans des murs ordinaires, isolés, mais dans les foyers ou leur rayon d'action, seulement, que la fusion s'est produite. A Thauron, des fouilles firent découvrir, « dans les traces d'enceintes « plusieurs vestiges de voûtes d'environ 2 mètres de diamètre « formées de granits calcinés, réunis par del a terre glaise et telle- « ment collés les uns aux autres par l'action du feu, qu'on ne peut « les extraire qu'en les brisant ». D'autres fouilles furent pratiquées au-dessous de ces voûtes dans une terre dite des Barrières ; elles « eurent pour résultat la découverte d'un mur d'enceinte, qui « a environ 2 mètres d'épaisseur, dont l'intérieur est formé de « pierres qui ont subi l'action du feu et *toujours réduites en lave* « *aux environs des voûtes* qui paraissent avoir la forme et la gran- « deur d'un four ordinaire et retrouvées avec beaucoup de cen- « dres, de charbons, de nombreux débris d'ossements calcinés, de « poteries, de tuiles romaines, et de matières *ferrugineuses fon-* « *dues*. On rencontre aussi des traces d'une ancienne galerie qui « paraît communiquer d'une voûte à l'autre » (1).

Les fouilles qu'il pratiqua dans deux tumulus du village de La-Tour-Saint-Austrille, commune de Saint-Dizier-la-Tour, firent découvrir à M. de Cessac, des blocs importants de substances vitrifiées. Certaines circonstances et divers incidents empêchèrent de déterminer, avec une absolue précision, les dispositions et les

(1) Cancalon. — *Essai sur les monuments celtiques de la Creuse*, Aubusson, Langlade, 1842, p. 105. — Dans la même publication (p. 104), on lit : « On « trouve aussi, au-dessous du bourg et hors des traces d'enceintes, gisant çà et « là sur des murs de clôture, des blocs de granite formés de plusieurs parties « à grains blancs, gris et serrés, réunis par l'action du feu, dont les surfaces « réduites en laves offrent une analogie frappante avec les débris granitiques « qu'on trouve aux environs du Puy-de-Dôme ».

caractères des constructions renfermées sous les buttes. Les deux tumulus, de dimensions différentes, étaient accouplés ; et l'un et l'autre recouvraient des fosses. La plus vaste, en forme de quadrilatère, mesurait, autant que les éboulements permirent de le constater, 11^m50 sur 5 mètres ; l'autre était environ de moitié plus petite. Il convient de faire les plus expresses réserves sur l'affectation de ces constructions; mais on peut se demander si quelques particularités qu'elles présentent n'intéressaient pas le fonctionnement d'un four. Il a été constaté que les parois de la plus vaste étaient en surplomb « d'une manière assez prononcée », disposition qui favorise la concentration de la chaleur; le fond présentait une calotte sphérique, sous laquelle on découvrit un conduit de 0^m15 de diamètre et dont l'orifice avait été rougi par le feu. Le fond de la fosse était recouvert d'une couche de cendre, dont l'épaisseur variait de 0^m50 à 0^m90, et dans laquelle on rencontra de nombreux objets en fer : fer de cheval, éperons, lances, fers de roues de voitures, tarière de charpentier, etc. Parmi les articles, je citerai plus particulièrement : un « paquet d'arbalètes fondues et soudées ensemble, ».. « un grand vase de fer, aplati et replié sur lui-« même. Malgré les précautions prises pour le dégager, deux pierres « d'inégale grosseur, qui *s'étaient soudées à lui*, firent bascule et le « brisèrent lorsqu'on eut fait le vide au-dessous ». L'énumération de M. de Cessac comprend 27 articles. Les seuls qui ne concernent pas des objets en fer signalent : 1° une rouelle de fuseau de grès ; 2° des fragments de meule de moulin à bras ; 3° des ossements disséminés en grand nombre. La seconde fosse fut jugée, par M. de Cessac, semblable à la première; mais les infiltrations l'avaient fait remplir de boue. La crainte des éboulements fit arrêter les travaux d'épuisement, qui « ne produisirent que quelques morceaux de fer, entièrement pourris par l'eau » (1).

Dans le village des Mottes, situé sur la lisière de la forêt de Châteauvert, dans la commune de Saint-Oradoux-de-Chirouze, on voit aujourd'hui cinq tumulus. L'un d'eux fut exploré par M. le Dr Chaussat. Les constatations qu'il fit ne sont pas variées; mais il s'en dégage un fait qui a le grand avantage d'être nettement caractérisé et de ne laisser place ni aux discussions ni aux interprétations. Je laisse la parole à l'auteur des fouilles : « La masse de la « butte est entièrement composée de terre prise aux environs, « mêlée de pierres variant de la grosseur du poing à celle de la « tête. Le centre est occupé par un massif de pierres brutes entas-« sées sans ordre, mais ayant subi l'action d'un feu très intense

(1) M. de Cessac. — *Rapport sur les fouilles exécutées dans les buttes de la Tour-Saint-Austrille.* Imprimerie Nationale, 1887.

« qui les a à demi fondues et soudées ensemble. Ce bloc de granit « vitrifié reposait sur le sol vierge, que j'ai suivi sur toute la lon- « gueur de la tranchée... J'ai attaqué cette masse en face de la « tranchée ; et j'ai pu dégager, sans craindre de la voir s'écrou- « ler, tant la vitrification avait été intense, une sorte de crypte « de 2 mètres de diamètre sur 1m50 de hauteur. Cette crypte « était pavée en pierres brutes, dont on avait habilement profité « les joints naturels pour obtenir une surface plane et continue. « C'est sur ce pavé, au milieu de cendres et de débris de pierres « calcinées, ressemblant à de la brique pilée, que j'ai recueilli trois « bouts de flèche (en fer) de *carreaux*, dont la hampe de bois avait « disparu ».

Au-dessus de la crypte, le Dr Chaussat avait rencontré un fer à cheval et « une assez grande quantité de fragments de charbon de la grosseur du bras ». Ici, a été trouvé, complètement intact et dans son état primitif, un des types de foyers où se sont formées des vitrifications identiques à celles qui existent dans les remparts (1).

Le fort vitrifié du Puy-de-Gaudy se trouve daté de la période gallo-romaine par la présence dans ses remparts de fragments de poteries romaines, dont j'ai précédemment parlé, et la découverte antérieure, signalée par M. Thuot, de débris de briques et de tuiles à rebords, ainsi que d'un reste de colonne provenant également de l'enceinte (2). Pour des raisons similaires, mais peut-être moins solidement établies, la construction du fort de Thauron paraît être contemporaine de celle du Puy-de-Gaudy ; mais aucun fait concluant n'autorise, jusqu'à ce jour, à renfermer l'origine de Châteauvieux dans les limites d'une période déterminée (3). Les vitrifications ne sont spéciales à aucune époque. Elles n'appartiennent certainement pas toutes au temps de l'occupation romaine exclusivement. Il en est de plus anciennes, il en est de plus récentes ; tandis que, dans mon système, les unes peuvent remonter aux premiers temps de l'âge du fer, d'autres, comme celles du tumulus de la Tour-Saint-Austrille, si elles sont contemporaines d'objets recueillis dans les cendres, dateraient du viie siècle, d'après

(1) Dr Chaussat. — *Fouille (1895) des cinq tumulus du village des Mottes.* — *Mémoires de la Société des Sciences de la Creuse*, t. V, pp. 317-318.

(2) *Notice sur quelques restes d'édifices romains, trouvés dans le rempart vitrifié du Puy-de-Gaudy.* — *Mémoires de la Société des Sciences de la Creuse*; t. IV, p. 416.

(3) Le 23 octobre dernier, M. Cousturier, instituteur à Pionnat, m'écrivait qu'il avait trouvé à Châteauvieux « une petite hache gauloise et une petite flèche triangulaire aux arêtes très vives ». Cette même personne, qui est venue me voir aujourd'hui, 31 octobre, m'a rapporté avoir également trouvé, mais à 50 ou 60 mètres de l'enceinte, une brique en pâte très fine, sur laquelle était gravé un rinceau très artistement dessiné.

l'opinion de M. de Cessac, qui est, à mes yeux, d'une grande autorité. Nous allons ainsi de la protohistoire à l'aurore du haut moyen âge. Seules, les circonstances dans lesquelles on rencontre les vitrifications peuvent renseigner sur leur date.

On est en droit de dire que l'étude des vitrifications ne se rattache chez nous qu'indirectement et accessoirement à celle des oppidums et retranchements. Elles ne concourent qu'accidentellement à l'établissement des moyens de défense ; elles remplacent, sans aucun avantage, des matériaux ordinaires. Les parties d'enceinte où elles se rencontrent ne diffèrent pas des autres; rien, extérieurement, ne les distingue, et, d'ailleurs, l'opinion a aujourd'hui prévalu de ne leur reconnaître aucune utilité. Après mes recherches, je n'ai pas eu à opter entre plusieurs systèmes; celui dont j'ai rendu compte s'est imposé à mon esprit comme une conséquence nécessaire de mes observations, toutes concordantes. Il me semble que, dans le cadre étroit de notre département où se renferme cette étude, il fournit une réponse satisfaisante aux objections que soulèvent les diverses théories jusqu'ici proposées. Il écarte d'abord l'invraisemblable hypothèse de la défaillance, presque la faillite, de la science moderne, créatrice de tant de merveilles, et cependant incapable de reproduire une œuvre due non pas à quelques initiés, jaloux de garder leur secret, mais au travail en commun d'une petite colonie ouvrière et à l'emploi de procédés si répandus qu'on les trouve appliqués dans les contrées les plus éloignées les unes des autres. De même encore il interdit de faire à des populations arrivées à un degré avancé de civilisation l'injure de supposer qu'elles ont dépensé une somme considérable d'efforts et détruit des quantités énormes de combustible pour obtenir un résultat dont elles ne pouvaient ignorer d'avance la parfaite inutilité.

Je me suis jusqu'ici rigoureusement renfermé dans les limites du département de la Creuse : les forts étudiés lui appartiennent tous; les faits rapportés pour connaître leur nature et leur origine ont été sans exception observés sur son territoire. Maintenant, je me propose de franchir ses frontières, ainsi que je l'ai annoncé dans les préliminaires de ce mémoire. En interrogeant les travaux composés sur les forts étrangers, je ne pouvais manquer d'être frappé du nombre de traits communs qu'ils ont avec les nôtres ; la ressemblance apparaît dans l'ensemble des détails et pousse à penser qu'une théorie générale applicable aux uns et aux autres, le jour où les éléments d'information seront réunis en quantité suffisante, devra s'imposer. Il reste encore trop à apprendre pour que l'on puisse dès maintenant la formuler sans risque de s'égarer. Des fouilles surtout, j'attends les dernières révélations qui feront

luire une lumière complète. J'espère pourtant faire œuvre utile en donnant des exemples saillants de similitude qui, à défaut d'autre intérêt, corroborent les conclusions de mon étude locale. Je me garderai de toute discussion, je procéderai plutôt par notes brèves et userai plus volontiers encore du procédé des citations.

Toutes les observations consignées plus haut se condensent, en définitive dans ces idées dominantes. Les vitrifications n'ont pu se former dans les remparts. Elles proviennent de foyers dans lesquels l'emploi d'appareils de soufflerie a permis d'obtenir la puissance de calorique suffisante pour fondre le granite. Enfin, les vitrifications paraissent principalement sortir de fourneaux qui ont servi à la fabrication du fer, soit par le traitement du minerai, soit par l'utilisation de vieux fers.

Le répertoire des enceintes préhistoriques du département du Var, dressé par le distingué président de notre congrès, M. le Dr A. Guébhard, en énumère un nombre considérable, mais n'en cite qu'une seule qui renferme des vitrifications et c'est précisément dans des foyers qu'elles furent découvertes. Dans l'article consacré au fort du Rouit et aux travaux de défense de la Rainaude et Rebequier, on lit : « la singularité de ces constructions (celles du fort « du Rouit), qu'on désignait sous le nom de *tombe du général*, ayant « attiré l'attention des chercheurs de trésors, la démolition du « rempart a mis à jour une certaine quantité, totalement masquée, « de porphyres vitrifiés autour d'un foyer qui paraît avoir atteint « un diamètre de cinq mètres au plus et qui, sur l'un des côtés, « ayant à peine atteint la roche, a, de l'autre, poussé la vitrification « assez loin pour réunir les blocs entre eux en leur faisant perdre « une partie de leur poids et en leur donnant un aspect trachyti- « que ». Une note finale, sous la signature J. Bossavy, nous fournit encore ce détail : « On accède au camp (le Rouit) par..... ; il y a au sommet un trou assez grand, vitrifié » (1). Ce trou n'a-t-il pas tout l'air de la base d'un foyer ?

Mon collègue, M. L. Duval, actuellement archiviste de l'Orne et mon prédécesseur dans la Creuse, ayant trouvé dans ses deux résidences successives les forts vitrifiés au nombre des questions que soulevait l'étude de l'archéologie locale, donna, dans une causerie, parue, je crois, dans un journal d'Alençon, un résumé très substantiel de ce qui avait été écrit sur la matière, en y joignant des vues personnelles fort ingénieuses et inspirées par une pénétrante érudition. Le but déterminé que je poursuis ne me permet de retenir

(1) Dr Adrien Guébhard, Agrégé de Physique de la Faculté de Paris, Président de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. — *Essai d'inventaire des Enceintes préhistoriques du Département du Var*. Le Mans, Imprimerie Monnoyer, 1906, pp. 55-56.

ici que ce qui a trait à des fouilles pratiquées dans le retranchement même de Château-Gontier, commune de La Courbe, par M. Alfred de Caix : « On doit à cet archéologue, écrit M. Duval, une obser- « vation importante : c'est la découverte, faite par lui, en 1861, dans « le centre même du massif, d'un grand clou en fer, adhérant telle- « ment aux matières vitrifiées, qu'il put enlever le fragment, auquel « il était soudé sans l'en séparer. M. Thouin, agent voyer de l'ar- « rondissement d'Alençon, a également recueilli sur le rempart une « hachette en fer, que l'on ne peut pas faire remonter plus haut que « l'époque carlovingienne et qui porte encore les traces de la ma- « tière vitrifiée ».

Une découverte récente, faite au sommet du Puy-de-Dôme, tendrait à faire croire que l'on y a fabriqué du fer. Telle est bien mon opinion ; mais je ne sais si elle sera partagée. Quoi qu'il en soit, cette découverte me fut signalée par son auteur lui-même, M. Aug. Audolent, le savant et sympathique professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Clermont, conservateur du musée de cette ville. Craignant de m'écarter, à mon insu, des indications qu'il m'avait données et de ne pas être l'interprète aussi fidèle que je le souhaitais de sa pensée, je le priai de me faire lui-même le compte rendu de ce qu'il avait observé. Voici le texte de ce qu'il m'a écrit avec son obligeance accoutumée : « A plusieurs reprises, « on a extrait des déblais, en fouillant le temple du Puy-de-Dôme « et ses alentours immédiats, des pierres recouvertes d'une sorte « de glaçure. Le Musée de Clermont en possède quatre ou cinq « échantillons. Il s'agit— ce me semble — de morceaux de domite, « soumis à l'action du feu. Je n'ose toutefois être très affirmatif « sur la nature de la pierre, car elle a pris, en se vitrifiant, une « teinte un peu plus foncée que celle de la domite ordinaire, qui « est simplement grise.

« En outre, dans nos fouilles de 1902, nous avons trouvé, en « pleine terre, à proximité du temple (face à Clermont) et sur la « route qui conduit à l'Observatoire, un gros bloc métallique « arrondi à sa partie supérieure et se terminant par une sorte de « pointe centrale à sa partie inférieure. C'est du fer, qui a dû être « fondu au feu de bois. Mon collègue Chavastelon, en étudiant « quelques fragments prélevés dans la masse même, y a noté des « vestiges ligneux. Moi-même, j'ai extrait d'un trou quelques débris « charbonneux. Y a-t-il quelque relation entre ce traitement du « fer au Puy-de-Dôme et la présence au même endroit de pierres « vitrifiées ? Je me contente de vous soumettre la question ».

Les faits qui viennent d'être relatés ont donné lieu à de multiples hypothèses que j'ignore ; je sais pourtant qu'on a proposé de voir dans le bloc de fer un bolide et de plus, en ma présence, a é

exprimé l'avis qu'il pourrait être le métal d'une statue qu'on aurait fait fondre. Mon interprétation ne surprendra personne ; ma théorie sur les forts vitrifiés m'amène en quelque sorte fatalement à reconnaître dans cette masse métallique, très mélangée de scories, m'a-t-on rapporté, aussi bien que dans le lopin de fonte recueilli au Puy-de-Gaudy, un produit défectueux et peut-être inutilisé d'une fabrication de fer. La nature des pierres recouvertes d'une sorte de glaçure n'ayant pas été déterminée, nous sommes réduits, en ce qui les concerne, à des conjectures. Nous savons seulement qu'elles sont fusibles. Le plus vraisemblable est qu'elles sont de la domite; mais, quelle que soit la roche en présence de laquelle nous nous trouvions, tout porte à croire qu'elle n'a pu entrer en fusion que sous l'influence d'une température très élevée qui passe celle d'un foyer à l'air libre. Je ne dissimulerai pas que je suis très tenté d'adopter l'hypothèse que ces vitrifications sortent de forges.

Le beau travail de M. Daubrée me paraît être l'œuvre qui, jusqu'ici, en France, a fourni le plus de données positives, dans l'ordre scientifique, sur les forts vitrifiés ; il semble en général avoir porté sur les types les plus caractéristiques et les plus connus de ce genre d'enceintes : La Courbe, près Argentan, dans l'Orne ; Sainte-Suzanne, dans la Mayenne; Châteauvieux et le Puy-de-Gaudy dans la Creuse; Péran, près Saint-Brieuc, dans les Côtes-du-Nord; Hartmannswillerkopf, dans la haute Alsace ; et enfin Craig Phadrick, près Inverness, en Ecosse. Le titre donné à ces études fait connaître le but spécial que l'auteur a poursuivi ; il a procédé surtout à l'examen *chimique et minéralogique* des matériaux vitrifiés. On peut regretter qu'il ait borné ses recherches à des expériences de laboratoire; il n'a analysé, en effet, que les échantillons qui lui ont été fournis; et les personnes qui les lui adressaient étaient convaincues que chaque fort ne possédait qu'un genre unique de vitrifications. C'était indiscutablement une erreur pour la Creuse. La même méprise ne se produisit pas pour Craig Phadrick. M. Daubrée fut averti, par son correspondant, je suppose, que les échantillons qu'on lui soumettait ne représentaient *qu'une partie des roches employées à cette antique construction*. Il soupçonna apparemment qu'il en était de même ailleurs, car, dans une observation que je vais reproduire, il fait remarquer qu'il a dû opérer sur des échantillons isolés. Les éléments qu'il a recueillis lui ont permis néanmoins de faire des groupements, et ainsi il a pu rapprocher dans une seule et même catégorie les forts de la Creuse et le camp de Péran dans les Côtes-du-Nord; ses conclusions sont communes aux uns et aux autres.

Arrivé au terme de ses observations, le grand savant jette un coup d'œil d'ensemble sur les enceintes qu'il a étudiées; l'analyse a pu

lui révéler des différences de détail entre elles ; mais il n'y voit que des nuances, qui ne sauraient empêcher ces enceintes d'être des œuvres issues d'une même conception. Comme on pourra s'en rendre compte, il affirme cette opinion avec une grande netteté dans un passage extrait des considérations générales par lesquelles il clôt ses articles, et qui en sont en quelque sorte la synthèse : « A en « juger par la similitude des caractères extérieurs visibles à l'œil « nu, et surtout par celle des minéraux microscopiques engendrés « lors de la fusion, la chaleur très intense qui a agi sur ces masses, « paraît avoir été obtenue par une même méthode. Le procédé mis « en jeu a été d'une puissance si surprenante qu'il est difficile « d'admettre qu'il ait été inventé, d'une manière indépendante, dans « des contrées aussi distantes que celles où nous en voyons les résul- « tats. Il est plus que vraisemblable qu'un procédé si ingénieux « et dont il est encore difficile, sur des échantillons isolés, de se « représenter tous les détails a été transporté successivement de « l'une de ces contrées aux autres. Les enceintes vitrifiées pourront « ainsi servir à marquer les étapes de certaines migrations (1) ».

Une personne amie m'a reproché, non sans amertume, de travailler à la destruction d'une légende. Le grief ne m'a pas été insensible ; et je reconnais bien volontiers qu'il y a souvent plus de charme dans le merveilleux brodé par l'imagination populaire que dans une vérité historique et banale. Mais il faut en prendre son parti : les études historiques sont coutumières du méfait de lèse-poésie ; tout compte fait, elles démolissent plus qu'elles n'édifient. J'espère pourtant que mon système, si ma bonne fortune m'a conduit à la découverte de la vérité, ne sera pas exclusivement malfaisant ; il écarte bien le problème imaginaire de la fusion de murs larges de 8 à 11 mètres ; mais il lui en substitue un qui n'est pas indigne de l'attention des érudits. S'il fait perdre à nos humbles montagnes la couronne de lumière qui, d'après la tradition locale, ceignit leur sommet pour fondre les pierres des remparts, il les illumine de foyers, autour desquels s'agitait une activité féconde et bienfaisante. J'ose espérer que des études scientifiques nous apprendront à quels travaux se livraient les ouvriers qui ont allumé ces fourneaux, et que les vitrifications deviendront des documents à consulter sur l'histoire de l'industrie.

Il me reste encore à m'acquitter d'une obligation de gratitude, ou plutôt à remplir un devoir de probité. J'ai eu dans mon travail un véritable collaborateur. M. A. Aubaile, employé des Archives et mon ami, s'est intéressé aussi vivement à mes recherches que

(1) *Revue archéologique*, n° du mois de mai 1881.

s'il les avait entreprises lui-même pour son compte. Il m'a secondé avec un dévouement sans bornes. Pas une fouille, pas un travail matériel ne s'est fait dans les murs des enceintes sans qu'il y ait assisté du commencement à la fin, maniant au besoin les outils des ouvriers, pour que les opérations marchent à son gré.

Combien de fois, dans la salle commune où nous travaillons, nous avons échangé nos vues et je lui ai demandé son appréciation! Il n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour m'être utile. Je lui dois beaucoup ; et je le proclame bien haut avant d'apposer ma signature.

M. Pagès-Allary (Murat). — Dans le beau travail qui vient d'être présenté, je pense qu'il ne faut pas perdre de vue : la différence de composition entre les roches primitives (granit et granulite, etc.), et la domite citée également. Cette dernière (étant donnés : la potasse, la soude et le fer de sa composition) est bien plus fusible. On s'en sert même pour faire du verre à bouteille en Auvergne. J'ai moi-même fondu au four Broly celle d'Albepierre (près Murat), que j'ai étudiée tout spécialement pour le polissage, la verrerie, et comme terre feldspathique; voici du reste sa composition chimique :

Silice	64.50	
Alumine	19.50	
Oxyde de fer	2.10	
Magnésie	0.70	
Acide phosphorique	0.04	
Potasse	5.03	11.06.
Soude	6.01	
Perte au feu	0.90	

Traces de manganèse, chaux et acide sulfurique.

Il est évident qu'un feu violent, léchant des murs faits avec cette roche, peut en vitrifier la surface, mais non l'intérieur, comme dans le cas d'une scorie ou d'un laitier de fourneau de silicate de fer.

Les forgerons ou fondeurs de M. Autorde utilisaient les déchets, pour en faire un rempart de protection, contre les voleurs d'un métal de première nécessité ; nos forges et laminoirs ne sont-ils pas entourés de hauts murs, à notre époque de haute civilisation?

M. Léon Coutil rappelle qu'il a décrit des remparts ou amoncellements de pierres schisteuses vitrifiées et se tenant les unes les autres, dans une des presqu'îles de l'Orne : ces amoncellements, formant cinq lignes parallèles, barrent d'un bout à l'autre une des boucles de la rivière sur la commune de la Courbe (Orne). En face, dans une autre boucle de la rivière, se voit un éperon barré par une

levée de terre précédée d'une motte en pierres schisteuses, qui a été fouillée et à donné des objets en fer.

Vis-à-vis se dresse la *Pierre tournante* (menhir). Comme non loin de là on extrait actuellement du fer, doit-on croire que les pierres calcinées et vitrifiées proviennent de vieux fours destinés à fondre le minerai ? M. Coutil ne le pense pas ; aussi il invite ses collègues de la Commission des Enceintes à venir les voir, et leur promet de faire ouvrir des tranchées à côté et dans les vallums (1).

M. A. Guébhard fait remarquer que si la thèse, neuve pour la France, mais déjà émise en Allemagne, que vient de soutenir M. Autorde, avec un talent auquel ont rendu hommage les applaudissements unanimes de l'Assemblée, apparaît comme des plus plausibles pour les cas particuliers cités, il faudrait se garder de lui donner plus d'extension que n'y prétend l'auteur lui-même.

Autrement, en effet, elle tendrait à rien moins qu'à exclure toute possibilité de *vitrification*, avant l'invention du four à fondre le fer ou le verre. Or, dans l'Amérique du Nord, où l'invasion trouva les indigènes encore à l'âge de la pierre polie, connaissant à la vérité le cuivre, l'argent et l'or, et même un peu de fer natif, mais sans savoir les façonner autrement que par martelage, on cite, entre autres (2), le grand fort de Bournville, tout construit en pierres, comme présentant de nombreuses traces de vitrifications tout le long de sa paroi interne, mais espacées comme autant de foyers, parmi lesquels le plus intense occupait le sommet d'une butte qui avait dû servir de poste à signaux.

L'intensité, et surtout la perpétuité de certains feux, a bien pu produire, par quelque heureuse rencontre de matériaux, végétaux et minéraux, des effets que n'ont pas essayé de reproduire les chimistes dans les laboratoires. Et n'est-il pas dans la logique des choses que ce soit, plutôt qu'à l'inverse, de l'observation de quelques hasards de ce genre que soient sortis, après l'art du potier, celui du vitrier, et puis de l'émailleur, et du métallurgiste ?

Mais, avant de faire de l'art, l'homme ne devait-il pas songer d'abord à utiliser pour sa sécurité, là où aucune autre ressource ne s'offrait, ce moyen d'agglomération de matériaux incohérents, par un verre qui les pouvait parfois cimenter, mieux que, plus tard, le ciment romain ?

Pour qui a vu se tenir encore debout d'un seul bloc, sur plusieurs dizaines de mètres de longueur, la demi-voûte recourbée du mur

(1) L. Coutil. — *Les camps vitrifiés de la presqu'île de la Courbe et ses monuments mégalithiques.* (Extr. de *l'Homme préhistorique*, n° 1, 1907).

(2) Rev. Stephen D. Peet. — *The mounds builders, their works and relics*, t. I, 1892, p. 212.

du Péran, toute autre explication, là, que celle d'une application systématique et voulue, paraît inadmissible. Dans un ordre de choses différent, mais connexe, lorsqu'on voit, comme M. J. Feuvrier dans le Jura, une véritable chape de terre cuite former une carapace solide sur un talus ébouleux formé de terre et de galets mal agglomérés, peut-on nier l'artifice intentionnel, fût-il discutable pour les *noyaux calcinés* de certaines autres régions?

Certes, ce ne sont peut-être là que des exceptions; et il est indubitable, par exemple, que le foyer du *Rouit*, dans le Var, ne fut dû qu'à un foyer local. Mais, autant il serait téméraire de déclarer très antiques, et toutes voulues, les vitrifications de tous pays, autant il serait dangereux de ne voir que des résidus de vraie métallurgie dans des scories, qui ont pu se produire dès les premiers perfectionnements de la cuisson des poteries.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire dans ma Conférence à propos de « l'âge des Camps » ; ainsi que vient de le proclamer encore M. Autorde, à propos de théories antérieures à la sienne, la vérité, dans les discussions scientifiques, n'est pas, comme voudrait le proverbe, dans le juste milieu : elle est un peu partout, aux extrêmes et encore ailleurs. C'est qu'un même fait peut résulter de maintes contingences diverses, qui font qu'il n'y a pas, à proprement parler, de cas général, mais seulement, comme on dit au palais, des espèces.

En l'espèce, il est certain qu'une très grande part de vérité locale vient de nous être exposée. Cependant, dans le *Burgwall* à vitrification de Fergitz, Ober-Uckersee (Allemagne), M. Ed. Krause a trouvé (*Verh. d. Berl. Anthrop. Ges.*, 1902, p. 272) des sépultures slaves à l'intérieur du rempart, dans des conditions qui prouvaient l'antériorité de celui-ci, et le faisaient remonter au delà du premier millénaire avant J.-C. Par contre, Bulliot mentionne que les premières fouilles de d'Aboville, au Beuvray, rapportèrent, avec des poteries grossières, plus ou moins calcinées ou même *vitrifiées*, des scories de fer, et de grandes quantités de clous. Au *Puy Grasset*, près d'Argentat, Ernest Rupin note qu'avec les vitrifications fut exhumée de la ferraille. Voilà encore des arguments pour la nouvelle thèse, qui, n'eût-elle pas emporté toutes les convictions, a été émise avec tant d'art et de brio que nul assurément ne la saurait regretter.

(1) Bulliot.—*Fouilles du Mont Beuvray* (ancienne Bibracte) de 1867 à 1895, t. II, 1899, p. 230.

(2) Ernest Rupin.—*L'enceinte vitrifiée de Sermus, canton de Saint-Privat* (Corrèze). *Bull. Soc. Sc. Hist. nat. et Arch. de la Corrèze*, t. XV, 1893, p. 197.

Fouilles et découvertes à Las Tours près Murat (Cantal).

PAR

M. J. PAGÈS-ALLARY (de Murat).

J'ai tenu à apporter à M. Guébhard un procès-verbal de fouilles dans le Cantal pour son important travail des enceintes préhisto-

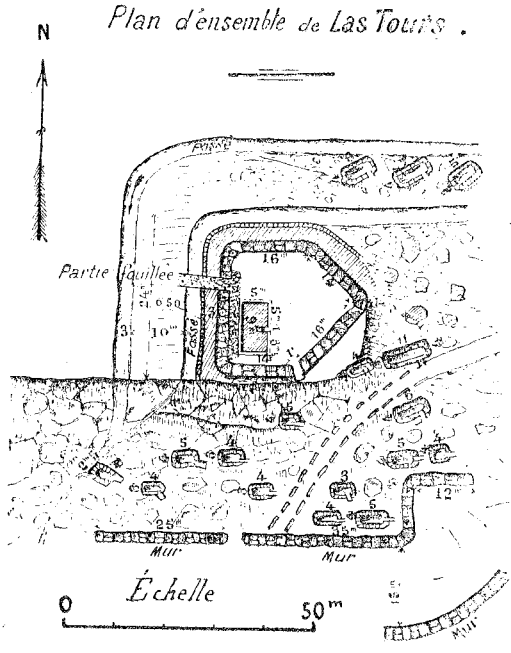


Fig. 1. — Village et Fortifications de Las Tours.

riques. Sur 16 emplacements de ruines anhistoriques, en pierres sèches, examinés dans l'arrondissement de Murat (1), deux sem-

(1) Las Tours, commune de Chastel; La Tourille, Fraissinet, Le Cheylard, près Murat; L'Oursaire (Beuvraisien), Bois de Celles; Tirandaire, commune de Auzole; Les Bartres, montagnes Roussilles, Pagès du Cheval et la Plauna; l'Estival près Toursou; Comher Rohert, près Neussarques; Laval et les Cuses, près Moissac; Rochevieille, près Le Monteil; Landeyral, Lanerat, les Verrines, près Allanches; Matonière, propriété Couchelut; L'Acheu près Peyrusse, à côté de la voie romaine; Le Suc de l'Armu; Montservière, petit Saint-Flour, près Récoul, avec dolmen; Le Séquard du lac de Sainte-Anastasie, près Chanzac et Romaniarques, plus Les Chazeaux et Chazeloup, non examinés, etc., etc.

blent répondre assez exactement à l'intéressante question à l'ordre du jour. Les autres sont des villages qui paraissent avoir été abandonnés à la suite d'incendie, de pillages, ou de la peste, quand ce n'est pas pour le manque d'eau ou la rudesse du climat.

Pour l'instant, je n'ai fouillé méthodiquement que Las Tours.

Ces ruines, dont les figures 1 et 2 montrent le plan et la coupe,

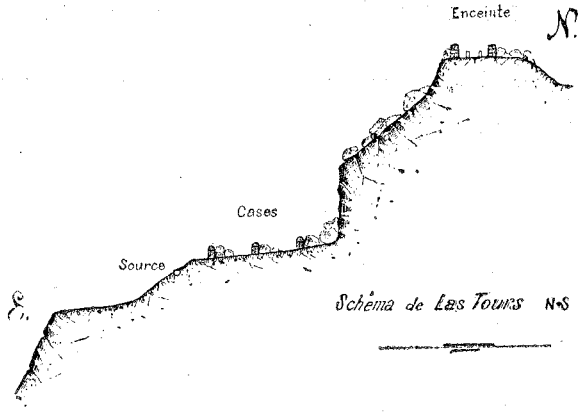


Fig. 2. — Coupe Nord-Sud, montrant la disposition relative de l'Enceinte supérieure et du Village fortifié de Las Tours.

se trouvent à 7 kilomètres au nord de Murat, dans un communal de plus de 300 hectares, entre les villages de Breujalaine et d'Auxillac, sur un plateau à 1.200 mètres d'altitude, dominant la vaste cuvette de Sainte-Reine, où mes sondages antérieurs ont révélé l'existence de 3.000.000 de m³ de silice de Diatomées fossiles. C'est

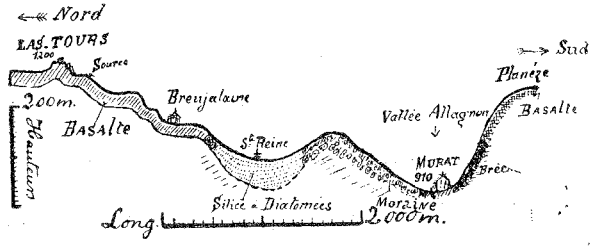
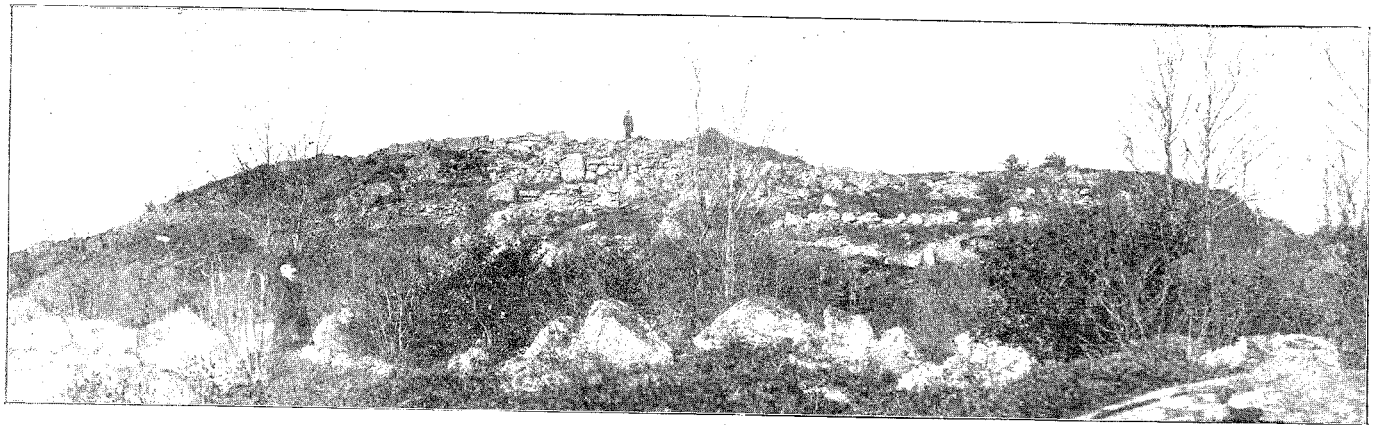


Fig. 3. — Coupe géologique de Las Tours.

signaler aux géologues l'emplacement d'anciens lacs, sur un terrain volcanique, recouvert par des moraines glaciaires et de gros blocs erratiques en andésite (*Fig.* 3).

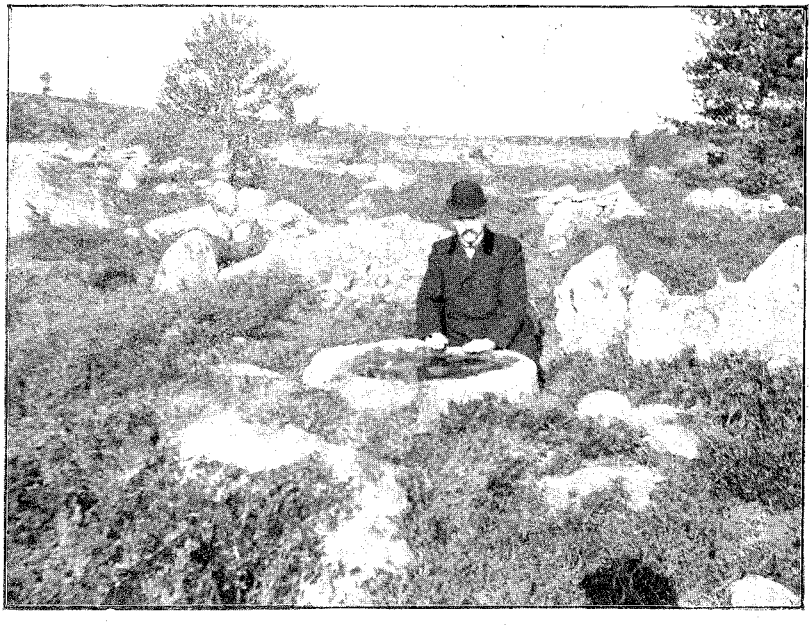
Le sol ne produit aujourd'hui que de la bruyère ou du bois, et la neige y séjourne six longs mois; le restant de l'année, ces communaux nourrissent les troupeaux des villages environnants



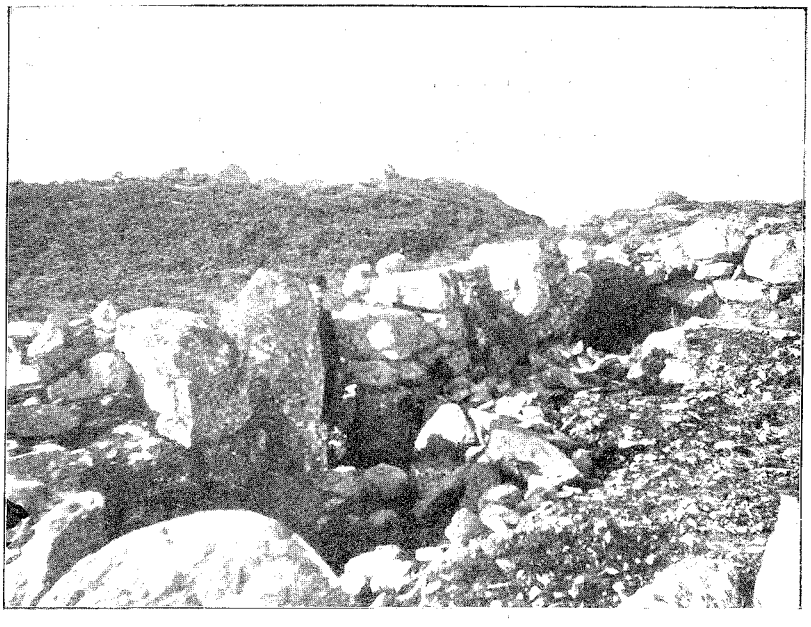
1. — L'enceinte de Las Tours, l'emplacement des cases et leur mur de protection ; vue prise du S.-S.-E., de l'allée de pierres fichées conduisant à la source. (Phot. A. LAUBY.)



2 — Fouille au pied de l'enceinte de Las Tours et dans la case la plus haute (en pierres sèches, mais taillées). (Phot. A. LAUBY.)



3. — Pierre creusée en bassin à Las Tours. (Phot. A. LAUBY.)



4. — Case fouillée à Las Tours. (Phot. A. LAUBY.)

(et il est facile au premier venu, de reconnaître un communal par l'état d'abandon et l'abondance des pierres, que de simples particuliers auraient fait disparaître depuis longtemps). C'est, sans doute, à ce bienfait de la communauté, dominée par l'égoïsme, que nous devons la conservation de ces ruines, autant que la disparition de grands bois si salutaires, mais moins commodes pour élever le bétail ! Mais laissons là les moutons de Breujalaine pour revenir aux nôtres.....

Nous sommes au milieu d'un chaos de grosses pierres (généreux cadeau des glaciers aux Basaltes), à l'extrémité d'un bois, *près d'une source très abondante* (1) et nous dominons trois plateaux, dont nous séparent des à-pic de 20 à 50 mètres, du côté sud et sud-ouest; tandis que du côté nord-nord-est, c'est la continuation de la grande planèze, dont la belle vallée d'Allagnon nous sépare, mais qu'on voit dans son ensemble. Nous jouissons d'une vue magnifique (merveilleuse du moins pour moi, peut-être parce que c'est celle de mon pays). En regardant le Chastel, nous découvrons le plomb du Cantal et ma cabine de fouilles (2) sur son bec d'aigle; puis vers Murat, c'est la planèze qui, en tournant du sud au sud-est, laisse apercevoir Saint-Flour, dont les tours carrées se détachent de la Margeride, tandis qu'au nord et nord-est, ce sont les monts Dore; et dans ce cadre, un spectacle qu'on peut admirer longtemps sans se lasser, car on se croirait, en tournant simplement sur un talon, à une séance de projections de la Société préhistorique au Congrès d'Autun.

Respirant un air vivifiant, mes six fouilleurs et moi, nous avons travaillé des journées entières, sans fatigue, autre que celle de ne pas trouver suffisamment à notre gré, d'objets à examiner, pour nous documenter.

Un peu malgré moi et pour donner plus de cœur à mes ouvriers, nous avons commencé, comme les poules, par le haut. Là, se trouve, en effet, une petite enceinte fortifiée, contenant à l'intérieur, une case enterrée, en pierres sèches, dont les murs sont faits avec un soin extrême; toutes les pierres sont croisées et posées à plat, avec marques de taille et d'éclatement. Cette trace de case était la plus belle et la plus apparente, elle était donc la plus tentante, bien que la plus moderne. Elle avait 9 mètres × 5 mètres; nous sommes descendu au fond à $1^{m}80$; et nous avons trouvé la porte à l'est, formée par un long couloir de 3 mètres, avec une

(1) 200 litres à la minute.

(2) Montée au sommet pour servir à des expériences projetées sur la foudre. A côté de cette cabine en fer, il y avait une autre cabine en bois, détruite par vandalisme.

marche d'escalier, indiqué par une pierre plate placée de champ. Comme trouvailles : surtout des pierres (la case en était comble); un peu de terre noire, du charbon, des cailloux rougis par le feu, un vieux mortier en lave, semblable à ceux qu'on utilisait naguère pour écraser le sel, des débris de poterie, plutôt moyen âge que gallo-romaines, une clef (*Fig.* 4, n° 7) et des clous à tête carrée (*Fig.* 4, n^{os} 5, 6).

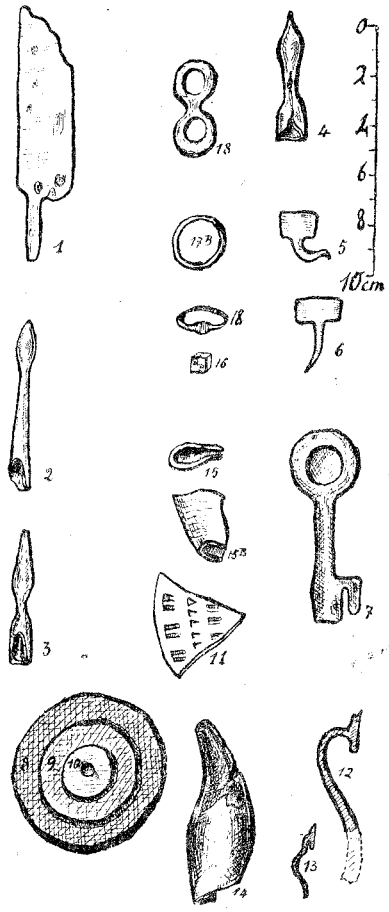


Fig. 4. — Objets provenant des fouilles de Las Tours.

Cette case, construite bien postérieurement à l'enceinte, et avec des matériaux qu'on a dû lui prendre, pourrait bien être postérieure au x^{e} siècle; les angles sont parfaits; elle a pu servir de refuge au moment des troubles, et être utilisée ensuite comme habitation, l'enceinte servant peut-être de parc au bétail avant la Révolution.

Tout autre est l'enceinte, avec ses murs de 1^{m}80 à 2 mètres d'épaisseur, en pierres brutes, et consolidés encore par un apport de terrain de 3 mètres de talus : ce qui a produit un fossé de 3^{m}50 de large, qu'un mur de 0^{m}80 sépare du pied du talus, tandis que de l'autre côté s'étend un terre-plein de 10 mètres, après lequel vient un autre fossé de 3 mètres, soit, à première vue, tout l'aspect d'un retranchement fortifié, dont les érosions ont diminué les différences de niveau.

Avant d'interroger ces fortifications, j'ai fouillé entre la case décrite et le mur intérieur de l'enceinte. Et, juste sous les mottes de terre végétale et de bruyère, nous avons trouvé des ossements d'animaux en abondance, des débris de poterie de toutes formes,

où le samien est mélangé à de la poterie grossière, à de la poterie noire lustrée, à de la poterie fine, décorée de damiers, de dents de loups à la molette, et à de la poterie bien cuite, qui (avant nettoyage et séchage au soleil) pouvaient me paraître aussi légitimement gauloises que moyen âge. Courte fut ma joie, car en descendant dans nos fouilles, au lieu de trouver mieux (je veux dire plus ancien), nous ne trouvions presque plus rien, ou de la poterie très cuite, franchement moyen âge ; et j'ai même eu la douleur de retrouver des morceaux avec le vernis vert, déjà vu en fouillant les grottes de Brédon, donc postérieurs au x^e^ siècle. Nous sommes descendu, quand même, jusqu'aux fondations du mur, soit à 1^m^50 et à 2 mètres sans trouver plus rien, sinon une dent d'ours, avec encoche. C'est donc de la surface seulement et jusqu'à 0^m^50 que nous avons rapporté (*Fig.* 4) des pointes de flèches en fer, des lames de couteau, des clefs en fer, du fer à cheval, avec clous à tête allongée, des amulettes nombreuses, en terre cuite très micacée (pesons), et comme ossements, du bœuf, mouton, cheval, porc' sanglier, ours et chien; un dé à jouer noir (n° 16), remarquable comme finesse, des poteries diverses, une virole en fer, un anneau de bronze (n° 17), un de laiton avec chaton (n° 18), un morceau de calcaire taillé comme un silex, du verre, du charbon et des pierres à aiguiser.

Nous n'étions pas sur un sol archéologique, mais bien sur un terrain remanié pour faire la case à côté!

Les déductions étaient peu encourageantes ; les poteries survenues à la surface me faisaient espérer le romain et le gaulois. En réalité, elles annonçaient tout au plus la fin du gallo-romain (III^e^ et IV^e^ siècles), et comme le verre et les poteries bien cuites, le haut moyen âge. A ce sujet les bords des vases étaient surtout éloquents.

Quand nous eûmes terminé le déblai, et trouvé les dernières pierres du mur intérieur, nous avons attaqué la tranchée extérieure. A la surface, même abondance d'ossements et quelques poteries; puis, en descendant, peu de choses, quand, vers la fin du mur, à 2^m^10, et contre le mur, nous avons retrouvé un foyer avec la même poterie moyen âge, du charbon, une molette et des ossements. La terre était la même que dans le fossé; elle avait donc été placée contre le mur, postérieurement je crois, à la construction du mur d'enceinte, mais bien par les gens qui ont tracé les fossés des fortifications du côté ouest, nord et nord-est, tous les côtés exposés aux mauvais temps, et sans protection naturelle comme au midi, mais combien supérieur aux fossés de 2 mètres, et à la levée de terre de 2 à 3 mètres! Comme fortification c'était plutôt faible ! Je pense que ces travaux étaient aussi faits

dans le but d'assainir, en permettant à la neige fondue de s'écouler plus facilement, après avoir été arrêtée par ces obstacles, dirigés plutôt contre la tourmente. De plus, la terre placée contre les murs (en pierres sèches, donc bien pénétrables au vent et au froid), était pour éviter ce grave inconvénient ; et, à l'appui de ma raison, je note que toutes les cases construites autour de l'enceinte, (plus de vingt apparentes), ont, quoique toutes enterrées, le peu de mur dépassant le sol protégé par une levée de terre.

D'après les objets trouvés dans ces fouilles (dont la terre a été repassée trois fois au rateau), il est difficile de reconnaître autre chose qu'une occupation bien moyen âge, et de remonter plus haut que le IVe ou fin du IIIe siècle, soit le gallo-romain, dernière époque. Les poteries rouges ne sont là que comme souvenir d'une belle période de tranquillité anéantie.

Le fer avec les pointes de flèches et javelot, le fer à cheval, les clous carrés, les lames de couteau, crochets et clefs, ferrure de coffre, parlent avec plus d'éloquence encore que les débris de vases, en faveur du moyen âge. Une double boucle en cuivre rouge, dorée, me rappelle la boucle de ceinture trouvée à Brédon, dans un sarcophage moyen âge. Le verre, avec les bords repliés et non soudés, le dé à jouer, font songer à un lieu de refuge, occupé temporairement à la suite d'une invasion ; les coffres et les nombreuses clefs parlent dans le même sens, évoquant le temps des guerres, où l'on mettait dans un coffre tout l'indispensable le plus précieux ; un cheval ou un âne portait le coffre fermé à clef, et on gagnait les hauteurs. Chose facile surtout l'été ! Ou il faut admettre que le climat a bien changé, car le séjour à Las Tours l'hiver est une chose *impossible maintenant*. Quant au séjour estival, il se comprend d'autant plus qu'il se pratique encore de nos jours pour l'élevage du bétail, et la fabrication du fromage du Cantal. Dès que les beaux jours arrivent, les bêtes quittent l'étable, où elles ont souffert tout l'hiver dans la vallée, pour gagner les montagnes, où elles sont presque en liberté (elles ne sont parquées que la nuit, en plein air, et pour les traire). Le buron sert à abriter le lait, le fromage et les gardiens ; et on ne redescend à la ferme que chassé par le mauvais temps, à l'approche de l'hiver. Mais, dans ces montagnes, on ne trouve qu'un buron par plusieurs centaines d'hectares (on compte, en effet, 1 hectare minimum par tête de bétail), il n'y a jamais plusieurs maisons côte à côte...

Il est donc impossible de confondre le buron avec l'agglomération d'habitations que l'on trouve à Las Tours, où j'ai compté plus de 20 cases, à côté de celle que je viens de décrire ; toutes enterrées avec l'ouverture à l'est, toujours par couloir. Les cadres

des ouvertures sont faits avec des pierres choisies, quoique brutes, sans taille, et ayant 1m50 à 2 mètres de hauteur. Or, sur ces pierres, pas la moindre trace de fer ; pas de gonds pour les portes, que les longs couloirs de 3 mètres remplacent d'une si curieuse façon !

Ces cases, avec des entrées semblables, devaient, lorsqu'elles étaient couvertes, plutôt ressembler à des caves ou à des grottes, qu'à des habitations.

Mais il est évident qu'on y était parfaitement en cachette, et à l'abri du vent et du froid ; et que ces deux inconvénients étaient plus évités que l'humidité, de l'hiver surtout ! On peut se demander si toutes les levées de terre contre les murs de l'enceinte et des habitations en pierres sèches n'étaient pas dans ce but plutôt que dans l'idée de défense ? Les gens qui se cachaient si bien, étaient mal placés pour la défensive ; je crois que ce soin de se blottir ne convenait guère qu'aux femmes, enfants et vieillards de sang Arverne.

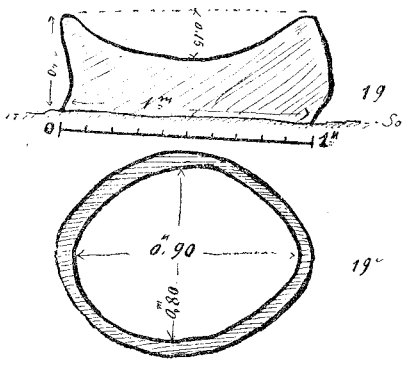


Fig. 5. — Meule dormante des fouilles de Las Tours.

Cependant de ces cases, autour de l'enceinte fortifiée, et entourées de murs cyclopéens, on arrive à la source par une allée bordée de grandes pierres fichées, plates, et atteignant 1m50 et plus au-dessus du sol. On peut se demander si ce ne sont pas les restes d'une allée couverte de branches, utilisée contre les neiges. Mais d'autre part, il a fallu un travail de géant et de patience, à des gens peu pressés de se cacher, pour remuer et placer les uns sur les autres des blocs pesant plus de 1.000 et 4.000 kilos sur plusieurs assises. Et, ce qui est plus surprenant encore, c'est que sur aucune pierre, on ne trouve la trace de l'utilisation du fer (*pas le moindre trou d'un gond aux belles pierres des ouvertures*). Si ces ouvertures n'étaient fermées que par le long couloir signalé, il fallait que le climat fût plus chaud ? Mais alors, avec la pierre à cuvette (*Fig.* 5) (pour broyer les grains, avec une autre pierre ronde ou ovoïde), nous sommes, malgré le reste de nos fouilles, obligés de remonter à la préhistoire (en brûlant peut-être même l'époque gauloise).

Les silex trouvés autour des plateaux sembleraient le confirmer, autant que d'autres cases, faites de la même façon, à peu de distance. Il est donc téméraire de conclure définitivement d'après nos

premières fouilles, que cette enceinte, plusieurs fois utilisée, n'est pas d'origine préhistorique, et cela :

1° A cause des gros matériaux, bruts, de sa construction;

2° A cause des curieux couloirs servant d'entrée aux cases, presque sous terre ;

3° A cause de la *pierre à bassin*, bien primitive;

4° A cause du manque d'*utilisation du fer* aux ouvertures, etc.;

5° A cause des *silex*, trouvés aux environs de l'enceinte, bien que le terrain soit basaltique sur une immense étendue ;

6° A cause de l'impossibilité d'habiter les hauts plateaux toute l'année à notre époque. La découverte de lieux de sépulture (ou la certitude de leur absence complète) fera peut-être trouver le nœud de la question ; et c'est dans ce but et cet espoir que je continuerai les fouilles.

M. A. Guébhard ne peut s'empêcher de formuler le regret que M. Pagès-Allary ait résumé si brièvement d'aussi importantes recherches. L'intérêt de l'illustration fait regretter encore plus la brièveté du détail; et il faut espérer que la très grande dépense de temps et d'argent que consacre M. Pagès-Allary à l'exploration de choses neuves aboutira à quelque publication plus développée.

Sur un « fortified mound » du Haut Pérou.

PAR

G. COURTY (de Paris),

Chargé de fouilles archéologiques à Tiahuanaco (Amérique du Sud).

M. G. Courty, à propos de la motion de son excellent confrère M. Adrien Guébhard sur les enceintes fortifiées, a l'honneur de signaler au *troisième Congrès de la Société préhistorique de France*, un *fortified mound* sud-américain, situé exactement à Tiahuanaco (Bolivia).

Ce « fortified mound » dont le plan a été heureusement dressé à temps par A. de Mortillet en collaboration avec Bastide, a été fouillé vers la fin de 1903 par M. Courty. Ce « fortified mound » est connu sous le nom espagnol de « fortaleza », mot indiquant nettement la disposition fortifiée du Mound. Les Indiens Aymaras cependant, le désignent plus communément sous le nom de « Cerro Hakhapana », dont l'étymologie a fait verser des flots d'encre et qui signifie tout simplement : « monton de ruinas » ou en français « agglomération de ruines ».

On ne peut en effet se départir de cette première impression que le « fortified mound » en question est un pseudo-cerro, construit pour une destination voulue. Au sommet du Mound se dressent encore des pierres équarries et fichées en terre. Trois larges murs circonscrivaient de toutes parts le « fortified mound ». Quand l'américaniste Squier dessina, sur son Journal de voyage, une vue du Mound, on pouvait voir la disposition des murs de circonvallation (1). Depuis on n'a cessé de vandaliser le « mound » et lorsque A. de Mortillet, Neveu-Lemaire, Guillaume et Bastide, séjournèrent à Tiahuanaco, du 9 au 13 août 1903, ils ne purent que constater tristement, que le Cerro Hakhapana était transformé en véritable carrière.

Pendant le temps que M. G. Courty resta à Tiahuanaco, du 3 septembre au 15 décembre 1903, il entreprit ses premières fouilles

(1) E. G. Squier. — Peru, *Incidents of travel and exploration in the land of the Incas*. London, 1877.

dans le monticule d'Hakhapana. Il y ouvrit une tranchée verticale, dans la direction nord-sud. Après de longues et pénibles recherches, il mit à jour une canalisation souterraine à trois gradins. Celle-ci a son point de départ sur la ligne de faîte du « Mound », près d'une excavation relativement récente (postcolombienne) et que Squier évalue à plus de trois cents pieds de diamètre et soixante pieds de profondeur. Cette excavation paraît à M. Courty avoir été entreprise par les conquérants espagnols, dans un but de pure cupidité. L'idée de découvrir la chaîne ou le bœuf d'or des soi-disants Incas a hanté l'esprit des fouilleurs du « mound ». Il n'y avait ni chaîne, ni bœuf en or, et il ne reste de cette fouille, qu'un vaste cône de déjection, situé à l'est du « Mound ». La canalisation trouvée au milieu du « Mound » a 0^m47 de large sur 0^m70 de profondeur. Les pierres qui recouvrent la canalisation ont 1^m11 de large. Pour M. Courty, cette canalisation était destinée a faire évacuer les eaux de pluies qui tombaient au sommet du « Mound ». Toute cette canalisation était faite sans aucun ciment, les pierres étaient seulement reliées entre elles par des clefs en cuivre natif, comme celles qui se rencontrent dans les constructions anciennes de Tiahuanaco. Ce « fortified mound » était vraisemblablement destiné à protéger tout un ensemble d'appareils en pierres construits en vue de l'exercice possible d'un culte solaire contre des tribus envahissantes.

Du sommet du « fortified mound » de Tiahuanaco, on aperçoit à l'ouest par un temps clair, les rives du grand lac Titicaca, situé à environ 14 kilomètres de là. C'est assez dire combien ce mound était parfaitement choisi comme point de défense.

M. Courty tient à signaler en terminant, sans entrer davantage ici dans la description des fouilles de Tiahuanaco qui vont faire de sa part l'objet d'une monographie spéciale, que le « fortified Mound » dont il vient d'être question est un témoin d'une civilisation pré-inca, voisine d'une époque préhistorique.

Sur l'activité d'un an de la Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

PAR LE Dr

Adrien GUÉBHARD (de Paris),

Professeur agrégé de la Faculté de Paris,
Président de la Commission.

C'est un axiome, sous toutes les latitudes, qu'il suffit, pour enterrer une question, de la confier à une Commission. Et trop rares sont les démentis, pour qu'ils ne méritent de passer à l'histoire, fût-ce par la Préhistoire.

Or, déjà, quel démenti plus éclatant que l'existence seule, et le succès sans précédent, de ce Congrès d'Autun, — « le Congrès des Camps et Enceintes » —, qui, s'il ne fut point l'œuvre de la Commission du même nom, du moins aura été, sans conteste, la fête anniversaire la plus brillante qu'on pût souhaiter de sa création ?

Pourtant les mauvaises fées n'avaient point manqué autour de son fragile berceau, lorsque, à peine née d'un vote de surprise de la S. P. F., c'était à qui la vouerait à l'impuissance, à la témérité.

De cette impuissance, de cette témérité, voyons ce qu'il advint.

*
* *

Téméraire, sans doute, la prétention de susciter, sur toute la surface de la France, une légion de collaborateurs bénévoles, qui, sans autre profit que de rendre service à la Science, et de mettre en bonne posture leur « petite Patrie » au regard de la grande, nous fourniraient, à grand peine, pour l'ensemble de celle-ci, les éléments d'une enquête dont nous avions personnellement, pour un seul département, pu mesurer toute la difficulté!

Et cependant ces collaborateurs ont été trouvés ; et si la **Table alphabétique** de leurs noms (1) atteste qu'ils sont véritablement

(1) Voir plus loin, page 766.

légion, celle des Matières de leur œuvre, et celle des noms des enceintes dont ils se sont occupés, montrent combien généreux fut leur empressement, et fructueux leur apport.

..... Impuissance ?

Avoir, en un an, accru de près de cinq cents noms, bien définis, l'Inventaire français de M. A. de Mortillet, décrit nombre d'entre eux et publié treize plans inédits ; avoir assemblé des archives spéciales, françaises et étrangères, de plus de trois cents imprimés catalogués ; ajouté à cela un grand atlas complet de cartes françaises, où s'enregistrent toutes les positions acquises ; des collections de plans et dessins représentant une centaine d'entre elles ; des séries nombreuses de photographies en détaillant les particularités, et de tels monceaux de documents manuscrits que, de leurs seuls résumés quintessenciés, ne retenant absolument que l'inédit, il a pu être formé, par rapports mensuels, une brochure de cent pages, illustrée de quatorze figures...

Tout cela, et aussi la diffusion par milliers, d'un *Questionnaire*, presque tout en images, improvisé pour les besoins de la cause, au premier jour ; et la distribution, ensuite, des *Rapports mensuels*, à tous les participants de l'enquête, qui, maintenant, s'en peuvent faire un volume, bien *sui generis ;* et une correspondance étrangère, qui, grâce à la libérale courtoisie des auteurs, offrant leurs œuvres, a créé un fond original, d'une valeur inappréciable, mais qui, surtout, a restitué aux recherches nationales la notion d'universalité par trop méconnue...

Tout cela, peines et dépenses comprises, sans rien demander à la Société-mère, si ce n'est l'hospitalité de ses Bulletins...

N'est-ce pas, matériellement, un résultat mieux qu'avouable ?

*
* *

Et, au point de vue moral, avoir tenté, sinon réussi, de faire abandonner aux recherches locales le caractère particulariste qui en restreignait fâcheusement la portée ; avoir établi que, — les mêmes sortes d'enceintes se rencontrant, *identiques*, en tous les pays du monde entier, ancien et nouveau, partout, du moins, où il y a été prêté attention, — ce n'est point à tels ou tels incidents spéciaux de la proto- ou préhistoire locale qu'en doit être attribuée l'origine, mais à un phénomène inhérent à l'humanité elle-même, caractéristique d'un stade marqué de l'évolution sociale, aussi général que la taille du silex, et puis son polissage ou l'édification des dolmens ; avoir essayé de diriger particulièrement les efforts vers la recherche des débuts de ce stade, par rapport aux repères classiques, fournis par les instruments de pierre ; avoir, pour cela, lutté

contre l'indéracinable propension qu'a chacun à conclure du particulier au général, du proche au lointain, de la surface à la profondeur, à étendre à l'univers ses jugements de clocher, à commencer par méconnaître, sous les apparences prédominantes des occupations dernières, la possibilité d'origines plus lointaines, puis proclamer du même âge que les quelques vues, toutes les enceintes de la province, de la France, du monde; avoir, par le simple relevé courant d'observations connues, mis, à bien peu près, hors de doute l'existence d'enceintes néolithiques, malgré la singulière prétention de l'école qui dénie l'art d'élever des murs pour sa propre défense, à l'homme qui, pour défendre ses morts, élevait, sur d'énormes tables de dolmens, d'énormes tumulus, plus hauts que des mottes féodales, et les commémorait de menhirs, auprès desquels paraissent petits les matériaux les plus importants des constructions cyclopéennes...

En un mot, tout en limitant nos premiers efforts, suivant notre programme, à la besogne, parfaitement définie, de l'*Inventaire préliminaire* (1), telle que la réclamait le doyen de la préhistoire méridionale, l'éminent M. Cartailhac, avoir déblayé la route des plus grosses broussailles et posé quelques jalons pour aller plus loin, telle est la première tâche, plus qu'utile, indispensable, à laquelle nous nous flattons d'avoir réussi.

*
* *

Et si quelque contempteur obstiné du mouvement, vient encore en nier la réalité, ce n'est pas seulement en marchant que nous lui en ferons la démonstration, mais en le faisant marcher.

Que dis-je? Mais on marche déjà, on court!

Les Revues, originairement les moins enthousiastes de notre œuvre, non seulement proclament maintenant l'importance des études des Camps, mais les appellent dans leurs colonnes et c'est à qui disputera à l'*Afas* les récits de fouilles, par elle subventionnées.

Heureuse et profitable émulation créée par la généreuse *Association française pour l'Avancement des Sciences*, qui, dès la première heure, se fit la puissante promotrice du mouvement, en mettant la question à l'ordre du jour de la session de Reims, et surtout en encourageant, par de larges subsides, d'importants travaux de fouilles, impossibles autrement.

Voici que les sociétés de province emboîtent le pas, et il en est

(1) Inventaire en si bonne marche que ce ne sera pas mince surprise, pour tel qui se croyait prophète en son pays, de voir tripler, quadrupler, peut-être, ses propres anciennes données.

qui ont tiré de notre programme presque littéral des sujets de prix importants.

Rien ne saurait plus nous réjouir que de voir s'accroître les moyens de publication *in extenso* des documents qui nous apportent le plus apprécié des concours. Même d'intérêt étroit et tout local, toute monographie fournit à l'enquête générale des éléments nouveaux pour élargir nos archives. Nous devons en souhaiter la multiplication, et notre Inventaire est justement l'indicateur de ce qui resterait à faire, en France, avec du temps et de l'argent.

C'est ce qui se fait en un pays voisin, où le Gouvernement lui-même ne dédaigne pas de subventionner des recherches aussi bien sur le sol natal qu'au loin. Mais, là même, il semble reconnu que ce n'est d'aucune, individuellement, de ces recherches, même les plus heureuses, que ressortira la grande lumière cherchée : par la synthèse seule, il y a quelque espoir d'arriver; et, pour préparer cette synthèse, nous sommes heureux de voir apprécier, ailleurs que chez nous, la méthode inaugurée, qui, bien loin de se borner à des recueils de noms, a soin de mettre en relief, d'un mot, chemin faisant, tous les faits remarquables, dont la liaison, peut-être, un jour, permettra des généralisations interdites à la meilleure des monographies.

S'il y a des années et des années que celles-ci se succèdent sans grand fruit, nous n'avons jamais eu l'illusion d'aboutir en un jour; mais ce que nous avons obtenu en un an nous encourage à continuer. Nous continuerons.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES

RAPPORTS DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION D'ÉTUDE

DES

Enceintes préhistoriques et Fortications anhistoriques.

DE LA

SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE DE FRANCE

Première Année (1906-1907).

Les chiffres romains indiquent le Tome du Bulletin de la Société Préhistorique de France (B. S. P. F.), *et les chiffres arabes la page.*

La corrélation du Bulletin, *avec les* Rapports *tirés à part, se fait ainsi :*

1er	**Rapport**,	t. III,	p. 317-319.	6e	**Rapport**,	t. IV,	p. 148-159.
2e	—	—	p. 365-367.	7e	—	—	p. 194-201.
3e	—	—	p. 413-420.	8e	—	—	p. 243-254.
4e	—	t. IV,	p. 22-35.	9e	—	—	p. 292-302.
5e	—	—	p. 87-101.	10e	—	—	p. 338-341.

Sauf mention spéciale, la pagination se rapporte au tome IV (1907) du B. S. P. F.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

Collaborateurs de l'enquête.

[Les *italiques* désignent les *Délégués ;* les PETITES CAPITALES les MEMBRES DE LA COMMISSION].

J.-M. Abgrall, III, 415 ; IV, 88, 91.
J. Anderson, 30.
L. Andrieu, III, 365, 366; IV, 89.
F. Arnaud, III, 318 ; IV, 89.
ATGIER, III, 418; IV, 88, 91.
S. Augier, 101.
F. Autorde, 24, 89, 91, 148.
P. Aveneau de la Grancière, 24, 89.
A. Aymar, 24, 89, 91.
BALLET, 88.
P. Banéat, III, 415 ; IV, 89, 91.
M. Barberon, 196.
F. Barthélemy, III, 318 ; IV, 89.
H. Barthety, 148, 149.
Pol Baudet, III, 318, 319 ; IV, 89, 243, 294.
Marcel BAUDOUIN, III, 414; IV, 89.
Baulmont, 300.
J. de Baye, 30.
J. BEAUPRÉ, III, 318, 365; IV, 23, 88, 91, 155, 195, 243.
R. Behla, 30.
A. Bellier, 89, 91.
J.-M. Béroud, III, 365, 366; IV, 24, 33, 89, 338.
Berthaut, 292.
C. Berthelot du Chesnay, III, 415, 416 ; IV, 88, 92, 194, 294.
M. Bertrand, 149, 197.
T. Bézier, 88.
A. Bigot, 89.
A. Blanc, 99.
M. Blanc, 338.
E. Bombal, III, 318, 366; IV, 89, 92, 195.
J. Bossavy, III, 318; IV, 89.
C. Bosteaux-Paris, III, 415, 416 ; IV, 24, 89, 91.
R. Bouillerot, III, 416; IV, 92, 96.
C. Boulanger, III, 318 ; IV, 31, 88, 148, 339.
V. Bourgeois, III, 318, 415; IV, 88, 92.
M. Bourlon, III, 318; IV, 89.
C. Boury, III, 365.
L. Bousrez, 91, 148, 150.
C. Boyard, 338.
H. Brocard, 195, 248.
Camichel, III, 318 ; IV, 89.
J. Cardot, III, 415, 417; IV, 89.
G. Carrière, 184.
E. CARTAILHAC, 88, 294.
L. Castagné, 24, 89.
M. Cathala, 150.
CAZALIS DE FONDOUCE, 88, 96.
C. Cépède, 24, 89.
G. Champsaur, 89.
E. CHANTRE, 88.
H. Chapelet, 251.
P. DU CHATELLIER, III, 366; IV, 88.
G. Chauvet, III, 318; IV, 89.
P.-J. Chédeville, 89, 295.
D. Christison, 30.
A. Collet, III, 415; IV, 89.
R. Collignon, 296.
J.-B. Colleu, 89, 92, 195.
Paul Combes fils, III, 365; IV, 89, 196, 252.
H. Corot, III, 318, 319; IV, 89.
O. Costa de Beauregard, 88.
Ch. Cotte, III, 366; IV, 24, 25, 89, 339.
L. COUTIL, III, 366, 417; IV, 26, 88, 92, 99, 196.
F. Daleau, III, 318; IV, 89.
Dalloni, III, 366.
L.-C. Dauphin, III, 367, 415; IV, 26, 89, 91, 244.
Dauville, III, 366.
H. Debout, III, 447; IV, 88.
J. DÉCHELETTE, 88, 339.
L. Deglatigny, III, 318, IV, 89.

J.-B. Delort, 24, 26, 89, 98, 150.
J. Denay, 88.
J. Deprat, 24, 89.
Derost, III, 319.
Dervieu, III, 318; IV, 89, 296.
A. Desforges, III, 415, 417; IV, 24, 89, 91, 151, 196, 244, 296.
O. Desmazières, III, 318, 418; IV, 27, 89, 91, 93, 339.
A. Détroyat, 88.
M. Deydier, III, 318, 366; IV, 89, 98, 296, 339.
A. Doigneau, 89.
C. Drioton, III, 318; IV, 88, 91, 93, 200.
E. Dubalen, 89, 93, 198.
E. Dubois, 338.
U. Dumas, III, 415; IV, 89, 83, 94.
Th. Eck, III, 318, 319; IV, 89, 91.
Enjoubert, 25.
C. Évrard, 89.
G. Fayolle, 296.
M. Féaux, 88.
E. Féraud, III, 367, 415; IV, 89.
J. Feuvrier, III, 415, 418; IV, 89, 91, 297, 339.
L. Février, III, 415; IV, 89.
Ficatier, 24, 89.
G. Fievé, III, 319, 365; IV, 89.
G.-B.-M. Flamand, 24, 26, 89.
C. Florance, III, 318; IV, 89, 153.
F. Fobis, III, 365; IV, 88.
J. Fortès, 30.
E. Foucault, III, 366; IV, 24, 27, 89, 91, 95, 151, 155.
G. Fouju, 88.
G. Garraud, 88, 94.
E. Garrisson, 89, 94, 151, 245, 298.
A. Gasser, III, 318; IV, 88, 246.
E. Gaurichon, 24, 89, 297.
H. de Gérin-Ricard, 25, 297.
F. Gidon, 89, 91, 95, 151, 196, 298, 340, 344.
M. Gillet, 88.
E. Gimon, 148, 151, 196, 340.
Ginet, III, 319.
A. Girardot, 89, 95.
P. Girod, 89.
P. de Givenchy, III, 365; IV, 88.
P. Goby, 27, 88, 95.
H. Godivier, 27, 88.
A. Götze, 30.
A. Guébhard, III, 365, 413; IV, 22, 197, 292.
P. Guébhard, 340.
M. Guérin, 88.
P. Guieysse, 151.
Guittonneau, 93.
Hamerel-Parenty, III, 417.
G. Hanotaux, 95.
P. Hauet, 89.
J. Heierli, 30.
J.-L. Helliet, III, 416; IV, 24, 89, 92.
M. Hénault, III, 318; IV, 89.
J. Hommey, III, 365; IV, 89.
A. Houlé, III, 415; IV, 88.
F. Houzelle, III, 417; IV, 243, 245.
E. Hue, 89, 91, 152.
M. Imbert, III, 414; IV, 26, 87, 91, 198, 298.
L. Jacquot, III, 318; IV, 89, 298.
G. de Jarrie, 100, 149, 197.
M. Jentsch, 30.
P. Jobard, III, 318; IV, 89.
P. Jodot, 89, 148, 153.
E. Jourdy, III, 415; IV, 88.
Jousset de Bellesme, III, 365, 414; IV, 89.
J. Jullien, 24, 27, 89.
De La Bachellerie, III, 418.
J. Lacouloumère, III, 365; IV, 89.
G. Lafay, III, 365; IV, 89.
Ph. Lalande, III, 318, 418; IV, 89.
Laquière, 26.
A. Lauby, 24, 89.
A. Lavergne, IV, 194.
A. Lavollé, 153, 245, 298.
A. Lebey, 88.
Le Chapelain, 293, 294.
L. Le Clert, 89, 95.
Leite de Vasconcellos, IV, 30.
H. Lemoine, III, 365; IV, 89, 148.
J. Le Moine, III, 318; IV, 32, 88.
Lenez, III, 318, 365; IV, 89, 91, 100, 195, 245.

M. Le Roux, 24, 28, 89.
J. Leroy, III, 415 ; IV, 89, 341.
M. Leroy, III, 415 ; IV, 89.
G. Letailleur, IV, 194, 198.
L. Levistre, 99.
A.-L. Lewis, 30.
L. Lex, III, 365 ; IV, 89.
M. Liautard, 254.
A. de Loë, 30.
V. Lorrin, III, 318 ; IV, 89.
G. de Manteyer, 89, 96.
R. Marchadier, III, 318 ; IV, 89.
F. Marchand, III, 366 ; IV, 293, 341.
C. Marchesetti, 30.
E. Marignan, III, 318 ; IV, 89, 96, 245.
H. Marin-Tabouret, III, 318, 366 ; IV, 25, 28, 89.
H. Marlot, 24, 28, 89, 196, 298.
H. Marot, 91.
A. Martin, III, 318 ; IV, 89.
David Martin, III, 415 ; IV, 25, 89, 198.
Henri Martin, 88.
Jean Martin, III, 415, 418 ; IV, 89.
L. de Márton, 30.
P. Marty, 89.
A. Masfranc, III, 318 ; IV, 89, 96.
E. Maufras, III, 318 ; IV, 89.
F. Mazauric, III, 318 ; IV, 89, 153, 245.
L. Mazéret, III, 318, 418 ; IV, 89, 91, 90, 298.
E. Mellier, 199.
J. Mérand, 246, 293.
Ministre de la Guerre, 23, 89, 293.
J. Miquel, 89, 97.
A. Moirenc, 24, 89, 98.
J. Momméja, 89, 93.
De Montchanin, 296.
E. Moreau, III, 318.
H. Moret, 28, 88.
A. de Mortillet, III, 367, 414 ; IV, 23, 88.
P. de Mortillet, III, 415 ; IV, 89, 299, 301.
A. Moulin, 148.
F. Moulin, 194, 199.
H. Müller, 89.
G. Musset, III, 415 ; IV, 89.
M. de Nansouty, 24.
Niederländer, 101.
C.-E. Noury, 89.
P. Olivier, III, 318 ; IV, 89, 97.
Ormezzano, III, 319.
J. Pagès-Allary, III, 318, 419 ; IV, 89, 300.
A. Pajot, 89.
P. Pallary, III, 419 ; IV, 89, 295.
A. Parat, III, 318, 367 ; IV, 89.
A. Patté, 148.
A. Pépin-Donat, 253.
A. Peron, III, 367 ; IV, 88.
F. Pérot, III, 317, 318 ; IV, 89, 91, 99, 154, 199, 246, 300.
Perrier du Carne, III, 31 ; IV, 80.
P. Petitclerc, III, 365 ; IV, 28, 31, 89, 154, 199, 251.
J.-L. Pic, 30.
C.-A. Picquenard, III, 415 ; IV, 89.
L. Pierquin, III, 365 ; IV, 88, 247, 300.
M. Piroutet, III, 365, 367 ; IV, 89, 200, 297.
I.-P. Pranishnikoff, III, 318, 319, 367 ; IV, 25, 29, 89, 91, 96, 98, 342.
Ch. Puech, 89.
H. Rafin, 301.
Rascalou, 153.
P. Raymond, 94, 98.
F. Régnault, 24, 27, 89.
L. Régnier, 196.
É. Renaud, 301.
G. Renault, III, 317 ; IV, 89.
Rieuf, 293, 301.
Ris, 293.
Rolland, 89.
G. Rouxel, 89, 99.
J. de Saint-Venant, 28, 89, 94.
Sansot, III, 365 ; IV, 89.
H.-E. Sauvage, 89, 301.
L. Schaudel, 24, 89, 99.
E. Schmit, 24, 25, 88, 91.
P. Sébillot, III, 365, 416 ; IV, 89.

P. Septier, III, 415, 419 ; IV, 89.
G. Sicard, 24, 29, 89, 91, 150.
J. Silvestre, 148.
B. Souché, 24, 29, 89.
A. Spitzine, 30, 340.
G. Stalin, 88, 100, 301, 343.
L. Thiot, III, 415, 419 ; IV, 89, 91, 100, 154, 343.
H. Thomas, III, 365 ; IV, 89.
V. Tolmatcheff, 340.
De Truchis, III, 319.
E. Trutat, 89.
I. Valérian, III, 365 ; IV, 89, 247.
L. Valette, III, 318 ; IV, 89.
R. Varaldi, 100.
O. Vauvillé, III, 365, 420 ; IV, 89, 154, 343.
L. Vésignié, 194, 200.
L. de Vesly, III, 318 ; IV, 89.
M. Villard, 199.
H. de Ville d'Avray, 88, 100, 149, 197, 200.
L. de Villeneuve, 88, 101.
A. Viré, 88, 101.
T.-J. Westropp, 30, 295.

TABLE DES FIGURES

B.S.P.F., T. IV

[Les clichés sont à la disposition des auteurs, pour toutes publications ultérieures].

Page 151. Fortifications du *Puech de Ceyrac* [E. Gimon].
— *152*. Éperon barré de *Roche-Coche* [E. Hue].
— *156*. Enceinte de *Benney* [J. Beaupré].
— *159*. Enceinte de *Bois-l'Évêque* [J. Beaupré].
— *195*. Camp de la *Haie aux Lions* [Berthelot du Chesnay].
— *197*. Oppidum de la *Chapelle Saint-Jean* [E. Gimon].
— *244*. Enceinte *des Hornes* [J. Beaupré].
— *294*. Camp de la *Haie aux Lions* [Berthelot du Chesnay].
— *297*. Camp de la *Roche-Tillot* [J. Feuvrier].
— *299*. Camp *du Guétiane*-Ampère [L. Jacquot].
— *340*. Enceintes ouraliennes [V. Tolmatcheff].
— *343*. Camp *du Bois-du-Roy* [G. Stalin].

TABLE PAR DÉPARTEMENTS

DES

NOMS DE LIEUX.

[Le premier nom est celui de la Commune; le second, en *italiques*, le lieu-dit. Les **Caractères Gras** indiquent les noms à rajouter au premier Inventaire de M. A. DE MORTILLET, — la disposition que nous avons adoptée ayant pour but de faire, de cette liste, comme le *premier supplément* de celle que M. A. de Mortillet avait libéralement mise, en tirés-à-part, à la disposition de notre enquête].

AIN.

Les Bénonces, *Le Mur*, 338.
Bouvent, *Château de Tama*, 338.
Ceyzériat, *Cuiron*, 338.
Ceyzérieu, *Aignoz*, 25.
Contrevoz, *Camp des Portes*, 34.
Villars-les-Dombes, *La Poype*, III, 366; IV, 25, 33.

AISNE.

Ambleny, 34.
Beautor, *Buttes de Henri IV*, 244.
Bourg et-Comin, 95.
Crécy - sur - Serre, *Beauregard*, III, 319.
Pommiers, *Le Camp*, III, 420; IV, 254.
Saint - Gobain, *Les Hautes - Carnes*, 151.
Vermand, III, 319.
Villeneuve-Saint-Germain, III, 420.

ALGÉRIE.

Ampère, *Le Guétiane*, 298, Fig. 3.

ALLIER.

Arfeuilles, *Ré-Mur-Seint*, 300.
Château-sur-Allier, *Camp de César*, 99.
Le Donjon, *Les Guillots*, 99.
Ferrières, *Monnier*, 99.
Gennetines, *Lucenay-le-Vallée*, III, 318.
Izeure, *Butte de Saincy*, 154.
Laprugne, *Les Dimandiers*, III, 419. *Fontbelle*, III, 419. *Les Rocs des Paliers*, III, 419.
Néris, 247.
Neuilly-en-Donjon, *Butte Jolard*, 159, 253.
Saint-Désiré, *Forge de Bussière*, III, 318.

ALPES-MARITIMES.

Grasse, *Roquevignon*, 249.
Mougins, Tête du Guillet, 200.
Saint-Jeannet, *Le Baou*, 27.
Séranon, *Hubac des Blaquières*, 301.
Vence, *Sainte-Anne*, 296.

BASSES-ALPES.

Moustiers, *Le Castillon*, 96.
Revest-des-Brousses, *La Tour*, 339. *Saint-Laurent*, 339.
Vachères, 199, 339.

HAUTES-ALPES.

Aspres-sur-Buëch, *Les Égaux*, 198.
Gap, 33.
Serre-la-Croix (*Voir* **Aspres-sur-Buëch**).
Serres, *La Reynaude*, 198, 252.

ARDÈCHE.

Beaulieu, *Pleux*, 27.

ARDENNES.

Attigny, *La Motte*, 300.
Bossèval, *Chambre du Roi*, 300.
Bulson, 300.
Charleville, *Bertancourt*, 301.
Châtelet-sur-Retourne, 300.
Chestres, 300.
Condé-les-Herpy, *Nandin*, 300.
Ferté-sur-Chiers, 300.

Floing, 300.
Givet, *La Motte*, 300.
Grandpré, *Négremont*, 300.
Hadoncelle, *Juniville*, 300.
Léchelle, *Château des Payens*, 300.
Létanne, *Montfort*, 301.
Machault, 300.
Messincourt, *Les Archets*, 300.
Neuville-les-This, *Mont-Jules*, 300.
Revin, *Rempart des Sarrazins*, 300.
Senue, *Camp d'Attila*, 300.
Stonne, *La Butte*, 300.
Williers, *Le Château*, 300.

AUBE.

Orvilliers, *Camp romain*, 96.
Saint-Loup-de-Ruffigny, 96.

AUDE.

Aiguevives, *Pont de Minerve*, 29.
Bize, *Bousrocos*, 150.
Cabrespine, *Pas de Montserrat*, 29.
Roquerlan, *Le Peyris*, 29.

AVEYRON.

Aguessac, *La Baume*, 153.
Millau, *Puech d'Ondon*, 153.
Verrières, *La Rouquette* (en face Cabrières), 153.

BOUCHES-DU-RHONE.

Arles, *Le Castellet*, 25. *Cordes*, 25. *Le Mas de la Lèbre*, 25.
Aurons, *Carconte*, 26.
Les Baux, 26. *Baou de Bregas*, 26. *Costo Pero*, 26. *Mont Pavon*, 26.
Châteauneuf-les-Martigues, *Baou-Fatan*, III, 366. *Le Fort du Saut*, IV, 25, *La Pégoulière*, III, 366, *Les Piélettes*, III, 366.
Cornillon, 342.
Eguilles, *Piéredon*, 26.
Eygalières, *Castéou-Véiré*, 26. *Romanil*, 26.
Eyguières, *Costo Fero*, 26.
Fos, *Saint-Blaise*, 26.
Graus, *Grosmajour*, 26.
Istres, *Camp Raoux* ou *Le Vieil Istres*, 26, 342.
Jouques, *Notre-Dame de la Consolation*, 26. *Pont de la Durance*, 26.
Lamanon, *Calès*, 26.
Lambesc, *Sainte-Anne de Poiron*, 26.
Lançon, *Constantine*, 26.
Les Martigues, *Les Ventrons*, 25.
Mouriès, *Les Caïsses*, 26.
Noves, *Le Péy*, 26. *Tarasconet*, 26.
Orgon, *Belvezet*, 26. *La Péagère du Rocher*, 26.
Pélissanne, *Carchonte*, 26.
Peyrolles, *Guimet*, 25.
Puy-Sainte-Réparade, 26.
Le Rove, *Roquebarbe* (*Camp du Laure*), III, 366. *Tête Redonne*, IV, 28.
Saint-Antoine, *La Baume*, 25.
Saint-Chamas, *Coulet doù Verdoun*, 342.
Saint-Marc, *Catafaùs*, 25.
Salon, *Val de Cuech*, 26. *Salonet*, 26.
Velaux, *Roco Pertuso*, 26.
Vernègues, *Puech de Valori*, 26.
Vitrolles, *Le Castellas*, 247.

CALVADOS.

Banville, *La Burette*,
Basly, 340.
Campandré-Valcongrain, *Motte*, 340, 344.
Commes, *Le Cavalier d'Escures*, 151.
Eraines, *Les Monts*, 27.
Grimbosq, *Motte*, 340.
Livry, *Motte*, 340.
Moutiers-en-Auge, *Les Petits Moutiers*, 27.
Ondefontaine, *Motte*, 340.

CANTAL.

Chastel-Marlhac, 26.
Chastel-sur-Murat, *Brugeiroux*, 150. *Las Tours de Brujalaine*, III, 419; IV, 26, 151, 300.
Massiac, 301.

Virargues, *Las Tours d'Auxillac* III, 419; IV, 26, 151 (*Voir* **Chastel-sur-Murat**).

CHARENTE.

Massignac, *Basset*, IV, 96.
Montrollet, *Roubadeau*, IV, 96.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Thénac, *Peu Richard*, 33.

CORRÈZE.

Albussac, *Roche de Vic*, 53.
Camps, *Belpeuch*, III, 366.
Monceaux, *Moustroutat*, 195.
Moncontour, *Puy du Tour*, III, 366; IV, 92, 248.
Saint-Bonnet-le-Pauvre, *L'Hort des Réitres*, 195.
Saint-Geniez-ô-Merle, *Puy de Sermus*, 33.
Tarnac, *Pic de Murat*, III, 418.
Viam (Voir **Tarnac**), *Pic de Murat*, III, 418.

COTE-D'OR.

Alise-Sainte-Reine, *Alesia*, 250.
Arnay-sous-Vitteaux, *Saint-Abdon*, III, 319.
Bard-le-Régulier, *Camp de Bar*, 298.
Courcelles-lès-Semur, *Ruffey*, 298.
Flée, 298.
Nan-sous-Thil, *Le Chariot*, 338.
Recey-sur-Ource, *Le Châté*, III, 319.
Saint-Euphrône, *Le Châtelet*, 298.
Terrefondrée, *Châteaubeau*, III, 319.
Vitteaux, *Bellevue* ou *Myard*, III, 319.

COTES-DU-NORD.

Caouennec, *Saint-Laurent*, III, 366.
Guingamp, III, 416; IV, 92.
Langoat, *Castel Du*, 294.
Pommerit-Jaudy, *Coat Névénez*, 294.
Saint-Glen, *Haie-aux-Lions*, III, 416; IV, 195, Fig. 1; 294, Fig. 1.

CREUSE.

Bonnat, 149.
Chéniers, *Les Châtres*, 149.
Cressat, 149.
Guéret, 149.
Laffat, *Camp romain*, 149.
Linard, *Château-Gaillard*, 149.
Pionnat, *Châteauvieux*, 149.
Pontarion, 149.
La Rochette, *Puy Mourier*, 149.
Saint-Bard, *Puy de la Sagne*, 149.
Saint-Dizier-la-Tour, 149.
Sainte-Feyre, *Puy de Gaudy*, 91, 199.
Saint-Georges-Nigremont, *Murand*, 149.
Saint-Georges-la-Pouge, *Camp de César*, 149.
Saint-Sulpice-le-Guérétois, *Mazaudoneix*, 149.
Sermur, 149.
Soubrebost, 149.
Vidaillat, *Le Château*, 149.

DORDOGNE.

Champs Romains, *Romains*, 32.

DROME.

Mollans, *Le Castellard*, 199.
Plan-de-Baix, *Le Velan*, 199, 252, 253, 302. *Anse*, 199.
Saint-Nazaire-le-Désert, *Cousteau*, 199, 302.

EURE

Bailleul-la-Vallée, *Le Vieux Manoir*, 341.
Bernay, III, 367.
Berville-en-Roumois, *La Tomberie de Bâville*, 341.
Berville-sur-Mer, *La Grande Côte*, 341.
Bosc-Bénard-Commin, *La Varenne-du-Neubourg*, 341.
Bosgouet (*Mottes*), *Mallemains*, 341; *La Londe*, 341.
Campigny, *Les Fiefs*, 341.
La Chapelle-Bayvel, *La Redoute*, 341.

Charleval, *Le Catelier*, 35.
Condé-sur-Risle, *Les Parquets*, 341.
Corneville, *La Citadelle*, 341. *Le Fort d'Harcourt*, 341.
Criquebeuf, *Le Catelier*, 33.
Fatouville, *Crête de Jobles*, 341.
Livet-sur-Authon, (*Freneuse*), 341.
Poterie-Mathieu, *Bois du Puits*, 341.
Saint-Denis-du-Bosguérard, *Les Câteliers*, 341.
Saint-Georges-du-Vièvre, *Le Mont Rôti*, 341.
Saint-Philibert-sur-Risle, *Butte à Feu*, 341.
Saint-Samson-de-la-Roque, *Camp des Anglais*, 341. *Côte des Aigles*, 341. *Prémanoir de Tinnetot*, 341.

EURE-ET-LOIR

Dampierre-sur-Avre, *Camp de César*, 196.
Sorel-Moussel, *Camp Harrouard*, 251, 296.

FINISTÈRE

Pont-Croix, *Le Castellien*, III, 366.
Primelin, *Le Castel*, III, 366.
Sizun, *Cos-Castel*, III, 366.
Trégunc, *Kergunus*, 91, 247.

GARD

Aigaliers, *La Dame de Brueys*, 29, 94.
Aiguèze, *Le Garn*, 29.
Allègre, *Roc de César*, 94. *Suzon*, 94.
Anduze, *St-Julien-Peyremale*, 245.
Aspères, *Le Castellet*, 96. *Bois de Paris*, 96.
Bagnols, *Castel de la Fontaine aux Loups*, 29.
Baron, *Dène*, 94.
La Bastide d'Engras, 29.
Belvezet, *Le Castelas*, 34. *La Moulière*, 245. *Roc d'Ogias*, 94. *Vendême*, 94.
Bouquet, *Camp de César*, 94. *Clergue*, 245. *Goutte Frache*, 29. *Lansac*, 94. *Saynette*, 246.
Brouzet-lès-Allais, *Lamparre*, 246.
La Calmette, *Estauzin*, 246.
Calvisson, *La Liquière*, 96.
Campestre, *La Barrière*, 246.
Capelle-Mamolène, *Le Serre d'Allia*, 246.
Cavillargues, *Le Bosquet d'Anzigue*, 29. *Le Grand Bosquet d'Anzigue*, 246. *Saze*, 29.
Chusclan, *La Forêt*, 29.
Collias, *Ermitage de Conveyrac*, 29. *Paradas de la Clastre*, 29. *Paradas Raymond*, 29.
Conqueyrac, *Puech de Ceyrac*, 151, Fig. 1; 197.
Euzet-les-Bains, *La Forêt*, 29, 94.
Fons-sur-Lussan, *Signargues* ou *Roc de Montagnan*, 94, 246.
Gajan, *Cambis*, 246.
Gallargues, *Ambrussum* (Voir **Saturargues**, Hérault).
Gondargues, *La Draille*, 246. *La Rouvière*, 246.
Laudun, *Camp de César*, 29.
Lussan, *La Lèque*, 246. *Saint-Martin*, 94.
Marguerittes, *Le Devoir*, 246.
Méjannes, *Le Clap de Caporie*, 94, 246. *L'Enclos Saint-Michel*, 246. *La Grange*, 246. *Roque-Haute*, 246. *Saint-Estève*, 246.
Mialet, *Souco roundo*, 246.
Mons, *Vié Cioutat*, 29, 94.
Montclus, *Mareuil*, 246.
Montdardier, *Les Campels*, 246.
Mus, *Sauve*, 152.
Nages, *Les Castelas*, 29, 153, 250. *Langlade*, 29.
Navacelles, *Le Ridolet*, 246.
Nîmes, *Les Fontanilles*, 246. *Montaury*, 246. *La Roncière*, 246. *Le Serre du Diable*, 246. *Le Serre du Paradis*, 246.
Pompignan, *Saint-Jean*, 151, 197, Fig. 2.
Quissac, *Les deux Bragassargues*, 246.
La Roque, Le Barri, 29, 94.

Saint-André-de-Roquepertuis, *Les Combèzes*, 246.
Saint-Bonnet, *Le Mardieu* ou *Sainte-Colombe de Lafoux-les-Bains*, 29.
Saint-Clément, *Bois de Paris*, 29, 96 (Voir **Aspères**); *Villevieille*, 29.
Saint-Côme, *Maraussip*, 96.
Sainte-Anastasie, *Bergerie Lermina*. 246.
Saint-Jean-de-Maruéjols, *Le Serre du Barri d'Avijan*, 29.
Saint-Laurent-de-Carnols, *Malepeyre*, 29. *La Forêt*, 29.
Saint-Laurent-le-Minier, *Pic d'Anjau*, 246.
Saint-Privat-de-Champclos, *Ferreiroles*, 246. *Saint-Sébastien*, 246.
Serviès, *La Baume*, 94, 246.
Seynes, *Font du Trône*, 246; *Vaurargues*, 246.
Tharaux, *Le Serre de Péréghil*, 246.
Uzès, *Montaigu*, 98.
Valliguières, *Saint-Pierre*, 246.
Villevieille, 96.

HAUTE-GARONNE

Saint-Clar, 28.

GERS

Marsolan, *Le Répassac*, III, 419.
Montréal, *Le Castéra*, 97.
La Romieu, *Los Peyrounes*, III, 419.
Saint-Orens-Pouypetit, *Le Tuquet*, III, 419.
Viella, *Solférino*, III, 318.

GIRONDE

Cubzac, 249.

HÉRAULT

Barroubio, 98.
Beaulieu, *Notre-Dame des Douleurs*, 96.
Béziers, *Enserune*, 96.
Castelnau-sur-le-Lez, *Substension*, 96.
Fabrègue, *La Roque*, 96.
Les Livinières, *Camp de César* ou *de la Motte*, 29.
Minerve-la-Vieille, 98.
Montouliers, *Balintras*, 150.
Murviel, *Altimurium*, III, 319; IV, 29, 96.
Saint-Etienne-de-Gourgas, *Les Rouquets*, III, 319.
Saint-Thibéry, *Cessero*, 96.
Saturargues, *Ambrussum*, 29 (Voir Villetelle).
Villetelle, *Pont Ambroix* (*Ambrussum*), 96, 246.

ILLE-ET-VILAINE

Monthault, *Les Châteaux*, III, 366.
Saint-Coulomb, *Ville des Mues* (*Pointe de Meinga*), III, 415.

INDRE

Fontgombault, *Les Cloîtres*, III, 419.

INDRE-ET-LOIRE

Cinais, *Le Camp*, 150.
Montbazon, *Le Château*, 248.
Sublaines, *Les Danges* (mottes), 150.
Villeloin-Coulangé, *La Motte*, 150.

ISÈRE

Anjou, *Le Dun*, 99.
Saint-Pierre-de-Chandieu, *Mottes*, 296.

JURA

Baume, *Sermu*, 250.
Champagnole, 95.
Châtelneuf, *Le Châtelet*, 95, 251.
Frasne, *Mont Guérin*, 199. *Roche-Tillot*, 199, 297, Fig. 2.
Lavans-lez-Dole, *Moulin-Rouge*, 339.
Orchamps (*Voir* Lavans).
Saizenay, *Les Aiguillons*, III, 367. *Gour de Conches*, III, 367.

LANDES

Samadet, *La Motte*, 33.

LOIR-ET-CHER

Averdon, 196.
Bracieux, 153, 245, 298.
Viévy-le-Rayé, 33

LOIRE-INFÉRIEURE

Abbaretz, *Buttes du Château*, 196.
Pouliguen, *Penchâteau*, III, 415.
Soulvache, *La Motte*, 28.

HAUTE-LOIRE

Arlempdes, *Camp d'Anthones*, 98.
Bas-en-Basset, *Ville de Poulhargue*, 98.
Le Pertuis, 99.
Saint-Arcons-de-Barge, *Le Grand Camp*, 98.
Saint-Jean-d'Aubrigoux, *Les Chapelles*, 99.
St-Maurice-de-Lignon, *Les Barris*, 98.
Saint-Pierre-du-Champ, 99.

LOIRET

Châteauneuf-sur-Loire, *Motte*, 196.
Chevilly, *Mottes*, 33.
Orléans (Forêt d'), *Enchastres*, 196. *Gandelan*, 196. *Monfras*, 196.

LOT.

Belmont, 101.
Brengues, 101.
Cabrerets, *Corlonzac*, III, 367.
Couzou, *Saint-Cirq-d'Alzou*, 101.
Cras, *Mursens*, III, 366.
Lacave, *La Verrière-de-Bourgnou*, 101.
Montvalent, *La Roque*, 101.
Pinsac, *Los Gleyzos*, 101.
Rilhac, *Lunegarde*, 101.
Rocamadour, *Merlé*, 101.
Saint-Hilaire, (*Voir* Pinsac).
Saint-Jean-de-Laur, Les Vaïffiers, 101.
Souillac, *Motte du Pigeon*, 101. *Tour de Bourzoles*, 101.
Vers, (*Voir* Cabrerets).

LOT-ET-GARONNE.

Réaup, *Camp de César*, 97.
Sainte-Maure, *La Moutette*, 97.
Sos, *Le Campet*, 97.

MAINE-ET-LOIRE.

Brain-sur-Allons, *La Cave peinte*, 339.
Fief-Sauvin, *Ségourie*, III, 317.
Gennes, *Saint-Eusèbe*, 150.
Louerre, *Le Vau*, 93.
Noyant, *La Brosse*, 93.
Pouancé, *La Haie*, 27.
Sainte-Gemmes-sur-Loire, *Frémur*, 32.

MANCHE.

Lithaire, *Grand Moncastre*, 99.
Montebourg, *Petit Moncastre*, 99.
Ormonville, 99.
Tourlaville, 99.
Vicel, *Pépinvast*, 99.

MARNE.

La Cheppe, *Camp d'Attila*, III, 416; IV, 25.
Vitry-en-Perthois, *Les Louvières*, III, 416; IV, 25.

MAYENNE.

Launay-Villiers, *Bas-Bourg*, 33.
Loiron, *Les Châteaux*, 33.
Jublains, *Camp romain*, III, 420; IV, 248.
Sainte-Suzanne, *Camp de la Motte*, 33.

MEURTHE-ET-MOSELLE.

Aingeray, *Haut du Château*, 156.
Amance, 159.
Autreville, 159.
Barisey-la-Côte, *Châtillon*, 156.
Benney, *Le Bois*, III, 318; IV, 156, Fig. 3. *Les Hornes*, 244, Fig. 1.
Blénod, *Gaillaud*, 156.
Champigneulles, *La Fourasse*, 157.
Dommartemont, *Butte Sainte-Geneviève*, 157.
Essey (*Voir* Dommartemont).
Foug, *Motte du Château*, 157.
Fraimbois, *Camp des Suédois*, 157.
Gugney, *Haut-de-la-Côte*, 157.

Jezainville, *Côte-de-Cuite*, 157.
Liverdun, 159.
Ludres (*Voir* Messein).
Méréville, *Bois de Rénouveau*, 157.
Messein, *Camp de César*, *Camp d'Affrique*, 157.
Montenoy, *La Côte*, 158.
Mousson, 159.
Pierre-la-Traiche, 158 (*Voir Villey-le-Sec*, 158.
Prény, 159.
Saxon, *Sion*, 158.
Thélod, *Bois du Mont*, 158.
Tramont-Émy, *Le Châtelet*, 158.
Vandeléville, *Conge*, 158; *Framont*, 158.
Vaudémont, *Sur la Côte*, 158.
Vandières, *Chatillon*, 159.
Villiers-en-Haye, *Formont*, 159.
Villey-le-Sec, *Bois l'Evêque*, 159, Fig. 4.
Villey-Saint-Etienne, *Camp des Romains*, 159.

MEUSE.

Beauzé, *Les Châtelets*, III, 365.
Bréhéville, *Le Châtelet*, III, 417; IV, 245, 251.
Foug, *Moncel*, III, 365.
Lissey, 245 (*Voir* **Bréhéville**).
Montsec, III, 365.
Mureaux, III, 365.
Saint-Germain, III, 365.
Saint-Max, *La Trinité*, III, 365.
Sassey, III, 365.
Savonnières-en-Woëvres, *Blussue*, III, 365.
Velosnes, *Romanette*, 99.

MORBIHAN.

Languidic, *Butte de Kernec*, 33.
Muzillac, 248.
La Roche-Bernard, 248.

NIÈVRE.

Arleuf, *Le Châtelet*, 298. *Le Montignon*, 298.
Cervon, *Deux Enceintes*, et *Le Haut de Précy*, 298.
Chantenay, *La Bourgogne*, 246.
Mainteni, 154, 246.
Château-Chinon, 28, 196.
Fléty, *Motte*, III, 418.
Glux, *Mont Beuvray*, 29, 196, 296, 339.
Lavault-de-Frétoy, *Fou de Verdun*, III, 418.
Limanton, *Motte des Bistos*, 296. *Le Parc de Bous*, 296.
Luzy, *Mont Dône*, 196.
La Machine, *Château de Barbarie*, 34.
La Nocle-Maulaix, *Motte*, III, 418.
La Roche-Millay, *Mont Thouleur* 196.
Saint-Parize-le-Châtel, *Châtelet des Tâches*, III, 419. *Les Genetiaux de Moiry*, III, 419. *Gorgobine*, IV, 151.
Surgy, 248.

OISE.

Abancourt, *La Montagne*, 100.
Behericourt, *Babeuf*, 100.
Cambronne, *Camp de Bar*, 100.
Catenoy, *Le Camp*, 253.
Chevincourt, *Mont de Noyon*, III, 420.
Coivrel, *Le Catelet*, III, 420
Gouvieux, 100, 154.
Haucourt, *Grande Vauchelle*, 100.
Lagny-le-Sec (*Voir* **Plessis-Belleville**), 100-302.
Laigneville, *Camp Janot*, 100.
Mery, *La Tour*, 302, 343.
Milly-sur-Thérain, *Bois du Roy* (*Motte de Catillon*), 343, Fig. 2.
Montigny-en-Chaussée, *Fort Philippe*, III, 420.
Nampcel, *Camp Romain*, III, 420. *Camp Havet* (*Bois de Failly*), IV, 100, 343.
Noyon, *Château Corbeau*, 100.
Parnes, *Alaincourt*, 196.
Plessis-Belleville, *Camp-romain*, 100, 302.

Rouvroy, *Mont Catillon*, 100.
Saint-Maximin, *Canneville*, 100, 154.
Savignies, 100.
Solente, 100.
Therdonne, *Mont Bourguillemont*, 100. *Bois de la Motte*, 100.
Thury-en-Valois, 100.
Thury-sous-Clermont, *Le Catelet*, III, 420.
Vaudancourt, 100.
Vendeuil, *Le Catelet*, 100.
Verneuil, 100.

ORNE.

Aubry-en-Exmes, *Sainte-Eugénie*, 27.
Brieux, 27.
Châtellier, 151.
Merri, *Camp de Bierre*, III, 366 ; IV, 27, 95, 151.
Montabard, *Mont Épinette*, 151.
Montreuil-la-Cambe, *Mont de Fuir*, 27.
Neauphe-sur-Dives, *La Cour du Bois*, 27, 151.

PAS-DE-CALAIS.

Tardinghen, *Motte du Bourg*, III, 417. *Motte d'Inghen*, III, 417.
Wissant, *Motte du Vent*, III, 417.

BASSES-PYRÉNÉES.

Aurions-Idernes, *Sarramone*, III, 318.
Castillon, *Le Camp romain*, III, 418.
Escurès, *Les Mottes*, 298.
Larcin, *Le Castella*, 149, 248.

HAUTES-PYRÉNÉES.

Argelès-de-Bigorre, *Camesiaou*, 297.

HAUTE-SAONE.

Beaujeu, *Château Grillot*, 199.
Bourguignon-lès-Morey, 31.
Charcenne, *Chatoillenod*, III, 318.
Noroy-lès-Jussey, 31.
Oyrières, *Le Châtelet*, III, 318 ; IV, 246. *Le Montverrat*, IV, 246.
Vellexon, *Le Camp*, III, 318.

SAONE-ET-LOIRE.

Berzé-la-Ville, *Roche-Coche*, 152, Fig. 2.
Bussières, *Montsard*, 152.
Chapaize, *Brancin*, III, 418. *Molle-Tête*, III, 418. *Uxelles*, III, 418.
Grury, 298.
Issy-l'Évêque, *Toufrain*, 298.
Saint-Léger-sous-Beuvray, *Mont-Beuvray*, 250, 339 (*Voir* Glux, Nièvre).
Saint-Martin-du-Lac, *Bois de Glaine*, III, 319.
Solutré, *Sur la Roche*, 152.
Uxeau, *Mont-Dardon*, 28, 196.

SAVOIE.

Curienne, *Montmarlet*, 99.
Hautecour, *Montgargan*, 99.
Macot, *Mont-Saint-Jacques*.
Saint-Jean-de Belleville, 99.

HAUTE-SAVOIE.

Bossey, *Le Mur*, 28.
Champanges, *Le Rempart*, 28.
Saint-Gervais, *Bionnassey*, 28.

SEINE-ET-MARNE.

Moret-sur-Loing, *Donjon de la Motte*, 91.

SEINE-ET-OISE.

Ambleville, 299.
Angerville, 196.
Auffargis, 300.
Bauthelu, 299.
Champmotteux, 299.
Courcouronnes, 299.
Écouen, 300.
Élancourt, 300.
Gressey, 299.
Luzarches, 300.
Maule, 300.
Médan, 300.
Méry-sur-Oise, 302.
Montreuil-sur-Epte, 299.
Nucourt, *Camp de César*, 300, 302, 343.

Port-Villez, 299.
Saclas, 299.
Saint-Forget, 300.
Saint-Gervais, 300.
Saint-Léger, 300.
Saint-Martin de-Brethencourt, 300.
Santeuil, 300.
Taverny, 34.

DEUX-SÈVRES.

La-Mothe-Saint-Héray, *La Pierre-Levée*, 29.

SOMME.

Saint-Romain, *Frocourt*, 34, 253.

TARN-ET-GARONNE.

Les Barthes, *Motte d'Artigues*, 245.
Bourret, 95.
Caussade, *Rengade*, 95.
Monteils, *Guillaynes*, 95.
La Mothe-Capdeville, *Cos*, 95.
Piquecos, *La Motte*, 95.
Reyniès, *La Motte-Saliens*, 95.
Verdun, *Motte des Salles*, 95.

VAR.

[C'est à 166, et non à 85, qu'en étaient, au moment de la liste Mortillet, les inventaires de M. A. Guébhard].

Agay, *Le Rastel*, 100. *La Cabre*, 100.
Le Beausset, *Roc de l'Aigle*, 248.
Le Cannet du Luc, 244, 254.
Carcès, *L'Aire des Masques*, 26.
Hyères, *Saint-Pierre d'Almanarre*, 297.
Montmeyan, *Lou viei Jas*, 338.
Le Muy, *Le Rouit*, 24.
Ollioules, *La Courtine*, 248.
Saint-Raphaël, *L'Aire Peyrone*, 150, 197.
Le Val, *Notre-Dame de Paracol*, 297.

VAUCLUSE.

Apt, *Les Tours*, 199.
Avignon, *Mourro-di-Sero*, 96.
La Bastidonne, *Saint-Julien*, 25.
Bonnieux, *Les Combettes*, III, 366. *Gès*, 98. *L'Ilet*, 98. *St-Pons*, 98.
Bucux, *Le Fort*, 26. *Les Escoffuires*, 98.
Cadenet, 26.
Cavaillon, *Saint-Jacques*, 25.
Gordes, *Les Roques*, 98.
Goult, *Saint-Poutal*, 98.
Grambois, *Saint-Léger*, 339.
Malaucène. *Camp de Clairier*, 296.
Mérindol, *Roquemaière*, 25. *Le Vieux-Mérindol*, 26.
Mirabeau, *Saint-Sépulcre*, 25.
Monieux, *Castellaras de la Nesque*, 199.
Pertuis, *San Peyro*, 25. *Les Pécouillons*, 25.
Saint-Martin-de-la-Brasque, *Le Mirail*, 25.
Saint-Paul-lès-Durance, *La Colle*, 25.
Sault, *La Courtine*, 199.

VIENNE.

Charroux, 94.

HAUTE-VIENNE.

Aixe, *La Tour de Labaisse*, 97.
Bonnac, 149.
Chéronnac, *Motte*, 97.
Massignac, *Basset*, 97.
Mortemart, *Motte*, 97.
Saint-Hilaire-Lastours, *Tuquet du Petit Arbre*, 97.
Saint-Martin-de-Jussac, *Butte de Bard*, 97.
Vayres, *La Tourasse de Merlis*, 97.

VOSGES.

Gironcourt, *Bois de Foret*, III, 318.

YONNE.

Coulours, 92.
Guillon, *Montfante*, 28.
Saint-Moré, *Cora*, III, 367

TABLE DES MATIÈRES.

[Particularités relatives aux Enceintes].

AGE (Question de l'). — III, 416; IV, 341. [BEAUPRÉ], 30. [Bouillerot] III, 416. [DEVALS], 95. [DRIOTON], 31. [DUMAS], 94. [RAYMOND], 94.

— **des enceintes.** — *Châtelneuf*, 95. *Cora*, III, 367. Côte-d'Or, III, 416. Creuse, 149. Forts vitrifiés, 24, 91. Monaco, 101. Montbéliard, 154. *Roche-Tillot*, 296. *Romanette*, 100. *Rouit*, 24. *Vermand*, III, 319.

— **des mottes.** — III, 414. — Ain, III, 366; IV, 341. Aube, 96. *Haie aux Lions*, 416. *Moret-sur-Loing*, 91. Nièvre, 244. *Neuilly-en-Donjon*, 199. Saône-et-Loire, 244. Tarn-et-Garonne, 95, 98. Haute-Vienne, 97.

— **douteux.** — *Allier*, 98. *Beauregard*, III 319. *Beautor*, 244. *Beauzé*, III, 365. *Bousrocos*, 150. *Château-Grillot*, 199. *Haie-aux-Lions*, 194. Haute-Loire, 98. Maine-et-Loire, 93. Manche, 99. Oise, III, 420; IV, 100, 196. *Ré-Mur-Seint*, 300. Haute-Saône, 246.

ARCHIVES de la Commission. — III, 319, 365, 417, 418, 420. IV, 28, 30, 89, 243, 338.

CABANES (Fonds de). — *Ambrussum*, 245. *Camp Harrouard*, 295. *Mont-Guérin*, 200.

CALCINATIONS. — *Étaules*, 250. *Freneuse*, 341. *Livet*, 341. Meurthe-et-Moselle, 248. *Val-Suzon*, 250.

CAMPS (*Voir* **ENCEINTES**). — III, 414.

« **CAMPS ROMAINS** ». — Aube, 96. *Balintras*, 150. *Castillon*, III, 418. *Château-Grillot*, 199. *Fort-Philippe*, III, 420. *Frocourt*, 34, 253. *Guingamp*, III, 416. Landes, 198. Maine-et-Loire, 93. *Mont-de-Noyon*, III, 420. *Montfort*. 301. *Nampcel*, III, 420. Normandie, 417. *Nucourt*, 302. Oise, 100. Orne, 27. *Sos*, 97. Haute-Vienne, 96.

CASES. — Auvergne, 24. *Les Chenetiaux*, III, 419. *Massiac*, 301. *Mont-Saint-Jacques*, 99. *Saint-Jean-de-Belleville*, 99. *Las Tours*, III, 419.

CASTELARS. — Algérie, 299. *Belvezet*, 34. *Bierre*, 95. Bouches-du-Rhône, III, 319. *Grambois*, 339. Guinée, 341. *Monaco*, 101, 295. *La Nesque*, 199. *Pleux*, 27. Var, 32, 198. Vaucluse, 98.

CASTELLA. — Algérie, 252. *Frocourt*, 254. *Mainteni*, 154. Tunisie, 251.

CASTRA. — Aube, 252.

CATALOGUE (des imprimés des archives). — 30, 247.

CROMLECHS. — *Las Peyrounes*, III, 419. *Ripassac*, III, 419. *Puech de Ceyrac*, 152.

DESTRUCTION des enceintes. — *Les Aiguillons*, III, 367. *Bierre*, 27. Eure, 341. Finistère, III, 366. Ille-et-Vilaine, III, 366. Jura, III, 367. Lot-et-Garonne, 97. Meurthe-et-Moselle, III, 365. *Moutette*, 97. Nièvre, III, 418; IV, 296. *Revin*, 301. Saône-et-Loire, III, 418. Touraine, 150.

DOLMENS en rapport avec les enceintes. — *Bourret*, 95. *Cabris*, 31. *Collinée*, 196. *La-Mothe-Saint-Héray*, 29.

DUNS. — Allier, III, 318. Isère, IV, 99.

ENCEINTES anhistoriques. — III, 414.
— « **cultuelles** ». — Côte-d'Or, 96. Corrèze, 195.
— **à formes géométriques.** — *Frasne*, 200, 297, 340. *Landes*, 198. Nièvre, 98. *Saint-Loup-de-Buffigny*, 96.
— **funéraires.** — Côte-d'Or, 96.
— « **ligures** ». — *Grasse*, 95. *La Courtine*, 248. Creuse, 149.
— « **mégalithiques** ». — III, 418. — Aube, 96.
— **naturelles.** — Sahara, 27.
— **néolithiques.** — III, 417. — *Angerville*, 196. *Bagnols*, 29. *Bastide d'Engras*, 29. *Beaulieu*, 27. *Camp Barbet*, 154. *Canneville*, 154. *Catenoy*, 154, 252. *Cavillargues*, 29. *Cos*, 95. *Cubzac*, 250. *Elnes*, 31. *Fontgombault*, III, 419. Gard, 153. *Lavaur*, 340. *Montaigu*, 98. *Montbéliard*, 154, 253. *Montmarlet*, 99. *Murand*, 149. *Peu-Richard*, 33. *Pleux*, 27. *Rengade*, 95. *Troie*, 154.
— **non défensives.** — Alpes-Maritimes, 200. *Beaugé*, III, 365. *La Bourgogne*, 200. Côte-d'Or, 93. Creuse, 149. Gard, 94. *Gour de Conches*, III, 367. *Hort des Réîtres*, 195. Maine-et-Loire, 418.
— **non préhistoriques.** — III, 414. — Ain. III, 367. Aisne, III, 319. Aube, 96. Auvergne, 24. *Balintras*, 150. Cher, 29. Côtes du-Nord, III, 416. Jura, 95. Loir-et-Cher, 29. Lot, 101. Meuse, 195. *Montgargan*, 99. Pas-de-Calais, III, 417. *Les Portes*, 34.
— **quarrées.** — *Castellien*, III, 366. *Château-Grillot*, 199. Landes, 198. *Saint-Georges-la-Pouge*, 149. *Vittel*.
— **rectangulaires.** — *Castillon*, III, 418. *Benney*, IV, 156, Fig. 3. Maine-et-Loire, 93. *Mainteni*, 154. *Puech-de-Ceyrac*, 151, Fig. 1.

FOUILLES. — *Ambrussum*, 245. Auvergne, 31. *Barbarie*, 34. Belgique, 252. *Beuvray*, 338. *Callac*, 32. *Camp Harrouard*, 295. *Castillon*, III, 418. *Comin*, 95. *Cora*, III, 367. Côtes-du-Nord, 31. *Frémur*, 32. *Haie-aux-Lions*, III, 416; IV, 194, 294. *Maulaix*, III, 418. Monaco, 101. *Montaigu*, 98. *Montgargan*, 99. *Motte-au-Vent*, III, 418. *Motte de Bard*, 96. *Pommiers*, III, 420. *Puech de Ceyrac*, 340. *Puy du Tour*, III, 366; IV, 92. *Roquebarbe*, III, 366. *Rouret*, 32. *Rouvray*, 35. *Saint-Jean*, 340. *Las Tours*, III, 419; IV, 300. *Villars-les-Dombes*, III, 366.

GORODISTSCHÉ, 340.

GROTTES (en rapport avec les camps). — Aisne, 95. Bouches-du-Rhône, 33, 342. Gard, 93. Hérault, 96. *Magagnosc*, 32. *La Marane*, 31. *Roche Tillot*, 297. *Spéracèdes*, 32. Tarn-et-Garonne, 98. Vaucluse, 26. Vendée, III, 415. *Viei Jas*, 339. Vienne, 93.

INVENTAIRES. — III, 367, 414, 416, 418; IV, 22. — Aisne, III, 319; IV, 34, 248. Alpes-Maritimes, 32, 301. Les Andelys, 92. Ardennes, 247. Aube, 96, 252. Baléares, 249. Bas Languedoc, 33. Bouches-du-Rhône, III, 319; IV, 251. Boulonnais, 301. Calvados, 340. Charente, 96. Cher, 198, 252, 298. Côte d'Or, III, 416; IV, 33, 93. Côtes-du-Nord, III, 416; IV, 341, 366. Creuse, 96, 148. Drôme, 199. Eure, III, 366. Finistère, 249. Gard, 94, 96, 245. Gers, 252. Grasse, 253. Helvètes, 251. Landes, 198. Limousin, 251. Lot, 101. Lot-et-Garonne, 98. Maine-et-Loire, III, 418; IV, 150, 248. Manche, 26. Meurthe-et-Moselle, III, 418; IV, 23, 155 à 159, 244. Meuse, III, 365; IV, 100, 245, Nice, IV, 250. Normandie, III, 418. Oise, 100. Provence, 249. Bas Rhône, 34. Saint-Pons, 252. Saône-et-Loire, 252. Haute-Saône, III, 318. Seine-Inférieure, 34. Seine-et-Oise, 299. Sologne, 34. Somme, 34, 339. Tarn-et-Garonne, 94, 98, 298. Touraine, 248. Uzès, 253. Var, III, 367; IV, 23, 32. Haute-Vienne, 96.

MARAIS (dans leurs rapports avec les enceintes). — *Agen*, 98. *Artigues*, 245. *Bracieux*, 153, 246, 298. *Château-Grillot*, 199. *Châtelet-sur-Retourne*, 300. Prusse, 98.

MENHIRS (en rapport avec les enceintes). — *Civray*, 95. *Nouret*, 34. *Saint-Loup-de-Buffigny*, 96. *Saint-Raphaël*, 150, 197.

MOTTES. — III, 413. — *Artigues*, 245. Aube, 96. *Les Bistos*, 296. Boulonnais, 301. Bresse, 341. *Cabrespine*, 29. Calvados, 340. *Castillon*, III, 418. Charente, 96. *Châtelet-sur-Retourne*, 300. *Chevilly*, 33. *Coulours*, 92. Creuse, 96. *Dun d'Anjou*, 99. Finistère, 91. *Fléty*, III, 417. *Gandalou*, 151. Gers, III, 318; IV, 252. *Haie-aux-Lions*, III, 416; IV, 194, Fig. 1, 294, Fig. 1. Ille-et-Vilaine, III, 366. Jura, III, 418. *Lamothe-Saliens*, 95. *Languidic*, 33. *La Livinière*, 29. Lot-et-Garonne, 97. *Mainteni*, 154. *Mont-Cazeu*, 150. *Montréal*, 97. *Moret-sur-Loing*, 91. *Motte des Pigeons*, 33. *Las Mottos*, 298. Nièvre, 196, 244. *Nocle-Maulaix*, III, 418. *Picquecos*, 95. *Saint-Glen*, III, 416. *Saint-Pierre-de-Chandieu*, 296. *Les Salles*, 95. Saône-et-Loire, 244. *Soulvache*, 28. *Tardinghen*, III, 417. Tarn-et-Garonne, 94. *Vidaillat*, 149. Haute-Vienne, 96. Wissant, III, 417.

— **bornes-frontières.** — 150.

— **gauloises.** — Aube, 96.

— **récentes.** — *Motte d'Inghen*, III, 417.

— **rectangulaires.** — *Allons*, 200. *Coulours*, 92. *Gros-Dognon*, 94. *Limanton*, 296. *Villeloin-Coulangé*, 150.

— **vigies.** — *Haie-aux-Lions*, 294, Fig. 1.

« **MURAILLES DE CHINE** » **(Murs des Huns, Murs des Géants, Remparts du Diable**, etc.). — Algérie, 299.

OPPIDA. — 34, 153. — Aube, 96, 152. *Balintras*, 150. *Canneville*, 100. Cantal, 150. Gard, 94, 151, 152, 153, 197. Lot, 101. *Plan-de-Baix*, 199, 253. *Puech de Ceyrac*, 151, Fig. 1. *Roc de Coronzac*, III, 366. *Saint-Jean*, 197, Fig. 2. *Sainte-Feyre*, 199. Saône-et-Loire, 196 Tarn-et-Garonne, 95. *Verneuil*, 100. *Ville de Poulhargue*, 98.

PHOTOGRAPHIES d'enceintes. — *Aire Peyrone* [De Jarrie], 150. Archives, 91. Baléares [Marot], 91. *Baou de Saint-Jeannet* [Paul Goby], 27. *Bierre* [Gidon]. Bouches-du-Rhône [Pranishnikoff], III, 319; IV, 26. *Briquessart* [Gidon], 298. Calvados [Gidon], 340. *Campandré-Valcongrain* [Gidon], 298, 340. *Camp de la Burette* [Gidon], 196. *Cinais* [Bousrez], 150. *Coulet doù Verdoun* [Pranishnikoff], 342. Enceintes ligures [Paul Goby], 95. *Escoffuires* [Pranishnikoff], 98. Gard [Pranishnikoff], III, 319; IV, 29. Hérault [Pranishnikoff], 26. *Hottot-les-Bagues* [Gidon], 298. *Lavans-lès-Dôle* [Feuvrier], 339. *Murviel* [Pranishnikoff], 96. *Olivet* [Gidon], 298. *Plessis-Grimoult* [Gidon], 298. *Soulvache* [H. Moret], 28. Var [Pranishnikoff], III, 319, 367. Vaucluse [Pranishnikoff], 26. *Villeloin-Coulangé* [Bousrez], 150.

PLANS d'enceintes. — IV, 91. — *Aire des Masques*, 26. *Beauzé*, III, 365. *Benney*, 156, Fig. 3. *Bernay*, III, 366. *Beuvray*, 196. *Bierre*, III, 366. Blussue, III, 365. *Bois du Roy*, 343, Fig. 2. *Bois-l'Evêque*, 159, Fig. 4. Boulonnais, 301. *La Bourgogne*, 99. *Châteaubeau*, III, 319. *Château-Grillot*, 199. *La Cheppe*, 25. Cher, 198. *Coivrel*, III, 420. *Dardon*, 196. *Dône*, 196. *Fléty*, III, 417. *Fou de Verdun*, III, 417. *Gandalou*, 151. Gard, 28. *Le Guetiane*, 299, Fig. 3. *Haie-aux-Lions*, 194, Fig. 1; 294, Fig. 1. *Les Hornes*, 244, Fig. 1. *La Louvière*, III, 416. Maine-et-Loire, III, 418. Meurthe-et-Moselle, III. 318, IV, 156, Fig. 3; 159, Fig. 4; 244 Fig. 4. Meuse, III, 365. *Montiel*, 98. *Las Mottos*, 298. *Myard*, III, 319. *Nabringhen*, 301. *Néris*, 247. *Nesles*, 301. Nièvre, III, 196. Nord, 154. *Nucourt*, 343. *Pierre Levée*, 29. *Puech de Ceyrac*, 151, Fig. 1. *Réaup*, 97. *Recey-sur-Ource*, III, 319. *Ré-Mur-Seint*, 300. *Roche-Tillot*, 297, Fig. 2. *Romanette*, 100. *Les Bouquets*, III, 319. *Saint-Abdon*, III, 319. *Saint-Jean*, 197, Fig. 2. *Saint-Pierre-de-Chandieu*, 196. *Thouleurs*, 196. *Thury-sous-Clermont*, III, 420. *Tour-de-Méry*, 343. *Vendeuil*, III, 420. *Vermand*, III, 319. *Villeneuve-Saint-Germain*, III, 420.

POYPES. — Ain, III, 366; IV, 25, 33, 341.

SOUTERRAINS-REFUGES. — III, 414; IV, 247. — Charente, 94. Corrèze, 195. Tarn-et-Garonne, 94. Vendée, III, 415. Vienne, 94.

STRUCTURE à dalles verticales (cf. berbère). — *Mont Bastide*, 295. Corrèze, 295.

— **à tours.** — *Château-Grillot*, 199. *Le Parc de Bous*, 296. *Troie*, 154.

— **berbère.** — Maroc, III, 419; IV, 295.

— **cyclopéenne.** — Algérie, 27. Creuse, 149. *Saint-Chamas*, 342. Var, 297.

— **en pierres sèches.** — *Aire Peyrone*, 150. Algérie, 299. *Bierre*, III, 367; IV, 27, 95. *Ceyzérieu*, 25. *Le Chariot*, 338. *Clairier*, 296. *Les Cloîtres*, 419. *Dun d'Anjou*, 99. Guinée, 341. *Lunegarde*, 101. *Murand*, 149. *Puech de Ceyrac*, 151. *Puech d'Ondon*, 153. *Puy de la Sagnes*, 149. *Revin*, 301. *Roche-Tillot*, 199, 297, Fig. 2. *Les Rouquets*, III, 319. *Saint-Jean-de-Belleville*, 100. *Saint-Jean de-Pompi-*

gnan, 197, Fig. 2. *Saint-Pons*, 98. *Séranon*, 301. *Le Tuquet*, III, 419. *Lou Viei Jas*, 338. *La Ville de Poulhargues*, 98.
— « **gauloise** ». — *Beuvray*, 338. *Puy-du-Tour*, 92. *Troie*, 154.

TROUVAILLES, dans leurs rapports avec les enceintes. — *Bertaucourt*, 301. *Collinée*, 92.
— **de Bronze.** — *Brain-sur-Allones*, 339. *Castillon*, III, 419. *Guillaynes*, 95. *Lamothe-Saliens*, 95. *Montiel*, 98. Mottes de l'Aube, 96. *Picquecos*, 95. *Puech de Ceyrac*, 197.
— **de Fer.** — *Châtelneuf*, 95. *Les Guillots*, 99. *Motte de Bard*, 97. *Puech de Ceyrac*, 340.
— **Gauloises.** — *Anse*, 199. *Beuvray*, 338. *Chenetiaux*, III, 419. *Guingamp*, III, 416. *Hautes-Carnes*, 151. *Serre du Paradis*, 246. *Velan*, 199. *Villeneuve-Saint-Germain*, III, 420.
— **de haches polies.** — *Anse*, 199. *Bonnieux*, 98. *Castillon*, III, 419. *Cos*, 95. Gard, 94. *Monaco*, 101. *Motte des Salles*, 95. *Moutette*, 97. *Rengade*, 95.
— **Hallstattiennes.** — *Puech de Ceyrac*, 340.
— **Mérovingiennes.** — *Motte du Vent*, 417.
— **néolithiques.** — *Bourguillemont*, 100. *Camesiaou*, 297. *Camp Harrouard*, 295. *Canneville*, 154. Eure, 341. *Fontgombault*, III, 419. *Lavans*, 339. *Montbéliard*, 154. *Montréal*, 97. *Moutette*, 97. *Murand*, 149. *Roche-Coche*, 152. *Roche-Tillot*, 297. *Romanil*, 26. *Solutré*, 152. Tarn-et-Garonne, 95. Vaucluse, 98.
— **Robenhausiennes.** — *Montréal*, 97. *Solférino*, III, 318.
— **Romaines ou Gallo-romaines.** — *Anse*, 199. *Beuvray*, 250. *Bousrocos*, 150. *Camp Janot*, 100. *Laroin*, 149. *Mont-Épinette*, 151. *Motte de Bard*, 97. *Romanette*, 100. *Serre du Paradis*, 246. *Sos*, 97. *Las Tours*, III, 419.
— **de silex taillés.** — *Beaulieu*, 27. *Bracieux*, 153. *Château-Chinon*, 28. *Chenetiaux*, III, 419. *Conqueyrac*, 151. *Mont-Épinette*, 151. *Tête-Redonne*, 28. *Las Tours*, III, 419.
— **wisigothiques.** — *Puech de Ceyrac*, 196.

TUCS. — Chalosse, 93. Gers, III, 318, 419. Tarn-et-Garonne, 95.

VITRIFICATIONS. — Creuse, 24, 91, 149, 199. Eure, 341. Meurthe-et-Moselle, 248. Orne, 31. *Rouit*, 24.

ERRATA DES TIRÉS-A-PART

B. S. P. F., t. III.

P. 318, l.	2	en remontant,	*au lieu de*	Gennetières	*lire*	Gennetines.
319,	18	en descendant,	—	Yonne	—	Côte-d'Or.
319,	20	—	—	Terrefoudrée	—	Terrefondrée.
319,	21	—	—	*Ablon*	—	*Abdon.*
366,	19	en remontant	—	*Colonzac*	—	*Coronzac.*
367,	2	en descendant	—	Merry	—	Merri.
415,	14	en remontant	—	G. Leroy	—	M. Leroy.
417,	11	—	—	Tardinghem	—	Tardinghen.
417,	10	—	—	Inghem	—	Inghen.
417,	1	—	—	Lavant	—	Lavault.

B. S. P. F., t. IV

P. 25, l.	4	en descendant,	*au lieu de*	Ceyzérien	*lire*	Ceyzérieu.
27,	14	—	—	le Calvados	—	l'Orne.
27,	15	—	—	*Neauphle*	—	*Neauphe.*
27,	16	—	—	Combe	—	Cambe, et, pour le Calvados,
29,	1	en remontant	—	Motte	—	Mothe.
32,	17	—	—	329	—	331.
89,	9	en descendant	—	J. Valérian	—	I. Valérian
89,	16	—	—	Maugras	—	Maufras.
89,	17	—	—	Ph. Eck	—	Th. Eck.
94,	15	—	—	Serviers	—	Serviès.
95,	14	—	—	Merry	—	Merri.
97,	12	—	—	Nissignac	—	Massignac.
97,	17	—	—	*Lactours*	—	*St-Hilaire-Lastours.*
99,	11	—	—	l'Allier	—	la Lodde.
100,	18	en remontant	—	Laigueville	—	Laigneville.
101,	14	en descendant	—	*Alzon*/Couzon	—	*Alzou*/Couzou.
101,	18	—	—	Reilhac	—	Rilhac.
101,	19	—	—	Bourgnon	—	Bourgnou.
148,	9	en remontant	—	J. Gimon	—	E. Gimon.
149,	5	en descendant	—	*le-Tour*	—	*la-Tour.*
149,	6	—	—	*le-Pouge*	—	*la-Pouge.*
149,	10	—	—	Ronnat	—	Pionnat.
150,	16	en remontant	—	*Lullaines*	—	*Sublaines.*
151,	18	en descendant	—	*Gandalon*	—	*Gandalou.*
153,	14	—	—	*Oudou*	—	*Ondon.*
154,	24	—	—	Iseure	—	Izeure.

P. 159, l.	9	en descendant,	*au lieu de*	Est à Ouest	*lire*	Nord au Sud.
159,	16	—	—	Ouest	—	Sud.
159,	22	—	—	Treiche	—	Traiche.
198,	2	en remontant	—	*Basses*	—	*Hautes.*
199,	4	en descendant	—	(Gard)	—	(Drôme).
199,	20	—	—	Couspeau	—	Soulier.
199,	21	—	—	Bordeaux	—	Bourdeaux.
199,	14	en remontant	—	(Gard)	—	(Drôme).
199,	10	—	—	*Feyne*	—	*Feyre.*
200,	2	en descendant	—	Frasnes	—	Frasne.
200,	23	—	—	Houeilles	—	Houeillès.
246,	8	—	—	Méjeannes	—	Méjannes.
246,	16	—	—	Serviers	—	Serviès.
252,	18	en remontant	—	groupes	—	croupes.
253,	16	—	—	Roman	—	Romain.
298,	lég. de la fig.		—	de la	—	du
299,	18	en descendant	—	Ste-Euphrone	—	Saint-Euphrône.
299,	21	en descendant,	ajouter à la fin.....			(S.-et-Loire).
299,	22	—	ajouter après *Toufrain.*			(S.-et-Loire).
300,	13	—	*au lieu de*	(Nièvre)	*lire*	(Allier).
301,	3	en remontant	—	Bourbonnais	—	Boulonnais.
339,	4	—	—	Lavaur	—	Lavans.
340,	6	—	—	*Grimborg*	—	*Grimbosq.*
341,	14	en descendant	—	Bosbénard	—	Bosc-Bénard.
341,	20	—	—	Philbert	—	Philibert.
341,	13	—	—	La Roque	—	Saint-Samson-la-Roque.

NOTA.

Comme conclusion de cette liste d'**Errata**, qui porte toute sur des noms propres, nous nous permettons de rappeler à nos correspondants qu'ils nous épargneraient bien des fautes et une bonne partie de la peine inutile que nous nous donnons pour les éviter, s'ils voulaient bien écrire *tous les noms propres* cités pour la première fois en *Lettres détachées*, de préférence en MAJUSCULES DE CARACTÈRES D'IMPRESSION.

SÉANCE DU MERCREDI 14 AOUT 1907 (Soir).

Présidence de M. le Dr Adrien GUÉBHARD.

IV. — AGE DES MÉTAUX.

Sur une sépulture de la fin de l'âge du bronze à Outriaz (Ain).

PAR

Emile CHANEL (de Bourg, Ain).

Outriaz est une petite commune du canton de Brénod (Ain), située dans la *Combe du Val*, c'est-à-dire dans une des vallées longitudinales de notre Jura Méridional. On sait en effet qu'on appelle *Combes* ces vallées, plus ou moins importantes et parallèles qui existent entre les chaînons successifs du Jura, lesquels résultent des plissements produits par le grand phénomène orogénique, de très longue durée, qui a donné les Alpes, et chassé la mer de notre région.

La Combe du Val est une des plus belles et des plus riches ; elle est traversée du sud au nord par le Bourrey, de 16 kilomètres de cours, lequel, avant de se jeter dans l'Oignin, affluent de l'Ain, reçoit, à Condamine, la puissante source de la Doye, qui donne 1 mètre cube d'eau par seconde. Des hauteurs de Corlier et d'Aranc, d'où vient le Bourrey, on a, sur la Combe du Val et les montagnes couvertes de sapins, qui l'enserrent à l'est et à l'ouest, une vue de toute beauté.

Sur les pentes et jusqu'au point où commencent les sapins, on observe de nombreux tumulus ou *murgers*, comme on les appelle, formés de blocs calcaires de grosseurs diverses et de cailloux glaciaires. Quelques-uns de ces murgers remontent à une très haute antiquité, comme en témoignent les sépultures qu'ils renferment et pour lesquelles ils ont été créés; d'autres sont moins anciens : l'homme les a produits en entassant ces matériaux, dont il débarrassait les champs qu'il voulait cultiver.

Au mois de mars dernier (1907), un cultivateur d'Outriaz, qui s'occupe à démolir un de ces murgers pour agrandir sa terre, rencontra sur le côté nord de ce murger un squelette, portant 10 bracelets en bronze et un bracelet en lignite. Informé de la trouvaille, nous nous sommes empressé de nous rendre à Outriaz; nous avons étudié le murger et acquis les objets récoltés.

Le tumulus est au lieu dit « au Chazeau », dans une terre en pente contre le village, dont elle est distante de 200 mètres environ, en ligne droite, à l'est. Il est de forme ovale allongée, et mesurait, quand il était complet, 20 mètres de long sur 4 mètres de large et $1^{m}50$ de hauteur.

Le corps avait été étendu sur la roche formant la base du tas, les pieds au nord et la tête au midi, orientation souvent observée dans

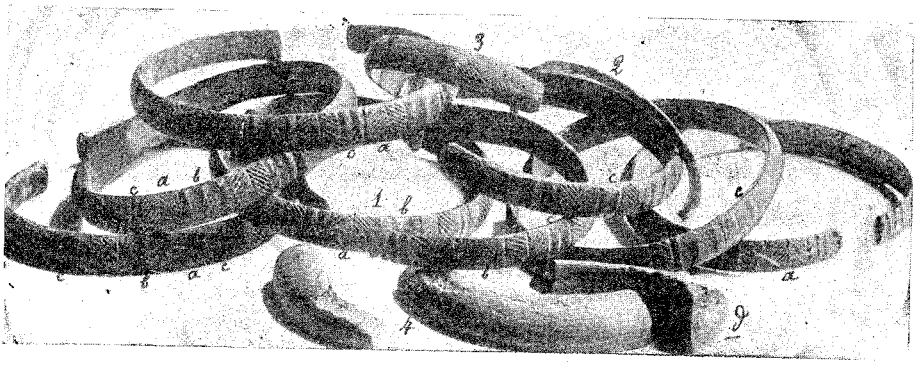


Fig. 1. — Mobilier de la Sépulture d'Outriaz (Ain) (1907).
Bracelets, et Anneaux de Jambes, en *Bronze*.

les sépultures de cet âge. La tête reposait sur un bloc ; et quelques dalles de peu d'épaisseur semblaient encadrer la poitrine. Un certain nombre d'ossements, tous très friables, ont été récoltés : des fragments de crâne, des fragments de tibias, quelques côtes, et la moitié droite du maxillaire inférieur avec toutes ses dents. La couronne des molaires est très fortement usée ; les aspérités ont disparu pour donner une surface plane et comme limée. Nous avons fait, pour ces molaires, la même remarque sur le squelette de Bélignat (Ain) (1).

1° *Anneaux de jambe.* — Chaque jambe portait quatre anneaux massifs en bronze et à belle patine verte. L'un de ces anneaux

(1) Emile Chanel. — *Sur une plaque de ceinture d'un tumulus. Revue Archéologique*, 1906, II, p. 120.

pèse 60 grammes, les autres 50 grammes chacun. Ils sont tous ouverts et tous de même forme elliptique, le grand axe externe mesurant 0^m087 et le petit axe, vers l'ouverture, 0^m073 environ. La tige a sa partie interne plane de 0^m007 de largeur à l'ouverture et 0^m011 vers la partie opposée à l'ouverture. La face externe de la tige est arrondie et décorée par ciselures (*Fig.* 1).

En étudiant ces décors, on constate : 1° que les motifs successifs sont les mêmes pour les huit anneaux; 2° que ces motifs successifs se reproduisent dans le même ordre, si l'on a soin de choisir l'une de deux extrémités vers l'ouverture; 3° que ces motifs n'ont pas toujours *exactement* les mêmes dimensions; et enfin 4° que ces motifs présentent des variations d'exécution : par exemple, les stries n'ont pas toujours la même inclinaison ; leur nombre n'est pas toujours le même ; le burin a parfois empiété sur le motif voisin (*Fig.* 2).

De ces remarques on conclut que l'artiste, pour faire ses décors, prenait un anneau préalablement fondu, commençait son travail

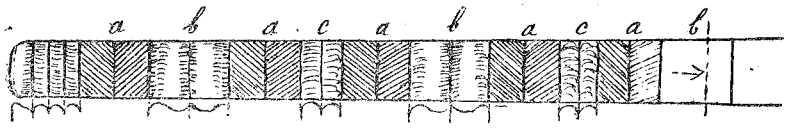


Fig. 2. — Développement de la moitié environ de la surface externe d'un anneau de jambe.

par une des extrémités vers l'ouverture, et exécutait les motifs successifs, en donnant à chacun, *mais à vue d'œil*, la largeur convenue. Et c'est pourquoi les motifs terminaux, vers l'autre extrémité, présentent quelques variations, parce que la place restante était ou un peu plus grande ou un peu plus petite qu'il n'eût fallu.

Sur deux des anneaux on compte 11 rectangles doubles *a*, couverts de stries ou ciselures de directions contraires. Sur les six autres, le rectangle terminal est simple, c'est-à-dire qu'il n'y en a qu'un au lieu de deux.

Ces rectangles doubles sont séparés les uns des autres par les deux motifs suivants qui alternent : deux moulures creuses transversales *b*, donnant trois arêtes et deux filets ronds *c*.

Les deux extrémités de l'anneau portent chacune, vers l'ouverture, un talon un peu proéminent, suivi de trois filets ronds d'un côté et de deux seulement de l'autre.

Si nous nous reportons à la classification donnée par Chantre (1), nous voyons que nos bracelets d'Outriaz se rapportent au 2e type : bracelets massifs, à partie interne plane et à dos arrondi. « Ce type,

(1) E. Chantre. — *Age du bronze*, p. 166.

dit M. E. Chantre, est incontestablement le plus commun dans toutes les stations du bassin du Rhône ». On remarquera que nos bracelets ont une décoration beaucoup plus riche que ceux figurés dans l'Album de Chantre.

2° *Bracelets proprement dits.*—A. Les trois autres bracelets, dont il nous reste à parler, étaient aux bras et par suite sont de dimensions moindres. Le plus petit (*Fig.* 1, n° 2), en bronze, est de forme circulaire. Son diamètre est de 0^m062. La section de la tige est une ellipse très aplatie dans le plan de l'anneau ; elle n'a que 0^m004 de largeur et de 0^m025 d'épaisseur. Cette petite surface ne présente aucun décor. Patine vert-gris. Une partie de cet anneau manquant nous ne pouvons dire s'il était ouvert ou fermé.

L'autre anneau de bras, en bronze (*Fig.* 1, n° 3), est de forme elliptique, le plus grand axe externe ayant 0^m075 et le plus petit, correspondant à l'ouverture 0^m065. Il est ouvert; la partie interne est légèrement creuse, la partie externe arrondie. La plus grande largeur de la tige est de 0^m010.

Le décor de ce bracelet est plus riche que le décor des huit grands bracelets précédents; et en voici la description en partant de l'ouverture : 1° Trois parties planes imbriquées ; 2° deux rectangles accolés et couverts de stries de directions contraires ; 3° un compartiment de 0^m034 de longueur comprenant, sur chaque bord; trois filets parallèles au bord et encadrant quatre triangles couverts de stries à directions à peu près perpendiculaires; les deux triangles extrêmes sont rectangles, les deux autres sont isocèles; 4° une bande transversale, couverte de deux séries de stries donnant des quadrillages; 5° un compartiment de 0^m030 de longueur présentant les dispositions du n° 3 ci-dessus, mais dans un ordre inverse, c'est-à-dire que les filets occupent cette fois la partie centrale et que c'est sur chaque bord que se trouve la série des quatre triangles striés ; 6° une bande à quadrillages n° 4 ci-dessus ; 7° compartiment n° 3 ; 8° bande à quadrillages; 9° compartiment n° 3; 10° bande à quadrillages (Le reste, environ 0^m04, manque).

B. *Bracelet en lignite ou jayet* (*Fig.* 1, n° 4).—Trois fragments seulement ont été récoltés et deux de ces fragments ne sont que la moitié de la tige. C'est un jayet grisâtre. Ce bracelet était circulaire, le diamètre externe ayant 0^m084 et le diamètre interne 0^m059. La section est un segment de cercle de 0^m008 de rayon et de 0^m011 de flèche. La partie interne est plane. Ce bracelet était ouvert.

Il nous reste à faire une dernière observation. Comme aucune arme n'a été récoltée, cette sépulture, de la *fin* de l'âge du bronze se rapporte donc à une population paisible et pacifique différant en cela de celle de la Tène qui va suivre.

Premiers temps du métal dans la Nièvre (Résumé).

PAR

J. de SAINT-VENANT (de Nevers).

A. — Age du Bronze.

Les restes de l'âge du bronze pur tiennent jusqu'ici une très modeste place dans notre inventaire antique.

I. ATELIER. — Un seul bien caractérisé a été découvert en 1835 à *Chevenon*, lieu dit l'*Atelier*, proche Nevers. Une partie de la trouvaille était enfouie dans un vase de terre, et comprenait plus de 12 haches à talon, avec un bon moule en bronze destiné à en couler du même modèle, des bracelets, tronçons d'épée, en culots et lingots (Musées de Nevers, de Varzy, etc.) (1).

II. TOMBES. — *Pougues-les-Eaux* (2). — On a exhumé dans les environs de nombreuses sépultures hypogées: les unes par inhumation, contenant des squelettes dans de grossiers coffres de pierres brutes ; les autres par incinération renfermant des ossements calcinés d'enfants, dans de belles urnes turbinées sans anses, lustrées et ornées rappelant des types du Bourget ; quelques-unes des tombes ont livré de grandes épingles typiques, de curieux rasoirs, des anneaux, un morceau de fibule (?), des perles d'ambre : le tout mêlé à quelques instruments frustes en silex (Musée de Nevers, Collections Usquin et de Saint-Venant).

III. OBJETS RÉUNIS. — 1° *Champallement*, canton de Brinon. — On y a trouvé un petit poignard à deux rivets, en société de deux

(1) *Echo de la Nièvre*, 21 janvier 1836. — GRASSET aîné, *Notice...*, 1873. — *Bulletin Société d'Anthropologie*, 1894, p. 322. — Un morceau de bracelet, en mince tôle de bronze, ondulé en cordons longitudinaux et s'amincissant graduellement à l'extrémité, était peut-être terminé par des enroulements? On l'a pris jusqu'ici pour un fragment de situle.

(2) Dr JACQUINOT et USQUIN. *Nécropole de Pougues; Bulletin Société Nivernaise*, t. X, 1878, p. 418. — *Matériaux*, t. 12, p. 237. — DÉCHELETTE. *L'Anthropologie*, 1906, p. 335 (L'auteur classe les tombes dans la dernière époque du bronze de Montelius qu'il réunit à la quatrième).

petits bracelets ouverts et ornés de faisceaux de stries parallèles obliques alternantes, l'autre rond et terminé par de petits enroulements (notre collection). *Nous ne connaissons pas d'autre exemple de poignards de bronze, provenant du département* (inédit).

2° *Saint-Parize-en-Viry*, lieu dit les *Taillères*, canton de Dornes. — On y a recueilli un morceau d'épée tordue en bronze, à grosse nervure, avec des bracelets et autres objets de même métal (Musée de Varzy).

3° *Vaux* (Commune de la Collancelle?). — D'après G. de Mortillet (1), dix haches de bronze y auraient été rencontrées ensemble ; nous n'avons pu en retrouver les traces.

IV. Objets isolés. — Outre les 21 au minimum rencontrées groupées et citées plus haut, 23 haches de bronze ont été trouvées isolées dans la Nièvre : ce qui fait un total d'au moins 44. Elles se divisent ainsi : 2 à rebords ; 19 à talon [dont une d'un type anormal de transition, fort curieuse (2)] ; 3 à ailerons ; une seule à douille, encore est-elle de provenance douteuse ; enfin 12 signalées sans détails quant à leur forme.

Le modèle à talon est donc très dominant.

Alligny-Cosne. — On est en droit d'attribuer aussi à l'âge du bronze un très grand et gros bracelet (?), creux, en forme de gouttière, qu'on a trouvé dans cette localité, et mesurant $0^{m}16$ de diamètre extérieur, 9 intérieurement ; il est ouvert à bords rapprochés ; et tout le pourtour extérieur est orné de quatre groupes de nervures transversales, séparant des zones décorées de dents de loups hachurées, etc. (Musée de Nevers).

B. — Age du Fer.

I. — Époque Hallstattienne.

Cette époque est très largement représentée en Nivernais par de nombreux tumulus de pierrailles, contenant des corps inhumés, quelquefois fort nombreux (jusqu'à 50), qui portaient généralement aux bras ou aux jambes des bracelets de bronze, rarement de fer ou de lignite (à en juger d'après les récoltes qui nous restent).

Les bracelets de bronze sont côtelés, perlés, ou dentés à leur pourtour ; ronds ou ovales ; fermés ou ouverts, à bords rapprochés ou à extrémités munies de tampons ; pleins ou creux, ou ornés de gros cabochons plus ou moins carènés à l'extérieur, excavés à l'in-

(1) *Bulletin Société d'Anthropologie*, 1895, p. 322.
(2) Trouvée à Moux et figurant dans le Musée de Montsauche (Nièvre).

térieur. On y a trouvé aussi quelques torques très simples, cylindriques, pleins ou creux, unis à la surface et portant rarement des tampons à leurs extrémités.

Les armes se sont montrées si rares qu'on peut citer seulement deux de ces grandes épées à crans, dont les départements voisins, ceux du Cher et surtout de la Côte-d'Or, ont tant fourni d'exemplaires :

1° Belle épée, type classique en fer, trouvée à Anthien dans un tumulus avec un torque, une chaînette, de la poterie (Musée d'Avallon).

2° Epée de même forme, mais en bronze, récoltée à Entrains avec torque et fibule, comme l'indique un dessin d'une ancienne publication (Le *Nivernais*, *Album pittoresque*..., 1838, pl. 85).

On a rencontré en divers endroits nombre de bracelets de bronze, tout à fait semblables à ceux qu'ont livrés des tumulus ; et il est bien certain qu'ils proviennent de monuments semblables détruits à différentes époques ; néanmoins sur la carte ils n'ont été indiqués qu'avec le signe des objets isolés.

Inventaire. — Vingt-neuf communes ont alimenté nos inventaires des tumulus : vinq-cinq en ont donné de 1 à 4, neuf autres de plus nombreux, six en possèdent un assez grand nombre.

Ce relevé est, certes, incomplet, il est superflu de le faire remarquer ; mais il risquerait de l'être davantage, si on tardait à le dresser. Sans doute, il reste sur le terrain des tumulus (1), qui n'ont pas été encore signalés ; mais combien y en a-t-il de détruits qui ne seraient jamais connus de la postérité, si on ne consultait pendant qu'il en est temps encore des articles épars dans des journaux, ou des témoins qui, en disparaissant, en emporteront les derniers souvenirs ! On peut avancer que, jusqu'ici, tout tumulus fouillé a été un tumulus à peu près détruit ; on en fait disparaître couramment encore quasi journellement dans les défrichements ou pour les besoins de la culture, et beaucoup aussi, froidement, pour l'entretien des routes, car ils constituent des carrières de matériaux

(1) Il importe de ne pas confondre ces monuments avec certaines petites *mottes*, comme cela arrive trop souvent, même à des gens instruits. La distinction est pourtant nette et aisée à faire. Les mottes, même les plus petites, sont plus grandes que les tumulus, au moins dans nos contrées, et possèdent des profils encore accentués, des talus rapides, sont surmontées d'une plateforme horizontale, et enfin *sont entourées de fossés*, dont il est bien rare qu'à l'examen on ne retrouve pas des restes. Au contraire, on ne peut découvrir aux alentours des tumulus aucune trace d'emprunt de matériaux pour leur édification, et leur forme, bien moins élevée, est subarrondie. En quelques cas on a reconnu, il est vrai, que certaines mottes avaient un tumulus comme noyau, car c'était autant de travail épargné lors de leur érection ; mais ce cas est tout à fait exceptionnel.

meubles, trop faciles à exploiter. C'est même le plus souvent de cette manière fortuite que se sont faites les découvertes des objets mobiliers, que contiennent ces monuments : on peut juger dans quelles conditions, au point de vue documentaire!

Il n'est pas téméraire d'affirmer, du reste, qu'à peu près aucun de ceux fouillés, même avec de bonnes intentions, ne l'a été de façon complète et scientifique, d'après les méthodes actuelles ; on a laissé ainsi se perdre à jamais, non seulement les os des squelettes, mais bien des petits objets mobiliers en bronze, en lignite, en ambre, et à peu près tous ceux en fer ou en terre cuite.

La partie de la Nièvre qui nous en a le plus fourni est la région centrale, bien limitée par les voies ferrées formant la boucle (Nevers à Clamecy et à Cercy, Cercy à Clamecy), passant successivement par les vallées de la Loire, de l'Aron, de l'Yonne, de la Nièvre. La partie nord avoisinant le département de l'Yonne, où ces monuments continuent à se montrer, est la plus riche.

Au contraire, la région à l'est de cette vaste boucle (Morvan et Bazois) se montre fort pauvre, spécialement dans les parties qui confinent à l'Autunois ; il en est à peu près de même de la contrée au sud de la Loire qui se prolonge par le Bourbonnais.

II. — Époque de la Tène.

Elle est peu représentée et tout y est à peu près inédit.

Tène I. — 1° *Langeron*, entre Nevers et Moulins. — Vers 1850, on découvrit dans le sol, près du bourg, sept sépultures avec coffres en dalles, sans tumulus; les corps, la tête à l'orient, portaient de nombreux bracelets de bronze et des fibules, dont une grande qui figure au Musée de Nevers, de près de 0^m08 de longueur, et très bien conservée, date bien le milieu. Elle est à ressort double et le prolongement du porte-agrafe, demeuré libre, se termine après son coude, par un petit plateau à rebords percé au centre, qui a dû porter du corail : c'est bien un type marnien classique. Peut-être de petites épées de fer, également de style marnien, qu'on voit au Musée de Nevers, en proviennent-elles aussi, comme c'est fort possible; mais il n'y adhère plus aucune étiquette pour nous renseigner.

2° *Sermoise*. — Lieu dit Plagny, proche de Nevers. — En 1884, M. Demerson trouva dans son jardin une sépulture analogue aux précédentes, avec une épée de fer identique à celles ci-dessus, c'est-à-dire petite, étroite, à soie plate, raccordée à la lame qui est assez épaisse, et porte en son milieu une légère arête longitudinale : un

bracelet torique, également en fer, a été rencontré tout contre (Musée de Nevers).

3° *Grenois*, canton de Brinon. — En creusant les fondations de la nouvelle église, en 1872, on a trouvé des épées du même type ; l'une d'elle nous a été donnée par le curé. Il y avait également des bracelets et autres objets que nous n'avons pu voir.

Ce modèle de petites épées ne semble donc pas rare, surtout dans l'ouest de la Nièvre (1); on en a recueilli quelques semblables dans les départements voisins, Cher et Yonne (Musées de Bourges et d'Auxerre).

Tène II. — Peu étudiée et peu représentée jusqu'ici dans la Nièvre (2). Saint-Réverien et surtout Entrains ont, entre autres, fourni quelques fibules typiques, à ressort double et prolongement du porte-agrafe coudé et relié à l'arc.

Tène III. — Une bonne moitié de la forteresse du Beuvray est assise sur sol Nivernais (Le Champlain, Tureau de la Wivre, Parc-aux-Chevaux, Pierre-Salvée, Grandes Portes, Fontaine Saint-Pierre...); mais c'est à un éminent enfant d'Autun, Gabriel Bulliot, qu'incombe le mérite d'avoir étudié en entier cet oppidum célèbre et si connu ; on donne même souvent le nom de *Beuvraysienne* à cette troisième et dernière phase de cette époque, qui s'est prolongée jusqu'au début de notre ère.

D'autres localités nivernaises, comme Entrains, ont fourni des fibules de cette phase ; des reliques, qui morphologiquement doivent remonter jusque là, se rencontrent, quoique rarement, dans quelques collections locales, mais sans provenance suffisamment précise.

Enceintes. — Nous n'avons pas encore parlé de la question des enceintes préhistoriques, bien qu'heureusement elle devienne très à l'ordre du jour ; le motif, en ce qui nous concerne, est que pour la Nièvre elle ne nous paraît pas encore suffisamment mûrie pour être utilement traitée. Notre pays, assez bien doté en vieux restes

(1) Le Dr Pic, de Prague, qui est venu les voir, leur a trouvé une grande analogie avec celles de la Tène trouvées en Bohême; il est même disposé à y voir des souvenirs de ces fameux Boïens fixés aux confins de la Cité éduenne par César après sa victoire sur les Helvètes; il est certain que la région où on les rencontre surtout, passe pour avoir été celle attribuée jadis aux Boïens vaincus. Pour nous, ces épées appartiennent à une époque plus ancienne; mais M. Pic dit que les Boïens auraient usé fort longtemps de ce modèle dans leur pays. Nous avons dit quelques mots sur cette question en 1906 au Congrès de Monaco.

(2) Un département voisin, l'Yonne, a fourni un important groupement de sépultures de cette phase intermédiaire; nous publierons prochainement ces découvertes.

fortifiés, qu'on peut attribuer surtout au haut moyen âge, en a peu révélé jusqu'ici qu'on puisse à peu près sûrement classer préromaines.

L'enceinte la plus typique, qui se présente sous forme d'un cap barré à la gorge par un large mur continu en pierres sèches, est celle dite du *Fou de Verdun*, commune de Lavault de Frétoy, au nord de Château-Chinon ; elle n'a pas livré la moindre relique, à notre connaissance.

On peut à la rigueur attribuer aussi une grande antiquité aux lambeaux de murailles sèches qu'on arrive à retrouver aux sommets des monts *Thouleur* et *Dône* (communes de Larochemillay et de Millay); peut-être aussi à quelques restes de retranchements aux *Montelles*, commune de Moux, près Montsauche ; davantage encore à la *Grande Cité de Barbarie*, près la Machine. Dans cette dernière seule, les entrailles du sol ont été interrogées et ont livré les débris d'un grand vase, qui peut être attribué à la fin du bronze ou au début du fer. Le Mont Dône a fourni des silex taillés répandus à la surface de sa plateforme; mais dans la contrée on en a rencontré dans nombre d'autres endroits. En tout cas, on voit que l'enquête a besoin d'être poursuivie.

La décoration des Poteries au moyen de lamelles d'Étain dans les Temps Protohistoriques et Modernes.

PAR

A. de MORTILLET (de Paris),

Président d'Honneur de la *Société Préhistorique de France.*

Ce n'est pas sans quelque surprise que les palethnologues ont rencontré, parmi les restes industriels de diverses stations lacustres suisses et françaises de l'âge du bronze, des vases en terre cuite, ornés de lamelles d'étain. Si bizarre que puisse aujourd'hui paraître à nos yeux ce mode original d'ornementation de la céramique, il faut cependant croire qu'il a semblé tout naturel à d'autres que nous, moins civilisés sans doute, mais aussi moins imbus de préjugés en ce qui concerne l'art décoratif, car, ainsi que nous allons le voir, l'idée d'y avoir recours est venue dans des régions différentes, à des époques fort éloignées.

Les premières tentatives de décoration des poteries à l'aide d'application de matières étrangères sur leur surface remontent à la période néolithique.

Il va sans dire qu'il ne pouvait alors être question de feuilles de métal, la métallurgie étant encore ignorée; mais nos primitifs potiers avaient à leur disposition l'écorce souple et solide de certains arbres, qui, très probablement, servait déjà à confectionner des récipients bien avant la connaissance de la poterie en argile. Ils surent en tirer un heureux parti pour la décoration de leurs produits en terre.

Un des premiers explorateurs des palafittes de la Suisse, le Dr Uhlmann, a trouvé, en 1868, dans une station de l'âge de la pierre située sur le bord du petit lac de Moosseedorf, au nord de Berne, un fragment de tasse en terre noirâtre avec mamelon perforé, ayant conservé des traces d'une curieuse ornementation. Celle-ci consistait en une bande d'écorce de bouleau, découpée en dents de loups et fixée horizontalement autour de la panse du vase au moyen d'une sorte de poix (*Fig. 1*). Cette précieuse pièce, qui appartient

au Musée de Berne, n'a très vraisemblablement pas été unique en son genre, car l'écorce de bouleau était, comme nous le savons, d'un fréquent emploi chez les lacustres de la Suisse et du Nord de l'Italie.

Le placage d'écorce, dont nous venons de constater la présence sur une poterie de l'époque robenhausienne, a probablement continué à être en usage au commencement de l'âge du bronze. C'est peut-être même cette façon de décorer les vases en argile, qui a donné l'idée d'employer plus tard, dans un but identique, des lamelles d'étain.

Les musées et les collections renferment de nombreux échantillons de poterie ainsi ornée. Le décor, dont l'éclat métallique ressortant nettement sur le fond toujours noir des vases, devait produire un assez bel effet. Il était obtenu au moyen de feuilles d'étain minces comme du papier, découpées en plaquettes de formes différentes ou en fines bandelettes, qui étaient appliquées sur la terre après la cuisson et fixées par une espèce de gomme.

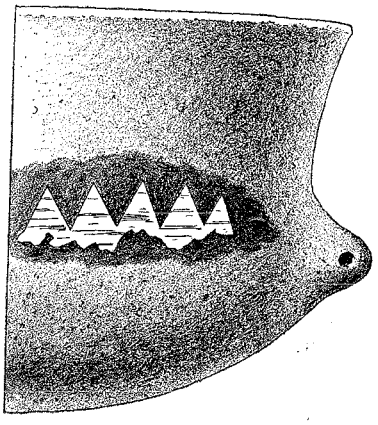


Fig. 1.— Vase en terre, avec application d'écorce de bouleau.—Moosseedorf (Suisse). — [2/3 *gr. nat.*].

Ces lamelles forment des dessins très variés. Ce sont presque toujours des figures géométriques, dans lesquelles entrent surtout des combinaisons de lignes droites, mais parmi lesquelles on rencontre parfois aussi des lignes courbes et des ronds. On y voit de plus des représentations humaines, bien qu'elles soient extrêmement rares. La station de Châtillon, dans le lac du Bourget, a donné un fragment qui montre des rangées de petits bonshommes, alternant avec d'autres dessins (1).

Dans certains cas, la décoration était complétée par des lignes gravées à l'aide d'une pointe mousse sur les feuilles métalliques, après leur fixage. Ce travail, tout en augmentant la richesse du dessin, devait aussi avoir pour effet de rendre plus grande l'adhérence du métal sur l'argile.

(1) G. et A. de MORTILLET. — *Musée préhistorique*, 2e édition, Pl. XCVI, *Fig.* 1275.

On n'est pas exactement fixé sur la nature de la matière agglutinante, qui servait à coller les plaquettes de métal. Ce serait du bitume ou de l'asphalte, suivant les uns ; une gomme résineuse, selon d'autres. Victor Gross parle de résine de bouleau, mais sans dire sur quoi il base sa détermination. Des boules de poix trouvées dans les palafittes du lac du Bourget ont aussi été indiquées comme devant être la substance employée à cet effet.

L.-R. de Fellenberg, qui a analysé le métal dont sont faites les dites plaquettes, a reconnu que c'était de l'*étain pur*, sans traces de plomb, de zinc ou d'autres métaux.

Des vases de différentes formes, de petites ou grandes dimensions, et divers autres objets ont reçu cette curieuse ornementation. On peut citer parmi les premiers : des pots avec dessins sur le haut de la panse et sur le col ; des tasses ou écuelles décorées extérieurement dans le haut et intérieurement sur le bord ; des assiettes et des plats ornés à l'intérieur ; des couvercles de vases ornés à l'extérieur ; des sortes de bouteilles avec ornements sur le rebord du goulot. Parmi les objets divers figurent des fusaïoles et des représentations d'animaux, notamment un petit canard provenant du lac de Bienne (1).

Il a été retrouvé des échantillons de cette belle céramique dans un certain nombre de stations lacustres du sud-est de la France et de la Suisse occidentale. Sans avoir la prétention d'être complet, nous pouvons signaler comme en ayant livré quatorze palafittes, ainsi réparties :

Lac du Bourget : 1. Châtillon. — 2. Grésine. — 3. Le Saut.
Lac de Genève : 1. Saint-Prex.
Lac de Neuchâtel : 1. Hauterive. — 2. Auvernier. — 3. Cortaillod. — 4. Corcelette. — 5. Estavayer. — 6. La Crasaz. — 7. Gletterens.
Lac de Bienne : 1. Mœringen. — 2. Nidau.
Lac de Morat : 1. Montellier.

Il est à remarquer que ces stations sont toutes du même âge ; elles appartiennent toutes à la fin de la période du bronze, à l'époque *larnaudienne*. Nous ne connaissons aucun échantillon de poterie ornée d'étain remontant à l'époque morgienne.

Ajoutons encore que l'étain n'a pas été le seul métal employé dans un but décoratif par les potiers lacustres. Ils ont également, bien que beaucoup plus rarement semble-t-il, utilisé le bronze.

Dans la palafitte d'Hauterive, sur le lac de Neuchâtel, Alphonse Baux a pêché en 1868 un vase, dont le haut de la panse, ainsi que

(1) *Musée préhistorique*, 2e édition, Pl. XCVI, *Fig.* 1272.

le col, sont ornés de lamelles d'étain, et dont le bord est recouvert d'une feuille de bronze (1).

D'ailleurs, nous avons tout lieu de croire que certains vases en bois du même âge devaient être entièrement revêtus ou partiellement incrustés, à l'extérieur, de feuilles de métal : bronze ou étain. C'est au moins ce que semblent indiquer des débris froissés de fines feuilles de bronze, ornées au repoussé et trop minces pour avoir pu constituer à elles seules des vases, que l'on observe dans quelques trouvailles larnaudiennes.

Nous devons aussi rappeler, à cette occasion, d'anciennes et très importantes découvertes, faites en Danemark, dans le Jutland. Des cercueils de cette région, creusés dans des troncs de chêne, ont fourni un mobilier funéraire du commencement de l'âge du bronze, admirablement conservé, comprenant des ustensiles en bois du plus haut intérêt; parmi eux se trouvaient plusieurs écuelles à anse, décorées de nombreux petits clous d'étain (2).

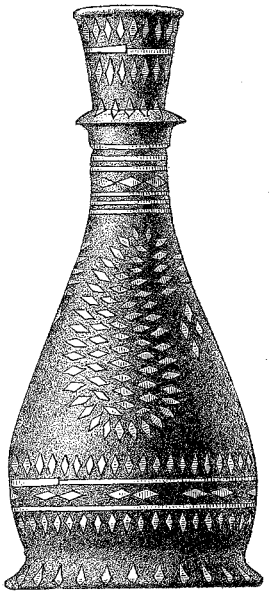


Fig. 2. — Vase en terre, orné de plaquettes d'étain. — Orient. — [1/3 *gr. nat.*].

Au premier âge du fer, la coutume de rehausser l'éclat des poteries par des applications métalliques n'a pas disparu. Elle s'est simplement modifiée : ce sont, alors, tantôt des clous en bronze, piqués dans la pâte argileuse et composant des dessins géométriques, comme à Este, en Vénétie ; tantôt des figurines en plomb, représentant des ornements ou des hommes et des animaux, incrustées à la surface de la terre, comme à Frögg, près de Rosegg, en Carinthie.

Mais revenons aux poteries décorées de plaquettes d'étain. Les collections ethnographiques nous montrent que ce procédé ornemental, si goûté dans nos pays aux temps protohistoriques, est encore en usage actuellement dans diverses contrées.

Nous avons dessiné deux vases modernes, qui sont, ainsi qu'il

(1) *Musée préhistorique*, 2e édition, Pl. XCVI, *Fig.* 1274.

(2) Nous nous souvenons avoir vu une décoration analogue sur une écuelle en bois, sans anse, recueillie par Fernand Foureau, chez les Touaregs du Sud. Elle était ornée de clous en cuivre à tête hémisphérique et de petites chevilles en métal blanc.

est facile de s'en rendre compte par les reproductions ci-jointes (*Fig.* 2 et 3), tout à fait comparables à ceux de l'âge du bronze. L'un est d'origine probablement asiatique; l'autre est d'origine africaine.

Le premier (*Fig.* 2) est une bouteille en terre gréseuse grise, dont la surface extérieure est couverte d'un vernis noir, sur lequel se détache une brillante ornementation composée de petits losanges et de fins rubans d'étain.



Fig. 3 — Vase en terre, orné de lamelles d'étain.— Pays des Gallas (Afrique). — [1/3 *gr. nat.*].

Cette élégante poterie a 24 centimètres de hauteur sur un peu plus de 10 de grand diamètre.

Elle a fait partie de l'ancienne collection de Barde et appartient à présent au Musée de Boulogne-sur-Mer. Etiquetée comme venant de Turquie, sans indication plus précise, elle pourrait très bien avoir une origine plus orientale : la Perse ou peut-être même l'Inde, ainsi que tendraient à le laisser penser les palmes, qui figu-

rent sur ses flancs. Ces palmes reproduisent exactement un motif très fréquent sur les vieux châles du Cachemire (1).

La poterie originaire d'Afrique (*Fig.* 3) se trouve au Musée ethnographique de Rome. Elle a été rapportée du pays des Gallas, au sud-est du plateau abyssin.

C'est une grande bouteille à goulot long et étroit, mesurant 0^m34 de hauteur. Sa panse, plus large que haute, a 0^m25 de diamètre.

Montée à la main sans l'emploi du tour et mal cuite, elle est d'une facture bien inférieure à celle de la pièce précédente et se rapproche davantage de la céramique des palafittes de l'âge du bronze. La surface, fortement noircie, est garnie sur la moitié supérieure de la panse et sur le col, de plaques et de bandes d'étain diversement découpées.

(1) La palme, dit Ch. E. de Ujfalvy (*Les cuivres anciens du Cachemire*), joue un grand rôle dans les décorations usitées au Cachemire. Elle se retrouve un peu partout dans les décorations de l'Asie centrale, de la Perse et de l'Inde ; mais nulle part on n'en a fait un aussi fréquent usage qu'au Cachemire : voilà pourquoi cette espèce de palme s'est pour ainsi dire identifiée avec le genre de décoration provenant de Sirinagar, et pourquoi on l'appelle communément la palme du Cachemire. Cependant, cette palme à bout recourbé n'est à notre avis nullement d'origine cachemirienne : ce n'est ni la *mangue*, comme on a voulu le prétendre, ni la représentation des méandres du Djelum, rivière qui traverse Sirinagar, comme d'autres se sont plu à le soutenir. Cette palme est la reproduction de l'aigrette, que les empereurs mogols avaient l'habitude de porter sur leur coiffure. Et cette même aigrette est à notre avis l'imitation d'une plume d'aigle ou de paon, que les nobles mogols portaient fixée à leur turban ou à leur casque. Sur un manuscrit de Herat du milieu du XI^e^ siècle, on voit plusieurs guerriers ornés de ce genre de panache. Les artistes cachemiriens, pour plaire à leurs nouveaux maîtres, ont reproduit ces palmes sur les châles. Les dessins des anciens châles du Cachemire ont toujours la palme comme motif fondamental. Nous avons appelé les cuivres ainsi décorés des cuivres à dessins de châles ».

Multiple emploi du corail dans l'ornementation de diverses pièces recueillies dans une fosse à char à Condé-sur-Marne.

PAR

Émile SCHMIT (de Châlons-sur-Marne).

Le 10 mai 1907, un mot de l'aimable M. Barré, président de la Ligue agricole de la Marne, m'apprenait que, prélevant du sable dans une ballastière proche Condé-sur-Marne, au lieu dit le *Mont-de-Marne*, des ouvriers venaient de faire la découverte d'une sépulture, dans laquelle un guerrier semblait avoir été inhumé sur son char.

Je me transportai immédiatement sur les lieux, situés à 500 mètres est de Condé ; et je constatai effectivement l'emplacement d'une fosse à char ; constatation du reste facile, puisque des frettes de roues gisaient près de la fosse éventrée. En cette circonstance, comme en bien d'autres, hélas ! l'investigation avait été faite par des ouvriers inexpérimentés, c'est-à-dire à coups de pioche !

Navré, je me rendis ensuite à l'école de la commune, où les objets qui semblaient intéressants avaient été déposés ; là, malgré un grand serrement de cœur à l'aspect de toute la partie ferraille oxydée et brisée, je constatai, néanmoins, avec un regret atténué que quelques belles pièces ornementées de corail étaient assez intactes et décelaient un art des plus délicats. Comme ces pièces étaient plutôt des objets de musée que d'instruction scolaire, je m'adressai à la fois à l'obligeance de M. Debaye, instituteur à Condé, et à celle de M. Chavignot, entrepreneur et propriétaire de la carrière; et je ne me fis aucun scrupule de leur demander la possession de ces intéressantes épaves; spontanément celles-ci me furent cédées.

Après déjeuner, je retournai à l'endroit des fouilles, et je fis le tamisage des terres de déblais ; je ne perdis pas mon temps ; et je récoltai, grâce à cette opération, quelques pièces intéressantes et nouvelles. Le lieu où la fosse a été découverte est situé sur la plateforme d'un mont en avant de la commune. Ce mont, du côté du village, n'est pas d'une ascension trop rapide ; mais, au nord-est, il domine à une très haute altitude une immense vallée qui tout au loin s'étend jusqu'aux coteaux de Vertus. Ce mont à l'étendue panoramique a été déjà occupé aux temps préhistoriques, ainsi que le témoignent deux haches polies et de nombreux silex recueillis en ces lieux. Une de ces haches, en silex blond, est de bonne allure ; elle appartient à M. Debaye ; l'autre, toute minuscule, en diorite, fait partie de ma collection.

Le squelette, étendu sur son char, orienté est-ouest, était muni d'une épée de 0^m75 à 0^m80 de longueur; elle était dans son fourreau en fer. Ce guerrier possédait également un fer de lance, de moyenne grandeur.

L'inhumation n'avait point été faite dans de la terre noire, mais dans une terre argileuse rouge, fait que j'ai déjà constaté dans certaines fosses d'un cimetière que j'ai exploré à Loisy-sur-Marne, et qui m'a paru être de la fin de l'Epoque Hallstattienne (1). A Condé, cette terre presque sèche au moment du tamisage se laissait, néanmoins, en certaines parties, pétrir à la main et aurait pu servir à la confection de poteries. Opinion que j'avais émise même pour la terre noire, lors des fouilles de la fosse à char de M. Lemoine, à Châlons-sur-Marne, proposition évoquée depuis par un collègue à la Société d'Anthropologie de Paris.

Comme dans les sépultures de Loisy-sur-Marne, aucune poterie funéraire ne se trouvait dans la fosse à char de Condé. Je ne puis donner aucune mensuration de la fosse à char, ni préciser aucune place où les différents objets exhumés ont été trouvés : ce qui ôte certainement à cette remarquable découverte une partie de son intérêt. Néanmoins, je dois signaler tout particulièrement, parmi les objets ornementés de corail, des mors de chevaux qui permettent d'affirmer que si l'art gaulois ne compte pas à son actif des émaux cloisonnés, il peut revendiquer la priorité des *coraux cloisonnés*. En effet, les mors de chevaux que j'ai récoltés en assez lamentable état, sont ornementés de coraux, que retient enchâssés une sertissure de cinq cloisons de fils de bronze. Ces coraux, ainsi enchâssés en cercle et finement striés au burin, constituent les pétales d'une véritable fleur d'églantier, au milieu de laquelle un autre corail, avec point central en bronze, donne l'impression de la représentation d'un pistil entouré de ses étamines.

Il est d'autres joyaux à signaler avec appliques de corail sur fer, avec sertissure de corail dans des bijoux de bronze; mais ces différentes pièces devant être analysées d'une façon toute particulière, avec accompagnement de planches, dans *L'Anthropologie et l'Archéologie Marnaises*, grand travail qu'avec la collaboration de M. Bosteaux-Paris, de Cernay-lès-Reims, et de M. Jouron, d'Avize, nous nous proposons d'éditer prochainement, nous nous contenterons de dire que les remarquables spécimens d'*art gaulois*, trouvés à Condé-sur-Marne, protestent, une fois de plus et d'une façon absolue, contre l'épithète de « Barbares », décernée si gratuitement par César à nos ancêtres : les Gaulois !

(1) Emile Schmit. — La vigne aux morts de Loisy-sur-Marne. — *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, tome X, IV^e^ série.

La période de la Tène en Suède.

PAR M. LE Pr

Oscar MONTELIUS (de Stockholm).

Les recherches les plus récentes ont prouvé que l'emploi du fer remonte à une époque beaucoup plus ancienne que l'on n'avait supposé (1). Environ 700 ans avant J.-C., le fer était déjà généralement connu dans les pays Scandinaves.

Par conséquent, la première époque de l'âge du fer en Suède est contemporaine de la période de Hallstatt dans l'Europe centrale. On a trouvé en Suède plusieurs objets hallstattiens, parmi lesquels il faut noter spécialement une épée en fer, du type bien connu de Hallstatt (2).

On a pu constater aussi à cette époque une influence très forte chez nous de la civilisation de l'Europe centrale.

La deuxième époque de l'âge du fer en Suède est contemporaine de la période de la Tène dans le Continent. Cependant, des types de la première partie de cette période étant très rares dans la Scandinavie, la période de la Tène en Suède correspond surtout aux trois derniers siècles avant J.-C.

A cette époque, la Suède, comme les autres pays scandinaves, avait déjà, depuis des milliers d'années, une population germanique, les ancêtres des suédois actuels (3). Les peuples celtiques n'ont jamais occupé nos contrées; mais leur civilisation a exercé une très grande influence dans notre pays, pendant les siècles dont je parle à présent.

Ne pouvant pas, naturellement, présenter ici une description détaillée de ce que l'on connaît sur la période de la Tène en Suède, j'en donnerai seulement un aperçu, bien abrégé.

(1) MONTELIUS. — *Les débuts de l'âge du fer*. — *Compte rendu du XX^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique* (Gand, 1907).

(2) MONTELIUS. — *Kulturgeschichte Schwedens von den ältesten Zeiten bis zum elften Jahrhundert nach Christus*. — Leipzig, 1906, p. 155, *Fig.* 252.

(3) MONTELIUS. — *Ueber die Einwanderung unserer Voerfahren in den Norden*. dans l'*Archiv für Anthropologie*, XVII, 1888, p. 151.

La plupart des armes, des parures et des autres objets datant de cette époque sont de types que nous retrouvons à la même période dans les pays celtiques. C'est-à-dire les types sont analogues; ils ne sont que rarement tout à fait identiques. Nos ancêtres ayant imité les objets importés du Continent, les types suédois présentent des formes locales.

Il y avait en Suède, comme dans l'Europe centrale, des épées en fer à deux tranchants, avec des fourreaux du même métal (*Fig.* 1). Il faut donner une attention spéciale au fait que l'on a découvert en Suède une pièce fort remarquable, en argent, percée à jour, laquelle a décoré la partie supérieure du fourreau d'une épée à deux tranchants (*Fig.* 2). On y reconnaît la forme très caractéristique de cette partie des fourreaux de la Tène (Cf. la *Fig.* 1).

Pendant la dernière partie de la période de la Tène en Suède, les épées n'avaient généralement qu'un seul tranchant (*Fig.* 4, 5, et 7). C'est un type dérivé des longs poignards à un tranchant, que nous connaissons dans la période de Hallstatt (1). Les fourreaux de ces épées ne sont pas en métal; ils étaient en bois, comme le prouvent les traces qui en restent encore.

Plusieurs pointes de lance en fer sont très larges; l'arête médiane est souvent fortement marquée (*Fig.* 3).

Dans des tombes suédoises datant du dernier siècle avant notre ère, on a découvert quelques umbos de bouclier en fer qui sont fermés tout autour (*Fig.* 6). Des umbos, en forme d'un arc, de la même espèce que ceux que l'on avait à cette époque en France, n'ont pas été signalés en Suède (2).

Parmi les instruments, il faut noter quelques couteaux lunulés (*Fig.* 12) et des ciseaux (*Fig.* 9).

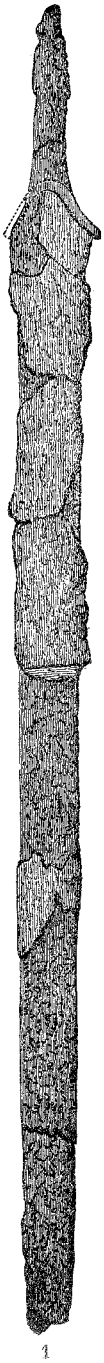
Les parures sont très nombreuses. Il y a surtout des fibules et des colliers.

Aucune fibule du type le plus ancien de la Tène n'a été rencontrée jusqu'ici en Suède. Mais le deuxième groupe des fibules de la Tène est représenté chez nous ; et le troisième groupe est très répandu en Suède (*Fig.* 19-21, 27 et 28).

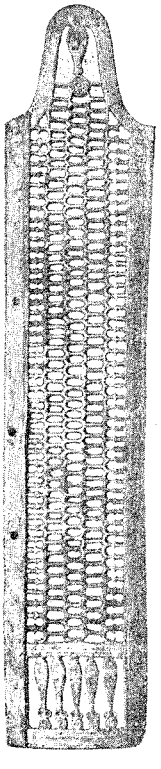
Si l'on compare les dernières fibules suédoises de l'âge du bronze et les fibules de la Tène, on ne voit pas qu'elles appartiennent à la

(1) J. Naue. — *Die vorrömischen Schwerter aus Kupfer, Bronze, und Eisen.*— München, 1903, pl. XXXVIII.

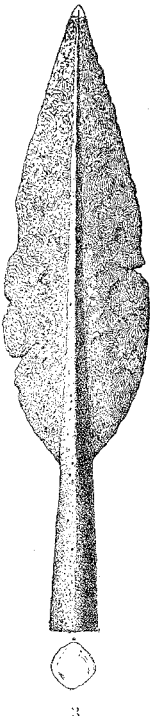
(2) En Allemagne, on a trouvé des umbos de cette forme. — Cf. L. Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit.* — Mainz, 1881, vol. III, 2, pl. 1.



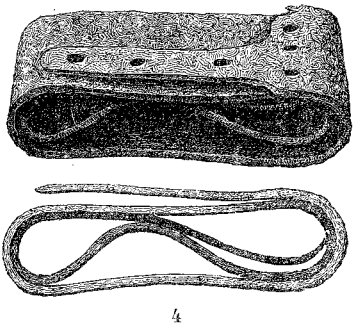
1



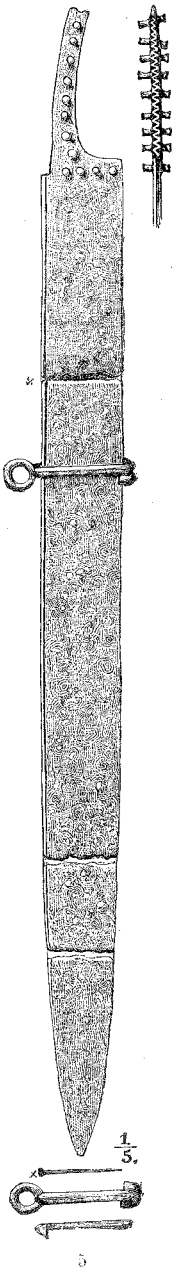
2



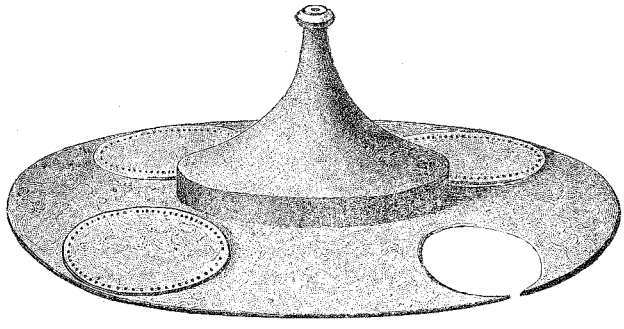
3



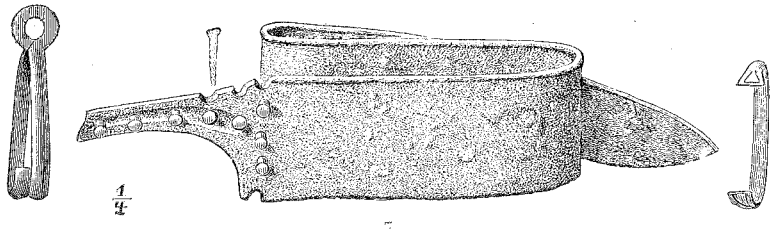
4



5

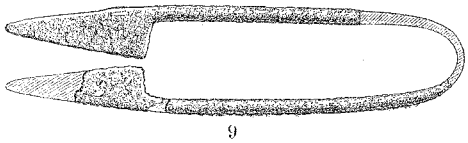


6

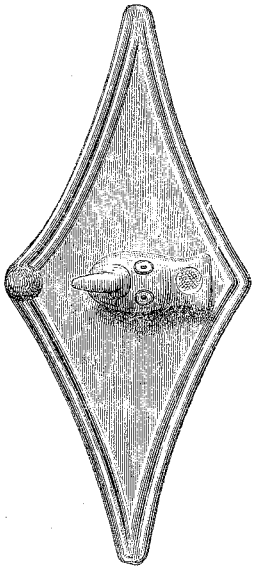


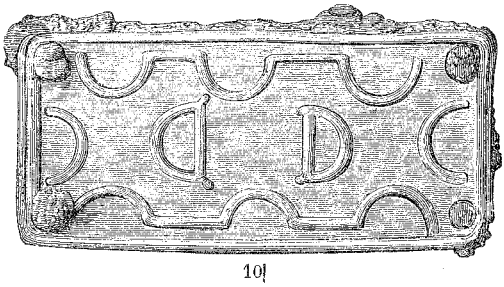
1/4

7

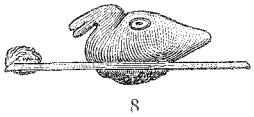


9

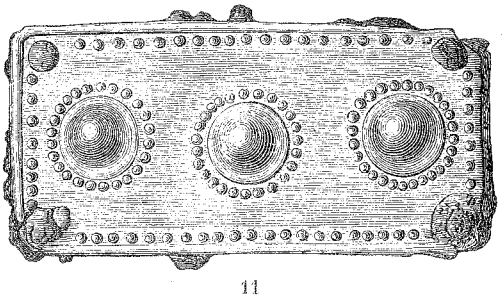




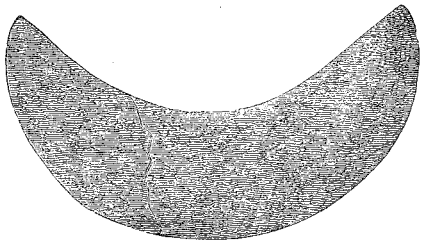
10



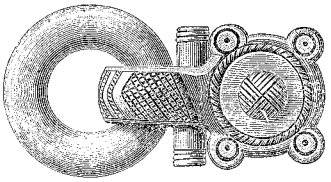
8



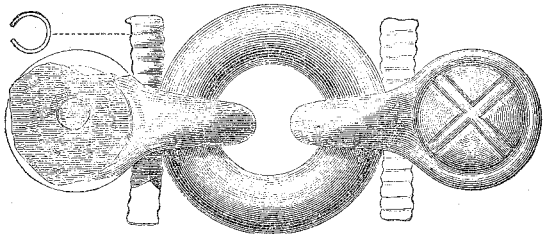
11



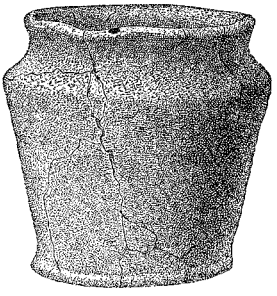
12



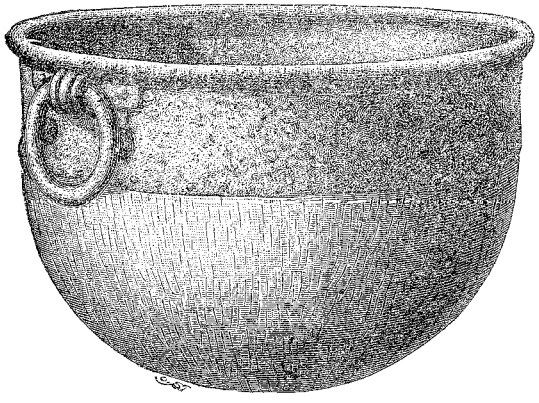
13



14



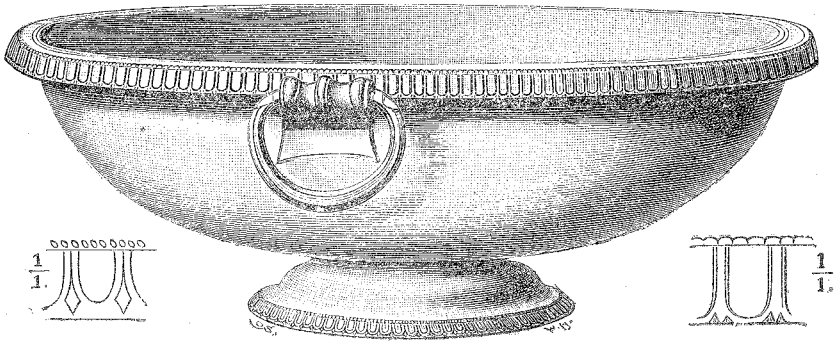
15



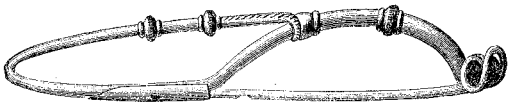
16



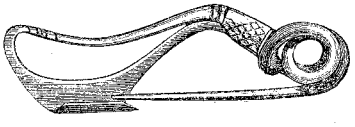
17



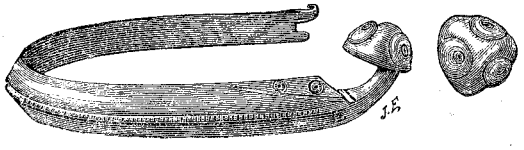
18



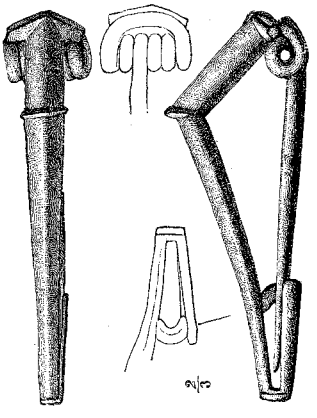
19



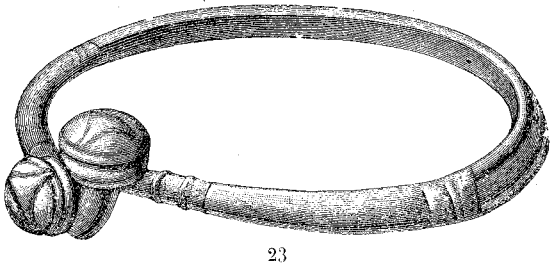
20



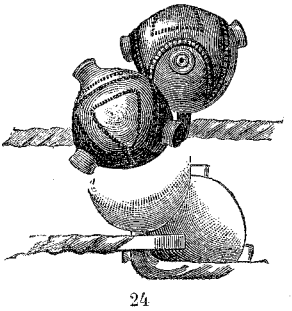
22



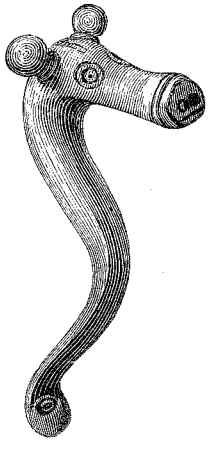
21



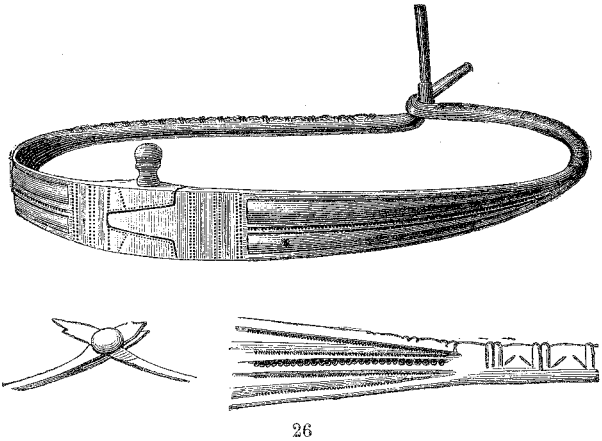
23



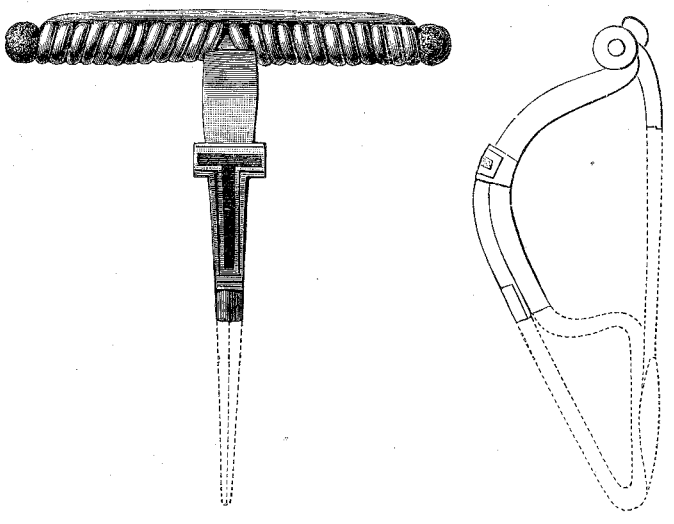
24



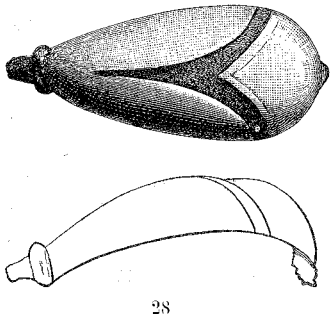
25



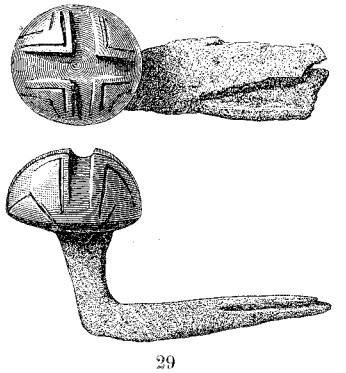
26



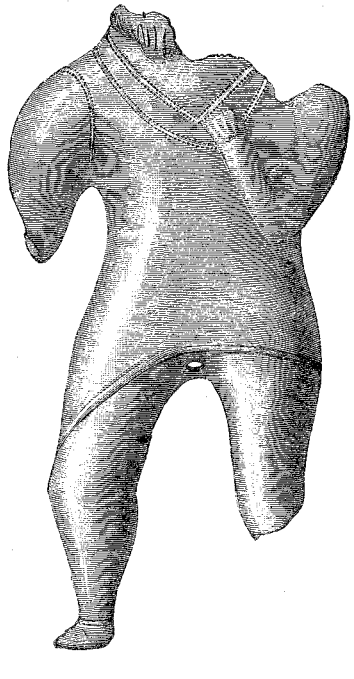
27



28



29



30

même famille (1). Cependant, celles-ci, comme celles-là, sont des descendants de la plus ancienne fibule italienne (2).

Les colliers (torques) étaient très communs en Suède, pendant la période de la Tène. Quelques-uns sont tordus (*Fig.* 24); mais la plupart sont formés d'une autre manière (*Fig.* 22, 23 et 29). Les bouts encrochés sont généralement très grands et arrondis. Quelquefois les colliers s'ouvrent au moyen de charnières, comme nous le montre la *Fig.* 26.

Très remarquables sont quelques figurines humaines en bronze, que l'on a découvertes en Suède et qui datent de cette époque. Autour du cou, elles portent des colliers (*Fig.* 30) (3). Il faut aussi observer des oiseaux et des têtes d'animaux, comme les *Fig.* 8 et 25.

Parmi les autres objets de cette époque, il faut noter quelques plaques en fer recouvertes de bronze et ornées au repoussé (*Fig.* 10 et 11), ainsi que quelques appliques en bronze sur lesquelles on voit une espèce de bouton rond orné de stries comme les *Fig.* 13 et 14. Des boutons semblables ont été trouvés au Mont-Beuvray (4).

Quelques objets de cette époque fabriqués en Suède ont été émaillés : ce qui prouve que ce bel art n'était pas inconnu dans notre pays (voir les fibules *Fig.* 27 et 28, et l'agrafe de ceinture *Fig.* 29) (5).

En Suède comme en Danemark et en Allemagne, on a trouvé des vases en bronze importés d'Italie (*Fig.* 18) et de grands chaudrons indigènes qui datent du dernier siècle avant J.-C. La partie intérieure de ces chaudrons est en bronze; la partie supérieure, dans laquelle il y a deux grands anneaux de suspension, est en fer. Les deux parties sont réunies par de petits rivets (*Fig.* 16).

Parmi les poteries, il faut observer quelques vases (*Fig.* 15), imitant la forme des situles italiennes en bronze. Un autre type est représenté par la *Fig.* 17.

(1) Montelius. — *Les temps préhistoriques en Suède.* Paris, 1895, pl. XI, *Fig.* 3, et pl. XIV, *Fig.* 3.

(2) Pour l'évolution des fibules suédoises de l'âge du bronze : Voir Montelius, *Die typologische Methode* (Stockholm, 1903, p. 54).—Celle des fibules de la Tène peut être étudiée dans mon ouvrage : *La civilisation primitive en Italie* (Stockholm, 1895, I), p. III, pl. XII.

(3) Undset. — *Das erste Auftreten des Eisens in Nord-Europa* (Hamburg, 1882), p. 474, *Fig.* 159 (voir aussi p. 368, *Fig.* 48).

(4) Déchelette. — *Congrès archéologique de France, LXVI^e session, Mâcon, en 1899* (Paris, 1901, p. 139, pl. II). — F. Arne. — *Svenska emaljerade föremål från den förromerska järnåldern*, dans les *Studier tillägnade Oscar Montelius 1903 af larjungar* (Stockholm, 1903), p. 130, *Fig.* 10-18.

(5) Arne. — *L. c.*, p. 121.

A cette époque l'incinération domine. Avec les morts, on brûlait leurs armes et leurs parures. Très souvent, l'épée a été repliée intentionnellement, comme le montre les *Fig.* 4 et 7.

Bien des tombes ne sont pas sous tumulus. On faisait un trou dans le sol, où l'on déposait les ossements calcinés avec les restes du bûcher. Les ossements ne sont pas nettoyés, comme à l'âge du bronze, mais noircis par les charbons. D'autres tombes sont couvertes de tumulus.

Après l'occupation romaine de la Gaule, l'influence, que les peuples celtiques avaient exercée dans la Scandinavie pendant la période de la Tène, fut suivie de l'influence encore plus forte des Romains.

Les Murées du Grand-Mont, territoires de Dole et d'Authume (Jura).

PAR

M. Julien FEUVRIER (de Dole, Jura).

Archiviste de la Ville de Dole.

Avec les archéologues bourguignons, nous appelons *Murées* des amas soit de pierres jetées, soit de matériaux mélangés, pierres et terre, dessinant sur le terrain des lignes qu'on prendrait, à première vue pour des vestiges de murs ruinés.

Les murées les plus importantes sont celles en pierres jetées. Ayant souvent 2 à 3 mètres de largeur plus rarement 4 mètres, elles atteignent la hauteur maxima de $0^{m}60$. Les moindres sont gazonnées et quelquefois d'une émergence tellement faible qu'il faut une certaine attention pour suivre leur direction. Dans la région de Dole, on les rencontre sur les friches et dans les bois au voisinage de tumulus. Les unes et les autres non seulement se voient aux mêmes endroits, mais encore se succèdent dans une même ligne (1).

Nous ne savons si la question des *Murées* a été traitée dans des Congrès autres que celui de Vannes, où une communication a été faite par M. de Clérambault sur les traînées de pierres, qu'il appelle abusivement *Alignements* de la Ronde, commune de Pernay (Indre-et-Loire), dans laquelle l'auteur attribue à ces constructions une origine préhistorique et une destination religieuse.

Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il faut tout d'abord étudier avec soin des cas particuliers, traiter des espèces, comme on dit au Palais, et se garder pour le moment de tirer des conclusions générales. Plus tard, lorsqu'on aura des vues d'ensemble exactes, on pourra espérer obtenir, non probablement une solution unique, mais des solutions de la question des murées.

(1) Nous ne confondons pas les *Murées* et les *Murgers*, amas de pierres ronds, ovales ou linéaires, résultant de l'empierrement de terrains jadis cultivés ou de tentatives de mise en culture.

C'est dans cet esprit que nous avons rédigé la présente communication sur les *Murées du Grand-Mont*, aux territoires de Dole et d'Authume (Jura).

A trois kilomètres au nord du centre de la ville de Dole se trouve le point culminant (cote 313 de la carte d'Etat-major) de ce mont, s'allongeant pendant près de 3.000 mètres dans une direction faisant un angle de 348° avec celle du nord géographique.

Géologiquement, cette éminence appartient à la grande oolithe (**J**''). Le versant ouest est cultivé. Celui de l'est, recouvert d'une très légère couche d'argile rougeâtre de laquelle émergent souvent les strates calcaires est inculte : une herbe dure et sèche, de maigres broussailles sont les seules végétations qui prennent le regard et, bien évidemment, aucune culture n'y a jamais été pratiquée. Nos observations n'ont porté que sur ce seul flanc.

La première Murée, que nous ayons remarquée sur le Grand-Mont, est située à son extrémité sud, près du petit groupe d'habitations rurales dénommé *les Bruyères*. Elle se dirige en ligne droite suivant la ligne de plus grande pente du mont ; elle est gazonnée de même que quatre tumulus remarqués au voisinage, a 50 mètres de long, $4^{m}70$ dans sa plus grande largeur et une hauteur de $0^{m}45$. Les coupures que nous y avons faites, pas plus que la fouille de l'un des tumulus n'a donné de résultat.

Quelques autres murées pierreuses, de même orientation que la première, se rencontrent en allant vers le nord, mais ces constructions ne deviennent nombreuses et vraiment intéressantes que dans la partie septentrionale. Ce sont les principales de celles-ci que nous nous proposons de décrire.

Aux époques géologiques, l'ossature du mont a subi des dislocations qui se traduisent aujourd'hui par des cuvettes elliptiques, des combes, dont le grand axe varie de 80 à 150 mètres. Dans chacune, les flancs sud-ouest, correspondant à l'une des lèvres de la fracture sont en pente raide avec quelques à-pic rocheux, les flancs opposés, c'est-à-dire nord-est, présentent une faible déclivité par où l'on a un accès facile à l'intérieur. La différence de niveau entre le bord le plus élevé et le fond de la cuvette est de 12 à 15 mètres. Nous en avons compté neuf tant sur le flanc E du mont que sur sa croupe septentrionale.

Celle qui mérite de retenir tout d'abord l'attention est la combe C (*Fig.* 1). Une murée circonscrit le bord dans toute la portion ; E au nord-est, elle se bifurque en deux lignes brisées, la plus courte limitant le flanc nord sur le tiers environ de sa longueur. Elles laissent entre elles une enceinte quadrangulaire à laquelle on accède par une

avenue menagée entre les deux branches devenues parallèles. La plus importante des deux branches se poursuit ensuite dans la direction nord-ouest, se recourbe à angle droit vers le nord-est pour, au bout de 50 mètres, repartir obliquement vers l'est pendant 60 mètres. Excepté entre *a* et *b*, et à l'extrémité *d*, la murée est gazonnée. Une barre rocheuse relie le Tumulus C au point le plus au nord de la combe. Enfin, en *g*, l'usure du terrain indique l'endroit par lequel des chars entraient ou sortaient de la combe. La fouille du tumulus *c* inclus dans la murée n'a fourni ni ossements, ni objets mobiliers, ni charbon.

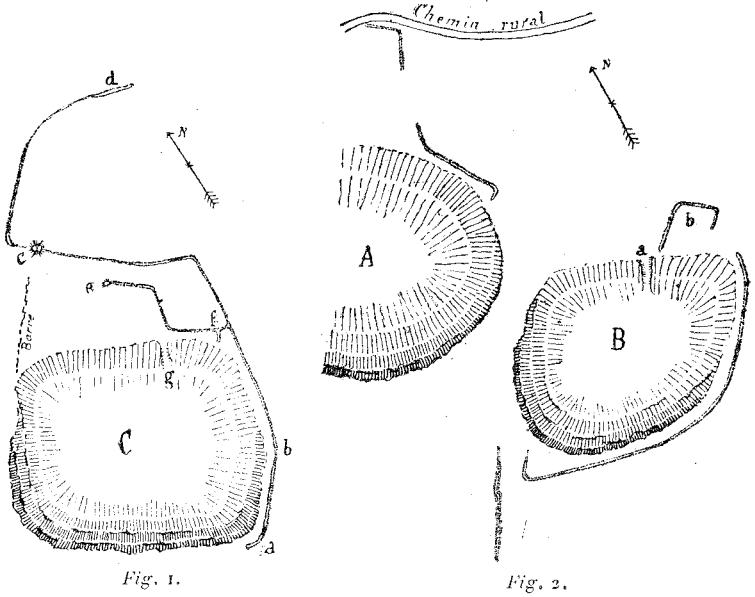


Fig. 1. *Fig.* 2.

Fig. 1. — Première Murée du Grand-Mont, à Authume (Jura).
C, Combe; — *a b c d*, Murée. — [Echelle : 1/20.000].
Fig. 2. — Deuxième groupe de Murées du Grand-Mont, à Authume (Jura). —
A et B, Combes. [Echelle : 1/20.000].

A 400 mètres environ de la combe C, en remontant vers le nord se voient les combes géminées A et B (*Fig.* 2). Comme la combe C, cette dernière est bordée d'une murée sur la moitié de son périmètre; et près de l'entrée *a* se remarquent les vestiges d'une petite enceinte quadrangulaire. Une murée de très faible relief et gazonnée part du bord à l'ouest pour aller se perdre dans la direction sud-ouest au bout de 60 mètres.

La combe A est bordée sur une faible partie de son pourtour. A peu de distance du point où elle s'en éloigne, la murée disparaît; mais une nouvelle ligne paraît, à 25 mètres de là, qui semble former le prolongement du dernier côté de la première. Coudée à

angle droit, elle paraît avoir appartenu à une enceinte quadrangulaire. Nous n'avons représenté qu'une partie de la combe A, des déblais de carrières établies à proximité ayant bouleversé l'aspect du terrain sur le reste de son pourtour.

Nous avons remarqué que du côté de la face de plus facile abord de ces combes, se rencontraient à la distance minima d'une centaine de mètres des tumulus en plus grand nombre qu'ailleurs. Cette remarque intéressante nous a permis d'en repérer près d'une centaine tant sur le Grand-Mont que sur le Mont-Roland qui est voisin.

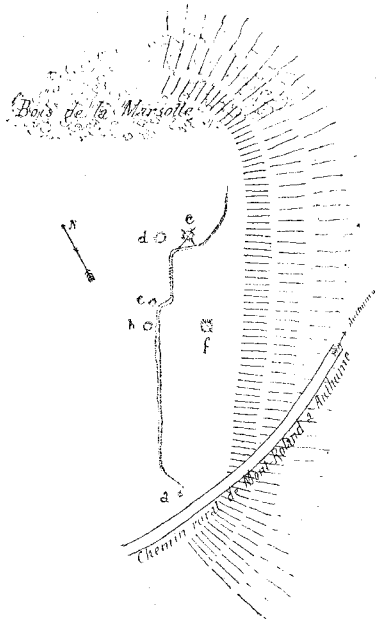


Fig. 3.

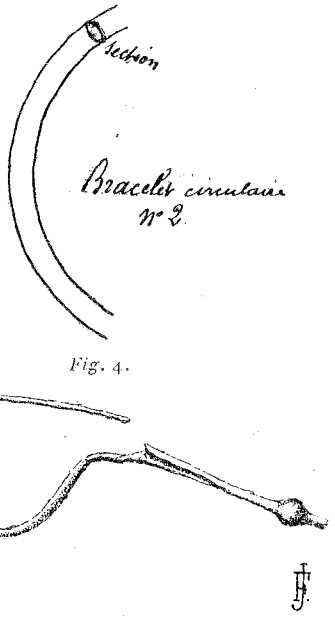


Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 3. — Troisième Murée du Mont-Roland, à Authume (Jura). — [Echelle : 1/20.000].
Fig. 4. — Bracelet en lignite (Tumulus du Grand-Mont).
Fig. 5. — Fibule en bronze, à Disque (Tumulus du Grand-Mont).

En dehors des murées ceignant des combes, celle qui présente le plus grand développement est située à l'extrémité nord de la friche entre le bois de la Marsotte et le chemin rural reliant le mont Roland au village d'Authume (*Fig.* 3). Entièrement gazonnée, elle mesure 240 mètres de longueur totale, atteint parfois une largeur de 4 mètres, mais son relief généralement faible n'excède jamais 0^m60. Six tumulus la flanquent : les moindres ont 3 mètres de diamètre et 0^m20 de hauteur, les plus importants 8 mètres et 0^m50.

Nous avons fouillé une dizaine des tumulus répandus sur la friche du Grand-Mont aux abords des combes et près du bois de la Marsotte. Formés d'un amoncellement de pierres et de terre, trois seulement ont fourni des résultats. Avec des ossements humains en très mauvais état, il a été relevé : dans le premier, un bracelet en lignite et dans le second une fibule en bronze avec disque, sans ressort (*Fig.* 4), appartenant évidemment à l'époque hallstattienne; le troisième n'a livré que les débris d'un crâne et une clavicule.

De tout ce qui précède, que conclure ?

La présence de sépultures hallstattiennes en plus grand nombre du côté où l'accès des combes est le plus facile, rend vraisemblable l'attribution des murées ceignant ces combes à une peuplade du premier âge du fer qui aurait habité dans ces dépressions. Nous n'avons pu jusqu'ici, il est vrai, y trouver des traces d'habitations, mais nos recherches dans ce sens ne font que commencer et il ne nous est pas interdit d'espérer les découvrir, malgré le peu de vestiges qu'elles ont dû laisser et l'étendue des surfaces à explorer.

Cela admis on peut se rendre compte de la destination des murées. Les combes étaient ceintes de palissades pour empêcher l'évasion des animaux domestiques et en même temps pour les protéger contre les carnassiers. A proximité, de petites enceintes, closes de même, rendaient les mêmes services. Pareil mode de clôture existait sans doute entre deux propriétés contiguës. Pour assurer la solidité des palis fichés dans un sol où le roc se trouve à une faible profondeur, lorsqu'il n'affleure pas, on contreboutait, *où il en était besoin*, les palissades au moyen de matériaux pris à portée et restés en place après la destruction des enceintes. On s'expliquerait alors pourquoi les murées ne forment pas des lignes fermées et subissent des interruptions.

M. Marcel Baudouin. — En Vendée et à Vincent-sur-Jard en particulier, il existe des sortes de *murées* [les savants (1) les ont appelées des *murgers*, mais à tort à notre avis] ou des *murettes*, qui sont actuellement recouverts par le sable des dunes de l'Océan, et qui ont quelques analogies avec les *Murées* citées par M. Feuvrier.

Mais, des fouilles que nous avons pratiquées au niveau de ces amas de pierres, nous avons conclu qu'il ne s'agissait pas là de vestiges anciens. Ce sont tout simplement des petits murs, construits avec des pierres plates (calcaire jurassique) de la côte, dis-

(1) B. Fillon. — *Poitou et Vendée*. Art. *Jard*.

posés souvent en arête de poisson, qui paraissent destinés à maintenir les sables mouvants.

Ces substructions doivent être du moyen âge, en raison de la découverte des substructions d'une ancienne Maison noble (Château de Belesbat), que nous avons faite dans les environs, en 1905.

Si nous avons insisté ici sur ce fait, c'est surtout pour faire remarquer que les archéologues vendéens ont appelé à tort ces murettes modernes des *murgers*. Or les *murgers* ne sont pas autre chose que des *amas de pierres*, plus ou moins comparables aux *cairns*, aux galgals, aux tumulus de pierrailles, etc., etc.

Notes sur des haches de l'époque de la Pierre polie (1) et de l'âge du Bronze, trouvées à Autun et dans les environs.

PAR

René GADANT (d'Autun),

Conservateur du Musée de la *Société Éduenne.*

Très nombreux furent les habitats préhistoriques, qui, en dehors des camps ou stations importantes, se répandirent, durant la période néolithique, sur la partie de la Celtique appelée à devenir le berceau de la Cité des Éduens. Les belles forêts poussant vigoureusement dans une couche de terre assez profonde, les sources fraîches, abondantes et pures durent séduire ou arrêter dans leur marche ceux qui les rencontraient.

A cette époque, du reste, la sécurité devenue complète pour l'homme avait amené à la fois les mœurs pastorales et le développement de l'industrie.

Rien d'étonnant à ce que nos campagnes fussent peuplées. Aussi l'inventaire des stations néolithiques de notre région, qui a été donné au cours de ce Congrès, comporte-t-il à la fois intérêt et enseignement. Cette époque a laissé des traces jusqu'au sommet du Beuvray et il ne serait pas téméraire d'avancer qu'un campement néolithique, tout au moins, a devancé sur le plateau du Beuvray l'oppidum de Bibracte. Les nombreux outils, percuteurs et broyeurs, ainsi que les nuclei et silex ouvragés, retirés des fouilles par M. Bulliot, exposés dans les vitrines du Musée de l'Hôtel Rolin, tendraient à l'établir.

Bien souvent, en outre, il arrive ici, aussi bien qu'à Alise, de trouver les objets de l'époque néolithique côte à côte avec les objets gaulois ou gallo-romains. Longtemps, en effet, les Gallo-romains continuèrent à conserver précieusement les objets venant de leurs premiers ancêtres, souvenirs ou peut-être amulettes. On

(1) Le titre de la note annoncée visait aussi les poteries néolithiques; mais la rouvaille la plus intéressante de ces poteries, faite à la source thermale de Grizy, près Saint-Symphorien de Marmagne, ayant été portée à la connaissance tdu Congrès par M. Camusat, ingénieur au Creusot, dans sa communication, les poteries ont été remplacées par les haches polies.

n'est même pas éloigné de croire que des haches et des outils de pierre furent encore en usage au début de la période historique.

De nombreux exemples des trouvailles faites pourraient être rappelés; mais il suffit d'en citer un qui a été publié : celui de la Comelle-sous-Beuvray, où une belle lame de silex fut trouvée à côté de statuettes et d'objets en bronze gallo-romains (1).

Aussi, à part des stations proprement dites, il a été retiré du sol éduen nombre d'objets isolés appartenant à la Préhistoire : belles haches en pierre polie; celts et palstaves des différentes époques du bronze; poteries néolithiques. J'ai glané quelques-uns de ces objets, dont les provenances sont certaines et je suis heureux de les présenter au Congrès.

§ I. — Age de la Pierre.

Deux haches de la plus belle époque de la pierre polie, trouvées toutes deux sur le territoire même de la commune d'Autun.

L'une est en Gabbro-Saussurite, variété d'amphibole vert d'herbe, que l'on rencontre à Vouchot, près de Château-Chinon. De contour presque ovoïde, avec large tranchant à la base et courbe peu prononcée, elle est arrondie au sommet et plate dans son ensemble. Dimensions : $0^{m}145$ de longueur; $0^{m}095$ largeur maxima; $0^{m}020$ épaisseur maxima. Poids : 0 kilogr. 445.

Elle a été trouvée à Autun, en 1901, dans les fondations d'une maison située sur des cités appartenant à M. Lorain Jean-Pierre, et recueillie par M. Bulliot, qui en a fait don au Musée de la Société Eduenne.

L'autre est, je crois, la plus belle pièce de cette époque, provenant de notre région. Elle est en euphotide, variété de Gabbro et de forme très allongée. Cette arme superbe, aux formes irréprochables et aux dimensions inusitées, a dû certainement être emmanchée dans sa partie médiane, afin de permettre d'utiliser à volonté le tranchant ou le pic. Dimensions : $0^{m}27$ de longueur; $0^{m}077$ largeur maxima; $0^{m}025$ épaisseur maxima. Poids : 0 kilogr. 770.

Elle a été trouvée, en 1866, par M. de Saint-Gérand, alors inspecteur des Forêts à Autun, à fleur de sol, dans la partie supérieure de la forêt domaniale de Planoise, non loin du grand chemin forestier appelée l'Allée de l'Épousée. Elle appartient à M. de Lavernette.

§ II. — Age du Bronze.

De très intéressantes pièces des différentes époques de l'Age du Bronze ont été recueillies en assez grand nombre sur le territoire

(1) Voir *Mémoires de la Société Eduenne*, tome XII, p. 466.

éduen. Je ne puis me défendre de rappeler que le British Museum possède un fort curieux tube, garni de 9 bélières fixes, portant chacune un anneau mobile, appartenant à l'Age du Bronze (sistre ou bâton de commandement) trouvé avec une hache à Autun (1). Et je mentionnerai, seulement pour mémoire, celles provenant de la fonderie de Santenay, publiées par M. H. de Longuy (2), ainsi que la riche trouvaille faite à Savigny-le-Vieux, commune de Curgy vers 1850 (3).

Les pièces que j'ai l'honneur de présenter au Congrès sont inédites.

A. — Deux haches spatuliformes, ou celts, trouvées toutes deux sur le territoire de la commune de Dracy-Saint-Loup, d'une forme intermédiaire entre la hache plate en cuivre pur et la hache à bords droits, appartenant à la deuxième Époque du Bronze, ou Époque Morgienne de la classification de M. de Mortillet.

1° La première, à base ovale évasée, est garnie de rebords renversés par effet de martelage. La lame ne présentant ni saillie d'arrêt, ni double déclivité accusée à la partie médiane, s'amincit à la base et au talon, celle-ci formant un tranchant concave coupant. Dimensions : 0^m09 longueur; 0^m057 largeur maxima; 0^m012 épaisseur maxima. Poids : 0 kilog. 127.

Elle a été trouvée en 1905, à fleur de sol, dans une terre, lieu dit « Métairie de la Queue d'Abost ». L'exécution témoigne d'une grande habileté et la conservation est très bonne; toutefois l'oxyde formant une couche épaisse de patine se détache facilement. Cette pièce fait partie de ma collection.

2° La seconde, de forme plus allongée, mais d'une exécution un peu relâchée, a une base moins arrondie. Dimensions : 0^m105 longueur; 0^m055 largeur maxima; 0^m014 épaisseur maxima; poids : 0 kilogr. 168.

Elle a été trouvée également à fleur de sol à Dracy-Saint-Loup et appartenait à M. le vicomte de Chaignon, qui en a fait don au Musée de la Société éduenne.

Je n'insisterai pas sur la rareté de ces pièces. Sir John Evans n'en présente qu'une dans sa nomenclature, ayant quelque ressemblance avec celles-ci; et je n'ai rencontré de semblables que les deux celts trouvés à Vienne (Isère) (4).

(1) Chantre. — *Age du Bronze*, page 200.
(2) *Mémoires de la Société Eduenne*, tome II, page 1-5.
(3) *Annales de la Société Eduenne*, 1860 à 1862, pages 324-330; *Annuaire de Saône-et-Loire* pour 1874, p. 189.
(4) *Album* Chantre, planche V.

B. — Quatre palstaves, ou haches à talons, à bords droits, de la troisième époque du bronze.

1° La première est du type primitif avec lame en spatule, talon court, carré, profondément creusé et sillonné de 5 rayures formant cannelures. Dimensions : 0^m150 longueur; 0^m045 largeur maxima; 0^m027 épaisseur maxima. Poids : 0 kilogr. 360.

Cette pièce a été trouvée dans l'étang de Montfeurton, commune de la Tagnière, par M. Rouveure, qui en a fait don au Musée de la Société éduenne. Elle est d'une patine bien particulière, à différents tons de vert mat jaspé.

2° Un autre palstave, de même forme, mais avec un talon beaucoup plus allongé et moins creusé (il mesure 0^m07). Dimensions : 0^m157 longueur; 0^m035 largeur maxima; 0^m021 épaisseur. Poids : 0 kilogr. 207.

Il a été trouvé à Antully, lieudit Queue de l'Etang des Baumes, par M. Henri Laguille, dont le frère, M. le Dr Laguille, me l'a donné.

3° Une hache à talon, avec base évasée, l'extrémité du talon étant terminée par un cran avec courbe en accolade. Hache simple, mais d'une facture très correcte. Dimensions : 0^m165 longueur; 0^m066 largeur maxima; 0^m025 épaisseur maxima. Poids : 0 kilogr. 425.

Elle a été trouvée à la Chaise, commune de Planchez (Nièvre) et appartient au musée de la Société Eduenne.

4° Hache à talon, de forte épaisseur, à lame évasée et bords droits, décorée d'un double chevron tracé en creux au bas du talon, la pointe tournée vers le tranchant, type des Grandes Ventes, creux du talon garni au fond de cannelures, patine brillante, vert myrte. Dimensions : 0^m160 longueur; 0^m060 largeur maxima; 0^m032 épaisseur maxima. Poids : 0 kilogr. 487.

Elle a été trouvée, en 1895, lors de la construction d'un chemin près de Toulon-sur-Arroux; elle faisait partie de la collection Bulliot, aujourd'hui à la Société Eduenne.

C. — Pointe de lance à longue douille, classée également par M. Montelius à la troisième Epoque du Bronze, Epoque Larnaudienne de M. de Mortillet, rappelant pour le contour de la lame celle du trésor de Réalon. La douille, creuse jusqu'au centre de la lame, dépasse celle-ci de 0^m06; elle est percée de deux trous à rivets et ornée à la base de trois filets circulaires. Dimensions : 0^m170 longueur; 0^m049 largeur maxima; 0^m023 diamètre de la douille. Poids : 0 kilogr. 130.

Elle a été trouvée en 1896, à fleur du sol, à Anost, par des bergers qui l'utilisèrent comme houlette; elle fait partie de ma collection.

D. — Hache à ailerons de la quatrième Epoque du Bronze (forme dominante dans les fonderies de la vallée du Rhône) (1). Le talon est court et se termine par une courbe concave, la lame épaisse; les ailerons à base droite sont arrondis sur la lame, évidée au centre. Dimensions : $0^{m}170$ longueur; $0^{m}042$ largeur maxima; $0^{m}041$ épaisseur maxima. Poids : 0 kilogr. 540.

Elle a été trouvée, en 1887, à Collonge-la-Madeleine, dans une ancienne carrière, près des ruines du château d'Allebourg, et appartient à M. Victor Berthier.

Tous ces objets, outre l'intérêt particulier qui s'y rattache, ont l'avantage de faire connaître d'une façon certaine armes et outils employés par les ancêtres des fondeurs de Bibracte, en attendant que les travaux qui se poursuivent achèvent de retracer, à défaut de leur histoire, les conditions de leur existence et leurs mœurs.

(1) CHANTRE. — *Age du Bronze*, volume 1, page 55.

Le Torques d'Herczegmaroz (Hongrie) et les Colliers d'or gaulois du bassin de la Garonne.

PAR LE

Comte Olivier COSTA DE BEAUREGARD (de Paris).

Parmi beaucoup d'autres richesses, le Musée Saint-Raymond de Toulouse offre à l'admiration du visiteur plusieurs torques et bracelets d'or antiques fort remarquables, provenant tous de la région toulousaine (1) et présentant entre eux un air de famille, incontestable. A première vue; leur ornementation exubérante déroute d'autant plus l'archéologue qui s'essaie à les dater que ces précieux bijoux sont entrés au Musée Saint-Raymond sans aucune indication précise de gisement : nous savons seulement que deux d'entre eux, le collier et le bracelet de Lasgraisses, étaient accompagnés, dans le sol où ils furent découverts, de fragments céramiques fort voisins des poteries *gauloises* de la région (2).

Pour l'observateur familiarisé avec les tracés sinueux caractéristiques de l'art de la Tène, certains détails de ces bijoux que l'œil démêle d'abord avec quelque peine dans la profusion de leurs protubérances bourgeonnantes, sont cependant bien révélateurs. Ces doubles ou triples volutes en relief s'enroulant autour d'une ou de plusieurs saillies globulaires centrales, confirment indiscutablement cette première présomption d'origine gauloise. On peut les observer surtout dans le collier de Lasgraisses (3) et dans un autre bracelet de style très voisin, aussi peu connu que le premier est célèbre, entré au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale avec les trésors de la collection de Luynes.

Ce dernier bijou (*Fig.* 1 et 2) a été trouvé ou acheté à Aurillac (Cantal) (4).

(1) Cordes, Montans, Lasgraisses (Tarn) ; Fenouillet (Haute-Garonne).

(2) CARTAILHAC. — *L'or gaulois*,— *Rev. d'Anthrop.*, 1889, p. 285.

(3) ID., *ibid.*, *fig.* 11. p. 287.—Voir aussi A. de Mortillet, *L'or en France aux temps préhistoriques et protohistoriques ;* in *Rev. Ec. d'Anthrop.*, 1902. — Les *Matériaux* ont également donné une très belle reproduction des bijoux de Lasgraisses. T. 1886, p. 228.

(4) J'en dois l'indication à l'extrême obligeance de M. Adrien Blanchet, le savant directeur de la *Revue numismatique*. MM. Babelon, de La Tour, et de Villenoisy, conservateur et attachés au Cabinet des Médailles, voudront bien recevoir aussi l'expression de ma gratitude pour les facilités qu'ils m'ont une fois de plus accordées.

Si, sans se perdre dans l'entrelacement si complexe et pourtant méthodique de la décoration générale, on analyse, dans les figures 1 et 2, le détail des enroulements saillants, spécialement au voisinage du fermoir, on ne pourra manquer d'y observer une analogie



Fig. 1. — Bracelet d'or du Cabinet des Médailles.

de style réelle avec celui d'objets de parure plus simples des époques de La Tène I et II de la région Marnienne, et des vallées du Rhin et du Danube (1).

Toutefois, par leur technique très originale, difficile à expliquer,



Fig. 2. — Même Bracelet du Cabinet des Médailles : Partie antérieure.

et leur étrange ornementation boursouflée, nos bijoux d'or du bassin de la Garonne forment, dans la distribution des antiquités cel-

(1) Nos objets gaulois de la Marne étant beaucoup plus connus, je me contenterai de signaler plusieurs bijoux de bronze des *Alterthümer* de Lindenschmit. V. tome I, Cahier 9, pl. I, fig. 2; et cahier 6, pl. III, fig. 3; cf. spécialement tome II, Cahier 6, Pl. II, n° 2, gros bracelet à nodosités couvertes d'enroulements, trouvé en Bavière (Musée National de Münich).—Pour l'aspect général cf. Id., *Ibid.*, tome IV, pl. XIII, n° 4.

tiques, un petit groupe aberrant, assez homogène, dont l'aire géographique semblait jusqu'ici limitée étroitement. Il ne sera donc pas sans intérêt de signaler comme leur étant singulièrement apparenté un torques d'or, publié en 1903 par le Dr Ladislas Eber (1), et trouvé à Herczegmároz, comté de Zarania (Hongrie) (*Fig.* 3 et 4).

A l'heure où je rédige cette note, je ne puis malheureusement qu'indiquer le lieu d'origine du bijou magyar et cette singulière



Fig. 3. — Collier d'or d'Herczegmároz (Hongrie).

analogie avec ceux qui nous occupent, tellement marquée que le rapprochement des figures 1, 2, 3, et de celles données dans l'étude de M. Cartailhac, me dispense d'insister davantage.

Dans l'état actuel de nos connaissances, le collier d'Herczegmároz devrait, en bonne logique, être regardé comme assez probablement

(1) *Archeological Ertesitö*, 1903, p. 22-30.

originaire d'Aquitaine, puisqu'il est, croyons-nous, seul représentant de notre orfévrerie bourgeonnante en pays hongrois.

Mais de nouvelles découvertes pourraient renverser les proportions actuelles.

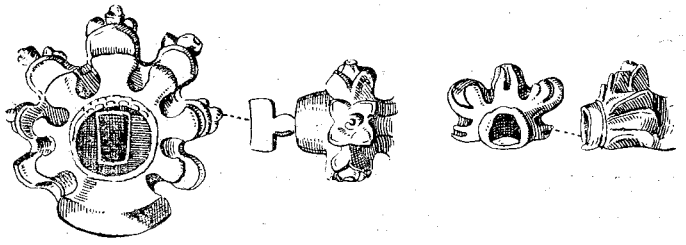


Fig. 4. — Collier d'Herczegmároz. — Détails du fermoir.

Je laisse à nos confrères hongrois à nous dire s'ils sont plus familiarisés avec le style compliqué de cette bijouterie par leurs ornements celtiques habituels, que nous par nos parures gauloises les plus courantes.

Les savants, qui ont acquis par l'étude des textes ou de la toponymie une connaissance spéciale des migrations celtiques, auront peut-être quelque raison d'en attribuer la création à un groupe plutôt qu'à l'autre : serait-ce aux Tectosages et à leurs voisins de l'Aquitaine, plutôt qu'à leurs frères de langage et de civilisation fixés dans la Hongrie qui, dès l'âge du bronze, produisait l'or plus abondamment encore peut-être que les sables lourds de paillettes (1) de l'Ariège et du Tarn?

(1) Pour l'or de la région toulousaine, v. entre autres Cartailhac. *Op. cit.* — Sur l'or hongrois à l'âge du bronze, voir Montelius : *Die Chronologie der ältesten Bronzezeit in Europa*.

C'est grâce à l'amabilité toute spéciale de M. le Dr de Marton, conservateur au Musée de Buda-Pesth, que j'ai pu signaler et reproduire le collier d'Herczegmároz. Que notre savant confrère veuille bien trouver ici l'expression de ma vive reconnaissance.

On pourra rapprocher encore utilement de la série étudiée ci-dessus le magnifique torques d'or découvert avec d'autres bijoux et trente statères gaulois à Frasnes-les-Buissenal (Hainaut). V. Ch. J. Comhaire, *Les premiers âges du métal dans les bassins de la Meuse et de l'Escault*, p. 31, et fig. 116-118; et A. Blanchet, *Traité des Monnaies gauloises*, p. 605.

Je regrette de ne pouvoir figurer ici deux bracelets de bronze gaulois, très propres à marquer la transition entre nos bijoux à protubérances et enroulements et ceux du même style la Tène, plus sobrement décorés : le premier, de Cruseilles (Haute-Savoie), appartenant au Musée d'Annecy; le second, de Prunay-les-Reims, au Musée de Reims.

Découverte et Fouille d'un nouveau Puits funéraire (N° XXXII), à la Nécropole Gallo-Romaine de Troussepoil, au Bernard (Vendée).

PAR

Le Dr Marcel BAUDOUIN et **G. LACOULOUMÈRE.**

Secrétaire général de la *Société Préhistorique* (Paris). Sous-Préfet (Gien).

En 1903, nous avons eu la bonne fortune de découvrir un Puits funéraire nouveau dans la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil, au Bernard (Vendée), et de pouvoir le vider dans d'excellentes conditions au point de vue *scientifique*. — C'est à la description de cette Fouille, faite avec une *précision* et une *méthode* spéciales (1), et à celle des objets que nous avons trouvés, que ce long mémoire est consacré.

Cette sépulture en puits est la *trente-deuxième* qui ait été mise au jour dans cette célèbre station (2); nous la désignerons donc simplement ici par la dénomination de Puits n° XXXII.

§ I. — Découverte de la Sépulture.

Recherche du Puits. — Comme nous l'avons dit dans un autre travail (3), la *Découverte* d'un puits funéraire est, en général, chose fort difficile. Jusqu'à présent, le *hasard* seul pouvait servir de guide. Et, si nous avons désormais, grâce à de longues études en Vendée, trouvé, en 1903, un guide fort précieux pour nos recherches ultérieures, à l'époque où, en août 1902, nous recherchions, pour la première fois, des puits funéraires à Troussepoil, nous n'étions pas mieux outillés que nos prédécesseurs; pour l'établissement d'un tel diagnostic!

Méthode. — Nous dûmes donc, à cette époque, opérer comme eux, c'est-à-dire faire une enquête auprès des cultivateurs, travaillant chaque jour sur le terrain de la Nécropole, pour les prier de nous indiquer les endroits où leur charrue soulevait, au moment

(1) Cela était nécessaire en 1903, pour entraîner la conviction de la plupart des Archéologues, qui se refusent encore à admettre les *Puits* dits *funéraires*.

(2) M. Baudouin et G. Lacouloumère. — *La Nécropole Gallo-Romaine à Puits funéraires de Troussepoil* (Etude topographique d'ensemble) [Inédit].

(3) M. Baudouin et G. Lacouloumère. — *Découverte et fouille de sept nouvelles Fosses sépulchrales à la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil au Bernard* (Vendée) [Campagnes 1902 et 1903] [Inédit].

des labours profonds, de grosses *pierres calcaires*. C'est, en effet, le *seul indice* probable d'une sépulture sur la colline de Troussepoil.

Grâce à l'aide de M. Gaudin, le dévoué instituteur du Bernard, on nous signala ainsi plusieurs points à explorer ; mais la plupart des endroits indiqués en 1902 ne correspondaient qu'à des Fosses, comme nous l'avons signalé dans un mémoire déjà cité. Nous nous disposions à attaquer, à son tour, le dernier point qui nous avait été mentionné, quand, cette année là, nous dûmes interrompre nos travaux de recherches, notre budget étant épuisé.

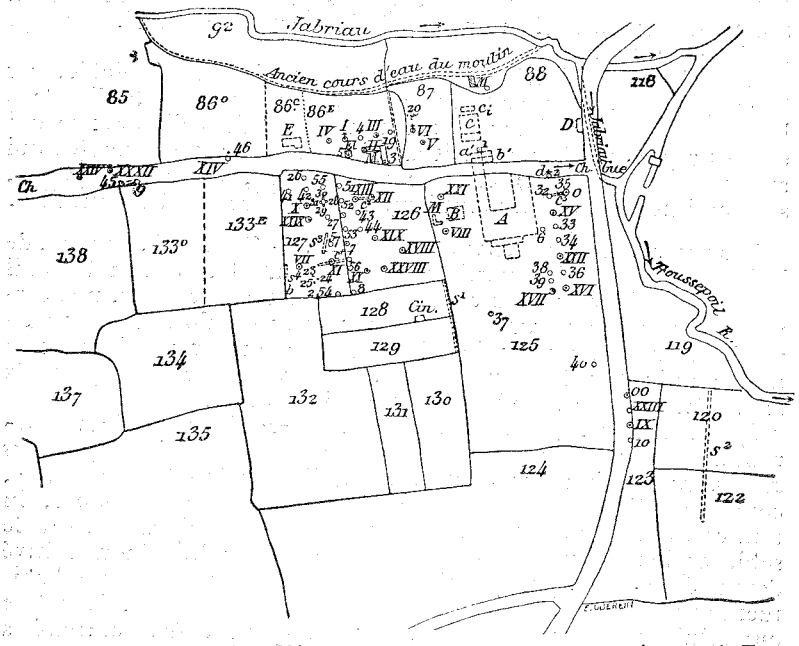


Fig. 1. — Plan cadastral de la Nécropolle gallo-romaine, a puits funéraires, de Troussepoil au Bernard (Vendée), dressé, en 1904, par M. le Dr M. Baudouin. — Echelle : 1/750. Situation du puits funéraire n° XXXII, fouillé en 1903 par M. Baudouin et G. Lacouloumère. — *Légende* : S^1, S^2, substructions romaines ; A, B, C, E, *a'*, *b'*, M, D, ruines romaines détruites ; M_o, Moulin à eau détruit ; *Ch. d*, Chemin de Troussepoil ; *Cin.*, Cinerarium détruit ; N°s 1 à 60, *Fosses* découvertes ; N°s OO, O, I à XXXII, *Puits* découverts ; N°s 85 à 118, N°s des *Champs*, au Cadastre du Bernard.

En août 1903, revenant à la charge, c'est par cet endroit que nous commençâmes ; et nous eûmes, cette fois, la chance de rencontrer, — enfin ! —, un véritable puits (*Fig.* 1).

Situation. — Ce puits correspond au *Fossé*, qui limite actuellement au sud le champ n° 85, prairie appelée *Le Grand Patis* (1) ;

(1) Au Cadastre, le champ n° 85, étendu entre le 86 et le 84, est très grand ; mais, à l'heure présente, il est subdivisé (de même que le 86) en trois parties.

Le puits correspond à la partie la plus *orientale*, c'est-à-dire à celle qui borne à l'ouest le n° 86.

L'abreuvoir du pré n° 85 est à une dizaine de mètres à l'ouest du puits (environ 12 mètres).

mais, entre le fossé et le pré lui-même, il y a un *terrier* moderne, ayant près d'un mètre à la base (*Fig.* 1, n° XXXII).

Ce puits est situé par conséquent du côté nord du chemin féodal, dit de Troussepoil, qui traverse la Nécropole, et qui conduisait autrefois des Sables-d'Olonne à Luçon (*Fig.* 1, *Ch.d*).

Il se trouve exactement à 53^m40 (1), à l'ouest de l'extrémité est de ce champ, c'est-à-dire de celle qui correspond au n° 86.

Jadis, à ce niveau même, se trouvait un très vieux *buisson* et un *chêne*, ayant au moins trois cents ans. Le propriétaire actuel, voulant faire un fossé au sud du terrier existant seul autrefois, dut arracher ce buisson et le chêne, il y a sept ou huit ans seulement (c'est-à-dire vers 1895, 15 ans après la mort de l'abbé F. Baudry, décédé en 1880).

Cette donnée était très importante à recueillir au préalable, car elle nous prouvait que cet archéologue, qui avait tant fouillé dans la contrée [sans préciser nettement où il opérait d'ailleurs : ce qui est fort regrettable !], ne s'était jamais attaqué à cet endroit (ce qui aurait été fort possible), et que nous pouvions, dès lors, l'explorer, sans crainte de travailler inutilement et de faire des frais inutiles.

Mise au jour. — *a*) *Pierres rapportées.* — Quand M. Bureau, de la Porcherie, à qui appartient le champ n° 85, fit son fossé, il remarqua qu'il y avait en ce point, sous la terre végétale, une certaine quantité de *pierres rapportées*, *calcaires*, qu'il dût enlever en partie sur une longueur de près de 1 mètre et sur une largeur de 0^m50 au niveau même du dit fossé, car il venait de s'attaquer à la *moitié latérale nord* de la « Calotte » d'un Puits.

b) *Terre noire.* — De plus, il nota, à 0^m20 de profondeur environ, au milieu de ces pierres, la présence de débris de *poteries anciennes* et d'un excellent *terreau*, d'une très « bonne terre », comme on dit là-bas. Cette terre lui parut *brûlée* et *très noire*. En tout cas, elle tranchait très nettement, par sa coloration, sur le sable argileux *jaunâtre*, qui constitue en cet endroit (non cultivé depuis des siècles, puisque c'est un *chemin antique*), le limon habituel des plateaux, au niveau du sol de ce chemin féodal, de même que celui du champ voisin. M. Bureau, ayant assisté autrefois à Troussepoil aux fouilles de l'abbé Baudry, en concluait, avec raison, comme on va le voir, qu'il devait y avoir là un Puits, et avait signalé ce point à M. Gaudin.

Ces commémoratifs étant très précis, nous n'hésitâmes plus ; et, dès les premiers coups de pioche, le mardi matin 4 août 1903, nous étions fixés. Il s'agissait bien d'un *Puits*, en raison de la disposition même des pierres restant du côté du *chemin*, c'est-à-dire au niveau de la moitié sud de la calotte. Elles étaient placées, en effet, *en forme de dôme*, à 0^m20 à peine au-dessous du limon du plateau (2).

(1) C'est toujours le *centre* du Puits qui est le point de départ de nos mensurations.

(2) A cette époque avait lieu à Angers, c'est-à-dire dans un département limitrophe de la Vendée, le Congrès annuel de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*, association qui avait bien voulu cette année-là contribuer légèrement à notre budget de fouilles. Immédiatement, nous écrivions au Président de la Section d'Anthropologie et au Secrétaire du Conseil pour lui demander s'il ne serait pas possible d'organiser une visite au Bernard au cours

§ II. — Travaux exécutés (*Description journalière*).

I. — Fouille du Puits. — Etant, dès lors, à peu près certains, malgré notre inexpérience, que nous étions tombés sur l'orifice d'un puits, nous nous mîmes en mesure de nous procurer l'*outillage nécessaire* pour pouvoir le vider complètement : précaution absolument indispensable d'ailleurs.

Cette opération a compris, en effet, trois phases distinctes :

1° La Reconnaissance du Muraillement, c'est-à-dire le creusement jusqu'au niveau du sous-sol *schisteux* : partie du travail où l'on peut encore se tromper, en prenant, soit une simple *Fosse sépulcrale* pour une ouverture de puits; soit pour un muraillement, c'est-à-dire des *Substructions*, plus ou moins démolies, datant d'ailleurs de la même époque (1).

2° Le Creusement, jusqu'a hauteur d'homme, c'est-à-dire jusqu'à 2 mètres *environ* : période où l'on peut se passer d'appareils particuliers.

3° Le Creusement au dela de 2 mètres, qui nécessite un outillage spécial, très sûr et très solide, si l'on veut éviter tout accident, car on a à manipuler des objets parfois très lourds.

1° Reconnaissance du Muraillement. — En 1902, nous avions repéré le point indiqué par M. Bureau à l'aide d'un petit *coude*, formé à cet endroit par un *routin* de piétons, placé au nord du chemin féodal.

I. Mardi 4 aout matin. — Aussi, le mardi matin 4 août 1903, nous pûmes placer facilement trois hommes à explorer ce coin. La légère saillie, formée par la terre végétale bordant le côté sud du fossé et ayant environ 0^m20 de hauteur, fut abattue du côté du chemin; et on rejeta cette terre, provenant du fossé datant de 1895, un peu plus loin. Mais il fallut creuser notablement pour apercevoir, au sud du fossé, les *pierres rapportées* profondes (2), formant, sous le

de ces recherches, qui devaient durer plus d'une semaine, un certain nombre de préhistoriens désirant se rendre compte *de visu* de ce qu'on appelle un *Puits funéraire* !

Malheureusement, notre offre fut... oubliée; et la Section d'Anthropologie perdit ainsi une occasion, *unique*, de voir exécuter des travaux, fort intéressants et trop rares. Pour nous, l'arme au bras, nous attendîmes en vain nos collègues ! Mais nous eûmes, plus tard, une autre visite : celle de M. le Préfet de la Vendée (alors M. Jules d'Auriac, archéologue très distingué), accompagné d'une Commission du Conseil général et de la haute administration des Chemins de fer et des Ponts et chaussées du département, devant qui nous eûmes l'honneur de faire une *Conférence*, et que nous pûmes conduire sur le *chantier* même des fouilles, au moment où nous les terminions.

(1) Au Bernard, nous nous sommes trompés nous-mêmes dans ces deux conditions.

(2) Nous avons dit plus haut qu'au niveau du fossé les pierres *superficielles* seulement avaient été autrefois enlevées par le propriétaire, M. Bureau.

chemin lui-même, une sorte de pavage circulaire, ayant au moins 1m50 de circonférence. Quand cet amas de blocs calcaires fut mis à nu, nous pensâmes bien être sur un puits ; mais ce n'était pas encore absolument certain (*Fig.* 2) !

a) Calotte du puits. — Pour nous en assurer, force nous fut d'enlever ces pierres, de détruire tout ce qui restait de la calotte et de démolir, morceau par morceau, le muraillement, en grande partie du moins. Le recouvrement de pierres avait à peu près en totalité un mètre d'épaisseur ; et les blocs, *calcaires*, étaient mélangés de terre plus ou moins *noirâtre*, évidemment étrangère au sol et apportée là, comme l'avait bien remarqué M. Bureau.

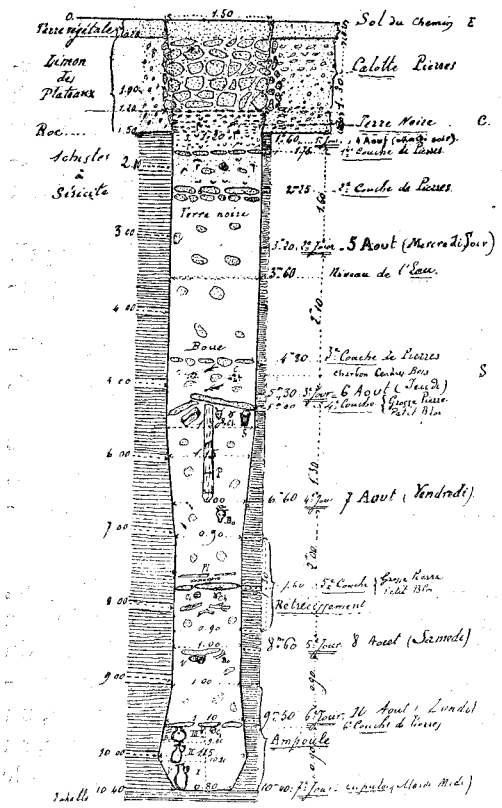


Fig. 2. — Coupe verticale, suivant la *parallèle* du Lieu, c'est-à-dire ouest-est, du Puits funéraire n° XXXII de la Nécropole de Troussepoil, au Bernard (Vendée). — Fouille d'Août 1903. (Echelle : 1/100). — *Exécution des Travaux*, jour par jour. — *Enumération des Trouvailles*, pour chaque *profondeur*. — *Légende : Côté gauche* : Constitution géologique du sol traversé. — *Côté droit :* Trouvailles ; Dimensions et épaisseur des couches ; Date des travaux. — V, Vases ; I, II, III, les trois séries de vases superposées ; C, Canal d'accès ; S, Seau ; Ch, Chèvre ; C, Charbon ; Bo, Bœuf ; P, Pieu ; Pl., Planches ; Ci, Chien.

La calotte enlevée, on rencontra, au centre de ce qui était l'ouverture du puits, c'est-à-dire dans le fossé et sur le bord du chemin, une couche de *terre*, franchement *noire*, ayant une forme *nettement arrondie*, et bordée par des pierres disposées circulairement tout autour (*margelle*). C'était « la bonne terre » du cultivateur, c'est-à-dire de la *Terre rapportée*, comme disent les cantonniers, obturant un orifice large d'environ 1m20.

Pour nous rendre mieux compte de l'étendue en largeur de cette couche, nous dûmes faire enlever toutes les pierres de la mar-

gelle du côté ouest du puits ; et, comme celles du nord, touchant le terrier, avaient été extraites jadis par M. Bureau, *il ne reste plus actuellement en place*, comme *vestiges de cette margelle*, que celles des parties *est* et *sud-est*

Nous apercevant alors de cette faute (nous aurions dû laisser en place la partie ouest encore intacte), nous ordonnâmes aux ouvriers de ne plus s'attaquer qu'à la *terre noire*, située au centre, et de laisser les pierres là où elles étaient. Les pierres calcaires du muraillement, qui furent alors enlevées, avaient certainement un volume d'un quart de mètre cube ; mais M. Bureau en avait déjà extrait une bonne partie en creusant le fossé.

Très rarement, nous avons trouvé, avec ce *calcaire* apporté, quelques blocs de *quartz*, provenant des Schistes de Troussepoil, c'est-à-dire de la région.

b) Limon des Plateaux. — On enleva, pendant cette matinée du 4 août (ce fut pour nous aussi émotionnant que l'aurait été autrefois la *Nuit* célèbre !), une couche d'environ 0^m30 de cette terre, placée au milieu d'un trou, *creusé au niveau du limon du plateau*, c'est-à-dire dans un sable argileux, jaunâtre, *très dense et très tassé* (sans doute par le passage de nombreux charriots à une époque antérieure), où nous n'avons pas distingué la moindre pierre calcaire. A ce niveau, on était rendu au sous-sol schisteux, car, sur les bords de l'orifice, creusé déjà de 1^m50, on reconnaissait facilement les strates, bleuâtres et horizontales, de la roche constitutive de la colline de Troussepoil (*Fig.* 2).

c) Schiste. — Par suite, le schiste était environ à 1^m50. En effet, entre la calotte et celui-ci, il y avait 0^m30 de limon des plateaux, le *muraillement lui-même ne reposant pas directement sur le roc*. Avec la calotte, celui-ci avait environ 1 mètre de hauteur. Le tout était recouvert autrefois de 0^m20 de terre végétale (*Fig.* 2).

d) Terre noire rapportée. — Avant d'arriver au sous-sol schisteux, la *terre noire* contenait déjà des *débris gallo-romains*, indiscutables (morceaux de *tegula*, éclats de vases, etc.). — On était donc bien dans un puits !

A 1^m20 de profondeur, c'est-à-dire dès l'*orifice*, nous avons recueilli quelques centaines de grammes de cette terre noire ; et, à notre rentrée à Paris, nous l'avons examinée au microscope. Elle est composée de deux éléments, dont l'un prédomine notablement l'élément *minéral*, et dont l'autre est rare, l'élément *végétal*.

1° La partie *minérale*, base de la matière étudiée, est de beaucoup la plus importante ; elle est constituée par une infinité de petits cristaux blancs, transparents, irréguliers, de toutes les dimensions, qui ne sont évidemment que des grains du sable formant le limon des plateaux dans cette contrée, à savoir des cristaux de *silice* pour

la plupart (insoluble bien entendu dans l'éther et l'alcool, comme dans l'eau).

2° La partie *végétale*, peu abondante d'ailleurs, est formée de débris bruns-noirâtres, de *fibres* et de *cellules*, provenant, évidemment, plutôt de *plantes* et de *bois* décomposés que de débris de *charbon* (1). Aucun autre élément n'a été trouvé. — Il s'agit donc là d'*humus ordinaire*, mélangé à des cendres.

e) Trouvailles. — Voici la liste des objets trouvés dès mardi matin, au milieu de la terre noire de l'orifice (1 mètre à 1m30), dans l'intérieur même de la margelle, avant d'être arrivé au schiste.

1° *Céramique*. — A. *Tuilerie*. — Nombreux morceaux de *tegula*, de *carreaux rouges*, et de *briques*, cassés, mais plus ou moins grands. — B. *Poterie*. — *a*) Quatre *anses* de vases, dont une presque cylindrique, et trois aplaties (deux à deux cannelures; une à trois cannelures); b) Très nombreux débris de *parois* de pots, en terre jaune-rouge, évidemment gallo-romains; c) quatre *fonds* de vases, en terre rouge-jaunâtre; e) un *col* de vase.

2° *Ossements*. — Quelques débris d'ossements de *Bœuf*, indéterminables.

3° *Fer*. — Un morceau de fer en *scorie*, du volume d'une grosse noix, pesant 60 grammes; deux autres *scories* plus importantes, pesant : l'une 148 grammes; l'autre 182 grammes. — Ces scories correspondent sans doute à des *objets en fer*, détruits par leur séjour dans le sol.

4° Trois morceaux de *Charbon de bois*, du volume d'une noix, mélangés à la terre noire.

La *terre noire*, au milieu de laquelle étaient ces objets, et dont nous avons pris un échantillon pour l'analyse chimique, nous parut, à première vue, être un mélange de *sable* du plateau, de *terre végétale* (humus ordinaire), et de *cendres* (c'est-à-dire de *restes d'incinération*) : quelque chose d'analogue à ce qui subsisterait de la *base d'un bûcher* très important et tout à fait consumé! Les morceaux de charbon de bois trouvés à ce niveau plaident d'ailleurs en ce sens, malgré l'abondance relative de la terre végétale, révélée par l'examen microscopique précédent.

2° Creusement jusqu'à 2 mètres. — A partir du moment où le schiste était atteint, il n'y avait plus moyen de s'égarer dans le limon du plateau, et de dévier à droite ou à gauche. Le travail devait par suite aller un peu plus vite à partir de ce moment.

(1) Au microscope, la distinction est assez aisée en principe, mais non en pratique. Les détritus microscopiques de charbon de bois sont plus petits et *noirs*, tandis que le bois non calciné, mais détruit par putréfaction, reste *vert-jaunâtre* (chlorophylle non disparue) et se désagrège moins facilement.

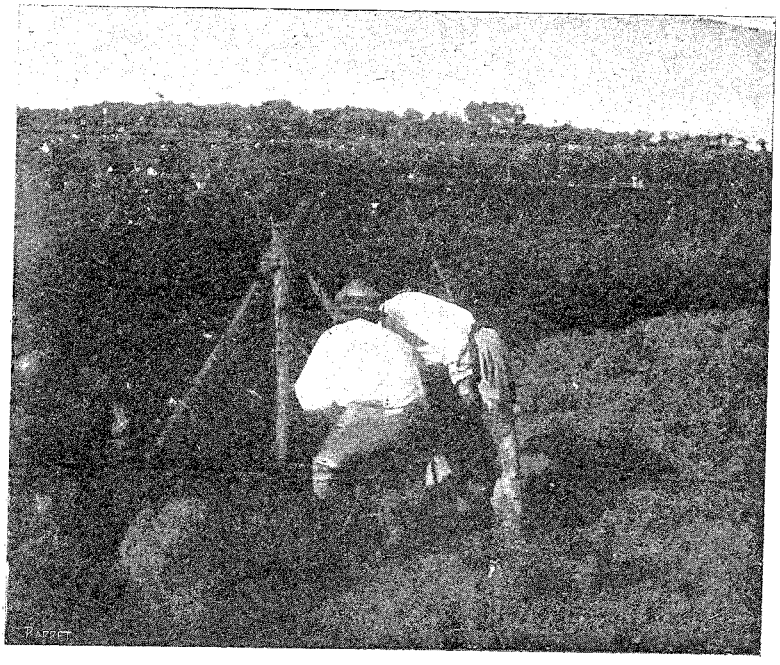


Fig. 3. — Fouille du Puits funéraire gallo-romain n° XXXII, dans la Nécropole de Troussepoil (5 août 1903). [D'après une Photographie faite au *Sud-ouest*, soir]. — On voit que le puits est sur le bord du Chemin féodal de Troussepoil. — *Légende* : T, *Treuil primitif* (T : 1, 2, 3) en place. — *Ouvriers*, tirant sur la corde ; *Puisatier* au fond du puits. — B, à droite (c'est-à-dire à l'Est, *les Boues* déjà extraites du puits ; — C, à gauche (Ouest), *pierres calcaires* déjà retirées (plus d'un mètre cube) ; — S^1, S^2, seaux utilisés ; — R, Chemin de Troussepoil.



Fig. 4. — Fouille du Puits funéraire n° XXXII, à Troussepoil [6 août 1903]. [D'après une Photographie faite au *Sud-est*, l'après-midi]. — Un gros *bloc calcaire*, entouré d'une corde, est sorti du puits. — A gauche (Ouest), amas des *pierres calcaires* extraites ; en avant, les seaux.

petite poulie en fer, dans laquelle glissait une corde, supportant un seau ordinaire, grâce à l'articulation en fer bien connue dans les campagnes pour l'usage des puits à eau (*Fig.* 3).

Cette installation, fort primitive, imitée de celle des puisatiers actuels de nos régions, qui, d'ordinaire, n'ont pas à descendre très bas, peut à la rigueur suffire ; mais elle est peu prudente, car, au cours de la fouille d'un puits funéraire, on peut avoir à extraire du fond des *pierres énormes* (1), susceptibles de tout briser : ce qui entraînerait certainement l'écrasement de l'ouvrier qui resterait à travailler dans le fond !

II.— Mercredi 5 *août.*— Dans la journée du mercredi 5 août, on continua à fouiller, le matin, avant d'avoir mis le treuil improvisé en place ; mais le soir il était à son poste, si bien qu'à la fermeture du chantier, on était rendu à 3^m20 de profondeur ce soir-là, avec toujours une largeur de 1^m20. Dans la première journée de travail, on avait avancé de 1^m60 ; le second jour, on descendit donc encore de 1^m60, à trois hommes également.

Dans cette journée, on n'eut à extraire que de la *terre noire, très sèche*, comparable à du fumier pourri, contenant les débris habituels de *tegula*, de *carreaux*, et de *poteries*, avec les objets énumérés plus loin.

a) Pierres calcaires véritables. — Mais bientôt (1^m75) apparut une véritable *assise* de *pierres* rapportées, de même ordre que celles de la calotte et du muraillement. Ces pierres, presque toutes en calcaire, sont de la grosseur d'une tête d'homme en moyenne.

C'est un calcaire marneux, gris, du *Lias supérieur* ou *moyen*, très friable, et contenant de nombreux fossiles. Cette roche est d'ailleurs abondante à la lisière de la plaine vendéenne, c'est-à-dire à deux ou trois kilomètres au sud de Troussepoil, où il y a encore des carrières. Rarement il y avait, au milieu de ces blocs, des morceaux de quartz.

Les pierres de cette *première assise* furent certainement mises en place, à dessein, là où nous les avons trouvées, lors du *comblement du puits*, et disposées avec une indiscutable méthode, car certainement ce ne sont pas des blocs jetés au hasard, ou tombés de la calotte : elles étaient trop *régulièrement disposées en pavage !*

Première Assise (1^m75). — C'est à 1^m75 environ de profondeur qu'on a trouvé cette première assise, d'au moins 0^m10 d'épaisseur, obturant presque complètement le puits dans toute sa largeur.

Deuxième Assise (2^m25). — Une couche analogue, mais plus épaisse et ayant près de 0^m20, fut ensuite rencontrée, le même

(1) Cette éventualité ne se présente jamais d'ailleurs dans le *creusement* ou le *recurage* d'un puits à eau ordinaire.

jour, à peu près à 2^m25 de profondeur. Mais, dans l'intervalle de ces deux premières couches importantes et d'aspect très tranché, on rencontra, en outre, d'autres blocs, jetés épars ceux-là au milieu de la terre noire, et mélangés avec des débris de tegula et de poteries, comme ceux trouvés déjà avant la première assise. — Il y avait donc presque exactement 0^m50, ou *deux pieds*, entre ces deux assises.

b) Trouvailles. — Voici ce qui fut trouvé ce jour-là, journée qui fut peu fructueuse d'ailleurs. On était, en effet, en pleine région des *pierres calcaires !*

A) *Matinée* (c'est-à-dire de 1^m60 à 2^m10) : 1° Une tuile romaine, *concave*, *très épaisse*, mais analogue à celles d'aujourd'hui. — 2° Deux débris de col d'une grande amphore ; diverses parois de vases en terre rouge ; plusieurs fonds de cruches de même aspect ; un morceau de col d'un très grand vase, à large ouverture, en terre très rouge. Débris de col, avec l'origine d'une grande anse.

B) *Soirée* (2^m10 à 3^m20) : 1° *Céramique. — a*) Débris de *tuiles romaines* à rebords (tegula) * *b*) *Poteries* : un anse d'un grand vase rouge ; débris nombreux de parois de pots en terre rouge ; fond d'une cruche ayant 0^m06 de diamètre, de pâte rouge ; un appendice d'amphore, à cannelure médiane et profonde, en terre rouge.

2° *Ossements.*—Toujours *blanc-jaunâtres*, ou plutôt nettement *jaunâtres* à la superficie, et *très blancs* à la cassure (pas d'imprégnation à l'intérieur par les matières noires) : Deux grosses molaires de *Bœuf* (dents très blanches) ; et débris d'*os longs* de la même espèce.

3° *Fer.* — Quatre morceaux de clous en fer (1).

III. — Jeudi, 6 *août*. — C'est dans la journée du jeudi qu'une modification importante fut notée dans le contenu du puits. Bientôt, après avoir dépassé 3^m50, c'est-à-dire dans la matinée même, la terre noire, devenant de plus en plus *molle*, se changea en *Tourbe* ou *Boue*, par suite de la présence d'une quantité assez notable d'*Eau*. Et, à partir de ce moment, jusqu'au fond du puits, on ne trouva plus que de la *boue*, au milieu de laquelle flottaient presque les objets trouvés.

Eau et Boue. — La présence de cette eau, au lieu de compliquer les choses, facilita, beaucoup, au contraire le travail d'extraction : ce qui explique pourquoi le jeudi nous pûmes descendre de 2^m10 (au lieu de 1^m60, comme les jours précédents), et atteindre ce soir là la profondeur de 5^m30 (*Fig.* 5). Il est vrai que nous avions un

(1) En recherchant ultérieurement dans les terres et boues sorties du puits, on a trouvé un très grand nombre de *Clous en fer* ; mais ces derniers nous semblent correspondre à un niveau plus profond.

homme de plus, pour rechercher les petits objets difficiles à trouver au milieu de cette boue très fluide, mais *sans odeur aucune*.

A partir de 3^m70, l'eau fut assez abondante ; et, pour pouvoir travailler plus facilement, le puisatier dut faire, au préalable, un petit *trou* au centre du puits et vider l'eau qui se collectait en ce point à l'aide d'une casserole (1).

Au fur et à mesure qu'on descendit, la terre devint de plus en plus noire et très molle. Des matières en décomposition ont certainement dû imprégner cet amalgame de sable et d'humus, mélangé de cendres. Il semble qu'il y ait là plus de *substances azotées* que de *matières végétales* décomposées (2). Dans les fosses sépulchrales, en effet, on ne rencontre pas une terre aussi noire, sans trouver du charbon.

A notre avis, il ne faut pas s'effrayer, bien au contraire, quand on rencontre un peu d'eau dans un puits funéraire. Elle aide à la fouille, au lieu de la gêner, à moins qu'elle ne soit trop considérable. Mais cela n'arrive pas au Bernard, car les puits n'y traversent jamais de vraie source (sans cela les Gallo-Romains ne les auraient certainement pas utilisés comme *Cavités à offrandes funéraires!* Cette eau provient du *fond* du puits et ne suinte pas des parois; mais c'est bien une eau d'infiltration. Elle est, soit descendue du sol par l'intérieur du puits (en très légère quantité, il est vrai, puisque jusqu'à 3^m20 la terre était très sèche), soit venue plutôt par les interstices des strates des schistes, à une notable distance de la surface, presque au niveau du fond même.

Redan. — A 4 mètres de profondeur et du côté du *nord* du puits, on a trouvé une sorte de petit *Redan*, qu'on pourrait prendre pour un trou artificiel et taillé dans le schiste formant la paroi. Mais, pour nous, il faut y voir un *trou naturel*, dû à la chute d'un bloc de quartz, provenant d'un filon, plutôt qu'une *cachette* (comme F. Baudry en a trouvé), ou qu'une *marche*, creusée à dessein par le puisatier gallo-romain pour descendre dans le puits.

Troisième assise de pierres (4^m80). — A 4^m80 de profondeur, on a trouvé une troisième couche de pierres, formant une sorte de *voûte*, et constituée par de *très gros blocs*, dont quelques-uns pesaient plus de 20 kilogrammes.

Immédiatement au-dessus de cette couche, se trouvaient des *cendres*, du *charbon*, des débris de *poteries*, et des *cornes de Cerf*.

Au-dessous de ces pierres, par suite à 5 mètres environ, on a découvert un gros lot de *Charbon de bois* et une *dent de Sanglier*, noirâtre. C'était là, évidemment, des restes d'un *bûcher*.

(1) Ce petit truc est très connu des puisatiers actuels.

(2) Nous verrons plus loin qu'à ce niveau il y avait une grande abondance de bois.

Dans le voisingae, deux morceaux de *Corne de Cerf*, et des *Os calcinés*, très noirs, et très reconnaissables. L'*incinération* est ici indiscutable! A ce niveau, on constata nettement d'ailleurs que la *boue* était constituée surtout par des *cendres*, mélangées à très peu de sable et imprégnées d'eau (1).

A 5^m, autre *Redan*, analogue à celui mentionné plus haut.

Trouvailles. — A. *Jeudi matin.* — Les objets trouvés dans la matinée furent les suivants.

1° *Poteries.* — Débris de *parois* de Vases jaunes (un épais; un mince); *fond* de vase et un *col.* — Plusieurs morceaux de poterie *samienne*, sans décoration. — Paroi, avec anse, d'un grand vase en terre jaune.

2° Deux gros morceaux de *Charbon de bois.* — Morceaux de *Bois*, ressemblant à des racines d'arbres.

3° *Ossements.* — Un débris de côte de *Bœuf* (os encore *blanchâtre*, trouvé avant 3^m50). Racine d'un andouiller de *Cerf*, très gros, ayant $0^m05 \times 0^m06$, et fragments d'*andouillers* cassés.

B. *Jeudi soir.* — Principales trouvailles :

1° *Débris de Bois*, en nombre considérable, trouvés au-dessous de la troisième couche de pierre; morceaux petits et gros.

2° *Charbon de bois*, en très notable quantité.

3° *Ossements* : tous *noirs*, trouvés à 5 mètres, au-dessous des pierres, et probablement *incinérés* en prande partie.

a) Deux morceaux d'*andouiller de Cerf*, cassés, très gros, analogues à ceux rencontrés dans la matinée au-dessus de la couche de pierres; petits fragments d'andouillers.

b) Débris d'os de *Chèvre* (probablement, car la détermination exacte n'est pas possible) : os longs, phalanges, côtes, os iliaques, etc.

c) Une corne, arrondie (*Daim* ou *Chevreuil*).

d) Un fragment de mâchoire inférieure droite, voisin de la branche montante, avec la dernière molaire, d'un volume moyen, de *Sanglier.*

IV. — Vendredi 7 *août.* — Ce fut, ce jour-là, que l'on trouva les premiers objets précieux. Dans la matinée, le puits avait encore 1^m20 de diamètre (*Fig.* 5); mais, dans la soirée, on constata qu'il commençait à se rétrécir tout à coup; à 6^m30, il n'avait plus qu'un mètre de largeur. Le vendredi soir, on n'était descendu qu'à 6^m60, après avoir déblayé 1^m30 (au lieu de 1^m90 comme la veille, et 1^m60 comme

(1) On dirait qu'on est bien là à la *fin, au haut*, de la *Sépulture proprement dite*.

les jours précédents), en raison du temps nécessaire à l'extraction des objets découverts. A cette hauteur d'ailleurs, le puits n'avait qu'un mètre de diamètre (*Fig.* 6).

Quatrième couche de pierres (5^m40). — Dans la matinée, vers 5^m40, on rencontra une très grosse *pierre calcaire*, obstruant presque totalement le puits. Elle fut très difficile à dégager, car elle pesait au moins 50 kilogrammes (*Fig.* 2).

Deux de nos photographies montrent qu'on ne put la monter qu'à grand peine; et, pour éviter qu'elle ne brisât toute notre installation et n'écrasât le puisatier en retombant (1), nous avions pris soin de faire remonter celui-ci à l'air libre, avant d'essayer de la monter.

Treuil a frein. — C'est d'ailleurs la crainte d'un accident de cette nature et l'existence de ce bloc, qui nous fit abandonner de suite notre appareil primitif, par trop élémentaire, et emprunter à notre très regretté ami et actif collaborateur, M. Gaston Bastard (de Jard), décédé en 1904, l'excellent treuil à volant, muni d'un frein automatique, aussi simple qu'élégant, qu'il a imaginé (*Fig.* 13; Pl. II) : ce qui facilita très notablement le reste du travail dès le lendemain, et nous tranquilisa complètement.

Cachette intercalaire (5^m60). — Cette grosse pierre, qui était longue d'au moins 0^m45, large de 0^m25, et épaisse de 0^m20 (cube : $0^m225 \times 2{,}2 = 50$ kilogr.), était placée, non pas horizontalement d'un côté du puits, mais *obliquement*. Son extrémité la plus élevée, correspondant au *centre* de la cavité, était appuyé sur un autre *bloc*, calcaire et de même nature, mais un peu plus petit, celui-là presque *verticalement* dressé, au côté opposé. De telle sorte que ces deux pierres, appuyées par leurs extrémités périphériques aux parois du puits, formaient, au centre du dit puits, une espèce de *toiture* à grande voûte, recouvrant les objets qui furent trouvés au-dessous d'elles. Ces objets étaient peut-être renfermés dans une *Caisse en bois à ferrures nombreuses*, dont on n'a sorti que les débris.

Il semble que cette toiture de pierres *cloturait* la partie principale du puits, tout ce qui était au-dessus n'étant que du remplissage (*terre noire*; débris de bûcher; os d'animaux incinérés; débris de pots; pierres calcaires) ou des assises de pierres, destinées à protéger le fond de la cavité funéraire (*Fig.* 2).

(1) L'abbé F. Baudry a eu un accident de cette nature. En fouillant le XXII^e puits, il avait à extraire un bloc très lourd. La corde cassa ; et la pierre retomba au fond du puits, où le puisatier, M. Masson, était resté ! Cette imprudence faillit coûter la vie au dévoué collaborateur de l'inventeur de Troussepoil ; heureusement l'ouvrier avait pu se garer à temps, le long de la paroi, ce puits étant assez large (1^m20) [L'abbé F. Baudry. — *Puits funéraires*, p. 190].

TROUVAILLES.— *Ossements.*— *a) Ossements d'un petit Chien.* — En arrivant sur la cachette, on a trouvé, près de la grosse pierre calcaire, le jeudi matin, une assez grande quantité d'ossements d'un *petit Chien*, colorés en *noir*, à patine sale (débris d'omoplate, deux os iliaques, six os longs des membres), sans compter les tegula et les briques, comme d'habitude. Ce *petit Chien* était à environ $5^{m}50$, c'est-à-dire au *sommet du Mobilier funéraire*. Il a dû être placé là, en chair, le dernier.

b) Tête de Bœuf. — Au milieu de la boue très noire, par suite de la présence de *bois corrompu*, de *cendres* et de *charbon de bois*, nous avons trouvé, vers $6^{m}70$, des *ossements* de coloration *noire*, comme ceux du chien ci-dessus. A signaler, en particulier : 1° une *tête de Bœuf*, presque entière, mais désarticulée et en morceaux (mâchoire supérieure; base de l'os sphénoïde; mâchoire inférieure côté gauche; fragment de la moitié droite presque complète de cette mâchoire inférieure; grosses dents molaires); puis quatre métacarpiens et mé-

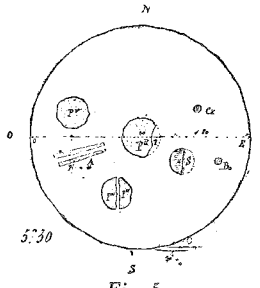


Fig. 5.

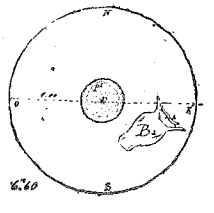


Fig. 6.

Fig. 5. — Coupe schématique du Puits, à $5^{m}30$ de profondeur : *Voie d'accès*. — Fin du troisième jour : 6 août 1903. — Echelle : 1/40.

Légende : P^{2}, P^{3}, P^{4}, P^{5}, morceaux du Pieu central, au-dessus de P^{1}; S, fond du seau; Ba, bœuf; Ch., chèvre; Pl. A, planches de Bois. — Le reste est comblé par de la boue et des pierres.

Fig. 6. — Coupe schématique du Puits, à $6^{m}60$ de profondeur : *Debut du Rétrécissement*. — Fin du quatrième jour : 7 août 1903. — Echelle : 1/40.

Légende : P^{1}, base du Pieu central, au-dessous de P^{2}; Ba, tête de *Bos brachyceros*, avec, en *b*, la moitié supérieure de l'*Atlas*, sciée.

tatarsiens (*canons*) et un *os du tarse*, de *Bos*. On a dû déposer par suite à ce niveau une *tête de Bœuf* entière, séparée du corps de l'animal, et les quatre *pieds* de la même bête comme trophée.

c) Sanglier. — Enfin une grosse molaire, très usée, de *Sanglier*.

2° *Caisse en bois.* — Au-dessous de la cachette, on a découvert : de très nombreuses *planches de bois*, très épaisses, cassées, et presque pourries, dont trois ou quatre morceaux avaient encore de gros *clous de fer* en place, perforant le bois, et dont l'un présentait une *cheville de bois* d'un centimètre de diamètre au moins. Nous pensons que ces planches étaient nombreuses et formaient une *Caisse* assez grande, car nous avons reconnu au moins trente à

quarante débris, analogues à ceux figurés (*Fig.* 5, N). Ces planches, en bois très noir, paraissant être du *chêne*, avaient au moins 0^m02 d'épaisseur. C'est à cette caisse que doivent correspondre quelques *ferrures*, trouvées dans les boues extraites à ce niveau.

3° *Seau en bois et en fer.* — Mélangé à ces planchettes, nous avons trouvé les *douelles* d'un *Seau en bois*, démoli : les unes entières, les autres cassées, avec leur goupillon d'articulation ; et de nombreux débris des *ferrures* de ce seau. On a d'ailleurs pu rassembler presque tous les morceaux des *cercles* de fer et la *bélière* du seau (*Fig.* 5, S).

Près du seau, on a trouvé, flottant dans la boue, de très nombreux branchages ou *morceaux de bois* non travaillé, les uns petits, les autres très gros (*Fig.* 5), provenant sans doute de la fracture du pieu, qui était plus bas.

4° *Pieu en bois.* — La tête de bœuf se trouvait du côté est d'un *gros Pieu* en bois, long de plus de deux mètres dans son entier, piqué au centre même du puits, et dont l'extrémité supérieure, cassée en plusieurs morceaux, fut découverte à la profondeur de 5^m60, encore verticale, mais rejetée du côté ouest (*Fig.* 5, P).

L'extrémité du pieu restée en place fut rencontrée à 5^m70. Rendu à 6^m30, on put le dégager complètement pour le sortir ; mais, pour cette opération, il fallut prendre les mêmes précautions que pour la grosse pierre calcaire, quoique son poids fut beaucoup moindre. L'une de nos photographies montre que ce morceau là avait près de 0^m70 de long. Au-dessous à 6^m30, on trouva, cassée aussi, la pointe de ce pieu, *nettement taillée en biseau* (*Fig.* 6, P').

5° *Poix.* — Signalons enfin que ce jour-là on découvrit, dans les boues, un petit bloc d'une substance, noire à la cassure, qui ressemble tout à fait à de la *Poix*.

Cette substance, comparable à de la *colophane*, assez peu lourde, puisque, pour un volume d'une noix, elle pèse 13 grammes, écrasée sur la lamelle du microscope, se résout en une série de débris, comme le ferait du verre pilé. Ces petits morceaux ont l'apparence de cristaux, mais n'en sont pas, étant de dimensions et de formes diverses. Chacun d'eux est très vivement coloré ; et, suivant leur épaisseur, ces débris varient du jaune pâle au brun noir de la matière elle-même vue à l'œil nu, en passant par le jaune d'or. [La préparation microscopique sèche est d'un aspect très élégant, en raison de ses vives colorations].

C'est évidemment une *résine végétale*, plus comparable à de la *poix noire* qu'à de la résine de pin (1), utilisée jadis pour l'éclai-

(1) Dans le puits n° XIV, très voisin, on a trouvé, en effet, de la *résine de pin* (F. Baudry. — *Puits funér.* p. 129).

rage dans nos campagnes. En effet, si l'on ajoute de l'éther sur la lamelle, on voit *tout* se dissoudre; l'alcool produit d'ailleurs le même effet, tandis que l'eau n'a pas d'action. Chauffée au bec Bunsen, elle brûle *en totalité*, pétille comme de la *résine*, en dégageant une odeur caractéristique de *goudron* et en ne laissant aucun résidu.

Cette matière nous paraît être de la *Poix noire* (1), celle appelée par les chimistes *Pix nigra*, car elle est lisse, cassante, très adhésive, à odeur empyreumatique spéciale (2).

La poix était d'ailleurs à cette époque employée pour la préparation des *récipients à vins* (?); et il est probable que celle trouvée dans le puits se trouvait dans un *vase*, et était analogue à celle que la calcination nous a fait retrouver, avec des substances aromatiques, dans les dépôts des cruches recueillis, c'est-à-dire dans le vin qui y fut placé.

V. — Samedi, 8 *août*. — C'est ce jour là que nous installâmes définitivement le treuil, excellent et sûr, qui nous avait été prêté par

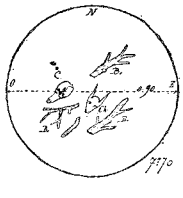


Fig. 7.

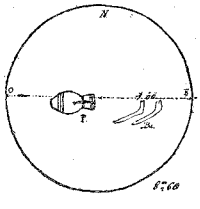


Fig. 8.

Fig. 7. — Coupe schématique du puits, à 7m70 de profondeur : *Milieu de la partie rétrécie.* — Milieu du cinquième jour : 8 août 1903. — Echelle : 1/40.

Légende : On est au milieu de la *partie rétrécie.* — C, tête de Chien; Ch., tête de Chèvre ; Bo, bois et branchages divers.

Fig. 8. — Coupe schématique du puits à 8m60 de profondeur : *Fin de la partie rétrécie.* — Fin du cinquième jour : 8 août 1903. — Echelle : 1/40.

Légende : P, premier Vase trouvé entier (Pichet) ; Ba, deux machoires inférieures de *Bos brachyros.*

M. G. Bastard, et dont l'une de nos photographies donne une idée très suffisante (*Fig.* 13; Pl. II).

Nous fîmes dès lors une excellente besogne, et avançâmes de 2 mètres. Cela tient aussi à ce que le puits à ce niveau était notablement rétréci. En effet, dès qu'on fut rendu à 7 mètres, au lieu d'un mètre, on ne trouva plus qu'une largeur de 0m90, qui se maintint

(1) C'est une substance qui fait partie de l'*Onguent basilicum*, de l'*Onguent de la Mère Thècle*, etc. Elle était bien connue des Romains, puisque Pline, Ovide et Virgile ont employé ce mot, qui vient du grec πίσσα (ce qui prouve que cette substance est très ancienne; quoique Ducange ne le cite pas). — Comme on la tire des pins et des sapins, et qu'il est probable qu'elle n'a pas été importée au Bernard, on peut en conclure qu'à cette époque il y avait de ces *arbres* sur la côte.

(2) Pline, d'ailleurs, a longuement insisté sur cet usage de la poix et les vins aromatisés dans son *Histoire naturelle*, à laquelle nous renvoyons (Edition Littré, chapitre XIV, etc.).

jusqu'à 8^m30, c'est-à-dire sur une hauteur de 1^m30. A 8^m60 toutefois, point où l'on s'arrêta le samedi soir, le puits s'était à nouveau élargi, et avait 1 mètre de diamètre (*Fig.* 8).

C'est à 6^m70 qu'on a trouvé la tête complète de *Bovidé* (*Fig.* 6, Ba), signalée plus bas, c'est-à-dire au-dessous de l'extrémité inférieure du *gros pieu de bois*, cité précédemment.

A 7^m60, abondante couche de *bois pourri* (*Fig.* 7, Bo), et *cinquième couche de pierres*, au-dessous de laquelle on rencontra une partie d'un squelette de *grand Chien*, adulte ou vieux, du côté de l'ouest, et des os de *Chèvre adulte* (*Fig.* 7).

Cinquième assise de pierres. — Cette cinquième assise de pierres, importante, fut notée à 7^m60, c'est-à-dire à peu près à la moitié du rétrécissement.

Sous ces pierres, il y avait des *flaques d'eau*, et des *planches en bois pourri*, placées tout à fait de *champ*, devant correspondre à une autre *Caisse*, assez grande.

Grosse pierre. — Une de ces pierres était encore plus grosse que celle que nous avons signalée déjà ; elle avait 0^m73 de long, sur 0^m55 de large à un bout et 0^m30 à l'autre (soit 0^m40 de moyenne); elle était épaisse de 0^m14 (cube : $0^m73 \times 0^m14 \times 0^m40 = 0^{m3}40$). Elle pesait au moins 80 kilog. Elle fut, bien entendu, d'une extraction très difficile et dangereuse, si bien que le puisatier dut encore remonter à l'air libre. Cette pierre était posée à *plat* ; mais l'une de ses extrémités, ne touchant pas à la paroi du puits, reposait sur une autre grosse pierre sous-jacente. En somme, même disposition de *voûte* que pour l'assise précédente.

Bois. — A noter encore, au-dessous de ces pierres et des planches, de gros morceaux de *bois*, à aspect blanc-jaunâtre, très bien conservé, et à texture dense, paraissant être du *Cerisier*. Un peu plus bas, on trouva un autre morceau analogue, mais plus petit, paraissant carbonisé. A côté, autres petits débris de la même essence avec, probablement, des *branchages de Vigne* (*Fig.* 7).

Trouvailles. — Ce fut une journée à *ossements*, à coloration très noire ; et on ne trouva guère, en effet, à ce niveau que ces pièces, d'ailleurs fort intéressantes.

A. *Ossements.* — 1° *Une tête entière de Bœuf.* — Corne droite cassée, mais corne gauche entière ; les deux moitiés de la mâchoire inférieure complètes (*Fig.* 6, Bo); deux maxillaires supérieurs, presque entiers, mais à partie antérieure brisée (*Fig.* 8, Ba).

Il faut en rapprocher la moitié supérieure de la vertèbre *Atlas*, semblant sectionnée à la *scie* (1), suivant un plan vertical, et trou-

(1) Il est possible qu'un *coup de hache*, bien appliqué, ait pu faire cette section ; mais on peut en douter.

vée aux côtés même de la tête et presque en place. Toutes les chairs avaient disparu. Non loin, on trouva les *métatarsiens* et *métacarpiens*, ainsi que quelques petits os du tarse. Il s'agit, en somme, d'une tête entière, pleine en chair, avec les *quatre pieds* (trophée) (*Fig.* 6, *b*).

2° *Squelette d'un grand Chien.* — Nous avons noté : un atlas ; les deux omoplates ; les deux os iliaques ; de nombreuses côtes ; les gros os des membres antérieurs et postérieurs ; les deux moitiés d'une mâchoire inférieure ; un crâne presque entier. Ces ossements étaient en un seul paquet, et assez mal conservés, et à patine *noire*. Il s'agit d'un *grand Chien adulte*, et sans doute d'une *Chienne* (Voir plus loin) (*Fig.* 7, C).

La moitié droite d'une mâchoire inférieure d'un autre petit *Canidé* avait été trouvée déjà au-dessus; il est probable qu'elle provient du petit *chien*, cité plus haut.

3° *Squelette d'un Capridé* (*Chèvre*). — Nous avons reconnu : un os iliaque ; des os longs des quatre membres antérieurs et postérieurs ; plusieurs vertèbres ; deux petites cornes d'un *Capridé*, probablement d'une chèvre (os noirs) (*Fig.* 7, Ch).

4° *Ossements d'un très petit animal*, indéterminables.

B. *Débris de Poteries.* — Dans la journée du samedi, on trouva encore :

a) Trois morceaux de vases, correspondant à l'ouverture d'une grande *urne* en terre blanche.

b) Deux cols avec goulots de cruche romaine : un petit goulot circulaire en terre jaunâtre ; un grand goulot à bec, tréflé, avec deux coups de pouces latéraux si marqués que l'ouverture était presque divisé en deux orifices distincts (il y avait en effet contact des bords opposés).

C. *Métal.* — Ce jour là, on a trouvé un fragment de métal, qui paraissait être jaunâtre au centre, mais dont la surface est recouverte de rouille, si bien qu'on pouvait hésiter sur sa nature; partant il s'agit bien de *fer*.

C'est un fragment d'une sorte d'anse ou de poignée de boîte, brisée aux deux extrémités. Il est constitué pur une tige cylindrique de $0^{m}006$ à $0^{m}007$ de diamètre, recourbée en arc de cercle, très allongé comme une anse de vase. Cette sorte d'ovale, dont la moitié manque, a un grand diamètre de $0^{m}11$ et un petit diamètre, qui devait avoir $0^{m}04$ (*Fig.* 9, n° IV). — Il est probable que c'est là un débris de belière d'un coffret ou d'une petite boîte.

D. *Objets d'ordre végétal.* — *Graines.* — Nous possédons un certain nombre de petites *Graines*, très fines, à écorce ridée, d'espèces différentes, que nous avons eu beaucoup de peine à découvrir dans

les boues encore humides; mais leur détermination et leur étude n'a pas encore été faite avec tout le soin voulu (1).

E. *Objets divers.* — Nous citons sous cette rubrique deux débris, qui ressemblent à des morceaux de carapace de *Tortue* (2). L'examen histologique (3) n'a pas pu nous permettre une détermination moins vague.

M. le Dr Gillot (d'Autun), qui les a vus, a eu l'idée d'en traiter un morceau par l'acide azotique; il y a eu effervescence et dissolution complète, avec résidu amorphe. C'est donc un composé *calcaire*, et une substance d'origine animale. Nous y voyons jusqu'à nouvel ordre, une *carapace d'animal*, de Tortue *marine* (4), étant donné que nous sommes en Vendée et près de l'Océan. Il sera intéressant de faire une plus exacte détermination, quand ce sera possible.

VI. — Lundi, *10 août.* — Les travaux durent être interrompus le dimanche 9 août, à notre grand regret, les ouvriers désirant avoir un jour de repos. Nous fermâmes le chantier, c'est-à-dire l'ouverture du puits, le samedi soir, à l'aide de madriers, notre nouveau treuil étant définitivement en place; et nous eûmes la chance de voir le temps se maintenir au beau le 9 août, comme les jours précédents. Mais, s'il avait plu, ce retard d'une journée aurait été certainement très préjudiciable au but poursuivi!

Le lundi matin 10 août, on reprit donc la fouille, le puits étant creusé jusqu'à 8^m60 et ayant à ce niveau 1 mètre de diamètre, comme nous l'avons signalé (*Fig.* 8). Le lundi soir, le puits, s'étant élargi à nouveau, avait 1^m10 de large (5); et on n'était rendu qu'à 9^m50. Ce jour là, on ne descendit donc que de 0^m90. Il est vrai de dire que les ouvriers perdirent beaucoup de temps dans la matinée, par suite d'une circonstance spéciale, mais sans intérêt scientifique.

Cette journée fut aussi fructueuse que la précédente, car nous arrivions au niveau de l'*Ampoule terminale* du puits, c'est-à-dire sur la sépulture proprement dite (*Fig.* 10 et 11).

Disparition des Pierres. — Une autre cause, pour laquelle on n'avança que de 0^m90 le lundi, c'est qu'on ne trouva plus que de rares grosses pierres calcaires, qui, par leur ablation, déblaient le

(1) On reconnaît facilement : deux grains de *Blé*; plus de petites graines très fines.

(2) A Néris-les-Bains (Allier), dans la ville gallo-romaine où il y a des Puits funéraires, des *côtes* de la Tortue Trionyx (Moreau de Néris. *Néris*, 1902, p. 139) ont été trouvés. — Or Néris est au centre de la France.

(3) Un débris, examiné au microscope, montre qu'il ne s'agit pas d'éléments *végétaux*, et que l'on n'a pas affaire à la coque d'un fruit, comme on aurait pu le croire à première vue.

(4) Ne pas oublier qu'on a trouvé de la *Tortue* dans les Dolmens, en particulier dans l'Allée couverte d'Argenteuil, sur le bord même de la Seine.

(5) A 9^m20, le diamètre était encore d'un mètre.

puits beaucoup plus vite. A cette profondeur, il n'y avait guère, en effet, que de la *boue* très-molle, dont l'extraction fut d'autant plus longue qu'elle renfermait quantité de petits objets.

C'est ce jour là qu'on nota plus spécialement qu'au-dessous des derniers blocs calcaires rencontrés, il y avait toujours un certain *vide*, et que les pots, trouvés *brisés*, étaient toujours placés *sous une grosse pierre*.

Il faut conclure de ces deux faits qui se corroborent, qu'une fois les vases mis en place, verticalement au milieu du puits, on les recouvrait par des pierres, choisies à dessein, et délicatement posées sur le goulot, comme pour le fermer. Souvent d'ailleurs le poids de ces pierres a brisé ultérieurement les cruches !

Sondage. — Le lundi soir, on sonda, avec précaution, vers le centre du puits, pour voir si l'on n'était pas près du fond. La sonde en fer (1) s'enfonça de $0^{m}60$ seulement au milieu de la boue, et dut être arrêtée par un petit bloc calcaire, voisin d'un pot de la cupule terminale.

Presque tous les objets intéressants du haut du puits ont été trouvés du *côté de l'est*, c'est-à-dire du soleil levant. Les avait-on mis de ce côté à dessein ? C'est peu probable ; mais, au-dessous, au contraire, tout était à l'*ouest*, dans la journée du mardi !

Technique. — Dès que, dans la matinée du lundi, le puisatier eut rencontré un vase entier, nous lui recommandâmes de ne chercher dans la vase molle qu'avec ses mains, et de ne se servir ni de *casserole* (si ce n'est pour épuiser l'eau), ni de la petite *pelle* des puisatiers. De cette façon, il ne brisa presque rien. D'ailleurs, quand on fouille dans la *boue*, on extrait beaucoup plus facilement les objets entiers que quand le puits est comblé de terre sèche ; ceux-ci flottent presque dans le magma noir, au milieu d'une foule d'objets (*Fig.* 11).

Trouvailles. — 1° *Poteries.* — A. *Poterie samienne.* — Pendant la journée du lundi 10 août, on a trouvé, dans les boues, plusieurs petits morceaux de *coupes*, dont quelques-uns avec *ornements* (cannelures circulaires ; encoches parallèles assez longues, etc.), en *terre samienne*, rouge, analogue à celle qui est si fréquente dans les fosses sépulchrales. — Les débris samiens étaient plutôt *rares* dans ce puits.

B. *Poterie fine.* — Il faut noter, en outre, quelques morceaux d'une poterie noire, très fine, provenant soit de coupes, soit de petites urnes. Citons encore un fragment, recouvert d'une sorte de vernis *violet*, à reflets *irrisés*.

(1) Celle-là même qui servait jadis à Masson, le puisatier de Baudry, et qui nous fut prêtée par sa fille.

C. *Vase entier.* — Dans la matinée, le puisatier rencontra un *premier vase*, en terre noire, très élégant, presque intact. Ce pot (*Fig.* 8, P) fut trouvé, *horizontalement couché* à côté des ossements, et rempli de l'eau du puits, en voulant soulever à la main une dernière grosse pierre qui le recouvrait (1).

2° *Ossements.* — A. *Os de coloration jaunâtre.* — *a*) *Bœuf.* — Ces os, de coloration *jaunâtre*, ont certainement subi une imprégnation quelconque, car ils sont loin de ressembler à ceux trouvés le samedi. Ils ne sont pas du tout *noirs*, comme ceux des palafittes.

Ils comprennent : un fragment de la *mâchoire supérieure*, du côté droit ; une moitié de *mâchoire inférieure*, côté droit, à extrémité antérieure cassée ; une *vertèbre* de grande taille ; une base de *corne*, cassée au sommet ; des fragments d'*os longs* des membres ; un *métatarsien* entier. — Il n'est pas certain que ces os aient été placés dans le puits, *après ablation des chairs*. Peut-être s'agit-il d'une *tête* et des *quatre pieds d'un Bœuf*, comme on l'a noté pour les deux *têtes* précédentes? Mais *c'est moins probable.*

b) *Chèvre.* — Ces os étaient aussi de coloration *jaunâtre* (et non noirâtre, comme ceux du squelette trouvé le mardi) ; et, probablement, ils ont du être enfouis après décortication.

Nous avons noté : un corps de vertèbre ; la moitié d'un autre corps de vertèbre ; des fragments d'os longs des membres ; un fragment de la moitié gauche de la mâchoire inférieure.

c) *Dents d'Ovidés.* — Deux grosses dents molaires de coloration jaunâtre, peut-être d'une grande *Chèvre*.

B. *Os de coloration noirâtre.* — a) *Chèvre.* — A côté, on a trouvé une *incisive* de chèvre, à coloration noirâtre, provenant peut-être de l'animal découvert antérieurement. Un débris de *corne*, avec deux grandes *entailles*.

b) *Fœtus de Mammifère.* — Une *mâchoire inférieure*, noirâtre, d'un *Fœtus* de Mammifère, à première dentition non encore sortie, et d'aspect très spécial, fut rencontrée au voisinage. Peut-être s'agit-il d'un fœtus, se trouvant dans l'utérus de la grande *Chienne*, jetée pleine, en chair et en os, dans le puits ? Mais la détermination précise (2) de cet os n'a pu encore être faite (3).

(1) Nous n'insisterons pas sur les nombreux *débris de Poteries* (fonds et parois), de tegula, etc., qu'on trouva encore à ce niveau. Bornons-nous à signaler la découverte d'un débris de *Brique*, présentant un *quart d'un anneau double* sur l'une de ses faces.

(2) Nous disons *Chienne*, quoique nous n'ayons retrouvé *qu'un seul fœtus*, en raison seulement de la *forme* de la *mâchoire*.

(3) Nous avons trouvé, dès 1901, deux fragments de mâchoire inférieure de fœtus, à première dentition non sortie, tout à fait comparables, dans les fouilles du Château de Saint-Nicolas-de-Brem (Vendée) ; mais il s'agit probablement d'animaux d'espèce différente [Voir : M. Baudouin et G. Lacouloumère. *Découverte et mise au jour du Château de Saint-Nicolas-de-Brem* (Vendée). 1902, in-8°].

c) *Ossements d'un Rongeur.* — Petit Mammifère, probablement un Rongeur : un fragment de frontal; un fragment de crâne ; un fragment de la mâchoire supérieure, avec deux petites incisives (d'où notre détermination) ; une moitié gauche de mâchoire inférieure ; nombreux petits os longs ; petit os iliaque. — Ces os ayant une coloration très foncée, il est très probable que l'animal, *mort* déjà, fut par hasard enfoui, en chair et en os, avec la terre du bûcher.

d) *Bœuf.* — Une extrémité pointue de petite corne de bœuf, cassée, de coloration noirâtre ; quatre petites molaires ; une incisive.

e) *Sanglier.* — Une dent incisive, noirâtre.

f) *Chien.* — Trois incisives de chien ; une petite molaire ; deux petites canines ; un grosse canine ; deux autres dents. Dents provenant de plusieurs animaux (squelette précédent et squelette suivant).

g) *Petit Chevreau.* — Deux débris de très petites cornes, sans doute de chevreau.

h) *Ossements indéterminables* (Petits et gros Mammifères). — Six paires de petits os de taille différente (soit 12) ; plus deux autres, inégaux ; nombreuses petites phalanges ; petites côtes ; une dizaine d'autres os longs. Débris de petits os plats, etc., etc. — Il faut y ajouter des débris de gros os, extraits des boues, et correspondant à tous les animaux cités jusqu'ici (bœuf, chèvre, chien, etc.), dont l'énumération détaillée n'aurait aucune utilité.

i) *Oiseaux.* — Un sternum à brechet d'un petit *Oiseau*, de coloration noirâtre.

3° *Métal.* — A. *Fer.* — *a*) Des *Clous en fer*, dont quatre à très large tête, et trois presque entiers. La tête a 0^m015 de diamètre ; le clou le plus long a 0^m07.

D'autres *clous* analogues ont été trouvés ultérieurement, en triant les boues desséchées ; il est probable qu'ils étaient originaires de ce même niveau. En tout cas, nous en avons compté un total de *cinquante* (sans compter les quatre ci-dessus mentionnés), d'un poids total de 200 gr. Les uns sont longs et gros, atteignant 0^m08 ; les autres à tête beaucoup plus petite et à corps très mince (0^m05 et demi de longueur).

Ces clous sont très rouillés, parfois *tordus* (1), parfois cassés à la pointe ou à la tête. Les plus gros sont tout à fait identiques à ceux que nous avons vus en place, dans les planches en bois rencontrées à un niveau plus élevé. L'un d'eux, très gros, a dix centimètres de long et une tige épaisse d'un centimètre près de la tête absente.

Ces clous nous semblent provenir des *caisses en bois* déjà mentionnées ; et ils ont dû être entraînés par leur poids vers le fond du puits, lors de la décomposition des planches.

(1) Ce qui semble indiquer qu'ils ont été enfoncés dans des planches.

b) *Crochet de fermeture en fer.* — Petite pièce en *fer*, de 0^m06 de long, de deux millimètres d'épaisseur, de 0^m012 de large, terminée à une extrémité par un crochet oblique de 0^m015 de haut, et cassée à l'autre. Il doit provenir d'une *caisse en bois*, détruite.

Il faut en rapprocher les pièces suivantes, trouvées dans les boues desséchées, et provenant sans doute du même point.

c) *Patte en fer.* — D'abord d'une sorte de *patte en fer*, analogue à la tête d'une patte-fiche moderne, et ayant pu servir de cran d'arrêt, à une paroi de grande caisse. La tête est une lamelle rectangulaire de $0^m025 \times 0^m045 \times 0^m002$, sur laquelle se fixe à angle droit, à une extrémité, une pointe de 0^m03, devant s'enfoncer dans du bois. Cet objet, qui n'est peut-être qu'un fragment, est très rouillé.

d) *Petit crochet.* — On a aussi trouvé dans les boues un petit objet en fer, assez semblable à un *clou tordu*, mais qui pourrait bien être un morceau de crochet, destiné à fermer une boîte (*Fig.* 9, n° VI). A noter encore un *morceau de fer en équerre*, à branches cubiques, ayant 0^m025 de long et 0^m01 d'épaisseur.

f) *Une pointe en fer à tête, aplatie* transversalement (*Fig.* 9, n° III).

g) Un débris d'une *pièce ouvragée*, ressemblant plus ou moins aux *clés*, que l'abbé F. Baudry a décrites (*Fig.* 8, n° V). A noter les petits crochets *a*, *b* (rectifiés en *b*' et *c*).

B. Bronze. — Au cours du triage des boues, on a rencontré encore (*en notre absence*) deux objets, en *bronze* ou en cuivre, qui nous laissent *quelques doutes* sur leur authenticité, car ils sont très *bien conservés*. De plus, ils sont si volumineux que nous nous demandons comment ils ont pu nous échapper pendant les travaux !

1° *Anneau.* — Le premier est un *Anneau*, en métal jaune, peu patiné, qui paraît être en Bronze. Il ressemblerait assez à la bague dite *Alliance* en Vendée, s'il n'était aplati, comme un anneau de rideau moderne (*Fig.* 9, n° II). Son diamètre est de 0^m025 et l'orifice de 0^m018 (il pourrait à la rigueur servir de bague, pour le petit doigt). — Il me semble bien que les paysans de Vendée ont encore des anneaux semblables (1).

2° *Poignée.* — Le second objet est certainement une *Poignée*, *en Bronze*, d'un Coffret assez riche, car, à l'une de ses extrémités, on voit encore l'*œillet* D, qui la fixait. Elle est si bien conditionnée que nous hésitons sur son authenticité, quoiqu'elle soit beaucoup plus patinée que l'anneau. La poignée a 0^m07 de long, avec un écart de 0^m03. La tige qui la forme a 0^m005 de diamètre et présente en son milieu un renflement à plusieurs bourrelets C. Les parties laté-

(1) Baudry a d'ailleurs trouvé des anneaux tout à fait analogues (Puits n°s V et XV).

rales servant à l'articulation sont de même aspect (*Fig.* 9, n° I, A et B) (1). — Cette pièce paraît être, en somme, une très belle *bélière* en bronze (2).

4° *Cuir. — Débris de Chaussures.* — A noter *six* morceaux de *cuir*, dont trois assez grands, tout à fait comparables à ceux qui se trouvent encore au Musée de La Roche-sur-Yon, et ont été trou-

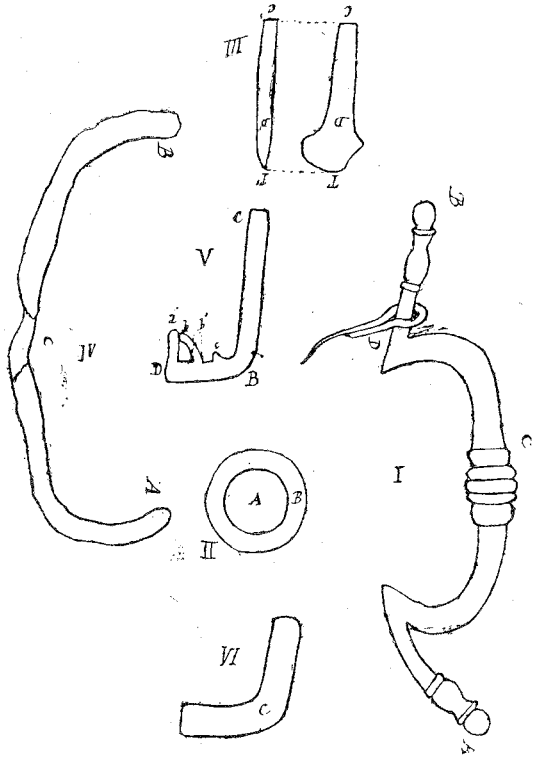


Fig. 9. — Objets divers, trouvés à différents niveaux dans le Puits n° XXXII. — Schéma. — grandeur nature. — *Légende :* I, *Poignée,* paraissant en Bronze, avec ses extrémités A B d'articulation (*Objet un peu douteux*); en D, mode d'articulation ; en C, ornement du milieu [*Gr. nat.*]. — II, Anneau en *Bronze* (*douteux* aussi) [1/2 gr. nat.]. — III, sorte de Patte en *fer*, T, à tête D, cassée en C ; vue de profil en T' C' [Nature]. — IV, Poignée en *fer,* rouillée, A B C, patinée, *authentique*. — V, sorte de Clé C B D à 3 crochets (*a* ; *b*, *b'* ; *c*). — VI, Objet en fer, coudé en *c*.

vés dans des Puits du Bernard par l'abbé Baudry. — Ils présentent de petits *trous rectangulaires*, pour passer les fils de couture ; et

(1) Rien d'identique dans les *Puits funéraires* de Baudry. — Pourtant cet objet ne paraît pas être moderne, malgré les conditions de la trouvaille. [Voir, plus loin, l'aventure de la *Truffette*].

(2) On en a trouvé une analogue, de même époque, mais plus artistique encore, à Saint-Médard-des-Prés (Vendée) [B. Fillon] ; elle a été figurée par O. de Rochebrune (*Poitou et Vendée*, pl. n° 51).

des *orifices arrondis,* plus grands, correspondant à la place occupée par les clous de la semelle. Ce sont, évidemment, des restes de *Chaussures ;* il ne peut pas y avoir de doute pour ceux qui connaissent les trouvailles précédentes de F. Baudry et les recherches bibliographiques de l'un de nous (1).

Ces vestiges fort curieux furent trouvés à la fin de la journée du lundi ; mais l'un de ces débris de cuir ne fut toutefois ramassé qu'ultérieurement dans les boues extraites du puits.

5° *Mollusques.* — On trouva à ce niveau des *coquilles d'Huîtres* (*Ostrea edulis, L.*), et des *Patelles*, à perforation spontanée (une demi-douzaine environ).

Dans les boues de la profondeur, nous avons noté l'existence de petites *Planorbes*, dont l'origine nous paraît un peu obscur (2).

6° *Insectes.* — A l'examen des boues, à leur sortie du puits, nous avons cru reconnaître des débris de carapaces d'*Insectes* (3). Nous en avons même recueilli quelques-unes; et nous avons pu faire déterminer certains de ces restes, très-fragiles, qu'il nous a été possible de conserver desséchés, quoiqu'il eut mieux valu les mettre dans l'alcool, au moment même de la récolte.

Notre ami E. Hue a pu y reconnaître : 1° un *pronosum* de *Geotrupes mutator*, Marsh, un Lamellicorne; 2° Une tête de *Ocypus cyaneus*, un Staphylinide. — Ces deux espèces sont encore communes en Vendée à l'heure actuelle (Blaud, *Rev. Sc. nat. Ouest*, 1895, p. 1).

VII. — Mardi, *11 août.* — Ce fut la journée la plus agréable pour nous, à divers points de vue (objets trouvés, fin des travaux), car la pluie ne tarda pas à survenir dans la soirée même. Il était temps de terminer et d'arriver au fond de la sépulture! A midi, d'ailleurs, le puits était complètement vide.

Les 0^m90 qui restaient à déblayer (*Fig.* 11) le furent rapidement, car, si le trou resta jusqu'à 10 mètres (*Fig.* 10) avec un diamètre de 1^m15, correspondant à l'ampoule ou dilatation terminale, à partir de là il diminua très rapidement, pour former la cuvette du fond à 0^m40 plus bas, cuvette n'ayant plus que 0^m80 d'ouverture (*Fig.* 12). Ces 0^m90 ne renfermaient guère que les Vases funéraires.

(1) Baudouin (Marcel). — *Les Chaussures gallo-romaines.* — *Gazette médicale de Paris*, 1903, n° 80 et 81, pages 245 et 253.

(2) Il n'est pas probable que ces petits Gastéropodes aient été amenés dans le Puits par les eaux d'infiltration; en effet, on ne peut guère admettre cette hypothèse. — Par suite, il faut supposer que, pour combler jadis le puits, on a dû prendre un peu de terre le long des ruisseaux qui limitent la Nécropole.

(3) On reconnaissait facilement à première vue un céphalothorax d'un assez gros Coléoptère noir, analogue à un bousier; deux céphalothorax de Coléoptères plus petits.

Examen général. — Quand le puits fut tout à fait vide, M. le Dr M. Baudouin, qui était déjà descendu plusieurs fois dans ce puits, se fit descendre à nouveau jusqu'au fond, à l'aide du treuil en place, pour se livrer à une exploration complète, non seulement de la cupule terminale, mais des parois du dit puits, à toutes les hauteurs : ce qui fut facile, grâce au frein *automatique* dont le treuil de M. Bastard était pourvu.

Il essaya, mais en vain, d'y prendre des vues photographiques, car il aurait fallu des appareils spéciaux ; toutefois il put se rendre très bien compte de la façon dont le puits avait dû être creusé.

Nous savons, grâce à Mme veuve Coumailleau, fille de M. Masson, puisatier de l'abbé Baudry, habitant encore à Troussepoil, que notre prédécesseur s'était fait parfois descendre dans les puits qu'il a fait vider ; mais, comme il ne disposait pas d'un *treuil à frein*, il n'avait jamais pu faire ce que M. le Dr M. Baudouin a réalisé,

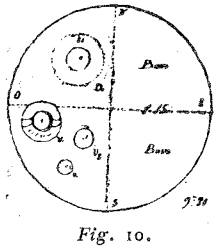


Fig. 10.

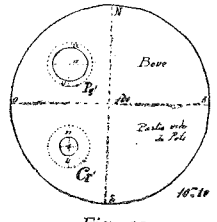


Fig. 11.

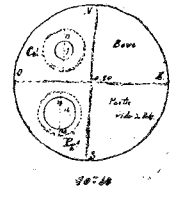


Fig. 12.

Fig. 10. — Coupe schématique du Puits, à 9m80. — *Partie supérieure de l'Ampoule terminale.* — Septième jour : Matinée du 11 août. — Echelle : 1/40. — *Légende* : D, Doliolum (projection du fond et de la panse) ; — Ur, Urne brisée ; — Vi, vase à *inscription* (projection du goulot et des anses) ; — Cr., Cruche gallo-romaine, rouge, brisée [Tous les objets sont à l'*ouest*, O].

Fig. 11. — Coupe schématique, à 10m10. — *Partie moyenne de l'Ampoule.* — Septième jour : Matinée du 11 août. — Echelle : 1/40. — *Légende* : Cr1, petite Cruche romaine, entière : — Pg1, Pot gaulois à bec brisé. — Les vases sont représentés par la projection de leur fond (traits pleins) et de leur panse (trait pointillé) [Vases toujours à l'ouest, O].

Fig. 12. — Coupe schématique, à 10m40. — *Le Fond du Puits* (Cupule). — Septième jour : 11 août 1903, midi. — Echelle : 1/40. — *Légende* : Cr2, grande Cruche romaine entière ; — Pg2, Pot gaulois entier [Vases toujours à l'ouest, O.].

c'est-à-dire l'examen approfondi, mètre par mètre, et à tête reposée, de tous les niveaux, c'est-à-dire de toute l'étendue des parois, et de tous les redans qu'on y a notés.

Il résulte de cette exploration que tous les redans du Puits XXXII sont *naturels*, c'est-à-dire dus à des coups de pic trop accentués ou à la chute de morceaux de quartz de filon, et non pas à des sortes de *marches*, creusées dans le schiste pour descendre dans le puits, ou à des *cachettes* faites à dessein : ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse pas en découvrir dans d'autres puits, comme l'a indiqué l'abbé Baudry.

Cette descente dans le puits, quand on dispose d'un treuil solide

peut y avoir de doute sur la détermination exacte de l'espèce et sur la façon dont le corps entier de cette chèvre fut placé dans la sépulture. Elle occupait le côté *nord* du puits. — La face ne présente pas de fossette lacrymale ; la corne la plus longue a 0^m08 ; le crâne est haut de 0^m07 et long de 0^m17.

b) *Squelette d'un jeune Chien.* — Un squelette de jeune chien entier, avec *crâne intact* (1) (*Fig.* 12 *bis*), fut trouvé au *sud*, en face des ossements précédents, sous une autre grosse pierre. Nous avons reconnu : le maxillaire inférieur, sauf quelques dents ; l'axis et l'atlas ; des vertèbres ; les deux omoplates ; les quatre membres postérieurs et antérieurs, sauf les petits os, égarés sans doute ; des côtes ; le sacrum ; les deux os iliaques, etc. Dimensions du crâne : Longueur de la voûte palatine, 0^m09 ; largeur maximum, 0^m05 ; diamètre occipito-nasal : 0^m15 ; hauteur maximum du crâne, 0^m06.

Ce chien, comme la chèvre, fut certainement placé dans la fosse, sans avoir été dépecé.

c) *Côtes de Bœuf à Gravures.* — Au voisinage, on trouva plusieurs côtes entières d'un Bœuf de petite taille, dont quelques-unes présentent des *Gravures* ; nous reviendrons plus loin sur ces os, *évidemment décharnés au préalable*, puisqu'on y trouve des traces indiscutables de l'industrie humaine !

2° *Poteries.* — Ces ossements enlevés, on trouva, à 9^m70, la première couche de *Pots*. Les uns étaient *brisés* ; les autres *intacts*.

A) *Première couche.* — *a*) Les morceaux *brisés*, rassemblés ultérieurement, nous ont donné au moins *six* vases.

1° Un *vase à inscription* (Parties supérieure et inférieure) (*Fig.* 10, Vi.) ;

2° Une cruche en terre, grisâtre (partie inférieure) ;

3° Une cruche en terre, jaune-rougeâtre (Parties inférieure et moyenne) (*Fig.* 10, Cr.) ;

4° Une cruche en terre brune ;

5° Un grand vase gaulois (moitié latérale) ;

6° Une petite urne (*Olla*), en terre noire (presque entière), qu'on a pu reconstituer (*Fig.* 10, Ur.).

Tous ces vases étaient sans doute *intacts* et *pleins* lors de la sépulture, car nous avons trouvé dans plusieurs d'entre eux des *dépôts* sur leurs fonds et sur leurs parois (2).

(1) Canine supérieure droite, usée par l'inférieure, à encoche.

(2) Nous sommes convaincus que la plupart de ces vases étaient brisés, avant l'*ouverture du puits* ; ils avaient dû être écrasés à la longue par les grosses pierres qui les recouvraient.

Mais l'un d'entre eux au moins, la petite *Olla*, à parois très épaisses, n'a dû être brisée qu'au cours des fouilles, comme on a pu s'en assurer en examinant les traits de fracture. Pour nous, ce n'est pas le puisatier qui est en cause, car il a toujours procédé avec les plus grandes précautions ; mais le mauvais plai-

b) Le seul vase intact de cette couche est un grand *Doliolum*, dont le col seul manque et qui présentait un dépôt abondant (*Fig.* 10, D.)

B) *Deuxième couche.* — La deuxième couche de pots était à peu près à 10 mètres de profondeur. Elle se composait de deux vases : *un Vase gaulois* et une *grande Cruche romaine*. Il est probable que plusieurs des pots trouvés cassés faisaient en réalité partie de ce niveau. D'ailleurs, les pots n'occupaient que la *moitié ouest* du puits; il n'y en avait pas dans la *moitié est*, remplie exclusivement par de la *boue* et les petits objets que nous indiquons plus loin (1).

Cette remarque, qui n'a jamais été faite, croyons-nous, par l'abbé Baudry, nous paraît très importante. A notre avis, elle donne, en effet, la clé de l'établissement et du remplissage de ces cavités funéraires, car elle semble indiquer que, pour placer les pots au fonds du puits, le puisatier y descendait lui-même, et les empilait les uns sur les autres, *dans une moitié du puits* seulement : l'autre restant libre, de façon à ce qu'il put s'y loger, et ne remonter au-dessus des pots qu'après les avoir bien installés, puis après avoir comblé la seconde moitié du puits (*Fig.* 12 et 12 *bis*).

C) *Troisième couche.* — La dernière couche, correspondant, bien entendu, au fonds du puits, c'est-à-dire à 10m40, comprenait deux autres vases : *un grand Pot gaulois* et *une Cruche romaine.*

En réalité, il n'y avait pas trois couches bien distinctes, mais un monceau de pots dans la cuvette. Ils étaient placés presque tous debout ou à peine inclinés, les uns à côté des autres et les uns sur les autres, de façon à remplir toute la cavité.

1° Le *Vase gaulois* est celui qui est tout à fait *entier* : il était au fond du puits, et contenait *trois morceaux de Charbon* de bois, ainsi qu'un fragment de sa paroi, détaché et tombé à l'intérieur. Nous en concluons qu'il devait autrefois contenir des *cendres* (2), qui se mélangèrent avec de l'eau, et qui, par suite, disparurent lors du lavage de ce pot, qu'on trouva debout, en place, mais plein d'une boue très liquide, en raison de son large goulot (*Fig.* 12 et 12 *bis*).

2° A côté de ce pot, il y avait une petite *Cruche romaine*, qui fut aussi trouvée debout, et qui était encore remplie d'un *liquide clair.*

3° *Objets métalliques.* — A côté des pots, on a trouvé, dans la matinée du mardi, plusieurs autres objets, dont quelques-uns

sant signalé; il a dû fracturer ce vase en jetant pendant la nuit, dans le puits, le morceau de fer mentionné plus loin.

(1) Nous ne pouvons pas admettre, en effet, que la moitié *est*, trouvée libre de pots dans ce cas, corresponde exclusivement aux vases cassés. D'ailleurs, notre puisatier est très formel. Tous les pots, intacts ou brisés, ont été vus en place dans la *moitié ouest* seulement, alors que tous les objets trouvés jusqu'ici étaient surtout à l'*est*.

(2) Dans ce pot, de même que dans celui de la couche précédente, on ne trouva pas le moindre *dépôt adhérent* aux parois.

métalliques. — Certainement ils avaient été entraînés au fond du puits par la boue et devaient primitivement correspondre à des niveaux plus élevés. — A noter un *Couteau en fer*, à manche en bois, encastré dans une petite douille; il y avait encore un peu de bois pourri dans la douille. Nous décrivons plus loin cet instrument.

Truffette moderne. — Un personnage, des environs du lieu où nous avons trouvé le puits, un peu jaloux des découvertes faites et mécontent de l'indemnité de fouilles à lui allouée dans d'autres circonstances, voulut tenter une innocente plaisanterie, que nous n'hésitons pas à dénoncer, pour mettre les chercheurs à venir en garde contre l'esprit vindicatif des paysans !

En notre absence, il jeta, en effet, dans le puits l'un de ses instruments désenmanché et usé, une *truffette*, servant actuellement à sarcler le blé. L'outil de fer, à peine rouillé, fut sorti du puits devant nous le mardi matin 11 août, et arriva à la surface couvert de tant de boue et de vase que la fille du puisatier de l'abbé Baudry, qui se trouvait au bord du puits à ce moment, s'y trompa elle-même, et vit là un objet gallo-romain! Nous y crûmes d'abord nous aussi ; mais, pris de doute, nous tentâmes l'expérience suivante. La truffette *nettoyée* fut à nouveau jetée par nous dans le puits creusé à ce moment à plus de $9^{m}50$; elle fut examinée, après cette chute, avec le plus grand soin, pour voir dans quel état elle se trouvait au fond du puits. Elle se présenta alors non couverte de boue, si bien qu'après cette expérience, nous crûmes encore à son authenticité.

Malheureusement, quelques heures après, la même personne nous fît une autre farce, inutile à rapporter ici, qui nous mit sur la voie, et nous prouva l'existence d'un mauvais plaisant aux alentours du chantier; et, alors, nous fûmes fixés. D'ailleurs, l'examen, au Musée de la Roche, des instruments en fer trouvés par Baudry nous confirma bientôt dans cette opinion que l'objet ne pouvait être que *moderne*.

La truffette ayant été utilisée par un *gaucher* (usure très marquée à gauche, et non pas à droite comme d'habitude), notre conviction a trouvé en outre dans cette remarque un argument des plus probants !

4° *Verre : fiole*. — On a trouvé, dans les boues, extraites le mardi 11 août, trois débris de *verre*, qui proviennent vraisemblablement d'une même petite fiole brisée. Ces débris sont :

a) Un morceau de *paroi* et de col, n'ayant que quelques millimètres carrés, en forme d'angle dièdre arrondi.

b) Une *anse*, pleine, cylindrique, sans cannelure, arquée, cassée à une extrémité (l'autre paraît correspondre à l'insertion même), ayant $0^{m}03$ de long et $0^{m}004$ de diamètre.

c) Un *fond* de fiole, ayant $o^{m}o35$ de diamètre, intact, intact, ne présentant comme dépôt qu'un peu de boue desséchée.

Ce verre a bien les reflets bleuâtres de la verrerie gallo-romaine; d'ailleurs le fonds est caractéristique par sa forme et ses dimensions.

5° *Objets divers.* — 1° *Boule en quartz.* — Ce jour là, on a trouvé aussi un *morceau de Quartz*, veinulé, arrondi, représentant la moitié d'une sorte de boule en quartz, ayant dû servir d'écraseur pour une petite meule ou de pilon d'un mortier (1). Dimensions: hauteur, $o^{m}o22$; diamètre, $o^{m}o63$ (*Fig.* 15).

2° *Substance végétale* (Poix).—Un morceau de *substance*, gros comme une noix, ayant l'aspect macroscopique du liège un peu décomposé, et dont la détermination n'est pas sûre, nous a beaucoup intrigué; et nous ignorons encore sa nature exacte. A la cassure, on voit au centre des parties comparables à de la résine, mais en couche très mince; au-dessus et au-dessous, substance décomposée analogue à du liège. Nous concluons à de la *Poix*.

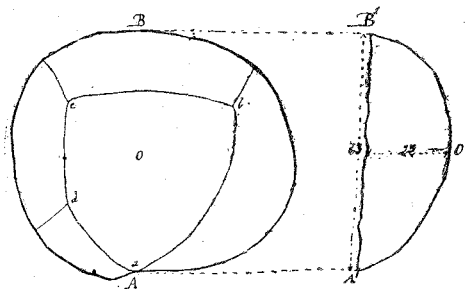


Fig. 15. — *Boule de Quartz*, désignée sous le nom de gauloise. — *Légende*: O, vue de *face*, du côté intact; — O A' B', vue de *profil*; — A' B', partie fracturée; — A, B, direction de la vue de *profil*; — a b c d, facette inférieure. — Échelle: 1/2 gr.

Cette substance, extrêmement légère [poids 6 grammes, pour un volume d'une petite noix environ], examinée au microscope, se résout en une infinité de grumeaux très bruns et très petits, qui ne sont évidemment que des éléments végétaux désagrégés. Parmi eux, l'eau fait se détacher une certaine quantité de lamelles isolées, d'apparence épithéliale, très minces, presque transparentes, mais fortement colorées en *jaune* foncé. Ce sont probablement des cellules de l'écorce, encore reconnaissables (2).

En chauffant au bec Bunsen une petite quantité de cette substance, on constate qu'elle brûle très facilement et pétille fortement. Calcinée à fond, elle laisse un léger dépôt. On dirait, en raison des odeurs dégagées, qu'on a bien affaire à de la *Poix noire*, mélangée avec d'autres débris végétaux.

(1) Baudry a signalé qu'on trouvait, dans beaucoup de puits, « des Boules quartzeuses », dont quelques-unes *rondes*, à la façon des fromages de Hollande (VII[e] Puits). Il est évident que c'est un objet de cette nature, cassé en deux morceaux, dont il s'agit ici.—Nous avons vu, au Musée de Saint-Germain, une pièce exactement semblable à la nôtre, et étiquetée *Caillou granité*.

(2) Un morceau de *liège*, examiné dans les mêmes conditions, se présente sous un aspect tout différent (cellules polygonales, vides et transparentes, disposées en *grillage;* caractéristiques). Il ne peut donc pas s'agir de cet élément, malgré les apparences extérieures.

Il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il s'agisse là d'une sorte de dépôt dans le fond d'un vase, car l'objet semble *moulé* sur la partie interne d'une cruche.

3° *Galet à rigole.* — Un *galet roulé*, plat, ovalaire, en quartz bleuâtre, présente une rigole par usure sur ces deux faces, comme si l'on avait mis une corde pour le soutenir et le ficeler. Sur une face, l'étranglement est en Y à une extrémité; mais à l'autre il est émoussé (*Fig.* 16). Sur l'autre face, la rigole est à peine reconnaissable, à une extrémité du moins. Ce galet a 0^m035 et 0^m045 de diamètre et est épais de 0^m006. L'Y de l'une des faces a deux branches, qui ne dépassent pas 0^m05 et une largeur moyenne de 0^m04.

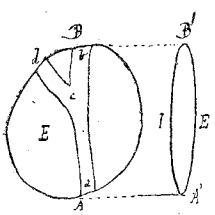


Fig. 16.

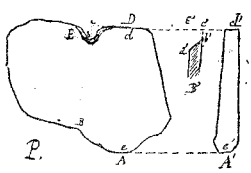


Fig. 17.

Fig. 16. — *Galet à Rigole*, gaulois. — *Légende*: A B E, vue de la *face* à rigole en Y; — a b c d, rigole en Y; — A' B' E, profil suivant A B; — I, face à rigole simple. — Échelle : 1/2 gr.

Fig. 17. — *Plaquette perforée en Schiste.* — *Légende* : A E D, vue de face; — A' D', vue de profil suivant A D; — B' b', vue de profil suivant B b c; — c, échancrure, résultat de la fracture du schiste au niveau de la perforation; — a' b', vue de profil du biseau de la perforation; — E' c', épaisseur du schiste. — Échelle : 1/2 gr.

4° *Plaquette en Schiste.*— Dans les boues, on a ramassé enfin un demi-disque à *encoche*, un peu douteux au point de vue préhistorique (2), fait avec un *Schiste à séricite*, pâle et très onctueux (*Fig.* 17).

Cette roche est *importée* et n'est pas sûrement originaire de Trousse-poil, où les schistes sont plus noirâtres et moins fins. L'encoche n'a été percée que d'un seul côté (*B' : a' b'*); il n'y a *biseau* que *d'un seul côté*. Elle correspond sans doute à une *perforation* du schiste, qui est fracturé. Il est certain que ce n'est pas un morceau de *schiste* provenant du creusement du puits. En effet, l'*encoche est trop petite*, la *roche est différente*, et le *morceau est trop grêle* (3).

(1) Un caillou, aplati dans sa partie médiane, avec trace d'usure creusée par le frottement, a été trouvé dans le puits XIV, voisin (Baudry. — *Puits funér.*, p. 129); c'était un objet analogue.

(2) Ce qui nous donne des doutes, c'est que la *perforation* n'a été faite que *d'un seul côté*, comme les disques d'ardoises modernes avec lesquels jouent les enfants. — Ne serait-ce point plutôt là une *Lame à Encoche*, dite des *Souterrains-refuges*? Elle est bien *petite* pourtant!

(3) Nous avons trouvé une pièce assez analogue dans l'Allée couverte de Commequiers; et on retrouvera, dans le mémoire consacré à cette étude, une note sur ces sortes de Disques en Vendée.

Boues. — A Paris, nous avons examiné au microscope de la boue extraite du fond du puits et récoltée ce jour-là à 10 mètres de profondeur, de la façon la plus aseptique possible.

a) *Histologie.* — Or nous avons constaté qu'elle était en ce point composée des éléments suivants :

1° De très nombreux cristaux, plus ou moins gros, transparents, blancs, très irréguliers, insolubles dans l'alcool et l'éther, qui ne peuvent guère être que des grains de sable microscopiques, c'est-à-dire des *cristaux de quartz*, pour la plupart ; ces cristaux forment la masse principale de la matière étudiée.

2° De très gros éléments *végétaux*, qui étaient d'ailleurs visibles à l'œil nu, et qui, sur la lamelle, à un faible grossissement, parurent des débris de *bois*, très colorés et bruns.

3° De petits corpuscules vert-jaunâtre, très irréguliers, qui ne sont évidemment que des particules colorées par de la chlorophylle et décomposée ; celles-ci paraissent provenir de la désagrégation de spores, de fibres, et de cellules *végétales*.

4° *Pas trace de Diatomées*, ni d'autres *Corps figurés* végétaux.

b) *Chimie.*— Calcinée, cette boue ne diminue pas sensiblement de volume ; ce qui indique que les éléments organiques y sont peu abondants, physiquement parlant.

C'est donc là une *Boue artificielle* (1), produite par le mélange, fortuit *et à l'abri de l'air*, de la terre de la région avec les détritus de bois enfouis dans le puits lors de la sépulture (2).

Nous avons découvert en outre, ça et là, quelques débris : sans

(1) Nous soulignons à dessein ce terme *Boue artificielle*, car cette Boue des Puits funéraires a bien ce caractère. En effet, elle a été produite, après coup, par un mélange de terreau (humus végétal) avec de l'eau pure, dans les profondeurs du sous-sol, *absolument à l'abri de l'air*.

Les *Boues naturelles* sont, au contraire, celles qui se forment à la surface, et *au contact de l'air*. C'est ce qui se passe dans les mares, les fossés, les marécages, les Marais mouillés des bords de l'Océan Vendéen. Elles se distinguent nettement des précédentes par la présence des *Diatomées*, qui y sont amenées par le vent, c'est-à-dire par *l'air*, et qui ne peuvent fructifier qu'à *l'air libre*.

Il ne faut donc pas admettre cette affirmation de E. Lefèvre (Art. *Diatomées : Dict. encycl. des Sc. méd.*, p. 265), qui prétend qu'il y a des « Diatomées partout où il y a de l'eau ». Ce n'est pas toujours exact. Il faut ajouter : « en présence de l'air », puisque ce sont les vents qui apportent ces Algues dans les eaux stagnantes.— Dans un examen récent de boues naturelles (Marais du Pissotte, Saint-Hilaire-de-Riez, Vendée), nous avons reconnu au moins cinq espèces différentes de Diatomées !

(2) Cette absence de Diatomées est importante à noter aussi au point de vue du diagnostic de la nature des *Puits* à boues du Bernard. — Elle prouve, *de façon irréfutable*, que ce ne sont pas, comme on l'a dit jadis, des *anciens Puits à eau* comblés ; dans la boue de ces puits, ayant été en contact avec l'air, il y a souvent, en effet, des Diatomées, d'après Ed. Lefèvre [*Loc. cit.*]. — Ce ne sont pas non plus des *latrines* ou *fosses d'aisance*, comme on le répétait encore récemment, et bien à tort, mais pour d'autres raisons.

doute des morceaux de *cuticule*, présentant encore adhérentes et en place cinq ou six *spicules*, qu'on trouve parfois libres.

Nous croyons que ces débris verdâtres à spicules proviennent de carapaces d'*Acariens* ou d'autres insectes, parasites des végétaux. Leur détermination nous paraît impossible ; mais ils se rapprochent des cuticules de certains *pous* et même de certaines *puces*. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que des poux (*Pediculus*) ou même des puces d'hommes (*Pulex*) ou d'animaux, aient été déposés dans le puits avec les vêtements du mort ou avec les toisons des animaux tués. S'il s'agissait réellement de parasites d'animaux, cette présence de spicules permettrait d'émettre deux hypothèses : Elle serait due, soit au dépôt des *vêtements*, soit à des *parasites* vivant dans le pelage des chiens ou des chèvres, jetés en chair près des vases.

c) Bactériologie. — L'analyse, au point de vue bactériologique, des boues provenant de ce puits funéraire a été faite à Paris, en 1904, par M. Gaston Lièvre, alors interne à l'hôpital de Nanterre, très versé dans ce mode de recherches. — Voici la note qu'il nous a remise.

A. Culture. — Nous avons pris une parcelle de la boue, au centre du bloc, après nous être entouré de toutes les précautions aseptiques désirables.

a) Culture sur bouillon. — Cette parcelle a été diluée dans un tube de bouillon stérile A. Une goutte de A a été diluée dans un deuxième tube B. Une goutte de B dans un troisième C. Enfin une goutte de la dilution C a été portée dans un quatrième tube de bouillon D. Nous avons fait deux séries d'observations parallèles, avec des tubes A', B', C' et D'. Pendant toute la durée des expériences des deux séries parallèles de cultures, A et A' nous ont donné les mêmes résultats.

Les tubes de bouillon ensemencés ont été placés à l'étuve à 37°.

Au bout de 6 *heures*, les tubes A et B présentent un louche très net. C et D ont conservé leur apparence normale. Les tubes A sont recouverts d'une pellicule grisâtre, moins nette au B, et absente au C et D.

Au bout de 12 *heures*, le louche persiste et épaissit en A et B. En même temps les pellicules tendent à se confondre avec le bouillon sous-jacent. En C, très léger trouble. En D, rien.

Au bout de 24 *heures*, A, B et C sont nettement troubles par ordre décroissant. On provoque un léger trouble en D par agitation.

b) Culture sur gélatine. — Tous les tubes de bouillon nous ont donné des cultures abondantes sur gélatine, tant en tube qu'en boîte de Piétri. Placés pendant 24 heures à l'étuve à 22°, aucune gélatine ne portait de traces de liquifaction. Examinés au bout de 24 heures, les traits d'ensemencement sur gélatine nous ont montré un aspect dentelé avec une surélévation nette au-dessous du niveau de la gélatine. De couleur blanc opalescent au centre, cette culture prend une teinte bleuâtre sur les bords où elle s'atténue graduellement. *Au bout de* 48 *heures*, les cultures s'épaississent et deviennent confluentes. En même temps, elles prennent une coloration blanc-jaunâtre.

c) Culture sur gélose. — En tubes et boîtes de Piétri. Cultures très bien venues. En 24 heures, les bords des traits d'ensemencement sont nets et la coloration bleu opaque. En 48 heures, la coloration s'accentue; les stries tendent à s'étendre dans tous les sens.

d) Culture sur pommes de terre. — En 24 heures belles cultures blanc-grisâtre. En 48 heures les stries grisâtres passent au brun.

B. Examen microscopique. — Toutes les cultures ont été examinées au microscope. Après coloration par les méthodes ordinaires, plus spécialement au bleu de Kühne, qui nous a donné les plus belles colorations, l'examen nous a permis de constater partout la présence d'une quantité considérable de microbes, qu'il était très difficile d'identifier au premier examen.

Nous avons donc procédé par ensemencements successifs sur les mêmes milieux, en ayant soin de localiser de plus en plus nos prises.

Après six ensemencements successifs pour chaque milieu, les préparations nous sont apparues plus nettes. Mais la très grande abondance de microbes ne nous permet pas d'espérer par ce seul moyen des cultures pures de chaque espèce. — Des *inoculations successives à des animaux seraient indispensables* pour arriver à ce résultat.

C. Résultats. — 1° Quoiqu'il en soit, on peut affirmer que la grande majorité de ces microbes est constituée par des Coli-bacilles.

Ils présentent en effet tous les caractères morphologiques de ces derniers. De plus l'épreuve du lait et du tournesol sont venus confirmer ces résultats.

Epreuve du lait. — En présence du lait stérile et placé à 37°, ces cultures en provoquent la coagulation en 24 heures. — *Epreuve du tournesol.* Additionnés de teinture de tournesol, nos tubes de gélatine ont pris une teinte violette, puis rouge net, en 48 heures. — Enfin ces bacilles sont décolorés par le grasa.

2° A côté de ces *Coli*, qui forment la grande majorité des microbes, on constate la présence de nombreuses chaînettes de *Streptocoques* et de *Staphylocoques*.

3° Vu en outre des *Diplocoques* et des *Tétragènes*.

4° Enfin des cultures en anaéroble ont donné des résultats très nets. Les préparations microscopiques permettent d'y voir de nombreux microbes, très probablement des *Coli anaérobies*.

C. Remarques. — Comme nous avons pris toutes les précautions d'usage quand nous avons recueilli les boues en question au fond du puits (1), il est évident que cet examen a donné un résultat des plus intéressants, car on sait que d'habitude les microbes disparaissent complètement à partir de *deux mètres* de profondeur, en terrain ordinaire.

Le fourmillement microbien trouvé ne peut s'expliquer que par les deux hypothèses suivantes :

1° Une disposition spéciale des lieux, permettant à des *eaux infectées* d'atteindre le point considéré, *sans avoir été filtrées* par les couches sus-jacentes (c'est-à-dire les 10 mètres de terreau et de cendres notés dans le Puits), ou les schistes formant la paroi du puits (*Bétoirs*).

2° La conservation des microbes, *à l'état de vie ralentie*, depuis l'époque de l'enfouissement des cadavres en *chair* (chèvres, chiens, tête de Bos, etc.).

En ce qui nous concerne, quoiqu'un puits funéraire puisse très bien constituer un bétoir, nous croyons pouvoir dès aujourd'hui éliminer la première hypothèse. Nous ne croyons pas, en effet, les eaux du haut du plateau de Troussepoil infectées à ce point! On n'y a pas noté d'épidémies de fièvre typhoïde ou autres; et, d'autre part, les habitants de la Massonnière se servent toujours, pour leur usage, d'eau locale, recueillie dans d'anciens Puits funéraires vidés, etc., etc!

(1) Quand nous fouillerons un autre puits, nous prendrons des précautions encore plus grandes, s'il est possible.

Par suite, nous inclinons pour la seconde solution et admettons une infection de ces *boues artificielles* (1) *par les cadavres d'animaux* (2) *mis dans le puits.*

Une seule chose reste extraordinaire dans cette supposition : c'est la *persistance des microbes*, à l'état de vie ralentie, après dix-huit siècles !

Mais ce n'est pas chose absolument impossible à admettre à l'époque actuelle. En tout cas, il y a là matière à de *nouvelles* études microbiennes, d'une portée considérable (3)!

E. Conclusions. — La présence d'une quantité aussi considérable de microbes, dans une boue recueillie aseptiquement à 10 mètres de profondeur, est tout à fait anormale.

De deux choses l'une, ou bien l'échantillon n'a pas été recueilli aseptiquement ou bien, si l'on s'est entouré de toutes les garanties nécessaires, la présence de ce fourmillement de microbes peut entraîner à des considérations très intéressantes sur la biologie microbienne. *Il serait à désirer que cette étude soit renouvelée et que fussent faites des inoculations successives à des animaux.*

II. — Restauration et Conservation.— Le puits, vidé et exploré à fond, nous résolûmes de le conserver dans cet état, au lieu de le combler avec les boues et les pierres qui en avaient été extraites, d'autant plus qu'il se trouve presque tout entier sur un terrain *communal*, et en réalité sur le bord d'un chemin d'intérêt général.

Cela dans le but de le faire classer sous peu, comme *Monument historique*, en raison de son accès facile, du peu de dépenses qu'entraînerait son entretien, et de son importance, comme repère archéologique pour la Nécropole de Troussepoil. Et, comme il ne peut gêner en rien la circulation des agriculteurs, nous demeurons persuadés que l'on pourra obtenir bientôt ce Classement.

a) Muraillement moderne. — En conséquence, utilisant les matériaux dont nous disposions (on a retiré du puits plus de deux mètres cubes de blocs en *pierres calcaires*; Pl. II), nous avons fait faire, de suite, par un maçon du Bernard, un Muraillement circulaire, reposant directement à l'ouest sur le sol du plateau, à l'est sur les pierres du muraillement antique restées en place, sans *rouet* par conséquent.

Ce muraillement est constitué par une *murette* de 0^m45 à 0^m50 de large environ, et d'*un mètre* de hauteur; mais elle n'est surélevée, au-dessus du chemin, que d'environ 0^m40 (*Fig.* 18). Elle a été construite, comme d'ordi-

(1) A un récent voyage en Vendée, nous avons rapporté de la *boue naturelle* des Marais pour pouvoir faire des comparaisons; plus tard, nous recueillerons des échantillons de *l'eau des Puits funéraires*, transformés en citernes, sur la butte de Troussepoil, pour pouvoir les examiner.

(2) L'intestin des chèvres, chiens, etc., doit contenir, en effet, des *coli-bacilles* et d'autres microbes.

(3) Marcel Baudouin. — *Histologie et Bactériologie des Boues extraites à dix mètres de profondeur d'un Puits funéraire gallo-romain à la Nécropole du Bernard* (Vendée). — *C. R. Académie des Sciences*, Paris, 1904. [Note présentée par M. le Pr Bouchard].

naire, à la chaux hydraulique et au sable de rivière, de façon à être d'une solidité à toute épreuve.

Pour en recouvrir la margelle, nous avons fait faire, par un menuisier du pays, une grande *Porte*, en bois goudronné, qui repose horizontalement sur cette margelle, est articulée à l'aide de gonds du côté du terrier, c'est-à-dire au nord, et fermée au sud avec un cadenas, dont la clef a été déposée à la Mairie du Bernand (*Fig.* 18). Cette porte est carrée et a $1^{m}20$ de côté; elle est placée dans un cadre de bois, qui a $0^{m}25$ de largeur et est encastré dans le muraillement, qui ne déborde plus dès lors que de $0^{m}20$. De cette façon, le puits est à l'abri complètement et il est impossible d'y jeter quoi que ce soit; d'autre part les bestiaux ne peuvent y tomber, en passant dans le chemin.

Il résulte des dimensions ci-dessus que la construction a un diamètre total de $2^{m}10$, et qu'il reste encore trois mètres libres dans le chemin, à cause de

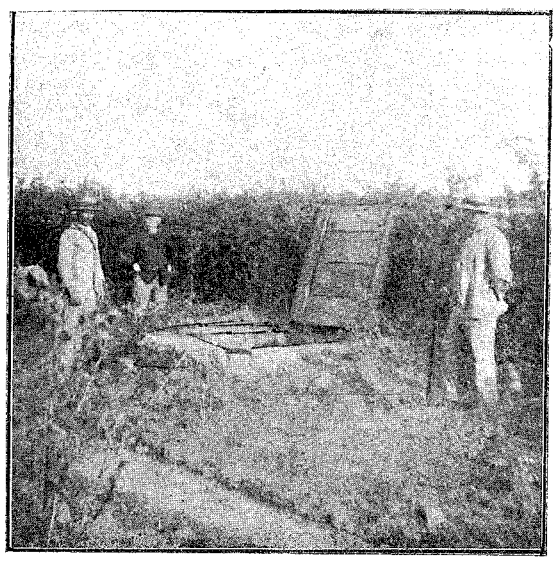


Fig. 18. — Aspect actuel du Puits n° XXXII de la Nécropole de Troussepoil (Août 1904). [D'après une Photographie faite à l'Est]. — *Légende* : Le Puits est ouvert. On voit, de chaque côté, les talus qui le protègent, au nord du chemin, très reconnaissable.

l'existence d'un talus du côté sud, talus qu'il serait, il est vrai, facile d'aplanir. Au nord, la murette touche au terrier ; mais le *fossé*, qui arrive de l'ouest, contourne le bord méridional du puits à l'aide d'une *rigole*, creusée à dessein, en avant du puits. Elle se poursuit à l'est pour rejoindre à nouveau le fossé. Cette rigole est limitée par deux talus, formés par des boues extraites du puits (*Fig.* 19).

b) *Eau.* — Il était certain qu'avant longtemps, et surtout après les pluies d'hiver, le Puits se remplirait d'eau à sa partie inférieure, comme les *deux* qu'a muraillés jadis M. Masson, l'ancien puisatier de l'abbé Baudry, dans sa propriété de la Massonnière. Mais la partie tout à fait supérieure restera vide et sera toujours d'un accès et d'une vue faciles : ce qui permettra, en tout temps, aux archéologues de l'examiner avec profit.

Si besoin était, il serait d'autre part assez aisé pendant la saison sèche de l'épuiser, car, comme nous l'avons dit, les *Puits funéraires ne correspondent*

jamais à des sources vraies. Ils ne se transforment en Citerne que par l'arrivée assez lente des eaux d'infiltration et de pluie.

Quand nous avons quitté le chantier de Troussepoil, le 13 août 1903, c'est-à-dire *trois jours* après la fin des travaux, il y avait déjà un peu d'eau dans le puits, mais seulement une trentaine de centimètres, recouvrant le fonds de la cuvette. D'autre part, le 13 août 1904, c'est-à-dire un an après, nous étions à nouveau sur les lieux ; et nous trouvions alors 9 *mètres d'eau* dans le puits ! L'eau arrivait à un mètre du sol : ce qui est très rare (1).

c) *Boues*. — Avant de faire enlever le reste des pierres calcaires, non utilisées dans la reconstruction du muraillement, et de faire disperser les boues dans les champs voisins, en raison de leur valeur comme engrais, nous avons fait passer avec soin ces dernières au crible, lorsqu'elles ont été bien sèches.

On y a trouvé de petits *ossements* qui nous avaient échappés, et quelques *objets métalliques*, passés inaperçus, que nous avons mentionnés au cours de la description précédente, en les plaçant respectivement au niveau des couches

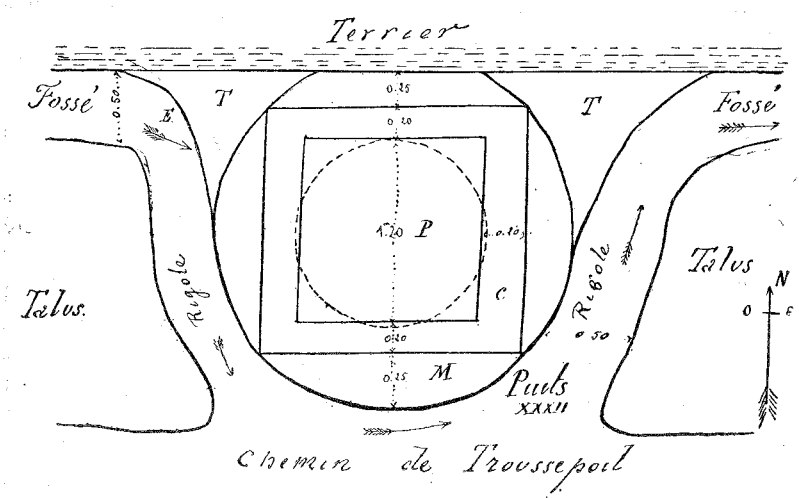


Fig. 19. — Dessin schématique du Muraillement du Puits et de la Porte. — [Echelle : 0m02 par mètre]. — *Légende:* P, porte ; — C, cadre ; — M, muraillement ; — T, terre rapportée, pour détourner la direction du fossé ; — E, direction de la poussée des eaux, venant de l'Ouest.

où ils devaient se trouver. Certes, cette détermination rétrospective n'a pas la précision scientifique voulue ; mais les chances d'erreur étaient en l'espèce tellement minimes que nous n'avons pas hésité à procéder de cette façon, pour donner ainsi une idée d'ensemble plus complète de toute la sépulture (2).

(1) Cela tient sans doute à ce que le puits se trouve sur le trajet d'un fossé, qui charrie beaucoup d'eau l'hiver. Il doit se faire d'abondantes infiltrations, sous la poussée du fort courant venant de l'ouest, entre le sol et le muraillement.

(2) On oublie toujours quelque chose dans ces sortes de déblais ! En effet, en 1904, nous y avons retrouvé encore des débris de poteries, des dents d'animaux, des clous, etc., qui avaient échappé au trieur de l'année précédente. C'est en cherchant, du bout de sa canne, dans ces boues desséchées, que, le 13 août 1904, M. Baudouin y a trouvé trois œufs blancs de lézard, enfouis à 0m10 ; et ces œufs ont éclos, dans une petite boîte de fer placée dans son sac de géologue, le jour même !

ment aucun dépôt *adhérent,* ni sur le fond, ni sur la paroi, comme dans le précédent ; et, comme celui-ci, il devait contenir des cendres. — Nous n'y avons trouvé que de la *boue très noire,* mélangée d'eau et de restes d'incinération.

Ce vase était, dans son entier, un peu moins haut ; il n'avait que 0^m32 à l'extérieur ; 0^m31 à l'intérieur. Le fond, un peu plus large, a 0^m15 de diamètre. La paroi, très épaisse, ayant au moins de 0^m01, est plus régulière (*coups de pouce* verticaux visibles) ; la panse a un diamètre maximum de 0^m22 seulement. Col, de 0^m10 de diamètre. Bec cassé, de 0^m09 de long. Anse haute de 0^m14, de 0^m03 de diamètre, écartée de 0^m05 ; cylindrique, sans cannelures (*Fig.* 20, N° I). — Indice de *Fond* : 46.87. — Indice de *Panse* : 68.75. — Indice de *Fond-Panse* : 68.00.

La présence de ces deux pots dans le puits indique la persistance des coutumes gauloises, en pleine époque romaine (1). Il est probable que la famille du mort possédait ces vases anciens depuis longtemps, lorsqu'elle les a employés à cette sépulture.

B. *Cruches dites romaines.* — Ces deux vases, de forme tout à fait caractéristique de la fabrication romaine, étaient situés chacun à côté des pots gaulois ci-dessus.

1° *Petite Cruche.* — A côté du dernier pot sorti, on trouva, le mardi matin, une petite Cruche romaine, encore remplie de liquide, et debout au fond du puits. En raison de l'étroitesse de l'orifice, la *boue* n'y avait pas pu pénétrer et formait bouchon à ce niveau. L'intérieur était *rempli d'eau ;* mais il est des plus probables qu'il ne s'agit là que de l'eau d'infiltration du puits, ayant pu suinter à travers la sorte de manchon de boue entourant le goulot. Le liquide, goûté alors par M. Baudouin, avait le goût de l'eau fangeuse des marais. Toutefois, jadis, cette cruche contint certainement un *liquide,* qui s'évapora, car, du fond de ses parois, nous avons pu détacher un dépôt *très adhérent,* assez abondant, qui a été recueilli avec soin.

Description. — Cette cruche, haute de 0^m28, est en pâte fine, d'une coloration gris-rougeâtre, et faite évidemment au tour. Elle est intacte, sauf un éclat, très petit, près du goulot ; cette cassure est d'ailleurs ancienne et antérieure aux fouilles.

La forme est caractéristique. En effet, le *fond* est *très petit,* et n'a que 0^m08 de diamètre : ce qui est un caractère de la poterie romaine. La paroi est absolument lisse à l'extérieur et sans la moindre ornementation. La panse est très large pour le fond. La

(1) L'abbé Baudry a trouvé de nombreux vases absolument identiques, en particulier dans le VII[e] et le VIII[e] puits : on peut les voir encore au Musée de La Roche-sur-Yon.

cruche, haute de 0^m22, a 0^m21 de diamètre (autre caractère typique). Le col est très rétréci, car, à sa base, il n'a que 0^m02 de diamètre à l'extérieur; il a 0^m06 de haut et présente à l'extérieur quatre canelures horizontales. Le goulot cerclé, sans bec, est circulaire, et à bord renversé (dont le diamètre extérieur est de 0^m006 et demi). L'anse, unique, est à deux cannelures et trois bandes. Elle ne part pas du goulot, mais de la base du col au niveau des cannelures inférieures, et va s'insérer à la partie supérieure de la panse, dont elle s'écarte de 0^m03. Il y a verticalement 0^m07 entre ses deux points d'attache (*Fig.* 21, N° III). Ce vase est presque globulaire, si l'on fait abstraction du goulot. — Indice de *Fond* : 28.57. — Indice de *Panse* : 78.57. — Indice de *Fond-Panse* : 38.09 (1).

Marques. — *a*) *Graffiti.* — Sur le côté de la panse opposé à l'anse, nous avons noté la présence de graffiti, un peu effacé toutefois, mais bien visibles quand on humecte la paroi. Le graffito

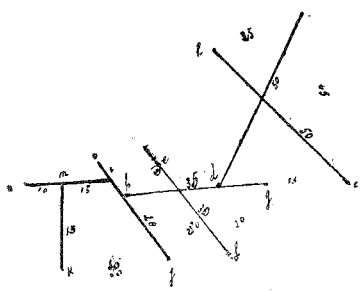


Fig. 24.

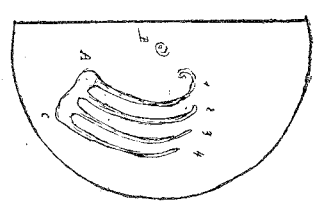


Fig. 25.

Fig. 24. — Graffiti visibles sur un Vase gallo-romain (Petite Cruche). — *Légende* : *a b c d*, sorte d'X; — *e f g h*, autre sorte d'X incliné; — *n m o k j*, sorte de π grec. — Tous ces traits *se touchent*.

Fig. 25. — Marque de Potier, qu'on voit sur le fond du même vase (Petite Cruche). — *Légende* : B, centre du fond; — AC, base de l'aigrette; — 1, 2, 3, 4, branches de l'aigrette.

est à 0^m03 au-dessous du col. Il est constitué par un X oblique, dont les deux jambages ont environ 0^m05 de long. Ecartés en haut de 0^m025, en bas de 0^m035, les branches se projettent sur une hauteur de 0^m045. A gauche de cet X, autre X penché, placé à droite d'une sorte de π grec ou d'U renversé (∩). Le second X a des branches de 0^m030 et 0^m035 ; quant au π, ses jambages varient de 0^m015 à 0^m020. (*Fig.* 24).

Il est difficile de voir là, en raison de la finesse des traits, des lettres grecques ou romaines, ou même des caractères primitifs ; et cela n'est guère probable, quoique les Gaulois se soient servi de ces divers caractères.

(1) A comparer ces INDICES, calculés comme d'ordinaire, à ceux des *Pots gaulois* précédents. — Ces chiffres sont tout à fait caratéristiques et nous dispensent d'insister sur cette méthode excellente de diagnostic, qui a été imaginée par M. le Dr Marcel Baudouin.

b) *Marque de potier.* — A la face inférieure du fond du vase, il a une sorte d'aigrette, à quatre lignes concentriques, qui est soit une marque de potier, soit peut-être la trace persistante de la rotation du vase sur le tour (*Fig.* 25).

Dépôt. — Un *dépôt adhérent* et desséché a été trouvé surtout au niveau du col *très rétréci* et *un peu au-dessous*; il n'y en avait presque pas au niveau du fond. Cela est difficile à expliquer, car le vase a été trouvé debout et sans bouchon solide (1). Ce dépôt, très peu abondant, était alors de coloration jaunâtre; et nous l'avons recueilli en entier après lavage de l'intérieur du vase. Il sentait alors notablement le vin !

Desséché, après quelques mois il ne pesait plus que 3 grammes, et constituait une poussière, extrêmement légère, où l'élément *minéral* proprement dit ne pouvait pas prédominer, en raison du poids noté.

A l'examen microscopique dans l'eau et dans l'alcool, nous avons constaté d'ailleurs qu'il était composé d'éléments bruns-noirâtres, qui semblent être des débris de tissus végétaux, fortement colorés par la chlorophylle, lesquels éléments, écrasés et désagrégés, se résolvaient en une infinité de petits corpuscules microscopiques, sans forme, et n'ayant aucun aspect propre. Au milieu de cette masse, formant l'ensemble de la poussière examinée, il y avait de *très rares* cristaux, transparents, très petits, irréguliers, mais plutôt cubiques qu'allongés, correspondant probablement à un sel organique. Ce dépôt nous a paru assez comparable à celui qui se trouve au fond des barriques, c'est-à-dire à de la *lie de vin;* et nous avons pu nous assurer, par un examen microscopique comparatif, de l'intérêt de ce rapprochement.

Nous concluons donc, par suite, que ce vase a dû contenir du *vin*, à l'époque de la sépulture, ainsi que la plupart des cruches et pots qui présentent un dépôt analogue.

2° *Grande Cruche.* — Ce vase, extrait le mardi 11 août, est en terre fine, à pâte grisâtre. Il est absolument entier, sans la moindre altération.

Il a une apparence très particulière et ne semble pas avoir servi. On le dirait *tout neuf* et il paraît « sortir de chez le potier ».

Description. — Sa hauteur est de 0^m29; son fond uni a un diamètre de 0^m095. La plus grande largeur de la panse est de 0^m23; celle-ci est divisée en deux parties par deux cannelures horizontales, très rapprochées, situées au niveau de l'extrémité inférieure de l'anse; mais le reste de la paroi est lisse, sans décoration. L'anse

(1) Nous savons, par F. Baudry, que les Gallo-romains bouchaient parfois ces vases, remplis de liquide, lors de la sépulture. Leur col *très étroit* semble bien en rapport avec cette habitude; mais ce n'est pas là une preuve.— En tout cas, on a plusieurs fois trouvé des *cruches avec bouchon en place* dans les Puits funéraires du Bernard (Baudry. — *Loc. cit.*, p. 334).

est écartée de 0^m04 ; elle est longue de 0^m06 et large de 0^m04; elle présente une seule cannelure médiane ; son extrémité supérieure s'insère au-dessous du goulot, sur le col. Le col a 0^m07 de diamètre ; il est séparé de la panse par une petite cannelure horizontale. Quant au goulot, il est à bec, avec deux coups de pouce très peu accentués et une cannelure. Il a 0^m10 de large et 0^m11 de long. (*Fig.* 21, N° I). — Indice de *Fond* : 32.75. — Indice de *Panse* : 79.65. — Indice de *Fond-Panse* : 41.30.

Graffito. — A la partie inférieure de la panse, du côté opposé à l'anse, on note une sorte de V renversé (Λ), qui est très peu net et à peine visible.

Dépôt. — Le dépôt adhérent à l'intérieur de ce vase était situé, non sur le fond, mais sur les *parois*, à leur partie inférieure. Il était peu abondant ; et nous l'avons recueillie en totalité. Il sentait d'ailleurs notablement le *vin*, à la sortie du puits. Pesé desséché, il n'a donné que six grammes ; et il était alors de coloration *gris-noirâtre*, et non verdâtre.

A l'examen microscopique, le dépôt a paru constitué surtout par les éléments de la *boue* du fond du puits, c'est-à-dire par des *cristaux très abondants*, et quelques rares détritus végétaux ; la boue paraissait analogue à celle examinée précédemment.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu de liquide, et en particulier du vin dans ce vase, car on sentait positivement l'odeur de cette boisson, lorsqu'on l'a retiré du puits ; mais cela prouve qu'un peu de boue y a pénétré et s'y est déposée, la cruche étant déjà vide et inclinée, comme l'indique la situation de ce dépôt sur la paroi même, et non au niveau du fond.

C. *Doliolum.* — *Description.* — Ce vase a été sorti du puits avec son goulot brisé ; et, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas pu retrouver ce fragment, cassé depuis longtemps. L'anse était cassée aussi ; mais nous l'avons rencontrée au voisinage, et elle a pu être recollée à sa partie inférieure (*Fig.* 22, N° I). Il est en terre jaune-rouge, recouvert d'un vernis ou glaçure très noire, que le lavage fait disparaître. Quand ce dernier est tombé, la terre paraît *rouge* en dehors, jaunâtre en dedans (1).

Ce doliolum, très caractéristique, a 0^m29 de haut, sans son goulot. Le fond a 0^m09 de diamètre, et 0^m01 d'épaisseur. Hauteur intérieure, 0^m28. La panse, d'un diamètre maximum de 0^m25, a des parois extrêmement minces ; et la fragilité de ce vase explique la fracture constatée. A 0^m08 du fond, elle est parcourue par un ornement, constituant une *bande circulaire*, de 0^m10 de haut, formée

(1) Baudry a trouvé un Doliolum presque semblable dans le XV° Puits (Musée de La Roche-sur-Yon).

par de petites dépressions qui se touchent, disposées en 16 rangées concentriques de 0^m005 de haut. A 0^m04 au-dessus d'elle, le col, qui a 0^m07 de haut, et 0^m07 de diamètre, présente une décoration analogue, qui le recouvre tout entier et est constituée par 18 rangées concentriques de ces petits carrés. L'anse est très peu courbe et décrit un arc de 0^m07, avec une flèche de 0^m015 seulement. Elle est plate et large de 0^m04 environ. Ce vase, très ventru et très léger, est très sonore (*Fig.* 26, Do) (1).

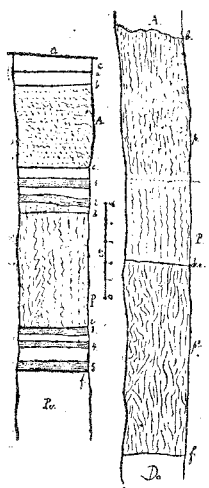


Fig. 26. — Dessins schématiques, représentant la décoration de deux vases du Puit funéraire.
Echelle : 1/25. — *Légende : Pi, Pichet de forme romaine* (*Fig.* 21, n° II); — Do, *Doliolum*, de forme romaine (*Fig.* 22, n° I). — A, Col; — P, Panse; — f, Fond; — 1, 2, 3, 4, 5, bandes limitant la panse; — p, partie inférieure; — a, b, c, filets du rebord; — c, d, e, f, filets de la panse; — O, ouverture du vase.

Dépôt. — A l'intérieur, il y avait un dépôt couleur lie de vin, très peu adhérent, *brun-noirâtre*, *sentant beaucoup le vin*, disposé le long des *parois* du vase, et plus marqué au niveau du goulot rétréci. Ce vase a peut-être été *renversé*, avant d'être fracturé; mais ce n'est pas certain.

Examiné trois mois après, le dépôt, qui pèse encore à ce moment environ 80 grammes, est toujours un peu humide, dans le flacon fermé où il a été conservé. Sa coloration s'est foncée; et il est actuellement franchement *brun noir*. Il ne sent plus du tout.

Déposé sur la lamelle, à sec, il apparaît sous forme de grumeaux bruns, formé de corpuscules très fins agglomérés, n'ayant pas l'aspect cristallisé, et ne ressemblant nullement à des grains de sable; on n'aperçoit aucun élément étranger, si ce n'est des débris de fibres végétales, et surtout des sortes de *spores*, jaune-verdâtres, à parois subdivisées en damier.

Après addition d'une goutte d'eau pour isoler les corpuscules, évidemment insolubles dans cette eau, on ne réussit qu'à les séparer et ils apparaissent plus petits encore; mais leur masse est sans forme caractérisée et reconnaissable. Ça et là quelques cristaux transparents plus gros, allongés à facettes nettes, mais très peu nombreux. Même résultat lors de l'examen dans une goutte d'alcool, où le dépôt est aussi insoluble.

Sous le microscope, nous avons pu écraser sous nos yeux l'une de ces plus grosses spores, et constater que les débris sont tout à fait analogues à ceux qui constituent la masse du dépôt.

Une goutte d'éther fait apparaître une infinité de très petits cristaux en baguettes, isolés ou disposés en étoiles, et éclaircit la pré-

(1) Les *Indices* de ce vase sont à rapprocher de ceux des *Cruches* précédentes, dites *romaines*. — Nous n'insistons pas.

paration, sans dissoudre les corpuscules jaunâtres. Il s'agit d'un dépôt laissé par un *liquide organique*, ayant contenu des éléments végétaux.

Calciné au bec Bunsen, ce dépôt donne de très nombreuses étincelles, pétille, et provoque une fumigation abondante. Il charbonne beaucoup et brûle facilement. Il dégage une odeur aromatique marquée, quelque chose comme celle du *benjoin*. Le résultat de la calcination écrasé donne, à l'agitateur, la sensation de grains de silice insolubles et crie sous le verre. La boursouflure de la partie calcinée semble indiquer la présence d'un tartrate, se transformant en carbonate de potasse, et par suite des sels provenant de la *lie* de vin. Mais on ne constate pas que le papier de tournesol bleuit.

Il est probable qu'il s'agit d'un dépôt formé par un *vin* (1) *aromatisé* (2), et mélangé avec un peu de boue.

D, Pichet Romain. — Description. — Ce petit pot, certainement de fabrication romaine, en raison de sa forme et de sa décoration, mais en pâte gris-noirâtre un peu grossière, est très élégant et assez bien décoré. Il a été trouvé dès le lundi matin 10 août, presque entier (3) (il ne manque qu'un tiers du rebord de l'ouverture) (*Fig.* 21, N° II).

Ce vase (4) constitue une forme intermédiaire, comme pâte, entre les types gaulois et romains purs ; mais sa forme (sauf l'*ouverture*) est franchement romaine (fond très petit ; panse large).

Aspect extérieur. — Il a une hauteur totale extérieure de 0^m22, et intérieure de 0^m21. Son fond n'a que 0^m05 de diamètre et présente un rebord en saillie de 0^m01 de large. Sa panse, de 0^m155 de diamètre, a aussi 0^m155 de haut ; elle a donc une forme globulaire très régulière. Sa partie inférieure est lisse et unie ; un peu au-dessous de l'équateur, elle présente trois cannelures horizontales circulaires superposées, séparées par des sillons (*Fig.* 26, Pi). Elles délimitent en bas la partie supérieure *guillochée* (il n'y a pas de dépressions comme sur le doliolum ; mais des *hachures*, obliques, rapprochées, en lignes parallèles, et hautes de 0^m005). Entre la panse et le col, cinq autres cannelures, dont les deux supérieures sont sur le col

(1) On sait qu'en 1850 on a trouvé, dans les Arênes de Nîmes, une amphore en verre, *fermée*, qui remontait à l'époque romaine, et qui contenait un *Vin en bon état de conservation.*

(2) Les *Vins aromatisés* de l'époque romaine sont bien connus, grâce à Pline : Le *vin rosat*, très apprécié d'Héliogabale, qui y ajouta des pignons broyés [amande du *Pinus pinea*, pin pignon]. Le *Vin à la menthe* (*Vinum puliatum*) ou Vin pouliot (Menthe pouillot), qui aurait été imaginé par Heliogabale. Le *Vin mastic* (*Vinum mastichatum*) ou à la résine *mastic*, Térébinthacée d'Orient [Voir Oppien : *Halieutiques*].

(3) Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il eut été cassé avant la mise en puits, car il s'agit d'une fracture ancienne ; et le débris n'a pas pu être retrouvé dans les boues.

(4) Dans le III[e] Puits, on a trouvé un vase tout à fait comparable, qui se trouvait encore en 1903 au Musée de La Roche-sur-Yon.

et correspondent à sa partie la plus rétrécie (o^{m}06 de diamètre) et les trois autres sur la panse (*Fig.* 26, *P.*). Le col a o^{m}065 de haut, o^{m}07 de diamètre en bas, et o^{m}08 à l'ouverture du vase, c'est-à-dire à un goulot qui est ainsi très élargi. Le col présente au-dessus des cannelures les mêmes guillochures que la panse ; mais celles-ci s'arrêtent à o^{m}01 du rebord du goulot. L'anse, à deux cannelures et trois cordons, est très arrondie ; écartée de o^{m}04, elle part du bord du goulot sans guillochures, et s'insère, après s'être étendue sur une longueur de o^{m}09, à peu près au milieu de la partie guillochée de la panse.

Situation. — Ce pichet, trouvé avec de l'eau du puits dans son intérieur, était situé notablement au-dessus de l'ensemble des vases constituant la sépulture proprement dite, car il a été découvert à la cote 9^{m}10, à l'entrée même de la dilatation terminale du puits, c'est-à-dire à o^{m}60 au-dessus du *Doliolum*. Il est probable qu'il correspondait à la partie la plus élevée de l'ensemble des vases entiers du puits.

Il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il ait été placé dans l'une des caisses de bois, qui devaient exister à ce niveau, car, évidemment, il s'agit d'un objet de luxe, par rapport aux précédents.

Dépôt. — Un dépôt, très peu considérable, et ne dépassant pas le poids de 7 grammes, a été trouvé dans ce vase. De coloration *gris-noirâtre*, il était absolument limité à un seul côté, au niveau de la paroi et au niveau du fond : ce qui semblait indiquer qu'il ne s'agissait que d'un peu de *boue desséchée*, d'autant plus qu'on avait remarqué dans ce dépôt quelques petits ossements d'animaux de très peu de volume (1).

Ce pot, n'ayant pas pu être bouché, en raison de la largeur et de la forme de son goulot (ne pas oublier, en effet, qu'il s'agit d'un *pichet*, comparable à ceux dont les paysans actuels se servent à la place de carafe), a dû être placé vide dans le puits, soit debout, soit couché (en tout cas, on l'a trouvé *horizontalement placé* sous une grosse pierre). Le dépôt, qui n'avait *aucune odeur*, a été recueilli en entier.

A l'examen microscopique, on a constaté, *à sec*, qu'il ne se composait que de grains de sable agglomérés. — En plaçant une goutte *d'eau* sur la lamelle, on a vu les grains se désagréger et se résoudre surtout en une infinité de petits cristaux, bien entendu insolubles, *blancs*, très transparents, qui doivent surtout être des cristaux de *quartz* microscopique. Pas de trace de Diatomées. Mais on trouve quelques *spicules*, fines et allongées, paraissant d'origine *animale* analogues à celles mentionnées précédemment (Acariens sans doute); quelques débris, plus volumineux, de coloration vert-jaunâtre,

(1) Le samedi, on avait trouvé, dans les boues, de petits ossements analogues.

nous ont paru être des débris de *cellules* végétales; enfin quelques *fibres*, sans doute de même origine.

C'est bien là la composition de la boue du puits, comme nous l'avons montré plus haut; et, dans ces conditions, l'examen chimique pur nous a paru inutile.

II° *Vases trouvés brisés.* — Les vases, trouvés brisés, peuvent avoir été fracturés, soit avant l'enfouissement, soit antérieurement à la fouille, par suite d'une cassure naturelle, due à la descente de grosses pierres ou à une maladresse dans l'établissement de la sépulture. Il s'agit alors d'un *accident ancien.*

D'autres fois, les poteries sont cassées lors des travaux par le puisatier, surtout quand il n'y a pas de boue dans le puits; il s'agit alors de *cassures récentes.* Ces deux ordres d'accidents sont faciles à distinguer par l'examen immédiat des lignes de fractures.

Dans le puits n° XXXII, nous avons trouvé au moins six vases brisés (1) :

1° *Vase brisé au cours des fouilles :* Une Urne, en pâte noire (Sans dépôt).

2° *Vases brisés antérieurement : a*) Une Cruche romaine, à inscription (avec *dépôt*). — *b*) Trois Cruches romaines : l'une en terre rouge; l'autre en terre bleuâtre; la dernière en terre brune (sans dépôt). — *c*) Un Pot gaulois (avec dépôt).

1° *Petite Urne. — Description.* — Cette urne, qui ressemble à une petite *Olla*, a été trouvée, le mardi matin 11 août, brisée en plusieurs morceaux, au-dessus des pots précédents ; et sa cassure correspond certainement au moment de la fouille : ce qui est fort regrettable (2). Mais nous avons pu retrouver dans les boues la plupart des morceaux et reconstituer presque complètement cette artistique poterie.

Elle est constituée par une pâte très épaisse, noire, à petits grains de quartz blanc, qui a tout à fait l'aspect des vases de l'époque *gauloise.* Aussi ce petit vase nous paraît-il à peine postérieur aux grands pots gaulois, malgré sa forme et sa décoration. C'est bien une urne, puisqu'il n'y a pas d'anse. Elle est haute de 0^m18 à l'extérieur; de 0^m17 à l'intérieur. Son fond, d'une épaisseur de 0^m01, a 0^m08 de diamètre : ce qui est à noter, pour comparaison avec les vases romains décrits précédemment. La panse est à peine distincte du col. Elle est haute de 0^m014 et large d'autant : ce qui ne laisse pour le col et le goulot que 0^m04 de haut, et par suite

(1) Avec les six vases entiers, cela donne au moins douze vases en terre pour cette sépulture. — Or, dans le Puits n°XIV, voisin, il y en avait quinze.

(2) Nous avons dit qu'il ne fallait pas accuser le puisatier, mais un mauvais plaisant.

donne au vase l'aspect d'une *olive*, d'un petit tonnelet, c'est-à-dire d'un corps très régulièrement ovalaire (*Fig.* 23, N° II).

Les *Indices* de cette Urne sont très intéressants. Ils indiquent bien une forme *gauloise évoluée*. — Indice de *Fond* : 44.44. — Indice de *Panse* : 77.77. — Indice *Fond-Panse* : 57.00.

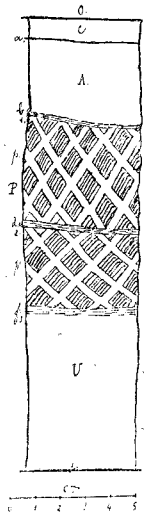


Fig. 27. — Schéma de la décoration de l'*Urne gauloise* (*Fig.* 23, N° II). — *Echelle* : 1/25. — *Légende* : A, col ; — P, Panse ; p, partie supérieure ; p, partie inférieure ; — V, fond ; — O, ouverture du vase ; a, b, d, filets limites ; 1, 2, 3, bandes d'isolement du quadrillage.

Sa paroi, épaisse de 0^m01, est lisse dans sa moitié inférieure, c'est-à-dire jusqu'à 0^m07. Sa moitié supérieure (0^m065) est couverte d'une bande, divisée en deux parties par un trait horizontal circulaire, constituant un ornement en damier. La supérieure a 0^m035 ; l'inférieure 0^m036. Ce damier est formé de petits losanges saillants, séparés par des sillons ; chaque losange a 0^m01 de côté. L'ensemble des losanges est limité en haut et en bas par deux lignes analogues à celle qui le divise. Le col et l'ouverture ont 0^m04 de haut. Sa partie la plus rétrécie a 0^m06 de diamètre ; l'ouverture de l'urne 0^m07. Celle-ci est donc très large, par rapport à la panse, dont le diamètre maximum est de 0^m14 et très évasé, avec rebord légèrement éversé de environ 0^m01 avec ligne de délimitation (*Fig.* 27) (1).

Situation. — Les débris de cette poterie ont été trouvés dès le mardi matin, au-dessus de tous les pots brisés et intacts. Cette urne se trouvait donc tout à fait à la partie supérieure de l'amas des vases funéraires. Elle a un aspect très *neuf* et n'était certainement pas très vieille de fabrication le jour de l'enfouissement : ce qui peut servir à dater le puits. — Point à noter, il n'y avait aucun dépôt. Cette petite urne a été enfouie *vide*, indiscutablement.

2° *Vases romains sans dépôt*. — Tout ces vases ont été extraits du puits le mardi matin, 11 août, avant les poteries intactes. Ils étaient brisés depuis longtemps, par suite peut-être du seul tassement des pierres calcaires.

a) *Cruche grise*. — Nous en avons rassemblé de nombreux débris, très petits ; mais nous n'avons pas pu arriver encore à la reconsti-

(1) L'abbé Baudry, dans le VIII[e] puits, a trouvé une *Urne* analogue, mais un peu plus grande (0^m21), qui était encore en 1903 au Musée de La Roche-sur-Yon (Terre noire, ornée de cannelures et de lignes concentriques avec quadrillages en damier losangique) (*Puits funéraires*, p. 74.) — A noter d'ailleurs que le VIII[e] puits était à mobilier autant gaulois que romain, comme le nôtre.

tuer. Le morceau le plus grand correspond au *fond*, qui, à l'extérieur, a o^m09 de diamètre. En raison du caractère absolument romain de cette cruche et avec un fond d'une telle dimension, il devait s'agir d'un grand vase, à panse énorme : d'où sa fracture, malgré l'épaisseur des parois (o^m01).

Aucun dépôt sur le fond, ni sur les parois brisées : ce qui nous donne quelques doutes (ainsi que l'impossibilité de la reconstitution) sur l'état de ce vase au moment même de la sépulture. Peut-être a-t-il été brisé par le préposé aux funérailles lui-même ; ou s'est-il cassé très peu de temps après l'enfouissement, de même que les deux suivants ?

b) *Cruche rouge*. — Ce pot, nettement romain, en terre à pâte très rouge, a pu être en partie reconstitué (*Fig.* 23, N° IV), quoique nous n'ayons recueilli que des fragments très petits. Mais il manque le col et le goulot, non retrouvé dans les boues. Le fond a un diamètre de o^m065 ; la panse devait avoir environ o^m25 de large.

Aucun dépôt ni sur le fond ni sur la panse. Ce vase semble avoir été enfoui *neuf*, tandis que le précédent était moins bien conservé ; les cassures sont anciennes (1).

c) *Cruche brune*. — Nous n'avons retrouvé que très peu de morceaux de ce vase à pâte fine, qui n'avait pas de dépôt adhérent, et dont les parois étaient très minces (o^m005) ; d'où sa fragilité.

Le fond a o^m08 de diamètre ; on remarque, par place, une matière *noirâtre*, qui recouvre les parois et le fond comme un *vernis*, ayant fondu et coulé. En dehors du fond, à noter deux très grands fragments de parois.

3° *Grand Pot Gaulois*. — Nous avons trouvé, toujours au même niveau, deux grands débris de parois d'un *Pot*, comparable aux précédents dits gaulois, ou d'une grande *Urne*, en pâte noire très grossière, à gros grains de quartz.

Le fond avait probablement o^m12, pour une panse de o^m22 (ce qui indique une forme presque gauloise). Il devait avoir o^m32 de haut. La paroi avait, par endroit, plus d'un centimètre d'épaisseur.

Nous considérons ce vase comme *Gaulois* (2) ; et il nous paraît fait à la main. Il a peut être été placé entier dans la sépulture et plein de liquide ; en effet on a remarqué un dépôt sur ses parois ; mais cela n'est pas démontré, car on n'a pas retrouvé les *autres débris* : ce qui est bien extraordinaire ! On peut admettre dès lors qu'il a été placé *brisé;* mais, alors, il aurait *servi*, avant d'être placé dans le puits.

(1) Quelques morceaux ont aujourd'hui des cassures fraîches ; elles se sont produites lors de nos tentatives de reconstitution et sont postérieures à la fouille.

(2) Indice *Fond-Panse* : 54.54, plutôt gaulois que romain.

Par suite, son *dépôt* ne serait pas *funéraire*, mais *ordinaire* et *antérieur* à la sépulture.

Dépôt. — Sur les deux grands débris de paroi cités, il y avait, en effet, un dépôt très adhérent, assez abondant et très desséché, qui n'avait *aucune odeur*. Nous l'avons recueilli en totalité ; trois mois après, il pesait 30 grammes. Très sec, il est *jaunâtre*, mais un peu plus *foncé* que celui du vase à inscription. Comme lui, il est extrêmement léger, et forme une poussière impalpable, qui teinte en couleur café au lait les parois d'un bocal en verre blanc. Il a la même couleur que le dépôt de la petite cruche romaine, citée plus haut.

Au microscope, il est composé de deux éléments : 1° de *rares* petits cristaux à peu près cubiques, mais pour la plupart irréguliers, transparents, très abondants ; 2° de nombreux corpuscules, très fins, paraissant être le résultat de la désagrégation d'éléments vert-brunâtres très foncés, plus gros, qui ont l'aspect de débris végétaux, et que l'éther éclaircit.

En somme, dépôt tout à fait comparable à celui de la cruche romaine et du doliolum étudié plus haut, dû probablement à du *vin*, qui se serait déposé dans ce vase avant sa cassure et son placement dans le puits.

4° *Vase romain à dépôt et à inscription.* — Nous réservons une mention spéciale à cette cruche, parce qu'elle ne ressemble pas aux autres pots romains, et surtout parce qu'elle présente une inscription. — Ce vase a été trouvé cassé, au milieu des débris précédents, le mardi matin 11 août.

Nous n'avons pu reconstituer que sa partie supérieure et son fond. Peut-être le puisatier a-t-il cassé quelques morceaux au cours des fouilles ? Mais il ne nous manque aucune partie du col, du goulot, et des anses, comme le montre l'une de nos photogravures (*Fig.* 23, N° III). F. Baudry a appelé les vases analogues des *Lagèvres* (1).

Description. — Il s'agit d'une cruche à *deux anses*, en terre de coloration gris-rougeâtre, très pâle, et à *goulot large*, du type dit *Lagèvre*. Le *fond* a $0^{m}09$ de diamètre ; par suite de l'absence de quelques fragments de la partie inférieure, la panse n'a pas pu être raccordée au reste du vase. Le goulot a $0^{m}08$ de diamètre : ce qui veut dire qu'il est très large, par rapport au fond. La face externe du col présente une cannelure médiane, d'une hauteur de $0^{m}02$; son bord a $0^{m}015$ d'épaisseur à l'ouverture.

Cette poterie a *deux anses* (ce qui est assez rare), symétriquement placées ; elles sont insérées en haut au-dessous de la cannelure du col, en bas sur le haut de la panse. Elles ont chacune $0^{m}03$ de large, $0^{m}01$ d'épaisseur, $0^{m}08$ de long, sont très courbes, et écartées

(1) Il en a trouvé de semblables, en particulier dans le XIII° puits [Musée de La Roche-sur-Yon].

du col de o^m03. Leur surface externe est simple, avec une cannelure médiane (*Fig.* 23, N° III).

Inscription. — Ce qui fait l'intérêt de cette cruche à large ouverture, c'est l'existence d'une incription en graffiti, située sur deux fragments voisins, que nous avons pu recoller, éloignée de o^m05 du goulot, et correspondant à peu près à l'espace situé d'un côté entre les extrémités inférieures des deux anses (toutefois elle est plus rapprochée d'une des anses que de l'autre) (*Fig.* 28).

Il s'agit là d'une gravure indiscutable, exécutée sur la surface externe d'un vase sans vernis, et analogue à celles déjà décrites par F. Baudry (Voir son ouvrage sur les *Puits funéraires*) (1).

Elle se compose d'une inscription, un peu courbe, longue d'environ o^m10, aux deux bouts relevés, où nous avons déchiffré sur une première ligne : C I P XVIII, avec, au-dessous, et à droite, une sorte de grand D, souligné d'un paraphe, en arc de cercle vertical.



Fig. 28. — Inscription du Vase romain, dit *Lagèvre.* — *Décalque,* après reconstitution de la Poterie trouvée brisée. — (Réduction d'1/3. — Echelle : 2/3 gr.).

Ces lettres, chiffres, et signes, ont été décalqués par nous sur le vase même et sont reproduits, 2/3 grandeur nature, sur le dessin ci-joint (*Fig.* 28). Il est par suite aisé de voir que les lettres et chiffres ont o^m010 à o^m012 de haut; mais le P a o^m015. Entre le jambage vertical du P de C I P et le centre du chiffre X, il y a o^m018; entre I et P, o^m018 également; entre le centre de C et I, o^m015 seulement.

La sorte de D a une pointe supérieure inusitée, espèce de queue redressée, et est interrompue en bas. L'arc de cercle qui est à sa droite nous paraît être plutôt un paraphe qu'une lettre.

Il n'y a pas à discuter sur les chiffres XVIII. C'est certainement un nombre, écrit en chiffres romains, représentant *Dix-huit.* L'abbé Baudry a trouvé d'ailleurs plusieurs vases ainsi numérotés à la

(1) Dans un puits funéraire, découvert à Saintes, en 1832, une urne présentait une *inscription à la pointe,* tout à fait analogue, et datant du 1er — IIe siècle. (*Mém. Soc. Arch. Midi de la France,* t. I).

Nécropole de Troussepoil. Quant au mot C I P, que signifie-t-il ? Nous n'en savons rien. Le C seul est un peu effacé, mais indiscutable; le I ne peut être qu'un **i** (latin ou grec) (1); P peut être un **p** latin, ou un *rho* grec (2). — Pour nous, nous lisons C I P, en latin ; et nous voyons là, jusqu'à nouvel ordre, un nom propre, peut-être celui du décédé, ou du donateur du vase au mort ?

Quant au D (cette interprétation est très discutable d'ailleurs), c'est sans doute la première lettre d'une signature, paraphée comme nous le faisons à présent.

Dépôt. — A l'intérieur du fond de cette cruche à inscription, il y avait un léger dépôt adhérent, grisâtre, de couleur ciment de Portland, que nous avons recueilli. Au grattage du vase, il *sentait le vin.* Trois mois après, ce qui avait été mis de côté pesait dix grammes (3), et sentait toujours assez mauvais.

A l'examen au microscope, le dépôt paraît constitué par une infinité de très petits corpuscules, non plus jaunes-verdâtres, mais *noirâtres*, très bien isolés, et paraissant provenir de la destruction d'éléments végétaux; car, çà et là, on trouve des sortes de spores noirâtres, encore conservées, allongées ou arrondies comme une orange. Un peu d'éther fait jaunir ces particules, qui ressemblent alors assez à celle du dépôt du Doliolum et les coagule. On y trouve quelques petits cristaux irréguliers, qui paraissent être du quartz.

En somme, mêmes constatations que précédemment.

M. le Pr Haller, professeur de chimie organique à la Faculté des Sciences de Paris, membre de l'Institut, a bien voulu examiner ce produit devant nous dans son laboratoire, pour contrôler nos assertions.

Calciné au bec Bunsen, la substance a brûlé très facilement et rapidement, en dégageant une fumée abondante : ce qui indiquait une grande quantité de matières végétales. En brûlant, elle pétillait légèrement et dégageait une odeur aromatique très marquée, plus

(1) On ne peut pas y voir le mot : < I P [K I W], en caractères *runiques* primitifs, car le C est bien arrondi, et non en triangle. — Mais le D ressemble assez, il faut l'avouer, au signe U (∩) des runes primitives. Rappelons que, dans cet alphabet, X = g; I = i; mais il ne paraît pas y avoir de V.

(2) Un *fragment* de poterie romaine, trouvé à Nages, près de Nîmes, présente, tracé à la pointe, une inscription très comparable à celle-ci. On y lit : P XIV. Flouest y a vu d'abord une lettre grecque, un *rho*, surmonté d'un trait horizontal, et suivi d'un signe numéral, ayant dans le système romain la valeur du chiffre XIV. Cet auteur a cru reconnaître alors une *marque de jaugeage*, se rapportant à une mesure de capacité, dont le nom commençait par un *rho*; et il a développé longuement cette opinion (*Rev. des Soc. Sav.*, Paris, 1875, i, 1re sem., p. 129, 1 fig.). — Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un débris de vase provenant de sépultures numérotées, analogues à celles du Bernard.

Un vase entier de la collection Charvet (Flouest, *Loc. cit.*, p. 130) porte un graffito analogue : R VI (R romain). Au fond d'un plat, vu dans un Musée par M. Flouest, il y a: PAA; et cet auteur y voit un *rho* et un *alpha*, combiné avec un *lambda* : ce qui prouve que les Gallo-romains se servaient encore des caractères grecs. — Avec raison, M. Flouest voit désormais, dans ces graffiti, des « marques d'appropriation individuelle », analogues à nos chiffres à initiales entrelacées.

(3) On remarquera que tous ces dépôts végétaux évaporés ont un *poids spécifique très faible*, car, à voir leur volume, on croirait qu'ils *pèsent plus*. — Très sec, ce n'est qu'une *poussière* très fine et extrêmement légère, comme du *pollen*.

ou moins comparable à celle du benjoin. La partie calcinée présentait une boursouflure très marquée, avec quelques petits points d'apparence métallique, provenant peut-être du grattage de la paroi du vase. Mélangé avec de l'eau distillée et écrasé, ce résidu donne sous l'agitateur le cri des cristaux de silice insoluble. Le papier de tournesol se colore nettement en bleu.

M. le Pr Haller a conclu de ces faits qu'il s'agissait d'un dépôt, provenant d'un *Vin*, certainement *aromatisé*, et mélangé d'un peu de sable. — Le vase en question avait donc bien contenu un liquide et par suite un breuvage, placé là avec *intention* (1).

II. *Débris de Poteries.* — Il est indiscutable que, dans le Puits XXXII, comme dans tous les autres fouillés par l'abbé Baudry, on a trouvé, du haut en bas, de nombreux débris de vases, et qu'on ne peut voir là que des *morceaux*, brisés à l'avance et jetés à la suite dans ce trou, pour le combler, avec la terre noire et les pierres.

Quelle est leur origine? A notre avis, ce sont des restes de *Vases brisés à dessein*, et non par hasard ou autrement, devant être *consacrés*, et provenant soit des réserves de la Nécropole, soit des bûchers (2). On a bien dit qu'on trouvait parfois dans le *fond* un fragment d'un vase dont le reste était près de la surface ; mais nous n'avons pas constaté ce fait pour le Puits XXXII ; et nous ne croyons pas devoir insister aujourd'hui sur cette constatation, qui en réalité ne prouverait rien.

Débris à encoches. — Il nous faut, par contre, revenir sur le *débris à encoches* signalé plus haut, et qui a été trouvé à peu près à 1m50 de profondeur. Il s'agit d'un *fond* d'un petit *vase*, en terre gris-bleuâtre, avec des *marques*, très apparentes et très nettes, ayant la forme *d'encoches*.

Ces encoches, tout à fait comparables à celles des « coches » de boulangers, ont certainement été faites intentionnellement, avec un instrument probablement métallique. Elles se trouvent, sur le bord, au *fond* du vase cassé (3), et sont au nombre de *trois*, situées les unes à la suite des autres, et éloignées de 0m05 environ. Perpendiculaires à la circonférence du fond, elles ont la direction d'un rayon et sont longues de 0m05. Une moitié est sur le fond, l'autre sur le bas de la paroi (4).

(1) D'après O. Montelius, les vases des sépultures néolithiques en Suède devaient contenir des *aliments* pour les morts.— Rien d'étonnant à ce que cette coutume se retrouve encore à l'Age *du Fer*, et par suite que ces vases aient contenu des *liquides*.

(2) Voir nos notes sur la Coutume funéraire du *Bris des Pots*. [Ier *Congrès Préh. de France*, Périgueux, 1905, p. 149. — *Interm. nantais*, 1905, 10 juillet; 18-25 mars 1906. — *Terre vendéenne*, 1906, 78 ; 147 ; 210 ; 283].

(3) Nous les avons revues sur le fond d'un autre petit vase en terre rouge, trouvé dans l'une des fosses sépulchrales (Fosse n° 11), fouillée en 1903 [Voir notre Mémoire sur les *Fosses* précédemment cité].

(4) Nous ne croyons pas qu'il faille voir là des caractères alphabétiques de la série oghamique, mais des *marques* spéciales (A noter le nombre *trois*).

II.—Animaux. —On remarquera que, dans ce puits, nous n'avons pas découvert le plus petit fragment d'*Os humain*, même incinéré !

En revanche, les ossements d'*Animaux* que nous avons trouvés sont fort intéressants, de même que les autres débris d'ordre zoologique.

I. *Ossements d'Animaux.* — Il y en a de deux espèces.

A). Ceux qui correspondent à des *Squelettes entiers*, ou à des *parties du corps* (tête, pieds, etc.). — B). Ceux qui sont *isolés* ; et, parmi eux, ceux qui présentent des *marques spéciales*.

A). Les os des *Squelettes entiers* sont toujours rassemblés les uns à côté des autres, et occupent un très faible espace. Ils ont tous la même coloration et la même nature. A notre avis, ils indiquent que l'animal en question a été mis *en chair et en os* (1) dans le puits, en *partie* ou en *totalité*. — Ces os n'ont jamais d'*incisures*, d'*en coches* ni de *gravures*; ils sont *intacts*.

B). Les autres os, trouvés plus ou moins isolés, sont éparpillés ça et là, dans toute la hauteur de la sépulture. Ceux là, *seuls*, présentent parfois des gravures, c'est-à-dire des sortes de lettres ou de chiffres, ou des incisures. Evidemment ils ont été, au préalable, dépouillés de leurs muscles, grattés et nettoyés, et utilisés ensuite comme substratum soit pour l'écriture, soit pour un dessin, soit pour une industrie quelconque.

A. *Os ordinaires.* — I. *Chèvre.* — Ce puits nous a fourni : 1° un *Squelette entier de jeune Chèvre*, à *tête entière*, caractéristique (2), qui fut trouvé au-dessus des vases funéraires, à environ $9^{m}60$, du côté du Nord, près du grand Chien *jeune*. Aussi ont-ils la même patine *bronzée*, caractéristique de ce niveau. Cette chèvre était assez *jeune*, puisque les épiphyses ne sont pas soudées.

2° Vers $7^{m}50$, c'est-à-dire 2^{m} plus haut, on a rencontré aussi des os de *vieille Chèvre*. Il s'agit-là d'un *autre Squelette de Chèvre*, très incomplet d'ailleurs, et dont le crâne manque (3). Ces ossements sont patinés en *noir*, comme ceux des deux autres Chiens. Ils correspondent à un animal plus volumineux que le précédent.

On n'a découvert, en outre, que deux chevilles osseuses, ayant

(1) A une époque *historique*, au Japon, on sacrifiait encore des *hommes* et des animaux vivants, lors de la mort d'un grand personnage. [*Age du Fer*]. — Rien d'étonnant, par suite, à ce que les *gaulois* en fassent autant, à l'époque des puits funéraires.

Les Japonais finirent par remplacer dans les sépultures les cadavres d'hommes et d'animaux par des *Statuettes* en terre cuite, qui représentent des *Chevaux*, et qu'on retrouve dans leurs dolmens spéciaux, qui ne datent guère d'avant J.C., puisqu'ils contiennent du *fer*, et par suite sont presque contemporains de nos puits funéraires.

(2) Il y a, au Musée de La Roche, une tête entière de *Capridé* analogue, à cornes extrêmement longues, qui a été trouvée, dans l'une des « fosses » (en réalité un *Puits*), « fouillées par Baudry » [Cet auteur a longtemps appelé les puits des « fosses » : ce qui était inexact].

(3) Cette Chèvre aurait-elle était *décapitée*, avant d'être jetée en chair dans le puits? — C'est possible, à la rigueur, mais peu probable; le crâne a dû se détruire, car on a trouvé des *dents*.

l'une 0^m07, l'autre 0^m08. Toutes deux ont leur pointe intacte; et elles paraissent avoir été séparées jadis d'un crâne par *fracture*, en leur milieu ou du côté de la base.

En somme, il y eut certainement *deux Chèvres*, dont l'une était vieille, enfouies dans cette sépulture à 2^m de distance.

On sait, depuis longtemps, qu'il est impossible de distinguer, dans la majorité des cas, la plupart des os des *Ovidés* ou *Ovins*, de ceux des *Capridés* ou *Caprins*, malgré les récentes recherches de Cornevin et Lesbre (1); mais cela est pourtant possible pour le crâne et pour le maxillaire inférieur, qu'on trouve si souvent (E. Hue). D'ailleurs, certains os du crâne présentent des différences assez nettes; et l'on sait que la *fossette lacrymale* est le caractère distinctif le plus évident. Ce qui nous permet d'affirmer que nous avons bien affaire ici au genre et à l'espèce *Capra hircus* (c'est-à-dire à la Chèvre domestiquée), c'est l'absence de cette fossette lacrymale; elle manque complètement sur le crâne retiré intact du puits.

Il est très probable qu'à l'époque de la Nécropole du Bernard il y avait encore beaucoup plus de *Chèvres* que de « Moutons » sur le littoral vendéen. Et même le Mouton (2) y serait assez rare que nous n'en serions pas surpris, quoique l'abbé Baudry l'y ait noté; mais ses déterminations zoologiques nous paraissent très sujettes à caution.

Il n'y aurait rien d'étonnant d'ailleurs à ce que les Moutons domestiques (*Ovis aries var. Gallica*) n'aient pas été utilisés par les anciens Gaulois de Vendée (3). En effet, l'espèce la plus anciennement connue des *Ovis* (*O. aries*) est originaire des îles de la Méditerranée, et est regardée comme la source primitive de nos moutons actuels. C'est donc une question à revoir que celle de la présence du mouton en ces contrées à l'âge du fer, sinon à l'époque gallo-romaine (4).

2° *Chien.* — 1° Un *Squelette de Chien*, presque entier, a été trouvé vers 9^m60, c'est-à-dire dans la partie terminale et au sud du puits.

Nous en possédons le crâne intact et complet. Il s'agit d'un *grand Chien* encore *jeune*, dont les ossements ont une belle patine *bronzée*.

2° Un autre *Squelette de Chien* a été rencontré vers 7^m50, c'est-à-dire 2 mètres plus haut. Pour celui-ci, le crâne est presque entier; mais nous avons la mâchoire inférieure en totalité, et presque

(1) Cornevin et Lesbre. — Communication à la *Soc. d'Anthrop. de Lyon*, 7 mai 1891; An, in *Rev. Sc.*, Paris, 1891, 2e Sem., 700-701. — *Caractères diff. des espèces ovine et caprine. C. R. AC. des Sc.*, Paris, 1892, cxiv, p. 931-932.

(2) On connaît, on le sait, un *Mouton à cornes de chèvre*, c'est-à-dire droites (Mouton des Tourbières); c'est une *petite espèce* (chose digne de remarque), qui a été supplantée par celle à cornes recourbées.

(3) Dans les fosses sépulchrales, il y a indiscutablement du *Mouton* (Détermination de M. E. Hue, vétérinaire à Paris).

(4) Les moutons de Vendée actuels paraissent être de la *race berrichonne*, à laine *blanche*. — Mais il y a, sur le bord des côtes et surtout dans les îles, une variété à *laine noire*, qui est très recherchée (la laine noire vaut plus chère que la blanche, car on n'a pas besoin de la teindre). — D'où vient cette *variété*, si appréciée dans le Marais de Mont et à l'île d'Yeu (*Pré salé*)? Il est difficile de le dire.

tous les autres os. On a affaire ici à un *grand* chien également, mais *vieux*, à ossements patinés en *noir* situé près de la 2e chèvre!

3° Nous avons reconnu un autre Chien, grâce à une troisième mâchoire de Canidé ; mais celui-ci est un *Chien très petit*, dont les os ont aussi une patine *noire*. Il nous manque pour cet animal plusieurs parties du squelette, moitié moins grand que le précédent. Il a été trouvé *près de la pierre de voûte*, à environ 5m50, encore 2 mètres plus haut.

Aussi nous devons admettre, pour ce puits, l'existence de *trois Cadavres* de Chiens (1), qui ont dû être tués (2) lors des funérailles, et placés *entiers* et *en chair*, à trois niveaux différents dans la sépulture. — Notons en outre la présence d'un très petit *Chien* (?), sans doute correspondant à un *Fœtus* de chienne, qui devait être *grosse*.

3° *Bœuf*. — Il nous faut citer, pour le Bœuf, de nombreux restes, par ordre de superposition :

a) Les *Côtes à gravures*, trouvées de 9m80 à 10 mètres, à côté des vases funéraires; et d'autres *côtes* sans gravures. — Ce sont évidemment des ossements, qui méritent d'être décrits à part.

b) Une *mâchoire inférieure*, avec d'autres os, a été trouvée à 9 mètres ; c'étaient là aussi des *os isolés*, croyons-nous.

c) Une *Tête, absolument entière*, a été découverte vers 6m70. Avec, à côté d'elle, une moitié d'*atlas*, paraissant sciée à la scie. Cette tête a été placée dans le puits avec ses *chairs*, après que l'animal

(1) On tuait alors les chiens, sans doute parce qu'ils étaient le plus fidèle *ami* de l'homme, qu'ils devaient accompagner aux Enfers !

On sait que, « dans le Zérinthion caverneux de Samothrace, par où l'on descendait aux Enfers, on entendait les hurlements de douleur des *Chiens sacrifiés* ». — Donc, on *sacrifiait les chiens* au moment de la mort de leur maître!

(2) Le *Chien* domestique est très connu des Préhistoriens; mais il ne paraît pas remonter avant la *Pierre polie*. A l'âge du bronze, on en a d'abord distingué quatre espèces : 1° le *Canis familiaris palustris* de Rutimeyer (chien des tourbières), qu'on trouve dans les palafittes, et qu'on prétend avoir été *mangé* par les hommes de cette époque (et même auparavant), malgré l'opinion contraire de M. Cartailhac; 2° Le *Canis familiaris Spalleti* des *terramares italiennes* de Bagno (Rubiera), trouvé par Strobel; 3° Le *Canis familiaris matris optimæ* de Jeitelles (Age du Bronze); 4° *Canis familiaris intermedius* (Woldrich). Auxquelles il faut ajouter : 5° *Canis familiaris Leineri* (Studer); 6° *Canis Poutiatini* (Studer); 7° *Canis Le Mirei* (Hue); 8° *Canis Girardoti* (Hue), récemment décrits.

Mais, dès l'âge du *fer*, on aurait à enregistrer des races très nombreuses. D'ailleurs, les *Historiens romains* en parlent souvent ; ils nomment : le chien de garde, le chien de berger et le chien de chasse. Plutarque y a ajouté le chien d'appartement; Lucrèce, le molosse, etc.

Les Gaulois auraient eu des chiens de combat; et, d'après la Cynégitique d'Appien, on les appelait *Ouertragoi*.

En réalité, les *Chiens gallo-romains* ont été peu étudiés, malgré les belles découvertes antérieures de l'abbé F. Baudry au Bernard, et des autres archéologues, qui ont fouillé des stations de cette époque. Aussi y a-t-il intérêt à décrire avec soin et à mensurer les ossements de chiens que nous avons trouvés; c'est ce que nous ferons dans un autre mémoire, pour ne pas sortir ici de notre sujet.

eût été *décapité*. — On procédait évidemment ainsi, parce qu'on ne pouvait pas mettre facilement un bœuf tout entier dans une telle sépulture... Il faut rappeler que par dessus cette tête était planté un gros pieu !

d) *Une autre Tête* a été trouvée à côté de ce pieu; il est probable qu'elle a été enfouie dans les mêmes conditions que la précédente, vers 6 mètres.

A côté, d'autres os ont dû être enfouis aussi avec leurs chairs (*morceaux de membres*) : en particulier les *deux métatarsiens* et les *deux métacarpiens*.

A noter encore :

e) Une cote [vers 3^m30, isolée].

f) Os longs et molaires [isolés, vers 3 mètres].

g) Os longs ; côtes ; vertèbres [isolés, vers 1^m50].

h) Rares os longs [isolés, vers 1^m20].

En somme, du haut en bas, des vestiges de *Bœuf*; et au moins *deux Têtes entières*, avec des *Pieds*, certainement placés en chair lors de la sépulture. — La *tête* et les *pieds* sont encore de nos jours des trophées de chasse; et il est probable que ces constatations sont relatives à des rites funéraires (1).

Bos longifrons. — S'agit-il là du *Bos longifrons* ou *brachyceros* d'Owen et de G. de Mortillet, c'est-à-dire du *Bœuf des tourbières* de Rutimeyer, qu'on a trouvé dans les cités lacustres néolithiques de Suisse ? Nous le croyons, non pas en raison de la *coloration* spéciale des os, qui, pour certains d'entre eux, ayant séjourné dans les boues du puits pendant des siècles, est tout à fait identique, mais bien en raison des caractères anatomiques de la tête, sortie entière du puits.

D'après Thomas (2), le *Bos brachyceros* [*Bos tauri*, var. *culta*, c'est-à-dire domestiquée], variété du *Bos primigenius* de Bojanus, a pour caractère : « Crâne dolichocéphale, à *chignon saillant*, formant un angle aigu avec l'occipital; front *plat* et allongé; cornes épaisses et *courtes*, dont la *longueur ne dépasse pas le périmètre de la base*, contournées en dehors et en avant ». Or, ce sont (3)

(1) On devait couper la *tête* et les *pieds* de la victime et les placer seuls, *en chair*, dans le Puits [Il y eut sans doute ici au moins *deux* victimes]; et on devait manger le reste aux funérailles.

(2) Thomas. — *Recherches sur les Bovidés fossiles de l'Algérie*. — *Bull. de la Soc. zool. de France*, 1881, t. VI, p. 102.

(3) Cette détermination, si elle est exacte, est intéressante, car elle constitue un argument puissant, de même que les trouvailles de M. de Kerviler à Saint-Nazaire, en faveur de la théorie qui veut que la race bretonne soit une race *locale* (Borie), et non pas une race originaire de Hollande ou de Jersey, ou même des Indes ; car il est des plus probables, n'est-il pas vrai, qu'à l'époque gallo-romaine on n'a pas amené de bétail des mers du Nord (les Normands n'ont apparu en Vendée qu'au VI^e siècle) ou de l'Océan Indien !

bien là les caractères de la tête (1), trouvée absolument entière (2).

4° *Sanglier.*— On a trouvé que des os isolés, au milieu des cendres ; et la plupart sont des dents. Une incisive, à 9 m. ; une grosse molaire, à 7^m50 ; un débris de mâchoire inférieure, à 5 m. (Il s'agit là d'un *jeune* sanglier, car la dernière molaire est encore incluse).

Il est probable que ces restes proviennent de bûchers d'incinération. Ce sont peut-être des débris de trophées de chasse, de même que les bois de cerf ci-dessous.

5° *Cerf.* — Dans ce puits, il n'y avait que très peu de Cerf ; et nous n'avons noté que des *bois* : deux andouillers, à 4^m50 ; une racine d'andouiller, à 3^m60 (3).

6° *Autres animaux.* — Il est inutile d'insister jusqu'à nouvel ordre sur les autres espèces animales rencontrées, car, si les déterminations zoologiques (4) sont à peu près certaines, les restes re-

(1) Le *Bos brachyceros* ou *longifrons* a été trouvé par M. de Kerviler, lors du creusement du bassin de Saint-Nazaire, à 8^m50 au-dessous du sol, à côté de *Poteries gauloises*, au-*dessous* d'une couche à petit Bronze de Tetricus (période romaine).

Ce détail montre bien que le *Bos longifrons* du Bernard était connu, dès la fin de la période gauloise, aussi bien en Bretagne qu'en Vendée.

D'après Owen, le *Bos longifrons* constituerait la souche des petites races actuelles à courtes cornes (Ecosse, Pays de Galles) ; et, d'après Thomas, ce serait une race formée depuis le *Pleistocène*, indépendamment de toute intervention humaine, sous l'influence de causes naturelles. D'après G. de Mortillet, cette espèce se retrouve depuis le commencement du Quaternaire jusqu'au Néolithique.

A notre avis, la *race bretonne* actuelle, dont cette variété de *Bos* paraît être l'ancêtre, est par suite probablement une espèce arrivée depuis longtemps dans cette contrée, si elle n'est pas autochtone, comme en Angleterre (Iles anglo-normandes, etc.).

(2) Dans un grand nombre de Long-barrows, Thurman (en Angleterre) a rencontré des ossements de *Bovidés*, et en particulier le *Bos brachyceros* ou *longifrons*. Il n'a d'ailleurs récolté que des *crânes* et des *pieds*, exactement comme nous dans le Puits n° XXXII, à Troussepoil. La tête et les pieds (Métacarpiens et Métatarsiens) seuls avaient donc été placés en chair dans la tombe (ces ossements n'ont pas de gravures), peut-être comme une *offrande aux Divinités infernales.*— Rapprocher de ces faits ceux qu'on observe encore de nos jours sur les tombes à Madagascar (*Têtes de bœufs*, plantés au bout de piques).

Dans le tumulus du Mont-Saint-Michel, à Carnac, récemment, on a trouvé de même un grand nombre d'os de *Bovidés* ; mais rien n'a encore été publié à ce sujet.

Cela prouve que les *Sacrifices d'Animaux* devaient être connus en *Gaule*, avant l'arrivée des Romains.

(3) Les sépultures antiques du Wiltshire ont donné à R. Colt Hoare des ossements de *Sangliers*, de *Cerfs*, etc.

(4) Il est vraiment très curieux de constater que les ossements des Puits funéraires du Bernard sont presque exactement les mêmes que ceux qu'en 1901 nous avons trouvé dans l'une des tours du vieux Château-fort de Saint-Nicolas-de-Brem (débris de cuisine). Et cela semble démontrer une fois de plus que cette forteresse est vraiment ancienne et antérieure à l'an mille. A saint-Nico-

cueillis étaient trop peu considérables (Petits *Rongeurs*, etc.) (1).

B. *Ossements à marques.* — 1° *Ossements à Gravures.* — Les *Côtes de Bœuf*, trouvées toutes ensembles dans la matinée du mardi 11 août, sont au nombre de *dix*. Elles sont longues et larges, brunes, et parfois cassées à une extrémité.

Quatre d'entre elles, présentant des *gravures*, certes un peu frustes et usées, mais indiscutables (2), doivent être décrites avec détails.

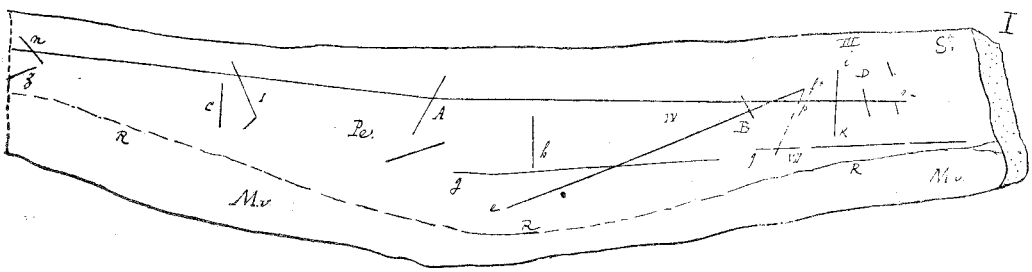


Fig. 29.— *Côte de Bœuf (Bos) à gravures* : Dessin schématique de la *Face interne* de la Côte n° I. — *Légende* : St., extrémité sternale ; *m n, trait horizontal* ; *g*, *e*, B, sorte d'X horizontal, superposé ; I, signe en *crosse* ; c, *A*, *ki*, D, traits sur *m n* ; Mo, insertion musculaire ; R^{d} limite de la gouttière costale ; Pe, face recouverte de périoste normalement.

La plupart des traits sont gravés sur la *face interne* ; sur l'externe, il n'y a guère que des encoches de dépeçage ou des incisures.

Pour bien voir ces dessins, il faut *mouiller l'os* modérément ; et alors des lignes noires apparaissent nettes sur le fond brun de la côte.

Côte n° 1.— La Côte, à laquelle nous donnons le n° 1, est l'une des plus intéressantes. Elle présente, à la face externe, au niveau du bord inférieur, deux petites incisures. — Mais la *face interne* est couverte de lignes, comme le

las-de-Brem, nous avons trouvé, en effet, en abondance, du *Sanglier* ; de la *Chèvre* en quantité notable (sept machoires inférieures au moins, etc.) ; un peu de *Bœuf* (cornes, dents) ; du *lièvre* ou du *lapin* ; et des *Oiseaux ;* et il nous semble bien que le *Cheval*, sinon le *Mouton*, manquent, comme au Bernard.

Pour le Cheval, rien d'extraordinaire, car on ne le mangeait pas au XI^{e} siècle !

Quant au *Mouton*, au IX^{e} siècle, il avait probablement fait son apparition en *grande quantité* sur les côtes de Vendée ; mais cela n'est pas certain, car il est presque impossible de reconnaître les moutons des chèvres, quand on n'opère pas sur la *tête* entière. — On notera, dans les deux cas, l'absence du *veau*.

Cette remarque est aussi une preuve de plus, en raison de l'analogie des ossements, que les Gallo-romains de Troussepoil mettaient bien, dans les puits, les animaux (Chèvre, etc.) dans le but principal de donner aux morts de la *nourriture* en abondance, pour leur voyage aux enfers. — Quant aux *têtes de Bœuf*, cornes de *Cerf*, etc., c'étaient sans doute des trophées de chasse.

(1) Dans une fosse funéraire d'Orléans, M. le D^{r} Charpignon, en 1871, a trouvé des os d'animaux, qui, d'après lui, auraient été *taillés en pointe*, comme pour les transformer en *instruments piquants*. Ils étaient à l'état éburné, si bien qu'il a pensé à des os de l'ère néolithique et qu'il les a figurés.

Nous n'avons pas trouvé en Vendée d'ossements de cette sorte ; il peut d'ailleurs très bien s'agir de simples éclats osseux par brisure de diaphyses.

(2) Marcel Baudouin. — *Les Gravures sur os de l'époque gallo-romaine, à la Nécropole de Troussepoil au Bernard (Vendée)*. — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1905, 6 juillet. — Tiré à part, Paris, 1905, in-8°, 11 p., 6 fig.

montre le schéma ci-joint (*Fig.* 29).— On y distingue un long trait horizontal, *m*, *n*, coupé par d'autres lignes (*ki*, *A*, *I*), avec une sorte d'X (*fe*, *g*), horizontalement placé au-dessous et au milieu de l'os.

Côte n°2.— La Côte n° 2 est la plus curieuse. Sa face externe présente de nombreuses *encoches*, surtout au niveau de son bord supérieur. — A la face *interne* (*Fig.* 30), on voit soit une ébauche de tête d'animal, soit le col d'une poterie

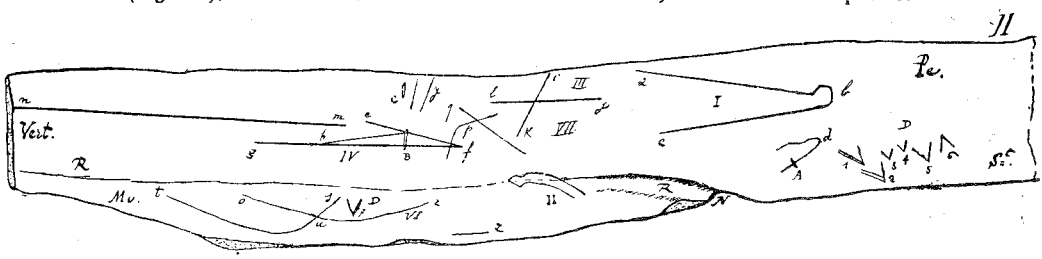


Fig. 30. — Dessin schématique de la *Face interne* de la Côte n° II (*Bos*). — *Légende : a, b, c* (I), col de vase ou ébauche de la tête ; II, sorte de pied d'Equidé ; *Vert.*, Extr. vertébrale de la côte ; IV, figure géométrique ; 1 à 6, signes en V ou en VV ; VI, sorte d'X ; III, sorte d'X ; *m n*, trait horizontal ; Ad, figure indéterminée.

très allongée, soit tout autre chose, un diagnostic précis étant impossible (I ; a, b, c). Il y a aussi plusieurs signes en V ou W (voir en D); deux sortes d'X, (III et V) ; des traits horizontaux, obliques ou courbes, qui ne ressemblent nullement à des caractères oghamiques ; une sorte de *pied de cheval* (II, x) ; une figure géométrique (IV), etc.

Cote n° 3. — La Côte n° 3 a sa *face interne* couverte également de traits (*Fig.* 31). A noter de longs traits horizontaux *a, b, c, d, g, x, y* ; et *h, m*, coupés

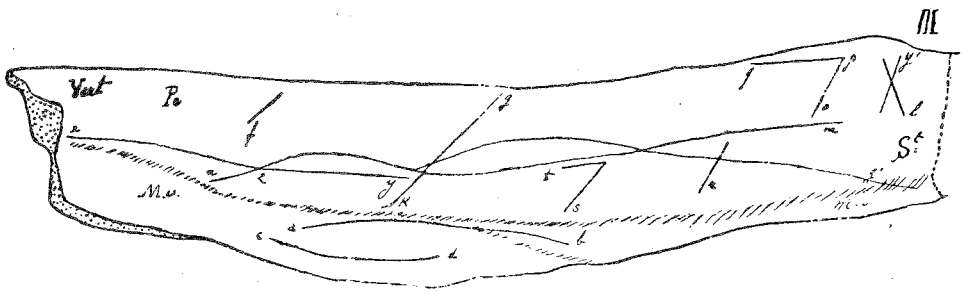


Fig. 31. — Dessin schématique de la *Face interne* de la Côte n° III (*Bos*).— *Légende : m n*, trait presque horizontal ; *c, d, a, b*, traits courbes horizontaux ; *t, s*, op, sortes de V ; *y' l*, sorte d'X vertical.

par des lignes obliques *g*, *k*, *r*; deux V, *q*, *p*, *o*, et *t*, *s*; une sorte de crochet, une allongée *j*, *l*; des traits en 1, obliques (*f*,); etc., etc. — A la face externe, deux incisures parallèles.

Cote n° 4. — Celle-ci est moins intéressante, parmi celles qui méritent d'être figurées (*Fig.* 32). Notons seulement la présence de trois traits horizontaux, *m*, *n*, *g*, *k*, *zu*, coupés par deux lignes presque verticales et droites (A, D).

Cotes n°s 5 *à* 10. — Les autres cotes ne présentent que de grands et longs traits, à leur face *interne*, et çà et là quelques encoches (1).

(1) Dans la grotte d'Altamira, il y a des signes, appelés Figures noires par MM. Breuil et Cartailhac (*Anthropologie*, 1905, p. 631, *fig.* 4), qui ressemblent tout à fait à certaines de ces gravures. Notons surtout ceux représentés dans la

Comme l'un de nous l'a montré dans un mémoire spécial, on doit considérer les *Côtes gravées* comme des sortes de *tablettes*, ensevelies avec le mort, parce qu'elles avaient dû jadis lui servir soit à dessiner, soit à écrire, soit à noter ses idées. Ces sortes de « papyrus osseux » sont, par suite, très précieux, parce qu'ils se sont conservés facilement dans les puits; et on peut prévoir certainement désormais la découverte de nouveaux « manuscrits sur os », du même genre, quand on fera de nouvelles fouilles (1) dans les nécropoles à puits funéraires.

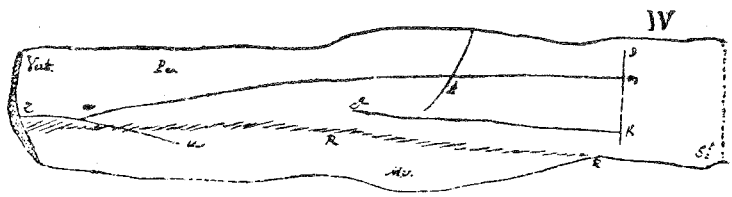


Fig. 32. — Dessin schématique de la *Face interne* de la Côte n° IV (*Bos*). — *Légende : m n, g k, qu,* traits horizontaux ; A, D, K, traits verticaux.

Ces traits, en *X* ou en *Y*, ne paraissant pas avoir les caractères de traces accidentelles, on doit se demander ce qu'ils signifient (2). Prenons, par exemple, ces *longues lignes droites*, ou légèrement courbes, qui sont sur la face interne des côtes du Puits funéraire. Ce ne peuvent être des incisures de dépeçage; et on est tenté de les rapprocher de suite des lignes sur lesquelles on traçait les *caractères oghamiques*, d'autant plus qu'elles sont elles-mêmes surchargées de traits obliques.

En tout cas, ces gravures sont certainement en rapport avec une *Coutume ancienne, antérieure à l'introduction de la Civilisation romaine* en Vendée. Et il s'agit là, cela n'est pas douteux, de la persistance d'une habitude, qui remonte peut-être très haut (3). Aussi y aurait-il lieu de voir si l'on ne retrouverait pas

Figure 4 (sous le n° 4), qui sont semblables à nos V; puis sous le n° 5 [angle aigu <; Λ; double V= W].

(1) Depuis la rédaction de ce mémoire (1905), nous avons appris, en août 1907, lors de l'excursion du *III^e Congrès préh. de France*, à Alésia, que précisément M. Pernet, chef des chantiers de fouilles, que nous avions prié de faire ces recherches en avril 1907, venait de trouver à Alise-Sainte-Reine, sur le Mont-Auxois (ruines d'Alésia), des *Côtes de Bœuf* à Gravures, tout à fait comparables aux nôtres.

(2) On paraît avoir établi que le signe V n'est pas une LETTRE *latine*, mais un CHIFFRE, représentant d'ordinaire le nombre *cinq*. Pourtant, renversé (Λ), il signifierait *sept* ou *huit* (Letourneau. *Bull. Soc. Anthr.*, Par., 1886, p. 88-90).

Ce serait l'hiéroglyphe très ancienne de *la main*, comme X serait celui des *deux mains*.

Les V des *Os gravés* se voient, à peu près avec la même forme, sur quelques *Poteries* trouvées dans les puits de la Nécropole de Troussepoil. Pour s'en rendre compte, il suffit de jeter un coup d'œil sur les *Figures* 91, 92, 166 de l'ouvrage de l'abbé Baudry (*Les Puits funéraires gallo-romains de Troussepoil*).

Mais, dans ces faits, il pourrait bien s'agir de chiffres romains vrais, comme dans ceux figurés par Habert (*Les poteries antiques parlantes*, Atlas, pl. XXXVI).

(3) Dans le travail de Marcel Baudouin, cité ci-dessus, il a été indiqué que nous avions trouvé des encoches analogues sur des ossements d'animaux du moyen âge et provenant du vieux Château de Saint-Nicolas-de-Brem (Vendée), datant du IX-X^e siècle par conséquent. — Mais il serait déplacé d'insister ici sur ce sujet... de cuisine pure!

de tels *Os à gravures*, dans les sépultures marniennes (La Tène I et II), et celles du Beuvraysien (La Tène III).

Ces remarques montrent, d'une part, quel grand intérêt il y a à poursuivre ces travaux, et, d'autre part, quelles pertes la Science a subies, quand on a fait disparaître tous les ossements d'animaux, extraits par l'abbé Baudry des sépultures de Troussepoil, au Bernard, de 1859 à 1877 !

Toutes les côtes, actuellement *desséchées*, ne semblent pas intéressantes ; mais les signes qu'elles présentent nous ont pourtant frappés de suite, à leur sortie du puits, parce que [illegible] alors tout humectés de boue et furent lavés (c'est-à-dire [illegible] ment après leur mise au jour. — Cela prouve [illegible]r pouvoir étudier ces graffiti, il faut humecter av[illegible] [illegible]uillé la face interne des os principalement.

Il e[illegible] e ne pas répéter trop souvent cette expérience, car les f[illegible] l'eau semblent amener une certaine diminution dans l[illegible] [illegible] gravés ; en effet, à l'heure actuelle, les signes notés sont bie[illegible] [illegible]nts que lors de leur mise au jour en août 1903. Cela tient à ce qu[illegible] [illegible]e, par les lavages successifs, l'espèce de *matière colorante, noire* (ven[illegible] [illegible]probablement de la *terre noire* de la sépulture), qui remplit les traits de gra[illegible]ure, d'ailleurs très légers eux-mêmes.

2° *Ossements à encoches.* — a) Comme nous l'avons dit, on ne trouve pas de gravures sur les os correspondant à des animaux placés avec leurs chairs dans le puits ; et cela se comprend.— Mais on y trouve des *encoches*, qui représentent certainement des traces de dépeçage de la viande. C'est ainsi que, sur l'extrémité antérieure de la mâchoire inférieure de Bœuf, trouvée le lundi 10 août, il y a une grande encoche, au niveau de la face interne.

b) Sur les os *isolés*, on trouve souvent des encoches et des entailles ; nous avons à citer, pour ce puits : a) un os long (Bœuf), à *trois petites encoches*, très nettes, en haut ; et à *six incisures* creusées en ligne, vers le bas ; b) os long, avec *une encoche* sur son bord ; c) un axis de Chien ; d) un vertèbre de Chèvre.

A noter encore *deux grandes entailles* (marques, etc.) sur une cheville osseuse de *Chèvre*, brisée à ses deux extrémités.

Ces encoches sont dues soit à l'écorchage ou au dépeçage des animaux, soit à d'autres causes.

II. *Mollusques.* — 1° *Huîtres.* — Ce puits nous a fourni très peu de *coquilles d'Huîtres* ; et nous n'en avons pas trouvé une seule *entière*. C'est, comme on le voit, le contraire de ce qui s'observe d'ordinaire dans les Fosses sépulchrales où elles abondent ! Il est probable que pour les sépultures à puits (1), les huîtres n'étaient pas aussi... appréciées (2).

(1) Peu ou pas d'Huîtres également dans le puits XIV, voisin.

(2) On trouve des coquilles d'*Huîtres* et de *Moules*, etc., jusque dans les Puits funéraires et les Fosses du *Centre de la France* (Orléans, etc.).

Il est, par suite, évident qu'il s'agit là d'une *véritable Coutume funéraire*. Ces coquilles sont là trop peu nombreuses et trop loin de l'Océan, pour qu'on puisse y voir des restes de *Mollusques alimentaires*, comme sur le bord de la mer et les côtes vendéennes, et au Bernard en particulier.

2° *Patelles.*— Les *Patelles*, trouvées *perforées* (*Patella vulgata, L.*), sont des mollusques qui vivent encore en abondance sur la côte voisine; elles ont dû être enfouies *entières* comme les huîtres, à titre d'aliment (*Fig.* 33).

Nous ne croyons pas, en effet, que la *perforation* observée soit artificielle et faite à dessein. Il s'agit d'une *Perforation spontanée*, produite, à notre avis, par le détachement du sommet de la coquille.

Ce qui le prouve, c'est que nous avons trouvé, dans les boues, de petits cônes calcaires détachés, paraissant correspondre très exactement à certains trous des patelles, qui d'ailleurs, n'ont pas toujours la même dimension (1) (*Fig.* 33, *Ps*).

Il ne s'agit donc pas là de coquilles ayant fait partie d'un bijou (collier ou autre), vestige d'un âge plus ancien, mais bien d'un phénomène spécial et naturel sur lequel l'un de nous a déjà insisté (2).

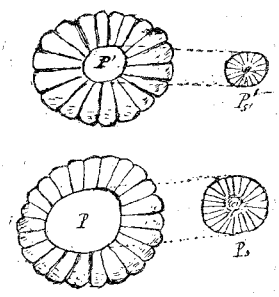


Fig. 33. — *Patelles perforées*, trouvées dans le puits n° XXXII. — [Réduction de 1/2]. — Dessin d'après nature. — A côté de la Coquille trouvée (P, P'), on a représenté le Sommet, qui s'est détaché (*Ps, Ps'*).

III. — Végétaux. — Le puits a fourni un grand nombre d'éléments représentant le règne végétal. Nous n'insisterons ici que sur les suivants : 1° Un *grand Pieu*, trouvé au centre; 2° des *Planches*, pour la plupart pourries, rencontrées au-dessous du pieu.

1° *Pieu* ou *Arbre*. — En réalité, ce grand pieu, qui fut placé au centre du puits vers $6^{m}60$ de profondeur, devait être tout simplement un *tronc d'arbre* préparé; mais un gros *tronc d'arbre*, coupé et abattu suivant un rite donné. En effet, l'extrémité inférieure, taillée en *pointe*, qui avait $0^{m}23$ de diamètre, avait dû être fendue en biseau, l'arbre étant encore debout en forêt, car on n'a pas trouvé les racines (*Fig.* 34; A,B).

A. *Fragments principaux*. — Le *biseau* de cette extrémité terminale est d'ailleurs très net sur l'un des morceaux du pieu, trouvé le dernier et le plus profondément situé. Ce fragment a $0^{m}30$ de hauteur, dont $0^{m}17$ pour la pointe (le biseau est long en réalité de $0^{m}20$), et $0^{m}13$ pour la partie cylindrique naturelle qui la surmonte (*Fig.* 35, I).

Deuxième fragment. — Le second fragment, descendant à $6^{m}30$, n'a dû être séparé du précédent qu'à une période récente, peut-

(1) Deux des cônes trouvés par nous correspondent très exactement aux orifices de deux patelles perforées (*Fig.* 33).

(2) Marcel Baudouin. — [*Perforations zoologiques, géologiques et préhistoriques des Mollusques*].— *Bull. et Mém. Soc. d'Anthropol. de Paris*, 1904, p. 60.

être lors de la fouille, le bois étant assez pourri ; en tout cas, il lui fait suite (*Fig.* 34; A, II). Il a 0^m23 de diamètre en bas, comme le n° 1; et 0^m20 en haut, comme le suivant. Sa hauteur est de 0^m65. — Il était encore verticalement placé au centre du puits et débutait à 5^m70, lors de la fouille.

Troisième fragment. — Le fragment n° 3 du pieu est composé en réalité de deux moitiés : l'une (*Fig.* 34; A, III) est haute de 0^m30, l'autre (*Fig.* 34, A IV), longue de 0^m40, parce qu'elle empiète sur les fragments n° II et V. Diamètre en haut, 0^m18; en bas, 0^m20.

Cette partie du pieu fut encore trouvée à 5^m70, mais à côté du fragment précédent, du côté *ouest* du puits, comme le fragment suivant.

Quatrième fragment. — Le quatrième fragment, trouvé à 5^m70 du côté ouest, a environ 0^m40 de longueur; 0^m18 de diamètre en bas, 0^m15 en haut (*Fig.* 34; A, V).

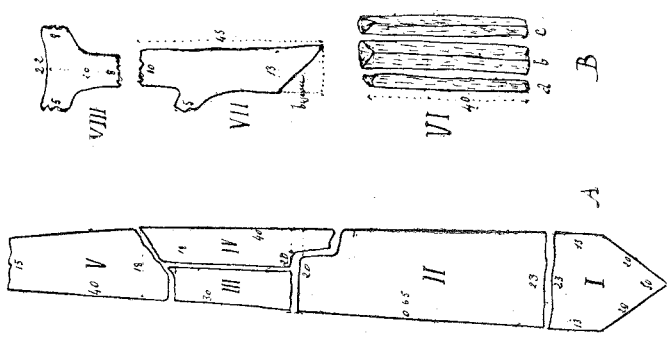


Fig. 34. — Dessin schématique, donnant la forme et les dimensions des différents morceaux du Pieu central et de l'arbre d'origine. — *Echelle* : 1/20. — *Legende* : A, Le *Pieu* central ; — B, autre partie de l'arbre.

Ces quatre premiers fragments faisaient indiscutablement partie d'un même pieu, ou plutôt d'un même *tronc d'arbre* (même essence; diamètres correspondants; cassures correspondant les unes aux autres; même aspect extérieur de l'écorce non enlevée). — C'est évidemment la partie inférieure d'un seul et unique *Ormeau* (1).

Il n'est pas certain, quoique cela paraisse fort probable, que les autres morceaux de bois trouvés dans le puits proviennent du *même arbre* ; mais cependant, jusqu'à preuve du contraire (examen histologique du bois), nous admettons que les débris suivants constituent bien la partie supérieure du *même Ormeau*, coupé d'ailleurs avant la mise en place dans le puits (*Fig.* 34 ; B).

Cinquième fragment. — Quatre débris ayant l'air de petites buchettes fendues en coin, paraissent être les parties constituantes

(1) Le puits XIV voisin a fourni un *Ormeau* analogue.

d'un cinquième fragment de 0^m40 de haut. En effet, réunies ensemble, de façon à ce que l'écorce soit en dehors, ces quatre morceaux se correspondent et donnent un tronc d'environ 0^m14 à 0^m15 de diamètre (*Fig.* 34; B, VI).

Sixième fragment. — Le sixième fragment ne semble pas d'ailleurs faire suite à celui-ci. Il a 0^m45 de long, 0^m13 de diamètre en bas, et 0^m10 en haut. — De ce fragment, taillé en *biseau* en bas, se détache une *branche*, cassée à son point d'origine, et ayant là un diamètre de 0^m05 (*Fig.* 34; B, VII).

Septième fragment.— Enfin un septième fragment semble correspondre au sommet du pieu. En effet, il se termine par une sorte de *fourche*, c'est-à-dire en deux branches de bifurcation, cassées des deux côtés, et ayant l'une 0^m08, l'autre 0^m05 de diamètre. Quant

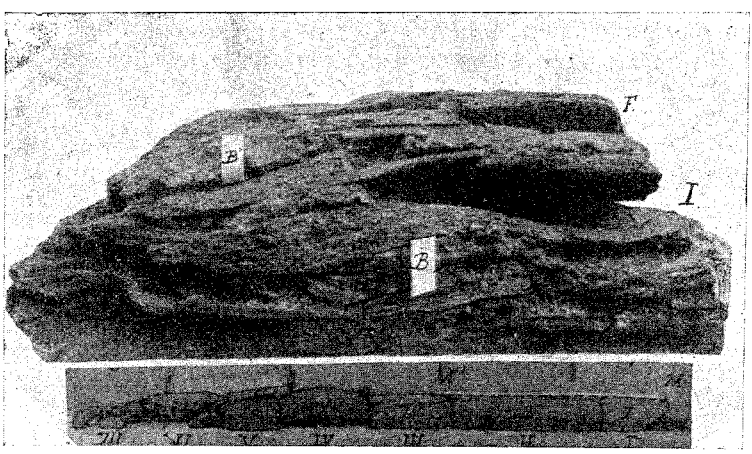


Fig. 35. — I. — Aspect de l'un des principaux fragments du Pieu central (Fragment à *biseau*, n°1 : *Fig.* 34, A), après dessiccation et silicatage (Photographie faite en 1904).— *Légende* : Les papiers blancs, B, B, indiquent les points fendillés et injectés de boue silicatée en place; F, côté supérieur.

II. — Ensemble des *Débris végétaux*, extraits du Puits n° XXXII [D'après une photographie faite en 1903], constituant tous les morceaux de l'arbre d'origine (*Pieu central*, etc.), tous les uns au bout des autres (Ormeau). — MM, mètre; — I à VII, morceaux du Pieu.

à lui, il a une hauteur de 0^m20, un diamètre inférieur de 0^m08 et 0^m20 de long entre les deux fourches (*Fig.* 34; B, VIII).

Si l'on additionnait les cinq premiers morceaux de même essence, on trouverait que le *Pieu central* devait avoir une hauteur totale de $0^m30 + 0^m65 + 0^m30 + 0^m40 + 0^m40 = 2^m05$ environ ; avec des diamètres maximum et minimum de 0^m23 et 0^m15. — En effet, le tronc d'arbre d'origine a dû être mis dans le puits en *deux fragments*, en raison de l'existence d'une *taille* sur le fragment n° 6 (*Fig.* 34; B, VII).

Un an après la sortie du puits, ce gros pieu a commencé à s'effriter sous l'influence de dessiccation. Et on a pu constater qu'il se fendillait longitudinalement dans le sens des fibres, parce qu'entre elles s'était infiltré de la *boue*. En se desséchant, cette boue s'est transformée en sable et est tombée, faisant des vides dans les morceaux. Par endroits, cette boue formait des plaquettes intercalaires aux fibres de plus d'un centimètre d'épaisseur (*Fig.* 35, B, B').

Pour pouvoir conserver, après dessiccation, quelques fragments de ce pieu, il a fallu les passer au *silicate de potasse* : ce qui a empêché la chute de la boue infiltrée et arrêté l'effritement.

Nous recommandons de recourir à cette précaution pour la conservation des bois fossiles et sub-fossiles.

A notre avis, le gros pieu central, au début, devait s'appliquer sur la cinquième couche de pierres, située à $7^{m}60$. Il avait alors environ $2^{m}10$ de haut. Lorsqu'il se rompit en plusieurs morceaux, qui tombèrent pour la plupart de chaque côté du centre, par suite de la putréfaction, causée par l'eau ayant pénétré dans le puits, il dut flotter dans une certaine mesure, et remonter de façon à ce que son extrémité inférieure se trouva, lors de la fouille, à $6^{m}60$, c'est-à-dire à un mètre plus haut.

Ce qui nous a fait émettre cette hypothèse, c'est qu'entre la quatrième et cinquième couche de pierres il y avait $2^{m}15$ environ de hauteur, et que précisément tous les morceaux de bois, paraissant dépendre du pieu central, mesurent, réunis bout à bout [I à VII inclus], environ $2^{m}05$ [30 + 65 + 30 + 40 + 40]. — Les morceaux VII et VIII de la *Fig.* 34 (B), formant jadis une seule pièce, étaient *distincts*, puisque l'extrémité inférieure du No. VII a été nettement *taillée en biseau*, avec un instrument analogue à une hache.

B. *Branches*. — Les origines des trois branches cassées (Fragments VI et VII) semblent indiquer que la partie supérieure de l'arbre n'avait pas été émondé complètement, lors de sa mise en puits. Elle a dû être enfouie avec des branchages, correspondant à ces origines des rameaux primitifs, mais coupés cependant de façon à ce qu'ils puissent pénétrer dans un trou de $1^{m}10$ de large.

Ce qui tendrait à le faire croire, c'est la quantité assez considérable de débris de petites branches, trouvées au pourtour et au-dessus de la base du pieu. Certes tous ces ramuscules ne sont pas de la même essence, c'est-à-dire de l'Ormeau (il y a du *Cerisier;* des branches et des sarments de *Vigne*; de l'*Aubépine* (1), etc.); mais le

(1) L'*Aubépine*, dit Laisnel de la Salle, a hérité dans nos campagnes d'une partie de la vénération qu'on avait pour elle autrefois. Actuellement, elle détourne les *maléfices*, porte bonheur, protège contre l'enfer et ses suppots, éloigne les maladies. — D'après Pline, elle détournait la foudre (Livre XV, ch. 17). Diogène Laerce et Ovide en ont parlé également.

cerisier et la vigne sont rares : ce qui donne à penser que ce ne sont que des débris adventices (1).

2° *Plancher en bois.* — Un très grand nombre de planches en bois ont été trouvées *au-dessus* (5 à 6 mètres) et au-*dessous* du pieu, dans la partie *rétrécie* du puits (c'est-à-dire vers 7 mètres).

Nous en avons rassemblé et conservé une pleine caisse, c'est-à-dire près d'un demi-mètre cube. Les débris de ces planches ont 0^m03 d'épaisseur et en moyenne 0^m12 de large. Ils sont toujours cassés, par décomposition, à leurs deux extrémités ; et les morceaux actuellement n'ont guère que de 0^m10 à 0^m20 de long. Quelques planches sont un peu plus larges et atteignent 0^m15 ; d'autres sont plus petites et ne dépassent pas 0^m08. Le bois, au sortir du puits, était très noir, très humide, très friable ; il tombait presque en poussière, en se desséchant à l'air libre; et nous avons eu beaucoup de peine à le faire sécher doucement à l'ombre, sans qu'il s'effrite complètement. Nous croyons qu'il s'agit de *Chêne.*

A notre avis, un certain nombre de ces planches, vers 7 mètres, formaient une sorte de *plancher de bois*, obturant la sépulture.

3° *Planches travaillées.* — Quelques-unes de ces planches présentaient des *clous en fer*, encore en place : ce qui indique que beaucoup d'entre elles faisaient partie d'un *objet travaillé*, qui doit être soit une *Caisse*, soit un *Coffret* (2), soit peut-être même un véritable *Cercueil* (3). Nous avons, en tout cas, noté : *A*) *Clous en fer* : *a*) une planche, avec une tête *de clou* de 0^m29. — *b*) une planche de 0^m02 d'épaisseur et 0^m09 de large, avec *clou cassé.* — *c*) une planche de 0^m35 d'épaisseur, de 0^m09 de large, avec *clou* en place, sur l'un de ses bords et la traversant toute entière. — B) *Cheville en bois.* Une autre planche de 0^m10 de large, et 0^m025 d'épaisseur, présentait en place une *cheville de bois*, formant *tenon*, ayant 0^m015 de large.

4° *Caisse en bois.* — Il est indiscutable que ces dernières constatations permettent presque d'affirmer l'existence dans le puits, à côté du *Pieu*, c'est-à-dire vers 5 mètres, d'une grande Caisse en bois de Chêne, qui fut trouvée toute disloquée et cassée en de nombreux morceaux. Il est probable que la plupart des *clous en*

(1) Nous avons pu conserver une pleine caisse (soit près d'un demi-mètre cube) de ces débris, brisés en petits morceaux. Le Cerisier est reconnaissable à son écorce, très spéciale et caractéristique.

(2) Un coffret en bois de chêne, à *ais*, muni de *clous*, a été trouvé dans le Puits VII, et extrait disloqué.

Une bélière en bronze mais de forme plus élégante encore, que celle trouvé dans ce puits, et correspondant à un *Coffret*, a été trouvée dans la célèbre sépulture de Saint-Médard-des-Prés, près Fontenay-le-Comte (B. Fillon et O. de Rochebrune. *Poitou et Vendée*, t. I, ch. II, p. 126, 1 pl.).

(3) On en a trouvé un, encore entier, avec des ossements humains *incinérés* à l'intérieur, dans l'un des Puits fouillé par Baudry.

fer trouvés dans les boues proviennent de cette caisse, c'est-à-dire de ces planches, de même que les *Crochets de fer*, la *Poignée de bronze*, voire même la *Clé*, signalés plus haut. (*Fig.* 9).

IV. — Objets travaillés : Bois et Fer.

Nous n'insisterons ici que sur deux d'entre-eux.

1° *Un Seau en bois*, avec ferrures.

2° *Un Couteau de fer, à manche de bois.*

1° *Seau en bois.* — Nous avions jadis été très étonnés d'apprendre que l'abbé F. Baudry avait trouvé des seaux de toutes sortes dans les puits du Bernard ; et on peut par là juger de notre surprise, quand nous-même nous fîmes une découverte semblable en 1903. Mais nous devons dire que le *seau* que nous avons extrait était tout à fait démoli (1), tandis que notre prédécesseur (2) semble dire qu'il en a trouvé plusieurs encore *entiers:* ce qui, d'ailleurs, ne nous paraît plus impossible aujourd'hui, comme autrefois !

Ce seau est actuellement représenté par : 1° douze douvelles ordinaires, dont *deux* absolument entières, et dix en morceaux ; 2° trois débris de douvelles spéciales plus grandes, à *orifice*; 3° une partie du *fond* du seau (*Fig.* 36); 4° des fragments de *ferrures* (*Fig.* 37).

Description. — 1° *Douvelles ordinaires.* — Les douvelles sont de deux espèces : les unes *larges*; les autres *petites*. Mais elles sont toutes semblables et ne diffèrent entre elles, en somme, que par leur largeur. Leur hauteur, leur épaisseur, leur forme et la nature de leur essence est la même. Ces pièces sont en *Chêne*.

a) *Douvelles larges.* — Comme type, pour la description, nous prendrons une douvelle large. Celle-ci a 0^m31 de hauteur, 0^m06 de largeur à la base et 0^m10 d'étendue au sommet. Elle est épaisse de 0^m020. La trace d'un premier cercle de fer se voit, à sa face externe, à 0^m10 de la base; et celui-ci a 0^m035 de hauteur. Entre ce premier et la trace d'un second cercle, situé en haut, il y a aussi 0^m10. Reste 0^m04 au-dessus du deuxième cercle, qui a aussi 0^m035. Sur les bords des douvelles, on voit un *orifice* correspondant à un trou creusé dans leur épaisseur, et situé à 0^m65 au-dessous du sommet, c'est-à-dire correspondant à peu près au bas du cercle de fer supérieur; il est profond de 0^m03 et large de 0^m007. Dans cet orifice, s'engageait certainement un petit tenon, ou cheville en bois, réunissant les douvelles et les maintenant accolées les unes aux autres par leurs bords. Mais, sur quelques-unes des douelles, cet orifice manque; quelques-unes étaient donc libres (*Fig.* 36, I).

b) *Douvelles étroites.* — Les petites douvelles, au lieu d'avoir 0^m06 et 0^m10 de large, n'ont que 0^m020 en bas et 0^m035 en haut ;

(1) Pour pouvoir conserver les débris de fer et de bois constituant le seau, il nous a fallu, après dessiccation, les vernir au silicate de potasse.

(2) F. Baudry et L. Ballereau. — *Les Puits funéraires gallo-romains du Bernard* (*Vendée*). La Roche-sur-Yon, Gasté, 1873, in-8°, p. 314-315. — Voici la liste des six seaux du Bernard : *Puits n° III* (*Fig.* 3, p. 35) ; *Puits n° V* (*Fig.* 1, p. 47) ; *Puits n° VII* (*Fig.* 1, p. 167) ; *Puits XIII* (2 seaux : *Fig.* 1, p. 122 ; *Fig.* 2, p. 126) ; *Puits XVI* (*Fig.* 4, p. 144).

ce sont des *douvelles d'assemblage*, destinées à combler les vides (*Fig.* 36, IV).

Sur quelques-unes de ces douvelles, on trouve encore en place,

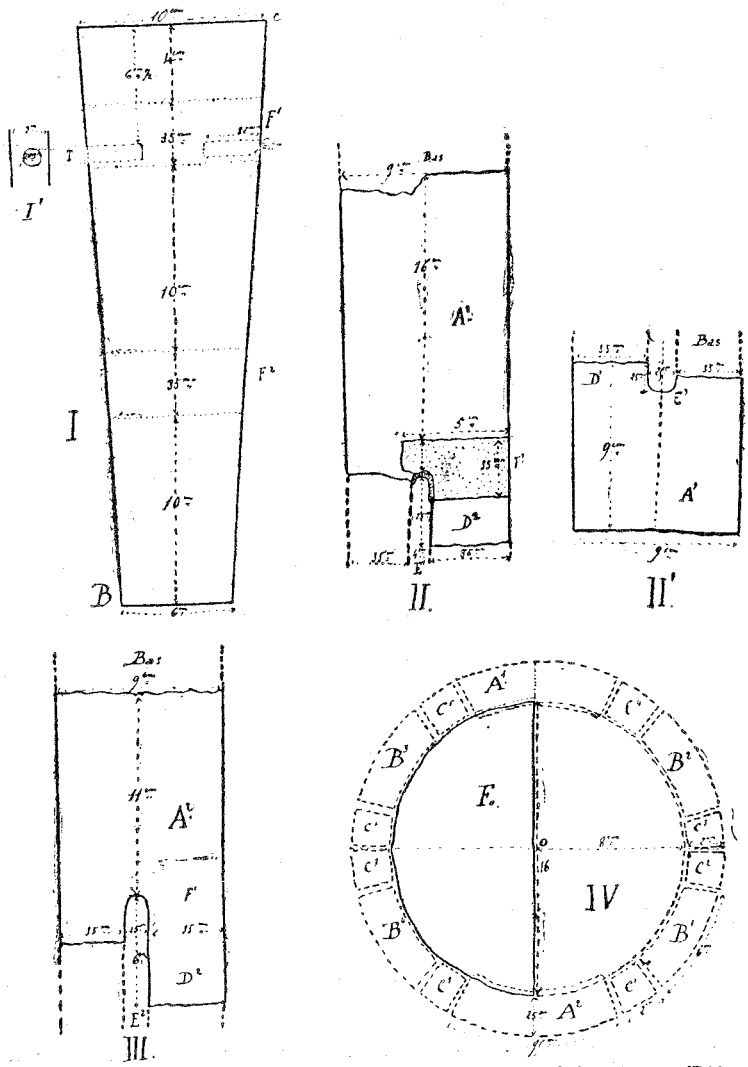


Fig. 36. — Dessins schématiques représentant la partie du Seau, qui était en *bois*. — [Réduction : 1/4 gr.]. — I, *Grande Douvelle*, vue par sa face externe *B*; *C*, Ouverture; *B*, Base; F^1 et F^2, place des cercles de fer; *T*, trou du tourillon, vue de face en I. — II, *Douvelle à oreille* : morceau sur lequel il y a un vestige de *fer* dans l'orifice; D^2, Partie située au-dessus du cercle supérieur F^1; A^1, partie située au-dessous; E^1, orifice. *II'* autre partie de *II*. — III, Autre *douvelle à oreille* (débris). —Même légende. — IV, *Fond du seau*, reconstituée *schématiquement* : *F*, partie persistante; A^1 et A^2, douvelles à oreille; B^1 à B^4, grandes douvelles; C^1 à C^8, petites douvelles (Disposition hypothétique des douvelles, bien entendu).

des morceaux des deux cercles de fer du seau, rouillés il est vrai ; mais, sur toutes, on distingue les traces que ces deux cercles ont

laissé en haut et en bas (le bois est plus tassé et comprimé) à ces niveaux.

2° *Douvelles épaisses à oreille.* — Trois autres débris montrent que le seau en question devait posséder deux pièces latérales plus fortes, sorte de *douvelle à oreille*, à moins que ces fragments ne proviennent d'un autre objet : ce qui n'est pas probable. Ces débris de douvelles ont 0^m025 d'épaisseur, au lieu de 0^m020 (*Fig.* 36, II, III, II'); et ces douvelles à oreille, pourvue d'un trou, devaient dépasser les autres d'une façon assez notable. En effet, sur l'une d'elles, on voit en place un morceau du cercle de fer (supérieur

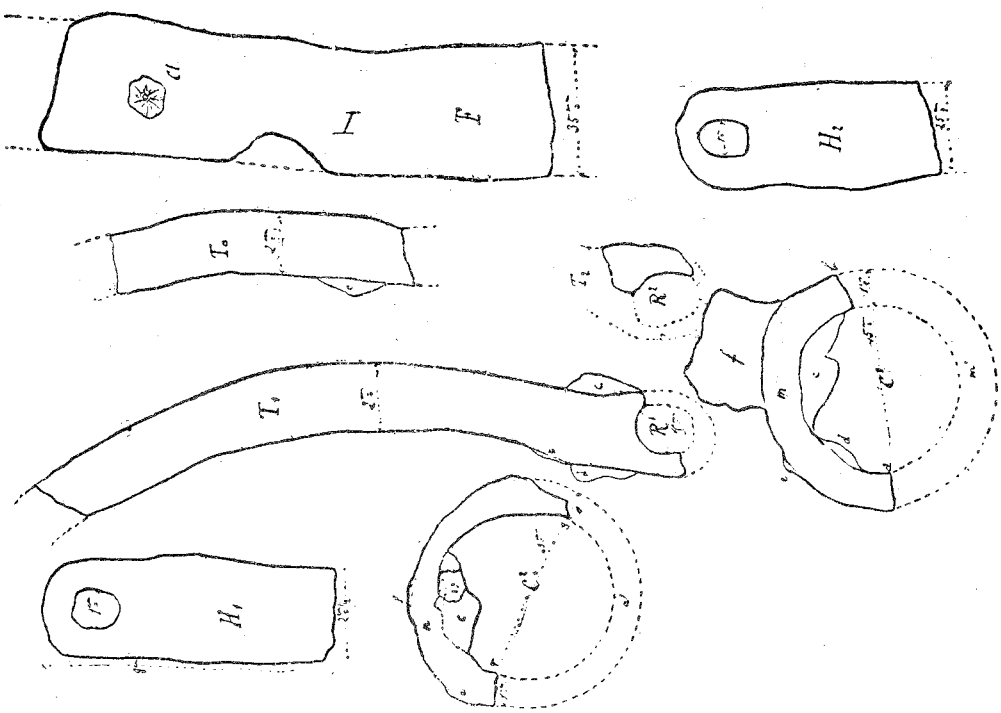


Fig. 37. — Dessins des diverses *Ferrures* du Seau ci-dessus. — *Légende : F*, cercle en fer ; — *Cl*, clou (tête). — T^0, T^1, anse mobile, ou bélière; — *c*, *d*, morceaux de rouille ; — R^1, R^2, extrémités perforées pour l'articulation. — C^1 et C^2, maillons ; — *d*, *c*, *f*, *e*, morceaux de rouille ; — *am'b*, *an's*, parties perdues. — H^1 et H^2, oreillons (partie supérieure). — [*Echelle* : 1/2 gr.].

probablement), haut de 0^m035 comme d'habitude, séparé d'au moins 0^m04 de l'extrémité cassée de la douvelle, large de 0^m09 du côté inférieur cassé; d'autre part, au-dessous du cercle, il y a l'orifice ovalaire de l'anneau, qui a 0^m025 de large et environ 0^m06 à 0^m07 de haut. Or, cette disposition indique que, puisque cet orifice était fermé, cette douvelle devait faire une saillie de 0^m05 au moins. D'ailleurs, le troisième débris, qui semble correspondre à la *partie supérieure* de l'un des orifices, plaide en faveur de cette hypothèse (*Fig.* 36, II).

Cet anneau, creusé dans l'oreille, n'est séparé que de 0^m035 des bords de la douvelle, ayant à ce niveau 0^m095 de large. Il était, à l'origine, entouré d'un *cercle* ovalaire de protection *en fer*, dont on voit les restes en place dans un coin du trou de l'une de ces douvelles (II); de la sorte le bois ne pouvait pas s'user, malgré le frottement.

Il faut noter que, pour ces deux douvelles latérales à oreille, les fibres du bois (chêne) sont perpendiculaires à l'axe, tandis que la disposition inverse, toute naturelle d'ailleurs, s'observe pour les douvelles ordinaires. Cela s'explique très bien. De la sorte on donne en effet à ces pièces une résistance plus grande dans le sens de la traction du seau qui, en supposant la disposition inverse, aurait tendu à écarter les fibres du bois et à produire une fente à partir des trous dans la partie supérieure des douvelles.

3° *Fond.* — Nous ne possédons que la moitié du seau, en *Chêne* également. C'est un demi-cercle, de 0^m015 d'épaisseur et de 0^m08 de rayon (1) (*Fig.*36, IV).

4° *Ferrures.* — Les ferrures comprenaient: *a*) Les débris de deux *cercles en fer* (l'un inférieur, l'autre supérieur), dont il serait facile de calculer les dimensions en longueur; en tout cas, ils étaient haut chacun de 0^m035 et épais d'au moins 0^m002 (0^m004 en réalité, actuellement à cause de la rouille). Leur face profonde adhère aux fibres verticales des douvelles. Nous en avons rassemblé 20 morceaux, ayant près de 1^m30 de longueur: ce qui correspond à deux cercles ayant plus de 0^m75 de circonférence. Il faut en rapprocher d'ailleurs une masse de fer, provenant sans doute aussi de ces ferrures (*Fig.* 37).

Sur quelques morceaux, on a trouvé en face la trace de têtes de *clous* en fer, très reconnaissables; ils y fixaient sans doute les supports de l'anse (*Fig.* 37, I) (2). Le poids total des morceaux des cercles en fer était de 570 grammes.

b) Des *anneaux elliptiques brisés*, situés dans les trous des douvelles latérales à oreilles; nous en trouvons un débris en place (*Fig.* 36, II). Cet anneau devait avoir 0^m025 de hauteur et 0^m002 d'épaisseur.

c) Une *anse mobile en fer ou bélière.* — Nous avons rencontré deux morceaux (3) correspondant, l'un à sa partie centrale (*Fig.* 37, To), l'autre à l'une des extrémités avec orifice pour l'articulation (*Fig.* 37, T), (4).

L'un des débris de l'anse a 0^m16, l'autre 0^m08; ce qui donne déjà 0^m24, ce qui correspond à peu près à la moitié de la bélière. Cette anse est large de 0^m02, et épaisse d'au moins 0^m003.

L'extrémité à orifice est transformée en crochet par fracture des bords de l'orifice et un peu rouillé. Un petit fragment de fer (*Fig.* 37, R^2) doit provenir de cette extrémité ou de l'autre.

d) *Deux moitiés de deux maillons d'articulation de l'anse.* — Ces fragments, qui correspond évidemment aux deux maillons

(1) Il y a, au Musée de La Roche-sur-Yon, un *fond de seau* en chêne, entier, provenant de Troussepoil, et trouvé par Baudry.

(2) Ces clous ont une tête de 0^m010 de diamètre.

(3) Le poids de ces pièces, avec les maillons ci-dessous, est de 170 grammes.

(4) Au Musée de La Roche-sur-Yon, il y a deux anses mobiles analogues, provenant de VII° et XIII° Puits de Troussepoil.

d'articulation de la bélière, sont brisés et rouillés. Ce sont des anneaux à coupe cylindrique de 0^m04 de diamètre intérieur et épais au moins de 0^m005. L'un d'eux, plus petit, porte un gros bloc de rouille (*Fig.* 37, C^1 et C^2).

e) *Oreillons* ou *supports de bélière.* — On a trouvé aussi les deux extrémités supérieures des supports ou *oreillons*, en fer, dans lesquels s'articulait la bélière, par l'intermédiaire des maillons précédents. Ces oreillons étaient latéraux et devaient se fixer sur le cercle de fer supérieur aux deux extrémités d'un même diamètre.

Les débris cassés, pourvus tous deux de leur anneau entier, sont larges de 0^m03, avec un trou de 0^m010 de diamètre, situé à 0^m010 de l'extrémité. L'un des fragments a 0^m080, l'autre 0^m075 de long : ce qui prouve que cette pièce, rivée sans doute au cercle de fer, avait plus de 0^m10 de haut.

Reconstitution du seau. — Avec ces données, il est facile de reconstituer presque entièrement le seau trouvé. Il avait un fonds de 0^m16 de diamètre, c'est-à-dire ayant environ 0^m50 de circonférence. Sa hauteur était de 0^m31 ; et l'ouverture devait avoir au moins 0^m75 à 0^m90 de circonférence, c'est-à-dire près de 0^m30 de diamètre, puisque les cercles en fer dépassaient 0^m75 de longueur. Sur le cercle supérieur, éloigné de 0^m10 de l'inférieur, s'inséraient, latéralement, les deux supports à orifices, pourvus de maillons, de la bélière. On avait ainsi un seau de bois, aussi large que haut, mais très évasé, assez semblable à celui qu'a Baudry dans son livre les *Puits funéraires* (*Fig.* 2, p. 126) (1).

Grâce aux chiffres précédents, il est assez aisé de reconstituer plus complètement encore le seau en question. En effet, le fond ayant 0^m08 de rayon et les douvelles une épaisseur moyenne de 0^m02, la circonférence extérieure de la base devait être (d'après la formule $2\pi R) = 2 \times 3.1416 \times [8 + 2] = 0^m6283$.

Si l'on retranche de ce chiffre les deux douvelles latérales (2) à oreille, larges de 0^m095 [$0^m95 \times 2 = 0^m19$], on a $62 - 19 = 0^m43$. Si l'on calcule sur la moitié, soit 0^m21 environ, on voit que, pour représenter cette longueur, il suffit de supposer l'existence de :

Deux douvelles larges de 0^m06, soit 0^m12 ....
Quatre douvelles étroites de 0^m02, soit 0^m08. } Total : 0^m20

En doublant, on trouve quatre douvelles larges et huit douvelles étroites ; soit les douze douvelles, chiffre indiqué plus haut. Et on peut supposer que les douvelles étroites sont placées dans la situation qu'indique notre schéma (*Fig.* 38).

(1) Puits XIII, qui était très profond.

(2) Nous ne nous rendons pas bien compte du rôle joué par les *douvelles à oreilles*, que nous avons appelées *latérales*. Il faut supposer qu'elles étaient placées aux extrémités du diamètre, perpendiculaire à celui correspondant aux supports de la bélière, ou bien qu'elles ne faisaient pas partie du seau ; mais d'un second objet inconnu, dont nous n'avons pas d'ailleurs trouvé d'autres traces.

Dans ces conditions, l'ouverture du seau devait avoir environ 0^m87 de circonférence. En effet :

Deux douvelles à oreille : $2 \times 0^m95 = 0^m19$.
Quatre douvelles larges : $4 \times 0^m10 = 0^m40$.
Huit douvelles étroites : $8 \times 0^m35 = 0^m28$.
} Total $= 0^m87$

Ce qui correspond, en vertu de la formule citée, à $R = \frac{87}{2\pi}$, soit environ 0^m14. C'est grâce à ces mesures que nous avons pu ébaucher la schéma du seau trouvé (Voir *Fig.* 38).

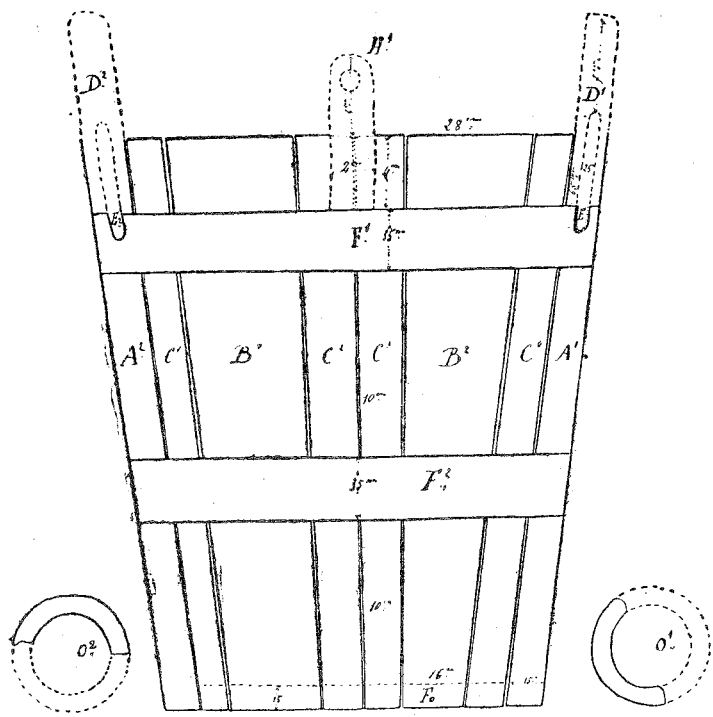


Fig. 38. — Seau du Puits n° XXXIII, de la Nécropole gallo-romaine du Bernard (Vendée). — Schéma de la Reconstitution. — Voir, pour les lettres de la *Légende*, les figures ci-dessus. — O^1, O^2, maillons à l'échelle. — [Echelle : Réduction : 1/4 gr].

Quant à l'anse, sa restauration est bien plus difficile. Certes, les *maillons* d'articulation sont faciles à reconstituer ; de même l'anse elle-même. Mais c'est le *mode de fixation* de cette anse sur le seau qui reste douteux. Elle ne peut pas s'articuler avec les douvelles à oreille, car, alors, les *plaques de fer à orifices* seraient sans usage. Nous supposons, au contraire, que l'anse s'articulait sur ces plaques fixées au cercle supérieur, aux extrémités du diamètre perpendiculaire à celui des douvelles à oreille. Quand aux maillons, dépendaient-ils de ces douvelles? Nous le croyons

mais ce n'est pas prouvé. Ils pourraient aussi bien être intermédiaires entre l'anse et les plaques de fer à trous.

S'agit-il là du seau d'un puisatier ou d'un simple *récipient*, dans lequel se trouvait des provisions de bouche (1) pour le voyage aux Enfers? Nous admettons plutôt cette seconde hypothèse, en raison des précédentes trouvailles de F. Baudry; mais nous croyons que des seaux analogues devaient être employés aussi lors du creusement des puits funéraires, puisqu'on y a trouvé des *treuils*, des *cordes* et les *crochets* nécessaires à ce genre de travail.

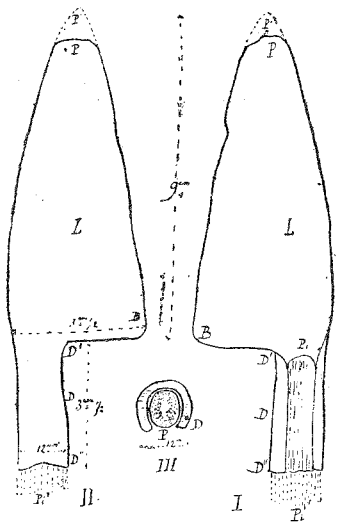


Fig. 39. — Couteau à manche en fer (Dessin d'après nature). — Réduction : 1/2. — *Légende:* I, vue d'une face. — II, vue de l'autre face. — P, pointe ; P¹, partie cassée ; B, partie tranchante ; D¹, D, douille ouverte ; P, manche, au niveau de la douille, figuré au-dessous en P¹. — III, coupe de la douille et du manche en P.

2° *Couteau à manche.* — Cet objet, en fer travaillé, est tout à fait analogue à celui qui a été trouvé par F. Baudry dans le V^e^ puits, et qui se trouve encore au Musée de La Roche-sur-Yon (1); cet auteur (2) lui a donné le nom de « Lame en fer, avec douille » (3).

Ce couteau, qui était emmanché sur un morceau de bois arrondi, possède, en effet, une douille, haute de o^m^035, et de o^m^012 de diamètre, incomplètement fermée. Cette douille était encore remplie par l'extrémité du manche en bois, cassé au ras de son extrémité, lors de la trouvaille. La lame de fer, triangulaire, a o^m^09 de hauteur et une base large de o^m^035. La partie saillante B correspond au tranchant, qui a o^m^001 d'épaisseur (*Fig.* 39).

Cette pièce est très rouillée; et, sur l'une de ses faces, on voit un noyau de fer oxydé.

(1) M. Akerman (*Remains of Payan Saxondon*, Londres) admet cette opinion; mais il pense que le seau ne contenait que des *boissons*. — Pour nous, les boissons ne devaient pas se trouver dans les seaux, mais dans les *cruches* et *vases* de la sépulture (où nous en avons d'ailleurs relevé des traces).

(2) Cette pièce est figurée dans les *Puits funéraires* de Baudry (*Fig.* 3, p. 46); le dessin n'est pas exact, car cette pièce est toute semblable à la nôtre.

Il ne faut pas la confondre avec la *guignette*.

(3) C'est peut-être un *couteau de cuisine*, a dit F. Baudry (p. 46) ; et il nous semble qu'il a parfaitement raison. Les tombes de l'époque marnienne ont, en effet, donné la clé de la présence de cet instrument (Voir : R. Lemoine, *Bull. Soc. Préh. de France*, 1905, p. 110; et Marcel Baudouin, 1905, p. 141). C'était le Couteau qu'on mettait à côté du décédé, pour qu'il put découper les victuailles de réserve.

Il est probable que le couteau a été placé entier dans le puits(1) et que le manche a disparu par décomposition et fracture.

V. — Autres Objets. — 1° Nous ne pouvons pas terminer cet exposé sans insister, d'une façon toute particulière, sur un fait, très digne de remarque : à savoir que *nous n'avons pas trouvé*, malgré des recherches très attentives, le *moindre fragment d'Ossement humain*, dans ce puits !

Il en est souvent ainsi d'ailleurs; mais ce n'est pas constant, comme l'a montré l'abbé F. Baudry.

Cette absence prouve simplement que les incinérations, à l'époque de cette sépulture (2), étaient très poussées et très soignées, et que, dans ce cas particulier, si les *Cendres* ont été placées dans le puits (ce qui nous paraît acquis), le Cadavre entier du mort a été consumé *de façon complète* (Incinération *complète*).

2° Une autre constatation doit être également soulignée; nous n'avons pas rencontré, en 1903, nous mêmes, la moindre *pièce de monnaie !* « Peut-être, écrivions-nous alors, une ou plusieurs de ces pièces nous avaient-elles échappé, car, dans un certain nombre de sépultures en puits ou en fosse, on en a trouvées ? Cela est fort admissible, quoique toutes les boues aient été examinées avec le plus grand soin et quoique nous soyons aussi sûrs qu'il est possible de l'être de tous les hommes employés aux travaux. »

Or, en 1906, non pas sur les déblais sortis du puits, mais dans le champ voisin n° 86, on aurait trouvé une *Pièce, en bronze*, de *Dioclétien*, d'après ce que nous a écrit M. Gaudin en 1907. Si cette pièce provient du puits — ce qui n'est pas certain du tout ! — ce dernier daterait de la fin du IIIe siècle ou du début du IVe (puisque Dioclétien a vécu de 284 à 305). Cette date n'a rien d'impossible, malgré le mobilier funéraire ; mais elle est l'une des plus récentes, qui ait été notées, pour les *puits*, à Troussepoil. — C'est ce qui nous donne de forts doutes sur l'origine de cette pièce, que nous n'avons pas vue d'ailleurs. Ne s'agirait-t-il pas plutôt d'un *Domitien* ? Cela vieillirait très convenablement d'ailleurs (fin du Ier siècle) le puits n° XXXII.

Malheureusement, malgré tous nos efforts, nous n'avons pu ni nous procurer ni même examiner cette pièce, qui a disparu ou est bien cachée en des mains... ennemies !

(1) Un couteau *à virole*, à manche de cèdre fait au tour, *complètement oxydé*, a été trouvé dans la sépulture gallo-romaine de Saint-Médard-des-Prés, près de Fontenay-le-Comte (B. Fillon, *P.* et *V.*, t. I, ch. II, p. 126, 1 *fig.*).
Nous avons trouvé à Apremont (Vendée), un couteau, sans doute gallo-romain, de constitution différente [M. Baudouin, *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1907, 7 mars, p. 110]. — Voir sa description dans notre travail sur la *Découverte d'une Nécropole á Puits funéraires à Apremont* (*Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1906).

(2) Le puits XIV, voisin et peut-être de la *même époque*, n'a pas non plus donné d'ossements humains.

§ IV. — Reconstitution de la Sépulture.

De la description qui précède, il est facile de concevoir : 1° Comment cette sépulture en puits était réellement constituée; et comment elle a pu être établie. 2° Comment on a procédé, lors de la cérémonie funèbre, à l'arrangement des objets qui y ont été trouvés.

I. — *Etude du Puits proprement dit.* — Le *Puits* lui-même présente à étudier : a) La constitution du sol à son niveau (*Géologie*); b) Son aspect, ses dimensions, et son mode de creusement (Technologie) (*Puits en lui-même*) (*Fig.* 40).

A. *Géologie.* — Le plateau de Troussepoil est, au point de vue géologique, constitué au niveau du puits n° XXXII de la façon suivante :

1° Une très mince couche de *terre végétale*, de 0^m30.

2° *Limon des plateaux*, en ce point (versant nord) = 1^m30. Dans d'autres points voisins, ce limon peut atteindre 3 mètres d'épaisseur, par exemple sur le sommet du plateau (Champ n° 127, *Fig.* 1).

3° *Schistes à Séricite de Troussepoil*, d'une puissance inconnue, mais qui dépasse de beaucoup douze à treize mètres, puisqu'on connaît des puits profonds de 14 mètres, traversant près de 12 mètres de schiste.

Ces schistes sont un peu spéciaux; ils ont une coloration et une friabilité particulières. L'abbé Baudry n'a pas insisté sur leurs caractères; mais René Valette (1) leur donne — sans doute d'après l'avis d'un géologue local — le nom de *minotalcites* (2). D'après lui, ces schistes du Pont-Rouge (3) se retrouvent aussi à Saint-Vincent-sur-Graon. Il est indiscutable, d'ailleurs, qu'ils ont un faciès qui leur est propre. Pourtant G. Vasseur, sur la feuille des Sables-d'Olonne (Carte géologique du Service des Mines), n'y voit que des *schistes sériciteux* ($\mathbf{X}^b$), faisant « partie du massif précambrien (4) du Sud du Bocage »; et A. Boisselier, sur la Feuille de Fontenay-le-Comte, n'indique en ce point que des « Phyllades ($\mathbf{X}$) ».

Au niveau du Puits XXXII, les strates sont absolument *horizontales* et ne présentent pas de traces de filons de *Quartz* importants, comme dans le Champ 88 (*Fig.* 1). Et cette disposition, si différente de celle qu'on note sur les schistes à séricite des rivages vendéens, nous a beaucoup frappés. Il en résulte que le Puits a été perforé perpendiculairement à ces strates et que par suite ce travail a pu être fait très régulièrement (*Fig.* 40).

Dans le pays, on donne à ce schiste le nom d'*arguille*, sans doute en raison de sa couleur brun-rougeâtre, et de sa ressemblance parfois avec l'*argile* qui se rencontre, dans certains endroits, au-dessus de la roche (Champ 126, 86 et 88 par exemple; *Fig.* 1).

(1) René Valette. — [Art. *Le Talmondais : les Moutiers-les-Mauxfaits* (Vendée)]. — *Paysages et Monuments du Poitou*, de Robuchon. Paris, 1855, in-4°.

(2) Nous n'avons pas retrouvé le mot « *minotalcite* », dans les Traités de Géologie et de Minéralogie. Nous supposons qu'il vient de « Talcite » et de μινος (petit). Peut-être l'auteur a-t-il voulu désigner ainsi des talcschistes à petites strates? En tout cas, les feuillets des schistes de Troussepoil sont très courts et se brisent facilement.

(3) Le Pont-Rouge correspond à la Rivière de Troussepoil, à l'endroit où elle est coupée par la route d'Avrillé à Luçon. Il porte ce nom en raison de la coloration *rouge* des *Schistes* à Séricite à ce niveau. Cette coloration est dûe à une substance qui est indépendante de la roche, et qui provient de la base du limon des plateaux sous-jacent. L'abbé Baudry a dit (*Puits*, p. 163) que, dans la commune voisine du Givre, il y a une « roche *ocreuse*, rouge, tachant fortement la main ».

(4) Au sommet du plateau de Troussepoil, G. Vasseur a indiqué avec raison, sur la carte, l'existence d'un dépôt de *limon des plateaux*; il atteint parfois 4 mètres de puissance, au niveau de la Nécropole.

B. *Technologie* (*Puits en lui-même*). — 1° *Forme.* — On peut dire que le puits est creusé d'une façon *cylindrique*. Toutefois, du côté du nord, la paroi est moins arrondie, et semble un peu taillée en pan coupé. Comme nous l'avons signalé, dans la partie schisteuse, du haut en bas et tous les côtés, il y a de petits *redans* naturels, dus à la chute de morceaux de schistes cassés plus loin que la limite voulue par le puisatier, ou à de petits fragments de quartz, spontanément tombés.

Les parois sont très nettes, très précises, et très lisses. « On pourrait les laver avec un linge, comme un fond de chaudron en cuivre », nous faisait remarquer avec raison une fermière du voisinage. « C'est d'ailleurs ce que nous faisons, quand nous voulons nettoyer ceux transformés en citernes par mon père », a ajouté Mme Coumailleau ! Ces réflexions sont très exactes. Les puits funéraires sont de véritables *boîtes cylindriques en pierre*, où les objets se conservent comme dans un Musée, de la façon la plus aisée ; et on peut les comparer avec justesse aux tubes en fer blanc, dans lesquels les carriers enferment leur poudre à mine, pour l'empêcher de s'altérer et de prendre de l'humidité !

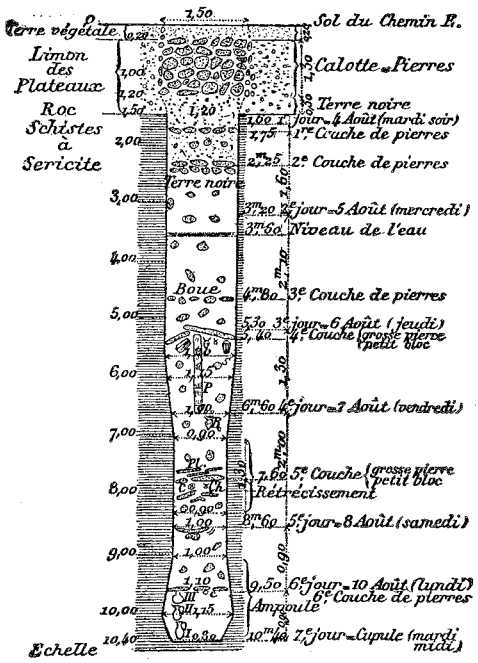


Fig. 40. — Coupe générale simplifiée du Puits funéraire n° XXXII. — Echelle : 0m01 par mètre. — *Légende :* c, Cupule ; S, Seau ; Ch, Chèvre ; Bo, Bœuf ; P, Pieu ; Pl, Planches ; C, Chien ; I, II, III, Vases.

2° *Dimensions : a) Profondeur.* — Au-dessus du sol du chemin féodal de Troussepoil, le puits XXXII a exactement 10m40 de profondeur, au niveau du centre de la cuvette. Comme nous l'avons indiqué, ces 10m40 correspondent à 0m25 de terre végétale ; à 1m30 de limon des plateaux ; et à une couche de schiste de 8m85.

b) Largeur. — La largeur varie beaucoup suivant les points.

1° La *Calotte ancienne* avait 1m50 de diamètre environ.

2° L'*entrée du puits* a 1m20.

3° A six mètres de profondeur, cette largeur n'est plus que de 1m15 ; et à 6m50 de un mètre (1m).

4° C'est à 7m10 que se trouve le début de la partie la plus rétrécie, c'est-à-dire celle qui n'a qu'un diamètre de 0m90.

5° Le *Rétrécissement* a un peu plus d'un *mètre de hauteur* (1m30), car, à 8m50, on retrouve déjà le diamètre de un mètre.

6° A 9 mètres, débute la *partie ampullaire*, qui a un mètre de hauteur également, et un diamètre de 1m15 au milieu.

7° A 10 mètres, commence la *Cuvette* du puits, qui n'a que 0m80 de largeur à son fond.

3° *Creusement.* — Ce puits, comme tous les autres du Bernard, a été creusé à la *pioche* ou au *pic en fer* ; c'est indiscutable. Et, pour le mener à bonne fin, il a fallu disposer d'un *treuil.*

Bornons-nous à ajouter ici qu'il y a la plus frappante analogie entre ce travail et celui qu'a nécessité certains des souterrains-refuges de la Vendée Maritime. Par suite ces refuges, étant d'une construction parfois plus compliquée encore que les puits, sont certainement d'une période peu antérieure ou postérieure aux Gallo-romains, comme l'un de nous ne cesse de le répéter depuis longtemps (1).

4° *Matériaux de Comblement.* — Ils sont constitués par de la *terre végétale,* mélangée avec des débris divers et des *cendres de bucher* (*terre noire*), et des *blocs de pierres.*

Presque toutes les *pierres* sont formées d'une roche *calcaire,* qu'on a été chercher à une certaine distance de la Nécropole. C'est principalement un calcaire très tendre, blanc, à fossiles (liasique moyen et supérieur) ; car, dans ce puits, nous n'avons presque pas trouvé de grès calcarifère, dite Pierre rousse.

On notera qu'*on ne comblait pas le puits avec les détritus schisteux*, extraits du sol lors du creusement, car c'est à peine si nous en avons reconnu quelques rares petits morceaux (2), au milieu des déblais.

II. — *Etude de la Sépulture.* — 1° Constitution. — A. *Sépulture elle-même. — a). Cuvette et Dilatation terminale.* — Du résultat des fouilles, on peut conclure que la sépulture a dû être exécutée de la façon suivante, quelque temps après le creusement du puits, qui, après le creusement, avait dû rester ouvert un certain temps, comme d'usage.

1° *Etape.* — 1° *Période.* — Descendu au fond du puits, à l'aide d'un treuil, le puisatier, préposé à la sépulture, s'était placé d'abord du côté *est* (*Fig.* 40). On lui envoya d'abord, à l'aide d'un treuil, et par l'intermédiaire d'un seau, les *Vases funéraires* tout remplis, qu'il plaça du côté de l'*ouest,* en un seul tas, les uns au-dessus des autres, comme nous l'avons dit. En bas un *vase gaulois à cendres*, et à côté, une cruche romaine pleine de liquide (dépôt). — Au-dessus de cette dernière, c'est-à-dire à environ $0^{m}30$ du fond, un autre vase gaulois rempli de ces cendres; et, tout près, une autre cruche romaine, remplie aussi de liquide (dépôt). Par dessus, à environ $0^{m}70$ du fond, un grand Doliolum, plein de liquide ou de cendres; une petite *Urne* (trouvée vide); une cruche pourvue d'une *inscription,* remplie aussi de liquide (dépôt); et d'autres vases, peut-être vides. Presque tous les liquides devaient être des boissons de réserve pour le mort.

Dans le voisinage se trouvait une *petite fiole en verre,* qui a dû être placée dans cette partie du puits.

2e *Période.* — C'est à ce moment sans doute que le puisatier fit remplir avec de la *terre* et des *cendres du bûcher* la partie *est* du puits, pour assujettir tous les vases et les empêcher de se renverser et de se briser. — Le *Puits se trouvait ainsi comblé* à 1 mètre de hauteur (*Fig.* 40, III).

3° *Période.* — Cela fait, par dessus cette couche, on descendit un *chien* du décédé, qu'on avait tué sans doute au préalable, et qu'on plaça en chair au *sud* ; puis une *chèvre* entière (destinée à sa nourriture pendant son voyage aux Enfers?) qui fut déposée au *nord.*

A côté, on mit des *Côtes de bœuf,* sur lesquelles avaient été au préalable *gravés*

(1) Pour ce qui concerne la façon dont on pratiquait le creusement des puits, nous renvoyons à nos travaux d'ensemble sur les *Puits funéraires* et les *Souterrains-refuges.*

(2) Voir nos travaux d'ensemble, pour plus de détails sur ces faits très curieux et très importants, et leur explication.

certains *signes*, relatifs, sans doute, au mort lui-même, signes encore indéchiffrable d'ailleurs. On plaça un peu de terre par dessus tout cela.

4e *Période.* — Ce travail effectué, on disposa, par dessus cette première partie de la sépulture, une *première couche de petits blocs calcaires* (6e assise de pierres). De cette façon la partie ampullaire et terminale du puits fut à peu près comblée et bien isolée (*Fig.* 40, *c*)!

2e *Etape.* — Au-dessus de cette couche de pierre, avant de combler avec des cendres et de la terre, l'espace resté libre, le puisatier plaça probablement les *Vêtements* (restes de *chaussures*), et les *objets* usuels (*Couteau* en fer, etc.), du mort. On était à 9m50 environ.

A partir de cette couche de pierres ; le puisatier changea sans doute de place et se plaça du côté ouest, car la plupart des objets trouvés dans la partie supérieure du puits se trouvaient du côté *est*, c'est-à-dire du *soleil levant* (Il y a peut être là un fait voulu au demeurant).

La partie supérieure de l'ampoule terminale, qu'il fallut un jour pour vider, n'a été en somme remplie que par des cendres, de la terre noire, de petits blocs calcaires, des fragments de tegula et de poteries, au milieu desquels il y avait des ossements d'animaux domestiques non incinérés, et de nombreuses ferrures, provenant sans doute d'un niveau plus élevé.

En cours de ce comblement, à 8m60, on plaça un *vase entier*, sous une grosse pierre destinée à le protéger.

b) *Partie rétrécie.* — 3e *Etape.* — 1e *Période.* — Dans la *première partie* (c'est-à-dire de 8m60 à 8 mètres), du rétrécissement du puits, ayant au moins 1m50 de hauteur, on n'a placé que des *fragments de bois divers* (cerisisier, vigne, orme, etc.) et des graines, mélangé à de la terre. On dirait qu'on n'a voulu déposer là qu'une énorme provision de bois de chauffage. Puis, au-dessus, on plaça un *chien* et une *chèvre*, probablement enfouis en chair également, comme ci-dessus.

2e *Période.* — Vers le milieu du rétrécissement, c'est-à-dire vers 7m60, on mit alors une importante couche de *planches en bois*, ou une *grande caisse*, par-dessus lesquelles on disposa une *deuxième couche de pierres calcaires* (5e assise). Il semble qu'on ait voulu en ce point obturer complètement le fond de la sépulture, car cette couche de pierres, à 7m60, se composait de deux très grosses pierres, dont l'une était presque assez longue pour fermer à elle seule le puits.

4e *Etape.* — 1re *Période.* — Au-dessus, nouvel amas de terre et de fragments de poteries, avec une tête de *bœuf* à 6m70, placée certainement avec ses chairs dans le puits, tête qui fut séparée à la *scie* du reste du corps de l'animal. Cette tête était à côté du *Pieu central*, qui fut dressé verticalement au milieu du puits, à 7m60, probablement, c'est-à-dire à la partie supérieure du rétrécissement.

c) *Cavité d'entrée.* — 2e *Période.* — Parvenu au-dessus de la partie rétrécie, le puisatier installa au milieu même du puits, ce gros *pieu*, en biseau, taillé dans un arbre, et ayant au moins 2m05 de hauteur. Puis il plaça une *troisième couche de pierres calcaires* à 5m40 (4e assise).

Avant de disposer cette couche correspondant à la partie la plus large du puits (1m20) et composée surtout d'une très grosse et très longue pierre à l'est appuyée sur une plus petite à l'ouest, on avait placé, vers 5m50, le corps d'un *petit chien* (le 3e), une tête de *bœuf* (la 2e), probablement une caisse en bois, et un *seau* bois, rempli sans doute de divers objets.

Toutes ces pièces, disposées autour du pieu, furent recouvertes par cette troisième couche calcaire, formant ce que Baudry a appelé une *cachette*, réservée au milieu des cendres à tégula et autres débris d'animaux (sanglier, etc.).

La sépulture proprement dite s'arrête là, c'est-à-dire vers 5m90 de profondeur (*Fig.* 40).

B. *Canal d'accès* (*Partie à matériaux de comblement*). — 5e *Etape*. — 1re *Période*. — Au-dessus, on ne fit, en effet, que *combler le trou*. On ne plaça là que des cendres et du charbon de bois, mélangés avec de la terre et des pierres, des débris de tégula, de poteries, et d'os d'animaux (cerf, chèvre, bœuf, sanglier, etc.), qui évidemment provenaient d'un bucher.

Cette masse puissante, de près de 5 mètres, destinée à fermer le puits, au-dessus de la cavité funéraire, fut interrompue, à trois reprises différentes, d'abord à 3m60, puis à 2m25, par deux 4e et 5e *couches de blocs calcaires* (3e et 2e assises), ne formant pas des sortes de voûtes (1), comme la deuxième et la troisième, mais des pavages transversaux, plus ou moins épais.

2e *Période*. — On combla enfin avec de la terre *noire*, pleine de pierres calcaires, de morceaux de tégula et de débris de poteries, jusqu'à la limite des schistes. On ferma à nouveau par une *sixième couche* de pierres à 1m75, assez grosses (1re assise), et assez mal jointes (2).

6e *Etape*. — *a*) Par dessus, nouvelle *couche* de *terre noire*, de 0m30, qui devint très humide et semblable à du fumier.

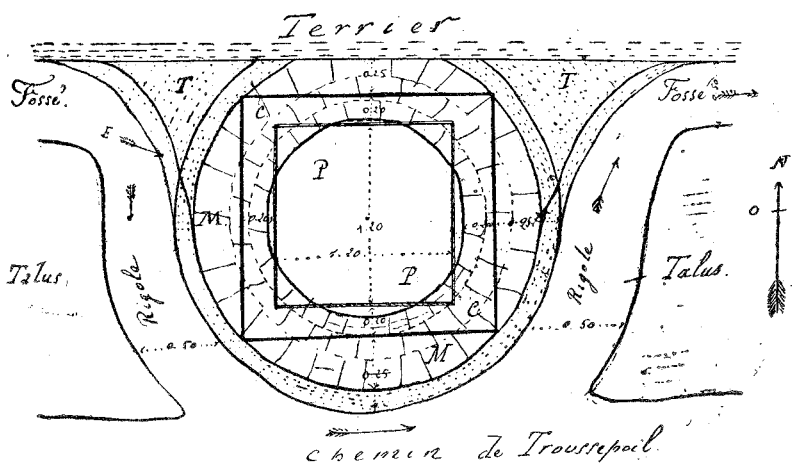


Fig. 41. — *Le Puits n° XXII en 1904*. — Schéma du Muraillement dans son état actuel.

b) A ce moment, on construisit la fermeture définitive, en pierres calcaires, placées les unes à côté des autres, et termina par une *couverture* à calotte, formée d'environ une vingtaine de blocs analogues (*Fig.* 40).

c) On s'arrêta à 0m25 du sol et recouvrit alors cette calotte avec de la *terre végétale*.

Le puits était désormais comblé et *rendu invisible*. — Il est resté intact pendant 18 siècles! Et, pour le vider, nous n'avons eu à faire que la même opéra-

(1) Il ne faudrait pas croire que ces diverses assises soient très nettes et isolées; bien au contraire. Entre chacune d'elles, au milieu de la terre servant au comblement, on plaçait une très grande quantité de *blocs*, sans doute pour aller plus vite en besogne. Nous avons vu qu'un puits exige plus de *deux mètres cubes de pierres*, sur un total de plus de *dix mètres cubes* de matériaux de comblement.

(2) Sans compter la calotte et le muraillement d'origine, ce puits avait donc *six assises*, principales, de pierres calcaires: *a*) 1m76 (*orifice*); *b*) 2m25; *c*) 4m80; *d*) 5m40 (*fin de la sépulture proprement dite*); *e*) 7m60 (*partie rétrécie*; entre D et E, un gros *pieu* vertical); *f*) 9m50 (au-dessus des vases funéraires, c'est-à-dire de la *cuvette* du puits).

tion, mais en sens inverse, bien entendu (*Fig.* 40). — Actuellement, il est facile à retrouver, grâce à notre *Muraillement* (*Fig.* 41).

CONCLUSIONS. — *a*) *Forme.* — On remarquera que les objets importants n'ont commencé, lors des fouilles, à se montrer dans le puits qu'au *début du Rétrécissement.* — Jusque là, il n'y avait que des éléments de remplissage, dans une sorte de voie d'accès, de *Canal vertical*, conduisant à la *Cavité funéraire.*

A la partie rétrécie débute seulement en réalité cette sorte de *Tombeau;* et les caractéristiques du décédé se trouvent surtout au niveau du point le plus resserré. — Dans le fond de la cupule terminale, on ne rencontre d'ailleurs que des vases, d'usages divers et encore mal connus.

b) *Epoque.* — De quelle époque date cette sépulture? En l'*absence de pièce de monnaie*, trouvée par nous-mêmes, il est difficile d'être très précis et affirmatif. — Mais, si l'on admet l'*authenticité* de la trouvaille de la pièce de *Dioclétien*, on peut donner une date : Fin du *III*e *Siècle* après J.-C. Par suite, étant donné d'une part les objets trouvés dans les puits à mobilier funéraire comparable, d'autre part les indications fournies par la poterie seule, on peut affirmer que ce puits est nettement *Gallo-romain*, et probablement de la fin du III[e] siècle (1) après J.-C. (2). On ne peut en dire plus. Si cette hypothèse est exacte, ce puits XXXII serait donc *parmi les plus jeunes.*

Mais rien n'est moins sûr. Bornons-nous donc à ajouter que ce Puits, jusqu'ici d'*époque douteuse*, est l'un des plus intéressants qui aient été fouillés dans la grande Nécropole de Troussepoil, renfermant encore sans doute de nombreux Puits analogues, c'est-à-dire de véritables Trésors archéologiques.

(1) Toutefois, dans le puits XIV de Baudry, assez voisin de celui-ci on a trouvé, avec des vases *gaulois* identiques, en particulier des vases *noirs*, une pièce de monnaie de *Néron* (moyen bronze): ce qui nous donne une date postérieure à 51 après J.-C., mais bien antérieure au III[e] siècle. Or, ceci est à rapprocher de l'hypothèse émise plus haut, à dessein, d'un *Domitien*, au lieu d'un *Dioclétien !*

(2) Voir notre note sur la situation réciproque des Puits (*Loc. cit., Fig.* 1). D'autre part, le puits XIV renfermait au moins *sept* vases d'aspect gaulois.

Le puits XIV a beaucoup de points communs avec celui que nous venons de décrire, Situation voisine; 2^m (au lieu de 1^m50) de terre végétale au-dessus du schiste; Calotte reposant directement sur le roc (au lieu d'être séparée par 0^m30 de limon des plateaux; Parois du puits également lisses, mais à trous latéraux pour la descente (?); Profondeur : 11^m33 (au lieu de 10^m40); largeur: 1^m15 (au lieu de 1^m20). — Trouvailles: 1 tronc d'*ormeau* debout. Bois en grande quantité. 7 vases *noirs anciens*, 2 chiens. Morceaux de cuir; clous, etc.

Le puits XIV est l'un des plus anciens que nous connaissions; il doit être daté, en raison de la pièce de monnaie trouvée, du *Début du I*[er] *Siècle* après J.-C.

La barque antique monoxyle du Musée d'Autun.

PAR

TABARIÈS de GRANDSAIGNES (de Paris).

L'accueil très obligeant de M. de Charmasse, Président de la Société Éduenne, me met à même de décrire et d'étudier, pour notre Congrès, une pièce rare et de belle conservation qui se trouve au Musée Rolin, à Autun, avec une étiquette portant : « Barque *préhistorique*, creusée dans un chêne, enfouie dans les sables de la Bourbince, sur la commune de Saint-Aubin en Charollais. »

Il s'agit d'une barque monoxyle, trouvée en 1884, à 3 mètres de profondeur, dans les alentours de la Bourbince, affluent de la Loire. Cette embarcation, décrite sommairement, comme préhistorique, et figurée sous son aspect au moment de l'exhumation, par M. Bonnet, dans le tome IX (pp. 392 et 393) de la troisième série des Annales de l'Académie de Mâcon, présentait alors un aspect et des dimensions tout autres que ce que l'on voit aujourd'hui, aspect autrefois massif et grossier, de nature à suggérer à l'auteur de la communication qu'il s'agissait d'un objet de haute antiquité et de l'époque néolithique. Par suite d'une dessiccation normale, la barque, revenue à ses dimensions primitives, s'est amincie et réduite, sans aucune déformation, ni brisure ; ses parties sont bien symétriques ; ses plans verticaux, horizontaux et obliques, bien réguliers, ses coupures de taille bien nettes.

Sa longueur est de $4^{m}65$ (au lieu de 5 mètres, au moment de l'étude de M. Bonnet) ; sa largeur extérieure, au centre et presque partout, de $0^{m}70$ (au lieu de $0^{m}83$), avec un léger retrécissement à chaque bord. Le fond est plat au dedans et par dessous ; il est taillé en biseau à l'arrière, relevé en courbe à l'avant, dont la pointe dépasse la hauteur générale des bords. Le creux intérieur est de $0^{m}36$, en général et de $0^{m}40$ au centre, où l'épaisseur du fond n'est que de $0^{m}01$, tandis que partout ailleurs elle est au moins de $0^{m}05$.

Il y a quatre contreforts épais, taillés en plein bois, disposés symétriquement, les deux le plus éloignés du centre partant du haut

des bords de la barque, les deux autres de plus bas. Une encoche est pratiquée au haut de chaque bord, vers l'avant ; mais elle paraît trop petite et de forme trop peu arrondie pour avoir été destinée à placer une rame. A l'arrière, une encoche assez large est pratiquée sans doute pour la manœuvre à la godille.

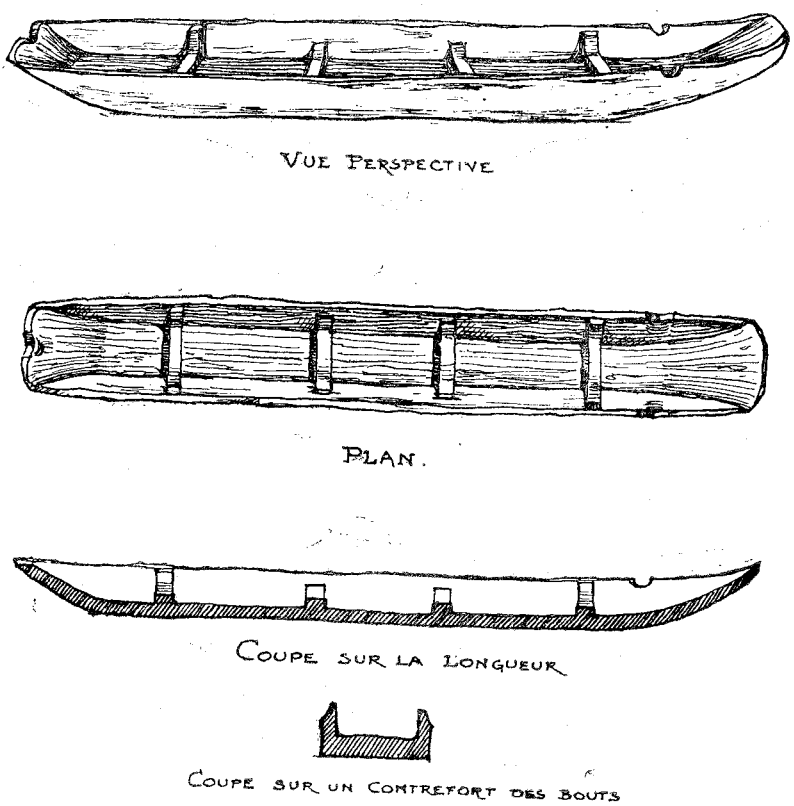


Fig. 1. — Barque monoxyle, trouvée en 1884, et déposée au Musée d'Autun (Hôtel Rolin).

Aucune pièce en métal, aucune pièce en bois rapportée, aucune autre perforation n'apparaît dans cette embarcation, en forme de *bachot* moderne.

Le travail, notable et bon, me semble impliquer l'emploi de multiples outils en fer, maniés par des mains exercées. L'objet, par suite, ne me paraît devoir remonter qu'à une époque *historique*, c'est-à-dire voisine du commencement de l'ère chrétienne. C'est une variété de ces barques monoxyles, dont l'emploi et la fréquence en Gaule avaient frappé les premiers historiens, barques en usage au temps du passage d'Annibal, à l'époque de la conquête par

César, et qui se sont perpétuées dans certaines de nos provinces jusqu'au moyen âge et même jusqu'au XIXe siècle.

M. Guebhard fait remarquer que, sans vouloir diminuer le moins du monde, en l'espèce, l'autorité, tout spécialement compétente, du jugement de M. Tabariès de Grandsaignes, qui s'appuie sur un ensemble d'études antérieures auquel tout le monde rend hommage, il lui paraît que la perfection seule du travail de creusement du bois ne saurait constituer un argument décisif, quand on songe à la perfection, bien plus étonnante, du travail de taille de la pierre dure, que réalisaient, sans le secours du fer, aussi bien les Néolithiques de l'Egypte, que les Précolombiens de l'Amérique du Sud, et les Mycéniens de notre Sud-Orient.

VOEUX ÉMIS

A la fin de la séance qui a clôturé le Congrès d'Autun, un certain nombre de Vœux, présentés à la séance d'ouverture, ont été discutés.

1° Vœu relatif à la Protection des Sites naturels.

M. Adrien de Villemereuil, Délégué de la *Société pour la protection des Paysages de France*, demande que le vœu qu'il a fait voter l'an dernier, à Vannes, relatif à la protection des Sites naturels, soit mis aux voix à nouveau à Autun.

Ce vœu, dont le texte est publié déjà dans le volume de Vannes (1906, p. 617), est adopté.

Il sera adressé à nouveau à M. le Président du Conseil des Ministres, pour qu'il réclame l'application pure et simple de la Loi du 21 avril 1906.

2° Vœu relatif aux Musées des Traditions populaires.

M. le Dr Marcel Baudouin demande au Congrès de vouloir bien voter le vœu suivant, relatif à la *Création de Musées des Traditions populaires*. — Ce vœu a d'ailleurs déjà été accepté et voté par la XIe section (*Anthropologie*) du Congrès de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*, à Reims, en 1907, à la suite de la visite du Musée O. Guelliot, à Reims.

Voici son texte :

« Le IIe Congrès préhistorique de France *émet le vœu qu'il soit créé*, le plus rapidement possible, *des* Musées des Traditions populaires *dans chaque Département français*, ou *au moins dans chaque grande Province* ».

Ce vœu est adopté à l'unanimité. — Il sera transmis à tous les Présidents des *Sociétés savantes de province* et aux *Maires des Chefs-lieux de Départements* (1).

3° Vœu relatif au Musée d'Histoire naturelle d'Autun.

M. le Dr Gillot (d'Autun) demande au Congrès de voter le vœu suivant.

« *Le* IIIe Congrès préhistorique de France, *réuni à Autun, après avoir constaté l'importance exceptionnelle des Collections de la Société d'Histoire naturelle d'Autun, en particulier de ses collections paléontologiques et préhistoriques, et leur installation défectueuse et précaire dans les mansardes du Collège d'Autun.*

Emet le vœu qu'il soit donné suite au projet de les installer dans les bâtiments de l'ancien Evêché d'Autun, appartenant à l'Etat, et actuellement sans emploi,

Conformément à la demande, votée à l'unanimité par le Conseil municipal d'Autun, de la concession par l'Etat de ces bâtiments à la ville d'Autun, pour y établir un Musée d'Histoire naturelle ».

Tous les Congressistes ayant pu constater de visu l'état dans lequel se trouve actuellement le Musée d'Histoire naturelle d'Autun, ce vœu est adopté à l'unanimité. — Il sera transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

4° Vœux relatifs à la Protection des Camps.

M. Paul Goby, en qualité de membre de la *Commission départementale des Sites et Monuments des Alpes-Maritimes*, et de Délégué de la « Société pour la protection des Paysages de France », dépose les vœux suivants :

1° Il demande que le IIIe Congrès Préhistorique de France, en attendant la suite des démarches commencées, veuille bien *approuver* et *adopter* que :

« *Conformément aux termes des Lois du* 30 *mars* 1887 *et du* 21 *avril* 1906, *le* Castellaras de la Malle, *à Saint-Vallier-de-Thiey, tant au point de vue artistique et pittoresque que dans l'intérêt du* Pré-

(1) Depuis le vote de ce vœu, la *Sous-commission artistique de la Commission des Musées,* au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts, a émis, de son côté, récemment (octobre 1907), un vœu analogue, dont voici le texte :

« Art. VIII. — Que l'Administration provoque la création de Musées régionaux... *ethnographiques...*, comme il a été déjà fait à Arles, Saint-Jean-de-Luz, Niort, Quimper, Tulle, Honfleur, Saint-Omer ».

historique national et régional, *soit conservé et classé comme* Monument mégalithique. »

L'autorisation de la commune est acquise d'ailleurs.

2° M. Goby demande encore que le même vœu *s'étende* à la protection et à la conservation, comme Monuments mégalithiques, des Dolmens : de *Collebasse de la Graou*, *des Puades*, à Saint-Cézaire; du dolmen des *Verdolines*, à Saint-Vallier ; du dolmen de la vallée d'*Escragnolles* (tous dans l'arrondissement de Grasse).

Les photographies de ces monuments ont été présentées par l'auteur au Congrès de Vannes. Ces dolmens sont les plus importants du pays et méritent, à tous égards, le droit au classement.

Après quelques réflexions de MM. A. de Mortillet et Marcel Baudouin, — qui font remarquer combien il sera difficile à la *Sous-commission des Monuments mégalithiques* de faire classer des Sites où il n'y a pas de *monuments* à proprement parler (La Commission des Monuments historiques donne au mot *Monument* un sens très restreint), et qu'il n'y a pas grand chose à attendre des *Commissions départementales* créées par la loi de 1906 (parce qu'en général elles sont composées de personnes peu compétentes en Préhistoire), — ce vœu est adopté à l'unanimité.

Il sera transmis aux autorités compétentes : Président de la Sous-commission des Monuments mégalithiques; et Préfet des Alpes-Maritimes.

5° Vœu relatif aux Fouilles préhistoriques.

M. Adrien de Mortillet présente au Congrès le vœu suivant, après avoir fourni à ce sujet des explications très circonstanciées et protesté contre un vœu émis dans d'autres réunions.

Le IIIe Congrès préhistorique de France, considérant qu'il serait difficile de laisser à l'État le soin d'exécuter en France les fouilles préhistoriques, par suite de la multiplicité des gisements et des stations dont l'exploration subventionnée coûterait fort cher; considérant en outre que l'interdiction des fouilles annihilerait les efforts des amateurs et porterait une regrettable atteinte à l'essor qu'ont pris en France les études préhistoriques ;

Exprime le vœu qu'aucune entrave ne soit apportée à la liberté des recherches préhistoriques ;

Et décide de porter ce vœu à la connaissance des Pouvoirs publics.

Après discussion, ce vœu est adopté.

SÉANCE DE CLOTURE.

Présidence de M. MATRUCHOT, Délégué du Ministère de l'Instruction publique

Après adoption de ces différents vœux, M. le Président déclare l'ordre du jour épuisé, au point de vue des communications scientifiques.

Il ouvre alors officiellement la Séance de Clôture du Congrès et passe la Présidence à M. le Délégué du Ministre de l'Instruction publique.

M. le Pr Matruchot prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

La fin de vos séances de travaux est arrivée. Bien que, retenu par diverses obligations, je n'aie pu assister à toutes vos réunions, j'ai pu néanmoins me convaincre du grand intérêt que présentent vos savantes discussions et de leur importance pour l'avenir de la Science que vous cultivez.

Aux temps lointains de la Préhistoire, c'est du choc des silex pyromaques que l'homme primitif faisait jaillir la lumière et le feu. De même, aujourd'hui, dans le domaine des idées, c'est de la rencontre des intelligences et du choc des esprits que jaillit la lumière scientifique, c'est-à-dire la Vérité.

Un Congrès tel que celui-ci, qui met en relations et en contact non seulement les spécialistes d'un même pays, mais des savants éminents de la plupart des nations civilisées, sert donc puissamment la cause de la science et de la vérité.

A ce titre, Messieurs, vous avez droit à tous les encouragements. Je suis heureux de vous apporter officiellement ceux de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique.

J'ajoute aussitôt que Monsieur le Ministre, désireux de reconnaître, tout au moins en partie, le mérite des organisateurs de ce Congrès, a décidé d'attribuer les distinctions honorifiques suivantes :

M. Charles Schleicher, est nommé Officier de l'Instruction Publique ; M. le Dr Ballet, Président de la Société Préhistorique de France,

M. Henri MAROT, membre du Comité de la Société d'Excursions scientifiques, et M. PORTE, conservateur-adjoint du Musée de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, sont nommés Officiers d'Académie.

Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, les titres qu'avaient à la distinction qui leur est si justement accordée MM. Schleicher, le Dr Ballet et Henri Marot. Ces titres, vous les connaissez mieux que moi, et je me contente d'adresser à vos savants et dévoués collègues mes plus sincères félicitations.

Mais je veux appeler un instant votre attention sur le cas de M. Porte. M. Porte est conservateur-adjoint du Musée de la Société d'Histoire naturelle d'Autun, et à ce titre a déjà rendu de grands services dans l'aménagement des collections. Mais où est le mérite spécial de M. Porte, c'est que, simple artisan, sans autre instruction que celle que donne l'École primaire, il a su se faire une vie intellectuelle utile à ses concitoyens. Passionné pour la Science, il lui consacre tous ses loisirs, ses soirées et ses jours de repos. Il organise des excursions scientifiques ; il entraîne avec lui de nombreux jeunes gens qui, sans son exemple, resteraient tout à fait étrangers aux études ; il leur montre le chemin du laboratoire et des collections. M. Porte est un véritable apôtre, semant la bonne parole scientifique ; et nul ruban violet ne pouvait être mieux placé que celui qui va bientôt orner sa boutonnière.

Enfin, Messieurs, je ne me rassiérai pas avant d'avoir remercié bien vivement MM. les organisateurs du Congrès, particulièrement M. le Dr Guébhard et M. le Dr Gillot, ainsi que le très distingué, très sympathique et très dévoué représentant du pouvoir central à Autun, M. le Sous-Préfet Le Bourdon, pour toutes les attentions délicates dont j'ai été l'objet depuis mon arrivée ici.

J'en emporterai le plus vif et le plus charmant souvenir.

Après que se sont arrêtés les applaudissements adressés, à la fois, à l'éminent représentant du Ministre et aux heureux élus, M. le Dr A. GUÉBHARD se lève à son tour.

Si ce fut, dit-il, pour la bonne bouche qu'à la séance d'ouverture du Congrès fut réservée l'allocution de M. Matruchot, c'est assurément pour... la bonne boutonnière qu'à la séance de clôture a été laissé le dernier mot au représentant de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Et quelle bonne parole que ce dernier mot ! Quelle belle glorification de ce grand travail collectif, dont l'effort, éparpillé aux quatre coins de la France, périodiquement se concentre, pour aboutir à nos triomphantes assises ! Et quel suprême hommage rendu à la Science que l'adjonction de la décoration académique au ruban rouge du dévoué Président de la *Société préhistorique !*

Certes il est des natures d'exception, qui peuvent trouver dans la joie du travail lui-même toute récompense, et savent faire le bien sans viser à aucun paradis, même violet ! Mais de quel encouragement n'est-il pas, pour tous, de voir le Gouvernement s'intéresser à leur œuvre, et marquer sa sollicitude par l'octroi de distinctions si justement mé-

ritées ! Nous ne saurions trop remercier M. le Ministre de l'Instruction publique d'avoir joint encore cet encouragement-là à celui que nous donnait la seule présence officielle d'un représentant, tel qu'il n'était pas possible d'en souhaiter de plus distingué et de plus sympathique.

En laissant à un enfant même d'Autun un souvenir durable de notre passage, M. le Ministre nous a permis de marquer de la manière la plus éclatante, à la fois, et la plus démocratique, notre gratitude pour l'accueil reçu. Il est vrai que celle-ci eût été volontiers insatiable, oubliant qu'au ciel oncques ne parvinrent autant d'élus que d'appelants ; mais l'espérance, elle, n'est pas de couleur violette, et doit rester à ceux qui n'ont connu encore, en fait de palmes, que celles du martyre de l'attente.

L'espoir d'un prochain Congrès nous empêchera de prendre plus que le demi-deuil de celui qui finit ; et, s'il est de règle de déclarer close à ce moment la troisième session du *Congrès préhistorique de France*, ce n'est encore, vous le savez bien, qu'une demi-clôture, puisque tantôt va commencer l'instructive série des excursions, qui, de la foule des travailleurs qu'associa déjà le commun succès, auront vite fait, en dehors de tout protocole, un groupe de camarades et d'amis.

A ceux-là seuls qui ne pourront nous suivre jusqu'au bout, j'adresse ici mon dernier salut, m'associant de tout cœur aux paroles adressées par M. Matruchot à M. le Sous-préfet Le Bourdon, et réitérant tous nos remerciements à M. le colonel Bazin, pour la cordiale spontanéité de son concours, à tout le Comité local, en la personne de son tout dévoué président, M. le Dr Gillot, à la ville d'Autun, enfin, et au département, en la personne de M. le Maire et député Germain Périer.

S'il est enfin quelques-uns de nos confrères, français ou étrangers, qui doivent nous quitter, salut à vous tous, ouvriers de notre succès. Belle et docte ville d'Autun, salut !

M. le Président termine son allocution, en déclarant close la III^e^ Session du *Congrès préhistorique de France* ; et la séance est levée à 5 heures.

VISITES, CONFÉRENCES, EXCURSIONS

I

Visites.

I. — VISITE AU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE A L'HOTEL ROLIN.

Lundi, 12 août 1907.

Après la première séance des travaux, les Congressistes se sont rendus, à 4 h. 1/2, au *Musée de la Société Éduenne*, installé à l'Hôtel Rolin ou de Beauchamp, ancien hôtel du chancelier Rolin (1376-1462) (*Fig.* 1). Ils ont parcouru, avec le plus vif intérêt, les salles Bulliot, d'Aboville, de Charmasse, Loydreau de Neuilly, et la Bibliothèque.

Là, sous la conduite de M. de Charmasse, Président d'honneur, et de M. le Dr Gillot, Président du *Comité local*, M. René Gadant, conservateur du Musée, a bien voulu faire les honneurs de ce magnifique Musée.

Aussi sommes-nous très heureux de pouvoir reproduire ici la notice, si intéressante, que le dévoué vice-président du *Comité local* a bien voulu rédiger, à l'occasion du *IIIe Congrès préhistorique de France*.

Notice sur l'Hôtel Rolin et sur le Musée de la Société Éduenne, à Autun.

La faveur, dont le Musée de l'Hôtel Rolin a paru être l'objet durant le séjour à Autun du *IIIe Congrès préhistorique de France*, m'a engagé à acquiescer sans hésitation à la demande qu'a bien voulu me faire l'aimable et actif secrétaire, M. E. Hue, de préparer pour le compte rendu des travaux du Congrès, une courte notice sur ce Musée. A défaut du Catalogue général, qui n'a pas encore été publié, ces lignes auront peut-être l'avantage de remettre en mémoire les pièces de notre musée à ceux qui l'ont visité. Pour ma part, je me trouverai très heureux si mon

travail présente quelque utilité pour nos collègues et nos hôtes des 12, 13, 14 et 15 août 1907; car tout Préhistorien est le plus souvent doublé d'un Archéologue.

En accédant à l'hôtel Rolin par la rue aux Maréchaux, ou par la petite rue Chauchien, on aperçoit tout d'abord une tour ronde couronnée de machicoulis et couverte d'un toit pointu, qui se trouve aujourd'hui une dépendance de l'hôtel, puisqu'elle appartient à la Société Eduenne, à qui elle a été donnée par M. J. G. Bulliot, son ancien Président ; mais, en réalité, c'est l'une des tours qui flanquaient la porte d'entrée de l'ancien *castrum*, au rempart duquel était adossé l'Hôtel Rolin.

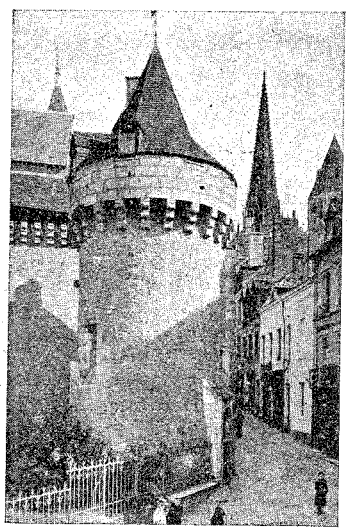


Fig. 1. — La Tour des Bancs du Musée Rolin. [Cliché Coqueugniot, du *Syndicat d'Initiative d'Autun*].

Dans le préau, qui avoisine la tour, au milieu de débris architectoniques, sur un fond de verdure, se dresse le buste en bronze de M. J. G. Bulliot, érigé en 1902, à l'aide d'une souscription ouverte parmi les amis du très distingué et très regretté Président de la Société Éduenne, dont le nom, connu de tous les savants, restera longtemps populaire à Autun. Rappeler les mérites et les dons de M. Bulliot est pour nous un devoir de reconnaissance, car ses travaux et ses découvertes jetèrent leur lustre sur la Société Eduenne et lui aidèrent à gagner le rang qu'elle occupe parmi les sociétés de province. De même, ses très grandes largesses et le soin qu'il prit jusqu'à sa dernière heure de l'installation de l'hôtel et de ses collections lui acquirent la reconnaissance non seulement de ses compatriotes, mais encore de tous ceux qu'intéressent l'archéologie et l'histoire, puisque, grâce surtout à lui et j'ajouterai aux dons qui ont été faits par Mme Rérolle, sa fille, on trouve réuni, dans les salles de l'hôtel, un important musée archéologique.

C'est en 1878 seulement que la Société Eduenne se rendit acquéreur de l'immeuble, où elle a établi son siège et installé ses riches collections archéologiques et préhistoriques. Ces bâtiments formaient les dépendances de l'hôtel du chancelier Rolin, dont la partie principale, longtemps appelée le Donjon, se trouvait au sud-est de l'hôtel actuel. Ils furent édifiés à la fin du XVe siècle par le sire de Beauchamp, fils du chancelier, pour y loger les gens de sa suite. Seule, la façade intérieure est intéressante et rappelle, par son style, la maison Plantin d'Anvers.

Mais, pénétrons à l'intérieur, à la suite de M. de Charmasse, Prési-

dent de la Société, qui a bien voulu diriger lui-même la visite du Congrès à travers les salles de l'hôtel. La première de ces salles, ou du moins celle dont l'examen devait, en la circonstance surtout, précéder toutes les autres, est la salle Loydreau entièrement consacrée à la PRÉHISTOIRE. C'est là qu'est groupé tout ce qui a été retiré des fouilles faites pendant plus de vingt années (1857 à 1878), au *camp de Chassey*, par le Dr Loydreau, alors médecin et maire à Chagny. L'ensemble de ces objets forme une des plus riches collections, connues en France, de la dernière période du Néolithique, sinon la plus complète. Le nombre des pièces est considérable et dépasse 5.000 ; aussi il n'a été possible d'exposer dans les vitrines que les exemplaires les plus remarquables et on a pu constater qu'ils étaient nombreux. Cette magnifique collection a été donnée à la Société Éduenne après le décès du Dr Loydreau (27 novembre 1905), par Mme Loydreau, selon le désir exprimé par son mari, qui, pendant 40 années, fit partie de la Société.

Elle est répartie en quatre grandes vitrines, deux vitrines murales et deux vitrines horizontales, qui occupent presque toute la salle.

L'une des vitrines murales est consacrée à la céramique. Elle renferme dans sa partie supérieure 95 vases entiers ou reconstitués avec d'importants fragments. C'est une suite de récipients, depuis les premiers essais grossiers à peine cuits jusqu'aux vases de l'âge du bronze affectant des formes artistiques. Au milieu de la vitrine, on remarque quatre faisselles, ou moules à préparer le fromage, accompagnées de nombreux débris; plus bas, c'est un grand nombre de pesons, de fusaïoles et de grains de colliers en terre cuite, aux formes les plus variées, simples ou ornementés, puis un très grand choix de fragments de vases ornés, avant et après cuisson, de dessins géométriques (chevrons, damiers, etc.); au centre, 50 cuillers et louches de formes différentes, en terre rouge et noire; plus loin, les anses ou oreilles de vases, à partir du simple mamelon plein, jusqu'au bourrelet garni de nombreux trous verticaux; ensuite les lèvres ou bords de vases décorés de petites entailles verticales, de trous, de cordons appliqués par pressions digitales ou pressions d'outils, etc.; enfin, plus bas, les débris de vases de grande dimension et des anses de vases, si abondantes, qu'elles ont dû être enfilées en longs chapelets.

L'autre vitrine murale qui fait face à la précédente, est entièrement remplie d'objets et d'outils en os et en bois de cerf. A l'étage supérieur, des fragments d'andouillers, sectionnés pour être employés, puis une quantité d'ébauches de gaines, ou emmanchures de haches; à l'étage au dessous les outils d'os, petits poinçons, alènes, aiguilles, dont le grand nombre révèle l'importance de la station, os appointés, et utilisés comme poinçons ou ciseaux enmanchés, lissoirs, écorçoirs; plus bas une longue et très belle série de gaines de haches à talon simple, gaines à talon et à bec (140 exemplaires), des tentatives très heureusement exécutées par le Docteur Loydreau d'adaptation des haches aux gaines ; puis des haches-marteaux, un godet creusé dans une meule d'andouiller (lampe ou gobelet); des extrémités d'andouillers appointés et perforés; outils et petits manches d'outils en bois de cerf; une très curieuse hache marteau en

bois de cerf, longue de $0^{m}11$, épaisseur de $0^{m}025$. Sur les rayons inférieurs de la vitrine de nombreux affutoirs ou pierres à aiguiser, des polissoirs, des percuteurs, des broyeurs et nombre de meules à écraser les grains.

Quant aux vitrines horizontales elles renferment : la première, des nuclei, des éclats de silex et de quartz, de nombreuses ébauches et une très belle suite d'outils et d'armes en silex éclatés et taillés, grattoirs allongés, ovoïdes, discoïdes, scies à coches, tranchets, grandes lames, lames minces, petits outils et perçoirs de forme Tardenoise, nombreuses pointes de flèches en quartz hyalin et quatre en opale, javelots et pointes de flèches triangulaires ou à tranchant transversal, à base concave, losangiques, en feuilles de laurier, pédonculées, pédonculées et barbelées; ces dernières forment une série aussi remarquable par le nombre que par la beauté des exemplaires. Au centre de cette vitrine ont été groupées seize belles pièces, dont une lame de poignard superbe, toutes en silex du Grand-Pressigny, mais recueillies à Chassey.

La seconde vitrine est consacrée aux haches et outils en pierre polie ; là encore se trouvent des types remarquables parmi les haches polies et les herminettes : une double hache en serpentine, fort belle, arrêta bien souvent les regards du Docteur Loydeau et de ses visiteurs ; à côté, des haches-marteaux, des ciseaux, des affutoirs et de petites haches votives, véritables bijoux ou amulettes ; puis des broyeurs et des polissoirs, cinq casse-têtes en pierre perforée, de l'hématite employée sans doute à la peinture corporelle, des colliers et amulettes, dents d'ours et d'animaux divers perforées, dents de castors décorées et perforées, petits coquillages perforés, valves d'Anodontes de rivière auxquelles un segment a été enlevé, pour servir d'outils, doigtiers d'archers, fragments de bracelets en schiste; et, pour terminer, voici les vestiges des âges postérieurs trouvés dans ce même camp de Chassey, occupé pendant de si longues années : épingles à volutes et à boutons, pointes de flèches, lames de couteaux et haches à douille de l'âge du bronze : fibules serpentines, à timballe, à sangsue, à arbalètes et fibules dites de la Certosa appartenant à l'âge du fer, période d'Hallstatt; pointes de lances et de javelots, bracelets et fibules de la période de la Tène et de la période beuvraisienne; anneaux, plaques, fibules et objets divers de la période gallo-romaine. Enfin une série de monnaies gauloises et romaines recueillies à Chassey.

Avant d'entrer en possession de la collection Loydreau, la Société Éduenne avait reçu le don de la collection de Longuy, qui est présentée dans une vitrine murale de la même salle. Celle-ci renferme aussi des pièces assez nombreuses venant de Chassey et des stations des bords de la Saône, puis une série très intéressante de 23 objets (haches, faucilles, virole), de l'âge du bronze, trouvés dans une cachette de fondeur, à Santenay.

De plus, une grande vitrine a été affectée aux objets provenant des stations de la région et des stations françaises types. La station de Solutré y est représentée par des pièces remarquables. Un autre carton attire également l'attention, c'est celui qui est garni des haches de

bronze (celts et palstaves) trouvés aux environs d'Autun : car à côté de ces haches figure une pointe de lance de la 3e époque du bronze, acquise par M. Bulliot et à laquelle est attachée une chaînette d'or.

La salle faisant suite à la salle Loydreau est la salle Bulliot, consacrée à l'antiquité gallo-romaine (bronzes, marbres, objets en os et en verre, poteries entières ou reconstituées). Les objets qu'elle renferme ont été pour le plus grand nombre donnés par M. Bulliot, dont ils formaient la riche collection (Planche I).

Trois vitrines sont destinées aux bronzes. Celle que l'on trouve en entrant renferme une des collections de fibules, des plus complètes qui existent en France, à partir de l'époque gauloise jusqu'à l'époque mérovingienne. Le nombre (220) et la variété de ces fibules frappe le visiteur, mais le grand intérêt qu'elles présentent vient surtout de leur origine : car toutes ont été trouvées à Autun ou sur le territoire éduen. On remarque principalement les fibules du Ier siècle, dont les types sont dérivés de la fibule gauloise et les fibules émaillées des Ier et IIe siècles. Après les fibules viennent les petits ustensiles de toilette, pots à onguents, épingles, cassolettes, petits ex-voto, un très beau couteau pliant à large manche de bronze, les stylets à écrire et les spatules. L'extrémité de la vitrine est garnie d'armes en fer, pointes de flèches, javelots, lances, etc.

La grande vitrine centrale contient des pièces trop nombreuses pour qu'il soit permis d'en faire ici l'énumération : aussi me bornerai-je à ne citer que les principales. Le rayon supérieur est consacré aux objets en verre, urnes cinéraires, lacrymatoires, fioles, et aux vases de bronze de grandes dimensions. Le deuxième rayon supporte 89 statuettes, dont quelques-unes sont encore inédites, sans parler des moulages de très belles pièces trouvées à Autun, qui figurent dans les musées du Louvre et de Saint Germain.

Parmi les statuettes remarquables, on doit citer le taureau à trois cornes portant sur son socle la dédicace :

AVGSACRVM
BOIIORIX
DAESVAPE
CVNIA

Cette statuette a été trouvée dans une stèle formant un autel ou oratoire rustique.

Une petite réplique de Praxitèle : Mercure tenant sur son bras Bacchus enfant. — Trois Dispater. — Un Zeus debout nu et tenant le foudre, une Diane chasseresse tirant une flèche de son carquois, une statuette de Mercure de très bon style, haute de om18 ; une fort intéressante statuette de Mercure Pantée, offrant sur un éventaire gracieusement posé sur ses ailes et dans une corne d'abondance qu'il tient à la main droite, les bustes de tous les grands dieux de l'Olympe, à côté de lui un Mercure et deux Victoire ; une belle série de statuettes trouvées à Brèves (Nièvre), parmi elles un Mercure assis et une curieuse statuette de Bacchus enfant, tenant une outre et utilisée comme lampe ; nombre d'Eros,

sacrificateurs et plusieurs statuettes de divinités égyptiennes trouvées dans le sol éduen, puis des animaux variés, statuettes et manches de clés. Au centre de la vitrine les débris d'un casque votif, ceint d'une double couronne de feuilles de lauriers, portant des traces apparentes de dorure et trouvé dans le voisinage de deux inscriptions en marbre contenant chacune une dédicace faite par un Gutuater. Sur le plateau inférieur de la vitrine, des bagues, bijoux et 80 intailles et camées. A mentionner aussi un très beau camée de grande dimension sur onyx à triple couche, ovale, représentant une tête de Minerve casquée, et le moulage d'un médaillon d'or de Gallien trouvé à Autun, puis les objets usuels les plus variés : bouteroles, plaque de harnais, agrafes de vêtements, phalères, tintinnabulum, lampes, clés en nombre, de serrures et de cadenas, ces dernières d'un travail intéressant, cuillères à parfums et autres, anneaux, boucles, poignées, pieds de coffrets en bronze, patères, compas, etc.

La troisième vitrine renferme, outre de très belles pièces venant d'Herculanum et données par M. Schneider, les moules en terre d'un faux monnayeur gallo-romain, trouvés près du rempart avec un saumon fait de débris de bronze agglutinés, les armes d'un légionnaire romain retirées d'un puits et de nombreux débris en bronze.

Une vitrine est consacrée aux objets en os, épingles, dés à jouer, manches de couteaux, peignes, fusaïoles et fuseaux, charnières et sifflets, tessères et ornements en os et à une importante collection de statuettes en terre blanche des fabriques de l'Allier, jouets d'enfants, animaux, déesses mères et divinités gréco-latines, têtes diverses et charges.

D'intéressants débris d'objets en verre jaspé et filigrané, médaillons avec têtes d'appliques et cols de vases en verre sont réunis dans une vitrine placée dans la vaste embrasure de l'une des fenêtres qui éclairent la salle.

La vitrine affectée aux marbres renferme un nombre assez important de têtes de statuettes trouvées à Autun et dans les environs ; parmi elles, une très belle tête socratique et une pièce fort curieuse : la *Tabula lusoria*, jeu semblable à notre Jacquet, en usage chez les Romains; dans des sébilles de nombreux dés à jouer et des latroncules, ou pions en os, en schiste, en verre et en pierre

Enfin les deux grands panneaux de la salle sont garnis de vitrines murales contenant une importante collection de vases gallo-romains, depuis les poteries rouges lustrées et sigillées de la Graufesenque et de Lezoux et les vases à glaçure noire et brune, décorés à la barbotine blanche de la Gaule Belgique, jusqu'aux récipients de toute nature en terre fine ou grossière, de fabrication locale, dont la matière, les formes et les décors variés mettent le visiteur au courant des divers produits de l'industrie fictile pendant la période gallo-romaine. Cette revue se trouve complétée par la série nombreuse des lampes en terre et par les récipients de grande dimension, tels que doliums et seria. On peut remarquer aussi les chenêts en terre cuite à tête de bélier, en usage dans le pays éduen et que l'on a trouvés même dans les constructions de Bibracte.

La partie inférieure de ces vitrines a été utilisée pour exposer les

débris en marbre, remarquables et de petite dimension, des édifices d'Augustodunum, ainsi que les fragments de frises et de moulures en stuc qui décoraient l'intérieur des habitations.

Pour être complet, je dois mentionner encore les fragments fixés aux murs d'une très grande et très belle mosaïque, retirée des caves d'une maison, voisine du Champ de Mars, qui, selon toute apparence, représentait Neptune sur son char attelé de chevaux et de veaux marins; puis une belle tête de statue grecque trouvée à Autun, ainsi qu'un tronc également en marbre blanc, d'un très beau travail.

Dans une petite salle communiquant avec la salle Bulliot sont exposés les placages de schiste, employés à l'époque gallo-romaine pour la décoration des intérieurs, où ils remplaçaient le marbre noir, qui faisait défaut. Les uns sont simplement moulurés : sur d'autres, sont sculptés à faible relief des feuillages et des personnages; un pilastre de laraire est orné d'une guirlande de lierre, un autre plus riche contient des incrustations de marbre veiné jaune. Ce sont les restes d'une industrie tout à fait locale. La même vitrine renferme dans sa partie inférieure les polissoirs employés au travail des plaques de schiste, que l'on utilisait aussi en dallages; et toute une collection de clefs, de solea ou hipposandales, d'outils et d'objets de ferronnerie. Les vitrines murales complétant l'ameublement renferment des fragments de statuettes et de menus objets recueillis sur l'emplacement du temple qui s'élevait au sommet du mont de Sène, près de Santenay, des statuettes en pierres de dieux topiques ou de laraires, trouvées dans les environs.

De la salle Bulliot on passe à la grande bibliothèque où sont classées les publications des Sociétés correspondantes. Les étagères, qui les contiennent, sont couronnées d'une suite de statues en bois, dont beaucoup ne manquent pas d'intérêt. En suivant le passage, on voit dans des vitrines horizontales les objets donnés par les sociétaires, dont les provenances sont autres que le territoire éduen; armes de l'époque de la Tène et poteries provenant des sépultures de la Champagne, objets de diverse nature trouvés dans les fouilles de Seurre (Côte-d'Or).

La salle des séances fait suite à la précédente (Planche II). Elle contient des œuvres d'art remarquables, qui complètent heureusement sa décoration conçue dans le style du XVe siècle. Quatre statues, dont la plus petite, une Vierge portant l'Enfant Jésus, d'une très belle expression, une sainte Catherine en marbre et un saint Jean-Baptiste en pierre, sont du XVe siècle, et la quatrième, une sainte Barbe, également en pierre, est du XVIe siècle. Aux murs sont fixés les portraits du chancelier Rolin, d'après Van Eyck et du cardinal Rolin, d'après le maître de Moulins, le tableau funéraire de Jehan Drouhot, représentant un crucifiement, œuvre d'un primitif du XVe siècle, une page du pontifical d'Antoine de Chalon, évêque d'Autun en 1480, ornée de grandes enluminures, puis des fragments de fresques, provenant de l'ancienne chapelle de Saint-Vincent à la cathédrale ; l'un de ces fragments donne le portrait du cardinal Rolin, exécuté de son vivant. Sur une console, un buste de saint Pierre en bois sculpté du XVIIe siècle, don du cardinal Perraud. A

droite de la fenêtre ouverte sur la rue se trouve une pièce historique. C'est un panneau de la chapelle portative de Charles le Téméraire, peinture sur soie, rehaussée d'or, représentant saint Jacques et contenant le commencement de la devise du fameux Duc « Je l'ay » (empreingt bien en advienne). A mentionner pour mémoire des portraits de membres de familles autunoises. Enfin la grande cheminée, accostée de deux statues, est décorée d'un bandeau de guipure du XVII^e siècle.

En quittant la salle des séances, on pénètre dans une salle de moindres dimensions, dite Salle autunoise, où l'on aperçoit tout d'abord deux meubles de la Renaissance, très richement sculptés. Le premier de ces meubles nous est particulièrement précieux : car il ornait le cabinet de travail de M. Bulliot. Ce beau bahut, dont la seconde moitié fut retrouvée bien longtemps avant la première, est daté de 1574 et porte une devise de la famille Sforza. L'autre est un grand cabinet en ébène de la Renaissance italienne dont la composition, l'exécution et la somptueuse ornementation ne laissent absolument rien à désirer. Dans les vitrines basses, qui règnent autour de la salle, sont étalés les objets d'antiquité médiévale, un moule de calice du V^e siècle, un beau Christ bronzé d'émail du XII^e siècle, des objets divers, des sceaux et des fragments en marbre et en pierre de l'ancien tombeau de saint Lazare. Les murs sont garnis de portraits d'évêques et d'Autunois ayant acquis célébrité ou notoriété, ainsi que d'esquisses et de tableaux représentant des monuments d'Autun ou des environs. Sur le meuble qui renferme le médaillier, une belle statue en bois du XVII^e siècle d'une Vierge assise et endormie. En face une fort curieuse enseigne d'apothicaire et la collection complète des charges des musiciens faites, en 1832 et 1833, par Dantan.

De cette salle, on monte par un élégant escalier à vis, en chêne sculpté à la petite bibliothèque contenant les dictionnaires, les ouvrages d'histoire, livres de travail et les manuscrits. Elle est ornée aussi de nombreuses statuettes en bois sculpté. Dans l'un des cadres accrochés au mur on peut voir un curieux jeu de cartes remontant au règne de Louis XII, trouvé dans la reliure d'un terrier.

Nous passons maintenant à la salle d'Aboville, qui renferme les objets provenant des fouilles faites au Beuvray, par M. Bulliot et par M. Joseph Déchelette, son savant continuateur. Il serait superflu de dire que la période beuvraisienne est largement représentée dans les nombreuses vitrines qui garnissent la salle. Au milieu des derniers vestiges de l'oppidum gaulois, on trouve aussi des silex bruts apportés là pour être utilisés, des fragments et éclats de silex, pointes de flèches et de javelots, une dizaine de haches polies et un grand nombre de broyeurs en pierre et d'affutoirs. Puis ce sont les outils en fer et les objets de ferronnerie de toutes sortes, haches, tarières, couteaux, ciseaux, clés, grandes crosses servant à assembler les poutres des remparts, mors de bridons, frettes utilisées pour maintenir les tuyaux en bois employés à la conduite des eaux, concurremment avec les tuyaux en plomb, outils des forgerons et des émailleurs, pinces, tisonniers, creusets, évents de souffleries, débris

d'émaux, pierres en grès avec creux ou alvéoles employés au polissage des émaux, ornements en bronze aux bossettes striées pour recevoir les émaux, anses de vases en bronze, petits manches terminés par des têtes ou des corps d'animaux; figurine féminine trouvée dans le voisinage de l'oppidum, fibules en fer et en bronze, anneaux, annelets, débris de verre filigrané et pierres gravées. De nombreux cartons sont garnis de monnaies éduennes et gauloises; un autre contient 29 monnaies consulaires en argent, de l'époque d'Auguste, trouvées dans une même cachette.

Ensuite de très intéressants débris de poteries rouges lustrées, d'importation italique, poteries sans couverte ni engobe, décorées d'impressions les plus variées au peigne, à la roulette et au poinçon; poteries de fabrication indigène en terre noire et grise, d'autres peintes à décorations géométriques, un fragment de vase funéraire portant un nom en caractères grecs YNOYKIAC, des débris d'enduits finement lissés et peints à la manière romaine, des couleurs en poudre et en pains, des fragments de marbres et de porphyres, de petites briquettes rectangulaires en terre cuite qui, assemblées sur champ, en fougère, formaient le pavage des aires d'habitations; la reconstitution, dans une petite maquette en plâtre, d'une maison gauloise, deux morceaux de pierre ponce trouvés près d'un petit balnéaire découvert par M. Déchelette, un fragment de tegula mammata, provenant de l'hypocauste, des briques moulées en secteurs et en segments de cercle pour le montage de piles ou de colonnes, de grandes amphores, des jarres et des doliums.

Trois vitrines murales renferment une très riche collection céramique formant une importante série de vases indigènes entiers ou reconstitués, aux formes les plus variées et parmi eux les vases de forme ovoïde, type de Bibracte, les gobelets et les grandes terrines à trois pieds.

Dans l'une des vitrines de la salle on remarque aussi deux grandes lances et trois grandes épées gauloises repliées, provenant de Montmort, localité peu éloignée du Beuvray, où l'on place le champ de la bataille livrée par César aux Helvètes.

Enfin sur les murs sont exposés les plans en levés et profils, faisant connaître les résultats des fouilles pratiquées, un grand plan de l'oppidum et une peinture à l'huile de Didier représentant un chef Gaulois.

A la suite de la salle d'Aboville est la salle d'Hérisson affectée spécialement aux poteries. Deux grandes vitrines y sont installées. L'une contient les fragments de poteries gallo-romaines décorées qui ont été classées par ordre chronologique et par fabrique : Saint-Rémy-en-Rollat, Arezzo, la Graufesenque, Lezoux, Vienne et la Gaule Belgique. Dans l'autre sont les fragments provenant de fabriques indéterminées, des lampes, de nombreuses marques ou estampilles de potiers ou d'officines trouvées à Autun. Sur des étagères sont disposés de très nombreux vases trouvés dans les sépultures d'Utique, don du comte d'Hérisson. Enfin deux autres petites vitrines sont garnies de poteries de Grèce et d'Afrique.

En sortant de cette salle on se trouve sur le palier de l'escalier en

face de la salle de Charmasse. Cette salle renferme une collection géologique et minéralogique assez complète, se rapportant exclusivement à la région. Là on peut voir un des plus gros morceaux connus d'Autunite.

Si l'on descend maintenant l'escalier de la tourelle, dont les parois sont garnies d'anciennes taques ou plaques de foyers, d'armes, couleuvrines et tromblons, de carreaux émaillés provenant de châteaux de la région, de bas-reliefs et d'inscriptions, on se rend dans la cour de l'hôtel sur laquelle s'ouvrent les salles du rez-de-chaussée, affectées au musée lapidaire.

La première de ces salles est consacrée aux monuments de l'antiquité gallo-romaine. Les murs sont garnis de nombreuses stèles à personnages provenant des Polyandres des environs d'Autun, de bas-reliefs, d'inscriptions et de mosaïques. Autour de la salle sont rangés des fragments architecturaux, des autels et des laraires, des débris de statues. Sur le sol, des piles et des grandes briques d'hypocaustes, des tuyaux en terre cuite, tuiles à rebords et antéfixes. Au centre, les moulages de deux monuments gallo-romains intéressants de la région, la Pile de Mavilly et la coupole de la fontaine de Beurey, puis deux statues gauloises en pierre, l'une d'un enfant tenant un raisin et un serpent, l'autre d'un personnage masculin vêtu. Enfin une grande barque monoxyle extraite des sables du lit de la Bourbince à Saint-Aubin-en-Charollais.

Dans la salle suivante se trouvent les objets d'antiquité médiévale. Le XII^e^ siècle y est représenté par plusieurs pièces ; deux surtout méritent de fixer l'attention : 1° un meneau trumeau de fenêtre en marbre représentant saint Pierre portant un édifice ; 2° un morceau de frise sur lequel on voit une Assomption sculptée en haut-relief. Parmi les statues il convient de citer : une Vierge assise tenant l'enfant Jésus, statue de bois du XIV^e^ siècle, une très belle Vierge bourguignonne en pierre du XV^e^ siècle, une autre Vierge en pierre du XVI^e^ siècle, une statue en bois de saint Sébastien, etc. Et à côté de ces statues, en nombre assez grand, un rétable du XII^e^ siècle, les moulages de trois grands gisants de la fin du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle, existant dans les églises d'Anost, Bar-le-Régulier et Lucenay, puis de curieux mortiers et un moulin à bras. Sur l'un des murs sont fixées des dalles funéraires. Il faut mentionner encore l'élégante cheminée du XVI^e^ siècle qui décore la salle.

Là se termine maintenant la visite de l'hôtel Rolin, en attendant que les ressources de la Société Éduenne lui permettent d'aménager de nouvelles salles pour y recevoir les trouvailles sorties du sol éduen, riche encore en débris antiques, ainsi que les objets relatifs à l'art et à l'histoire locale.

En quittant le Musée de l'hôtel, bon nombre de membres du Congrès ont bien voulu nous témoigner l'étonnement que leur causaient les résultats obtenus par les efforts soutenus de la Société Éduenne ; acquisition de l'hôtel Rolin, réparation, aménagement, formation, installation et accroissement des collections ; tout cela n'étant dû qu'à l'initiative privée.

Nous avons retenu ces paroles comme de précieux encouragements à poursuivre avec constance une œuvre que nous sentons utile à la science et à notre cité !

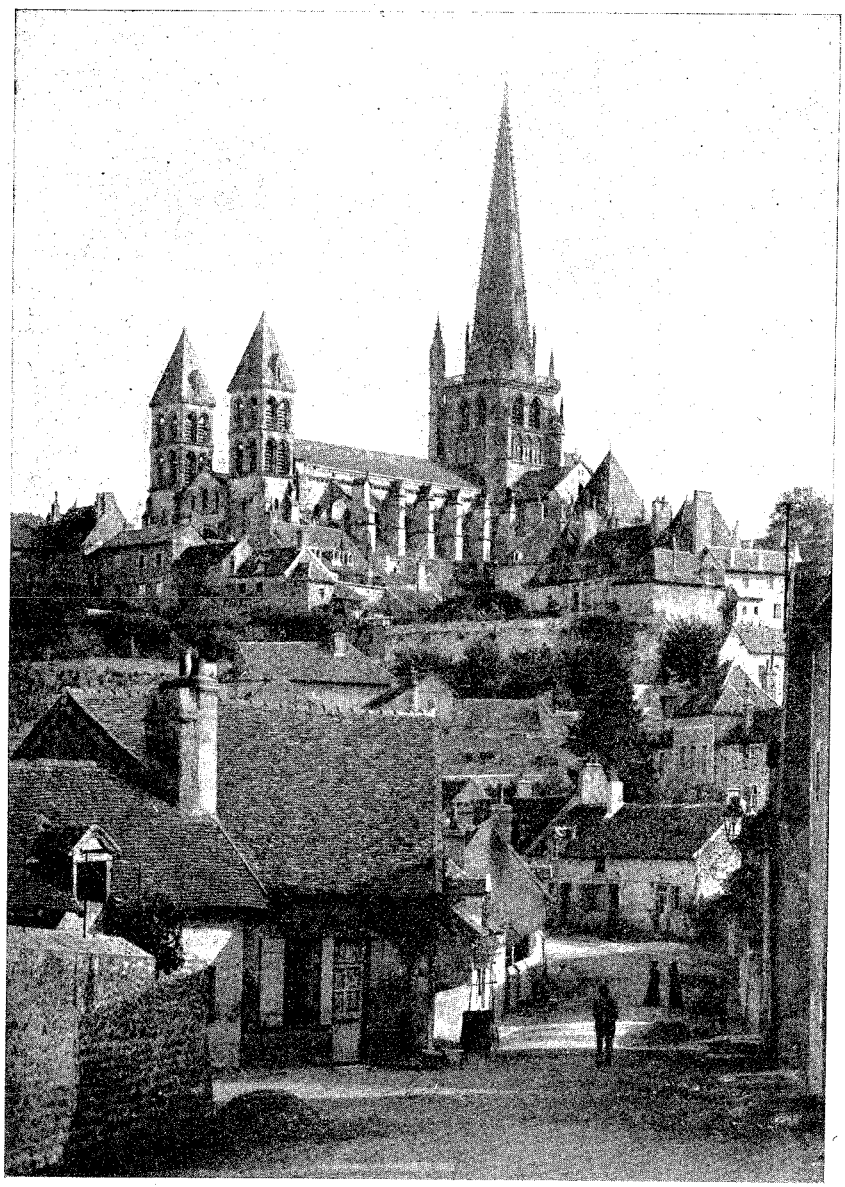


Fig. 2. — La Cathédrale d'Autun (1). — Vue d'ensemble et vue du faubourg Talus.
[Cliché H. Raphaël, du *Syndicat d'Initiative d'Autun*].

(1) La *Cathédrale de Saint-Lazare*, commencée en 1120, terminée en 1178, dotée d'une flèche en 1470 par le cardinal Rolin, présente, au tympan du porche principal, l'œuvre magistrale de Ghislebert, le *Jugement dernier*. A l'intérieur se trouve le fameux tableau d'Ingres : *Le martyre de Saint-Symphorien*.
A côté de la Cathédrale, à voir la *Fontaine Saint-Ladre*, attribuée à Jean Goujon.

Pendant la visite du Musée Rolin, les Congressistes ont surtout longuement examiné les vitrines, contenant les très importantes collections du Dr Loydreau, et des objets d'origine gauloise et romaine, trouvés au Mont-Beuvray. En outre, de fort beaux échantillons de minéralogie, ainsi que des meubles rares, ont retenu longuement les visiteurs, qui ont eu, durant toute la soirée, des guides précieux en la personne des membres présents de la *Société Éduenne.*

La visite terminée, M. le Dr A. Guébhard a remercié M. le Président de la Société Éduenne, ainsi que ses collègues, et félicité en particulier M. R. Gadant, conservateur, de la peine qu'il s'est donnée pour mettre rapidement en état la collection Loydreau, d'entrée toute récente au Musée.

A 6 heures, on s'est rendu à la Cathédrale, qui présente un réel intérêt (*Fig.* 2) ; et, vers 6 h. 1/2, on regagnait les hôtels.

II. — VISITE DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN.

Mardi soir, 13 août 1907.

Au retour de l'excursion du Champ de la Justice, les Congressistes ont visité, le mardi 13 août 1907, à 6 h. 1/2 du soir, le *Musée*

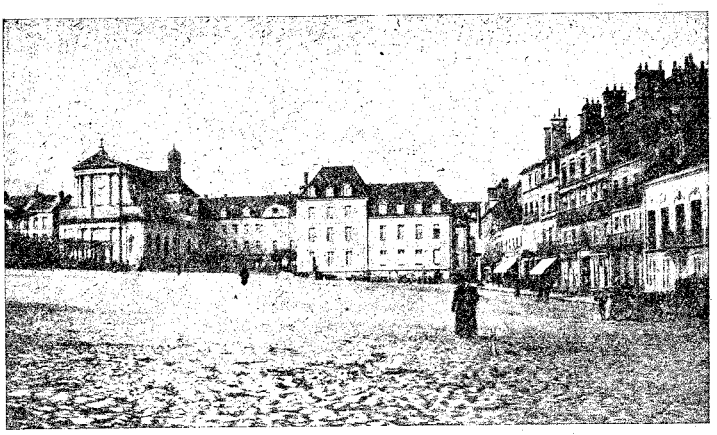


Fig. 3. — Le Collège municipal d'Autun (XVIIe siècle). — Vue de la grande place du Champ de foire. [Ciché du *Syndicat d'Initiative d'Autun*].

d'Histoire naturelle d'Autun, installé au 3e étage du Collège. Le Collège, où le Congrès tenait ses séances (*Fig.* 3), a été construit par les Jésuites en 1709 ; et c'est là que Lazare-Carnot, Joseph Bonaparte et Napoléon firent une partie de leurs études. La belle grille qui le précède date de 1772.

Le Musée de la Société d'Histoire naturelle est l'un des plus riches musées de province : il comprend de la zoologie (notamment une importante collection d'oiseaux, au nombre de 4000 environ); un herbier considérable ; une belle série de roches et fossiles du pays; une collection préhistorique (Collections de Montessus, de Chaignon, de Laplanche, A. Roche, etc.), et une importante bibliothèque.

Sous la conduite de M. le Dr GILLOT, Président de la *Société d'Histoire naturelle*, les Congressistes, guidés par M. Victor BERTHIER, Secrétaire, et par M. DE CHAIGNON, conservateur du Musée, ont parcouru les diverses salles, de 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2 du soir.

La visite terminée, le Président du Congrès, M. A. GUÉBHARD, a remercié cordialement tous ces messieurs de leur amabilité, et félicité la *Société d'Histoire naturelle d'Autun* d'avoir su créer, dans un cadre si manifestement insuffisant, un Musée, qui est une des gloires de notre pays. — M. le Dr GILLOT a répondu.

D'ailleurs, la notice ci-dessous, que nous devons à M. V. BERTHIER, et que nous sommes heureux d'insérer, fixera pour tous les Congressistes le souvenir de cette instructive visite.

Renseignements sur le Musée de la Société d'Histoire naturelle d'Autun.

Au point de vue de la Préhistoire, la collection la plus importante et la plus complète est celle qui provient de l'Abri de Saint-Aubin, situé entre Nolay et Chagny. En dehors des nombreux silex taillés qui la composent, elle contient une faune intéressante, bien conservée et soigneusement déterminée par notre savant et regretté membre d'honneur Gabriel de Mortillet : Renne, *Cervus elaphus*, Éléphant, grand Chat des cavernes, Renard, Blaireau, Glouton, etc.; l'*Ursus spelæus* y domine.

Les objets, recueillis dans les stations des environs d'Autun et d'ailleurs, sont disposés en panoplies d'un heureux effet : ce qui permet de voir d'un seul coup d'œil la caractéristique de chacune d'elles. Nous les énumérerons seulement pour Saône-et-Loire : Le Champ de la Justice et Pierrefitte, près Autun ; Auxy ; Roussillon, Montcenis ; le Sac et l'Abergement, près Toulon-sur-Arroux; Armecy, l'Aubépin, commune de Montmort ; Pierre Creuse, commune de Sainte-Radegonde ; Recuange et Poiseuil, commune de la Boulaye. Et, comme complément, Solutré; la Sénetière; Flacey-les-Mâcon; Surgy (Nièvre); Arcy-sur-Cure (Yonne) ; Neuvy-sur-Barangeon (Cher); et des spécimens typiques des stations classiques des Eyzies, Laugerie, La Madeleine, Badegoule et La Micoque. Enfin toute une série des merveilleuses pointes de flèches d'Ouargla (Algérie).

Mentionnons en outre plusieurs échantillons de ces mystérieux cailloux plus ou moins roulés, sur les faces desquels se voit, au centre, une entaille conique, anguleuse, profonde de 15 à 25 millimètres,

sur l'origine de laquelle aucune hypothèse satisfaisante n'a encore été formulée jusqu'alors. Tous proviennent des stations de Toulon-sur-Arroux, Sainte-Radegonde, et Montmort.

La Paléontologie a une place d'honneur, grâce aux richesses que lui a procurées le bassin permien de la région et qu'aucun terrain similaire ne peut lui disputer.

En premier lieu, il faut citer les *bois silicifiés*, sciés et polis des Champs de la Justice, des Borgis, d'Enost et de Margenne, si bien étudiés et décrits par Brongniart, Bernard Renault, et A. Roche ; puis, les schistes du même étage, avec empreintes de poissons et de végétaux ; enfin les reptiles de ce même terrain, dont les premiers spécimens, généreusement offerts au Muséum de Paris, par MM. A. Roche et Bayle, en sont une des raretés, de l'avis de l'éminent professeur qui les a fait connaître, M. Albert Gaudry.

Tout récemment, et grâce à la libéralité de Madame Loydreau de Neuilly, la galerie paléontologique s'est enrichie de la collection formée par son mari. Les fossiles recueillis par le Dr Loydreau proviennent des dépôts tertiaires et quaternaires de la vallée de la Dheune, et des brèches à ossements de Santenay ; ils comprennent environ 350 échantillons de dents et ossements de *Mastodon Borsoni* et *arvernensis*, d'*Elephas meridionalis*, *antiquus* et *primigenius*, de *Rhinoceros tichorrinus*, de *Tapir*, d'*Ursus spelœus*, de *Felis spelœus*, de *bœuf*, de *cheval*, de *cerf*, de *chevreuil*, de *loup*, de *renard*, de *sanglier*, etc.

Il faut citer en outre un exemplaire, à peu près complet (environ 300 pièces ou fragments), de l'*Ichthyosaurus longirostris* de Chenoux, près Marcigny, déterminé par M. Albert Gaudry (1).

On remarque, dans la collection donnée par M. A. Roche, de rares et beaux fossiles, se rattachant à la faune paléozoïque, des minéraux, obtenus par voie d'échange, dont certains ne manquent pas de valeur et toute une collection d'ambre fossile avec inclusions d'insectes.

La Société possède en outre trois collections qui peuvent être avantageusement consultées pour l'étude parce qu'elles ont été étiquetées avec la plus grande exactitude par le donateur, M. le vicomte H. de Chaignon qui les a faites lui-même, au cours de nombreuses excursions. Elles se composent d'une série générale de roches, d'une grande quantité de minéraux, et de toute une collection géologique, disposée d'après la méthode de Lapparent.

Tout à côté se trouve une collection exclusivement locale, unique et des plus intéressantes pour les géologues, les minéralogistes, les pétrographes ou les prospecteurs désireux de connaître la région Autunoise. Elle est constituée par plus de 1800 échantillons typiques, de grand format, et parfaitement déterminés, de roches et de minéraux du Mor-

(1) *Bulletins de la Société d'histoire naturelle*, tome XIX, 2e partie, page 71 ; et tome XX, 2e partie, p. 109.

van. Elle a été formée et donnée par M. le vicomte H. de Chaignon qui l'augmente tous les jours et se propose d'en publier le catalogue.

En passant au règne organique, on trouve en premier lieu trois collections ornithologiques : celle de M. Proteau, spécialement composée des oiseaux séjournant ou de passage à Autun ; celle de M. de Chaignon, comprenant 464 espèces européennes ; et enfin celle du Dr F. B. de Montessus renfermant plus de 4000 sujets, concernant la faune des oiseaux d'Europe et quelques-uns d'exotiques. Cette dernière possède un exemplaire du *Pingouin brachyptère, Alca impennis* (Linn.), espèce éteinte dont la possession n'est plus le fait que de quelques musées ou collections privilégiées, et le rarissime *Perdotyx Montessui*, hybride probable de la caille commune et d'un Perdicule asiatique, décrit par le Dr de Montessus, et dont trois spécimens seulement sont connus jusqu'alors. Une collection ovologique d'une grande richesse comprend plus de deux cents nids avec leurs œufs, et plusieurs milliers d'œufs, préparés, la plupart bien déterminés.

Le règne animal est en outre représenté par une série de mammifères, fort bien naturalisés, allant de la minuscule souris au lion de l'Atlas; de poissons, de reptiles, et près de 100 pièces anatomiques. La conchyliologie comprend environ 3500 coquillages, déterminés avec soin par M. Mabille, du Muséum de Paris, et provenant des collections Loydreau et de Montessus.

En poursuivant le dénombrement, on arrive aux insectes, magistralement représentés, surtout dans la grande famille des Lépidoptères. Les Papillons en effet, admirablement conservés, d'une fraîcheur irréprochable et bien déterminés, sont répartis au nombre de 8000 exemplaires dans 150 cartons vitrés. Donateurs : Proteau, Constant et de Montessus. Les Coléoptères au nombre de 15 à 20.000 occupent 288 cartons, ils sont également en parfait état et bien étiquetés. La majeure partie provient de la collection Maurice de Laplanche ; 52 autres cartons ont été donnés par M. H. de Chaignon.

Enfin et pour terminer par un aperçu sur l'importance donnée à la Botanique dans ce musée, les deux grandes divisions, Phanérogames et Cryptogames, sont amplement représentées dans le riche herbier donné par M. le Dr X. Gillot. Plus de 10,000 espèces de plantes phanérogames remplissent 270 gros cartons, sans parler de 5 à 6,000 espèces cryptogames, distribuées ailleurs. On ne peut passer sous silence l'adjonction des herbiers Grognot, Carion, Berger, Bigeard et Daviot, avec une mention spéciale pour les collections cryptogamiques de feu le capitaine Lucand et ses beaux albums de champignons, composés de 1200 aquarelles, réunies en 8 volumes. A ces richesses, il faut encore ajouter l'herbier bryologique, légué par M. Philibert, revisé par M. l'abbé René Sébille, et renfermant la collection à peu près complète des mousses d'Europe.

II

Conférences Scientifiques.

A. — CONFÉRENCE DE VULGARISATION AU THÉATRE.

Mardi soir, 13 août 1907.

Le mardi soir 13 août, à 9 heures, la Conférence publique de vulgarisation sur les *Camps et Enceintes préhistoriques*, faite par M. le Dr Guébhard, avait attiré au Théâtre une très nombreuse assistance. [Voir le *texte* à la fin du volume].

Le sujet choisi comportait une analyse rapide des études faites sur les camps et fortifications anciennes, leur destination, les amas de pierres et les murs composés de blocs juxtaposés qu'ils constituent.

De multiples projections lumineuses (environ 130) accompagnaient la parole du conférencier et permettaient de suivre les progrès de l'humanité dans l'art de la protection et de la défense, qui a toujours exercé le génie de l'homme, à tous les âges de la civilisation. Cette étude, remarquable et très documentée, a ouvert aux auditeurs des horizons nouveaux ; elle leur a montré l'utilité des résumés de ce genre pour la diffusion des connaissances que recueille la Science préhistorique. Ce ne fut pas la partie la moins goûtée de ces assises scientifiques, au dire des journaux locaux.

L'organisation matérielle de la conférence était due au Comité local ; et son succès revient surtout au distingué professeur de physique du Collège d'Autun, M. Louis Grezel, qui nous fut un collaborateur précieux et très dévoué pour les projections.

B. — SÉANCE DU SOIR, POUR PROJECTIONS LUMINEUSES, AU COLLÈGE.

(*Mercredi, 14 août 1907*).

Le mercredi soir, 14 août, au Collège, à 8 heures, une séance supplémentaire, spécialement réservée aux communications avec *projections lumineuses*, avait été organisée (1). Elle a réuni une dernière fois les congressistes, et a été admirablement réussie, grâce au *Comité local* et particulièrement à M. Louis Grézel, qui a bien voulu improviser au Collège une installation électrique *ad hoc*.

Elle a permis à sir A.-L. Lewis de faire connaître par de magnifiques photographies les Cercles de pierres et les Mégalithes anglais, qu'on rencontre surtout en Écosse et au Pays de Galles (2). Ensuite, M. le Dr Henri Martin a projeté des diapositives, présentant, sur des os de Bovidés et de Chevaux employés comme

(1) Voir le programme, p. 28.
(2) Voir page 501.

supports, les traces laissées par les outils des artisans de l'époque moustérienne (1). Enfin M. le Dr Marcel Baudouin a communiqué, au nom de M. F.-V. Dickins (2), en sa qualité de spécialiste, une série de vues, montrant les remarquables Monuments mégalithiques récemment découverts au Japon.

Ces exhibitions, très intéressantes par leur nouveauté (3), ont très heureusement clôturé les travaux scientifiques du Congrès à Autun.

III

Les Excursions.

A. — EXCURSIONS A AUTUN ET AUX ENVIRONS.

MARDI 13 AOUT (4 heures soir) : Excursion, en voiture, au **Champ de la Justice**, près Autun (**Station Néolithique** : *Alignement ; Silex taillés ; Retranchements ; Végétaux fossiles*).

MERCREDI 14 AOUT (4 heures soir) : Visite, en voiture, des **Monuments Gallo-romains** de la Ville d'Autun et des environs.

B. — EXCURSIONS GÉNÉRALES.

JEUDI 15 AOUT (Fête de l'Assomption) : Excursion au **Mont-Beuvray** (Saône-et-Loire et Nièvre). L'ancienne *Bibracte* : **Oppidum Gaulois.**

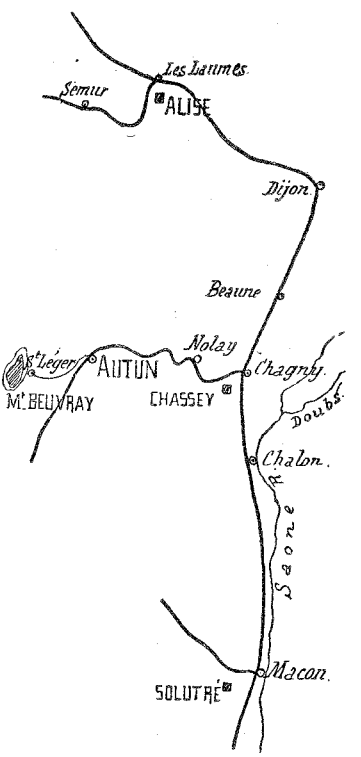


Fig. 4. — Carte d'ensemble des Excursions, qui ont suivi le Congrès préhistorique d'Autun (Excursions du 15 au 18 Août 1907). — ■, Indication des principaux points visités.

VENDREDI 16 AOUT : Dolmens de **Santenay** et de **Nolay** (Côte-d'Or). — **Camp néolithique de Chassey** (Saône-et-Loire).

SAMEDI 17 AOUT : Visite des Musées et des Villes de **Chalon-sur-Saône** et de **Mâcon**. — Excursion à **Solutré** (Station *paléolithique*).

DIMANCHE 18 AOUT : Visite des **Ruines** et des **Fouilles d'Alise-Sainte-Reine** (Côte-d'Or) : **Alesia** (*Mont Auxois*) (*Fig. 4*).

(1) Voir page 203.
(2) Voir page 474.
(3) Aux Congrès précédents, il n'y avait pas encore eu de séance analogue.

A. — EXCURSIONS A AUTUN & AUX ENVIRONS.

I. — EXCURSION au CHAMP DE LA JUSTICE.

Mardi 13 *Août* 1907, 4 *heures soir* (1).

GUIDE DE L'EXCURSION : M. V. BERTHIER,

Secrétaire de la *Société d'Histoire naturelle d'Autun* et Secrétaire général du *Comité local*.

a) *Programme détaillé.*

Rendez-vous général sur la *Place du Champ de Mars*, à l'Entrée du COLLÈGE MUNICIPAL, où les Voitures attendront les Congressistes..... 4 h. »

1. Départ d'Autun : *montée en voitures*..... 4 h. 15
2. *Aller :* Rue de l'Arquebuse. — **Statue de Divitiac.** — *Promenade des Marbres.* — *Temple d'Apollon.*
   On passe devant la **Porte Saint-André** (*Fig.* 5) et les Anciens **Murs romains**. — Route de Dijon, jusqu'au lieu dit l'*Orme*. — Chemin de Saint-Symphorien *aux Cours.*
3. On quitte les voitures à la *Ferme des Loges*..... 4 h. 40
4. Visite, à pied, des *Retranchements* et des *Champs à Silex taillés* et à *Végétaux fossiles* (2) ..... 5 h. »»
5. Visite des restes des **Alignements** du *Champ de la Justice* (sept pierres debout), *à travers champs* ..... 5 h. 15 35
6. Retour au chemin, où les voitures attendront..... 5 h. 45
7. **Arrivée à Autun** (par le boulevard Mazagran); et *Arrêt* des voitures à la porte du COLLÈGE MUNICIPAL..... 6 h. 15
8. Visite du **Musée d'histoire naturelle** (au *Collège*, 3e étage). [Zoologie, entomologie, botanique, minéralogie; PRÉHISTOIRE]. 6 h. 15 à 7 h. »

b) *Récit de l'Excursion.*

A 4 heures du soir, les Congressistes trouvent à la sortie du Collège une imposante file de voitures de tous modèles, qui sont rapidement occupées ; et le cortège se met en route, sous la conduite de M. V. BERTHIER, le distingué secrétaire de la *Société d'Histoire Naturelle* et Secrétaire général du *Comité local*.

Par la rue de l'Arquebuse, on gagne la promenade des Marbres et le Temple d'Apollon, après avoir examiné la *Statue de* DIVITIAC,

(1) Le Prix de l'Excursion (transport en voitures) était de 2 francs par personne.
(2) On a pu recueillir divers bois silicifiés ; entre autres plusieurs variétés de *Psaronius*, d'*Arthropitus*, de *Sigillaires*, etc.

un des héros éduens (1). On passe devant la superbe *Porte Saint-André*, édifice romain fort bien conservé (*Fig.* 5), datant du 1er siècle de notre ère et restauré en 1847 par Viollet-le-Duc. Cette porte est encore flanquée d'un *corps de garde romain*, unique en France. Elle a 14 mètres de hauteur, sur 20 de largeur, et est percée de 4 arcades, deux grandes et deux petites : au-dessus règne une galerie de 10 arcades à pilastres ioniques.

Tout auprès se trouvent les vestiges d'imposants *murs*, formant l'*enceinte romaine* qui circonscrivait une superficie de 200 hec-

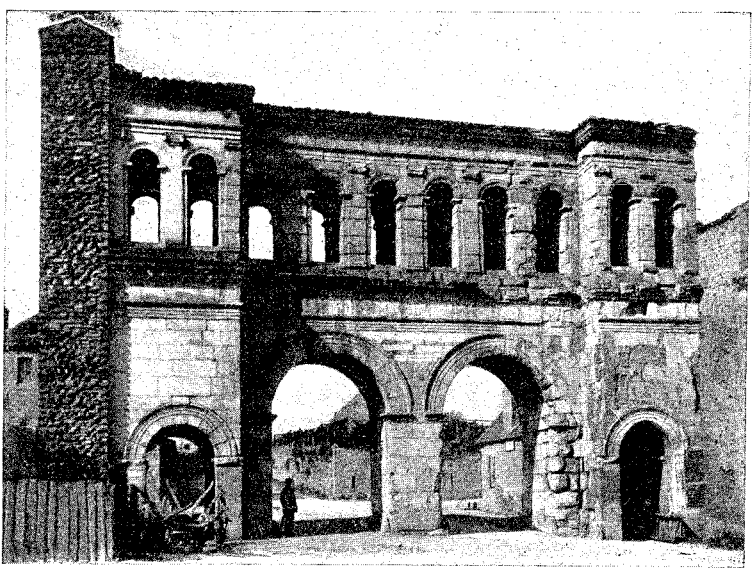


Fig. 5. — Porte Saint-André [Enceinte Romaine], sur la route de Dijon [Cliché Gadant, du *Synd. d'initiative d'Autun*].

tares, dont la ville moderne occupe à peine la moitié ; cette enceinte mesurait à peu près 6 kilomètres et était garnie de 62 tours.

Après être sorti de la ville, on prend la route de Dijon (Voir p. 102, *Fig.* 1) jusqu'au lieu dit de l'*Orme* (carte d'État-major). On s'engage sur le chemin de Saint-Symphorien par les *Cours*, puis sur celui des Loges. On quitte alors les voitures, à la ferme même des *Loges*.

Elles iront nous attendre à quelque distance au nord, près des Mégalithes qu'on va aller visiter.

1° On se dirige alors, à pied, vers l'est, en passant un échalier vers une prairie où l'on distingue des *vallonnements* de terrain,

(1) Voir le Discours du Dr Marcel Baudouin (séance d'inauguration), p. 64.

assez importants, qu'on a pris autrefois pour des *Tumulus* et qui ne sont en réalité que des parties persistantes d'une *Enceinte*, jadis importante, détruite, dont il ne reste en somme qu'une courte portion sous forme de *vallum* et d'un large fossé contigu (1) (Voir p. 299, *Fig* 5). L'aspect du terrain l'indique nettement. D'ailleurs des fouilles, faites au point le plus éloigné à l'est, avant le bois voisin, n'ont rien donné, ou plutôt montré qu'il ne s'agissait que de débris de construction (cendres, charbon, etc, etc.,); de terres rapportées, prises à côté, au niveau de l'espèce de *fossé*, qui est contigu au sud, au dehors de l'enceinte. (Voir p. 300 et 301, *Fig.* 6 et 7). On remarque d'ailleurs que, là où le vallum est interrompu (sorte d'entrée), le fossé n'existe pour ainsi dire pas.

Au moment de passer d'un champ dans un autre, un paysan grincheux nous accuse d'avoir détérioré ses haies en les traversant; et, pour le calmer, la centaine de Congressistes qui constitue l'excursion pousse la condescendance jusqu'à lui accorder un pourboire très rémunérateur. On examine avec soin le *Vallum*, qui, à l'est, va se perdre dans le bois.

2° On se dirige ensuite vers les *champs à végétaux fossiles*, où la plupart des Congressistes ont pu recueillir des échantillons variés de *bois silicifiés*.

3° A côté sont les terrains à *Silex taillés* du *Champ de la Justice*, situés uniquement dans l'enceinte même des retranchements. Il est probable que ce nom de *Champ* n'est qu'une transformation de celui de *Camp*, d'après M. le Dr Baudouin. Comme l'a prouvé M. Victor Berthier, il s'agit là d'une *station néolithique* (3); et, par suite, d'après M. le Dr M. Baudouin, le *Camp de la Justice* ne serait (mais ce n'est pas certain d'ailleurs) qu'un *Camp*, peut-être néolithique.

4° On se rend ensuite, à quelque distance, aux *Alignements du Champ de la Justice*, qui sont situés dans l'intérieur même du Camp, comme les pièces à silex, et qui ont été décrits par J. Rigollot (4) et par E. Chantre (5) (Voir p. 293-297, *Fig.* 1 à 4).

(1) Le diagnostic de *Robenhausien* (2) et de *Camp* n'a été fait que par M. le Dr Marcel Baudouin, lorsqu'en avril 1907 il vint à Autun préparer les excursions du Congrès, et visita les lieux, sous la conduite de M. Berthier, Secrétaire général du Comité local.

(2) Voir les belles collections du Musée d'Autun.

(3) Voir plus haut (p. 286) la Communication de MM. Berthier et Arnon.

(4) J. Rigollot. — *Monument préhistorique du Champ de la Justice*, près Autun. Autun, P. Poirson, 1882, in-8°, 14 p. — *La station préhistorique du Communal de Saint-Symphorien*. Autun, P. Poirson, 15 p., in-8°.

(5) Ernest Chantre. — *Les Menhirs du Champ de la Justice* ou *Alignement de Saint-Pantaléon*, près Autun (S.-et-L.). *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme*, 1885, t. II, 3e série, octobre, p. 455-58, 2 *Figures*.

Actuellement, presque tous les éléments de ces intéressants alignements, en *gneiss*, alors que le sous-sol est du *grès permien*, sont *enfouis* sous terre, par suite de l'intervention du propriétaire, qui n'a rien voulu entendre des tentatives de M. Rigollot. Il ne persiste que *sept pierres debout* (Voir, p. 297, *Fig.* 4), parce qu'elles se trouvent correspondre à des *buissons* et ne peuvent gêner la culture (1).

La visite terminée, au moment de retrouver les voitures pour retourner à Autun, le paysan grincheux de tantôt vient réclamer un supplément à son pourboire, avec un sans gêne tel qu'il effare les chevaux de tête de la colonne de voitures, et qu'il faut le repousser... à coups de fouet!

Après cet incident, tragi-comique, et qui montre nettement l'état d'esprit *préhistorique* de nos campagnards vis-à-vis des visiteurs et des Préhistoriens, le retour s'effectue sans encombre par une belle soirée d'été. Et, à 6 h. 1/2, on est au Collège (Voir p. 930), pour la suite des visites des Musées, après être rentré à Autun par le boulevard Mazagran.

II. — VISITE DES MONUMENTS D'AUTUN.

Mercredi 14 Août 1907, *4 heures soir* (2).

Guides de l'Excursion : M. le Dr GILLOT,
Président de la *Société d'Histoire naturelle d'Autun*, et Président du *Comité local*,
et M. GADANT,
Vice-Président du *Comité local*.

a) *Programme détaillé.*

Rendez vous général sur la *Place du Champ de Mars*, à l'entrée du Collège Municipal, où les voitures attendront les Congressistes..... 4 h. 15

Départ pour le Tour de Ville (rues de l'Arbalète, Saint-Antoine, faubourg Saint-Blaise)..... 4 h. 20

Route de Couhard : *Château du Petit-Montjeu* (*Fig.* 7); — Visite de la Pierre de Couhard (*Fig.* 8) (Beau *point de vue* sur Autun et le Morvan)..... 5 h. »

(1) Lors de la venue à Autun de M. le Dr Marcel Baudouin, en avril 1907, nombre d'archéologues locaux ne croyaient pas encore à la réalité des *Alignements de Saint-Pantaléon*. — Le Secrétaire général du Congrès, après sa visite des lieux, lors de l'organisation de cette excursion, n'eut pas de peine à démontrer que M. Rigollot avait vu juste et qu'on avait eu tort de le plaisanter, à Autun..... On n'est d'ailleurs jamais prophète dans son pays!

La Société d'Histoire Naturelle d'Autun devrait tenir à honneur de venger la mémoire de cet excellent homme, en achetant, si possible, le champ où fut enfoui l'Alignement, et en le faisant restaurer sous la direction d'un spécialiste en matière mégalithique. — Il en est temps encore. Bientôt il sera trop tard.....

(2) Le Prix de l'Excursion (transport en voitures) était de 2 francs par personne.

Descente par le chemin de Saint-Pancrace (*Vue des Remparts* : côté sud), le Moulin Chenevet, et le **Théâtre Romain** (*Fig.* 6)..... 5 h. 20
Arrêt à la **Porte Saint-André**..... 5 h. 30
Retour par les rues de Gaillon et Saint-Jean. — *Eglise Saint-Jean.*
Visite du **Musée Lapidaire** (*Chapelle Saint-Nicolas,* rue Saint-Nicolas, 10)..... 5 h. 40
Descente par la rue de Paris : PORTE-D'ARROUX (*Fig.* 10)..... 6 h. »
Visite du **Temple de Janus** (La Gennetoye) (*Fig.* 9)..... 6 h. 15
Retour par le quartier de *Marchaux :* Les *Tours* de *Marchaux* et de la *Bondue,* les *Remparts* (côté est)..... 6 h. 30
Arrivée à l'*Hôtel de Ville*..... 6 h. 45
Visite du **Musée Municipal** (Peintures et sculptures. Minéralogie. — *Antiquités gallo-romaines et du moyen âge*) à l'Hôtel de Ville.
6 h. 45 — 7 h. 15

b) *Récit détaillé de l'Excursion.*

Une intéressante excursion avait été préparée pour terminer la troisième et dernière journée des travaux; et, comme la veille, une imposante réunion de véhicules attendait les Congressistes sur la place du Champ-de-Mars, à la sortie du Collège Municipal.

A 4 h. 15, les voitures se mettaient en route sous la direction de M. le Dr GILLOT, le distingué médecin, président de la Société d'Histoire naturelle d'Autun, Président du *Comité local* du Congrès, et de M. Gadant, vice-président du *Comité local.* Par les rues de l'Arbalète et le faubourg Saint-Blaise, on gagne la route de Couhard, très pittoresque, et d'où l'on a de fort beaux points de vue sur la ville et ses environs (Château de Montjeu, *Mons Jovis* (*Fig.* 7). Peu après les Congressistes se trouvaient devant la *Pierre de Couhard* (*Fig.* 8), singulière pyramide romaine, qui a encore près de 27 mètres de hauteur. C'est un monument dans le genre de la pyramide de Cestius à Rome. Aussi la donne-t-on comme un tombeau [celui de Divitiac (?)], dont les cendres auraient été placées dans une urne au sommet. Un superbe panorama d'Autun et du Morvan s'étalait sous les yeux des visiteurs, et fut longuement admiré.

Par le chemin de Saint-Pancrace, on regagnait les voitures qui se dirigèrent aussitôt vers le *Théâtre Romain* (*Fig.* 6), dont on aperçoit encore très nettement la disposition en hémicycle, les gradins, etc., recouverts de gazon. Tout auprès se trouve la maison du gardien, dans les murs de laquelle de nombreuses statues, trouvées dans les ruines voisines, ont été encastrées. Après être repassé auprès de la porte Saint-André (*Fig.* 5), les Congressistes arrivaient au MUSÉE LAPIDAIRE, ancienne chapelle Saint-Nicolas, du XIIe siècle.

Ce Musée renferme un beau sarcophage antique en marbre, avec une chasse au sanglier; un Mercure, bas-relief dans une niche; une sorte d'autel, avec inscription grecque chrétienne, découverte en

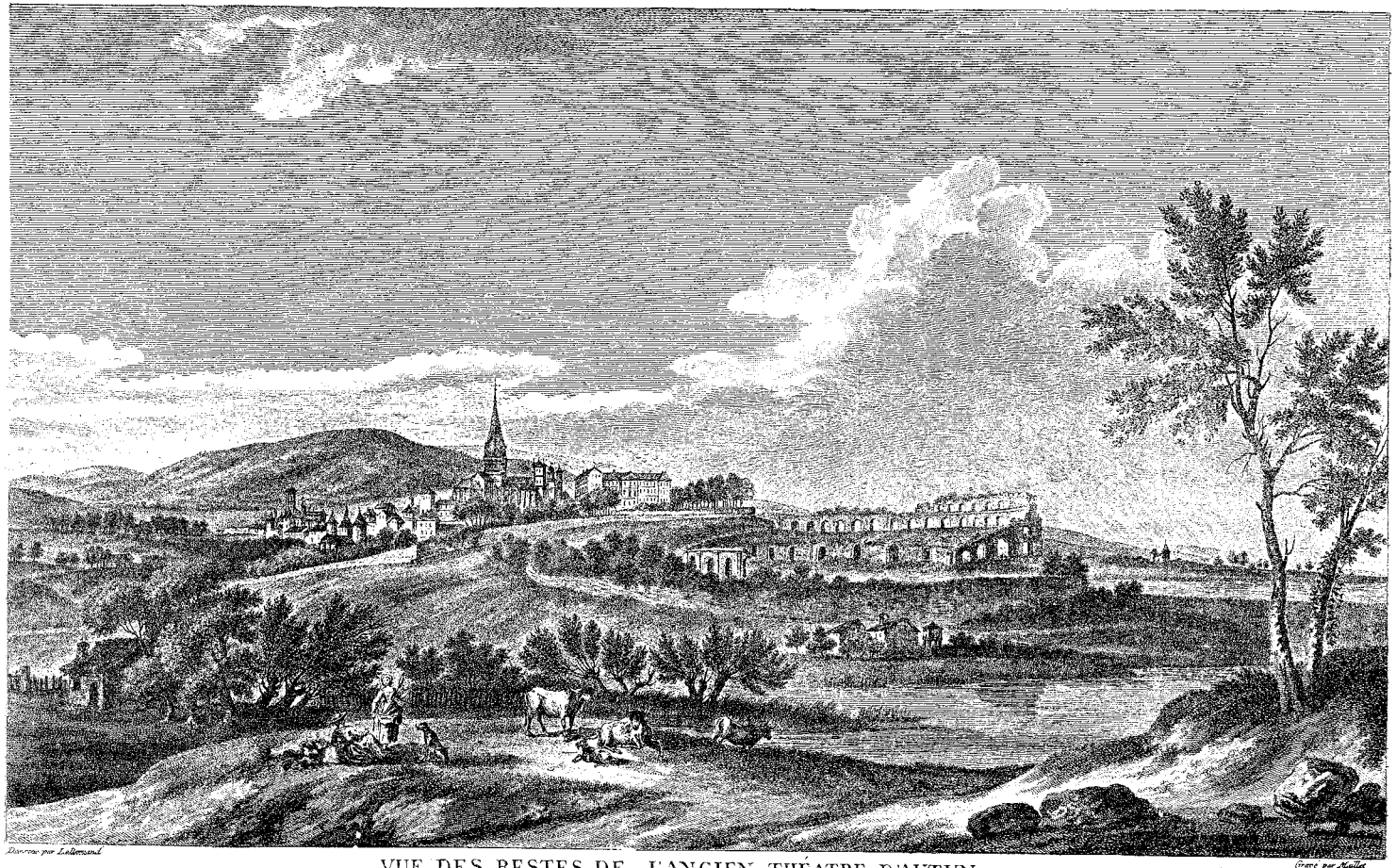


Fig. 6. — L'ancien Théâtre romain d'Autun.

1839; quelques sculptures du moyen âge et de la Renaissance ; de belles mosaïques; le sarcophage de Brunehaut, avec épitaphe refaite en 1767; de nombreux bas-reliefs, etc., etc.

Par la rue de Paris, on gagne la *Porte d'Arroux*, plus remarqua-

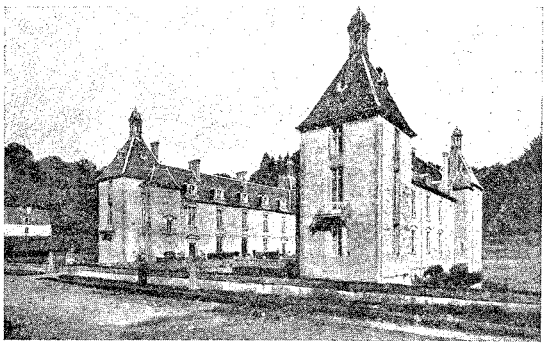


Fig. 7. — Château de Montjeu (Environs d'Autun. — [Cliché Coquert Guiet et du *Synd. d'Init. d'Autun*].

ble encore que la porte Saint-André et non restaurée. Elle mesure 17 mètres de haut et 19 de large. Elle est percée de quatre arcades et surmontée d'une galerie dont il reste 7 arceaux : les pilastres sont d'ordre corinthien (*Fig.* 10).

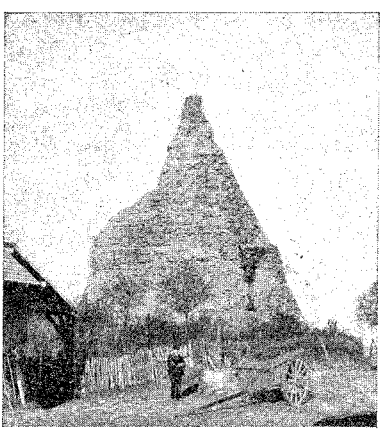


Fig. 8. — La Pierre de Couhard, à Autun (*Époque romaine*) [Cliché Raphaël, et du *Synd. d'Init. d'Autun*].

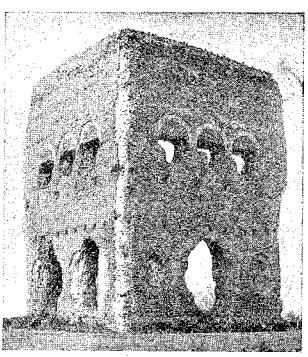


Fig. 9. — Le Temple, dit de Janus, à Autun [Cliché du *Synd. d'In. d'Autun*].

Après avoir franchi la rivière l'Arroux, puis son affluent le Ternin sur de légères passerelles, les Congressistes arrivaient aux pieds du *Temple*, dit *de Janus* (*Fig.* 9), massif édifice romain, qui paraît être,

plutôt qu'un temple, un *prétoire*, montrant quatre faces dans un remarquable état de conservation. Les deux murs encore debout ont 24 mètres de haut et 17 de large, avec des arcades, des niches et des fenêtres. C'était vraisemblablement une tour de défense, faisant

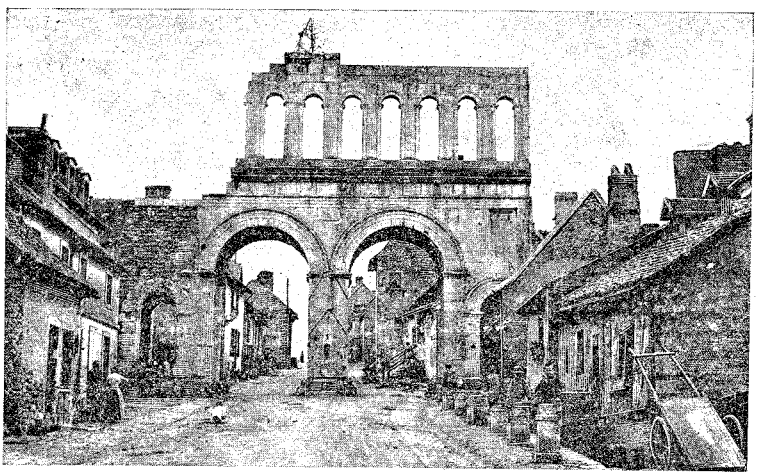


Fig. 10. — La Porte d'Arroux (*Enceinte Romaine*) [Cliché Caïus. et *Synd. d'Init. d'Autun*].

partie des anciennes fortifications romaines. On revient par la porte d'Arroux, qu'on examine alors complètement au cours d'un arrêt spécial des voitures.

A 6 h. 1/2, les Congressistes arrivaient à l'Hôtel de Ville et visitaient le Musée Municipal: Musée de peinture et de sculpture; collections minéralogiques; collection de petits bronzes antiques, d'objets gallo-romains et du moyen âge, etc., etc.

Un temps superbe avait favorisé aussi cette seconde excursion dans les environs et autour de la ville.

B. — EXCURSIONS GÉNÉRALES.

I. — LE MONT-BEUVRAY.

Jeudi 15 Aout 1907 (*Fête de l'Assomption*) (*Fig.* 11 et 12).

a) *Programme détaillé*

Autun. — **Rendez-vous général** : *Place du Champ-de-Mars*, devant l'Hôtel de Ville, où les voitures attendirent les Congressistes (Altitude : 350 m.)..... 7 h. 30

Départ en voitures..... 7 h. 45

Sortie par le faubourg Saint-Andoche (Vue du *Temple de Janus*). (*Fig.* 9). — Route de *Monthelon* : **Château historique** (Altitude : 340 m.).

La Grande-Verrière. — Arrivée à *La Grande-Verrière* (Altitude : 350 m.)..... 9 h.

Arrêt : 5 minutes.

Départ ..... 9 h. 05

Saint-Léger-sous-Beuvray. — Arrivée à *Saint-Léger* (Altitude : 435 m.).. ..... 10 h.

Arrêt : 10 minutes.

Départ pour le Mont-Beuvray..... ..... 10 h. 10

Arrivée au Chemin de la *Croix du Rebout* (Altitude : 600 m.)... 10 h. 45

Le Mont-Beuvray. — ON QUITTE LES VOITURES..... 11 h.

ASCENSION, à pied (1) du **Mont-Beuvray**, par le Chemin de la *Croix du Rebout* (sous bois).

Arrivée aux *Retranchements du Beuvray* (Coupe du 1er Vallum) : Les grandes Portes de Rebout (Altitude : 700 m.)..... 11 h. 30

Arrivée à l'extrémité Sud du Beuvray (Altitude : 800 m.) [*Chapelle Saint-Martin* et *Monument Bulliot*]..... 12 h.

DÉJEUNER (2) sous la tente et sous bois, sur *la Chaume du Beuvray*, près du Monument Bulliot (Altitude : 810 m.)..... 12 h. 30

VISITE DES DIFFÉRENTES PARTIES DU MONT-BEUVRAY et des FOUILLES, préparées par M. DÉCHELETTE..... 2 h.

Exposé des fouilles Bulliot et Déchelette; par M. DÉCHELETTE, guide de l'excursion.

La Terrasse (Camp à trois enceintes). — *Baraquements Bulliot*; Fontaine. — *Habitations gauloises*. — *Le Parc aux Chevaux*.— La *Pierre Salvée*.— Ruines du Couvent des Cordeliers. — La *Pierre de la Wivre*.

Durée : 2 heures.

RETOUR. — **Rendez-vous général** aux *Grandes Portes du Rebout*, après la visite..... 4 h. 15

Rendez-vous définitif pour la *montée en voitures*, à la Croix du Rebout, sur la route de Saint-Léger..... 4 h. 30

Saint-Léger-sous-Beuvray. — Arrivée..... 5 h. 10

[Départ par la route de Vautheau].

Vautheau. — Arrivée à Vautheau..... 5 h. 50

Arrêt : 10 minutes. — *Château de Vautheau.*

Départ pour Autun..... 6 h.

Autun. — Arrivée à Autun (Place du Champ-de-Mars)..... 7 h.

DINER et COUCHER à Autun, dans les Hôtels (3).

(1) La montée, *à pied*, au Beuvray se fait en totalité *sous bois*, c'est-à-dire sous des ombrages touffus, par un chemin très praticable.

Pour quelques personnes âgées et les Congressistes peu valides, on avait pu se procurer un *char à bœufs*, pouvant transporter 10 personnes — Mais le Comité d'Organisation ne pouvait pas garantir ce mode de locomotion, dont le prix n'était pas compris d'ailleurs dans le total de l'excursion. — Il fallait se faire inscrire spécialement pour cette *montée*.

(2) MENU du Déjeuner sur le Beuvray (810 m. d'altitude) : Hors-d'œuvre variés.— Jambon Mayençais. — Pâté. — Poulet aux petits pois. — Pommes de terre maître-d'hôtel. — Gigot de mouton froid. — Salade. — Desserts assortis. — Café et Liqueurs.

(3) Prix de l'Excursion : 12 francs. — Dans le prix de l'Excursion étaient compris seulement le transport en voitures (aller et retour), le déjeûner sur le Beuvray sous la tente, et les pourboires.

b) *Récit détaillé de l'Excursion.*

Avant l'heure, les Congressistes se trouvaient réunis sur la place du Champ-de-Mars, où étaient rangées dix-huit grandes voitures — tout ce qu'on avait pu réquisitionner de la ville et des environs.

A 7 h. 45 du matin, l'imposant cortège se mettait en route par le faubourg Saint-Andoche et la route de Monthelon. Après avoir admiré à nouveau le *Temple de Janus*, puis le château historique de *Monthelon*, belle construction du XVI^e^ siècle, illustrée par le séjour de la baronne de Chantal, de saint François de Sales, etc., nous arrivions à l'heure indiquée, très exactement, à La Grande-Verrière (*Fig.* 11), après avoir traversé une belle plaine, entourée de monts boisés et aperçu de loin les mines de schiste bitumineux de Murgenne. Quelques minutes de repos. A 10 heures, nous passions

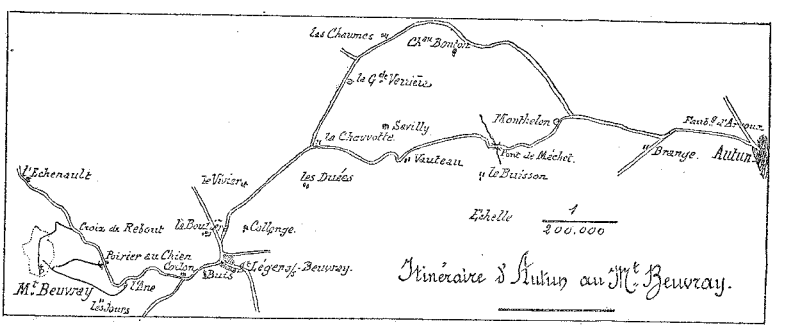


Fig. 11. — Plan général de l'excursion du Mont-Beuvray : 15 août 1907.

à Saint-Léger-sous-Beuvray, chef-lieu de canton, où nous sommes à 435 mètres d'altitude (*Fig.* 11) : partout de superbes châtaigniers, dont les fruits, les marrons du Morvan, sont l'objet d'un commerce lucratif. La suite des voitures se déroule sur les pentes. Au-delà de Saint-Léger, la route s'élève, avec de belles échappées à droite et à gauche, sur les pittoresques sites du Morvan. A 11 heures, heure fixée, nous étions arrivés au *Chemin de la Croix du Rebout* (altitude 600 mètres) (*Fig.* 12). Nous laissons là les voitures. On gravit alors à pied, par un ravissant chemin sous bois, les pentes du Mont-Beuvray. Les organisateurs de l'excursion, qui avaient pensé à tout, avaient fait venir un *char*, traîné par quatre *bœufs blancs*, pour permettre aux personnes âgées de faire la montée, sans aucune fatigue. Les photographes mirent aussitôt leurs appareils en batterie, afin de conserver un souvenir de ce pittoresque mode de locomotion (*Fig.* 13). Puis nous nous mîmes tous en route, et, après 40 minutes, nous arrivions au sommet du Mont-Beuvray (*Fig.* 12) où une vaste tente, abritant le déjeuner, nous attendait près des baraquements Bulliot (*Fig.* 12). Les tables furent rapidement occupées

et le déjeuner, fort copieux, auquel assistaient M. le maire d'Autun et député G. Périer, M. Le Bourdon, sous-préfet d'Autun, M. le Dr Gillot, président du Comité local, M. le Maire de Saint-Léger, etc., fut enlevé joyeusement, pendant qu'un gros orage éclatait.

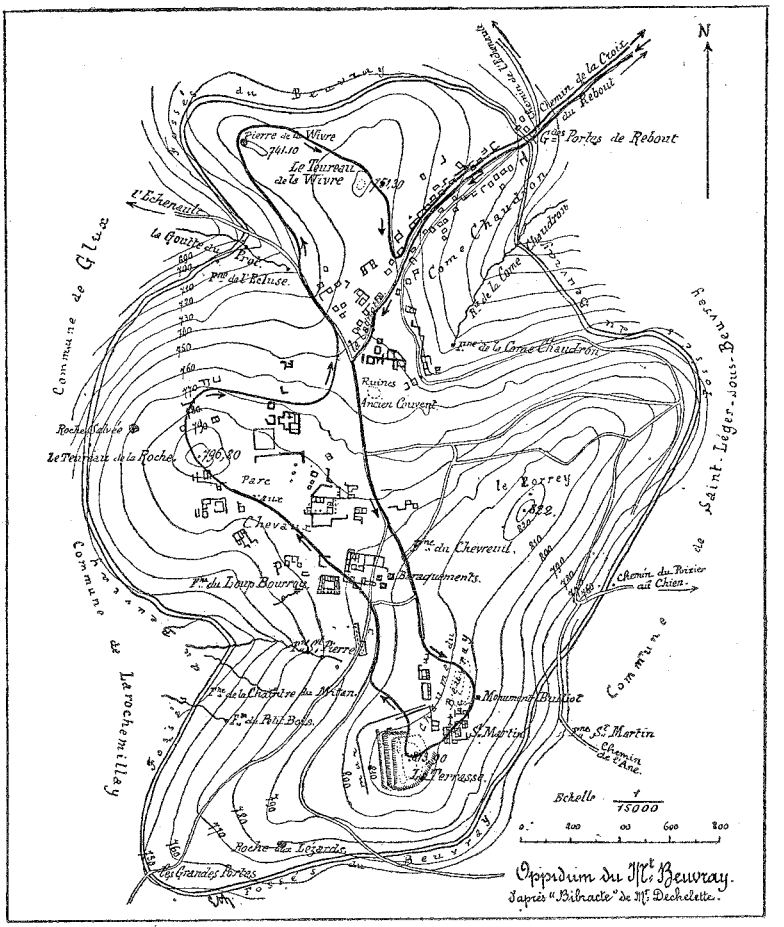


Fig. 12. — Carte spéciale pour la Visite du Congrès sur le Mont-Beuvray (1). [Dessin E. Hue].

Au dessert, après un échange de toasts, M. J. DÉCHELETTE, guide de l'Excursion, fait un très intéressant historique des fouilles entreprises par X. Garenne en 1865, le vicomte d'Aboville et G. Bulliot de 1869 à 1895, et lui même de 1897 à 1907.

(1) Pour le Mont-Beuvray, voir le Plan à grande échelle du Guide spécial de M. DÉCHELETTE. [*L'oppidum de Bibracte, Guide du touriste et de l'archéologue au mont Beuvray et au musée Rolin, avec une carte, un plan et 27 similigravures et dessins*, PARIS, A Picard, in-12, 80 p.]

Voici le texte des paroles prononcées par notre savant confrère :

Mesdames, Messieurs,

Répondant à l'invitation que le Comité du Congrès m'a fait l'honneur de m'adresser, je viens, en quelques mots, vous rappeler l'historique des explorations successives, accomplies par l'archéologie gauloise sur ce plateau célèbre, que foulèrent les guerriers éduens, les légions romaines, César, Divitiac et Vercingétorix. En prenant la parole au milieu de vous, je ne puis m'empêcher d'évoquer un souvenir. Il y a bientôt quatre ans — c'était le 20 septembre 1903 — une affluence nombreuse, comprenant, à côté des délégués de l'Institut et de toutes les Societés savantes de cette région, des visiteurs appartenant à toutes les classes sociales, se pressait sur ce même emplacement du forum de Bibracte.

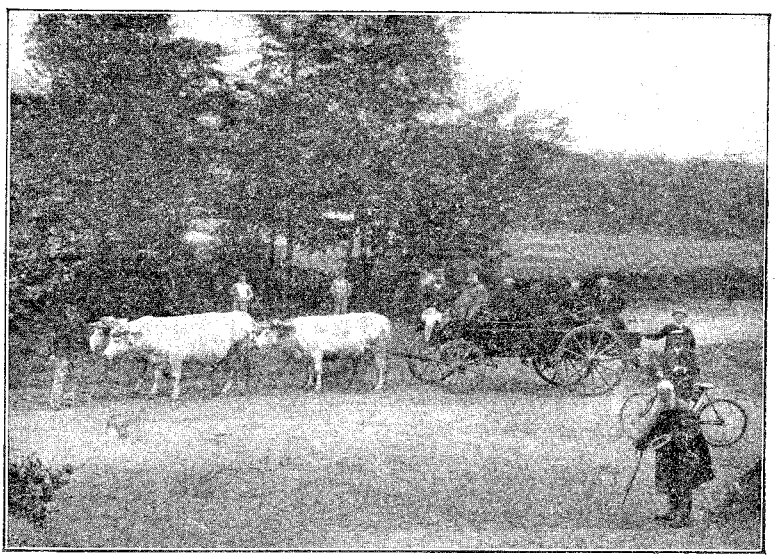


Fig. 13. — Le *Char à Bœufs*, ayant servi à la montée de quelques Congressistes sur le Mont-Beuvray, le 15 août 1907. — [Cliché Charles Schleicher].

Ce jour-là, nous inaugurions le monument de granit que vous avez sous les yeux, monument qui doit commémorer le culte des souvenirs attachés à ces lieux, en même temps que notre reconnaissance envers celui qui s'en fit le sagace et persévérant évocateur, Gabriel Bulliot.

C'est lui qui a exhumé Bibracte, dormant, depuis le principat d'Auguste, sous un linceul de fougères, fleuri de genêts et de digitales. Celui qui vient après lui, disciple modeste du maître, simple glaneur suivant le moissonneur dans le sillon, ne mérite nullement les éloges vraiment trop aimables que lui a adressés M. le Président, et qu'il n'accepte qu'à titre de précieux encouragement.

Je n'ai pas à vous rappeler, Mesdames et Messieurs, le rôle historique qu'a joué dans la guerre des Gaules la ville de Bibracte, capitale de la

puissante nation des Éduens (*Oppidum maximæ apud Hæduos auctoritatis*). Les faits vous sont connus. Tout ce que nous savons de Bibracte, nous le devons aux Commentaires de César. On trouve dans Strabon la dernière mention de Bibracte en l'an 16, tandis qu'en l'an 21 le nom d'Augustodunum apparaît dans Tacite pour la première fois.

C'est à 27 kilomètres de Bibracte que se livra, en l'an 58, sur le territoire éduen, la célèbre bataille terminée par l'écrasement des Helvètes, sombre prélude de la lutte engagée contre les légions par une race vaillante, mais parfois imprévoyante. On a identifié l'emplacement de ce combat avec le plateau d'Armecy, entre Toulon-sur-Arroux et Montmort, où des sépultures gauloises à incinération appartenant à la période de la Tène III, c'est-à-dire à celle du Beuvray, ont été rencontrées. Vous pouvez voir à la Société Éduenne les épées, les umbos de bouclier, et les fibules qui en proviennent. Je vous signale en passant ce Camp d'Armecy, que le colonel Stoffel a cru pouvoir dater de l'époque romaine, parce qu'il mériterait, de la part de ceux d'entre vous qui se livrent si activement à l'étude des anciennes enceintes, un examen attentif.

C'est sur le plateau de l'oppidum éduen que se réunit la grande assemblée où Vercingétorix reçut des Gaulois, associés dans un dernier effort, le commandement suprême de l'armée des Confédérés.

Après la prise d'Alésia et la ruine des dernières espérances des nations celtiques, Jules César établit sa résidence à Bibracte, pour y passer ses quartiers d'hiver. Il s'y installa accompagné de son questeur Marc-Antoine, le futur triumvir. M. Bulliot avait cru reconnaître, dans les restes d'un retranchement intérieur situé au sud du plateau, sur la Terrasse, un Camp romain, construit par les légionnaires qui hivernèrent dans la ville éduenne. Mais peut-être ne faut-il voir dans cet ouvrage qu'une sorte de réduit intérieur ou de donjon de la vaste citadelle celtique.

Le premier séjour de César à Bibracte fut interrompu par un soulèvement des Bituriges. Le 31 décembre 52, malgré les rigueurs de l'hiver, le gouverneur de la Narbonnaise quittait l'oppidum, laissant à Marc-Antoine le commandement du camp. Il remonta quarante jours plus tard, en février 51, et en fut de nouveau rappelé après dix-huit jours par l'agitation des Carnutes. Rapprochons ici des textes historiques les données de l'archéologie.

Au mois d'août 1899, dans le quartier du Parc-aux-Chevaux, centre de l'oppidum, j'exhumai les substructions fort bien conservées d'un petit établissement balnéaire, de type romain, le premier qui se fût encore rencontré à Bibracte, car, si des substructions avaient livré déjà des restes d'hypocauste, on n'y avait jamais signalé par contre aucun balnéaire proprement dit. Vous avez pu en voir un modèle en relief au Musée de Saint Germain. Au fond d'une cuve se trouvait un denier de la République romaine, frappé en l'an 60 avant Jésus-Christ, soit quelques années avant la guerre des Gaules. En constatant par certains détails les traces d'une construction à la fois hâtive et recherchée et d'une utilisation de matériaux d'occasion, je n'ai pu me défendre de l'idée suggestive que ce petit établissement du Parc-aux-Chevaux, le premier, dans l'ordre d'ancienneté, des nombreux thermes que la période impériale a

laissés sur le sol de la Gaule, n'ait été construit lors du séjour de César, et peut-être destiné à son propre usage. Beaucoup de ruines romaines ou plus récentes portent en Gaule le nom du proconsul, devenu légendaire. Je ne voudrais pas en allonger la liste; mais peut-être penserez-vous que le rapprochement des textes et des découvertes aurait excusé ici, sinon légitimé, la hardiesse de l'hypothèse.

Certes, je ne saurais oublier, Mesdames et Messieurs, que je m'adresse à des préhistoriens, passionnés surtout de nos antiquités celtiques. Vous êtes montés sur l'acropole éduen pour y étudier le génie gaulois : or, je tiens bien à dissiper à ce propos toute équivoque : Bibracte est un milieu gaulois, mais déjà pénétré à certains égards par les influences italiques. Nous ne sommes plus ici dans la Gaule Belgique ou dans l'île de Bretagne, mais sur une terre déjà voisine du nord de la Narbonnaise, colonisée de bonne heure ; nous sommes sur le territoire d'une nation riche, commerçante et déja unie aux Romains par d'anciennes alliances, avant la guerre des Gaules.

Sur le terrain des fouilles, vous heurtez à chaque pas des amphores italiques. Je vous montrerai, dans les tranchées des maisons, des tuiles à rebords. Enfin vous reconnaîtrez dans le plan des riches demeures la disposition d'ensemble des villas pompéïennes.

Ceci posé, gardons-nous de réduire, outre mesure, l'élément indigène et national de cette civilisation. Vous avez vu Autun, la ville romaine augustéenne. Vous lui comparerez Bibracte, la cité gauloise du temps de César. Vous étudierez, dans les riches collections de l'Hôtel Rolin, les récoltes numismatiques et archéologiques. Alors vous saisirez clairement les différences profondes, qui distinguent, de la première phase romaine de notre histoire nationale, la phase celtique ou celtico-romaine, que nous appelons la période de la Tène III : période dont le Beuvray est un type pur, précisément parce qu'il est influencé du romain, et que la période de la Tène III est à proprement parler une phase de transition.

Abordons pour sortir des formules vagues le domaine des faits. La tâche la plus intéressante et la plus instructive qui incombe à l'exploration de Bibracte, en ce milieu complexe, c'est de tenter l'analyse quantitative de ses éléments. Les doubles progrès de l'archéologie celtique et de l'archéologie romaine ont facilité ce travail depuis quelques années, encore qu'il nous reste bien des points à éclaircir. Il est incontestable que jusqu'à ce jour la période de la République romaine sur le sol italique, et surtout dans l'Italie centrale, est fort mal connue. Nous ne pouvons comparer nos habitations gallo-romaines du Beuvray qu'à des habitations italiques de l'époque impériale ou des temps bien antérieurs. Il en est de même pour les menus objets mobiliers. Sur certaines fibules de nos musées, trouvées en Gaule dans des milieux bibractéens, on écrira volontiers : « fibule italique ». Or, si nous cherchons dans les collections de la Péninsule, la Cisalpine exceptée, la fibule romaine du temps de César, nous ne tardons pas à nous convaincre que personne n'est en mesure de nous la procurer. Donc notre prétendue fibule italique n'est autre chose qu'un objet de fabrique gauloise. En réalité, à

cette époque, l'industrie métallurgique était sans doute plus avancée en Gaule que dans la péninsule.

Un des grands mérites des travaux de Bulliot fut d'exhumer les ateliers des forgerons, des fondeurs, et des émailleurs.

J'ai dit que l'oppidum de Bibracte avait été au temps de Divitiac une sorte de Creusot celtique embryonnaire, où venaient s'approvisionner en ustensiles de fer les Gaulois de cette nation, et aussi ceux des nations voisines. Il faut avoir assisté aux fouilles du quartier de la Come-Chaudron et du plateau du Champlain, pour comprendre l'importance des ateliers de forgerons et de fondeurs, pour se représenter les flancs de la montagne enveloppés de l'acre fumée des fours à minerais, enfin pour peupler ces lieux aujourd'hui déserts d'une bruyante population d'artisans. On ne peut ouvrir une tranchée à la Come-Chaudron, sans rencontrer des scories de fer et des cendres.

En 1897, j'ai mis au jour un grand atelier métallurgique, dont l'ensemble forme, dans la pâture dite du Couvent, une sorte d'*insula*, mesurant 82 mètres de longueur. Les dimensions de cet établissement industriel permettent d'en évaluer l'importance. A la Come-Chaudron, les ateliers se composent en général de petites cases isolées, maçonnées ou construites en matériaux légers.

Il faut distinguer au Beuvray les officines des fondeurs de fer de celles des forgerons, sans que l'on puisse affirmer que ces deux corporations fussent tout à fait distinctes. A la Come-Chaudron, M. Bulliot a trouvé dans des ateliers de fondeurs plusieurs fours à minerais, fort bien conservés. Le métal retiré de ces fours, sous forme de petites loupes, était encore très impur. Il restait à le débarrasser des matières étrangères et à l'affiner à l'aide de réchauffements et de martelages répétés. C'est à cette opération que travaillaient les forgerons de notre officine. En outre, ils façonnaient le fer brut et fabriquaient les ustensiles variés, dont se composait l'outillage gaulois.

Vous avez pu voir, au Musée de la Société Éduenne, les débris d'outils et d'instruments divers exhumés de ces ruines. Il semble que ces forgerons n'ont travaillé que pour une clientèle pacifique d'artisans ou d'agriculteurs, et non pour des guerriers. L'extrême rareté des armes dans cette forteresse de Bibracte constitue un fait assez étrange, d'autant plus que les épées, les lances et les umbos de boucliers en fer, sont au contraire abondants dans la plupart des stations gauloises. Les habitants de Bibracte ont eu soin d'emporter toutes leurs armes, en abandonnant l'oppidum; mais il est assez étonnant que, parmi les déchets de fabrication des ateliers de forgerons, on ne trouve presque que des débris d'outils et d'ustensiles. M. Bulliot a cependant signalé la découverte d'une lance et d'un fragment d'épée dans la case d'un forgeron et celle d'une autre lance et d'un second débris d'épée dans les ateliers de la Come-Chaudron. J'ai trouvé un petit fragment de fourreau du type de la Tène. Enfin, cette année même, les fouilles de la maison du Parc-aux-Chevaux que vous allez voir, ont livré un fer de lance à douille, assez bien conservé, qui n'est nullement un pilum romain, mais correspond bien au modèle de la Tène.

Je crois que la période d'activité des ateliers découverts à la Come-Chaudron doit se placer à l'époque de César et d'Auguste, durant le demi-siècle qui s'écoula entre la prise d'Alésia et l'abandon de Bibracte. Il est fort probable que, pendant les temps qui ont suivi immédiatement la conquête, les Romains ont dû interdire aux Gaulois la fabrication des armes de guerre.

Les ateliers des fondeurs de bronze étaient moins nombreux. Je vous citerai comme spécimen celui que j'ai déblayé au mois de septembre 1899. Il se trouvait à deux mètres du grand mur de la terrasse du Parc-aux-Chevaux, près de l'angle en pierres de tailles monumentales que nous verrons. Ce petit atelier n'était entouré d'aucune substruction maçonnée. Il avait été bâti en matériaux légers, dont les traces avaient disparu, sans doute au cours de quelque travail de nivellement. Son emplacement restait néanmoins bien marqué par une sorte de fosse circulaire, remplie d'une terre noire, compacte, pétrie de charbon de bois, et mêlée à de petites scories de bronze. Nous n'étions plus ici devant un atelier de forgerons, mais en présence de la petite officine d'un fondeur de bronze. C'est ce qui résulte clairement de l'inventaire des nombreux et intéressants déchets retirés de cette fosse : creuset en terre réfractaire aux parois calcinées et vitrifiées, tablettes d'argile, fibules de la Tène III, anneaux, etc., enfin douze monnaies gauloises.

Tel est l'inventaire des nombreux objets retirés de cette fouille. On voit que notre fondeur était un orfèvre se livrant à la fabrication des menus objets de bronze dont nous avons retrouvé les déchets. Les petites dimensions de ses creusets confirment ces conclusions. On ne peut affirmer que cet artisan ait également pratiqué l'art de l'émaillerie. Toutefois, d'après les découvertes de Bulliot, il semble que cette dernière industrie était exécutée par des ouvriers fondeurs qui confectionnaient toutes sortes d'objets de bronze.

Ceux de Bibracte se sont surtout adonnés à la fabrication des menus objets, clous émaillés, fibules, anneaux, petits ustensiles. Livraient-ils aussi au commerce de grands ouvrages de chaudronnerie : vases, situles, et autres pièces de vaisselle ? Les fouilles ne nous en donnent pas la certitude matérielle ; mais comme nous trouvons à cette même époque des récipients de bronze ou de cuivre, qui appartiennent en propre à l'industrie gauloise, il est permis de croire qu'un centre de fabrication de l'importance de Bibracte n'est pas resté étranger à cette production.

Un vaste acqueduc, dont la partie supérieure est une galerie souterraine maçonnée, enfouie à 5 mètres de profondeur, et dont la hauteur atteint $1^{m}10$, a été découvert par Bulliot en 1894. Ses déblais ont donné des monnaies gauloises. Mais, ce qui est plus significatif encore pour sa date, des habitations gauloises s'appuyaient sur l'extrados de sa voûte. Cet acqueduc conduisait à la Come-Chaudron l'eau nécessaire à certaines opérations et surtout à la trempe du métal. Placé sur le plateau qui domine le ravin de la Come-Chaudron, près des ruines du petit couvent des Cordeliers, qui n'eut au moyen âge qu'une existence éphémère, il captait une source aujourd'hui obstruée, mais indiquée par un bassin marécageux.

Je vous montrerai deux spécimens des maisons du Beuvray: l'une d'elles a été fouillée pour la première fois ; l'autre est une case faisant partie d'une vaste et riche demeure, exhumée par Bulliot en 1882 et que j'ai déblayée de nouveau, pour mettre sous vos yeux son bel escalier de dix marches d'une étonnante conservation et en même temps, pour en prendre un relevé photographique qui nous manquait. Ces maisons (*Fig.* 14) sont le plus souvent construites en pierres sèches; une terre argileuse remplace le mortier, dont l'emploi est exceptionnel. Les aires sont ordinairement en argile battue et très exceptionnellement garnies de mosaïques grossières, sans figures, ni ornements. Dans ce dernier cas, les murs portent des enduits peints de couleur unie, comme les demeures romaines.

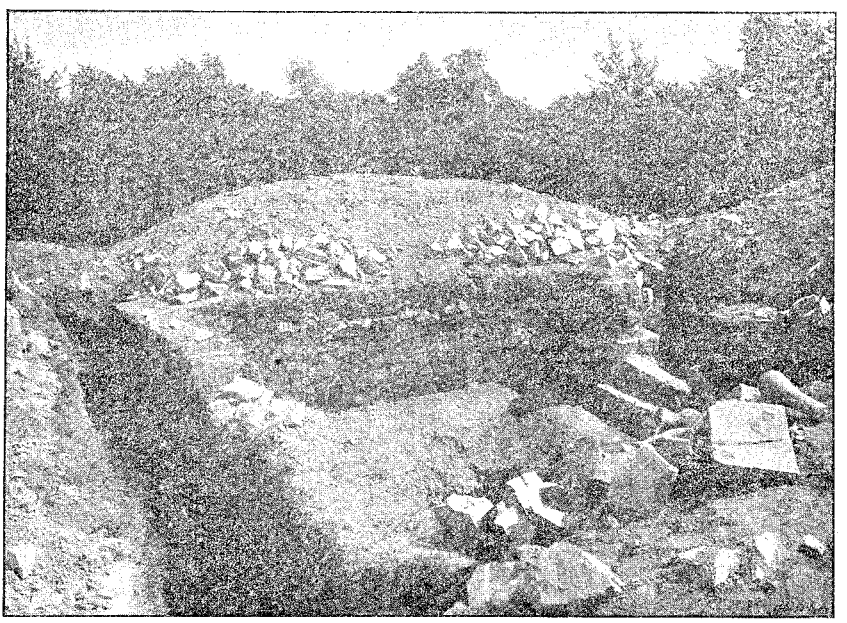


Fig. 14. — Une *Maison Gauloise*, mise au jour sur le mont Beuvray [Cliché Déchelette].

Leur plan est celui d'un quadrilatère très irrégulier. Les constructeurs gaulois ne se préoccupaient pas, comme ceux des pays classiques, de la régularité géométrique du tracé. Peu leur importait que les angles et les côtés du quadrilatère fussent inégaux. Souvent l'irrégularité des compartiments est très marquée, sans qu'aucun motif, tel que le passage d'une voie ou la configuration spéciale du terrain, puisse l'expliquer.

Ces demeures sont à demi souterraines. On y descend par un escalier intérieur de plusieurs marches. Sans doute cette disposition avait pour but de les protéger contre les intempéries et les rigueurs du froid. Des cheminées en briques à foyer semi-circulaire ont été observées à l'état de substruction. L'une d'elles est conservée à l'hôtel Rolin.

Les angles des murs et les montants des ouvertures sont en pierres de

taille, pour lesquelles on a utilisé le granit de la région. Très exceptionnellement on a fait emploi, pour certains détails, d'un calcaire blanc à grain tendre. Mais les Gaulois n'ont jamais sculpté ni même mouluré ce calcaire; et Bibracte, contrairement aux monuments romains, n'a pas livré le moindre spécimen de sculpture monumentale ou figurée. Aucun motif de décoration ne vient égayer ces austères logis d'une réminiscence de l'art classique.

La pierre de taille se compose de blocs cubiques, très régulièrement épannelés, malgré la dureté de la roche : ce qui démontre la bonne qualité du ciseau gaulois, en fer aciéreux. Les pierres de taille qui entraient dans la construction des demeures gauloises de Bibracte ont été de tout temps recherchées et utilisées par les gens des localités voisines : c'étaient là d'excellents matériaux, tout prêts à être employés. On a donc exploité comme des carrières ces maçonneries antiques.

On ne constate pas de trace d'usure sur les seuils et les degrés des escaliers. Leurs arêtes sont restées vives. Si elles avaient été taillées dans une roche tendre, nous pourrions en conclure que la durée de l'occupation de ces demeures n'a pas été longue. Même avec le granit, cette observation reste encore fondée, dans une certaine mesure.

Les murs, soigneusement parementés, sont en moellons bruts, disposés en assises assez régulières. Dans les décombres, une grande quantité de pierraille provient de la chute de leur partie supérieure.

Les tambours de colonne en pierre sont inconnus dans les rustiques constructions gauloises de Bibracte. On se contentait d'employer des segments en terre cuite, à joints rayonnants. Quatre ou cinq de ces segments constituaient une assise.

Outre la vaste demeure à plan pompéïen, on trouve à Bibracte de grands établissements d'exploitation agricole, construits sur le modèle des *villæ urbanæ* des derniers temps de la République. On y reconnaît des différences notables avec les constructions précédentes. Ces dernières étaient destinées à loger, dans un grand nombre de petites cases, dont l'affectation spéciale reste d'ailleurs le plus souvent indéterminée, quelque opulent personnage, avec toute sa famille et son personnel de serviteurs. Les établissements dont nous parlons étaient des fermes spacieuses, contenant tout à la fois un corps de logis pour le propriétaire et ses gens, et des locaux plus vastes, composant les étables, écuries et greniers.

Dans les riches demeures du Parc-aux-Chevaux, on voit apparaître, à la place du rustique atrium des anciennes demeures latines, le péristyle central ou cour intérieure, bordée de colonnes. Au temps où ces maisons ont été élevées — à notre avis, du vivant de César ou d'Auguste — le péristyle était à Rome un emprunt hellénique de date déjà ancienne, puisque ce fut à l'époque des guerres puniques que l'architecture grecque transforma le vieux et austère logis des Latins.

A son tour, Rome transmit à la Gaule ce qu'elle avait reçu d'Athènes.

On ne saurait dire assurément si ces constructions du Parc-aux-Chevaux ont été toutes habitées par des Eduens, gagnés à la civilisation nouvelle, ou si quelques-unes n'ont pas été élevées, aussitôt après la guerre des Gaulois, pour des fonctionnaires ou des négociants romains?

Mais un point essentiel est hors de doute : le modèle de ces maisons appartient à l'architecture italique.

Leur plan reproduit très probablement un des types classiques d'habitation romaine des derniers temps de la République. Or, si nous connaissons dans tous ses détails la maison romaine impériale, grâce à Pompéi, nous sommes au contraire, comme nous l'avons dit, très insuffisamment informés sur celle de l'époque républicaine. C'est là, croyons-nous, un des côtés intéressants des demeures de Bibracte : leur étude ne se limite pas au domaine de l'archéologie celtique; elle intéresse les études d'antiquité classique.

Nous avons dit que les amphores abondaient. Elles appartiennent toutes au même modèle à panse étroite et allongée, col cylindrique, et grandes anses parallèles au col. Elles sont en terre rouge, quelquefois recouvertes d'un engobe blanc. C'est le modèle romain de la République. Vous verrez une masse énorme de débris de ces récipients dans la fouille de cette année. Les cases mises à jour ont peut être servi de cellier.

Les habitants de Bibracte savaient tirer parti des amphores vides. Elles étaient importées à l'emporium par les marchands de vin de la Narbonnaise ou de l'Italie. Quelques-unes renfermaient peut-être de l'huile ; mais c'était à coup sûr le vin qui remplissait la plus grande partie de ces récipients, d'un transport facile, et qui, une fois enveloppés de paille tressée, voyageaient sans accident.

Que faire de cette masse d'amphores, lorsque le contenu en avait été consommé? Les Gaulois les employaient à divers usages. Il ne leur paraissait nullement irrévérencieux pour les mânes des morts de les utiliser comme vases funéraires. On sait que Bulliot avait retrouvé maintes fois sous l'aire des maisons de Bibracte des fosses funéraires à amphores.

Cette relation des sépultures gauloises du Beuvray avec les foyers domestiques est une constatation fort intéressante. Elle trouve son explication toute naturelle dans les croyances des peuples anciens à l'égard des mânes, divinités du foyer. Le désordre des débris d'amphores démontre que les vases cinéraires ont été non seulement écrasés par la pression des terres, mais remaniés et bouleversés après l'enfouissement. Il n'est pas impossible qu'après l'abandon de l'oppidum, lorsque les ruines des demeures abandonnées se dressaient encore à travers les ronces et les broussailles, les pâtres qui fréquentaient ces lieux déserts, transformés en pacages, aient occupé leurs loisirs à fouiller le sol des vieilles demeures gauloises, pour y glaner des monnaies et des objets de métal. De là sans doute l'état de bouleversement que présentent certaines sépultures dans l'intérieur des habitations.

Les Gaulois utilisaient encore les amphores vides pour leurs conduites d'eau. La trouvaille la plus curieuse fut celle d'une conduite d'amphores établie sous l'aire de cette case. Treize de ces vases, réduits à la portion presque cylindrique de la panse, le col et le fond ayant été sectionnés avec soin, gisaient bien en place, emboîtés les uns dans les autres. Les amphores reposaient sur un lit de béton. Le travail avait été établi dans des conditions de solidité telles que la conduite était encore en très bon état, la plupart des amphores demeurant intactes.

Nous ne pouvons passer en revue les nombreuses séries d'objets, d'ailleurs fragmentés, mais non moins typiques, dus à l'exploration des remparts et des ateliers de l'oppidum. Ils sont surtout abondants dans les plus modestes demeures, dans les échoppes des petits artisans. Une à une, ces demeures ont livré au Musée de Saint-Germain et à celui de la Société Eduenne de curieux objets de toute nature, monnaies gauloises, monnaies romaines, poteries indigènes à décor incisé ou estampé et à pâte sombre, à poteries peintes à décor géométrique fabriquées sans doute en Auvergne, poteries italiques des environs d'Arezzo et des ateliers de la Cisalpine importées avec les amphores, vases portant les noms gaulois de leurs propriétaires : *Donniac*, *Materia*, *Lougour*, *Ougapa*, *Ouogitiou*, *Oxiroc* (noms gravés en lettres grecques, mais appartenant bien à l'onomastique gauloise), objets de parure en bronze, émaux rouges, chenêts à tête de bélier, perles de vases, outils et instruments de fer, etc.

Sans doute, il y a de larges lacunes dans cette reconstitution d'une cité, à l'aide de vestiges matériels, trop clair semés au gré de notre curiosité. Au jour de leur exode définitif, ses habitants ont eu le soin d'emporter dans leurs nouveaux foyers les moindres pièces de leur mobilier. L'explorateur en est donc réduit à glaner dans les ruines des demeures désertées, de menus objets le plus souvent fragmentés et incomplets. Les sépultures ne sont que de pauvres incinérations, dont l'indigence contraste étrangement avec la richesse des inhumations gauloises de la Marne, qui, dans l'ensemble, leur sont antérieures de deux ou trois siècles. Mais ces débris ont souvent la même valeur archéologique que des pièces entières. Grâce à l'abondance et à la richesse de nos collections muséographiques, tant en France qu'à l'étranger, on peut compléter facilement les documents recueillis à l'état fragmentaire.

La date de l'abandon de l'oppidum est fixée exactement par le témoignage des récoltes numismatiques.

Celles-ci comprennent plus de 1500 pièces dont les 9/10 se classent au monnayage gaulois, le surplus à la République romaine et aux premières années de l'Empire, jusqu'à l'an 5 environ avant notre ère. Telle est donc la date approximative de l'exode des habitants vers la ville d'Augustodunum nouvellement bâtie.

Ce fait avait été reconnu dès 1869 par M. de Barthélemy. Les fouilles postérieures l'ont confirmé. Seuls, le forum et le temple de la déesse Bibracte, situés dans son voisinage, continuèrent à être fréquentés.

Les informations que procurent les vases céramiques ne sont pas moins précises. On se contentait jadis d'interroger les trouvailles monétaires pour déterminer la date approximative des stations gallo-romaines. Aujourd'hui que les études de céramographique romaine sont beaucoup plus avancées, nous nous trouvons, surtout pour les premiers temps de l'époque impériale, en possession d'un chronomètre nouveau, qui va nous aider a contrôler les résultats obtenus à l'aide des monnaies.

Or, nous connaissons maintenant, grâce à des découvertes récentes faites en Westphalie, une station antique dont l'occupation est limitée à une durée de vingt à trente années, durée qui coïncide en partie avec

les derniers temps de Bibracte: C'est le castellum d'Aliso, mentionné par Tacite dans son récit sur l'expédition de Germanicus, en l'an 16 après Jésus-Christ, localité qui porte actuellement le nom de Haltern. Aliso, si bien étudié par les archéologues allemands, MM. Ritterling et Dragendorff, n'a été occupé que pendant l'espace de temps qui s'est écoulé entre la première campagne de Drusus et le rappel de Germanicus. A partir de cette date, les traces de la civilisation romaine s'effacent dans le Hanovre et la Westphalie. Si l'hypothèse de l'abandon de Bibracte vers l'an 5 avant notre ère est fondée, au moment de cette désertion de l'oppidum, le castellum d'Aliso existait depuis quelques années déjà; et ce synchronisme d'occupation doit se manifester par une certaine similitude des types industriels, en particulier des objets d'importation. C'est précisément ce que les marques de poteries arétines nous permettent de constater.

Ainsi les découvertes céramiques s'accordent avec les trouvailles monétaires, pour nous démontrer que les derniers temps de l'occupation de l'oppidum éduen appartiennent au milieu du principat d'Auguste.

Il est plus difficile, on le conçoit, de déterminer la date initiale de l'occupation; nous entendons de l'occupation par une population sédentaire. La couche étudiée, celle des substructions maçonnées, repose sur le sol vierge; il est très rare que des restes de fondations plus anciennes aient apparu sous ces substructions. Les monnaies et les objets divers démontrent que cette couche est homogène, à l'exception, comme nous l'avons dit, du quartier du champ de foire. Dans toutes les maisons, le potin au taureau cornupète est le type dominant. Aucune n'a donc été ruinée ni abandonnée avant le temps où la population de Bibracte se transporta en masse à Augustodunum. La période d'occupation des maisons de Bibracte a-t-elle excédé un demi-siècle ? Leur construction est-elle antérieure à l'arrivée des légionnaires romains? Ceux-ci ont-ils trouvé chez les Eduens une ville maçonnée; ou bien faut-il attribuer à l'influence de la race conquérante la substitution de la maison de pierre à la cabane de bois des anciens Celtes ?

Nous ne voudrions pas encore donner à cette question une réponse catégorique. Il est évident que Bibracte existait comme ville avant la conquête, comme en témoigne son puissant rempart dont nous parlerons sur place en présence de la fouille. Mais, d'après le témoignage de l'archéologie, on ne saurait faire remonter les plus anciennes maisons et les plus anciens objets mobiliers à une date plus reculée que l'an 100 avant notre ère.

Quelques haches polies et quelques silex trouvés dans des maisons gauloises constituent des récoltes trop minimes pour qu'il soit question d'une occupation néolithique réelle. Aucun objet de l'âge du bronze. Aucun vestige de la période hallstattienne. Pas le moindre vestige enfin des premiers temps de l'époque de la Tène.

Mais alors où devons-nous chercher les ancêtres des habitants de Bibracte, où sont les Eduens contemporains des guerriers qui firent trembler les Romains au IVe siècle ? Il y a très peu de temps nous n'aurions pas pu répondre. Une découverte récente, celle de la petite

nécropole gauloise de Diou, sur les confins des territoires arvernes et éduens, est venue très heureusement nous démontrer que les archéologues doivent savoir attendre. Car, à Diou précisément, nous rencontrons des guerriers gaulois, sans doute Eduens ou Arvernes, qui ont vécu à une époque voisine de la conquête de Rome, vers le IVe siècle avant notre ère. Ce sont là les ancêtres des habitants de Bibracte.

A cette époque, la Gaule n'était pas encore couverte d'oppida. Les villages ou les campements qu'occupaient ses habitants ont à peine laissé quelques vestiges ; et c'est presque exclusivement par leurs dépouilles funéraires que nous arrivons à connaître leur industrie. Le caractère belliqueux de ces peuples ressort nettement de la composition du mobilier de leurs sépultures, en même temps que leur goût prononcé pour les objets de parure. Partout les épées et les lances sont associées à de nombreux bracelets, torques, et fibules.

Au point de vue du rite funéraire, il est intéressant de constater qu'à Diou, comme en Champagne, c'est l'inhumation qui est alors en usage. A Bibracte, c'est-à-dire, vers l'époque de César, tous les corps sont incinérés : le rite romain de l'ustion avait d'ailleurs gagné la Gaule, avant l'époque de la conquête. Les constatations de l'archéologie ont corroboré à cet égard le témoignage de l'auteur des *Commentaires*.

Je ne pousserai pas plus avant ces explications déjà trop longues. J'aurais trop de remords à retenir davantage, Mesdames et Messieurs, votre bienveillante attention, ne voulant pas abréger encore les trop courts moments que vous devez employer ici à la visite de ces lieux.

En terminant, permettez-moi de saluer, au nom de la Société Éduenne, les nombreux Congressistes qui, répondant à l'appel de la Société préhistorique de France, se sont assemblés aujourd'hui sur le plateau de l'antique oppidum : *Bibracte concilium totius Galliæ indicitur*. Venus, vous aussi, Messieurs, de toutes les provinces celtiques, vous êtes réunis non plus pour concerter de belliqueuses et aventureuses expéditions, mais pour préparer tous ensemble les conquêtes pacifiques de la Science, associant aux branches du gui les rameaux de l'olivier. Quelques-uns d'entre vous ont même franchi, pour gagner Bibracte, les lointaines frontières de la Gaule. Qu'ils soient parmi nous les bienvenus et qu'ils veuillent bien accorder créance au récit des écrivains grecs sur la confiante hospitalité des Celtes.

Les compliments du Président et les vifs applaudissements de l'Assemblée soulignent la fin de ce magistral exposé.

« Le rayon de soleil qui vient de chasser l'orage, dit M. le Dr Guébhard, nous est un gage renouvelé de l'hospitalité éduenne. Que le gui fleuri, dont une attention délicate de main féminine a semé nos tables, nous serve de protecteur à travers la forêt des Druides ! »

Il est 2 heures. On se rend tout d'abord au monument élevé le 20 septembre 1903 à J.-G. Bulliot, ancien président de la Société éduenne, oncle de notre éminent cicerone J. Déchelette. Une

gerbe de fleurs — celles qui ornaient les tables du banquet — à l'instigation du Secrétaire général, est déposée au pied du cippe de granit par Mme J. Déchelette, qui dit quelques paroles émues

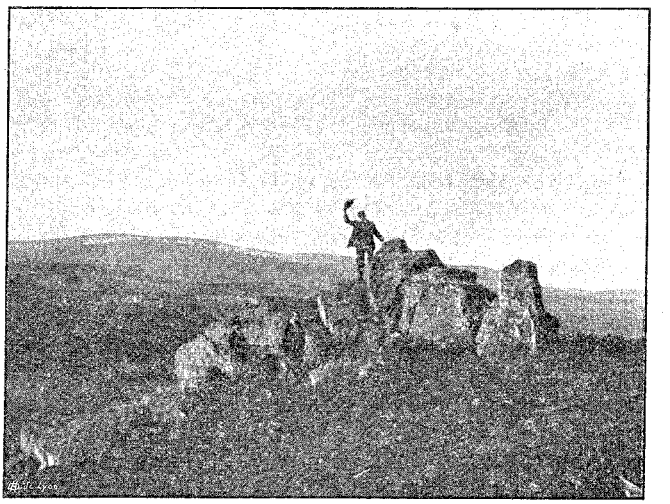


Fig. 15. — La *Pierre Salvée*

au glorieux souvenir de son regretté parent et reçoit les remerciements du Président, qui n'ignore pas quelle dévouée collaboratrice

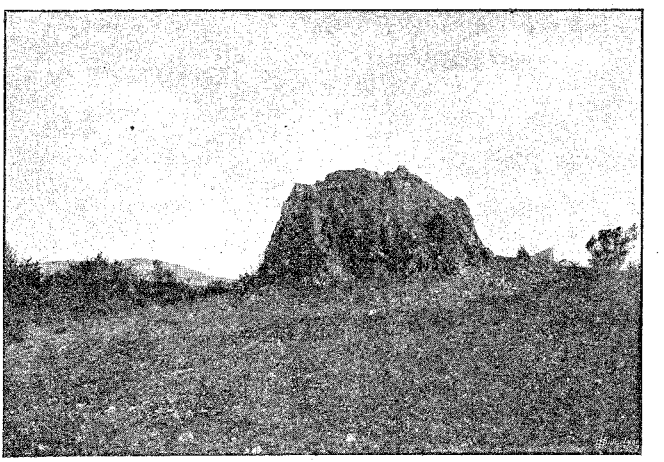


Fig. 16. — La *Pierre de Wivre*.

elle est pour son mari, dans l'œuvre pieuse de la continuation des travaux de G. Bulliot.

Puis, nous nous rendons à la *Chapelle de Saint Martin* (*Fig.* 17),

reconstruite en 1872 sur l'emplacement du temple de la déesse (*Dea Bibracte*) : au devant de cette chapelle s'élève une *Croix* érigée le 10 septembre 1851, par la *Societé française d'Archéologie*, sur l'emplacement de l'ancien *forum*. On voit encore là les fondations des boutiques de l'*Emporium*, marché antique. Le 1er mercredi de mai, il se tient une *foire* sur la Chaume du Beuvray ; et, tous les 15 août, une fête champêtre, dont nous avons pu admirer le pittoresque, puisque notre excursion coïncidait à dessein avec elle : chaque danseur doit offrir à sa danseuse un long ruban de couleur !



Fig. 17. — Chapelle et Croix de Saint-Martin, sur le Mont-Beuvray. — [Cliché Courtois, et du *Synd d'init. d'Autun*].

De l'extrémité de la *Chaume du Beuvray*, on jouit d'une vue superbe sur les montagnes du Morvan, de l'Autunois, du Charollais, et sur les plaines du Nivernais. Après avoir admiré ce grandiose panorama nous visitons les baraquements qui ont servi d'habitation à Bulliot, lors de ses fouilles ; des *habitations gauloises*, mises au jour, dont l'une possède encore un superbe escalier intact, d'une quinzaine de marches ; le *Parc aux Chevaux*, où l'on a reconnu les plus vastes et les plus belles constructions gallo-romaines ; la *Pierre salvée* (*Fig.* 15) ; *la Pâture du Couvent*, ruines informes d'un ancien couvent médiéval de Cordeliers ; la *Pierre de la Wivre* (*Fig.* 16), qui recouvre un *trésor légendaire*, et qui a pu servir de tribune aux harangues ; la *Come-Chaudron*, quartier principal des artisans gaulois, fondeurs, émailleurs, potiers, etc., etc. Partout des *fontaines* (on en compte actuellement quatorze) donnent une eau claire et limpide.

*
* *

C'est M. Joseph Déchelette qui guide les membres du Congrès dans leur visite de l'oppidum, et les conduit auprès des fouilles qu'il a préparées, grâce à une allocation de la *Société française des Fouilles archéologiques*, aidée par la généreuse libéralité de M. Guimet.

Il explique que des circonstances imprévues l'ont malheureusement obligé à quitter le Morvan, et par conséquent à interrompre les travaux avant l'achèvement du plan de campagne primitivement tracé.

Puis il expose sommairement le résultat de ses recherches, qu'il conviendra de poursuivre ultérieurement.

« Les travaux de la dernière campagne ont été pratiqués sur trois points : 1° Sur l'emplacement de la grande habitation du Parc-aux-Chevaux, explorée par M. Bulliot en 1882, et désignée sur le plan de l'oppidum par le sigle PC2 ; 2° Sur une maison de la Pâture-des-Coudres, jusque-là inconnue ; 3° Sur une portion du rempart.

a) *Grande habitation du Parc-aux-Chevaux.* — Grâce au repérage exact de ce plan, cette maison, la plus considérable et la plus régulière de l'oppidum, a pu être retrouvée sans aucun tâtonnement, sous le tapis de genêts et de broussailles qui la recouvrait. On sait qu'au Mont-Beuvray les explorateurs sont tenus de remblayer les fouilles.

M. Bulliot nous a laissé un plan très exact de cette vaste demeure du Parc-aux-Chevaux, qu'il a minutieusement décrite. Mais nous n'avions aucune vue photographique de ses intéressants détails architectoniques, de ses robustes contreforts en pierre de taille, du bel escalier de granit, conduisant à une pièce en sous-sol. J'ai pensé qu'il était essentiel de déblayer à nouveau cette pièce, pour enrichir la série des documents photographiques de Bibracte de cette reproduction, d'un incontestable intérêt. Si l'escalier vraiment monumental de cette maison ne peut être laissé à découvert, les clichés que j'en ai pris permettent à l'archéologue de se rendre un compte exact de ses dispositions. L'escalier ne comprend pas moins de dix grandes marches monolithes en granit, d'une si parfaite conservation qu'elles paraissent n'avoir jamais été foulées. Ici, comme sur le seuil de toutes les demeures, on constate aisément que les maisons en maçonnerie de Bibracte n'ont dû être occupées que pendant une très courte période. Les observations archéologiques s'accordent avec les données de la numismatique.

b) *Maison de la Pâture-des-Coudres.* — Deux pièces rectangulaires de cette vaste demeure, incomplètement explorée, ont été vidées. J'y ai recueilli les objets suivants : une monnaie gauloise des Eduens, type à la tête casquée, de style barbare, tournée à gauche, portant au revers un cheval et des annelets (type n° 24 de notre *Inventaire des monnaies de Beuvray;* Revue numismatique, 1899, p. 129). Cinq monnaies gauloises en bronze coulé, attribuées aux Eduens et aux Ségusiaves (types nos 34, 36, 37, 38 et 60 de notre *Inventaire*). Un demi-bronze de la colonie de Nîmes. Six pièces frustes, la plupart gauloises. Un fer de lance de type gaulois, long de om315. Plusieurs fragments de fibules, types de l'époque de la Tène III. Divers fragments d'objets en fer. Plusieurs débris de poterie gauloise et romaine.

Une masse énorme de débris d'amphores, dont l'abondance semblait indiquer que l'une de ces pièces avait servi de cellier. Quelques-unes portent des marques de fabrique, qui permettront de reconnaître leur provenance exacte.

Une de ces deux chambres contenait les restes informes d'une curieuse cheminée en briques, analogue à celle que M. Bulliot avait découverte et qui est conservée au Musée de la Société Eduenne.

Cette nouvelle maison de Bibracte ne diffère pas, par l'ensemble de ses caractères, des autres habitations de l'oppidum. On sait que celles-ci sont construites en pierres sèches ; une terre argileuse remplace le mortier, dont l'emploi est exceptionnel.

c) *Fouilles du Rempart.* — Le parement du rempart étant complètement caché par les éboulis, j'ai pensé qu'il était intéressant de le dégager, afin d'en prendre une vue photographique pour la première fois, car on n'en possède que des relevés schématiques. Je comptais également pouvoir vérifier les diverses observations et mensurations données par MM. Bulliot et de la Noë.

Je n'ai pas réussi à rencontrer une portion du rempart ayant conservé plus de deux assises de moellons; dans ces conditions, je n'ai pu reconnaître que les cavités laissées à la base du mur par la dernière assise des poutres transversales. Ces cavités étaient parfaitement intactes et placées à des intervalles correspondant aux distances indiquées par Bulliot. On peut d'ailleurs distinguer sur mes clichés une fiche en fer encore debout dans une de ces cavités. Plusieurs de celles-ci contenaient deux fiches. Les poutres s'étant décomposées sous l'action de l'humidité du sol, leur logement dans la maçonnerie avait laissé un vide quadrangulaire, c'est-à-dire une sorte de canal dans lequel les fiches avaient cheminé lentement jusqu'au parement du rempart. J'ai retiré 14 de ces fiches, toutes à section carrée. La plus longue mesure 0^m325, la plus courte 0^m180. La même fouille m'a livré divers fragments de poteries gauloises et italiques et un col d'amphore portant la marque ROD (?).

En ce qui concerne la largeur du mur, le nombre et la distance des poutres longitudinales, le fossé et ses dimensions, j'ai pu me convaincre que quelques-unes des conclusions admises jusqu'à ce jour semblaient devoir être soumises à un travail de révision. Ce que j'ai observé ne correspond pas en tout point à ce que l'on en a écrit précédemment. Il est possible que la structure du rempart ou du moins le mode de disposition des bois de charpente ne soit pas uniforme en tout son développement.

Pour élucider cet intéressant problème, il serait nécessaire d'opérer de nombreux sondages et de pratiquer des coupes multiples. Une campagne de fouilles pourrait être entièrement consarée à cette étude. Les travaux de 1907 n'ont pas été assez complets pour nous autoriser à formuler des conclusions précises.

Tels sont, dans leur ensemble, les résultats de cette dernière campagne de fouilles dans les substructions de Bibracte. Ils confirment pleinement les observations antérieures, en ce qui concerne la date de occupation de l'oppidum ».

Ce jour-là, les nuages, comme les fontaines, nous donnèrent de l'eau; et c'est sous une forte averse que nous terminâmes la visite par les anciens retranchements ou fortifications, composés de *murs* en pierre, consolidés par d'énormes *poutres en bois*, réunies entre elles par de longs clous, dont plusieurs ont été vus en place par les visiteurs.

Le signal du retour ayant été donné, nous gagnons les grandes Portes du Rebout, puis la Croix du Rebout et le Poirier aux Chiens, sur la route de Saint-Léger, où les voitures nous attendaient. La montée en voiture se fit rapidement (la pluie est le meilleur auxiliaire des organisateurs, pour activer le rassemblement).

A 5 h. 15, nous sommes à Saint-Léger-sous-Beuvray, et revenons à Autun par la route de Vautheau. Nous sommes en face du château (*Fig.* 18) à 6 heures; mais il est impossible de s'y arrêter, en raison de la pluie persistante ; nous repartons et arrivons sur la Place du Champ-de-Mars à Autun, exactement à 7 heures, conformément au programme, ponctuellement exécuté, malgré le mauvais temps et l'orage qui a détrempé les chemins. Quelques-uns d'entre nous, qui ont subi pendant deux heures et demie une pluie battante, rentrent à leur hôtel trempés jusqu'aux os, mais ravis d'une aussi intéressante visite, très bien organisée, malgré la longueur du voyage, dans les seuls véhicules qu'avait pu fournir la localité.



Fig. 18 — Les ruines du Château de Vautheau (S.-et-L.). — [Cliché Courtois et du *Synd. d'init. d'Autun*].

c) *Liste des Congressistes ayant suivi l'Excursion.*

MM. le Dr Shulze-Veltrup, Renaud, Hutteau, I. Pranishnikoff, Raynal, Marot, Dr Cart, Dr A. Guébhard, de Zeltner, Dr Marcel Baudouin, L. Giraux, Mme L. Giraux, MM. Veyriras, Cotinaux, Chapelet, Ch. Schleicher, Rutot, Hue, T. Welter, Dr Kossinna, Dr Haacke, Feyerabend, Devilerdeau, Doigneau, Waldemar Schmidt, Emile Schmit, Cheminade, Karl von den Steinen, Dr Ehrenreich, L. Coutil, Richard Lewis, Alfred Lewis, Chane, Dauphin, Mme Dauphin, MM. Evrard, Graillot, Dr Braemer, Mollandin, Naulin, Gilbert, Berthoud, Goyot, Tabariès de Grandsaignes, Feuvrier, Henriot, Crova, Mme Crova, MM. R. de Ricard, Bazeneyrie, G. Fouju, Ch. Peabody, Dr Keune, Dr Brulard, Trémaux, Segond, Corot, Janson, Florance, Mme Florance, MM. Desforges, Pasteur, Mme Pasteur, Deydier, Stalin, Lafleur, Forbes, Molin, Langlassé, Langlassé fils, Carnis, Mme Carnis, M. Schaudel, Mlles Schaudel, MM. Dramard, Matruchot, Mme Wuhrer, Mlle Wuhrer, MM. le Pr Vasseur, Dr Gillot, Hamard, Costa de Beauregard, Abord Gaston, le Dr Lüthi, Duvaux, Foucault, d'Esterno, le Dr Reveil, Clément, Ad. de Villemereuil, le Dr Henri Martin, Ad. de Mortillet, Comte Beaupré, Com-

mont, Dr Wavre, Chauvet, Jousset de Bellesme, Pagès-Allary, Heierli, Tatarinoff, Toussaint, Poussereau, Dubois de la Rüe, Oscar Montelius, Drioton, Aubert, Perrenet, Menand, Fessart, de Pas, Guébhard fils, Baclé, Mlle Baclé, M. Phlippots, Mme Phlippots, Cordery, le Dr Boquin, le Dr Gidon, Mlle Gidon, Dr Baudon, Mme Baudon, M. Dickins, le Dr Chervin, Finot, Bardié, comte Zeppelin, Olivier, Olivier fils, Dr Leclerc, Mlle Leclerc, M. Emile Leclerc; plus une vingtaine de personnes d'Autun.

II. — LA ROCHEPOT, FLAGNY, SANTENAY (Dolmens). — CAMP DE CHASSEY.

VENDREDI 16 AOUT 1907 (1).

a) *Programme détaillé.*

Matinée : **Dolmens de La Rochepot et de Santenay** (2).

Autun (Saône-et-Loire). — **Rendez-vous général** à la *Gare d'Autun*, le matin, à..... 7 h. 45
Départ pour Nolay..... 8 h. 06
Nolay (Côte-d'Or) — Arrivée, en gare de NOLAY..... 9 h. 28
Départ, en VOITURE, de la gare vers La Rochepot (route de Beaune)..... 9 h. 30
La Rochepot. — 1er **Dolmen.** — Arrivée, au-delà de la tranchée, à 600 m. avant le village de La Rochepot. — Trajet à pied au DOLMEN DE LA ROCHEPOT (250 m.)..... 10 h. 10
Visite du *Dolmen*, effondré et fouillé (3).
Coup d'œil au midi sur la *vallée de la Saône* et les *Monts du Jura;* au nord-est sur le village de *La Rochepot* et le *Château médiéval* restauré par M. le Capitaine Sadi-Carnot; au second plan, sur le village d'*Orches* bâti au pied de rochers à pic qui se prolongent au-delà sur St-Romain, Meloisey, etc. (4).
(*Arrière-Côte*) (5)..... 10 h. 25
Retour aux voitures (*Descente* : 10 minutes) .. .. 10 h. 35
Départ en voitures (Route de Flagny)..... 10 h. 45
Flagny. — 2e **Dolmen.** — Arrivée en face l'Allée couverte. (Pointe nord du Mont-Juliard)..... 11 h. 05
Visite de l'*Allée couverte* (4m×2.06) *de Flagny* (6) (*Arrêt* : 10 minutes).
Départ en voitures pour Borgy..... 11 h. 25

(1) Il était recommandé de prendre des *chaussures fortes*, à *clous*.
(2) Une belle carte spéciale des environs de Nolay, très détaillée, au 1/40.000e, éditée par l'*Union commerciale de Nolay*, avait été offerte par celle-ci à tout Congressiste adhérent à l'Excursion.
(3) En face, les vestiges d'un *Cimetière Gallo-romain*.
(4) Il y a plusieurs autres dolmens à l'ouest, en face, sur l'autre coteau, dans le *Bois de la Garenne* (chemins impraticables).
(5) A 2 kil. 700 a 1 Ouest, se trouve *l'Abri sous roche du Champ de la Vigne*, de ST-AUBIN, exploré par M. Vasselon, qui a encore, à la disposition des collectionneurs, des *Silex*, des *Haches*, et des Ossements : le tout en très bon état. L'abri n'est pas encore tout entier exploré. — A proximité également, dans *Le Bois Dernier*, au midi, se trouvent des *Grottes à Ossements*.
(6) Autre mégalithe en bon état, dans le voisinage.

Borgy. — 3e Dolmen. — Arrivée en face du 3e Dolmen (un peu avant le hameau)..... 11 h. 45

Montée au *Dolmen du Cublanc* [Fouillé par Loydreau et de Longuy] : Beau Mégalithe, dit du Mont de Senne (1) (*Arrêt* : 15 min.) (2).

Départ en voitures pour Dezize et Santenay..... 12 h. »

Santenay-les-Sources. — Arrivée à Santenay-le-Haut..... 12 h. 20

Déjeuner au Kursaal (près les *Sources lithinées*) (3)..... 12 h. 30

Après midi : **Le Camp de Chassey.**

Haut-Santenay. — Départ, en voitures, du Kursaal..... 2 h. 30

Valotte. — Arrivée au pied du camp (Auberge Duhesme), à l'entrée de Chassey..... 3 h. 15

Ascension, à pied, à l'extrémité *sud* du Camp de Chassey (120 m.) 3 h. 30

Chassey. — Visite du Camp de Chassey. Vallums ; poteries et silex néolithiques ; ruines gallo-romaines ; à l'extrémité nord, 2 *Tumulus* fouillés (4).

Tranchée dans le Rempart, et Fouilles dans le camp même, préparées par M. le Dr François (d'Aluze).

Descente, à pied, à Rumilly, où les voitures iront attendre les Congressistes (*Rendez-vous général* de retour)..... 6 h. »

Départ, en voitures, par Remigny, pour Chagny..... 6 h. 30

Chagny. — Arrivée à la gare de Chagny..... 7 h. »

Départ, par chemin de fer (*Express*), pour Chalon-sur-Saône..... 7 h. 23

Chalon-sur-Saône. — Arrivée en gare de Chalon-sur-Saône..... 7 h. 41

Dîner, dans les différents hôtels, à..... 8 h. »

Coucher à Chalon-sur-Saône (5).

b) *Récit détaillé de l'Excursion.*

1° Matinée : Dolmens de la Côte-d'Or.

Encore de la pluie ; mais pour notre départ seulement. A 7 h. 30, nous nous trouvons tous à la gare d'Autun ; et à 8 h. 06 le train part pour Nolay, où nous arrivons à 9 h. 30.

La cour de la gare — chose rare — était encombrée de voitures qui, sitôt occupées, s'engageaient sans perdre une minute, sur la route de Beaune, dans la direction de La Rochepot.

(1) A côté, à 300 mètres, autre mégalithe en bon état.

(2) A gauche, le *Mont de Senne* ou des *Trois-Croix* : Ruines d'un *Temple de Mercure*, sur *tertre rapporté*. — Vue sur la vallée de la Dheune (*Trouvailles préhistoriques* de M. de Longuy).

(3) Les Congressistes pouvaient visiter les *Sources* : la *Fontaine salée* (Station *Gallo-romaine*).

(4) Voir le mémoire de Flouest, *Mém. Soc. Hist. et Arch. de Chalon-sur-Saône*, t. v, 1869, *in-4°*, 101 p., 9 pl.

(5) Le prix de l'Excursion comprenait : le chemin de fer (*1re classe*) de Chagny à Chalon-sur-Saône (*a*), tous les transports en voitures depuis Nolay jusqu'à Chagny, le déjeuner à Santenay, le dîner à Chalon-sur-Saône, le coucher à Chalon-sur-Saône, et les pourboires (*b*).

(*a*) Tous les billets de retour du Congrès d'Autun, *viâ Chagny* (réduction 50 0/0), permettaient un arrêt à Chagny ; les Congressistes qui en étaient munis ont fait, sans débours, le trajet d'Autun à Nolay. Les autres ont reçu un billet pour ce trajet.

(*b*) Les Congressistes, qui désiraient quitter le Congrès après la visite de Chassey, et ne pas aller à Solutré, pouvaient, soit dîner à Chagny, soit reprendre à Chagny la ligne de Dijon à Paris ou Chagny à Autun. — Mais il ne leur était fait aucune réduction sur le prix total de l'excursion.

A 600 mètres avant ce village, nous quittons les voitures pour gagner à pied les hauteurs escarpées que nous devons parcourir dans la matinée (*Fig.* 19).

Notre première visite était consacrée au *Dolmen de La Rochepot*. Avant de continuer notre route à travers champs, nous admirons un superbe panorama ; au midi, nous avons la vallée de la Saône et les Monts du Jura ; au nord-est, le village de La Rochepot et le château médiéval restauré par M. le capitaine Sadi Carnot (*Fig.* 20)

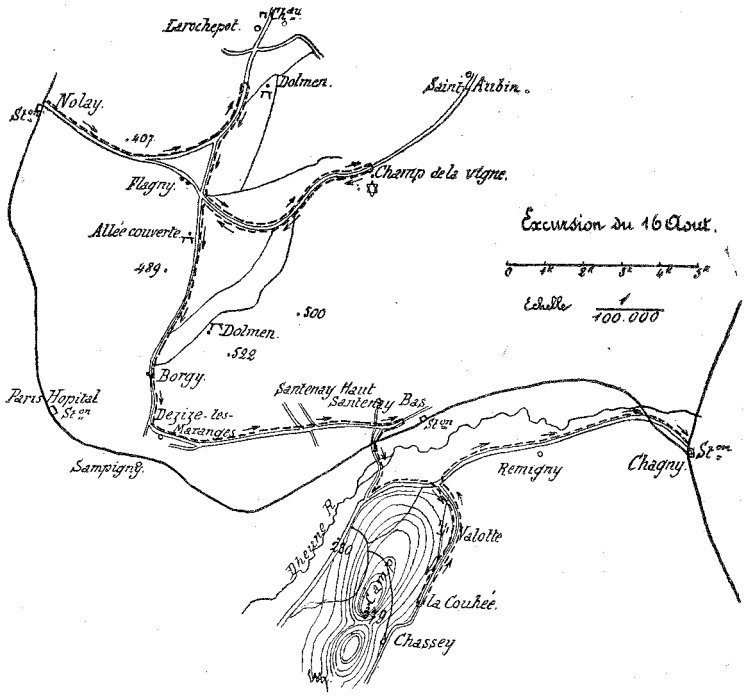


Fig. 19. — Carte générale de l'Excursion de Santenay et du Camp de Chassey, avec l'indication des Monuments visités. — [Excursion du 16 août 1907].

au second plan, on aperçoit le village d'Orches, bâti au pied d'immenses rochers à pic.

1° Le *Dolmen de La Rochepot*, malheureusement effondré, est placé à l'entrée d'un plateau au sud-est du village, à environ 500 mètres de celui-ci, à 100 mètres de la route de Paris à Genève, qui se déroule en contre-bas à l'est. Les habitants de La Rochepot l'appellent « *La Pierre qui vire* ». La table était peut-être facile à mettre en mouvement sur ses piliers, avant que le monument ait été fouillé ! Il se compose d'une table et de *deux* piliers de champ, qui supportent celle-ci ; le pilier au midi est presque tombé et a entraîné l'in-

clinaison de la table. Ce dolmen a été fouillé par de Longuy, qui a recueilli des ossements et des silex. Il est à proximité du *Bois de Belle Fée*, agreste et sauvage.

2° En se dirigeant au midi, à environ 500 mètres, on trouve les vestiges d'une *Allée couverte*, avec orientation à l'Est. Celle-ci comprend, à l'ouest la dalle de fond et de chaque côté deux rangées régulières de dalles sur champ; celles au nord surplombent beaucoup par suite de la désagrégation de la pierre et du pied du terrain qui est en dehors sensiblement au même niveau que le sommet des dalles. Cette Allée, qui était connue de quelques chasseurs de La Rochepot, n'avait pas été signalée, à notre connaissance, jusqu'à ce jour.

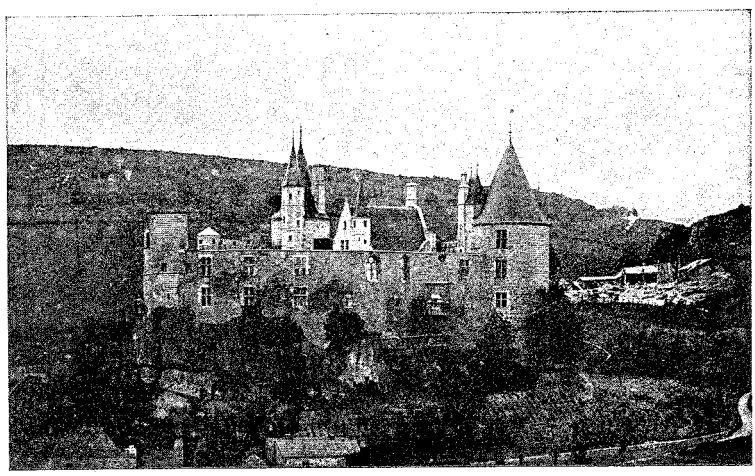


Fig. 20. — Excursion de Nolay (Côte-d'Or). — Vue du Château de La Rochepot (Capitaine Sadi Carnot) du point d'arrêt des voitures. — [Cliché Bourguin et du *Syndicat d'Initiative d'Autun*].

C'est notre guide local, M. Michaud, ancien huissier à Nolay, dirigeant cette visite en Côte-d'Or, qui a fait cette découverte récemment. C'est bien une Allée couverte, dont les tables ont disparu, mais dont la pierre de fond et plusieurs piliers son encore en place (1). Cette Allée couverte est absolument semblable à celle de Chateillon (même orientation, même situation), et mieux conservée (1), à l'exception de la paroi nord-est, presque tombée, la pierre s'effritant. Ce monument mégalithique n'est pas à 400 mètres du Dolmen de La Rochepot (2).

(1) Le mauvais état de ces dolmens s'explique très bien, car la *roche* qui en constitue les éléments architectoniques est un *calcaire* assez friable, qui se délite en plaquettes avec une grande facilité.

(2) Il ne figure pas sur la carte de l'Excursion (*Fig.* 19), car il n'a été découvert qu'après sa confection.

Un vigneron a raconté à M. Michaud qu'étant jeune il accompagnait son père qui avait une vigne à côté, et qu'il allait souvent s'amuser sur ce dolmen. Il se rappelle y avoir trouvé bien des fois des dents humaines, qu'il emportait à ses camarades et dont il parlait *superstitieusement.*

3° Continuant notre route du nord au midi, aprés avoir repris les voitures, à environ 600 mètres de cette dernière allée couverte, nous allons, au-dessous de *Flagny*, voir l'*Allée couverte de Chateillon*, absolument identique à la précédente et avec même orientation ; toutefois la rangée de dalles est un peu plus longue. C'est une belle allée couverte, de $4^m \times 2^m$; les tables ont aussi disparu.

Ces deux monuments sont abandonnés aux injures de l'atmosphère, qui a fini par désagréger les matériaux composés de calcaire à entroques friable de la région, et aussi aux déprédations des bergers et des vachers qui s'abritent dans l'intérieur, font du feu le long des parois, et s'amusent à briser les piliers.

Il faudrait remédier à cet état de choses.

4° En suivant la même orientation et à peine à 500 mètres de la dernière allée, nous faisons la descente en voitures ; et, sans nous arrêter, faute de temps, nous voyons à côté de la route le *Dolmen de Cul-Blanc* (1), récemment fouillé (Dr Loydreau), et qui émerge à peine de terre. Il est identique à celui de La Rochepot.

Un second se trouve à proximité, mais moins bien conservé (2). L'un et l'autre ont été fouillés (3); et on a mis à jour des ossements, des silex, et des haches (4).

(1) L'oiseau ainsi appelé fréquente beaucoup ces contrées ; il fait son nid sous les dalles et aime à se percher sur celles-ci ; c'est sans doute lui qui a donné son nom au dolmen !

(2) Il est à remarquer que les Allées couvertes dont il vient d'être parlé sont placées entre les dolmens et qu'elles se trouvent respectivement, l'une et l'autre, à environ égale distance de ceux-ci.

(3) En dehors de ces vestiges préhistoriques, la domination romaine a laissé de nombreux souvenirs. A l'ouest le *Camp de César*, plateau au-dessus du grand viaduc de Nolay ; le mont de Rème, entre Epertully et Marcheseuil ; *Rome Chateau*, au-dessus de Saint-Sernin-du-Plain ; et, tout à côté, le *mont Juliard* et le *mont de Sène*, où de Longuy et Loydreau ont mis à jour, outre de nombreuses *monnaies romaines*, des *silex*, des *haches*, et des substructions de temples et *habitations romaines*.

L'examen des Allées couvertes suggère la réflexion suivante : On a mis à jour dans les environs, au pied du mont Julliard, à mi-coteau du Mont Rachet, fameux par ses vins blancs, à Saint-Aubin, à La Rochepot également, et dans d'autres endroits à proximité, des sépultures constituées par une *dalle debout* à la tête, une autre au pied, d'autres par côtés recouvertes par de semblables. C'est la reproduction entière, mais en petit, des allées couvertes, qui viennent d'être indiquées ; et elles doivent en être la reproduction.

Cette contrée est encore riche de souvenirs plus anciens. A quelques cents mètres, il y la la *Brèche à Ossements* inépuisable du *Bois dernier*, la *Grotte* près du hameau de Saint-Jean de Narossi au-dessus de Santenay ; et l'abri du Champ de la Vigne, près de Saint-Aubin, dans lesquels on a trouvé de nombreux silex et des ossements d'animaux préhistoriques en grande quantité.

(4) A la séance de mars 1908 de *The Royal Anthropological Institute*, de

Les voitures nous conduisent ensuite, à travers de beaux vignobles, par Dezize (*Fig.* 19), dont la traversée est pittoresque, à Santenay-le-Haut, où un succulent déjeuner nous attendait à midi et demi, au *Kursaal*, auprès des sources lithinées bien connues.

Un excellent accueil fut fait à un menu de gourmet, admirablement servi dans la grande salle et sur la belle galerie donnant sur le parc.

Au dessert, M. Charles Gindriez, de Chalon-sur-Saône, délégué de cette ville, Président de la société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon, souhaite, dans un charmant et très-littéraire discours, la bienvenue aux Congressistes, dans cet autre arrondissement de Saône-et-Loire, puisque nous venons de quitter celui d'Autun.

M. Gindriez s'exprime ainsi :

Monsieur le Délégué du Ministre, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous êtes ici à l'extrême limite du territoire éduen, dans l'acception moderne du mot. Alors le maire de Chalon-sur-Saône, que nous retrouverons sans doute à Chassey, m'a chargé de vous apporter le salut de notre ville industrieuse et affairée. Je devais déjà vous présenter l'hommage de notre Société d'Histoire et d'Archéologie. Enfin notre Société des Sciences naturelles m'a donné mission d'y joindre le sien. Ainsi ma voix, ma faible voix se trouve grossie de ces divers affluents; et vous devez convenir qu'en tant que messager j'ai droit à une promotion. Je suis Mercure à trois têtes. Vous voyez en moi l'Hermès tricéphale.

Il faut vous dire que nous entretenons, avec les vaillantes Sociétés d'Autun, de bons rapports de voisinage, et un commerce d'amitié. J'ajoute que nos champs d'action se touchent et se pénètrent quelquefois; et c'est pourquoi nous saluons avec joie cette occasion de joindre des mains que rapproche souvent une tâche commune, et de les joindre affectueusement, au grand jour, dans une étreinte publique et fraternelle.

Et mes devoirs de courtoisie ainsi accomplis, nous retournerons, si vous le voulez bien, à Autun Vous nous avez réunis dans cette ville charmante, si pittoresque et de passé si riche, non pour célébrer certains mystères comme on pourrait le croire, mais pour tâcher d'en pénétrer les secrets. Oh ! rassurez-vous ! Je ne veux pas même poser les problèmes; et, si j'en parle, c'est pour que vous goûtiez d'autant mieux la douceur de la trêve qui m'invite à n'en pas parler. Et que viendrait faire ici la Préhistoire? C'est une Isis austère, sévèrement drapée dans ses voiles. Son abord est froid, sa lèvre altière, et son sourire — si parfois elle sourit — abaisserait plutôt de quelques degrés la chaleur com-

Londres, notre collègue, M. A. Lewis, qui assistait à cette excursion, comme à celle du *Champ de la Justice*, a fait une communication, intitulée : « *On some megalithic remains in the neighbourhood of Autun, with some observations on lines of standing stones in other places* ».

municative des banquets. Et voudrait-elle seulement s'asseoir parmi nous ? Sa destinée est de marcher et elle marche ; et, quoiqu'elle n'arrive jamais, on ne l'entend jamais se plaindre. Vous vous rappelez sans doute de quelles batailles fut précédée la victoire de l'homme quaternaire; avec quelle répugnance tenace l'accueillirent certaines consciences et certains esprits : il est certain que l'homme quaternaire fut indigeste. On peut estimer qu'il fut lourd; on peut le supposer filandreux. Mais l'homme tertiaire est coriace!!! Il est coriace ; et c'est la sagesse même qui l'exila du menu : quel mauvais exemple c'eût été pour le rôti, et permettez-moi d'ajouter : quel mauvais exemple pour nous ! Car c'est un bien inestimable d'être tendre. Eh bien! tous ceux qui se passionnent aux tragédies, tous ceux qui pleurent aux drames, vous diront qu'il est quelque chose de meilleur encore que d'être tendre : c'est d'être attendri!

Je suis au cœur même de mon sujet et vous m'en croyez bien loin. Quel drame que cette histoire de l'homme primitif? En connaissez-vous qui soit plus riche en coups de théâtre pathétiques ou grandioses, avec un thème ou plus émouvant ou plus saisissant? Et, devant cette table si brillamment entourée, si délicatement parée, si somptueusement servie, je me dis que c'est un drame sombre, très sombre, mais qui finit bien. Car, il faut avouer que, depuis les cavernes et les palafittes, nous avons eu un bel avancement. Oh! cela n'a pas été sans peine! Moi, je n'ai pas beaucoup peiné. La chose a demandé bien du temps ! Je ne m'en suis pas aperçu. Oui, nous avons joliment monté en grade depuis que dans le grand régiment des Primates, nous n'étions guère que des soldats comme les autres, avec un vague bâton de maréchal dans la giberne de l'avenir.

Il est des gens qui rougissent de ces vieux parents. Est-ce que vous avez honte d'avoir pour ancêtre cette créature hirsute, bornée, sauvage? Avait-elle seulement une âme? Je crois bien qu'elle n'avait pas le temps. Mais quand on fait l'inventaire du magnifique héritage qu'elle nous a laissé, quand on évoque ce miracle d'instinct, d'industrie, d'endurance héroïque, d'énergie surhumaine requérant toutes les formes suprêmes du courage, depuis la résignation du martyr jusqu'à l'impétuosité du fauve, quand on songe enfin à cette lutte désespérée qui lui permit de se survivre en transmettant je ne dirai pas l'héritage, mais « les espérances » à sa race, ce ne sont pas des mots d'admiration banale, mais des transports de gratitude avec des cris d'amour qui devraient jaillir de nos lèvres et de nos cœurs ! Oh! Il ne s'agit pas ici d'une effusion d'esthète, adressée à des dieux presque humains — et si proches, sur une colline embaumée de poésie! Non, ce n'est pas d'une Prière sur l'Acropole que je rêve, dans la sérénité clémente d'un ciel voisin — et qui se penche — mais d'une oraison ardente, rhytmée par les éléments en fureur, au fond d'une caverne sombre, jonchée d'os et de peaux de bête. Et voici peut-être ce qu'on y pourrait dire :

« O toi qui, nu et presque sans armes, à travers les déserts brûlants,
« les mers glacées, l'espace féroce, les saisons hostiles, la terre marâtre
« et bouleversée; Toi qui du fonds des siècles nous apportas, enfoui

« dans le mystère de ton être, ce germe obscur de morale et de raison;
« Afin que soigneusement gardé, intrépidement défendu, magnifi-
« quement accru, il nous fût transmis à nous autres hommes modernes,
« enfants chéris de la nature, chef-d'œuvre de la création, comme un
« trésor sans prix; Du fond du cœur, nous te saluons et nous te véné-
« rons! »

Et j'ai fini. Il y a longtemps que j'avais envie de faire cette prière.

Et maintenant continuons de cueillir l'heure brève. Savourons l'instant. Félicitons-nous d'être pendant ces quelques jours les hôtes de la cité hospitalière qui, pour nous honorer, s'est fleurie et pavoisée avec des souhaits de bienvenue qui vivent dans tous les yeux. Nous y avons goûté la plénitude d'une joie d'archéologues et d'artistes. Ici même, au pied du Camp fameux, dans cette vallée tragique, il est des voix troublantes qui s'élèvent du fond du passé. M. Bonneau, dont vous connaissez le livre, y connut l'obsession, la hantise d'Alésia. Ne soyez donc pas surpris, Monsieur le Président, dont la bienveillance s'accompagne de tant de grâce, et vous, Messieurs les Congressistes, ne soyez pas trop étonnés qu'au moment où vous célébrez le succès de ce Congrès par une fanfare de victoire, j'entend battre le cœur de Rome et de la Gaule dans les battements des vôtres, comme si, replongés tout à coup dans ce passé qui vous attire, vêtus de rayons et couronnés de laurier, vous promeniez chez nous quelque triomphe.....

M. le Dr Gillot, au nom de la ville et des Sociétés savantes d'Autun, adresse alors aux Congressistes un dernier adieu.

Messieurs,

M. Gindriez vient de vous souhaiter la bienvenue au nom de la Municipalité et des Sociétés savantes de Chalon-sur-Saône, dont vous allez devenir les hôtes. Je regrette de n'avoir point l'éloquence et la poésie de M. Gindriez, pour vous adresser, comme il conviendrait, le salut de la ville et des Sociétés savantes d'Autun, au moment où vous quittez leur territoire. Je me bornerai donc, en toute simplicité et en toute franchise, à vous remercier de l'honneur que vous nous avez fait en venant à Autun, honneur qui, je ne vous le cache pas, nous avait tout d'abord paru bien périlleux. Mais les Eduens, dit-on, étaient audacieux; et nous avons payé d'audace, en acceptant de recevoir le Congrès préhistorique dans notre petite ville, d'accès difficile, de ressources limitées, mais où les bonnes volontés ne font jamais défaut, et où se pratique encore largement cette autre qualité des Gaulois, l'hospitalité. Nous en avons été récompensés, Messieurs, par votre bienveillante indulgence et par les témoignages de satisfaction que vous avez bien voulu nous en exprimer tous, aussi bien nos collègues de France que les éminents représentants des pays étrangers, venus en si grand nombre et de si loin, et que j'en remercie tout particulièrement. Si vous emportez un bon souvenir de votre trop court passage dans notre vieille cité, vous y laisserez le fructueux exemple de vos travaux, l'initiation aux recherches préhistoriques, la mise en valeur de nos documents locaux; nous res-

terons vos obligés; et je suis l'interprête de tous mes compatriotes en vous disant comme adieu : « Au Congrès préhistorique de France, les Eduens reconnaissants! »

M. le Dr Waldemar Schmidt (de Copenhague), remercie, au nom des étrangers, le *Comité local d'Autun* et les organisateurs des Excursions.

M. le Président du Congrès, le Dr A. Guébhard, répond :

Je trouve l'occasion unique, de réunir en un même salut, sur la frontière de leurs zones d'influence, toutes les sociétés savantes d'un département, à l'intellectualité véritablement polycéphale : salut d'adieu aux sociétés éduennes, dont le représentant fut le premier instigateur de notre succès; salut de bienvenue aux sociétés qui préparent la suite du succès de nos excursions.

A Chalon, les rigueurs de l'horaire nous auraient à peine permis de prendre contact; nous remercions et la Ville et ses doctes Compagnies de nous avoir envoyé ici — Mercure... de Mercurey, peut-être? — un triple ambassadeur, et de l'avoir si bien choisi. Tout notre regret est de ne pouvoir nous tripler nous-même pour lui dignement répondre; mais l'expression de notre merci, pour être simple, n'en est que plus cordiale et plus convaincue.

Un vétéran de toutes nos réunions scientifiques, l'illustre professeur danois M. Waldemar Schmidt, nous disait tout à l'heure combien lointain se fait sentir le rayonnement de notre Science française. Si le feu sacré en est soigneusement entretenu en une multitude de foyers divers, ce nous est toujours un bonheur d'en voir revenir l'éclat, de loin, réfléchi sur le miroir de la science étrangère, élargi en faisceaux vivifiants, arc-en-ciel de Paix, précurseur de la grande lumière définitive.

C'est vers celle-ci qu'inlassablement nous marchons tous. Mais notre présence à cette table montre que nous savons nous asseoir au bon moment, sourire aux bons mets et aux bons mots, digérer à la rigueur l'homme tertiaire bien servi, et savourer, en esthètes, un régal scientifique et littéraire inattendu. Nul cadre ne s'y pouvait mieux prêter que cette coquette salle des fêtes; et je prie M. Gindriez de rapporter à Chalon-sur-Saône l'hommage ternaire de nos sincères remerciements.

Le café est vite pris et on quitte le Kursaal à regret, car on vient d'y passer deux heures charmantes... et fort bien utilisées; d'y savourer un vin exquis, et un toast chalonais qui laissera dans l'esprit de tous un souvenir aussi agréable que les célèbres crûs de la région!

2e Après-Midi : **Visite du Camp de Chassey (Saône-et-Loire).**

A 2 h. 1/2, nous remontons en voiture, et, afin de gagner du temps pour la visite bien complète du camp, le ciel étant redevenu tout à fait clément, nous changeons d'itinéraire et pre-

nons le chemin le plus court, au lieu de suivre le programme. Nous nous rendons au camp par Corchanut, c'est-à-dire le flanc ouest, au lieu de passer par Valotte et la Couhée, c'est-à-dire le côté est (*Fig.* 19).

Les voitures nous déposent dans le village de Corchanut, situé au pied de la falaise; et nous gravissons les pentes escarpées de l'extrémité septentrionale par un chemin d'ailleurs très praticable.

A 3 h. 1/2, conformément au programme, nous sommes au sommet; et on profite des deux heures et demie de liberté dont on dispose pour parcourir en tout sens le camp, où quelques fouilles, pratiquées par M. le Dr François, permettent à nombre de Congressistes de ramasser des silex taillés, des ossements divers, et de nombreux débris de poteries néolithiques.

On visite, tour à tour, les *vallums* des extrémités nord et sud, les restes de grands tumulus fouillés, les ruines gallo-romaines, etc. ; tout le monde ramasse des fragments de poteries et de silex néolithiques. Un panorama merveilleux s'étend devant nous, l'horizon n'étant barré que par la chaîne du Jura.

On voit, dans le sud, le fameux village d'Aluze, où un Bourguignon, M. F. Bonneau, veut placer l'Alésia de César (1). M. Matruchot, directeur du *Pro Alesiâ*, présent à l'excursion, se fait expliquer, avec un vif intérêt, la topographie de la région.

A 5 h. 1/2, descente par l'extrémité sud du camp. Nous arrrivons à Chassey, et, à 6 heures, nous nous retrouvons tous à La Couhée, où les voitures nous attendent, pour nous conduire, par Valotte et Remigny, à la gare de Chagny, où nous sommes à 7 heures. Nous en partons à 7 heures 23; a 7 heures 41, l'express nous dépose sur les quais de la gare de Chalon-sur-Saône, et nous nous dirigeons aussitôt, munis de nos bagages et de nos billets de logement, vers les divers hôtels de la ville, où nous dînons, chacun de notre côté.

b) *Liste des Congressistes ayant assisté à l'Excursion.*

MM. le Dr Schulze-Veltrup, Renaud, Hutteau, I. Pranishnikoff, Raynal, Marot, le Dr Cart, le Dr Guébhard, de Zeltner, Rathgen, le Dr Marcel Baudouin, L. Giraux, Mme Giraux, MM. Cotinaud, Chapelet, Ch. Schleicher, Rutot, Hue, Welter, le Pr Kossinna, le Dr Haake, Dr Feyerabend, Doigneau, Waldemar Schmidt, Emile Schmit, Cheminade, Karl von den Steinen, le Dr P. Ehrenreich, Coutil, Alfred Lewis, Richard Lewis, Chêne, Dauphin, Mme Dauphin, Evrard, Mollandin, Naulin, le Dr Gilbert, Berthoux, Tabariès de Grandsaignes, Feuvrier, Henriot, Crova, Mme Crova, R. de Ricard, Bazeneyrie, Fouju, Peabody, le Dr Keune,

(1) Voir le discours du Dr M. Baudouin, p. 67.

le Dr Brulard, Trémeau, Ségaud, Janson, Florance, Mme Florance, Deydier, Molin, Langlassé, Langlassé fils, Carnis, Mme Carnis, Dramard, Matruchot, Mme Wuhrer, Mlle Wuhrer, MM. le Pr Vasseur, Dr Gillot, Costa de Beauregard, Duvaux, Foucault, le Dr Reveil, Clément, le Dr Henri Martin, Ad. de Mortillet, Comte Beaupré, Commont, Wavre, Chauvet, Jousset de Bellesme, Pagès-Allary, Dubois de la Rüe, Oscar Montélius, Fessard, de Pas, Guébhard fils, Baclé, Mlle Baclé, le Dr Gidon, Mlle Gidon, Dickins, Finot, Bardié, Olivier, Olivier fils.

III. — CHALON A MACON ET SOLUTRÉ (Saône-et-Loire)

SAMEDI 17 AOUT 1907.

a) *Programme détaillé* (1)

1° *Matinée :* **MACON.**

Chalon-sur-Saône.

Rendez-vous général, à la gare de Chalon-sur-Saône..... 6 h. 55
Départ, par chemin de fer, pour Mâcon..... 7 h. 08
Mâcon. — Arrivée, en gare, à Mâcon..... 8 h. 01
Petit Déjeuner, au Buffet de la Gare..... 8 h. 10
Vin d'honneur, à l'Académie de Mâcon (*Hôtel Sénecé*) (*Fig.* 21). 8 h. 30
Visite du Musée à l'Hôtel de Ville (COLLECTION ARCELIN père, provenant de Solutré)..... 9 h. »
Montée en voitures, pour la visite de la Ville..... 10 h. »
VISITE *de la Ville* : La *Maison de bois* ; le vieux Saint-Vincent; Promenade sur les quais de la Saône et à Saint-Laurent de-l'Ain..... 10 h. — 11 h. »

Après-midi : **Excursion à Solutré.**

Mâcon. — Départ, en *voitures*, pour Solutré (Route de Charnay-Condemine, vallée de la petite Grosne : 9 kilomètres) (*Fig.* 22) 11 h. 05
Solutré. — Arrivée en voitures dans le bourg de Solutré..... 12 h. »
DÉJEUNER à l'*Hôtel Desroches*..... 12 h. 15
Montée à pied à la Roche de Solutré et arrivée sur le terre-plain du *Crot-du-Charnier*..... 2 h. »
VISITE DU GISEMENT CLASSIQUE et des FOUILLES, sous la direction de M. le Dr ARCELIN FILS (de Lyon)..... 2 h. — 3 h. 30

STATION TYPE DU *SOLUTRÉEN* (*Paléolithique*).

Ascension au sommet du Rocher de Solutré (*Fig.* 23, 24, 25), par une montée à pic (*Grotte dans le roc*), ou par le chemin rural 3 h. 30
Arrivée sur la Roche (495 m.). Vue magnifique sur les Monts du Lyonnais, du Dauphiné, du Jura, des Alpes (*Le Mont-Blanc*), (*Fig.* 24)..... 3 h. 45
Visite du *Camp* (Station néolithique) et des vestiges de l'ancien Château-fort.

(1) On recommande de se munir de chaussures fortes, à clous si possible.

Descente de la Roche, en contournant la montagne..... ...	4 h. 30
Départ du Bourg de Solutré, en voitures [Retour par Vergisson]	5 h. »
Mâcon. — Arrivée, à Mâcon, à l'*Hôtel des Champs-Elysées*.....	6 h. 15
DINER à l'*Hôtel des Champs-Elysées*, proche la gare (1).....	6 h. 30
Rendez-vous, à la gare de Mâcon	7 h. 50
Départ pour Chalon sur Saône.....	8 h. 03
Chalon. — Arrivée en gare, à Chalon-sur-Saône (2).....	9 h. 29
COUCHER, à Chalon, dans les différents hôtels. (3)	

b) Récit détaillé de l'Excursion.

1° MATINÉE : **Visite de la Ville de Mâcon.**

A 6 h. 55 du matin, nous nous retrouvons tous à la gare de Chalon-sur-Saône, et à 8 heures nous arrivons à Mâcon. Nous sommes reçus à la gare par M. Duréault, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, et MM. les Membres de l'Académie de Mâcon.

Nous prenons place dans les voitures qui nous attendent à la gare et qui nous conduisent directement au *Musée*, à l'Hôtel de Ville. Là sont exposées les superbes collections de M. Arcelin père, provenant de *Solutré*.

Nous examinons longuement et attentivement les intéressantes séries rangées dans les vitrines, les belles pointes à cran, les pointes en feuilles de laurier, dont une en *cristal de roche;* les lames, burins, grattoirs, etc., etc., les nombreux ossements et dents d'animaux qui ont été recueillis dans ce gisement, type de l'une des plus intéressantes époques de la période paléolithique. Notons aussi un squelette humain, reposant sous une vitrine spéciale, tel qu'il a été trouvé. Nous n'avons pu, malheureusement, nous attarder comme nous l'aurions désiré, devant les merveilles assemblées dans cette salle.

Nous quittons, en effet, l'Hôtel de Ville, pour faire la *visite de la ville*. En passant place de l'Herberie, nous contemplons la très curieuse *maison de bois*, dont la façade est sculptée; puis, plus loin, les restes de l'ancienne *cathédrale Saint-Vincent du XIII*e *siècle :* de belles colonnettes, provenant des ruines, ont été élevées du côté des halles pour former clôture et l'une des tours possède encore une partie de sa flèche avec de belles sculptures. Nous pas-

(1) Les Congressistes, qui désiraient quitter le Congrès à Mâcon, pouvaient coucher à Mâcon, ou se diriger vers Lyon le soir-même. — Mais *aucune réduction sur le prix total de l'Excursion* ne pouvait être faite dans aucun cas.

(2) Ceux qui quittaient à Chalon-sur-Saône le soir-même avaient à prendre un billet de retour de Chalon à Chagny (pour reprendre là l'itinéraire à 50 °/° de réduction du Congrès lui-même).

(3) Le Prix de l'Excursion comprenait le petit déjeuner à Mâcon, les transports en chemin de fer et en voitures (aller et retour de Chalon à Chalon, par Mâcon-Solutré), le déjeuner à Solutré, le dîner à Mâcon, et le coucher à Chalon-sur-Saône, ainsi que les pourboires.

sons ensuite devant la maison natale de Lamartine ; et nous nous rendons à l'*Hôtel-Dieu*, pour jeter un coup d'œil sur la très curieuse *pharmacie*, toute en marqueterie de bois précieux et dont les vitrines sont encore occupées par les anciens vases et flacons du XVIII^e^ siècle.

Nous gagnons ensuite la rue Sigorgne où se trouve le bel HÔTEL DE SÉNECÉ, siège de l'*Académie de Mâcon* (*Fig.* 21). Ce bel hôtel

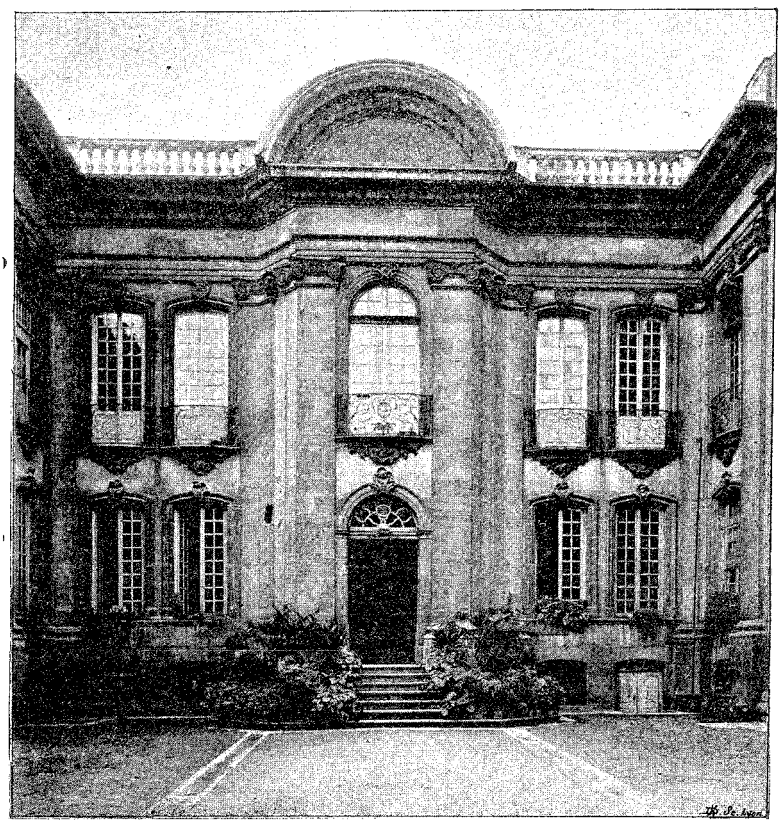


Fig. 21. — Hôtel Sénecé (Hôtel de l'Académie) à Mâcon.

contient quelques séries de silex solutréens, de fort beaux meubles et superbes boiseries. Un délicieux vin mousseux (un Pouilly supérieur) nous est servi pendant que M. BATTANCHON, Président de l'*Académie de Mâcon*, Inspecteur de l'Agriculture, nous souhaite la bienvenue. Il s'exprime ainsi :

Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour l'Académie de Mâcon que vous ayez bien voulu accepter son invitation ; et c'est en vous remerciant cordia-

lement que je vous souhaite, en son nom, la bienvenue dans cette maison.

En réalité, c'est à un autre qu'aurait dû appartenir la mission qui m'incombe aujourd'hui, à un de nos membres autrement compétent que je ne puis l'être et qui était des vôtres : j'entends parler du regretté Arcelin. Dans le domaine des choses de l'Archéologie et de la Préhistoire, il a illustré notre Compagnie. Malheureusement, il nous a été enlevé avant l'heure, de sorte que c'est un profane — car c'est l'Agriculture que je représente ici — qui vous parle en ce moment; j'ajouterai toutefois : un profane entouré de collègues, qui tous, à des titres divers, s'intéressent à ce qui fait l'objet de vos recherches et de vos travaux.

D'ailleurs, en saurait-il être autrement de la part d'une Compagnie comme la nôtre, qui a son siège dans un département possédant des villes comme Autun, d'où vous venez, et des stations comme Solutré où vous devez aller cet après-midi? Vous y serez guidés, et c'est une satisfaction que j'éprouve et que vous partagerez, par le fils de celui-là même, dont j'évoquais le souvenir il y a un instant.

Les études auxquelles vous vous livrez font partie du patrimoine de l'humanité tout entière, car ces hommes préhistoriques dont vous essayez de reconstituer la vie, les caractères et les mœurs aux époques lointaines et obscures où ils ont vécu, ces hommes, directement ou indirectement, ont été nos ancêtres; nous en descendons; de ce qu'ils furent, nous sommes devenus ce que nous sommes; et les essais maladroits d'art naïf et d'industrie primitive, dont vous exhumez les traces, se sont transformés peu à peu en les lettres, les arts, les sciences et l'agriculture, dont notre Association se réclame et dont vous avez pu lire les titres au fronton de l'Hôtel où nous vous avons réunis.

Ces lettres, ces sciences, nous sont un but commun; ce sera donc en me plaçant sous leurs auspices que, au nom de notre Académie de Mâcon et encore une fois, je vous adresse nos souhaits de bienvenue, en buvant, et en priant mes confrères de boire avec moi, à vos travaux, à vos succès, et à vos santés.

M. Duréault, Sécrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, prend à son tour la parole :

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de *femme de ménage* (si j'ose ainsi parler) de notre Compagnie, je demande la permission de lever le verre de l'Académie à votre santé à toutes et à tous.

A coup sûr, je n'ai rien à ajouter à la cordiale allocution de bienvenue de notre honoré Président; mais j'espère n'être point déplacé, pourtant, en signalant à votre bienveillante attention, en même temps que l'esprit pétillant du « Moulin à vent mousseux », les qualités, vraiment archéologiques, du « Pouilly » doré, que nous avons l'honneur de vous présenter.

Que si, en effet, vous trouvez à ce Pouilly un petit goût (comme on dit) *de pierre à fusil*, et le subtil arôme des anciennetés vénérables,

buvez-le avec respect, car il provient des côteaux *Solutréens*, parsemés de silex taillés en feuilles de laurier et fertilisés par les phosphates de la brêche osseuse des chevaux et des rennes préhistoriques !

The right wine in the right place....

C'est bien là, n'est-ce pas, le vin qui convient pour préluder à l'inspection des fouilles que nous avons préparées là haut, et c'est avec ce vin là que je lève, si vous le voulez bien, le verre de l'Académie (déjà nommée) en l'honneur du III[e] Congrès préhistorique et de ses organisateurs, et en l'honneur surtout des vaillantes et charmantes congressistes, dont vous avez eu la chance rajeunissante de fleurir votre cohorte archéologique.

Le Président, M. le D[r] A. GUÉBHARD, répond.

Je me trouve bien insuffisamment qualifié pour rendre à ce vin d'honneur l'honneur qu'il mérite. Si j'y reconnais, mués en bouquet délectable, les préhistoriques relents des silex bathoniens et des phosphates solutréens, à qui doit-on cette magie, sinon à cette moderne Agriculture, qui, sous l'effort d'hommes tels que M. Battanchon, et de tous ses confrères de l'Académie, tend de plus en plus à synthétiser toutes les sciences? Que dis-je? l'Agriculture, la meilleure collaboratrice de la Préhistoire, la constante exhumatrice des précieux secrets qu'enferma la stratification des siècles au sein jaloux de la terre ; l'Agriculture qui a su créer un des premiers crûs du monde, à côté de ce Beuvray, dont le goût des beuveries ne se pouvait jadis satisfaire qu'en allant chercher, outre les Alpes, les amphores pansues dont les restes innombrables nous content tant de suggestives choses. Ce grand crû, je le salue, car de longtemps je ne le reverrai plus; mais nul n'oubliera que c'est à la grande cordialité de la réception de l'Académie de Mâcon et à la particulière sollicitude de celui qui la prépara, que nous aurons dû le plaisir d'en faire l'authentique connaissance, en ce cadre somptueux d'Hôtel seigneurial, tel qu'en souhaiterait bien un, pour se pouvoir mettre « en ménage », la jeune Société parisienne, votre hôte d'un jour.

Cette réception à l'Hôtel Senecé, dans ces merveilleux décors qu'il faut avoir vus, dans ce logis paisible de la science sereine, a été vraiment tout-à-fait réussie. Elle fait honneur à M. Duréault qui, chacun le sait, est aussi habile organisateur que parfait Secrétaire perpétuel d'Académie.

Et, si nous avions eu à prendre la parole en la circonstance, nous lui aurions inévitablement rappelé le vrai texte de la citation anglaise, qu'il a faite avec tant d'humour : *The right man in the right place !* Car, même si l'Hôtel Senecé était transporté, d'un coup de baguette de fée, au coin d'un quai de la Seine, son Secrétaire perpétuel n'y serait certainement pas... déplacé, malgré le changement de résidence (1).

(1) L'Académie de Mâcon, fondée le 9 septembre 1805 (23 fructidor an XIII), qui a été présidée par Lamartine, reconnue d'utilité publique par ordonnance

Nos hôtes étrangers surtout, qui ont l'habitude des grands voyages et des Congrès internationaux, ont apprécié, comme elle le méritait, cette fête très distinguée ; ils diront certainement dans leur pays la vigueur des toasts en Maconnais et la chaleur de nos vins blancs de Bourgogne. — Ce sont là des souvenirs qu'on n'oublie pas, même à la table de travail !

2° Soirée : **Visite à Solutré.**

A onze heures, nous remontons en voiture à l'hôtel Senecé ; et, par la route de Charnay, Condamine et la vallée de la petite Grosne (*Fig.* 22), nous nous dirigeons vers Solutré, station qu'il nous tardait tant de connaître ! Longtemps avant d'arriver, nous

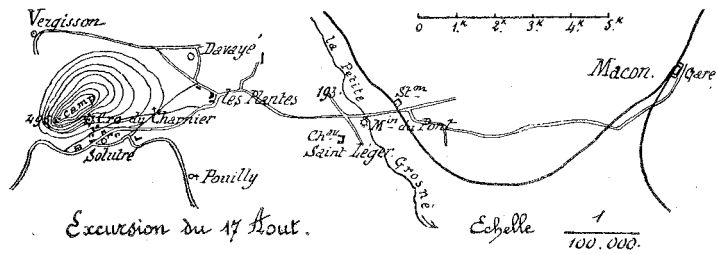


Fig. 22. — Plan détaillé de l'Excursion de Mâcon à Solutré (Saône-et-Loire). [17 Août 1907].

apercevons la silhouette majestueuse de la roche, semblable à la proue d'un gigantesque navire échoué (*Fig.* 23).

A midi, nous atteignons le bourg de Solutré, où le déjeuner était servi à l'hôtel Desroches, dans la grande salle de bal. Aux congressistes s'étaient joints de nombreux membres de l'Académie de Mâcon. Au dessert, après échange de toasts divers, la parole est donnée à M. le comte de Zeppelin-Aschhausen, qui représente aujourd'hui, à la table d'honneur, la Science étrangère.

Mesdames et Messieurs,

La session touchant à sa fin, il me tient à cœur de vous remercier ici, au nom de mes compatriotes, et en particulier de la part de la *Société*

royale du 11 juillet 1829, a son siège social dans l'*Hôtel Senecé*, acquis par elle le 7 mai 1896, et où elle s'est installée le 28 novembre suivant. Elle se compose, en dehors de quelques membres d'honneur, de membres titulaires, dont le nombre est *limité à 30* par l'ordonnance royale de 1829, et de membres associés en nombre indéterminé. Elle a pour objet de réunir intellectuellement, dans ses diverses sections (Arts, Sciences, Lettres, Agriculture, Encouragement au bien), les hommes qui, par leurs œuvres, leurs recherches, font honneur au département de Saône-et-Loire, et en outre tous ceux qui s'intéressent activement à ses travaux et à son action morale. L'archéologie et l'histoire locale occupent une large place dans ses études. L'Académie tient le premier jeudi de chaque mois une séance ordinaire privée, et, le 28 novembre de chaque année, une séance générale publique.

d'Anthropologie d'Allemagne, ainsi qu'au nom de la *Société d'histoire et d'archéologie* de Metz, pour l'excellent accueil que vous nous avez fait.

Dans peu de jours nous serons loin d'ici; mais nous emportons et nous conserverons toujours un souvenir ineffaçable de ce Congrès dont les séances nous ont intéressé au plus haut degré et dont les excursions, si admirablement organisées, nous ont fait connaître non seulement des sites préhistoriques et historiques des plus intéressants, mais aussi une belle partie de cet admirable pays de Bourgogne ! Si je m'adresse en premier lieu à votre distingué Président et à votre Comité, veuillez bien croire que je ne saurais assez remercier tous ceux qui ont contribué à rendre si agréable pour nous le séjour en France. Je garderai aussi le meilleur souvenir du bon accueil qui nous a été fait tout à l'heure à Mâcon par l'Académie dans son bel hôtel. Je voudrais que les rapports

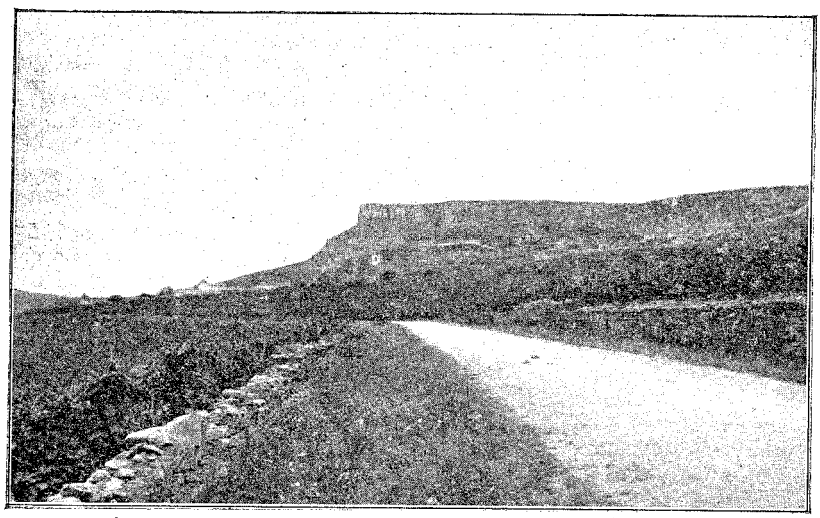


Fig. 23. — Le Rocher de Solutré, vu de la route d'arrivée. [Cliché Ch. Schleicher].

qui viennent de s'établir ne demeurent pas rien que passagers. Ils sont basés sur le noble et commun intérêt de la science, qui ne connaît pas les limites des frontières, et qui nous permet de reléguer à l'arrière-plan les choses qui séparent les hommes. Je me permets donc de vous proposer une excursion en Alsace-Lorraine, lorsque le Congrès se réunira un jour dans la région de l'est de la France. Les gisements des briqueteries de la vallée de la Seille près de Château-Salins, dont nous croyons avoir établi la signification, pourront vous intéresser, comme aussi le passé gallo-romain de la ville de Metz. Il m'est agréable de vous dire ici que notre *Société d'Histoire* entretient déjà les meilleurs rapports avec bon nombre de vos compatriotes, et que nous sommes en relation avec beaucoup de Sociétés scientifiques françaises. Les savants français ont toujours été et ils seront toujours les bienvenus parmi nous. C'est dans ce sens que je vous prie de bien vouloir examiner ma proposition;

et je vous assure de notre meilleur accueil si vous y donnez suite. Il me serait particulièrement agréable si une occasion pareille me permettait de saluer un jour, avec la *Société d'histoire* de Metz, dont je me fais l'interprête, le Congrès préhistorique de France.

M. le Président remercie bien vivement le distingué Président de la *Société d'Histoire et d'Archéologie lorraine* et Délégué de la *Société d'Anthropologie d'Allemagne* des paroles aimables qu'il vient d'adresser, au nom de deux aussi importants organismes scientifiques, au *IIIe Congrès préhistorique de France*. L'invitation courtoise qui vient d'être formulée est un signe nouveau de la bienfaisante action de la Science sur les relations internationales. Cette invitation sera transmise par le Comité du Congrès, près de terminer son existence, à ceux qui auront charge d'organiser les

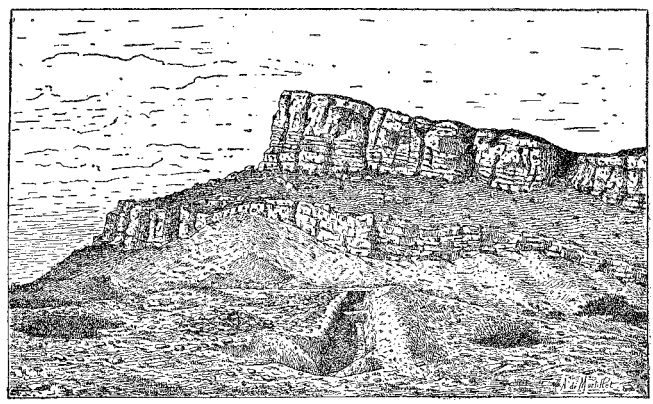


Fig. 24.— *Le Crot du Charnier*, à Solutré, lors des premières fouilles ! [A. de Mortillet].

futurs Congrès ; et il est certain que ceux-ci en tiendront le plus grand compte dans leurs choix, qu'il est impossible de préjuger, soit comme date, soit comme lieu, même pour la réunion la plus prochaine.

Au moment du café, une très intéressante Conférence fut faite, par le Dr Arcelin fils (de Lyon), sur les *fouilles récentes* faites par lui dans ce gisement classique. — Tout le monde admire les beaux spécimens recueillis et les magnifiques diapositifs en couleurs représentant la série des travaux.

M. A. de Mortillet, sur la demande du Président, expose à son tour, avec l'autorité qu'on lui connaît, l'historique des fouilles anciennes, ainsi que ses vues personnelles, et, après que M. Guébhard a remercié chacun, et particulièrement son excellent con-

frère le Dr Arcelin, dont les soins dévoués ont si bien facilité l'excellente installation du banquet, à 2 heures, sous une pluie fine, nous commençons l'ascension ; et nous arrivons sur le terre-plein du *Crot du Charnier*, surnom dû à la grande quantité d'os qu'on y rencontre. Les os de *cheval* sont là par milliers, ainsi que des os de renne, de bœuf, etc.; et chacun de nous peut en recueillir de très beaux échantillons.

Sous la conduite de M. le Dr Arcelin fils, nous examinons avec le plus grand intérêt les grandes *tranchées* qu'il a fait ouvrir dans le sol, à notre intention; et nous pouvons nous rendre compte par nous-mêmes de la composition du terrain et de l'emplacement des foyers qui ont conservé jusqu'à nos jours ces beaux et délicats instruments de l'époque solutréenne.

Sur le terrain même des fouilles, M. le Dr Arcelin donne des détails précis sur ses travaux, qui complètent sa conférence du déjeuner; et une discussion scientifique s'engage sur ses trouvailles, ses conclusions, et la stratigraphie de Solutré.

M. Adrien de Mortillet, après avoir félicité M. le Dr Arcelin fils de continuer si dignement les travaux de son père, en qualité de Président d'honneur de la *Société préhistorique de France*, se permet de ne pas être tout-à-fait de son avis, au point de vue scientifique.

Pour lui, il y a eu des *remaniements* énormes à Solutré ; tous les dépôts sont *bouleversés*; et, du moins au point de vue *stratigraphique* pur, il n'y a rien à tirer de cette localité fameuse, surtout en raison des glissements qui s'y sont produits.

M. Rutot, après examen attentif de la longue tranchée creusée à Solutré, dans le sens de la pente normale du terrain, déclare qu'il voit très nettement tout ce que M. Arcelin vient de nous montrer. Il reconnaît l'existence, au sommet, tout le long de la tranchée, d'un premier niveau, de teinte rougeâtre, renfermant une industrie *magdalénienne* bien caractérisée. Ensuite s'étend en dessous le niveau blanc, très continu, avec traces de foyers, qui est celui du « magma d'os de chevaux », avec industrie *solutréenne* typique. Enfin, au bas, se développe un épais niveau rougeâtre, inférieur, avec traces de foyers renfermant une industrie à formes *moustériennes* en décadence, mélangées à des lames très retouchées sur les bords, avec larges encoches, qui reproduisent parfaitement ce que l'on rencontre à Cro-Magnon, à Gorge d'Enfer, et surtout à la Ferrassie.

Il est vrai que M. A. de Mortillet rappelle que des mouvements de glissement se sont produits dans les terrains, qui ont pu amener des dérangements plus ou moins sensibles; et il nous désigne notamment une petite faille, visible en un point de la tranchée, comme trace évidente de ces dérangements. Certes, la faille existe; mais, aux yeux de M. Ru-

tot, elle est loin d'avoir l'importance qu'on lui attribue. Il y a simple rejet, peu prononcé, des couches, le long de la fissure très inclinée, sans perturbation ni d'un côté ni de l'autre. L'orateur est fort habitué à observer des failles semblables le long de la vallée de la Senne, qui traverse Bruxelles. Sous cette ville, existe un complexus de couches sableuses de l'Eocène supérieur et moyen, reposant sur un sable très fin, aquifère, boulant, appartenant à l'Eocène inférieur, qui s'étend lui-même sur un large soubassement d'argile. Or, la vallée s'est creusée, à l'époque quaternaire, de quinze à trente mètres plus bas que le contact du sable fin sur l'argile, de sorte que ces sables ont foiré dans la vallée, entraînant dans leur descente la série des couches supérieures.

Celles-ci étant généralement meubles ou peu consistantes, on serait en droit de s'imaginer qu'il a dû se passer des phénomènes très compliqués, des glissements, des mélanges, des déplacements, allant jusqu'au renversement ; et, cependant, en réalité, rien de tout cela ne s'est passé

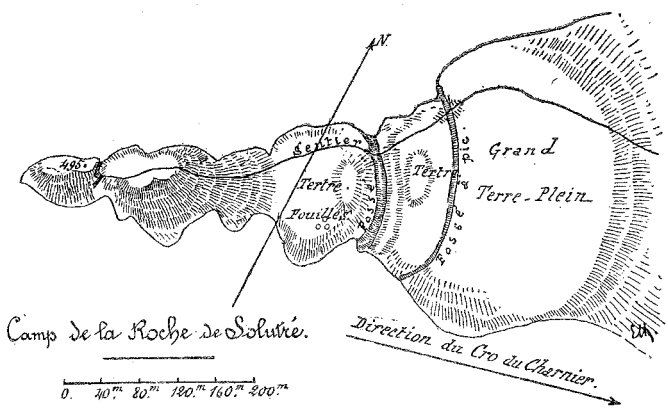


Fig. 25. — Plan du Camp de la Roche de Solutré (Saône-et-Loire). [*Eperon barré*].

le plus souvent. Le foirage s'effectuant avec lenteur et successivement, il s'est formé, parallèlement aux rives, une série de fissures fort inclinées qui ont été le point de départ de la formation de petites failles très nettes, les plus proche de la rivière étant celles qui ont le plus joué, et les plus éloignées des cours d'eau présentant le minimum de rejet. Il se fait, qu'en s'élevant sur le versant, depuis le bas jusqu'en haut, on rencontre des paquets de couches en superpositions normales, mais plus ou moins descendues, chaque paquet permettant de retrouver l'ordre naturel des couches, sans bouleversement, sans mélange et surtout sans renversements.

Les mêmes faits se sont passés à Solutré, sur une beaucoup plus faible échelle, de sorte qu''il n'est pas possible à M. Rutot d'attribuer aux glissements constatés et soulignés par la petite faille visible, une importance telle, par exemple, qu'un renversement ou une interversion des couches, comme tend à le faire croire M. A. de Mortillet.

Pour l'orateur, il n'y a pas de doute que les choses sont telles que nous les voyons ; que les trois niveaux de foyers sont réellement dans

l'ordre de superposition qu'ils occupent, et, par conséquent, que les foyers inférieurs à industrie aurignacienne sont bien situés *en dessous* du *magma à chevaux* du Solutréen, comme celui-ci est lui-même en dessous des foyers à industrie magdalénienne. Tirer d'autres conclusions des faits visibles serait dépasser de beaucoup la portée de leur signification véritable.

M. le Dr Marcel Baudouin ramasse, au niveau même des fouilles, devant le Congrès, des débris *d'os de chevaux*, qui lui paraissent, sinon présenter des traces d'utilisation par l'homme, à la manière de certains os de la station *moustérienne* de La Quina, du moins celles d'une *préparation voulue* pour cette utilisation ultérieure. Il s'agit en particulier d'épiphyses inférieures d'humérus de cheval, trouvées en assez grand nombre, qui ont été travaillées pour leur donner la forme des *enclumes* trouvées et décrites à La Quina par notre collègue Henri Martin (1).

Toutefois il ne remarque *pas de traces d'utilisation sur des os préparés*, qu'il a rencontrés ce jour-là.

M. le Dr M. Baudouin en tire certaines conclusions qui lui font admettre, en ce point, la présence à un moment donné, d'Humérus du *Moustérien supérieur*. Reste à élucider, bien entendu, la situation stratigraphique, dans le gisement, de ces *humérus de Chevaux préparés*, et surtout leur rapport avec ce qu'on appelle ici la *Couche à Chevaux*.

L'examen des tranchées de M. Arcelin terminé, on entreprend l'*ascension du Rocher de Solutré*, par la *montée à pic* (*Fig.* 24). On visite l'emplacement du *Camp préhistorique* et les vestiges de l'ancien *Château-fort* (*Fig.* 25), qui s'élevait au moyen âge sur ce rocher dénudé. Arrivés à la pointe extrême, on est à 495 mètres d'altitude, et on jouit d'une vue magnifique sur les environs, tout plantés de vignobles, sur les monts du Lyonnais, du Dauphiné, du Jura et des Alpes.

A 5 heures, le signal du départ est donné. On descend vers Solutré, à 5 h. 1/4; on remonte en voitures pour se rendre à Mâcon, à l'Hôtel des Champs-Elysées, où a lieu le dîner à 6 h. 30.

Au dessert, divers discours sont prononcés par M. le Maire de Mâcon, MM. Battanchon, Président de l'Académie de Mâcon, Rutot, O. Montelius, W. Schmidt et M. le Dr Guébhard.

A la demande de M. O. Montelius, M. Rutot a pris la parole, au nom des membres étrangers qui quittent ici le Congrès, pour remercier les membres du Comité d'organisation et les organisateurs des excursions. M. Rutot passe en revue le rôle de chacun et ne trouve que des éloges — bien mérités — à décerner. Chacun a fait largement son devoir, parfois pénible ; aussi le Congrès d'Autun constitue-t-il une réussite complète, dont on ne peut que féliciter hautement tous les organisateurs.

(1) *Bull. et Mém. Soc. Anthropol. de Paris*, 1907.

Nous nous rendons ensuite à la gare de Mâcon, toute proche. Nous reprenons, à 8 heures, le train pour Chalon-sur-Saône. A 9 h. 1/2, nous débarquons à nouveau à la gare de Chalon-sur-Saône ; et nous regagnons les hôtels que nous occupions la veille.

c) *Liste des Membres ayant assistés à l'Excursion.*

MM. le Dr Schulze-Veltrup. Renaud, Hutteau, I. Pranishnikoff, Raynal, Marot, le Dr Cart, le Dr A. Guébhard, de Zeltner, Rathgen, le Dr Marcel Baudouin, L. Giraux, Mme Giraux, MM. Veyriras, Chapelet, Ch. Schleicher, Rutot, Hue, Welter, Dr Kossinna, Dr Haacke, Feyerabend, Doigneau, Waldemar Schmidt, Emile Schmidt, Cheminade, Karl von den Steinen, Ehrenreich, Coutil, Dauphin, Mme Dauphin, MM. Evrard, Graillot, Mollandin, Dr Gilbert, Berthoud, Tabariès de Grandsaignes, Feuvrier, Henriot, Crova, Mme Crova, MM. R. de Ricard, Bazeneyrie, Fouju, Peabody, Dr Keune, Dr Brulard Janson, Florance, Mme Florance, M. Pasteur, Mme Pasteur, MM. Deydier, Forbes, Molin, Langlassé, Langlassé fils, Carnis, Mme Carnis, MM. Schaudel. Dramard, Matruchot, Mme Wuhrer, Mlle Wuhrer, MM. Vasseur, Costa de Beauregard, Duvaux. Foucault, Réveil, Clément, le Dr Henri Martin, Adrien de Mortillet, le comte de Beaupré. Commont, Wavre, Chauvet, Jousset de Bellesme, Guignard, Pagès Allary, Dubois de la Rüe, Oscar Montélius, Fessard, comte de Pas, Guébhard fils Baclé, Mlle Baclé, MM. Bouvet, Dr Gidon, Mlle Gidon, MM. Dickins, Finot, Bardié, Farochon, Morin Jean, Morin Alexis, Simans, le comte de Zeppelin, Olivier, Olivier fils.

IV. — **ALISE-SAINTE-REINE** (*Fouilles d'Alesia*).

Dimanche 18 Aout 1907.

a) *Programme détaillé.*

Chalon-sur-Saône.— *Petit Déjeuner* dans les Hôtels..... 5 h. 30
Rendez-vous à la Gare de Chalon..... 6 h. »
Départ par chemin de fer pour Les Laumes..... 6 h. 13
Les Laumes. — Arrivée en gare des Laumes (Plaine où campa l'armée de César)..... 10 h. 33
Montée en voitures dans la cour de la gare..... 10 h. 45
Arrêt : Visite d'une partie, remise au jour, des ouvrages construits par César..... 11 h. 15
Alise-Sainte-Reine. — Arrivée au bourg d'Alise-Sainte-Reine.. 11 h. 30
Arrivée à la *tente*, où sera servi le déjeuner (*Mont-Auxois*)..... 11 h. 45
Déjeuner sous la *tente* (Hôtel Vercingétorix) au Sommet du Mont Auxois..... 12 h. »
Alesia. — Visite des Fouilles d'Alesia, sous la direction du Commandant Espérandieu..... 2 h. »
Résumé des travaux exécutés, par le Commandant Espérandieu.
Théâtre, hémicycle et autres parties ; grand Edifice public ; *Temple ; Voies romaines ; Place publique ; Puits à eau ; Habita-*

tions gauloises; Habitations et *Caves galio-romaines; Canalisations d'eau*... ..... de 2 h. à 4 h. »
Visite à la Statue de Vercingétorix (*Rendez-vous général* pour le RETOUR)..... 4 h. 15
Alise-Sainte-Reine. — Descente à pied dans le bourg d'Alise-Sainte-Reine (Cartes postales éditées au bénéfice des fouilles par *Pro-Alesia*)..... 4 h. 20
Visite du Musée des Fouilles actuelles (Société des Sciences de Semur)..... 4 h. 30
Visite du Musée communal..... 5 h. »
Départ en voitures, devant le Musée communal pour les Laumes. 5 h. 30
Les Laumes. — Arrivée aux Laumes..... 5 h. 50
DINER aux Laumes..... 6 h. » (1)

APRÈS LE DINER, aux Laumes, DISLOCATION DU IIIe CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE.

Avis — Les personnes qui désiraient quitter le soir même la station des Laumes, où les places dans les hôtels, pour coucher, sont limitées, pouvaient prendre les trains suivants : 1° *Direction de Paris* : Départ des Laumes, 7 h. 20. Arrivée à Paris, 11 h. 55. 2° *Direction de Dijon-Lyon-Marseille* : Départs pour Dijon, des Laumes, 8 h. 19 et 10 h. 12. Arrivée à Dijon, 9 h. 48 et 11 h. 11. — Départ de Dijon pour Lyon, minuit 27. Arrivée à Lyon, 3 h. 33 matin ; à Marseille 8 h. 59 matin. 3° *Direction de Semur :* Départ des Laumes,

()

b) *Récit détaillé de l'Excursion.*

1° Tôt levés, le rendez-vous à la gare de Chalon-sur-Saône ayant été fixé à 6 heures, nous nous retrouvons, pour cette quatrième

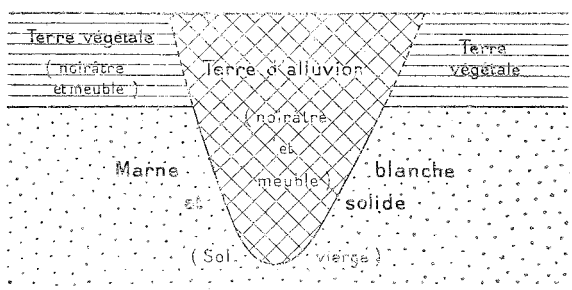


Fig. 26. — Coupe théorique du sol et d'un Fossé de César, dans la plaine des Laumes. [Cliché de *Pro Alesia*].

et dernière excursion, presque aussi nombreux que les journées précédentes.

(1) Le prix de l'excursion comprenait : le petit déjeuner à Chalon-sur-Saône, le chemin de fer de Chalon à Chagny (*a*), le déjeuner à Alise-Sainte-Reine (sous la tente), les entrées aux Musées d'Alise et aux fouilles, les voitures d'Alise, le dîner aux Laumes, et les pourboires.

(*a*) En effet, les Congressistes rentrant dans la direction de Paris devaient utiliser leur billet de retour du Congrès à 50 0/0 de réduction de Chagny aux Laumes. — On avait pris, pour les autres voyageurs, un billet spécial de Chalon aux Laumes.

A 6 h. 13, le train filait dans la direction des Laumes où nous débarquions à 10 h. 1/2 seulement, après un long trajet en train omnibus. La gare des Laumes occupe le centre de la plaine où campa l'armée de César. M. le commandant Espérandieu nous attend dans la cour de la gare, ainsi que M. le Dr Simon, Président de la *Société des Sciences naturelles de Semur*.

2° On monte en voitures et se dirige vers Alise. Bientôt nous nous arrêtons devant une partie, remise au jour, par M. Espérandieu, du *Fossé de circonvallation* (*Fig.* 26), creusé dans la plaine

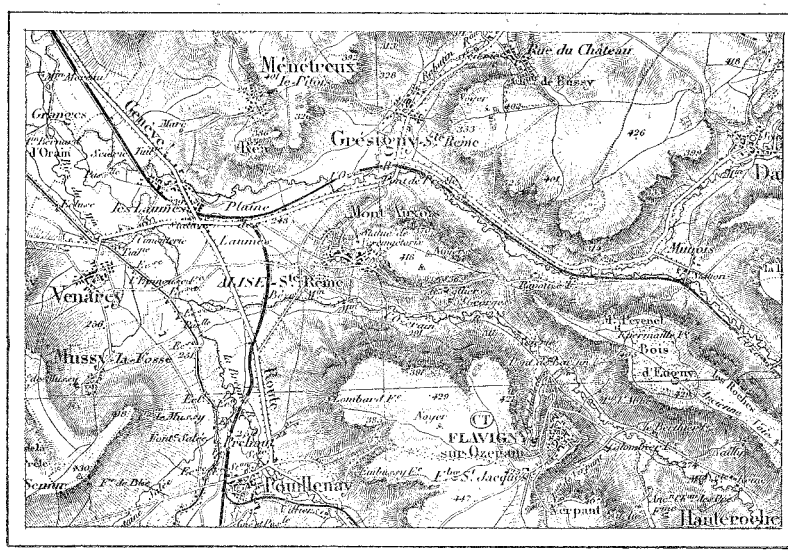


Fig. 27. — Situation du Mont-Auxois et d'Alésia [D'après la carte d'Etat-Major]. [Cliché de *Pro Alesia*].

par César (1). On en aperçoit très distinctement la structure au bord même de la route.

(1) Les segments d'ouvrages que le commandant Espérandieu, de l'État-major de l'armée, directeur des fouilles d'Alésia, a fait mettre au jour dans ce point de la plaine des Laumes, ont permis de reconnaître l'exactitude du *fossé de circonvallation*, tel que César l'a décrit. Ce fossé fut creusé dans une sorte de conglomérat très résistant, et il est aujourd'hui comblé par de la terre végétale, qui tranche nettement, par sa constitution et même par sa couleur, sur les parties que la pioche des Romains n'a pas entamées. Les talus en sont aussi nets qu'au premier jour ; et, s'il pouvait y avoir des doutes sur l'identification d'Alise-Sainte-Reine avec Alésia, la coupe du terrain, telle que M. Espérandieu l'a fait pratiquer, serait entièrement de nature à les faire disparaître. Ainsi que l'a fait remarquer le Secrétaire général du Congrès, il s'agit là d'une fouille extrêmement importante. Cette découverte des fossés de César n'est d'ailleurs pas nouvelle ; elle remonte aux travaux qui furent ordonnés par Napoléon III, il y aura bientôt un demi-siècle ; mais personne, depuis lors, ne les avait jamais revus.

A 11 h. 1/2, les voitures nous déposent dans le bourg même d'Alise-Sainte-Reine.

Nous gravissons alors à pied la pente qui conduit au *sommet du plateau*, à l'extrémité duquel une vaste tente a été dressée et où le déjeuner était servi, comme au Mont-Beuvray.

3° Pendant le repas, M. L. Matruchot, le distingué directeur de l'intéressante revue *Pro Alesia*, puis M. le Commandant Espérandieu, nous donnent des explications sur les importantes fouilles du Mont-Auxois.

Puis M. le Dr Adrien Simon, Président de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur, souhaite la bienvenue au Congrès en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur, je tiens à vous remercier du grand honneur que vous nous faites aujourd'hui en venant visiter nos fouilles d'Alise et vous rendre compte des découvertes auxquelles elles ont donné lieu.

Votre visite est le témoignage le plus éloquent du prix que vous attachez à nos travaux, et nous vous sommes profondément reconnaissants de la marque de sympathie que vous nous apportez : si nous acceptons avec plaisir tous les encouragements, d'où qu'ils nous viennent, nous sommes particulièrement sensibles, vous le comprenez, à ceux dont nous honore le monde savant.

Nous vous savons d'autant plus de gré de votre visite, que nos fouilles ne rentrent pas précisément dans le cadre ordinaire de vos études. Vous travaillez à fonder la science difficile des temps antéhistoriques, tandis que nos recherches se rapportent à une époque qui, comparativement aux âges lointains dont vous vous occupez, est presque une époque récente, puisqu'elle ne remonte qu'à deux mille ans — c'est d'hier! — Mais à cette époque se rattachent, en même temps que nos origines nationales, des événements à jamais mémorables, et c'est cette circonstance qui donne à nos fouilles un intérêt que vous avez tenu à souligner par votre visite.

Vos travaux et les nôtres ont, au surplus, un point commun : nous demandons, les uns et les autres, à la terre de nous livrer les secrets que le passé a enfermés dans ses entrailles et qu'elle a jusqu'ici tenus cachés. Tandis que, par vos travaux et ceux de vos devanciers, la question des origines positives de l'homme s'éclaire peu à peu, tandis que, par vos savantes études, nous apprenons à connaître ce que furent les mœurs et la rude existence des premiers hommes qui ont habité notre globe, d'autres chercheurs, sur les pas desquels nous nous efforçons de marcher, font sortir le monde celtique de la grotte de pierre où il dormait depuis des siècles. Et c'est là, pour nous, Français, une œuvre profondément attachante, car par ces recherches, « la Gaule notre mère », comme l'a dit un grand historien, « nous rend plus que des « œuvres d'art, plus que des monuments, symboles de la pensée ; elle

« nous rend sa pensée elle-même ; son âme impérissable nous parle à « travers les siècles ; et nous n'en sommes plus exclusivement réduits, « pour connaître le génie et les croyances de nos aïeux, au témoignage « des races étrangères ».

Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs, c'est la science qui nous unit et qui nous réunit aujourd'hui, la science, instrument précieux de concorde et d'union, qui rapproche les hommes et les peuples, et qui sera certainement l'agent le plus puissant de cette entente cordiale entre toutes les nations, que nous appelons de tous nos vœux et dont vous aurez été, Messieurs, les ouvriers les plus utiles et les plus dévoués. A cette œuvre de concorde vous collaborez, vous aussi, Mesdames, en vous mêlant à nous, et ce n'est que justice de vous féliciter et de vous remercier d'une collaboration si féconde.

Je bois donc à la Science, à ses luttes bienfaisantes et à ses victoires pacifiques, qui ne lèsent aucun droit, ne dépouillent personne et ne font pas de vaincus. Je bois aux éminents représentants de la Science qui nous honorent de leur visite et qui, par leur ardeur à découvrir des vérités nouvelles, enseignent l'amour de la Science et le noble culte du savoir. Je bois aux Dames qui, en augmentant le charme de nos Congrès, en assurent le succès et contribuent ainsi à la diffusion de la Science.

Le Président du Congrès, M. le Dr A. Guébhard, répond.

Je tiens à associer dans un même remerciement M. le *Président de la Société des Sciences de Semur* et M. le *Directeur scientifique des fouilles d'Alise*, l'un, mon excellent confrère le Dr Simon, pour avoir bien voulu nous permettre de venir apprécier sur place, sans encourir certaines prohibitions draconniennes (1), l'œuvre, dont la Société de Semur fut l'initiatrice, l'autre, M. le commandant Espérandieu, pour avoir si brillamment exposé la manière dont il met tous les jours cette œuvre en valeur.

« Par la pioche et par la plume, » — ceci dit pour M. Matruchot, dont nous ne saurions accepter, en la circonstance, le trop modeste effacement, — nous voyons (s'il est permis de s'exprimer ainsi), revivre la mort d'un de ces oppidums qui font l'objet spécial de nos études, mort féconde, s'il en fut, puisque d'elle renaquit l'Alesia gallo-romaine, et Alise la coquette..., et le *Pro Alesia!*

M. Fr.-Victor Dickins remercie, au nom des savants étrangers, les organisateurs de telles excursions, si bien préparées et si bien réussies, qu'on se demande comment on a pu obtenir un tel résultat.

M. Wavre (de Neuchâtel), au nom des Helvètes, porte un toast très humoristique aux descendants des Gaulois d'Alise. Il nous invite à aller voir les stations lacustres de son pays.

(1) M. le Dr Simon, sur notre demande, voulut bien lever l'interdiction rigoureuse de photographier ; et même il se refusa à accepter, lorsque notre caissier voulut le régler, le prix des entrées aux Fouilles.

M. Guébhard répond à ces délégués de l'étranger.

« Je me sens très touché des paroles si cordiales du fidèle ami anglais de nos premiers Congrès, qui, après être venu nous faire connaître à Autun un *Japon préhistorique* inédit, s'en retournera certainement plus enthousiaste que jamais du beau pays éduen.

Puisse-t-il être encore des nôtres, si jamais, attirés par l'aimable invite du savant Directeur des fouilles de la Tène, nous nous rapprochons de la frontière des Helvètes pour aller sonder des lacs au lieu d'explorer des sommets. »

En dehors des personnes déjà citées, assistaient à ce déjeuner M. Ligeron, maire d'Alise, conseiller général et M. le Sous-Préfet de Semur.

Au moment du dessert, la gracieuse M^lle^ Marlet qui a le dépôt des cartes postales des fouilles à Alise, a circulé parmi les convives, après présentation par M. Matruchot. On se disputait littéralement les séries de vues, qu'elle distribuait au profit des Fouilles.

2° Après-midi : Visite des Fouilles.

A 2 heures, commence la visite des fouilles d'Alésia, sous la savante direction du commandant Espérandieu, qui nous conduit d'abord, sur l'emplacement du *Théâtre*, dont les fondations ont été complètement dégagées. On distingue très nettement les murs de l'hémicycle, quelques logettes sur les côtés du théâtre, les murs de façade. Tout auprès se trouvent les restes d'un *Temple gallo-romain*, monument à trois absides, exhumé il y a juste un an.

Nous parcourons ensuite un tronçon de voie romaine, dont le *hérisson*, formé de pierres plates mises de champ, est bien visible; puis la *place publique;* nous voyons des vestiges d'*habitations gauloises*, dont l'une, dénommée la *Cave du Silène* (à cause d'une statuette qui y fut trouvée), possède encore un escalier en parfait état de conservation.

Plus loin, une autre cave, déblayée en juin 1906, nous montre trois systèmes différents de constructions de *murs*, superposés les uns aux autres, vestiges de trois époques gallo-romaines de l'existence d'Alésia.

Plus loin encore des *niches en voûtes*, construites dans les murs de caves, semblent avoir été faites il y a quelques années à peine; des *puits à eau gallo-romains;* une très curieuse *canalisation* d'eau; une grande masse de *béton romain*, presque à fleur du sol, etc., etc.

Cette visite nous intéresse au plus haut point, et nous sommes émerveillés en constatant le travail énorme qui a été entrepris là, avec tant de science et de méthode, pour exhumer les restes d'une

dieu et de l'ancien maire d'Alise, M. Pernet, directeur du chantier des fouilles.

Nos voitures nous attendent à la sortie du bourg ; nous y montons à 5 h. 3/4, et à 6 heures, nous arrivons aux Laumes. Le dîner a lieu à l'hôtel de la gare, proche la station.

Au dessert, le dernier toast est porté par un savant étranger, représentant la *Société allemande d'Anthropologie et de Préhistoire*, M. le Pr Kossinna (de Berlin). Il s'exprime ainsi :

Mesdames, Messieurs,

La semaine a été belle, mais difficile ; nous sommes tous fatigués et je ne veux pas vous fatiguer encore par mes paroles. Mais il faut que je vous répète toujours à nouveau les plus grands remerciements, non seulement de ma part, mais aussi de la part de mes compatriotes allemands, pour cet accueil aimable, incomparable, pour ces journées de science profonde et des plus nobles jouissances, que nous n'oublierons jamais dans toute notre vie. Nous ne pouvons que souhaiter et espérer que vous nous donnerez revanche en visitant les Congrès de la Société allemande d'Anthropologie et de Préhistoire, qui m'a délégué auprès de vous. L'an prochain, à Francfort-sur-Mein, nous serons enchantés de vous faire un accueil égal, comme nous l'avons trouvé chez vous. Enfin, je bois à une longue durée de l'entente cordiale entre les Préhistoriens et les Archéologues de la France et ceux de l'Allemagne.

Le Président du Congrès, M. le Dr A. Guébhard, prend une dernière fois la parole et, après avoir encore remercié les étrangers qui nous sont restés fidèles jusqu'au bout, ajoute ces mots :

Voici venu le triste instant des adieux! Et cependant je ne vois partout que sourires! C'est que, si, pendant tout le jour, le ciel nous a souri, derrière la séparation nous sourit l'espérance du revoir.

Mieux que tous règlements, succès oblige, et nous pouvons crier en toute confiance : le *IIIe Congrès préhistorique* est mort, vive le *IVe Congrès!*

Il vivra, grâce, aux excellents ouvriers qui demeureront à la tâche obscure et longue, tandis que disparaîtra l'éphémère président que vous mîtes aux honneurs. Je ne saurais trop le redire : ce n'est point à celui-ci que doit aller votre gratitude, mais aux dévoués collaborateurs qui ont eu toute la peine : au grand et parfait organisateur qu'est le Dr Baudouin ; à l'excellent ministre des finances, si ménager de nos derniers, qu'est M. Louis Giraux ; à nos fidèles Dangeau, MM. Henri Martin, Charles Schleicher, Edmond Hue, qui enregistrent nos gestes et compileront le formidable volume où revivra notre vie de huit jours!

Grâce à eux, la fortune encore nous sourira, — surtout si vous voulez bien, Mesdames, malgré la fièvre de l'heure du train, promettre de nous rapporter le plus gracieux de tous les sourires, auquel je puis enfin, libéré des dernières contraintes protocolaires, rendre *in extremis* le juste hommage qui lui est déjà venu de tous côtés.

Au revoir, Mesdames et Messieurs ! — Au *IVe Congrès!*

PRIX DU CONGRÈS PRÉHISTORIQUE

AUTUN 1907.

(*Voir page 45*).

Le Bureau du Congrès, lié par la clause *territoriale* du Prix, et par la volonté manifeste du généreux donateur de récompenser surtout, parmi les œuvres relatives aux défenses préhistoriques de la région, une étude *éduenne*, a décidé d'attribuer le Prix de 125 Francs à M. ÉMILE MENAND, pour sa *Note sur l'Enceinte préhistorique de Châteauneuf, commune de Saint-Martin-sous-Montaigu* (*Saône-et-Loire*), dans l'espoir que de nouvelles fouilles puissent apporter quelques renseignements sur la contemporanéité des ouvrages défensifs et des cases néolithiques rectangulaires, découvertes par M. MENAND.

Sur la proposition de M. Charles Schleicher, des félicitations unanimes sont ensuite adressées à M. le Dr Marcel Baudouin, Secrétaire général du Congrès, ainsi qu'à M. Louis Giraux, Trésorier, pour les quatre journées d'excursions (1), si bien réussies grâce à leur énergie et à leur grande expérience des Congrès. — Le programme, très chargé, a été exécuté en tous points, sans aucun accroc, sans aucun flottement. Et bien sincères étaient les compliments qui leur ont été adressés, en reconnaissance des services qu'ils avaient rendus pour assurer, d'une façon aussi magistrale, le succès final du *3e Congrès Préhistorique de France*.

Après avoir fait battre plusieurs bans en leur honneur, M. le Président déclare close la IIIe session du Congrès Préhistorique de France.

On se sépare à regret. Les uns se dirigent immédiatement sur Paris ; les autres vers Dijon. Mais chacun emporte un excellent souvenir de ce *3e Congrès préhistorique* et souhaite qu'on se retrouve, l'an prochain, aussi nombreux, pour visiter une autre partie de la France, dont le sol est si riche en vestiges historiques et préhistoriques.

c) *Liste des Congressistes ayant assisté à la dernière Excursion.*

MM. le Dr Schulze-Veltrup, Renaud, Hutteau, I. Pranishnikoff, Raynaud, Marot, le Dr Cart, le Dr A. Guébhard, de Zeltner, Rathgen, le Dr Marcel Baudouin, L. Giraux, Mme Giraux, MM. Veyriras, Cotinaud, Ch. Schleicher, Rutot, Th. Welter, le Pr Kossinna, le Dr Haacke, Feyerabend, Doigneau, Cheminade, Karl von den Steinen, le Dr Ehrenreich, Dauphin, Mme Dauphin, MM. Evrard, le Dr Gilbert, Berthoud, Tabariès de Grandsaignes, Feuvrier, Henriot, Crova, Mme Crova, MM. R. de Ricard, Bazeneyrie, le Dr Keune, Janson, Florance, Mme Florance, MM. Lafleur, Molin, Langlassé, Langlassé fils, Carnis, Mme Carnis, MM. Dramard, Matruchot, Mme Wuhrer, Mlle Wuhrer, MM. Vasseur, Costa de Beauregard, Duvaux, Foucault, Dr Reveil, Clément, Dr Henri Martin, Comte Beaupré, Commont, Wavre, Chauvet, Guignard, Pagès-Allary, Dubois de la Rüe, Oscar Montelius, Fessard, de Pas, Baclé, Mlle Baclé, Bouvet, le Dr Gidon, Mlle Gidon, Dickins, Finot, Bardié, Farochon, Jean Morin, Cl. Morin, Simons, Comte Zeppelin.

(1) Le Prix global des quatre dernières Excursions était de *Soixante-sept* Francs.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES.

M. le Dr Adrien Guébhard, ayant, en sa qualité de Président du IIIe *Congrès préhistorique de France*, sollicité du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, des récompenses honorifiques en faveur des membres de la *Société préhistorique de France*, des membres du Congrès d'Autun, et des savants étrangers qui y ont assisté et collaboré à ses travaux, M. le Ministre a bien voulu prendre des arrêtés, par lesquels ont été nommés :

1° **Officier de l'Instruction publique :**

M. Charles Schleicher, éditeur, à Paris.

2° **Officiers d'Académie :**

MM. le Dr Ballet, ✻, Président de la *Société préhistorique de France* (Paris).

J. Malaussène, Membre de la *Société préhistorique de France* (Semur).

H. Marot, Membre de la *Société préhistorique de France* (Paris).

Porte, Conservateur du *Musée d'Histoire naturelle* (Autun).

F. Victor Dickins, ancien Registrar de l'Université de Londres.

Charles Peabody, Instructor in European Archeology, Harvard University, Cambridge, U. S.

W. Wavre, Conservateur du Musée archéologique de Neuchâtel (Suisse).

SOUSCRIPTION MINISTÉRIELLE.

Sur la demande de M. le Dr A. Guébhard, *Président du Congrès*, M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu, par un arrêté spécial, honorer la présente publication des travaux du Congrès d'une souscription à *Cinquante* exemplaires, en lui accordant une subvention de Mille Francs.

DON

POUR UN FONDS DE

CARTES POSTALES DES CONGRÈS PRÉHISTORIQUES.

Un de nos amis, désireux d'assurer par l'image un souvenir durable des Congrès, a pris à sa charge tous les frais et toute la peine de la création d'une première série de *douze Cartes postales*, dues aux meilleurs objectifs du Congrès, et rappelant les incidents principaux des excursions qui en constituent la partie intime.

Ces cartes sont émises chez MM. Schleicher frères, 61, rue des Saints-Pères, à Paris, au prix de **un franc la série**; et, comme *le produit intégral de la vente doit être exclusivement consacré à l'amélioration de ce service spécial pour les prochains Congrès*, nous engageons vivement les amateurs à faire leurs commandes sans attendre, car ce premier tirage est limité et les demandes tardives risqueraient de ne pouvoir être satisfaites.

CONFÉRENCE PUBLIQUE

FAITE AU GRAND THÉÂTRE DE LA VILLE D'AUTUN

Le 13 Août 1907.

Camps et Enceintes

PAR LE

Dr A. GUÉBHARD, A. F. M.

PRÉSIDENT DU CONGRÈS

Président de la *Commission d'Étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.*

[*Une Conférence, de vulgarisation pure, faite pour un public non spécialisé, ne saurait mériter, en général, de prendre place dans un volume de Congrès. Aussi ne me serais-je point permis, même après adaptation, consolidation et... fortification, plus ou moins préhistorique, de présenter mon texte, repris par la base (j'entends : la bibliographie de bas de page) et étayé d'une série d'images durables, pour remplacer les projections fugaces, — s'il ne m'avait paru que, non seulement pour bon nombre de préhistoriens, le sujet demeurait absolument neuf, mais que, surtout, à l'égard de quelques autres, par trop spécialisés en l'étroite enceinte de leur seule vision personnelle, il y aurait utilité réelle à profiter des licences de la forme conférentielle pour trouer quelques horizons fermés, et en appeler, du dogmatisme d'école, au vulgaire bon sens, sur certaines notions générales qui se peuvent d'ores et déjà dégager de la multiplicité des détails, accumulés ici comme en une sorte de petite encyclopédie iconographique.*]

SOMMAIRE

Le besoin de défense a dû naître avec celui de la vie en plein air. — La nature, seule, a fourni les premières leçons. — Partout les mêmes circonstances ont produit les mêmes types d'enceintes défensives, utilisant la terre, la pierre, l'eau. — Les premiers perfectionnements se sont produits sur place, marquant partout les mêmes étapes de l'évolution humaine. — A la maçonnerie néolithique, de pierres brutes, sans ciment (proprement dite *cyclopéenne*) succède, suivant l'ambiance, le *polygonal* ou le *rectangle*, d'abord fruste, puis soigné, des joints d'abord, puis de façade. — Les complications architectoniques constatées dès l'époque tirynthienne (murs doublés, tours, poternes, escaliers, passages couverts, casemates, etc.) attestent l'origine bien plus reculée des structures plus simples. — C'est cette origine qu'il importe, pour chacune, de rechercher, car l'usage de toutes s'est continué longtemps à travers les siècles. — Le mur armé, dit *gaulois*, se faisait dès les premiers temps du Bronze. — Quant au Fer, il est le signal d'une culture déjà très développée, dont Bibracte et Alise sont des exemples, et où apparaît manifeste, dans la note d'art et de luxe, l'importance des influences exotiques, qui fut généralement nulle, en ce qui concerne les besoins primordiaux de l'existence.

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES,

L'homme, pour l'homme, est un loup : *voilà, tout cru, ce que dit un proverbe latin. Mais la formule est bien certainement en dessous de la vérité, car une autre assure, en français, que* les loups ne se mangent pas entre eux. *Or, à quoi se résume la vie, — la « lutte pour la vie », — si ce n'est à se manger les uns les autres? Au moral, bien entendu, présentement; ... à moins que ce ne soit à l'immoral, ainsi que le pourraient faire croire parfois certaines*

reviviscences anthropologiques de cette sorte d'anthropophagie! Mais autrefois c'était pour de bon (1), *et rien ne prouve que les traces de cannibalisme observées dans les grottes-abris de nos premiers pères aient été toujours le produit de chasses extérieures.*

Cependant c'était contre le dehors, surtout, qu'il fallait se défendre, et la nécessité de se clore avait sans doute à peine créé le premier maçon, que certaines solidarités locales de voisinage durent instaurer le premier pacte social, sous la forme de fortification en commun d'un groupe de grottes voisines, comme cette suite pittoresque d'abris sous roche du Coulet doù Verdoun *de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) dont M.* I. Pranisjinikoff (2) *a photographié récemment* [Proj. 1] *le mur de protection collective en grosses pierres sèches* (3).

Mais, trop souvent, boucher le trou, c'était accroître l'ombre, et, pour troglodyte qu'on soit, l'on ne peut se plaire indéfiniment terré. Du noir des tanières naît l'aspiration au bleu des cimes, où s'offre, attractive, une fois disparue la blanche calotte des temps glaciaires, une autre forme de sécurité. Les parois abruptes d'un roc isolé comme celui de la future Acropole d'Athènes [Proj. 2] *ne valaient-elles pas, comme défense, l'obturation d'un antre? Et que fallait-il, pour isoler un promontoire à pic comme celui* [Proj. 3] *de* Plan-de-Baix *(Drôme), décrit par* M. Mellier (4), *ou de la* Roche *de Solutré (Saône-et-Loire), que vous verrez dans quelques jours* [Fig. 1], *si ce n'est un barrage en travers, fait de terre et pierres amoncelées* [Fig. 2], *couronné, au besoin, d'une haie de branchages* (5)*?*

A fortiori *pour ces caps marins, encore plus sauvages, comme on en voit tant en Bretagne* (6), *et ailleurs, et comme en a photographié de remarquables exemples irlandais* M. Thomas J. Westropp (7), *à l'obligeance duquel je dois de pouvoir vous montrer une série de vues presque toutes inédites et, en tout cas, absolument neuves pour la France. Quoi de plus grandiose que la masse de pierre, vrai roc issu du roc, de ce* Dun Ænghus [Proj. 4, Fig. 3] *ou de ce* Black Fort *(le Fort noir) de l'île d'Aran* [Proj. 5, Fig. 4], *dont je vous montrerai tout à l'heure la structure relativement compliquée, certainement attribuable à une humanité déjà passablement éloignée de ses origines?*

(1) Cependant certains auteurs en veulent douter fortement : E. CARTAILHAC, *Les Ages préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*, gr. 8°, 347 p., 450 fig., 4 pl., 1886, Paris, Reinwald. [V. Pages 62, 79, 82, etc.]. — Inversement M. O. ALMGREN, *« Kung Björns Hög »*, Kungl. Vitterhets hist. och Antiq. Akad., n° 1, gr. 4°, 60 p., 33 fig., 3 pl., Stockholm, 1905, [P. 57]), croit que les sacrifices humains, sinon le cannibalisme proprement dit, ont été pratiqués, en Suède, jusqu'à la fin du paganisme, au XIe siècle de notre ère.

(2) B. S. P. F. *(40e rapport de la Commission des Enceintes)*, t. IV, juillet 1907, p. 342.

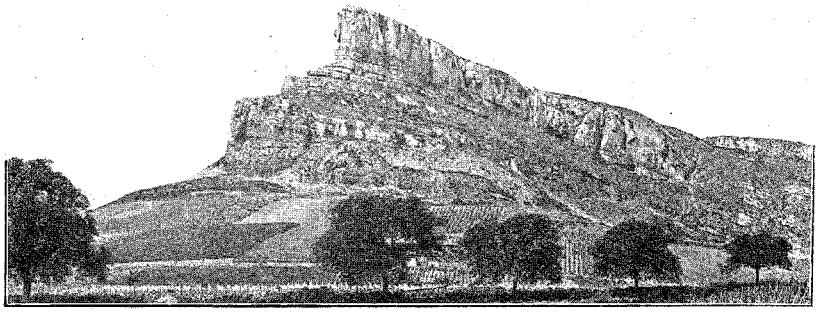
(3) M. PAUL GUÉBHARD et M. PRINCE ont fait récemment connaître au *Congrès des Sociétés savantes* l'existence de grottes fortifiées analogues, d'origine ancienne, mais encore occupées actuellement, au Fouta-Diallon (Afrique occidentale), et dans le Haut-Congo français. Citons pour mémoire les *Cliff-dwellings* américains et le bel exemple de grotte fortifiée de la pl. XXVIII, p. 221, de COSMOS MINDELEFF, *Aboriginal Remains in Verde Valley, Arizona*, XIIIth Rep. of the Bureau of Ethn. of Smiths. Instit., 1901-02, pp. 185-255, pl. X-L, fig. 279-305. Washington, 1906.

(4) ÉTIENNE MELLIER, MARIUS VILLARD. *L'Oppidum de Plan-de-Baix. Les Gorges d'Omblèze.* Valence, J. Céas, 1906, 4°, 24 p., 1 pl., 1 carte coul.

(5) Très rarement ce presque indispensable accessoire a laissé des traces. Cependant, en certains pays, de terre argileuse, l'incendie — destructeur et conservateur à la fois — enregistrait le passé pour l'avenir, en cuisant dans la glaise durcie les empreintes finement détaillées des objets en contact.

(6) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloise dans le Finistère, Inventaire des monuments de ce département*, 8°, 212 p., 22 pl., Paris, 1889, Lechevalier.

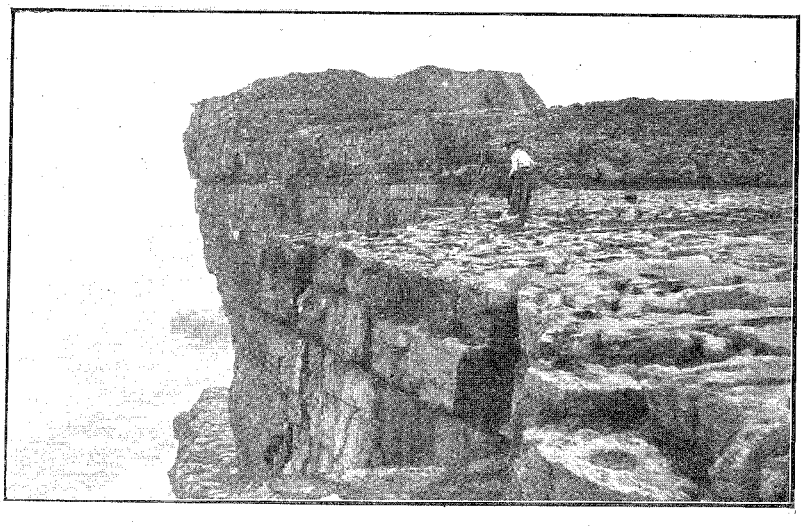
(7) THOMAS JOHNSON WESTROPP, *The ancient Forts of Ireland : being a contribution towards our Knowledge of their types, affinities, and structural features.* Trans. R. Ir. Ac., t. XXXI, 1902, 152 p., 8 pl. — Superbe, et encore plus excellent ouvrage, à citer parmi les trop rares qui ont dû à la large extension de leurs vues au-delà de l'horizon personnel de l'auteur, de pouvoir substituer des jugements de bon sens aux racontars d'école, et un exposé documentaire de faits remarquablement bien observés et étayés d'une érudition solide, au jeu facile des hypothèses à effet, mais sans fondement.



1. — BOURGEOIS Frères. — **La Roche de Solutré (Saône-&-Loire).**



2 — F. GIDON. — **Le rempart de « Sur-la-Roche », de Solutré.**



3. — TH.-J. WESTROPP. — **Dun Æenghus, Aran (Irlande).**

structure dite en arête de poisson *ou* en feuille de fougère, *telle qu'en certains pays, à pierres plutôt plates et point grosses, on la pratique encore de nos jours* (1). *Dès lors, comment dénier à une cérébralité assez affinée pour avoir imaginé, en vue d'un besoin, relativement secondaire, de simple soutènement des terres, ce moyen le meilleur d'utilisation d'un matériel défectueux, la capacité d'avoir su d'abord utiliser, pour le besoin primordial de la défense, les plus gros matériaux, pour en former des remparts ?*

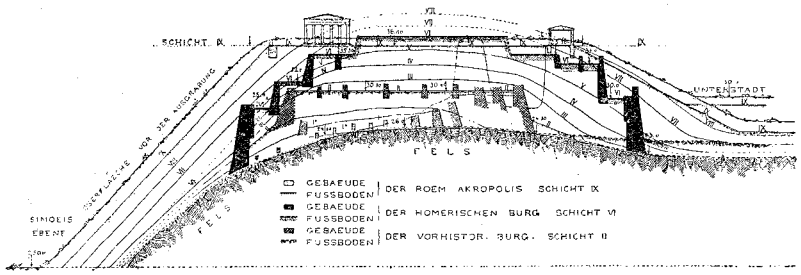


FIG. 6. — Schéma donné par M. W. Dörpfeld (*op. cit.*, fig. 6), des neuf couches superposées correspondant aux treize occupations de la colline d'Hissarlik.

A Hissarlik, *ces remparts ont été retrouvés, et même au nombre de deux, passant parfois l'un au-dessus de l'autre* [Proj. 12] (2) *attestant, au cours même de la seule période néolithique, une première interruption brutale de ce séjour tellement privilégié, que l'homme, après y avoir, une première fois, inutilement essayé d'abriter derrière une enceinte ses misérables huttes, sans cesse y revint chercher, après chaque désastre oublié, le supplément d'avantages offert par l'exhaussement et l'élargissement des ruines* [Fig. 6].

Du premier mur à celui qui le recouvre, un vague progrès semble apparaître dans le choix des matériaux ; mais la structure est et restera longtemps la même : celle que doit inspirer d'abord à l'homme, sous toutes les latitudes, la première leçon de la nature, celle que, partout où il y a des pierres, on retrouve, en tous lieux, identique, sans autres variations que celles imposées par la qualité de la pierre elle-même : la superposition, tels quels, des plus gros blocs possible, les uns sur les autres, au hasard de l'apport, engrenés seulement au mieux de leurs contours et de leur aplomb, mais sans aucune règle dans les joints, dont les trop grandes lacunes sont simplement garnies par de plus petits cailloux, formant bouche-trou plutôt que cale aux grands.

Mon collaborateur et ami, M. PAUL GOBY, *a photographié dans les Alpes-Maritimes des types bien caractéristiques* (3) *et l'éclat de ses diapositives colorées.*

(1) Je l'ai vue fréquemment moi-même en Bretagne, en Auvergne. — J.-B. DELORT (*Dix ans de fouilles en Auvergne*, p. 72) en fait mention. Dans ma *Première revision de l'Inventaire des Enceintes du Var*, j'ai donné une photographie de M. PRANISHNIKOFF [*Proj. 11*] montrant un mur de ce genre, à Saint-Pierre-d'Almanarre, près d'Hyères (Var), auquel est superposé un mur de construction romaine, ce qui confirme le caractère préhistorique attribué à l'inférieur. Dans une autre photographie de la collection de M. Pranishnikoff, on voit, au camp de la *Péagère du Rocher* (Bouches-du-Rhône), une combinaison du litage horizontal pour les pierres les plus grosses, avec la pose oblique, en *spica*, pour les matériaux les plus petits : ébauche du dispositif qui, systématiquement perfectionné, dans le Sud-Africain [Voir *Fig. 97*], y joue un rôle ornemental.

(2) W. DŒRPFELD, p. 46, fig. 8.

(3) PAUL GOBY et A. GUÉBHARD : *Sur les enceintes préhistoriques* (Castelars) *des Préalpes maritimes*. Association Française pour l'Avancement des Sciences, XXXIIIe session (Grenoble), p. 1068-1103, 7 fig., carte coul. — PAUL GOBY : *Que sont les enceintes à gros blocs dans l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes) ?* Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique, XIIIe session (Monaco), p. 194-224, fig. 22-24.



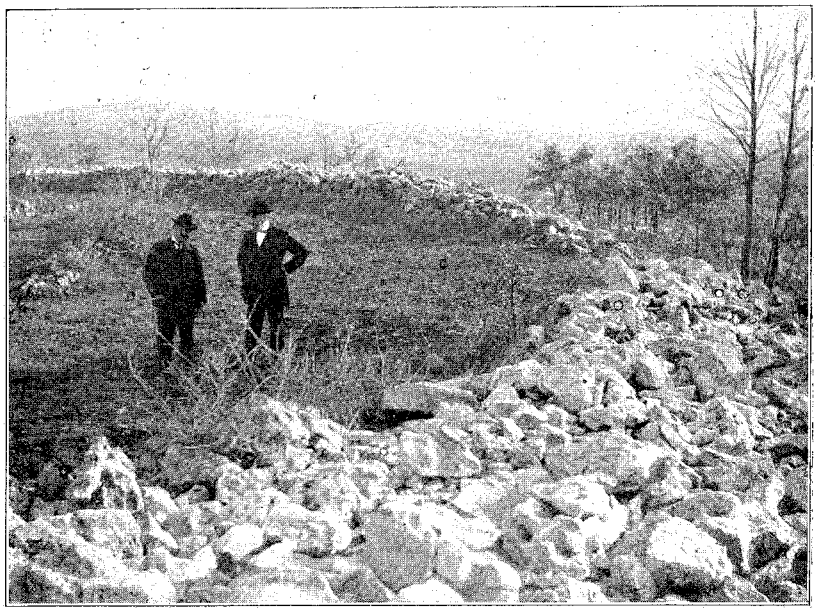
PAUL GOBY. XIIIe Congr. int. d'Anthr., fig. 22.

8. — Mur O. du Castellaras de la Malle (A.-M.).



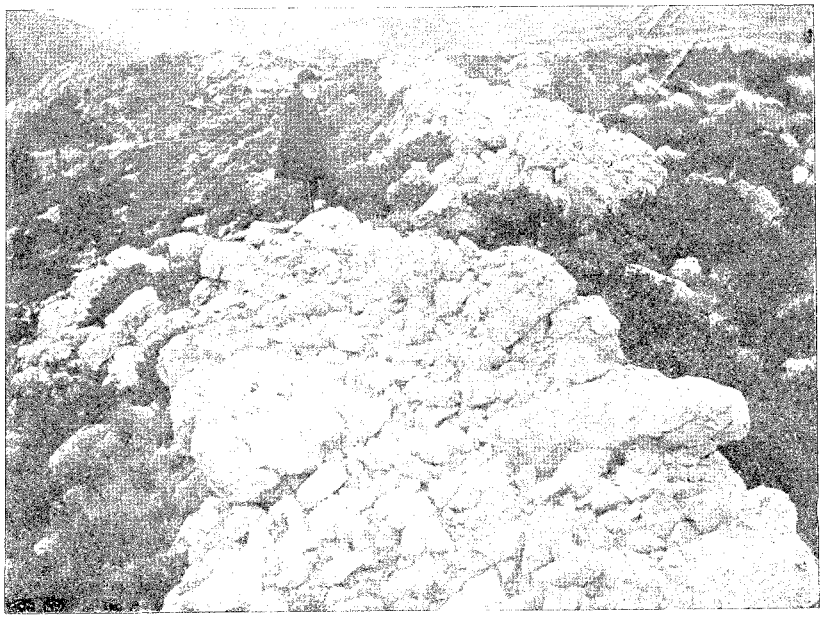
PAUL GOBY. XIIIe Congr. int. d'Anthr., fig. 23.

9. — Mur O. du Castellaras de la Malle (A.-M.).



PAUL GOBY. XIIIe Congr. int. d'Anthr., fig. 4.

10. — Enceinte de Castel Abram, à Saint-Vallier-de-Thiey (A.-M.).



PAUL GOBY. XIIIe Congr. int. d'Anthr., fig. 37.

11. — Entrée de l'un des Camps de La Combe, à Caille (A.-M.).

plus d'une fois vous rappellera qu'elles viennent du Pays bleu. *Regardez bien ces deux vues du mur Ouest du grand* Castellaras de La Malle *près Saint-Vallier-de-Thiey* [Proj. 12-13, Fig. 8-9] : *y apercevez-vous une différence fondamentale quelconque avec cette acropole* (1) *de Grèce* [Proj. 14, Fig. 13 et 88] *ou d'Etrurie* [Proj. 15, Fig. 14, 82, 84, 85], *ce* caher (2) *d'Irlande* [Proj. 16, Fig. 16], *ces* castellieri (3) *d'Istrie* [Proj. 17-18, Fig. 12], *cette* citania (4) *portugaise* [Proj. 19, voir la planche à la page 712 de ce volume], *ce* Bygdeborg *de Norvège* (5), *ce* Ringwall (6) *d'Allemagne* [Proj. 20 et 21], *et ces murs* (7) *des Baléares* [Proj. 22, Fig. 17 et 96], *des îles de Malte* (8) [Proj. 23-24, Fig. 89, 90, 93], *de Pantelleria* (9) [Proj. 25, Fig. 18], *de Sardaigne* [Fig. 77], *d'Algérie* (10) [Proj 26-27, Fig. 15], *des États-Unis* (11) [Proj. 28], *et je pourrais ajouter d'Afrique centrale ou côtière* (12), *d'Amérique du Nord ou du Sud* (13), *d'Asie, Caucase, Perse* (14) *Océanie enfin* (15), *des îles les plus reculées où il existe de la pierre.*

J'arrête le défilé, car cela deviendrait fastidieux, à force d'être la même chose. Et pas seulement de façade : mais aussi de structure interne. Car, derrière ce gros parement massif, que l'inégalité de saillie postérieure des blocs, non régularisés, empêchait d'appuyer directement soit contre la roche, soit contre un autre parement semblable, il fallait bien un soutien pour lui permettre de monter haut. Et alors, admirez comment l'intuition de l'instinct sait devancer la science, et comment, par l'immanente loi de nature, toujours, au mieux, l'organe, de lui-même, s'adapte au besoin, avec le minimum de dépense pour le maximum de rendement ! Cette égalité de répartition des poussées qu'aujourd'hui encore, pour nos grandes chaussées ou remblais, nos ingénieurs demandent au

(1) Dr KIRCHER, *An Acropolis near Volo, Thessaly*, Journ. r. Sy Antiq. Ir., t. XXIV, 1894, p. 274. ANTONIO TARAMELLI : *Ricerche archeologiche Cretesi*, Mon. ant. pubbl. d. Acc. d. Lincei, vol. IX, 1899, p. 285-446 [v. p. 310, fig. 6, p. 351, fig. 24].

(2) WESTROPP, *op. cit.*, Pl. VI.

(3) Dr CARLO MARCHESETTI, *I Castellieri preistorici di Trieste e la Regione Giulia*, Atti. d. mus. civ. di Stor. nat., vol. IV (n. s.) 1903, v + 206 p., XXIII pl., 1 carte. TRIESTE, 1903. Cette très importante monographie donne, en planches, outre un nombre considérable de dessins montrant sous le triple aspect : plan, profil et coupes, tous les monuments décrits, mais encore de belles vues photographiques, dont l'auteur a obligeamment mis les blocs à notre disposition.

(4) TAVARES DE PROENÇA, *Essai d'un inventaire des Enceintes portugaises*, Cong. Préhist. de Fr., IIe s. (Autun 1907), p. 712.

(5) O. RYGH, *Gamle Bygdeborge i Norge*, Foreningen til Norske Fortidsmindasmerkers Bevaring Aaresberetning, for 1882, p. 30-80, 3 pl. (Inventaire de 206 enceintes norvégiennes).

(6) A. GŒTZE. *Die Steinsburg auf dem Kleinen Gleichberge bei Römhild, eine vorgeschichtliche Festung*, N. Beitr. z. Ges. deutsch. Altertums, Lief. XV, 1902, 21 p., 2 pl.

(7) ÉMILE CARTAILHAC, *Monuments primitifs des Iles Baléares*, gr. 4°, 78 p., 80 fig., 51 pl., TOULOUSE Ed. Privat, 1892 [v. pl. 1-6].

(8) A. MAYR, *Die vorgeschichtlichen Denkmäler in Malta*, Abh. K. bayr. Ak. d. Wiss., I cl. t. XXI, 1904, p. 645-726, avec 42 planches et 7 plans.

(9) Dr ALBERT MAYR. *Pantelleria*, Globus, Bd. LXXVII, p. 900, p. 446-443, 5 fig. [v. p. 440].

(10) L. JACQUOT in *IXe Rapport de la Commission d'Étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques*, B. S. P. F., IV, 1907, 298, fig. 3.

(11) WALTER HOUGH, *Archeol. Fieldwork in north-eastern Arizona. The Museum-gates expedition of 1901*. Ann. Rep. of Smiths. Inst. nat. Mus., p. 299-358, 101 planches. [Pl. VII : *View of Wall of Acropolis, Forestdale, Arizona*]. J'ai vu aussi, de M. le capitaine BERTON, une photographie du Pérou, qui confirme l'identité absolue.

(12) F. DE ZELTNER, *Notes sur le préhistorique soudanais*, L'Anthropologie, t. XVIII, 1907, p. 535-548, pl. V-VI [v. p. 547]. — MOTILINSKY, *Voyage à Abalessa*, Bull. Afr. Fr., t. XVII, 1907, (Suppl.) p. 262.

(13) DON MARIANO EDUARDO DE RIVERO y Dr DON JUAN DIEGO DE TSCHUDI, *Antiquidades peruanas*, allb. fo obl., 38 pl. lith. WIEN, 1851 [v. pl. III, IL, L].

(14) H. DE MORGAN, *Recherches au Talyche persan*, Mém. délég. de Perse, t. VIII, 1905, p. 267 et 300, fig. 365.

(15) R. A. STERNDALE, *Notes on Cyclopean Architecture in the South Pacific Islands*. (Je n'ai pu malheureusement me procurer cet ouvrage, cité in *Brit. Assoc. Rep.* LXII, 1892, p. 897).

tion que montre la projection 39, figure 97. *A quels jeux, d'ailleurs, ne se prête pas la nature? Voici un pays d'Irlande où la fissilité spéciale de minces bancs schisteux fait de ceux-ci des sortes de piquets de pierre, à arêtes aiguës et angles vifs, qu'il suffisait de planter droits, en forêt drue de pierres levées, pour dresser devant tout envahisseur un hérissement extraordinaire de* chevaux-de-frise [Proj. 40-42, fig. 4, 49, 51, 55], *précurseurs pétreux, et sûrement empêtrants, des* stimuli *romain et des* hérissons *et* abatis *du moyen-âge (1).*

Quoi qu'il en soit, si, sous la diversité des apparences, nous reconnaissons, dans une quantité de monuments dispersés sur toute la surface du globe, la même chose qui, à Troie, *s'est montrée néolithique, et en Amérique précolombienne (donc strictement néolithique aussi), est-ce à dire que nous devions proclamer néolithiques tous ceux qui leur ressemblent? Ce serait aussi imprudent que de prétendre que ce soit des* Pélasges *que les Iroquois aient dû apprendre l'art de bâtir, ou des* Cyclopes, *les Polynésiens.*

L'abeille a-t-elle besoin de leçons pour faire, partout semblable, sa ruche? et le termite, ses châteaux-forts; et la fourmi ses souterrains-refuges? Non, croyez-moi: pas plus que l'art de tailler ou polir la pierre, celui d'élever des remparts n'a eu de patrie. Nés, l'un du besoin de défense, et l'autre, du besoin d'attaquer, ils sont venus, ces arts sans art, chacun à son heure, à sa place, comme un fruit mûr de l'évolution spécifique, marquant autant d'étapes de l'indéfinie perfectibilité de l'intelligence humaine, à côté de l'instinct animal immuablement figé.

Une fois né, chacun, partout, vivra de longs siècles, et aura, comme toutes choses en ce monde, son développement, son déclin, sa mort. C'est celle-ci que nous avons sous les yeux, et c'est aux squelettes géants des monuments du passé, péniblement exhumés de leur double linceul, et de terre et d'oubli, que nous devons arracher le secret de leur origine et de leur vie. De leur origine, surtout, puisque ce fut l'apparition des tout premiers d'entre eux qui fit époque et qui marqua sur l'échelle, toute relative, des âges préhistoriques, un point fixe d'ère nouvelle (2).

Malheureusement nous avons appris déjà qu'aucune solution sûre ne pouvait émaner du seul aspect de la maçonnerie. Du moins, y aura-t-il, ainsi que l'ont professé certains auteurs, quelque chose à déduire de la forme générale du monument et de son plan d'ensemble? Aucunement, tant qu'il s'agit de ces époques primitives, où l'homme ne fait encore qu'obéir à la nature sans songer à lui commander, l'imitant tout au plus pour l'utiliser, avec cette seule ingéniosité précoce qu'apporte le petit enfant à l'observation du détail, dans son atavique amour pour les remuements de terre.

Certes, on croit remarquer, un peu en tous pays, une sorte d'entente stratégique ayant couvert de vastes régions d'un véritable réseau de postes de défense, en intercommunicabilité constante, acoustique ou optique. Mais n'est-ce pas plutôt encore l'orographie elle-même et la force des choses, qui, au long des siècles, et point tout d'un coup, ni comme suite d'une conception systématiquement préméditée, en multipliant ces postes bien au delà du nombre des agglomérations actuelles, les a répartis en lignes si bien imposées par le relief du sol que ce sont encore elles qui, la plupart, durent être adoptées pour la télégraphie optique?

Le libre accès à l'eau, plus encore que son immédiat voisinage (3), *était*

(1) Cf. E. L. BARNWELL: *Pen Caer Helen*, Arch. Cambr., 1883, p. 192-195. — D. CHRISTISON, *The prehistoric Forts of Peeblesshire*, Proc. Sy. Ant. Scott., vol. XXI, p. 43-82, fig. 1-73, pl. I-VII; [p. 73].

(2) A. GUÉBHARD. *Le vrai problème des enceintes préhistoriques*, Congrès préhistorique de France, 2e Session. VANNES 1905, p. 457-459.

(3) La proximité de l'eau, quoique recherchée, était toujours sacrifiée à la force naturelle de la

bien une condition vitale. Mais une fois choisie la hauteur, et sans doute essayée par une occupation préalable, rien autre que la forme du terrain ne dictait celle de l'enceinte. Était-on sur un sommet plus ou moins conique, accessible de plusieurs côtés? Il fallait l'entourer complètement, et parfois de plusieurs ceintures de murs. M. Christos Tsountas, *l'éminent professeur de l'Université d'Athènes, a eu l'obligeance de me communiquer, avant de les avoir publiées, les vues* [Proj. 43-45] *d'une acropole de Thessalie, où se distinguent jusqu'à six enceintes concentriques. Voici des exemples plus simples* [Proj. 46-48, Fig. 23-25], *extraits du bel ouvrage de M.* Carlo Marchesetti *sur les* Castellieri *des environs de Trieste* (1) ; *un autre d'Irlande, Clare, à* Cashlaungar, *toujours de* M. Westropp [Proj. 49], *puis un de notre département du Var* [Proj. 50] *dû à* M. I. P. Pranishnikoff (2), *et plusieurs des Alpes-Maritimes :* Collebasse *de Gourdon* [Proj. 51-52, Fig. 30-31], Castel-Assout, *de Saint-Vallier-de-Thiey*, Proj. 53], *photographié d'abord par mon ami* M. Paul Goby (3) *puis* [Proj. 54] *par mon autre ami le* Docteur Capitan, *au moment où, sous la direction du précédent, le* Congrès international de Monaco *fit à mon village l'honneur d'une visite. Puis, toujours de l'objectif de* M. Paul Goby, *et toujours des mêmes parages, la jolie enceinte de* Castel Abram [Proj. 55, Fig. 10] *et* Conrouan (4) *d'Escragnolles* [Proj. 56], *au moment d'une excursion de la* Réunion extraordinaire de la Société Géologique de France *en 1902*; *enfin celle de* La Tourraque [Proj. 57], *au-dessus de Tourrettes-sur-Loup* (5), *prise par moi-même à une époque où, sans prévoir que je m'occuperais jamais de cette question de manière spéciale, je faisais, au cours d'explorations géologiques, de la prospection de* castelars, *en repérant sur mes cartes maints points insoupçonnés des habitants, même les plus proches.*

La même forme, en courbe fermée, ovale ou circulaire, s'imposait a fortiori *en plateau ou en plaine. En voici un bel exemple d'Écosse* [Fig. 26], *dû à* M. le Dr David Christison (6), *auteur de remarquables études sur ce sujet spécial ; un autre* [Fig. 27], *de* M. Westropp *; un troisième enfin, celui de* Grimspound, *en Angleterre, que je dois à l'obligeance de* M. le Dr Allen Sturge (7), *et dont la position au milieu d'une sorte de gorge, élevée, il est vrai, mais dominée par de bien plus hautes montagnes, fait se poser la question s'il ne s'agissait pas de simples parcs à bestiaux, plutôt que de véritables postes de*

position. M. DAVID CHRISTISON (*Early Fortifications in Scotland, Motes, « Camps » and Forts* 4° Edinburgh, 1898, p. 227), qui a fait cette remarque en Écosse, comme d'ailleurs M. WESTROPP en Irlande, et bien d'autres encore, ajoute que la défense d'Uxellodunum contre Jules César, et celle des *pahs* de Nouvelle-Zélande contre les Anglais ont montré combien peu cela pouvait empêcher de longues résistances. D'ailleurs, MM. Arthur John et Georges Hubbard (*Neolithic Dew-ponds and Cattle-ways*, 8°, VII + 69 p., London, 1905) expliquent comment, en spéculant sur certains phénomènes météorologiques de condensation nocturne, les néolithiques arrivaient à créer quelquefois des sortes de mares permanentes artificielles uniquement alimentées par la rosée.

(1) CARLO MARCHESETTI: *op. cit.*, pl. XX, XXI, XXII.

(2) A. GUÉBHARD, *Première revision de l'Inventaire des enceintes préhistoriques* (castelars) *du département du Var*, Congrès préhistorique de France, 2e Sess. (Vannes 1906) p. 463-484, 2 pl. [v. p. 478, pl. II, f. 4].

(3) PAUL GOBY, A. F. A. S., XXXIII, 1904, p. 1101.

(4) PAUL GOBY et A. GUÉBHARD. *Op. cit.*, A. F. A. S., 1904, p. 1083.

(5) EDMOND BLANC, *Fouilles de la Tourraque* (A.-M.), Bull. monument., XLII, 1876, p. 197-210, 8 fig., 4 pl.

(6) Dr DAVID CHRISTISON, *Report of the Society's Excavations of Forts on the Pollalloch estate, Argyll, in 1904-5*. Proc. Sy. Antiq. Scotl., vol. XXXIX, p. 262, fig. 2.

(7) C'est à mon excellent confrère, alors niçois, que je dus cette première vue anglaise établissant la similitude des monuments d'Outre-Manche avec ceux de Provence, que le dernier Congrès d'Anthropologie qualifiait encore de « figures ». Puis ce fut encore grâce au Dr STURGE, que je pus me créer là-bas les excellentes relations scientifiques qu'attestent la documentation et l'illustration de cette notice.

guerre, ou d'enclos de villages permanents (1), *du genre de ce* village berbère [Proj. 58, Fig. 28], *qu'a photographié en Tunisie l'éminent professeur du Muséum*, M. le Dr E. T. Hamy. *Question sur laquelle, partout où feront défaut des fouilles probantes, s'éterniseront de stériles discussions, si chaque auteur s'obstine à vouloir imposer à l'ensemble de ce qu'il ne connaît pas les conclusions qu'il a tirées, même justement, du petit nombre de cas qu'il connaît* (2). *La vérité, comme toujours, est non pas au milieu, mais des deux côtés : il y a quantité de postes qui ne pouvaient être que des refuges de fortune, tout-à-fait momentanés, simples étapes pour la résistance ou la fuite ; et un petit nombre d'autres qui, réunissant à la fois les conditions de sécurité et de facilité d'existence, grâce, en général, à la présence d'une source ou d'une nappe aquifère accessibles, furent les vraies villes fortifiées, les* oppida *de l'époque. Peut-être même y en eut-il à pure destination cultuelle* (3). *Mais comment voudrait-on qu'eussent été, tous, peuplés comme villages, les quatre-vingt-dix et plus, par exemple, que j'ai comptés dans la seule partie montagneuse de l'arrondissement de Grasse (A.-M.), où l'on ne chiffrerait pas au quart le nombre des communes actuelles ?*

Bien peu tentant devait être, s'il n'était forcé, le séjour de certaines crêtes, où la chèvre seule se peut complaire. Mais n'étaient-ce pas justement les plus faciles à défendre ? Si un précipice les bordait d'un côté, il suffisait d'une demi-ellipse de murs pour couvrir l'autre, et l'entrée, étroitement ménagée au bord dangereux de l'abrupt, devenait presque infranchissable à l'assaillant [Proj. 59]. *Le* Castellaras *de* La Malle, *si bien iconographié par* M. P. Goby (4), *en offre un superbe exemple : le camp de* la Tourré, *de Saint Vallier-de-Thiey* [Proj. 60, Fig. 22] *pris par le même auteur, un autre, avec renforcement formidable de murailles au point faible.*

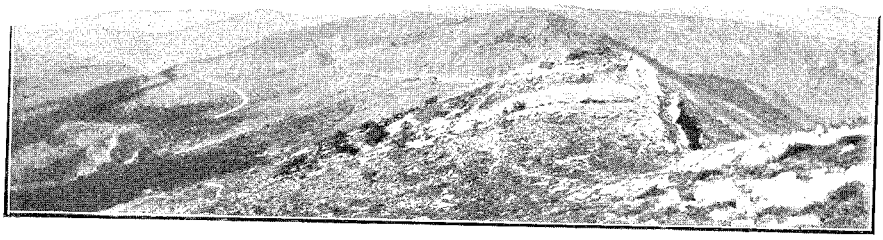
Mais en vain chercherait-on, dans les plus importants de ces monuments,

(1) M. C. W. Dymond (*An ancient village in Hugill*, Proc. Cumb. Antiq. Sy., 3 p., 4 pl., Kendal, 1892), compare à *Grimspound* un vrai *village fortifié* qu'il a observé en Westmorland. — Le Lieutenant Général Pitt Rivers (Excavations in *Cranborne Chase near Rushmore*, 3 vol. 4°, nombr. cart. et pl., 1887-1891. [V. pl. I]) en a étudié un autre. — MM. P. du Chatellier, dans le Finistère (*Explorations sur les montagnes d'Arrhées et leurs ramifications, années 1895 et 1896*, p. 30), et Avenéau de la Grancière, dans le Morbihan (*Les Villages préromains de la Bretagne occidentale*, Congr. préhist. de Fr., 1re session, Périgueux), ont montré combien souvent les enceintes bretonnes enfermaient des villages préhistoriques.

(2) M. le Dr F. Hertlein (*Der Zweck der Ringwälle*, Korr. Bl. d. Gesamtver. d. deutsch. Ges. u. Altertumsvereine, LV, 1907, p. 309-343) montre bien ce qu'il y a de trop absolu dans l'opinion émise par M. Ch. L. Thomas, en ce même recueil (1906, p. 74), d'après laquelle toutes les positions fortifiées auraient été, à l'instar de Bibracte, d'Alise, d'Altkönig, de Heidetränktalenge, Stradoniz, etc., de vrais oppidums, ou villes fortes permanentes ; car celles-ci ne purent fleurir qu'à des époques relativement paisibles et tardives, tandis qu'aux époques de petits guerroiements perpétuels répondait mieux antérieurement la multiplicité de simples refuges temporaires.

(3) M. Much, en Autriche (*Die Hausberge in Niederösterreich. Ihre Bedeutung u. Zeitstellung*. Mitt. Anthr. Ges. Wien, t. XXXVII, 1907) a tendance à généraliser ce mode d'interprétation, qui est aussi celui de M. Robert Behla (*Die vorgeschichtlichen Rundwälle im öst. Deutschland*, 8°, 210 p., 1 cart. Berlin, Asher 1884) et de M. A. Spitzine pour les *gorodistsche* russes du type Diakovo, d'entre Oka et Volga, tandis que von Cohausen (*Die Befestigungsweisen der Vorzeit*, 4°, Wiesbaden, 1898), et Hugo Jentsch (*Progr. Gymn. Guben.*, 77, 1889, p. 4) s'élèvent *contrà*. D'ailleurs il semble difficile, pour un œil exercé, de confondre la défense des morts avec celle des vivants. Quand M. E. T. Hamy a vu, dans l'Enfida, (*Cités et nécropoles berbères de l'Enfida, Tunisie moyenne. Étude ethnographique et archéologique*, Bull. géogr. hist. et desc., n° 1, 1904, p. 33-40), de longs murs berbères enclore de véritables champs de dolmens, il n'a pas songé à donner pour des remparts de simples murs de clôture ou de division de quartiers. Certes avec les ouvrages de simple terrassement, la distinction est moins commode, et le caractère d'enceinte sacrée ne saurait être dénié à telle levée de terre qui enclôt, comme celle de *Chilicoit* en Amérique (Emil Schmidt, *Vorgeschichte Nordamerikas im Gebiet der Vereinigten Staaten*, gr. 8°, 216 p., 4 pl., 49 fig., 1 cart. Braunschweig, 1894), 26 *mounds* tumulaires dont quelques-uns avec dolmen ; ou à notre *Mont Vaudois*, qui renfermait, jusque dans l'épaisseur de la levée de terre, des sépultures néolithiques, dont quelques-unes voûtées ; ce qui fit incliner, peut-être plus que de juste, vers l'hypothèse cultuelle, le savant militaire qu'était le Colonel de la Noë (*Principes de la Fortification antique depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours*, Bull. de Géogr. hist. et descr., t. II, 1887, p. 201-334, pl. IV-X et t. IV, 1889, p. 209-307).

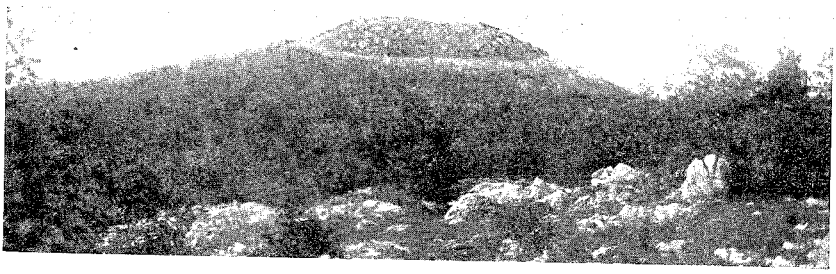
(4) Voir dans ce volume, la fig. 4 de la planche p. 569.



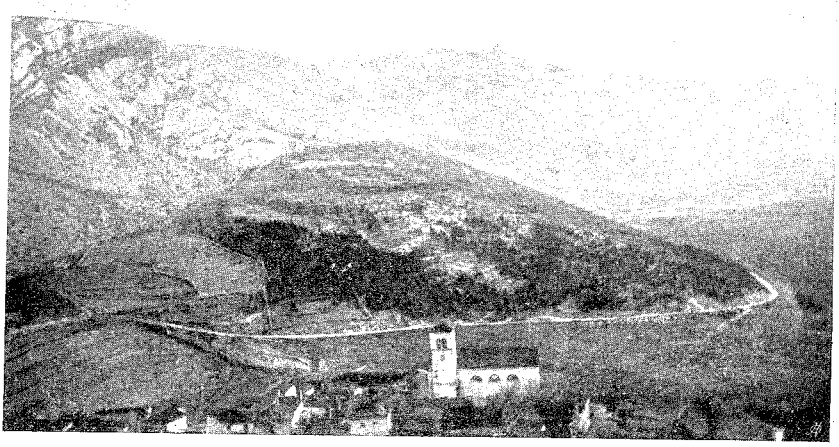
22. — PAUL GOBY. — **La Tourré, Saint-Vallier-de-Thiey (A.-M.).**



23. — C. MARCHESETTI. — **Gradiscata di Monfalcone.** — Cast. preist. di Trieste, tav. XXI.



24. — C. MARCHESETTI. — **Tabor di Corgnale.** — Cast. preist. di Trieste, tav. XXI.



25. — C. MARCHESETTI. — **San Michele di Bagnoli.** — Cast. preist. di Trieste, tav. XX.

Partout ailleurs les écarts sont tels, et si souvent constatés sur les plus petites bâtisses de ces époques lointaines (M. D. CHRISTISON, *en Écosse* (1), M. DÉCHELETTE *à Bibracte* (2), *le notaient encore récemment), que certains auteurs,* M. A. GOETZE, *par exemple* (3), *ont été amenés à se demander si ce n'était point la suite d'une intention formelle, où il faudrait voir l'origine préhistorique d'un préjugé encore persistant en Provence, et soigneusement entretenu, sans doute, par les maçons maladroits, d'après lequel un trop grand souci de l'équerre infailliblement appelle les représailles des* Matagons, *esprits frappeurs.*

Mais que penser de certaines autres figures géométriques plus compliquées telles que des carrés inscrits dans le cercle, des octogones (4), *etc., également observées au pays qui, avant que nous eussions nos* pierres-figures, *avait ses* effigy-mounds, *monticules à figures d'animaux, dont deux, que voici* [Proj. 62], *simples remparts suivant les sinuosités d'une crête* (5), *sont devenus, en dessin,*

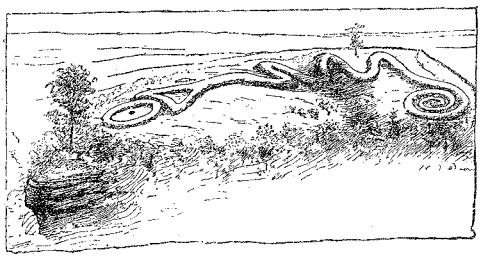


FIG. 34. — *Serpent-mound* de l'Ohio.

des serpents plus ou moins boas, l'un au repos, l'autre [Fig. 34] *avalant (ou offrant peut-être à une Ève absente?) une pomme, tandis qu'un autre encore, jusqu'ici qualifié d'éléphant, a été dernièrement reconnu privé de trompe et rétrogradé au simple rang d'ours* (6), *sans qu'on ait songé à faire pour lui comme pour certain petit « mammouth » éolithique en silex, naguère exhibé dans une Société scientifique, en deux morceaux, dont le corps, trouvé sans tête dans les graviers du parc des Buttes-Chaumont, se complétait d'une trompe mobile recueillie dans les allées du jardin du Luxembourg!*

Combien ne faut-il pas se méfier de certaines apparences, surtout dessinées (7)*! Voici* [Proj. 63, Fig. 35] *un tableau de plans qui, facilement, pour-*

(1) D. CHRISTISON, *Forts on Whitecastle Hill and Earthworks on Flanders Moss*. Proc. Sy Antiq. Scotl., t. XL, 1906, pp. 16-22. 2 fig. [V. fig. 2]. Et cependant il attribue l'enceinte en question à la fin du Moyen-Age, après la Réformation. Plus récemment encore, M. A. SCHULTEN (*Les camps de Scipion à Numance. Premier Rapport. Fouilles 1906*, Bull. hispaniq. de la Fac. L. de Bordeaux, t. X, 1908, p. 428-456, 14 fig. — Trad. A. FLORANCE), retrouvant à *Peña Redonda* l'un des sept camps romains du siège de Numance, y remarqua (p. 435) non seulement les mêmes genres de maçonnerie que dans les *Castros* ibères — remparts formés de deux murs de grosses pierres brutes avec blocaille intermédiaire, et à peine, un ciment de boue; terrasses de soutènement, de structure absolument cyclopéenne — mais encore un défaut total de rectitude, soit dans les grands murs des casernements des centuries, bâtis pourtant sur un plateau tout uni, soit dans le carré des chambres qui s'y appuyaient: défauts criants, dus sans doute à la hâte d'une édification improvisée, mais qui montrent bien, pris sur le fait, un de ces retours qu'a parfois l'homme des civilisations les plus avancées, vers les procédés les plus primitifs, ce qui n'est pas fait pour diminuer la difficulté d'appréciation de l'âge d'une bâtisse quelconque d'après son aspect seul.

(2) J. DÉCHELETTE, *Rapport sur les Fouilles du Mont-Beuvray*. Bull. Soc. Fouilles Archéol., t. II, 1908, p. 56-65 [V. p. 59].

(3) A. GOETZE (*Op. cit.*, p. 44), d'après une des importantes constructions exhumées, assure que c'était une caractéristique nationale des architectes celtes, par ailleurs si adroits, que d'être demeurés sur pied de guerre avec l'orthogonalité.

(4) CYRUS THOMAS, *Mound explor.*, p. 464.

(5) Rev. STEPHEN D. PEET. *The Mound Builders, their Works and Relics*, 8°, 376 p., nomb. fig. CHICAGO, 1892. [V. p. 122, fig. 7-8].

(6) CYRUS THOMAS, *op. cit.*, p. 93.

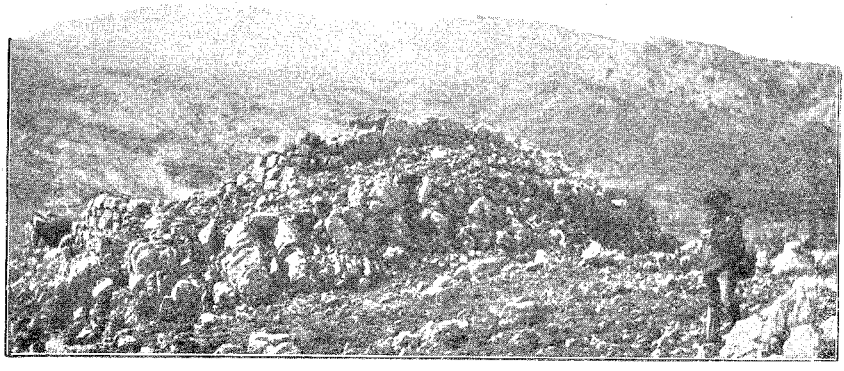
(7) « La régularité de forme attribuée aussi bien aux enceintes qu'aux mottes (*Mounds*) par SQUIER et DAVID... est, dans une large mesure, œuvre d'imagination pure. » CYRUS THOMAS, *op. cit.* Mais, sans parler de l'imagination de l'observateur, on ne compte plus les avatars causés par le besoin d'enjolivement de l'artiste d'abord, puis du graveur, à qui étaient dus, avant la photographie, les seuls moyens qu'on eût de documentation illustrée. Un célèbre et très perspicace auteur italien, Mme MARIANNA CANDIDI-DIONIGI, à qui furent dues de très belles études de monuments « pélasges », « étrusques », etc. (*Viaggi in alcune*



29. — PAUL GOBY. — **Camp de La Combe à Gourdon (A.-M.).** — XIIIe Congr. int. Anthr., fig. 38.



30. — PAUL GOBY. — **Camp de Collebasse, à Gourdon (A.-M.).** — XIIIe Congr. int. Anthr., fig. 29.



31. — PAUL GOBY. — Collebasse, mur de l'Est.

déjà le plus clair de leur budget de vies humaines à préparer la guerre pour... ne pas garder la paix.

Ce fut certes un beau temps d'assauts et batailles que la féodalité; mais de ce qu'en tous pays un très grand nombre des mottes actuellement subsistantes se montrent à nous couvertes de ruines féodales [Proj. 69, Fig. 39], *comme cette jolie* Motte de Soulvache *(Haute-Loire), en ce moment même, paraît-il, menacée de complet arasement; de ce que maints vénérables parchemins établissent que leur édification était d'usage courant au Moyen-Age, concurremment, d'ailleurs, avec celui d'autres formes primitives d'enceintes; de ce que la fameuse tapisserie de Bayeux montre en action* [Proj. 70, Fig. 43] *la défense de certaines mottes*

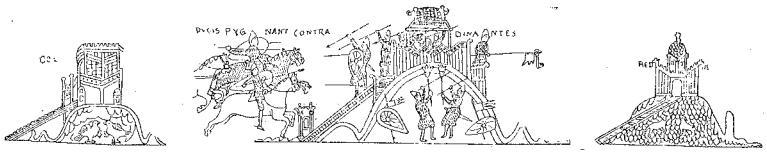


Fig. 43. — Détail de la Tapisserie de Bayeux.

bretonnes, avec leur indispensable accessoire de palissades (1) *et de ponts plus ou moins levis; est-ce une raison pour conclure que toutes sont de ces temps-là, sans tenir compte d'autres données de l'histoire elle-même, d'après lesquelles plusieurs sont mentionnées comme déjà vieilles aux premiers siècles de notre ère; et de multiples données de fouilles archéologiques qui leur ont plusieurs fois trouvé un noyau préhistorique, ou pour le moins gallo-romain* (2)*?*

Ce qu'il y a de certain (et ce que nous disons là s'applique aux Poypes *de la Bresse, dont il sera question à ce Congrès), c'est que des formes absolument semblables à celles qu'on observe couramment en France, et qu'a croquées en Irlande* M. Westropp [Fig. 42] *ont été reconnues nettement préhistoriques en Autriche par* M. Much (3), *et précolombiennes, c'est-à-dire néolithiques, aux États-Unis* [Proj. 71], *où se rattachent à ces mêmes temps reculés* (4) *les formes dites pyramidales* [Proj. 72], *en plateformes rectangulaires simples ou combinées, telles que celle de* Cahokia *(Illinois)* (5), *qui est peut-être bien un peu* géométrisée *par le dessin; tandis qu'en voici une française* [Proj. 73, Fig. 38], *bien authentiquement photographiée en Touraine par* M. L. Bousrez (6).

Si les documents médiévaux nous montrent la manière dont s'utilisait au Moyen-Age le monticule artificiel, les récits de l'époque de la conquête de l'Amérique du Nord nous montrent [Proj. 74, Fig. 44] *comment les Iroquois, sans*

(1) Freih. Von Bœnigk (*Ueb. ostpreuss. Burgwälle in ihren einzelnen Theilen betrachtet.* Alterthums Gesellschaft Prussia, *Febr.* 1880, 8°, 34 p.) établit aussi que, sans palissade sur la crête, les remparts de terre, avec leur talutage de 45°, ne pouvaient avoir aucune valeur défensive.

(2) Le Dr Franz Cramer (*Alte Befestigungsanlagen zu Kinzweiler, bei Eschweiler,* Bonner. Jahrb., Hft. 116, 2, 1907, p. 165-175), en fouillant récemment une importante motte, à fossés inondables, y a trouvé, *sous* des constructions du début de l'ère chrétienne, des restes de bâtisses évidemment romaines, ce qui mène déjà bien loin de la féodalité.

(3) Matilæus Much, *Kunsthistorischer Atlas,* f°, 100 pl. Wien, 1889, (V. pl. 84, Fig. 1-6).

(4) Garcillasso de la Vega en racontant les campagnes de De Soto en Amérique, dit que celui-ci trouva « les maisons des chefs, à de rares exceptions près, bâties sur de grandes et hautes éminences artificielles, assez larges pour porter les maisons de toute la famille, formant à elles seules une petite ville. Au pied, un grand carré était marqué, autour duquel les grands guerriers étaient établis. Tout autour et en bas, les classes inférieures avaient leurs logements ». (S. D. Peet, *op. cit.* p. 345.)

(5) *Handb. Am. Ind.* p. 952.

(6) V. Louis Bousrez, *Les Monuments mégalithiques de la Touraine, Étude générale, inventaire et descriptions.* 8°, 142 p., 3 pl., Tours, 1894.— Bulliot (*Syst. déf. des Rom.*) remarque que les mottes carrées sont surtout fréquentes sur les bords de la Loire, dans la région de Bourbon.

même lever la terre, savaient se défendre derrière de simples palissades et fossés (1). *Le dessin* (2) *qui représente l'attaque par Champlain du village des*

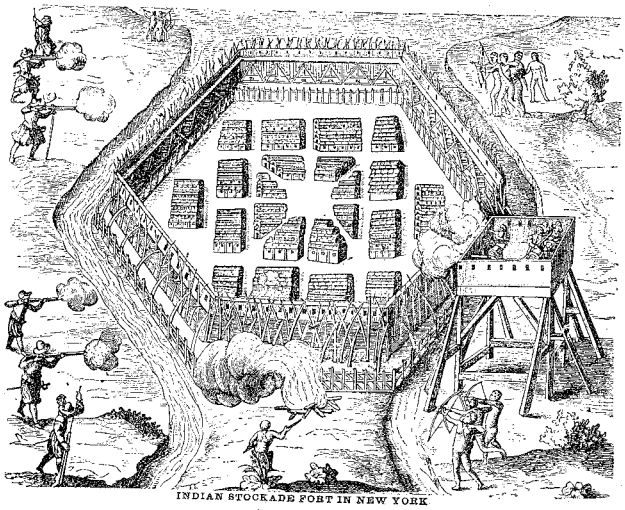


FIG. 44. — Défense des Onondagas contre Champlain, en 1615.

Onondagas, en 1615, est, comme tous ceux du XVII^e^ siècle, fort stylisé, mais très intéressant par son détail, sur lequel je ne puis insister, si ce n'est pour signaler la curieuse ressemblance qu'il offre avec certain autre : les palissades d'habitations figurées sur la colonne Trajane (3). *En tout cas, il nous montre l'idée de défense collective déjà fort développée chez les races primitives qui ne connaissaient encore les premiers métaux, cuivre, argent, or, que comme* pierres malléables, *sans savoir les façonner au feu pour leur usage courant.*

Dès le premier âge du Bronze apparaissent, dans la fortification, des complications considérables. Si les premiers murs de la Troie de cette époque sont encore en pierres brutes, et même, parfois, de moindre appareil que les deux enceintes précédentes, on les voit renforcés de véritables tours massives (4), *de forme plus ou moins carrée* [Proj. 75, Fig. 48], *assez régulièrement espacées sur un front brisé de lignes droites, et non plus en courbe, au gré du contour de la colline.*

Un exemple analogue, mais avec tours rondes, se voit en Italie, à Pyrgi (5); *un autre en Grèce, sur le lac Copaïs, à* Tsikuriéli (6); *puis, en Amérique, à* Angel-Mound, *Indiana* (7); *et un magnifique, en France (sans parler de* Nages,

(1) Ceux-ci n'étaient pas toujours extérieurs. Mais J. W. FOSTER (*Prehistoric Races of the U. S. of America*, 8°, 415 p., 72 fig. CHICAGO, 1873) explique, p. 174, comment, en certains cas, c'était encore plus commode pour la défense.

(2) ST. D. PEET, *Op. cit.*, pp. 184 et 194.

(3) W. FREHNER, *La Colonne Trajane, reproduite en phototypographie, par Gustave Arosa. 220 planches imprimées en couleur avec texte orné de nombreuses vignettes*, 4 vol. f°, PARIS, Rothschild, 1872. [V. pl. XXVI-XXIX.]

(4) W. DÖRPFELD, *Troja u. Ilion*, passim.

(5) RODOLFO FONTE-A-NIVE : *Guida per gli avanzi di costruzioni poligonie nella prov. di Roma.* Club alpino italiano, Sez. di Roma, pet. 8°, 200 p., 2 pl., ROMA, 1887 [p. 142].

(6) FERDINAND NOACK : *Arné*, Mitt. d. K. Arch. Inst., Athenische Abt., XIX, 1894, p. 405-485. [V. p. 452.]

(7) CYRUS THOMAS : *Op., cit.* p. 358, pl. XLI. — ST. D. PEET (*Op. cit.*, p. 343) donne la figure d'une fortification en terre de village précolombien dont les fronts rectilignes sont munis de tours saillantes régulièrement espacées à intervalles de 80 en 80 pieds, rappelant, en plus complet, l'enceinte troyenne du Bronze.

dans le Gard) (1), *au camp de* Constantine, *dans les Bouches-du-Rhône* (2). *Cela ressort admirablement sur les photographies* [Proj. 76, Fig. 45-47] *qu'a fort heureusement prises* M. PRANISHNIKOFF *avant que le temps n'achève son œuvre incessante de destruction.*

Ici, autant qu'à Troie et à Tirynthe (3), *apparaît le rôle de bastion de défense de ces contreforts avancés, souvent appliqués seulement contre le rempart, sans faire corps avec lui* (4), *mais qu'on voit, à* Asinè, *par exemple, en Argolide, saillir de plus de 7 mètres sur un front de 12. Il est vrai que le mur est déjà, là, de la structure très soignée, dite polygonale, en pierres de taille. A Mycènes aussi, les blocs bien équarris indiquent pour les tours une construction moins primitive ou plus soignée que la portion grossièrement cyclopéenne des murs* (5). *De même au Mont Eryx, en Sicile* (6) *et dans ces forts de la Dobroudja, où* M. JULES MICHEL *a vu coïncider, avec la forme rectangle du camp, des bastions avancés de 10 mètres sur 6 m. de base* (7). *A Orchomène, en Grèce* (8), *à Norba, en Italie* (9), *il n'y a de tours que là où la conformation du terrain ne permettait pas autrement la défense des portes.*

Au contraire, sur la belle photographie, déjà vue, de Dun Æneghus [Fig. 3] *et sur la nouvelle que voici* [Proj. 77, Fig. 49], *de la série inédite de* M. WESTROPP, *la destination de simples piliers de soutènement, pour une muraille trop haute et de trop petit appareil, ne saurait laisser de doute.*

Le problème était, en effet, fort ardu, pour les premiers maçons, de faire tenir d'aplomb des murailles souvent fort hautes, lorsqu'ils ne pouvaient demander la stabilité voulue au poids même des matériaux, dont la masse, bien loin de les effrayer, attirait si bien leur prédilection que de là s'édifia, pour eux, à travers les siècles, la légende de manœuvres surhumains.

De très bonne heure, sans doute, alors qu'il n'y avait pas possibilité d'accroître la grosseur des éléments du mur, on tenta d'accroître la propre grosseur de celui-ci, en le divisant, soit dans son épaisseur, soit dans sa longueur, en éléments indépendants, chacun ayant son assiette, formant bloc, et calé fortement sur les voisins, pour produire, par compartiments, une masse totale, de dimensions importantes. N'est-ce pas ainsi, selon Jérémie, qu'aurait été édifié par Nehemiah le premier mur de Jérusalem (10)*?*

Le n° 1 de la Fig. 50 *montre en schéma,* et *les* Fig. 51 et 52, *en photographies de* M. WESTROPP [Proj. 78-79], *les* joints verticaux *de bouts de murs*

(1) ED. FLOUEST : *L'Oppidum de Nages*, Mém. Ac. du Gard, 1868-1869, pp. 235-245, 2 pl. [V. p. 238].

(2) ACHARD : *Géogr. de la Provence, du Comté Venaissin, de la Princip. d'Orange, du Comté de Nice, etc.* — 4°, 650 p., AIX, P.-J. Calmen, 1787 [v. p. 477]. Chose curieuse, l'auteur ne cite que deux tours, sur celles que montre notre photographie. Les autres, déjà ruinées, n'ont-elles donc pas compté pour lui ?

(3) HENRI SCHLIEMANN : *Tirynthe. Résultat des dernières fouilles*, gr. 8°, XLVI + 404 p., 188 fig., 24 pl. et 4 plans. PARIS, 1885. Reinwald. [V. p. 44.]

(4) La même remarque a été faite par M. RONALD M. BURROWS (*Pylos and Sphacteria*, Journ. of Hellenic Studies, vol. XVIII, 1898, p. 147-159 ; pl. VII-X) à propos des quatre grands bastions rectangulaires de l'enceinte cyclopéenne de Sphacteria (p. 152, fig. 10). Et aussi par H. SIR WILLIAM GELL (*The Topography of Rom and its Vicinity, in two volumes*, 8°, VII + 450 et 414 p., nombr. fig. et pl., 1 carte. LONDON, Saunder a. Othy, 1834) qui donne (t. I, p. 417) le plan de *Faleri* (Italie) avec ses nombreuses tours carrées.

(5) HENRY SCHLIEMANN (trad. J. GIRARDIN). *Mycènes, Récit des découvertes faites à Mycènes et Tirynthe*, gr. 8°, 482 p., plus de 800 fig., 8 cartes et plans. PARIS, 1879. Hachette. [V. p. 83]. — A Zakro, (D. G. HOGARTH, *Excavations at Zakro, Crete*, The Annual of Brit. School. at Athens, VII, 1900-1, p. 121-149, fig. 37-52, pl. IV-V [v. pl. IV, 2]) la tour elle-même est en cyclopéen fruste.

(6) A. SALINAS : *La Mura fenice di Erice*, 4°, 8 p., 3 pl. ROMA, 1873.

(7) JULES MICHEL : *Les Camps retranchés adossés au grand fossé de la Dobroudja*, Mém. Soc. Antiq., XXV, 1862, p. 246.

(8) HIRT : *Histoire de l'Architecture*. BERLIN, 1841, t. I, p. 195.

(9) R. FONTE-A-NIVE : *op. cit.*, p. 142.

(10) TH. J. WESTROPP : *Irish forts*, p. 69.

construits par sections longitudinales, à parement bien terminé, contre lequel s'accole le bout suivant (1). *En A, B, C, de la* Fig. 52, *les raccords se distinguent bien sur le front de la muraille, et l'écroulement de l'extrémité de droite fait ressortir l'avantage de ce mode de construction, qui réduisait toute brèche à un incident local et facilitait la réfection par morceaux indépendants. Un autre*

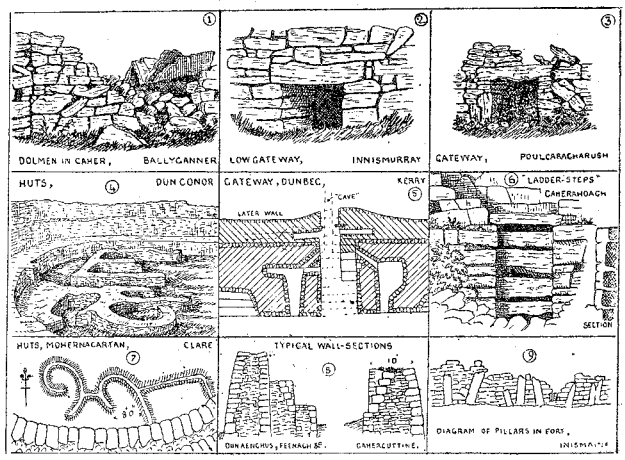


FIG. 50. — Particularités structurales de « Forts » irlandais (T.-J. WESTROPP, *Ir. Forts*, p. 74, fig. 13.)

exemple nous est fourni par une belle photographie [Fig. 54] *d'*Arnê (2), *communiquée par l'*Institut Archéologique allemand d'Athènes, *grâce auquel* (3) *nous avons pu obtenir, à temps pour cette publication, une quantité de vues que nous avions en vain recherchées avant notre Conférence. La* Fig. 53 *montre, sur le mur N.-O. de la citadelle inférieure de Tirynthe, des joints verticaux plus irréguliers, qui ont suggéré à* F. ADLER *l'idée que cette portion de rempart n'aurait pas été construite en une seule fois, mais peu à peu, par morceaux* (4). *Peut-être bien pourrait-on voir ici une simple réfection de partie écroulée, mais l'autre motif reste à peu près seul, aux yeux de* M. F. NOACK (op. cit., p. 426), *pour expliquer l'indépendance, accentuée par un redan, intéressant toute l'épaisseur, de chacun des segments du mur d'*Arnê (*île de* Gla *ou* Ghâ) *sur le suivant, donnant, en plan, un véritable escalier, avec quelques paliers correspondant aux bastions qui ont dû servir de point de départ à la construction, dans les deux sens.*

A Ghâ (5) M. A. DE RIDDER *compare aussi à Tirynthe le grand mur à redans, de 3 kilomètres de développement, divisé en « sections faisant angle avec les précédentes, chacune commençant et finissant par une ligne absolument verticale », et il attribue cela non à un système spécial de défense, mais « à la*

(1) Un superbe exemple que nous regrettons vivement de n'avoir pas eu la possibilité de reproduire, est figuré dans le grand album photographique de DUNRAVEN (*op. cit.*, pl. V et XIII). — M. TH. J. WESTROPP en a relevé, en Irlande, un nombre très grand, parmi lesquels est particulièrement curieux un dessin de *Cahertoggaun*, Clare (Proc. R. S. A. I., t. XXXI, 1901, p. 42). D'après le même auteur (*Anc. Forts of Ir.*, p. 25), cette particularité se voit encore en Bohême au fort de *Radelstein*.

(2) F. NOACK, *op. cit.*, pl. XII, 1.

(3) Et grâce aussi à l'obligeance de M. GEORG KARO, que je tiens à remercier spécialement de l'amabilité avec laquelle il m'a, *in extremis*, largement documenté de vues photographiques, qu'après plus de huit mois de démarches instantes et réitérées je commençais à désespérer de pouvoir obtenir.

(4) F. ADLER, in H. SCHLIEMANN, *Tir.* p. VIII.

(5) A. DE RIDDER, *Fouilles de Gha*, Bull. Corr. Hellen., t. XVIII, 1894, p. 271-310, pl. XXI (v. p. 273, note).

difficulté (1) *de suivre en lignes courbes les contours accidentés du roc* » (1).

Ailleurs, quand on n'aperçoit que deux joints de cette sorte, très rapprochés, comme au Staigue Fort *d'Aran, on est porté à y voir l'obturation hâtive d'une porte devant un danger pressant* (2). *Mais, ailleurs encore, il est évident que ce fractionnement de la maçonnerie par paquets a constitué un procédé spécial de construction. A* Nages (3) *on observe une citadelle, « dont la masse puissante, où l'on est surpris de ne rencontrer aucun vide, est constituée par un étrange assemblage de murs juxtaposés dans toutes les directions, sans jamais se pénétrer les uns les autres. Ce singulier mode de construction se laisse apercevoir sur divers points, et notamment dans les tours..... Il est probable qu'on avait imaginé cet enchevêtrement de petits murs noyés dans la masse pour leur faire jouer un rôle analogue à celui des poutres mentionnées par Jules César. »*

Mais le premier artifice auquel on dut songer pour soutenir un mur fut apparemment de le flanquer d'un autre, appuyé tout du long sur lui, c'est-à-dire d'un solide contrefort continu, s'étendant sur toute la partie faible. Cette sorte de doublement du mur est des plus fréquemment usitée en Provence, et M. Paul Goby *en a photographié de nombreux exemples : en voici un de* La Malle [Proj. 80], *où le flanquement* [V. la Fig. 2 de la planche, à la page 372 de ce volume] *s'est fait à l'intérieur, pour la partie émergente du mur, dont la base, appuyée contre le roc, a bien montré, par sa résistance, qu'elle s'en pouvait passer en dehors. Le plus souvent, cependant, c'est en dehors que se fait le doublement, du côté de la pente raide. C'est ce que montre la photographie de* Castéou Assout [Proj. 81] *prise par le* Dr Capitan *à l'excursion du Congrès international. A* Alatri *(Italie) le mur de renfort était tellement large qu'il a pu servir modernement de chaussée à une rampe d'accès* (4).

Parfois, l'adjonction apparaît clairement, à cause de la différence d'appareil, comme réfection postérieure, comme consolidation locale. C'est ce que M. Dœrpfeld *a vu près de la porte principale de la Troie II, où l'épaisseur du mur de secours donna d'abord le change et fit un instant croire à une tour* (5). M. de Gérin-Ricard (6) *estime aussi plus récent que le mur un doublage observé au* Camp de Constantine. M. Westropp (7) *fait la même constatation à* Caher

(1) Ce que dit M. DE RIDDER au sujet de la ligne droite pourrait être beaucoup plus justement retourné ; car, sur des terrains non aplanis, et sans creusement préalable de fondations, il est certain que le cordeau devait être une gêne et point une aide. Aussi l'apparition de la ligne droite, dans des travaux primitifs, si elle n'était commandée par le terrain lui-même, est tellement exceptionnelle, qu'on peut se demander si les constructeurs n'en avaient point — sinon l'horreur, comme cela a été dit de l'angle droit — du moins l'indifférence, puisqu'on ne peut dire l'ignorance. Ainsi M. DŒRPFELD, avec un scrupule qui l'honore, a soin de faire remarquer que si le mur trois fois refait et agrandi de sa Troie II a été dessiné tout par lignes droites (*Troj. u. I.*, plan IV), en réalité plusieurs segments, sur les 300 mètres seulement de pourtour qu'il avait, étaient sinueux. Nous sommes fort porté à croire que pareille remarque devrait s'appliquer à maints plans, surtout au temps où ils devaient passer par les mains de graveurs. Aujourd'hui même, le géomètre, l'ingénieur, le trop bon dessinateur ont peine à s'empêcher de rectifier un peu les courbes, et je serais bien étonné si, sur la douzaine de plans de *Castella des environs de Marseille, Aix et Saint-Maximin* donnés par M. DE GÉRIN-RICARD, (*op. cit.*), plusieurs devaient être pris pour autre chose que pour de simples schémas.

(2) M. DŒRPFELD a vu que la porte S.-O. de la Troie VI (celle d'Homère) avait eu son ouverture, formée par chevauchement des deux bouts du mur l'un sur l'autre) obturée, sans doute avant la chute de la ville, pour les besoins de la défense (*Tr. u. I.*, p. 437, 608, et plan V). Une autre du N.-E., près d'une tour, était dans le même cas (p. 38). S. PEET (*Mound Builders*, p. 212) a trouvé un des couloirs d'entrée du *Stone Fort* de *Bourneville*, U. S., ainsi obturé. J'ai moi-même, dans les Alpes-Maritimes, cité un cas de ce genre à l'enceinte du *Bas-Montet*, au-dessus de Caussols, une des rares, justement, de toute la région, qui présente des traces notables d'habitations en pierre dans l'intérieur (A. F. A. S., XXXIII, p. 1075.)

(3) E. FLOUEST, *op. cit.*, p. 239.

(4) FONTÉ-A-NIVE, *op. cit.*, p. 443.

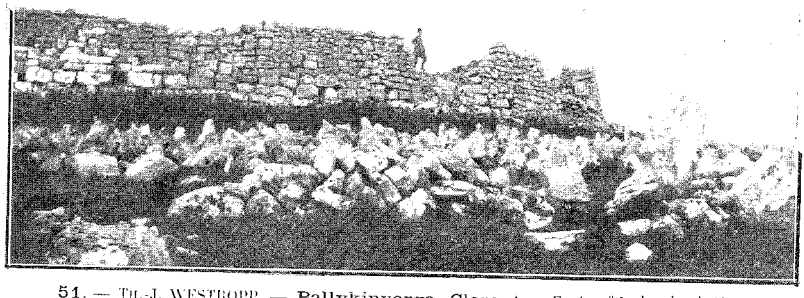
(5) *Troja. u. Ilion*, p. 57, fig. 12.

(6) H. DE GÉRIN-RICARD et ARNAUD D'AGNEL, *Antiquités de la Vallée de l'Arc en Provence*, Publ. Soc. Et., Provençales, t. I, 1907, Aix, Niel, 336 p. (V. p. 46.)

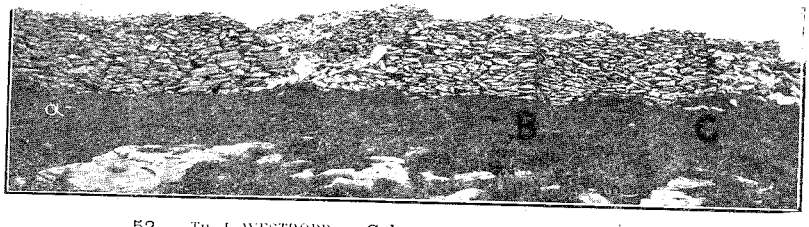
(7) Th. J. WESTROPP, *Ancient Forts of Ireland*, p. 71.



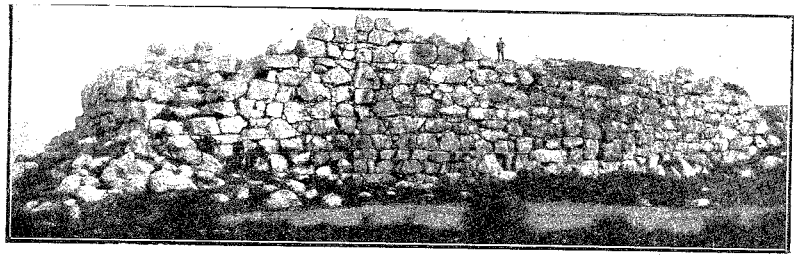
49. — Th. J. WESTROPP. — **Dun Ænghus (Aran)**.



51. — Th.-J. WESTROPP. — **Ballykinvarga. Clare.** Anc. Forts of Ireland, pl. VII.



52. — Th.-J. WESTROPP. — **Cahercommâne. Clare (Irlande).**



53. — K. D. ARCH. INST. ATHEN. — **Tirynthe. Partie N.-O. du mur inférieur.**



54. — F. NOACK. — **Arné. Mur S.-W.** — Mth. Mitt., XIX, 1894, pl. XII, 1.

frustes comme le grand escalier de Tirynthe [Fig. 63], *combien plus différent encore de celui* [Fig. 64] *que la Troie VIII, la première Ilios, installa contre le mur subsistant, tiré au cordeau, et la grande tour de la Troie VI, la Troie d'Homère* (1)*!*

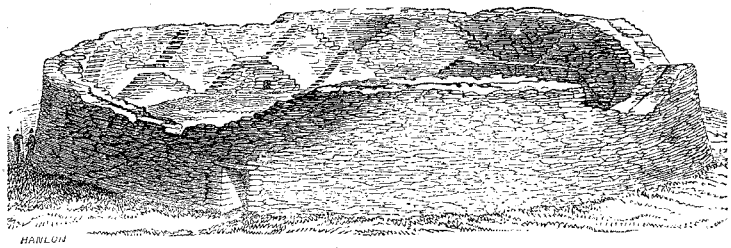


FIG. 61. — Staigue-Fort, Kerry (Irlande). WESTROPP, *Ir.-Forts*, fig. 15.

S'il est à peu près certain que la même pierre que nous avons vue fournir des chevaux-de-frise *a dû, en carrière, ou par le seul aspect de ses affleurements en bancs superposés, donner la première idée des marches d'escalier, pourquoi n'admettrait-on pas aussi que d'elle est venue l'idée des poutraisons de murailles?* M. WESTROPP (2) *a remarqué, dans certains* cahers *irlandais, la tendance à faire jouer à des pierres longues, placées tantôt perpendiculaires, tantôt parallèles à la façade, le rôle de charpente de soutènement. Son croquis* [Fig. 50, n° 9], *les montre implantées comme piliers d'appui, dans la base du mur, tandis que d'autres, pénétrant horizontalement dans l'épaisseur du blocage, contribuent à lier celui-ci aux parements. Des planches de* M. MINDELEFF (3) *montrent, en Amérique, des carcasses de murs en pierres droites.* M. CARTAILHAC (4) *a vu dans les ruines d'*Alemtejo *(Portugal), comme dans les Baléares* (5), *des pierres longues et cylindriques fichées droites dans les murs à la manière de poutres.* M. CARL MAUCH (6) *a remarqué, en Rhodésie, dans les ruines de Zimbawbee, des barres de pierre de ce genre, s'élevant, comme des hampes, à des 15 et 20 pieds de haut.*

Mais il fallut bien qu'on connût le façonnage des métaux et l'usage des clous (7) *pour imaginer de fournir à la masse trop incohérente de matériaux trop petits, un véritable squelette interne de soutien, par un complexe enchevêtrement de poutres en files horizontales et verticales, reliées par d'autres obliques, qui, avec de grandes fiches plantées à chaque point de rencontre, encastraient*

(1) W. DŒRPFELD, *Tr. u. I.*, Beil. 20, 21 et 22, p. 136 et 144. Insistons, en passant, sur la beauté de ces murs de la Troie VI, dont les faces lisses et blanches, chantées par Homère, auraient dû empêcher Schliemann de prendre pour eux les murs, sans apparence de façon, de la Troie du Bronze.

(2) J. M. WESTROPP, *Ir. Forts*, p. 40 et 84.

(3) VICTOR MINDELEFF, *A Study of Pueblo Architecture, Tusayan and Cibola*, Eighth ann. Rep. Bureau of Ethn. of Smith. Instit. 1886-'87. 298 p., 118 FIG. 123 pl., WASHINGTON, 1891. [V. p. 188-193, Pl. XCII à XCIV].

(4) ÉMILE CARTAILHAC. *Les Ages primitifs de l'Espagne et du Portugal*, gr. 8°, 348 p., 4 pl., 138 fig. — PARIS 1886 [V. p. 274].

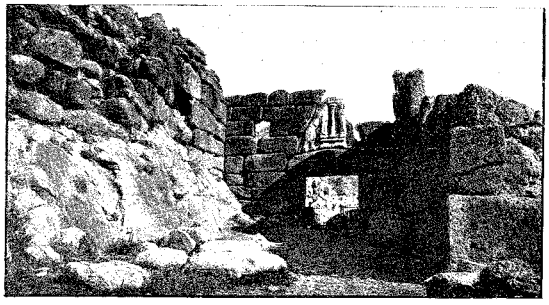
(5) E. CARTAILHAC, *Baléares*, p. 20.

(6) CARL MAUCH, *Reisen im Inneren v. Süd-Afrika, 1865-72*, Justus Perthe's Mitt. Ergzsb. VIII. 1873-4. 4°, 52 p., 1 carte, GOTHA, 1874. [V. p. 49].

(7) Et encore, pourrait-on objecter que les néolithiques, qui savaient parfaitement assurer, sans métal, l'assemblage des poutres de leurs palafittes, auraient bien pu, à la rigueur, créer de même une charpente interne pour murailles de terre ou de pierre. De fait, on cite des cas où aucune trouvaille de fiches, ni de fer, ni de bronze, n'accompagna la constatation de l'emplacement des poutraisons « gauloises ». [F. R. COLES, Proc. Sy. Antiq. Scotl. t. XXXIII, 1898, p. 43]. A *Hastedon* (Belgique), où a été retrouvé le grillage en place (G. ARNOULD et F. DE RADIGUIS, *Note sur Hastedon*, VIe Cong. int., BRUXELLES, 1872, p. 318-326, pl. 80-85), on a fait des trouvailles néolithiques presque aussi riches qu'à Chassey.



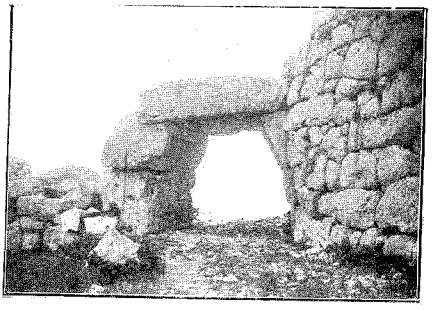
71. — G. KARO. — Mycènes. Poterne nord.



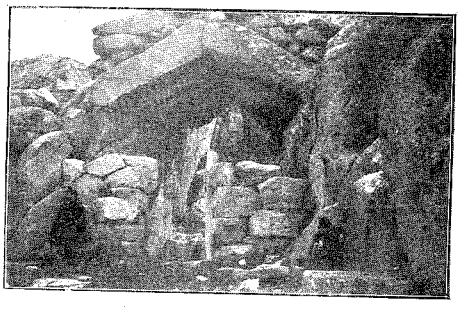
70. — K. D. ARCH. INST. ATH. — Mycènes. Porte des Lions.



67. — G. KARO. — Tirynthe. Temple du Cynthe.



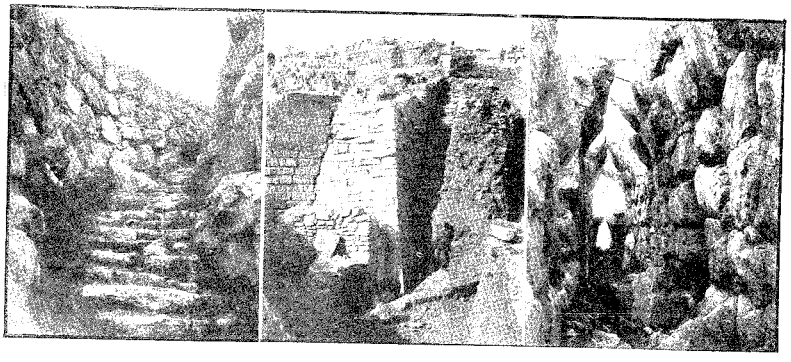
69. — GARGIOLLI. — Segni.



68. — L.-F. HENNEGUY. — Délos.



66. — KARO. — Tirynthe.



K. D. ARCH. INST. ATHEN. 63. — Tirynthe.

DÖRPFELD. Tr. u. I., Beil. 20. 64. — Troie VI-VIII. Tour, escalier.

K. D. ARCH. INST. ATHEN. 65. — Tirynthe.

étaient déjà réalisés dans l'architectonique des remparts (1) *n'est-on pas forcé de se demander si, de là à l'époque historique, l'écart en avant n'a pas dû être moindre que l'écart en arrière par rapport aux premiers rudiments de l'art, et s'il n'est point obligatoire, dès lors, de faire remonter ceux-ci au plus loin des âges, c'est-à-dire, pour le moins, au Néolithique?*

Ainsi, par tous les détours, la force des faits impose la même évidente conclusion et, seul, l'aveuglement de la passion pourrait encore faire pièce, sur ce point, à la plus élémentaire des logiques.

Bien loin de nous la pensée de tomber dans l'errement contraire et de prétendre que toutes, ou même le plus grand nombre, des enceintes à structure simple, d'appareil tout-à-fait brut, auxquelles seules nous voudrions que fût réservée, en dehors de toute idée de gigantisme, l'étiquette de cyclopéenne, *soient également d'origine néolithique. Car non seulement, d'une part, on voit cette structure, en ce qu'elle a extérieurement de plus fruste, coïncider déjà, à* Tirynthe, *par exemple, avec des complications (galeries, casemates, escaliers, magasins, citernes, etc.)* [fig. 63, 65-67] *incompatibles avec l'idée de primitivité absolue* (2), *et d'autre part, on la voit appliquée encore, de nos jours, presque telle quelle, en pays de montagnes, pour les simples besoins courants de la maçonnerie rurale; mais encore les exemples ne manquent pas, où l'on en découvre, comme à* Alatri, *des morceaux superposés, par places, à d'autres pour lesquels l'emploi de la taille est bien évident* (3); *et enfin les chroniques de tous pays fournissent des dates précises d'édification pour certains monuments qui reproduisent typiquement cette manière, comme les anciens monastères irlandais des débuts de la chrétienté, c'est-à-dire de la fin du VII^e^ siècle, superbement photographiés par le comte* Dunraven (4).

Mais presque toujours, alors, on découvre tels détails de structure, dont la nécessité n'était pas immédiatement imposée par la force des choses, et qui fournissent des signes certains de postériorité.

Même la forme rudimentaire de poterne, apparue déjà sur plusieurs projections [Fig. 49, 51, 57, 59, 77, 88, 96], *forme en connexion évidente avec celle du dolmen, est de celles dont l'indispensabilité se faisait si peu sentir que, sur une centaine de* castelars *que je connais dans les Alpes-Maritimes, l'exemple observé à* La Malle *par* M. P. Goby [Fig. 104] *constitue plutôt une exception. Lorsque l'enceinte dessinait un circuit complet, l'entrée se faisait quelquefois par un simple arrêt des bouts de mur face à face, en parements un peu plus soignés et sommairement équarris; mais il fallait, pour cela, que la position se défendît d'elle-même, comme à* Tirynthe *et à* Midea [Fig. 73, 74], *où l'ouverture était au haut d'une forte rampe longeant le mur, ou bien fût défendue par des travaux accessoires, comme la* Porta Grande *de* Norba [Proj. 89] *avec sa grande tour*

(1) Et ils s'appliquaient même dans d'autres domaines. M. Robert Munro (*Prehist. Scotland*, p. 431) a reconnu la structure gauloise dans la masse tout entière des pilotis à empierrements et terrassements d'un *crannog* (île artificielle) d'Écosse.

(2) « Le mur de Tirynthe, dit F. Adler (*in* Schliemann, *Tir.*, p. viii), n'est pas le premier ouvrage de fortification construit... De si colossales murailles, racontent à qui comprend le langage des pierres que leur construction a exigé de longues années de paix, de puissants moyens et d'habiles ouvriers. »

(3) En plusieurs points du rempart de Mycènes, le mur de gros blocs frustes a sa base faite de blocs équarris — « pour rendre plus difficile l'escalade », dit-on. MM. W.-R. Paton et J.-L. Myres (*Karian Sites and Inscriptions*, Journ. of. Hellenic Studies, v. XVI, 1896, p. 188-274, pl. IX-XI) ont noté la même chose à *Attaa-lu-su* (p. 199, fig. 2).

(4) Dunraven, *op. cit.*, sect. H, pl. XIX, etc. — L'impossibilité où je me suis trouvé de pouvoir établir que l'auteur était décédé depuis plus de cinquante ans m'a empêché d'obtenir de la Bibliothèque Nationale l'autorisation de reproduction d'après son exemplaire. — Ludwig Zapf (*Die Wendische Wallstelle auf d. Waldstein im Fichtelgebirge*, 8°, 46 p., 36 fig., 3 pl., 1900) rattache aussi au XI^e^ siècle une construction de type cyclopéen bien caractérisé.

ronde proeminente (1), *ou l'entrée du* Druim an Druin *écossais* (2) *où l'excellente photographie* [Fig. 75] *de* M. CHRISTISON, *dont il a eu l'amabilité de nous prêter le bloc, montre bien les petites* guérites *ménagées au passage.*

Le plus souvent, on recourait à un chevauchement des deux bouts, combiné de manière à forcer l'agresseur à présenter son flanc droit à découvert. C'était le système commun des Alpes-Maritimes où M. PAUL GOBY *l'a noté à* Castéou Assout, *déjà cité* [Fig. 21], *à* La Combe *de Caille* [Fig. 11], *etc.*. M. G. KARO *l'a photographié à* Arnê (Glâ), *sur le lac Copaïs, en Grèce* [Fig. 72]. *Les exemples en sont très commum.*

Plus tard mille combinaisons d'avant-murs, ou de rentrants, formant bastion ou souricière (3) *vinrent compliquer la défense, avec une science que ne surpassa pas la castramétation romaine, et qui se manifeste surtout dans les fortifications de terre, du moins celles qui étaient accompagnées de fossés inondables ou difficiles à franchir. Car, pour les autres, au contraire, c'est en vain, souvent, que l'on cherche la porte : elle devait être partout, en temps de paix, nulle part, en temps de guerre et dans la palissade seule, aux jours douteux.*

Naturellement, s'il existait quelque abord particulièrement difficile, précipice ou passage dangereux, c'était là qu'on mettait l'entrée de guerre : entrée généralement unique, et rapidement obturée à première alerte (4).

Cependant, toute interruption de la crête du mur constituait une gêne pour la défense. Et, d'autre part, la poterne (5) *s'imposait dans certaines maçonneries qui, faites de trop menus matériaux, ne devaient qu'à la continuité de leur masse une solidité que toute coupure aurait pu compromettre. Tel était le cas des hauts et larges remparts des* cahairs *d'Irlande. A condition de trouver des pierres assez grandes pour former travée, le problème était relativement simple, si l'intérieur et l'extérieur se trouvaient à peu près de niveau. Mais c'était là l'exception ; et alors le passage en pente ou en escalier donna naissance au toit en pente plane lui-même ou en escalier inverse* (6).

Puis, pour parer à l'insuffisance de portée, on fit se rapprocher en hauteur les deux parois de support, à mi-chemin seulement d'abord, en ogive tronquée, au moyen d'énormes blocs à pan oblique, placés en porte-à-faux, comme le montre une des portes du Mont-Circé (7), *et la jolie ruine* [Fig. 49] *dite* Porta Saracinesca, *à Segni (Italie). Il n'y avait, dans cette voie, qu'à poursuivre hardiment un peu plus haut pour remplacer le semi-hexagone déprimé par un triangle curviligne élancé, donnant, par seul encorbellement, la belle ogive* (8)

(1) FONTE-A-NIVE, *op. cit.*, p. 142 et suiv.

(2) D. CHRISTISON, *Excav. of Poltalloch*, p. 288, fig. 14.

(3) J.-CHARLES WALL *(Ancient Earthworks,* The Victoria history of the Cy of Devon, p. 573-630. In-f° LONDON, Arch. Constable, 1906) donne (p. 600) une curieuse figure de *Blackbury Castle* Southleigh ; ST. D. PEET *(op. cit.)* plusieurs autres d'Amérique, notamment un, p. 147, vraiment remarquable pour une enceinte de pierres.

(4 Voir ci-dessus, p. 1016, les exemples cités.

(5) Un bel exemple de poterne géminée est figuré par MATILDA COXE STEVENSON, *The Zuni Indians. Their Mythology, Esoteric Societies and Ceremonies,* XXIII th, Rep. of Bureau of Ethnol. of Smithson. Instit., 1901-'02, p. 607, pl. CXXXVIII. — M. DE RIDDER en a observé un autre à Ghâ *(op. cit.*, p. 282.)

(6) Types de ce dernier genre à Alatri ; du premier à Veroli, Ferentino (FONTE-A-NIVE, *op. cit.*, p. 108, 119, etc.) ; monuments souterrains d'*Agrigente* (PETIT-RADEL, *op. cit.*, p. 158).

(7) D'autres encore à Norba, Fiesole, Arpino (FONTE-A-NIVE, p. 144).

(8) C'est celle que pratiquent encore couramment, sur plan conique, sans recourir au pilier central de l'architecture ibère, les pâtres des Alpes-Maritimes dans la construction de leurs *cabanons* de pierres sèches. Un bel exemple ancien s'en voit en Italie, à *Arpino* (M. C. DIONIGI, *op. cit.*, p. 14), mais en pierre taillée et non fruste, comme à la traversée bien connue du mur de Mycènes. Son origine néolithique en France même, est établie, entre autres, par les caveaux de ce genre trouvés enterrés dans le rempart du *Mont Vaudois*. Ailleurs, on l'a vue, sous tumulus, en Grèce, recouvrant un dolmen (W. R. PATON, *Excavations in-Caria*, Journ. of hellenic Studies VIII, 1887, p. 64-82, 29 fig. [v. p. 67, f. 3] ou dans u

tirynthienne [Fig. 65, 66, 67]. *La célèbre* Porte des Lions *de Mycènes, que je vous montre* [Proj. 77] *photographiée par* Mlle M. L. WUHRER *au moment du* Congrès Archéologique *de 1905, et dont le type* [Fig. 70], *répété là plusieurs fois* [Fig. 71], *se retrouve à* Axos *(Asie Mineure), sans le prétexte de la sculpture décorative, serait un système mixte, dû, suppose-t-on, à la nécessité de ne pas surcharger le linteau en roche bréchoïde, tout en obturant par une plaque suffisamment résistante (celle des Lions est en basalte) l'espace triangulaire supérieur. Quant au toit* en château de cartes, *dont on voit un des rares spécimens sur une photographie du* Temple-caverne du Cynthe *à Délos* (1), *rapportée par mon ami d'enfance le professeur* L.-F. HENNEGUY, *il est évident qu'elle n'était praticable qu'avec des matériaux taillés, et de taille suffisante, pour être calés à leur base aussi bien qu'à leur faîte, et je n'en sais pas d'exemple pour la simple traversée d'un mur de fortification* (2).

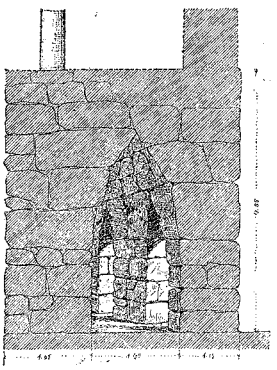


Fig. 76. — Mur oriental de Tirynthe, SCHLIEMANN, *Tir.*, p. 142.

Si aucun de ces procédés ne conduisit d'emblée à l'invention de la clef de voûte, *du moins durent-ils vite suggérer l'idée d'annexes défensives dans l'épaisseur du mur traversé; non seulement de guérites et corps de garde aux entrées* (3), *comme nous en avons déjà aperçu un exemple* [Fig. 75], *mais encore de réduits secrets ou de cachettes, comme celles déjà mentionnées de la Troie II* (4); *de chemins couverts ou chambres casematées, comme celles de Tirynthe* (5); *parfois de longs souterrains.*

Tout cela se voit dans les énormes remparts irlandais (6) *ou écossais* (7) *ou américains, aussi bien qu'en Italie* (8), *ou à Tirynthe, où c'était compliqué encore, sur deux étages* [Fig. 66], *d'ouvertures de fenêtres* [Fig. 76] *perpendiculaires à l'axe du couloir longitudinal. Et l'on se demande comment il est possible qu'on ait pris pour l'enfance de l'art, une structure aussi complexe que le recoupement orthogonal de deux voûtes en*

mound américain (C. THOMAS, *Mound expl.*, p. 107, f. 50, p. 456, f. 343). Les Artèques l'utilisaient d'ailleurs, pour leurs voûtes de corridors. Mais c'est elle encore qu'on rencontre dans l'intérieur des *nuraghi* sardes, qui passent pour être du temps du Bronze. (G. PINZA, *Monumenti primitivi della Sardegna*, Mon. ant. XI, 1901, p. 6-280, 140 fig., pl. I-XIX. [V. tav. XVIII).

(1) TH. HOMOLLE. *Les trav. de l'Ec. fr. d'Athènes dans l'île de Delos*, Conf. Expos. univers. de 1889, 8° 45 p., 15 fig., PARIS, 1890. Imp. Nat. — J. ALBERT LEBÈGUE. *Recherches sur Délos*. Thèse de la Fac. des L., 340 p., 2 pl., 1 cart., PARIS, 1876. [V. pl. I, p. 54].

(2) En plus petit, on en retrouve un exemple, sans taille ni accommodation des pierres, dans une fenêtre de *garrita* moderne de Minorque (É. CARTAILHAC. *Bal.* pl. 51) dont la porte est à architrave droite, l'un des montants montrant cependant une légère tendance à l'encorbellement « tirynthien » pour racheter sans doute une mesure mal prise à l'avance. — On sait d'ailleurs que certaines allées couvertes bretonnes sont faites de cette façon, qu'on retrouve, aux États-Unis, dans un *Stone heap* à cavité triangulaire de Fayette County, figuré p. 409, f. 290 et p. 455, f. 342, par C. THOMAS (*op. cit.*).

(3) M. É. CARTAILHAC (*Bal.*, p. 15) en a vu de ce genre dans la porte d'entrée de la muraille de *Santa-Rosa* (Majorque). Récemment M. E. CUNNINGTON en a noté deux, à demi creusées dans le roc, de part et d'autre de la porte du rempart enterré d'*Oliver's Camp (Notes on excavations at Oliver's Camp, near Desizes, Wilts.* Man, 1908, p. 7-13, 3 fig.).

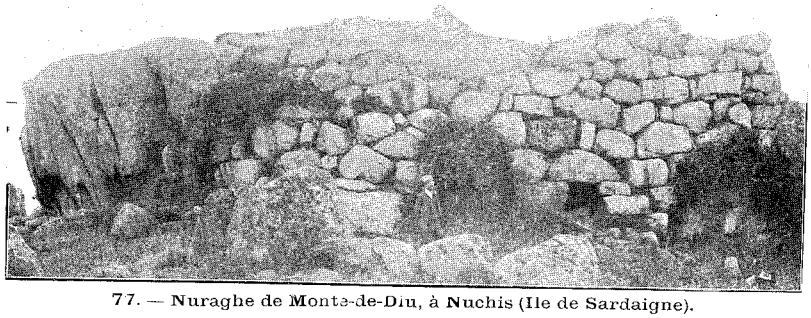
(4) W. DŒRPFELD, *Tr. u. I.*, p. 77.

(5) On s'est déjà demandé, non sans raison (CH. GRAUX, *Notes sur les fortif. de Carthage*, Publ. Éc. Hautes Études p. son Xe anniv.; gr. 8°, 1878, p. 192-193) si les immenses magasins et écuries souterrains de Carthage, dont parlent les historiens ne se seraient pas trouvés dans l'épaisseur du « triple mur » des auteurs, qui paraît bien avoir été un mur *triplé*.

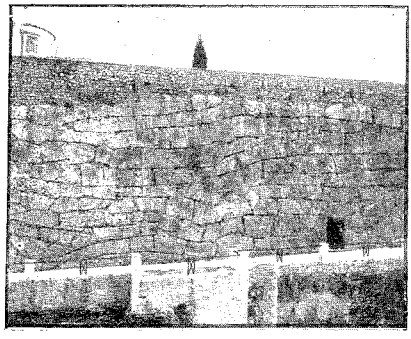
(6) WESTROPP, voir plus haut, dans le texte, *Fig.* 50, n° 5.

(7) D. CHRISTISON, *Earl. Fort.*, p. 153.

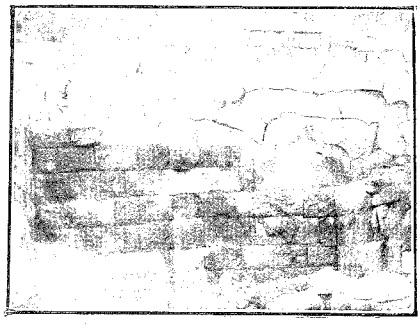
(8) FONTE-A-NIVE, *op. cit.*, p. 90 (*Palestrina*); 108 (*Ferentino*); 110, 115 (*Alatri*); 119 (*Veroli*); 135 (*Cori*), etc.



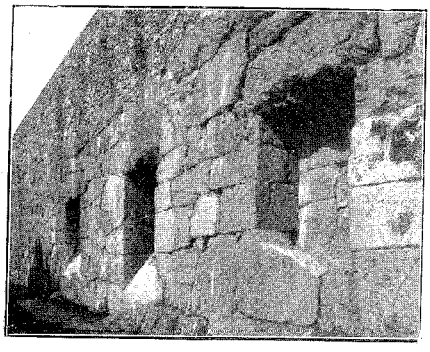
77. — Nuraghe de Monte-de-Diu, à Nuchis (Ile de Sardaigne).



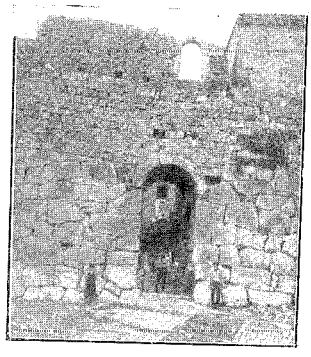
79. — GARGIOLLI. — Alatri.



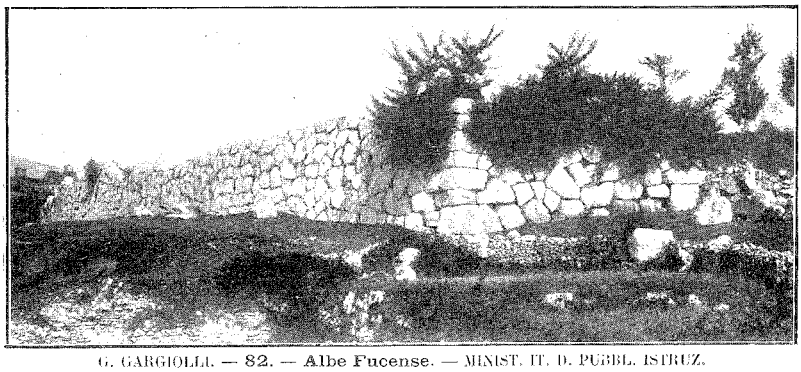
78. — HOMOLLE. — Delphes (Grèce).



81. — GARGIOLLI. — Alatri.



80. — GARGIOLLI. — Ferentino.



G. GARGIOLLI. — 82. — Albe Fucense. — MINIST. IT. D. PUBBL. ISTRUZ.

palais Pitti à Florence! — appliquent l'épithète, mythologiquement bien sonnante, à tout ce qui est grand : au Temple de Jérusalem [Proj. 90] ; *au rempart d'Arad* [Proj. 91] *qui montre des blocs équarris de 4 à 5 mètres de long sur 3 mètres d'épaisseur ; à celui de Baalbeck (1) où une assise de plus de 20 mètres de long sur 3 mètres de haut repose, d'un seul tenant, sur un lit à éléments beaucoup moindres ; et à la porte de Mycènes, enfin, aux grands blocs taillés, plutôt qu'aux morceaux réellement primitifs, mais d'appareil souvent moindre, que montrent certaines parties de la base des murs. A ce compte, le comble du* cyclopéen *ne devrait-il pas être le* monolithisme *(2), où c'est dans la masse tendre et homogène de la roche elle-même qu'ont été découpés sur place des murs et des cadres entiers de maisons, sans joints?*

D'autres auteurs, après avoir judicieusement établi que le terme, étymologiquement, doit correspondre à ce que les anciens eux-mêmes connaissaient de plus ancien, c'est-à-dire à la superposition pure et simple de blocs absolument bruts, sans traces d'aucune taille (3) et par conséquent (sauf les exceptions naturelles que nous avons déjà relevées) sans l'apparence de faces planes ni d'angles dièdres, ne reculent pas devant la véritable antiphrase qui consiste à englober, dans la manière polygonale *(c'est-à-dire toute en angles), la plus* agone *et* amorphe *de toutes les structures (4)!*

En Italie, par exemple, en ce parler charmant, et qui sait si bien fuir les angles, il est presque courant d'entendre appeler polygonal de première manière *le cyclopéen fruste, qui est bien la plus* « première » *de toutes les manières, mais* « polygonal » *d'aucune manière du tout ; puis* « polygonal de seconde manière », *le cyclopéen dégrossi, qui est tout au plus un* premier *essai fruste de polygonalité; enfin,* « polygonal de troisième manière » *ce qui commence seulement à être enfin du vrai polygonal, sans épithètes, à facettes et façade planées.*

Simple querelle de mots, dira-t-on! Mais, sans bonne langue, pas de bonne science (5). Et il est certain, par exemple, qu'à entendre parler seulement de polygonal, *de quelconque manière, jamais je n'aurais songé, pour l'illustration de cette conférence, à rapprocher les soi-disant murs « pélasges » d'Italie, de ceux, plus mal dits encore « ligures », de Provence (6), ni d'autres, épargnés*

(1) PERROT et CHIPIEZ, t. III, p. 25, fig. 7 et p. 104, fig. 41.

(2) Id., p. 105, fig. 42.

(3) Au moins, de taille spécialement faite pour la circonstance. Car, à la rigueur, on ne devrait même pas refuser l'épithète de *cyclopéen*, s'il n'y paraissait du mortier, à l'extraordinaire façade de mur crénelé qu'on montre à Athènes [*Proj.* 92], toute faite de marbres sculptés, dont beaucoup de l'époque chrétienne, mais ne figurant là qu'au titre de matériaux pris tels quels et superposés sans ajustement, sans retaille nouvelle. *A fortiori* au mur qu'a vu le Dr HAMY (*op. cit.*, p. 61) en certain marabout tunisien, dont la maçonnerie grossière, en pierres sèches, incluait des fragments de meules taillées, d'auges, d'arceaux, etc.

(4) *L'Institut national de France* lui-même (*Éclaircissements demandés par la Classe des Beaux-Arts sur les constructions de plusieurs monuments militaires de l'antiquité*, 4°, PARIS, 1804) formulait ainsi une de ses questions : « Dans quels lieux trouve-t-on des enceintes formées de grands blocs ou quartiers de pierre de figure polygone irrégulière, sans ciment, ce que les anciens auteurs appelaient *des enceintes cyclopéennes ?* »

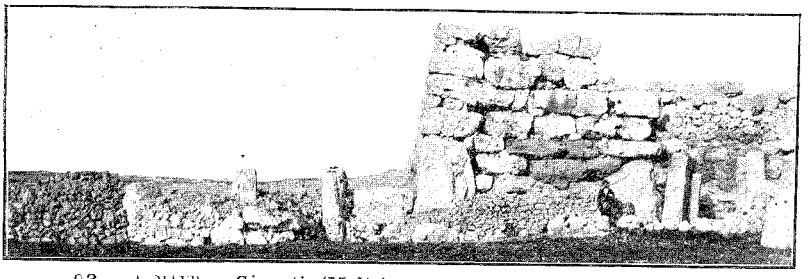
(5) Les choses ont été si bien embrouillées, que l'excellent observateur qu'était CANINA (*op. cit.*, pl. XLVII) en vint à dire que le type cyclopéen constaté à *San-Severa* (Pyrgos) était *postérieur* à l'*opera quadrata*, vue à *Cervetri* (Agylla), quoique, ailleurs, il reconnût que les différences sur lesquelles il se basait pouvaient bien ne tenir qu'à la nature spéciale des matériaux. Avec beaucoup de bon sens FONTE-A-NIVE (*op. cit.*, p. 49) ne voit de part et d'autre qu'une différence dans la qualité de la roche native.

(6) Peu de temps avant que le XIIIe *Congrès international* mît à son ordre du jour la question des enceintes « dites ligures », j'avais fait remarquer [*Congr. préh. de Fr.*, Ire Sess., Périgueux, p. 332] qu'on en connaissait un peu partout, sauf en l'actuelle Ligurie. Je me proposais surtout, par là, de stimuler l'amour-propre régional des chercheurs de l'autre côté de la Roya ; et je m'en félicite, puisqu'ils ont déjà répondu en citant quelques cas, qui, quoiqu'assez imprécis, suppriment l'inexplicable hiatus [GIRO-





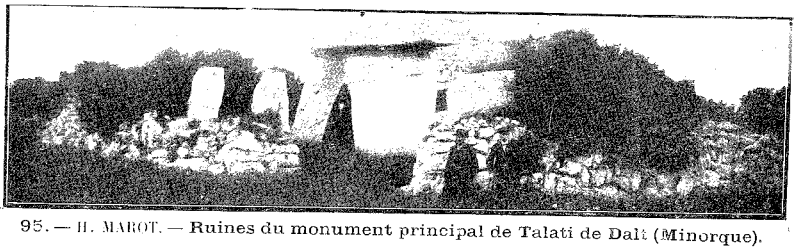
91-92. — TAVARES DE PROENÇA. — Citania de Briteiros (Portugal). Bases de maisons.



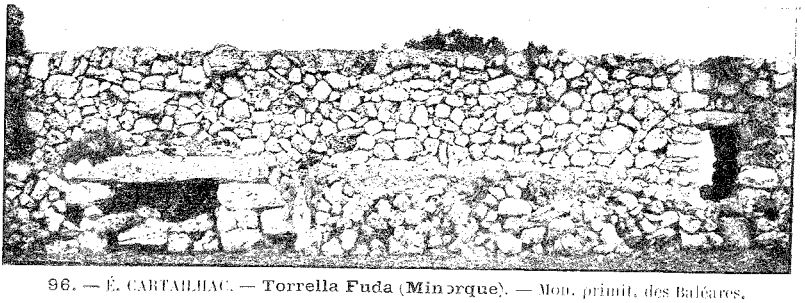
93. A. MAYR. — Gigantia (Malte). — K. Bayr. Ak. d. Wiss., XXI, pl. I, f. 1.



94. — Stonehenge, en 1885, vu de l'Est.



95. — H. MAROT. — Ruines du monument principal de Talati de Dalt (Minorque).



96. — É. CARTAILHAC. — Torrella Fuda (Minorque). — Mon. primit. des Baléares.

carrière, apporté pour faire ce beau mur lisse, que regarderaient comme un jeu de patience, s'il fallait le répliquer, nos meilleurs tailleurs de pierre modernes (1)?

Nous convenons qu'en plus d'une circonstance la distinction n'est pas des plus commodes : est-ce du simple cyclopéen, sans dégrossissement des blocs, ou un polygonal déjà retouché que ce mur de Sardaigne que montre la Fig. 77 ? A Albe Fucense *(Italie)* [Proj. 93, Fig. 82] *un commencement d'appareillage semble évident, surtout aux angles. Quant au polygonal fini (troisième manière), qui se caractérise surtout par le lissage de la surface, sa perfection est souvent telle qu'il a vaincu les siècles et que, par exemple, la haute terrasse d'*Alatri *(Italie)* [Proj. 94, Fig. 79], *vraiment cyclopéenne, dans le mauvais sens du mot, c'est-à-dire uniquement par sa grandeur, fait encore notre admiration présente.*

Pour arriver à ce jointoiement parfait, sans ciment, avec entrées de casemates [Fig. 34] *de blocs travaillés, dont l'énormité n'a d'égale que la difformité (sauf, peut-être, une tendance naissante au litage horizontal, et à l'équarrissage parallélipipédique) quel art n'a-t-il pas fallu, même usât-on de cette règle de plomb lesbienne, dont parlent Aristote et Strabon, qui peut parfaitement avoir précédé et le fer, et même le bronze* (2)!

Mais n'allez pas croire que cette perfection implique la connaissance des métaux travaillés au feu. Ceux-ci étaient inconnus de l'Amérique précolombienne, et cependant, en sus des exemples déjà cités, voici, de Cuzco *(Pérou), du* polygonal *des mieux caractérisés* [Proj. 95-96], *et même voici d'*Ingapica [Proj. 97-98] *artistement photographiées par* M. le Dr Rivet *pour les collections ethnographiques du Muséum, qui les a mises à ma disposition, des ruines en superbe* opus quadratum, *qu'on prendrait pour de vrais châteaux-forts du plus beau Moyen-Age européen. Il n'est pas jusqu'au « monolithisme » phénico-libyque dont on ne retrouve là-bas des exemples caractérisés* [Proj. 100].

Il est vrai qu'avant d'apprendre à leurs dépens l'usage du fer, ces néolithiques-là étaient arrivés (le cuivre les dispensant presque du bronze) à un très haut degré de civilisation, véritable âge d'or, à côté de notre sauvagerie médiévale. La peinture et la sculpture florissaient, tandis qu'à peine, avec le vrai polygonal, et intimement liée avec lui par la nature tendre des matériaux, voit-on poindre dans notre sud-orient la sculpture grossièrement décorative, sous la forme de la ronde-bosse ithyphallique, qui semble bien avoir été partout sa première manifestation (3).

La sculpture de la Porte des Lions *de Mycènes* [Fig. 70] *est d'un art déjà plus élevé, vraisemblablement postérieur à son cadre, et marqué visiblement* (4) *d'une influence exotique, probablement persane* (5). *Mais est-il bien nécessaire*

(1) La difficulté de réalisation de cet appareil dut en empêcher la vulgarisation et sa rareté (nous n'en connaissons guère d'autre exemple que le mur pré-pisistratique d'Eleusis, et celui d'Abaï, attribué au VIIe siècle,) justifie la manière de voir de M. F. NOACK (*Ath. Mitt.*, XIX, 1894, p. 427) qui y voit une stylisation tardive du *polygonal* commun.

(2) Cav. Arch. Giov. Batt. Giovenale. *I monumenti preromani del Lazio.* Diss. d. Pontif. Acc. Romana di Archeologia, Ser. II, t. VII, 1900, gr. 4°, 51 p., pl. VIII-XI. Roma, Tip. Vatic. [V. p. 8]. Des photographies très typiques des diverses architectoniques illustrent ce bel ouvrage.

(3) On la retrouve en effet, fréquemment répétée, en Algérie, par exemple (Chef d'escadron de la Mare, *Notes sur quelques villes romaines de l'Algérie*, Rev. archéol., VIe ann., 1849, p. 1-22, pl. 110-111, [v. fig. 1-2, pl. 110]), et, en Italie, outre Alatri, à Corrose, Ferentino, Fiesole, Sepino, Terracina, Todi, etc. Malheureusement un usage local, revanche persistante du christianisme contre le symbolisme païen, veut, à Alatri par exemple, qu'à chaque Lundi de Pâques la population assemblée devant la célèbre *porte du Lupercal* (*Fig.* 79) vienne prendre pour cible d'une attaque vengeresse, à coups de cailloux bien pensants, l'impudique emblème, dont il ne reste ainsi presque plus rien.

(4) Voir la magnifique photographie de la *Tombe aux Lions* (Arslantash) de Hair-an-Veli (Asie Mineure), *in* Franz von Reber, *Die Phrygischen Felsendenkmäler*, Abh. d. III Cl. d. K. bayr. Ak. d. Wiss. t. XXXI (III), 1898, p. 529-598, 12 pl., 20 fig. (p. 550). — W. M. Ramsay, *A study of Phrygian Art*, Journ. of Hellenic Studies, IX, 1888, p. 350-382, 12 fig. (v. f. 10, p. 368).

(5) MM. Perrot et Guillaume (*Ghiaour-Kalé-Si, ses murailles cyclopéennes, ses bas-reliefs taillés*

d'imaginer une influence lointaine pour le symbole d'Alatri, où PETIT-RADEL (1) *veut voir un Trihermès, marque indubitable de l'origine « pélasgique » de tous les monuments qu'il connaît, hors de Grèce, en Italie et en Espagne ?*

Après les flots d'encre versés, pour la seule mauvaise définition du mot cyclopéen, *surtout du côté des architectes-artistes, ce sont des torrents qu'a fait couler, côté des archéologues-érudits, la théorie « pélasgique ». Lutte homérique, vers 1830, et non tout-à-fait éteinte, mais dont, tout au moins, la logomachie eut cet avantage de faire reconnaître en tout cas comme préromains (on n'osait dire encore préhistoriques) une grande quantité de ces monuments que le populaire obstinément, continue à appeler* camps romains ou camps de César (2), *à moins que ce ne soit* camps d'Annibal *ou d'*Attila *ou des* Huns, *des* Sarrazins, *des* Normands, *des* Païens, etc.

Si justice est bien faite aujourd'hui de ces appellations, dignes de l'affectation de science qu'aime la masse ignorante, incapable de dépasser, dans ses reculs vers l'antiquité, les principaux noms-fléaux de l'histoire, il ne manque pas, encore aujourd'hui, de très estimables observateurs qui croiraient faillir à l'érudition provinciale s'ils ne cherchaient à rattacher à quelque mouvement ethnique de la protohistoire ces imposants témoins d'un passé qui s'obstine à nous échapper. On devine, à ce que nous avons déjà dit, quelle est notre pensée à cet égard, et combien vaine nous paraît la prétention d'appliquer à ce que nous regardons comme une manifestation générale et ubiquiste de forces naturelles agissant sur le génie humain, la méthode de déduction qui, appliquée à telle ou telle autre manifestation, — d'art, par exemple, non indispensable, non vitale, ni, par conséquent, universelle, — a pu donner des résultats très intéressants.

Notre opinion formelle est que : si personne n'a jamais songé à inventer une race spécialement terrassière pour avoir montré aux Slaves de Russie, aux Bretons de France et aux Iroquois d'Amérique la même façon de lever la terre en identiques dessins ; pas ne fut besoin, non plus, de Cyclopes pour apprendre la construction cyclopéenne aux montagnards de tous pays, non plus que la taille polyédrique et puis quadrangulaire, et même les éléments de la sculpture, aux possesseurs de pierre tendre et d'instruments coupants.

La première des maçonneries, comme la première des poteries, fut partout la même et c'est tout au plus si, dans ceux de leurs perfectionnements qui n'ont pas été une émanation forcée des nécessités d'existence, on peut légitimement trouver matière à ces vagabondages d'imagination dont l'exotisme fait les frais, pour satisfaire notre goût de voir venir de bien loin — les uns d'Orient en Occident, les autres d'Occident en Orient, oubliant toujours l'Amérique, — ce qui pouvait tout aussi bien naître ici que là.

Autrement en est-il de la note d'art, qui, elle, est souvent fleur de terroire et porte, et emporte, l'empreinte des races. Évidemment la croix simple ou la spirale ont pu entrer de bonne heure dans l'alphabet de la décoration céramique ; mais il y eut la manière, *et la précoce différenciation qui altéra les premiers phonismes,* a fortiori, *n'épargna point les premiers graphismes. De là des divergences, qui peuvent servir effectivement de caractéristiques.*

De même, en architectonique, toute apparition de note d'art ou d'artifice

dans le roc, Rev. archéol., t. XII, 1865, p. 1-14, pl. XII, et t. XIII, 1866, p. 427-436, ont figuré des sculptures humaines encore plus vraisemblablement postérieures à la muraille qu'elles avoisinent, quoique le style polygonal de celle-ci ait pu être pratiqué longtemps après ses débuts, pour le moins mycéniens.

(1) PETIT-RADEL, *op. cit.*, p. 466.

(2) Il se trouve cependant encore de temps en temps quelque écrivain pour soutenir, avec plus de courage que de succès, la thèse *romaine* (E. SEYLER, *Der Römerforschung Leistungen u. Irrtümer.*, NURNBERG, Willmy, 1907).

marque une étape et peut servir à baser soit des distinctions chronologiques, soit des rapprochements ethnographiques. Voici un type [Proj. 101, Fig. 97], *très répandu dans le Mashonaland, et qu'on ne confondra jamais avec le vrai cyclopéen de blocs frustres, dont une enceinte s'aperçoit au haut de cette jolie vue de* Nanatali, *que je dois à l'obligeante libéralité de la* Société Géographique de Londres (1).

A Malte, de très curieuses ruines, qui ont beaucoup occupé les savants, montrent [Proj. 102-3, Fig. 87-93] *un remarquable dimorphisme* (2) : *des adaptations d'époque évidemment postérieure* (3), *en immenses dalles bien taillées et ajustées, ont été faites au milieu de gros murs, du type brut le plus primitif. Ici, du moins, la trouvaille de toute une série d'idoles sculptées, simples cônes droits, ou sorte de petits Bouddhas accroupis* [Proj. 104], *et d'autres objets caractéristiques, donnait quelque apparence de raison à ceux qui voulaient voir là une empreinte raciale singulière, mais bien plus reculée, sans doute, que la phénicienne : pour le moins mycénienne ou même minoenne.*

Car, à Mycènes même, l'hémicycle de dalles dressées, régulièrement taillées à mortaises et tenons, qui précède l'entrée du fameux « Trésor » (4) *ne saurait être assimilé au mur de pierres brutes qu'on voit au fond de la photographie* [Proj. 105, Fig. 88]. *Si ce dernier est de la même époque, il est de style bien plus ancien : c'est du cyclopéen pur, peut-être fait tard, comme on en fait encore aujourd'hui, parce qu'il répondait tout aussi bien au besoin du moment qu'une autre bâtisse plus soignée.*

Partout où la pierre s'offre en dalles naturelles, l'idée a dû être ancienne d'en planter des doubles files parallèles pour en faire, avec un simple remplissage de pierraille, de solides parements de bas de murs (5). *Ne faisait-on point*

(1) DAVID RANDALL MAC IVER *(The Rhodesia Ruins, their probable Origin and Significance*, Geogr. Journ., vol. XXVII, 1906, p. 325-345) a montré (p. 328) que ces ruines ne remontent pas plus haut que notre époque du Moyen-Age, et ont été élevées par une race peu différente de l'actuelle. Le caractère très spécial de leur ornementation à quatre motifs, n'est d'ailleurs point local, mais bien panafricain, s'observant au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest du continent. De sorte qu'il est d'autant plus curieux qu'on, en retrouve la véritable genèse préhistorique, inspiré par la présence d'analogues matériaux, dans de maladroits essais de décoration linéaire horizontale retrouvés chez les *Pueblos* précolombiens du Nouveau-Mexique (W. H. HOLMES, Art. *Architecture* in Hdb. of Am. Ind., I, p. 77-82 [v. fig. p. 82]).

(2) Quelque chose d'analogue peut être relevé dans la pl. XXVII de EARL DUNRAVEN (*op. cit.*, p. 38), représentant le *Tempùl Molaise*, où l'on peut soupçonner une appropriation chrétienne de constructions cyclopéennes, à l'usage de monastère des premiers temps de l'Église en Irlande.

(3) M. ARTHUR J. EVANS *(Mycenæan Tree and Pillar Cult*, Journ. of Hellenic Studies, 1901, p. 99-204, pl. V, 70 fig.) assure (p. 198) que « l'opinion que les temples de Malte auraient été bâtis par les Phéniciens est contraire à l'évidence archéologique... ils remontent à une époque beaucoup plus ancienne ». D'autre part M. A. MAYR (*Malta*, p. 747) attribue en bloc ces monuments à une période de l'âge du Bronze allant de la fin du IIIe millénaire av. J.-C. à celle du IIe, c'est-à-dire antérieure aux premières influences phéniciennes, et tout au plus égéenne ou mycénienne, quoiqu'il regarde les populations comme d'origine plutôt libyque. A ce dernier point de vue il y a certes un rapprochement à faire entre les parties de ces murs formés de dalles géantes avec menu blocage intermédiaire, et le *mur berbère* observé par M. HAMY *(op. cit.)*, dans l'Enfida tunisienne. Mais nous nous étonnons, à la seule vue des images de l'entrée de la *Gigantia (Fig. 93)* et de la rotonde de *Mnaidra (Fig. 87)* qu'il ait été si peu insisté sur la différence que crée l'adjonction de grandes dalles bien taillées entre ces portions de monuments et celles qui, comme à *Borg-en-Nadur (Fig. 89)*, ont gardé leur aspect cyclopéen pur, fruste et vétuste, ou bien, à *Mnaidra* même, ne montrent *(Fig. 90)* que les rudiments d'emploi de dalles brutes.

(4) HENRY SCHLIEMANN, *Mycènes, Récit des découvertes faites à Mycènes et Tirynthe*, trad. J. GIRARDON, 8°, 482 p., 8 cart. et pl., plus de 800 fig. PARIS, 1879, Hachette. [V. p. 195.]

(5) Ailleurs qu'à Mycènes, on a constaté à CNOSSOS (ARTHUR J.EVANS, *Knossos, Summary Report of he Excavations in 1900*. Annual of the Brit. School at Athens, no. IV, 1899-1900, p. 3-70, f. 1-12, pl. I-II et XIII [v. p. 36, fig. 7]; ID., *The Palace of Knossos*. An. Brit. Sch., No. VII, 1900-1901, p. 1-120, fig. 1-36; No. VIII, 1901-1902, p. 1-124, fig. 1-74, pl. I-III; No. IX, 1902-1903, p. 1-153, fig. 1-92, pl. I-III; No. X, 1903, 1904, p. 1-62, fig. 1-22, pl. I-II, etc. [v. VII, p. 114-116, f. 34-36, X, p. 31, f. 9, etc.]. — D. G. HOGARTH *Knossos*, II, *Early Town and Cemeteries*, Annal. of the Brit. School at Athens, n° VI, p. 70-85, fig. 13-26, pl. III-VII [v. p. 72, pl. IV, f. 3, 4]; t. VII, 1900-1901, p. 1-120, fig. 1-36) et à Phaestos (L. PERNIER *Scavi della missione italiana a Phaestos, 1900-1901*, Mon. ant., vol. XII, 1902, p. 9-142, pl. I-VIII; v. p. 67, fig. 19. — F. HALBHERR, *Resti dell' età micenea scoperti ad Haghia-Triada presso Phaestos*, Mon. ant.,

ceux-ci, en pays de forêts, avec deux files équidistantes de pieux serrés bourrés d'argile pressée, et quelquefois — lorsqu'on avait de la pierre — parementés d'un muret soit intérieur, soit extérieur? L'emploi des dalles est actuellement encore si courant en pays berbères (1) *que* M. PAUL PALLARY (2) *a été amené à se demander si maints alignements, regardés comme des allées couvertes... découvertes, ne seraient pas de simples murs de ce genre, vidés de leur menu blocage. Et je ne sache pas qu'on ait eu à attribuer aux Phéniciens l'importation de cet usage en maintes parties de France* (3), *d'Espagne* [Fig. 92], *d'Irlande* (4) *et d'ailleurs, où il se trouve encore vivace.*

Une autre pratique qui fut certainement encore moins primitive, car elle implique la préparation des matériaux en blocs équarris d'égale épaisseur, consiste à réunir les morceaux contigus par des doubles queues d'aronde *en bois ou en métal* (5), *placées à cheval sur les joints, dans des entailles qui devaient se correspondre exactement de pierre à pierre.*

Parmi les exemples les plus connus sont ceux du temple d'Agrigente, de Thèbes en Égypte, de Persépolis (6) *et de Sainte-Odile en Alsace* (7), *où la partie du mur ainsi édifiée a pu, sans inconvénient, voir son épaisseur réduite par la suppression du blocage intermédiaire, tandis que le* substratum, *là où il est formé de pierres brutes* (8), *est bien plus large.*

Comme progrès faisant époque, il est évident que l'apparition de la brique cuite, autant que celle du ciment romain, ou du fameux opus reticulatum [Proj. 106], *peut servir de jalon. Mais, allez vous fier, même aux superpositions!*

Voici bien, dans l'enceinte espagnole de l'actuelle Tarragone [Proj. 107, Fig. 88] *une série des plus démonstratives* (9), *depuis le gros cyclopéen primitif de la base, en avant, jusqu'au tout moderne du fond, en haut. Et à* Gérone, *toujours en Espagne* [Proj. 108], *un encastrement de porte à colonnes de marbre, du plus pur classique, dans la masse énorme de blocs, mi-frustes comme le*

vol. XIII, 1903, p. 6-74, 57 fig.; v. p. 14, fig. 2) que l'emploi de pareilles dalles, soigneusement taillées, en plinthes au bas des murs, constituait le luxe des salles de *megaron* de l'époque mycénienne, et, comme là, leur contemporanéité avec la maçonnerie brute est peu douteuse, il semble bien qu'on puisse y voir comme un vrai *style mycénien*, ou même minoen, dont le fini corroborerait tout ce que nous avons déjà établi sur le recul nécessaire à donner aux origines de la construction cyclopéenne pure.

(1) HAMY, *Cités et nécropoles berbères de l'Enfida*, (*op. cit.* p. 33-40), en donne la description et la figure; à la page 39, fig. 23, il représente un de ces murs pris dans une muraille perpendiculaire, en appareil régulier romano-byzantin : preuve irréfutable de l'antériorité du premier.

(2) PAUL PALLARY, *Recherches palethnologiques sur le littoral du Maroc*, L'Anthropologie, t. XVIII, 1901, pp. 301-315 (v. p. 313). Aussi : B. S. P. F., t. III, 1906, p. 419 et t. IV, 1907, p. 295 et 403.

(3) M. ULYSSE DUMAS en a cité récemment des exemples, comme bases de huttes, dans le Gard. — J.-B. WARING, *Stone monuments, tumuli and ornaments of remote Ages*, f°, LONDON, 1870, pl. II, fig. 5 et 6, donne une figure de pareille base de hutte en Cornwall. — M. E. CARTAILHAC en a vu en Corrèze (B. S. P. F., t. IV, 1907, p. 295). — M. PAGÈS-ALLARY, en Auvergne (v. p. 751 de ce volume fig. 4 des planches).

(4) Ainsi que le montre une vue de *Torlough Hill Fort*, dessinée par M. TH.-J. WESTROPP, Proc. R. S. A. I., vol. XXXV, 1905, p. 228.

(5) M. GEORGES COURTY a vu à TIAHUANACO (Pérou), le cuivre servir à la liaison des superbes blocs de trachy-dolérite des monuments pré-incas.

(6) L.-C.-F. PETIT-RADEL, (*op. cit.* p. 313), parle des murs cyclopéens de Persépolis comme ayant eu leurs pierres liées ensemble *par des bandes de métal*.

(7) Dr R. FORRER, *Die Heidenmauer von St-Odilien, ihre prähistorishen Steinbrüche u. Besiedelungsreste*, gr. 4°, avec 120 fig., plans et cartes. Strassburg, 1899, Schlesier u. Schweikhardt (v. p. 15, fig. 4).

(8) M. LEVRAULT, *Sainte-Odile de Strasbourg*, Bull. monum., [XXVI, 1860, p. 578-584. — L'auteur a remarqué, par places, la superposition du mur en pierres taillées, à *queues d'aronde*, sur une base certainement plus primitive, purement cyclopéenne. — L.-D. MUSTON (*Le Préhistorique dans le pays de Montbéliard*, gr. 8°, 228 p., 57 pl., 1887) remarque qu'à la *Franckenburg*, où il y a trois enceintes concentriques, la première est en pierres brutes, la seconde à tenons et mortaises en *queue d'aronde*, la troisième en pierres équarries, quoique non cimentées.

(9) Voir PIERRE PARIS, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, 2 vol. 4°, T. I, 1903, 357 p., 323, fig. XII pl.; t. II, 327 p., 464 fig., XI pl., 1 carte.

cyclopéen, mi-taillés comme le polygonal ou même le quadrangulaire, et qu'on a baptisés phéniciens, *quoiqu'ils n'aient aucun rapport avec les particularités gratifiées du même nom à Malte. En Italie, un exemple classique est celui de la* Porta Sanguinaria *de Ferentino* [Fig. 82], *avec sa base en polygonal soigné, le dessus en belle maçonnerie romaine, le tout supportant une bâtisse médiévale attribuée aux Goths. A* Amelia, *ville d'Ombrie, que je serai le premier, je crois, à faire connaître par l'image, vous voyez* [Fig. 83] *le vieux mur polygonal faire encore bonne figure, flanqué d'une tour du Saint-Office et couvert de superfétations de piètre mine dont la verdure n'arrive pas à dissimuler les lézardes. Mais, tout près de là, en plein cœur du pays, on retrouve, à côté de l'église Sant-Angelo, le cyclopéen pur* [Fig. 84].

De telles échelles sont surtout instructives par leur fréquente répétition, mais à la condition d'être toujours minutieusement discutées et jamais prises comme évidentes per se, *car il y a la périlleuse contre-partie des superpositions à rebours. Dans* Alatri *même, dont toute la fortification fait ressortir la succession du polygonal à façade unie, à celui qui n'a que les côtés dégrossis, et de celui-ci au cyclopéen agonal, on peut voir* [Proj. 109] *en une assez grande place, ce dernier surmonter le premier, et des blocs arrondis, des plus irréguliers, sans le moindre dégrossissement, placés sur une base finement ajustée en polyèdres sans lacunes. Évidemment, en un moment de hâte, ou faute de pierre bonne pour la taille, on se contenta du vieux mode primitif, qui, d'ailleurs, pour notre édification, ne s'est pas plus mal comporté que l'autre à travers les âges, et continue à supporter aussi vaillamment la ville moderne que son ancêtre de* Cori [Fig. 14] *à qui l'on n'a récemment donné qu'à cause d'empiètements exagérés la béquille d'un contrefort moderne.*

On en fera longtemps encore, du cyclopéen, pour épargner la chaux. Et il faut que le mur armé, dit « gaulois », mais né, bien avant l'époque de ce nom, avant, peut-être, le bronze, ait eu ses avantages (1) *pour que tout dernièrement,* M. le Dr Eidam (2) *l'ait retrouvé, au* Schlossburg *du Burgstallwald, nettement superposé au bétonnage en ciment romain du fameux* limes germanicus, *qui, moins bien conservé que la superbe muraille entre Écosse et Angleterre* [Proj. 110, Fig. 98] *dont* M. E. Mariette (3) *a eu l'amabilité de me prêter le cliché, est recherché à grands frais par la* Commission impériale des recherches germano-romaines, *grâce aux fonds que le Gouvernement allemand sait consacrer aussi généreusement aux fouilles du sol natal qu'à celles en pays lointains.*

Ces sortes de « murailles de Chine » se présentent en maints pays, par exemple dans la Dobroudja *roumaine* (4), *avec un caractère incontestablement romain* (5), *et même bas-romain. Mais ailleurs, en Hongrie* (6) *par exemple, on a trouvé, jouant le même rôle, de grandes longueurs de fossés dont l'âge paraît*

(1) M.-J. de Saint-Venant (*Les fouilles du Vieux Château de Barbarie, commune de La Machine, Nièvre*, Bull. archéol. 1906, p. 94) a trouvé un ensemble de poutres sans chevilles, supportant un mur en pierres sèches, dont quelques-unes taillées, à l'intérieur d'un rempart de terre, présumé du XIIe siècle. — Le colonel de la Noë (*Enceintes vitrifiées et calcinées*, Bull. de Géog. hist. et descr., t. VII, 1892, p. 368-394) rappelle (p. 7, en note) qu'au XVIe siècle, pour diminuer la poussée des terres dans la construction des remparts, on les *bastionnait*, c'est-à-dire qu'on faisait alterner des lits de fascines avec les couches de remblai.

(2) Dr Eidam, *Ausgrabungen bei Gunzenhausen*, Mit. Anthr. Ges. in Wien, t. XXX, 1900, p. 38. Déjà, antérieurement, Conrady (*in* Cohausen, *op. cit.*, p. 36.) avait trouvé une borne romaine sous les fondations du *Ringwall*, de *Greinberg*, près Milteuberg.

(3) Édouard Mariette, *The Roman Walls, Les Murs Romains entre l'Écosse et l'Angleterre*, 2e éd., gr. 8°, 44 p., 1 pl. — Paris, 1906, Bouvalot-Jouve.

(4) J. Michel, *op. cit.*

(5) Dr F.-F. Romer, *Les Fossés du Diable en Hongrie*, VIIIe Congr. int. d'Anthr. et Arch. préh. Buda-Pesth, 1876, t. II, pp. 39-77.

(6) Cf. Stéphan Gsell, *Le fossé des frontières romaines dans l'Afrique du Nord.*

plutôt plus ancien (1), *comme le semble aussi le cas pour le long mur en pierres sèches, de plus de quarante kilomètres, paraît-il, dit le* Kret-Faraoun [Proj. 111] *photographié près d'Ampère, en Algérie, par* M. L. JACQUOT (2).

Une autre sorte de monuments qui exerce depuis longtemps la sagacité des scrutateurs du passé consiste en des sortes de tours plus ou moins grossières, coniques, parfois massives (3), *comme certains* Brochs *d'Écosse, dont je dois deux belles vues à l'amabilité de* M. ROBERT MUNRO [Proj. 192], *mais le plus souvent creusées, sur plusieurs étages, de chambres, couloirs et rampes, comme les* Talayóts *d'Espagne* [Proj. 113-115], *superbement figurés et décrits dans l'ouvrage de* M. CARTAILHAC (4), *ou les* Nuraghi *de Sardaigne, dont* M. TARAMELLI (5) *a eu l'obligeance de me procurer plusieurs photographies* [Proj. 116]. *Leur mode de construction, tout au moins dans les parties inférieures non refaites, semblait les rapprocher des* Sesi *de l'île de Pantelleria. Mais les fouilles de* M. PAOLO ORSI (6) *ont démontré que le* Sese *n'est qu'un grand galgal tumulaire néolithique, à logettes multiples, ayant chacune son couloir vers le dehors.* M. GEORGES VAYSSIÉ (7) *en a même observé qui, par une structure en coupoles d'encorbellement superposées, rappelaient les grandes tombes berbères des* champs de dolmens *de l'Enfida étudiés par* M. HAMY (8), *et servaient d'intermédiaire entre ceux-ci, et les* Nuraghi *de Sardaigne. Faut-il croire que le* Nuraghe *n'est qu'un* Sese *transformé à usage de tour-vedette, comme le soutiennent* MM. PINZA (op. cit.) *et* A. MAYR, *ou plutôt une* capanna *évoluée, comme le croit* M. A. TARAMELLI (9) *? Ce qu'il y a de certain, c'est que, si les* Sesi *sont incontestablement et exclusivement néolithiques, les autres monuments ont donné du bronze, mais en présentant souvent l'aspect de constructions relevées sur une base bien plus ancienne. La question devient un peu chinoise quand on songe que tant de belles recherches, et particulièrement celles de* M. SIRET *en Espagne* (op. cit.), *montrent comment la demeure des morts, du moment qu'on se mit à en construire, fut toujours la copie de celle des vivants. D'ailleurs cela sort de notre cadre, déjà trop étendu, et je dois me borner à signaler, en passant, que les études de*

(1) Le Dr MARCEL BAUDOUIN en a observé un en Vendée, où se sont récoltées par centaines de superbes haches polies. — M. STÉPHANE GSELL, par contre, a étudié *Le Fossi des frontières romaines dans l'Afrique du Nord.* Mélang. Boissier, p. 227-234, PARIS, 1903, Fontenoing.

(2) L. JACQUOT, in IXe *Rapp. de la Comm. d'Él. des Enc.*, B. S. P. F., t. IV, 1907, p. 298.

(3) ROBERT MUNRO, *Prehistoric Scotland*, 8°, pl. XV, p. 388. Cependant il en est d'autres à texture plus compliquée et une fouille rapportée par M. MUNRO (p. 393) semblerait indiquer une origine néolithique. J. B. WARING (*Stone monuments, Tumuli and Ornament of remote Ages, with remarks on the early Architecture of Ireland and Scotland* (gr. f°, Loudon, 1870) donne (pl. VII) le plan d'une sorte d'énorme taupinière de pierres, visible à Aird Mohr (Hébrides), et formée par l'agglomération en un seul massif d'une dizaine de huttes accolées communiquant toutes par l'intérieur et servant encore d'habitat *actuel* à toute une population de pêcheurs. — A la pl. XV du même ouvrage, sont le plan et la coupe d'une ancienne tour de l'île de Mousa, dans les Shetlands, dite *Pict's House.* — Tout récemment M. JOHN BRUCE (*Notice on the excavation of a Broch at Jarlshof, Sumburg, Shetland*, Proc. Sy. Antiq. Scotl., t. XLI, 1907, p. 14-33, 16 fig.) en a fouillé un dont le plan montre, en dedans et en dehors, des structures très compliquées. — D'autre part, USHER, dans son ouvrage *London to Persepolis* (p. 407) assure qu'en Georgie les habitants se servent encore actuellement de refuges semblables aux *Martello Towers* des côtes de la Grande-Bretagne. D'autres auteurs (AXTHAUSEN, MONTPERREUX, etc.) auraient vu l'analogue des *Nuraghi* dans le Caucase.

(4) EM. CARTAILHAC, *Bal.*, p. 23-33, pl. XII à XIX, XXIII, et XXX à XL.

(5) ANTONIO TARAMELLI, *L'Altipiano della Giara di Gesturi in Sardegna, ed i suoi monumenti preistorici*, Mon. ant., vol. XVIII, punt. I, 1907, gr. 4°, 120 p., 36 fig., 4 pl. — A noter, en plus d'un grand nombre de vues, plans et coupes de *Nuraghi*, trois belles photographies d'enceintes cyclopéennes, p. 82, 102, 103, fig. 27, 34, 35.

(6) PAOLO ORSI, *Pantelleria*, Mon. ant., Vol. IX, 1899, p. 449-540, pl. I-VII, 77 fig. (V. p. 483).

(7) La coupe que donne (p. 405) M. GEORGES VAYSSIÉ (*Les monuments primitifs de Pantelleria*, Rev. Tunisienne, t. I, 1894, p. 404-416), avec sa double épaisseur de voûte, rappelle aussi certaines coupes de *mounds* tumulaires américains figurés par CYRUS THOMAS (*Mound. explor., op. cit*, p. 409, fig. 240).

(8) HAMY, *op. cit.*, p. 61.

(9) TARAMELLI, *op. cit.*, p. 112. — MAYR, *Die vorgeschichtlichen Denkmäler Sardiniens*, Globus, LXXXVI, 1904, p. 133.

M. CARTAILHAC *dans les Baléares ont fourni la clef d'un mystère qui semblait toucher de près à celui du fameux* Stonehenge *des Anglais, monument unique* (1) *auquel nous devons bien un mot, ne fût-ce que pour ses grandes annexes de levées de terres, le rattachant aux formes plus communes de nos enceintes. On avait été frappé de rencontrer assez souvent, aux Baléares, des sortes de* T *bilithes* (2), *dont voici un d'après* M. CARTAILHAC [Proj, 117] *et un autre pris par notre excellent collègue et photographe émérite,* M. H. MAROT [Proj. 118], *rappelant les éléments du grand cercle de Stonehenge* [Proj. 119-121, Fig. 94]. *Or il a été prouvé que c'étaient simplement les piliers centraux de talayóts ou de maisons, destinés à soutenir la voûte en encorbellement effondrée, et parfois remplacés par des piles de blocs sans taille* (3), *s'élargissant de bas en haut* [Proj. 122]. *Que devenait, dès lors, le trait d'union qu'on avait voulu voir là entre cet extraordinaire Stonehenge, — bâti, insistait-on, en pierres exotiques* (4), *— et les monuments de Malte ?*

Car l'hypothèse phénicienne a aussi sévi par là (5). *Ne l'a-t-on pas vue, et peut-être avec plus de raison, aller jusqu'au Monomotapa, étayée, là du moins, des histoires d'or et d'adoration de Salomon et de la reine de Seba ?* (6)

Je m'empresse d'ajouter que si je me suis permis tout ces derniers rapprochements, c'est beaucoup plus pour reposer par de nouvelles vues vos yeux que pour satisfaire à mon obligation de conférencier, de n'oublier rien de ce qui touche, même de loin, à mon sujet. Sujet dont je vous montre surtout les curiosités, mais qui reste plein de mystères que je n'ose effleurer, et que, seules, des fouilles multipliées et heureuses arriveront lentement à éclaircir.

Parmi le trop petit nombre de celles qui se font en France, celles du Beuvray, celles d'Alise, peuvent être regardées comme de vrais modèles.

Les premières, malheureusement, obligées de recouvrir au fur et à mesure, afin de les conserver, les constructions mises à jour, ne vous donneront qu'une bien faible idée de l'immense somme de labeur dépensée à l'intérieur de cette enceinte de plus de 5 kilomètres, par le véritable inventeur de Bibracte, BULLIOT, *et par son neveu, inventeur du* Beuvraysien, M. JOSEPH DÉCHELETTE. *Il faudrait lire, à la veille de l'excursion qui est à notre programme, tout le récit de leurs campagnes, attachant comme un roman, précis comme un dictionnaire, démonstratif comme un plaidoyer* (7). *Tout ce que je puis faire, à votre intention, c'est d'en extraire, anecdotiquement et sous forme d'images, de quoi vous montrer, prise sur le fait, en cette fin de siècles préhistoriques, la vie de grand oppidum, moins barbare assurément qu'on ne disait à Rome.*

Voici par exemple [Proj. 123, Fig. 100], *un hypocauste d'installation balnéaire, qui prouve qu'avant de devenir sujets romains, les Éduens, de longue*

(1) Car on ne saurait en rapprocher que comme réduction minuscule, autant que problématique, la reconstitution qu'a faite dans ce sens M. H. FORRER (*op. cit.*, p. 45), de certains restes observés à *Sainte-Odile* de Strasbourg.

(2) E. CARTAILHAC, *Baléares*, pl. 12-17, 24-27.

(3) E. CARTAILHAC, *Baléares*, pl. 37.

(4) EDGAR BARCLAY, *Stonehenge and its earth-works, with Plans and Illustrations*, 4°, 152 p., LONDON, 1895, D. Nutt.

(5) S'il est, dans la science, une manie encore plus dangereuse, parce que plus facile, que celle des migrations, c'est bien celle des étymologies. Ne s'est-il pas trouvé un docte helléniste pour établir sérieusement que Κύκλοψ = Σικλος et que c'est en Sicile qu'il faut aller chercher les vrais Cyclopes ? (AUGUST BOLTZ, *Die Kyklopen, ein historisches Volk*, 8°, 36 p., BERLIN, 1883.)

(6) A. GUÉBHARD, *L'or de Salomon et la Reine de Seba ;* La Nature, n° 932, AVR. 1891, p. 290.

(7) J.-G. BULLIOT, *Fouilles du Mont Beuvray, de 1867 à 1895*, 2 vol. gr. 8°, 515 + 254 p., 8 planch. coul., 7 plans. AUTUN, 1899. — JOSEPH DÉCHELETTE, *Les Fouilles du Mont Beuvray, de 1897 à 1901*, Mém. Soc. Éd., t. XXXII, 1904, p. 1-84, 13 pl. — JOSEPH DÉCHELETTE, *L'Oppidum de Bibracte, Guide du touriste et de l'archéologue au Mont Beuvray et au Musée de l'Hôtel Rolin*, avec une carte, un plan et 27 simili-gravures ou dessins, pet. 8°, 89 p. — PARIS-AUTUN.

date amis des Romains, leur avaient emprunté celui de leurs usages qu'on s'étonne peut-être le plus (1) *de trouver au milieu de la rusticité de ces maisons à demi enterrées, sans mortier* [Proj. 124, Fig. 103], *et où cependant, paraît-il, régnait déjà le* tub *et l'amour de la propreté.*

L'amour du vin aussi, à juger par la quantité des débris d'amphores. Et comme il n'y avait, en ce temps, ni production nationale, ni surproduction narbonnaise, c'était d'Italie ou d'Espagne que les riches Éduens faisaient venir la chère liqueur, dont ils ne savaient trop ensuite à quel usage vouer les encombrants récipients. Concassant les plus mauvais pour en faire, avec de l'argile, une sorte de béton (2), *ils réservaient les meilleurs pour y enterrer, après leur raison, leurs cendres. Aussi prit-on d'abord pour une sorte de symbolique sépulture de famille une curieuse enfilade d'amphores couchées, qu'on découvrit, par deux fois, au nombre fatidique de 13, abouchées fond dans goulot* [Proj. 125, Fig. 101], *avec quelques menus objets dans leurs panses. Mais alors pourquoi les aurait-on tout d'abord soigneusement éculées et égueulées? Évidemment, il s'agit plutôt d'un véritable tronçon de canal, peut-être simple drainage local, quoique placé sur béton; peut-être amorce d'un tout-à-l'égout beuvraysien, en rapport avec quelque balnéaire voisin.*

Des canalisations d'eau très bien entendues ont été retrouvées au quartier des ateliers de forge [Proj. 126, Fig. 99] *qui, avec ceux d'émaillerie faisaient au loin la réputation de Bibracte, comme le placage d'argent celle d'Alise, et l'étamage (déjà!) celle de l'Auvergne. La poterie aussi était florissante, au point de produire des formes et des décors aussi remarquables que ceux de la* Proj. 127, *et de faire revenir, d'Italie même, la signature du potier gaulois* Aco, *installé là-bas, croit-on, du côté d'Arezzo.*

Notons, en passant, qu'en ce même quartier des forgerons l'on a trouvé assez fréquemment (3) *des morceaux de roches vitrifiées, qui pourraient venir à l'appui de la thèse que vous entendrez soutenir à l'une de nos prochaines séances, comme quoi les célèbres* forts vitrifiés *de votre voisinage, ne seraient que de simples forts* à scorifications accidentelles, — *résidus de forges employés comme matériaux, pêle-mêle avec d'autres* (4) — *et point du tout — comme dans l'exemple exceptionnel du grand mur de* Péran, *dans les Côtes-du-Nord* (5) *ou de l'*Église Saint-Martin *en Thuringe* (6) — *le résultat évidemment voulu de la cimentation en seul bloc, par fusion ignée interstitielle, de matériaux siliceux qu'on essayait d'agglomérer superficiellement par le feu* (7), *comme, ailleurs,*

(1) A moins qu'il ne faille rapporter la découverte à la courte période de l'occupation romaine elle-même, et peut-être au propre usage du vainqueur de Vercingétorix, qui se serait contenté d'une installation toute rustique de camp volant?

(2) En d'autres pays (mais cela n'a pas été observé à Bibracte même), on en fourrait de tout entières dans la maçonnerie des murs, espèce d'énormes briques creuses, dont on a trouvé, à Carthage, par exemple, des pans de murs entièrement constitués.

(3) BULLIOT, *op. cit.* t. II, p. 50.

(4) De la même façon que les fragments de grès brûlés trouvés par M. A. VOSS (*Ein vorgeschichtl. Wall bei Schwäbisch Hall, enthaltend rothgebrannte Keupersandstein-Einschlüsse*, Zschr. f. Ethn. 1902. Nachr., pp. 51-54, 1 fig.) dans la texture d'un rempart de terre et pierre, qu'il regarde comme préhistorique. — M. D. CHRISTISON (*op. cit.*, ch. IV), remarque que beaucoup de forts d'Écosse dits vitrifiés présentent de si faibles traces ignées que c'est à peine s'ils méritent ce nom. Ailleurs (*The Forts « Camps » and other Field Works of Perth, Forfar and Kinkardine*, Proc. Sy. Ant. Scot., t. XXXIV, p. 43-120, 56 fig. 1 carte), il note (p. 85), qu'à *Laws-Fort* les blocs vitrifiés se trouvent épars dans le blocage interne et jamais dans les parements externes.

(5) GAULTIER DU MOTTAY, *Répertoire archéologique du dép. des Côtes-du-Nord*, Mém. soc. Archéol. et hist. des C.-d.-N., t. VI, 1874, p. 105-170 (v. p. 136).

(6) E. FALK, *Schlackenwall auf der Martins Kirche (Thüringen)*, Zschr. f. Ethnol., 1895, p. 371.

(7) H. SCHMIDT (*Jahrb. f. Anthrop. d. Oberlausitz*, t. II, pp. 432 et 433), en observant que certaines vitrifications partielles de l'intérieur du mur du *Breitenberg* (F. POLLACK, *Das prähist. Gemäuld des Brei-*

on tentait de créer, à des murs éboulеux à éléments calcaires, soit des noyaux (1), *soit encore des chapes calcinées* (2), *plus cohérents* (3).

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ces détails de structure très répandus (4) *mais très discutés* (5), *surtout comme âge, et tout au plus ai-je pour devoir de vous mettre en garde contre l'illusion que pourraient vous avoir donnée certaines expressions de journalistes* (6), *que les soi-disant murs vitrifiés aient rien de la* maison de verre *du philosophe sans reproche. Oh non! au lieu des transparences cristallines que vous pourriez imaginer, ce ne sont que noirceurs lépröides et sombres boursouflures de surface, louches bavures bigarrées de scories de fourneau, plutôt que laves mousseuses de volcan, où, parfois, l'on trouve pris des objets, monnaies ou poteries, qui en attestent le peu d'antiquité* (7).

tenberges bei Striegau, pet. 8°, 12 p., 2 pl., Striegau, s. d., Tschorner) affectaient une disposition en parois verticales, comme celles que HUGO JENTSCH (*Nuemitsch, das heilige Land*, Progr. Gymn. z. Guben, n° 77, 1889, p. 4) avait attribuées ailleurs à un incendie, crut pouvoir supposer qu'il s'agissait plutôt d'un procédé voulu d'assainissement contre l'humidité, pour les cases enfouies en casemates dans le rempart de terre. — A. DE ROUMEJOUX (*Castel Sarrazi, Dordogne*, Bull. Monument. t. XLIX, 1883, p. 360-367) donne à ce sujet (p. 362), une observation originale : pour lui c'est sur le haut du mur qu'on aurait allumé les feux producteurs de la matière vitreuse qui, en s'écoulant dans les interstices du blocage, aurait soudé lentement les pierres de l'intérieur, sans altérer la façade, et produit sur les plus inférieures les sortes de *stalactites ferrugineuses* qui y ont été observées.

(1) F. LIÈVRE, *Le camp de Vœnil*, Bull. Soc. archéol. et histor. de la Charente, 1889, 16 p., 1 pl. — F. BARTHÉLEMY, *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire*, 8°, 382 p., 31 pl., 2 cart., Nancy, 1889. A noter (p. 210) qu'au camp d'*Affrique* (pl. XXXI) s'observe, dans le noyau du rempart, un mélange de calcinations et vitrifications, évidemment voulues, dues à la nature mi-calcaire, mi-siliceuse des matériaux. Mais l'auteur regarde le procédé comme un signe de moindre antiquité, tandis que R. BOUILLEROT (*Quelques notes sur des Camps de construction néoli hique dans la vallée de la Saône supérieure. Les Camps de Bourguignon-lès-Morey, Noroy-lès-Jussey*, Bull. Soc. Grayloise d'Émul., n° 8, 1905, p. 115-132), assure que « la calcination des murs aux temps néolithiques n'est plus de ces choses qu'on nie. »

(2) FEUVRIER, *Enceinte à chape d'argile du Mont-Ceint, territoire de Rahon (Jura), avec un plan*, VI[e] Cong. Ass. Franc-Comtoise, 1906, 8°, 5 p., 1 pl. Vesoul, 1907. — J. GROSS, *Ringwall Poppendorf*, Zschr. f. Ethn., 1880 (Nachr.), p. 58.

(3) On sait que SCHLIEMANN (*Ilios, Fouilles de 1871 à 1882*, v. p. 464), crut longtemps que les poutres incluses dans les murs de la Troie II y avaient été placées et allumées exprès pour durcir en masse l'argile crue employée dans la construction. Mais M. DŒRPFELD a démontré que la combustion n'avait été que le résultat accidentel et irrégulier du violent incendie qui transforma la Troie d'argile grise en une poussière de *Troie rouge*, distincte entre toutes par sa couleur de brique, dans la série des neuf couches superposées des treize réinstallations successives. Quelques auteurs allemands (Ed. ANTHES, *Zur Ringwallforschung op. cit.*, p. 46), tendent même à attribuer à une raison analogue presque toutes les vitrifications ou calcinations des murailles «gauloises». Il ne semble pas cependant qu'on en puisse dire autant de certains murs faits exclusivement d'argile cuite avec traces charbonneuses, observés par M. MUCH dans la Basse-Autriche (*Germanische Wohnsitze u. Baudenkmäler in Nieder-Œsterreich*) et par le Dr SCHUCHARDT (*Die vor-u. frühgeschichtlichen Befestigungen in Nieder-Sachsen*), en Saxe, avec cette seule différence qu'il y avait aussi là des pierres géantes, qui sont même cause que l'on a récemment à moitié démoli le beau mur gaulois, pour l'édification... d'un monument à Bismarck.

(4) Dans l'Écosse seule, on en compte plus de 53, sans que M. ROBERT MUNRO (*Prehistoric Scotland*, p. 388), ait pu trouver de différence d'âge entre eux et les autres, connus en Amérique. En Irlande, il est vrai, on n'en connait que 7, et aucun en Angleterre. Mais ils sont nombreux dans certaines parties de l'Allemagne (SENF, *Die verschluckten Wälle der Oberlausitz*, N. Arch. f. säch. Gesch. u. Alterth., t. V, 1886, pp. 227-238), en Bohême, etc. — Il faut d'ailleurs noter que la plupart des auteurs, jugeant d'après les restes prédominants d'occupation, sans rechercher si celle-ci a coïncidé avec la fondation, les attribuent généralement (R. MUNRO, *op. cit.*, p. 388. — ROBERT BELTZ, *Die Vorgeschichte von Mecklembourg*, 8°, 184 p., 284 *fig.* Berlin, 1899, W. Süsserott [p. 47], etc.) à une époque plutôt tardive de l'âge du fer, ou même des temps historiques, conséquence nécessaire de l'attribution des vitrifications à des forges ou fours de verreries, tandis que d'autres (R. BEHLA, *op. cit.*, p. 39 ; — BÉLA DE MAJLATH, *Restes de fortifications païennes dans le comté de Siptó* (Hongrie), VIII[e] Cong. inter. d'Anthrop. Buda-Pesth, 1876, t. I, pp. 460-465), les rejettent au moins à un millénaire avant notre ère.

(5) Un résumé des discussions se trouve dans ERNEST RUPIN, *l'Enceinte vitrifiée de Sermus, canton de Saint-Privat (Corrèze)*, Bull. Soc. Sc., Hist. et Arch. de la Corr., t. XV, 1893, pp. 177-198. — Un autre dans Robert TRIGER, *Histoire de Ste-Suzanne*, 8° Laval, Goupil. — F. POLLACK (*op. cit.*) en donne un pour les observations allemandes.

(6) H. FOURTIER, *Le Camp de verre de Péran*, La Nature, n° 822, mars 1889, p. 299, 2 *fig.*

(7) A *Péran*, on aurait trouvé une médaille de Germanicus sous les fondations. (Voir J. GESLIN DE BOURGOGNE, *Note sur l'enceinte de Péran*, Annales Soc. Archéol. et Hist. des C.-d.-N. n° IV, 1876, p. 29-43, 1 pl. [v. p. 38]). Plusieurs cas analogues ont été cités ailleurs.

Les monnaies, à Bibracte, récoltées nombreuses en terre [Proj. 128, Fig. 108], *y ont une éloquence toute particulière, toute gauloise, oserai-je dire, au sens national, car le peu de romaines qui les accompagnent* (1) *s'arrêtent brusquement vers l'an V avant J.-C., ce qui permet de fixer assez rigoureusement à cette date l'abandon de Bibracte et la naissance d'Augustodonum.*

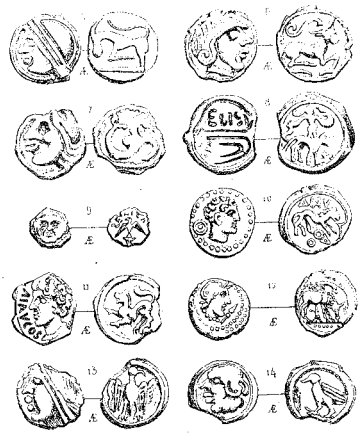


Fig. 108. — Monnaies du Beuvray. Bulliot, album, pl. I.

Heureuse conséquence, pouvons-nous dire, de la chute d'Alesia, puisque c'est à elle que nous devons d'être aujourd'hui à Autun. Là-bas, au contraire, à Alise, les vainqueurs trouvèrent la place si bonne que, tout de suite, ils s'y installèrent, et, sur le sol des misérables huttes gauloises, créèrent une ville à eux, dont l'opulence, aux yeux mêmes du chercheur d'aujourd'hui, fait oublier l'humble origine préhistorique. Si, grâce à l'obligeance de M. le Commandant Espérandieu, *je fais défiler sous vos yeux* [Proj. 129 à 137] *de superbes morceaux de sculpture de marbre et de bronze, de magnifiques poteries « samiennes » et cette admirable coupe d'argent qui fut celle, sans doute, de César lui-même, et cette flûte de Pan, échantillon unique, si artistement décorée* (3), *et même deux tableaux, reconstitués par le Colonel Stoffel, pour représenter en action l'attaque et la défense d'Alesia..., tout cela, me direz-vous, n'est plus de la Préhistoire!*

Nous sommes, en effet, à sa limite extrême... et aussi à celle de votre attention, dont je crains bien d'avoir doublement abusé, en prétendant reposer par les yeux les esprits. Cependant je me suis bien gardé d'essayer seulement de faire la conférence magistrale que réclamait, l'an dernier, notre cher président d'honneur d'aujourd'hui. « — Il faudrait d'abord, avais-je riposté, une enquête universelle... » — Et c'est à peine si l'enquête française est commencée!

Je me suis bien efforcé de vous présenter, de l'une et de l'autre, une quintessence quasi cinématographiée; mais cela aura surtout servi à vous montrer combien grandes demeureront les difficultés du sujet, tant que justice n'aura pas été faite de certains préjugés d'opinion ou vices de parole invétérés.

Si je suis parvenu, fût-ce en abusant de ce geste de forgeron d'idées qu'est la vulgaire répétition, si je suis parvenu à faire pénétrer en vos esprits quelques notions précises, ou à en chasser, peut-être, quelques autres qui l'étaient moins, je pourrai alors emporter l'illusion, qui me serait douce, d'avoir préparé, pour la grande enquête nécessaire, quelques utiles collaborateurs, et avancé ainsi le jour où la vraie conférence pourra se faire, devant un auditoire qu'il faudra souhaiter d'une aussi grande bienveillance et d'une patience aussi émérite, que celui de cette savante ville d'Autun, à laquelle je m'excuse d'avoir essayé de rendre bien maladroitement la politesse de sa réception si cordiale et si généreusement courtoise.

(1) Le sol d'Autun présente exactement la proportion contraire. Presque pas de monnaies gauloises et très grande abondance de romaines, à partir de l'an V.

(2) *Congr. préh. de Fr.*, IIe session (Vannes, 1906), p. 159.

(3) Voir dans les superbes illustrations du journal *Pro Alesia* (Colin, éditeur) les reproductions artistiques de ces beaux objets et les intéressantes études auxquelles ils ont donné lieu.

P.-S. — Je ne puis terminer cette notice sans adresser un souvenir reconnaissant à tous ceux dont l'extrême obligeance me permit d'illustrer un aussi aride sujet de près de 140 projections et presque autant de gravures, aux trois quarts inédites (1) *et toutes choisies parmi les plus vivantes d'un monde mort.*

MM. Capitan, Espérandieu, Paul Goby, A. Gœtze, E.-T. Hamy, A.-L. Lewis, Rivet, *m'ont prêté de charmantes diapositives;* MM. D. Christison, J. Déchelette, Paul Goby, C. Marchesetti, E. Mariette, T.-J. Westropp, *des clichés typographiques; et je ne saurais citer tous ceux qui ont aimablement répondu à mes réquisitions d'images.*

Mais, de toute cette abondance de biens, je n'eusse, à Autun, tiré que de l'embarras, si, pour l'exécution des projections, le sympathique professeur de Physique du Collège, M. Louis Grezel, *qui avait d'avance pourvu à l'installation spéciale de l'électricité, n'avait bien voulu partager avec mon excellent confrère le* Dr Baudouin, *plus habitué au rôle qui m'incombait à moi-même, la délicate manœuvre des diapositives, qui a pu, ainsi, — et grâce à maints autres concours que je remercie anonymement, — réaliser, sans accrocs, une vitesse suffisante pour ne pas lasser outre mesure l'indulgente attention du public.*

(1) Pour les reproductions, l'origine a toujours été soigneusement notée.

TABLE DES MATIÈRES (noms propres exceptés).

Abatis, 04; **Abrupt**, 98, 06; **Accessoires** (travaux), 20; **Acropole**, 01, 05; **Africain** (style), 28 (1); **Agonal**, 24, 30; **Amorphe**, 23 (3), 24; **Amphores**, 33; **Angle droit**, 07; **Annexe défensive**, 22; **Ante**, 19; **Arête de poisson**, 00; **Argile**, 98; **Armature** (v. Gaulois); **Art**, 26, 27; **Avant-mur**, 21; **Barrage**, 98; **Bastion**, 14, 15; **Berbère**, 29; **Béton**, 33; **Brique crue**, 19, 23 (3); **Brique cuite**, 29; **Broch**, 31; **Bronze**, 99, 13, 19; **Butte**, 10; « **Bygdeborg** », 01; **Cachette**, 99, 19, 22; « **Caher** », 01, 03, 18; **Calcination**, 34; **Canal**, 33; **Cannibalisme**, 98; **Cap**, 98, 99 (1); « **Capanna** », 31; **Carré**, 07, 12; **Casemate**, 19, 26; **Castelar**, 01, 20; « **Castelliere** », 01, 05; **Castramétation**, 21; **Cercle**, 07; **César**, 16; **Chaînage**, 23 (3); **Chambre secrète**, 19; **Chape calcinée**, 34; **Château de cartes**, 22; **Chemin couvert**, 19; **Chemin de ronde**, 17; **Chevauchement**, 21; **Chevaux de frise**, 04, 18; **Chronomètre**, 99; **Chronologie**, 07; **Ciment d'argile**, 19; **Ciment romain**, 29, 30; « **Citania** », 01; **Citerne**, 20; **Clef de voûte**, 22; **Clous**, 18, 19; **Colonne Trajane**, 13; **Compartiments**, 14; **Consolidation**, 16; **Construction fractionnée**, 15; **Corps de garde**, 22; **Couloir**, 19, 22; **Coupole**, 31; « **Crannog** », 10; **Cultuel**, 06; **Cyclopéen**, 01 (15), 03, 14, 20, 23, 26; **Cyclopes**, 04, 23 (4), 32 (5); « **Daingen** », 09 (2); **Dalles**, 19 (4), 28; **Défense collective**, 13; **Dessus de porte**, 21, 22; **Diaclase**, 03, 25; **Dolmen**, 99; **Doublement**, 16; « **Dun** », 09 (2); **Eau**, 04, 06, 10; **Echelle**, 30; **Ecroulement**, 15; « **Effigy mounds** », 08; **Emaillerie**, 33; **Encastrement**, 28, 29; **Enclos**, 05; **Encorbellement**, 19; **Entrée** (v. Porte); **Equarri**, 14, 26; **Escalier**, 17, 18; **Etages**, 22; **Etamage**, 33; **Ethnique**, 07 (2), 27; **Exotisme**, 26, 32; **Fenêtre**, 22; **Féodal**, 10, 12; **Feuille de fougère**, 00; **Fiche** (v. Clou); **Forge**, 33; **Forme**, 05, 07; **Fortification**, 98, 99; « **Forts** » **irlandais** (v. Cahers); **Fossé**, 11, 13, 21, 30; **Fouille**, 99, 06, 12, 32; **Galerie**, 20; **Gaulois** (mur), 19, 23 (3), 30; « **Géometrical mounds** », 07, 08; **Gigantisme**, 03, 20, 23; « **Gorodistché** », 09; **Gothique**, 30; **Grosseur**, 14; **Grotte**, 98; **Guérite**, 21, 22; **Hutte**, 00, 35; **Ile fortifiée**, 10; **Incendie**, 98 (5), 13; **Inclinaison** (v. Talutage); **Intercommunicabilité**, 04; **Iroquois**, 04, 12, 13, 27, 34 (3); « **Kourgane** », 09; « **Kraal** », 03; **Levée de terre**, 99, 27; **Ligne droite**, 07, 15, 16 (1); **Ligure**, 24; « **Limes** », 30; **Lisse** (mur), 18 (1), 26; **Litage**, 26; **Magasin**, 20; « **Maidane** », 09; **Maison**, 33; **Mégalithisme**, 23 (3), 24, 26; **Méraux**, 13; **Minoen**, 28; **Monnaie**, 34 (7), 35; **Monolithisme**, 24, 26; **Motte**, 10; **Multiples** (murs), 05; **Mur armé**, 18 (v. Gaulois); **Muraille de Chine**, 30; **Mycénien**, 28; **Néolithique**, 00, 04 (3), 10, 20, 23 (3); **Noyau calciné**, 34; « **Nuraghe** », 31; **Obturation**, 16, 21; **Ogive**, 19; **Oppidum**, 06 (2), 17 (1), 19, 32; « **Opus quadratum** », 23 (3), 26; « **Opus reticulatum** », 29; **Ornementation**, 03; **Palafitte**, 10; **Paléolithique**, 99; **Palissade**, 98, 07, 12, 13, 17, 21; **Parallélipipède**, 03, 26; **Parapet**, 17, 19; **Parements**, 01, 20; **Paris**, 05; **Passages**, 19, 22; **Pélasges**, 04, 24, 27; **Perceurs de murailles**, 19 (5); **Phénicien**, 28, 30, 32; **Pierres sèches**, 98, 96; **Pieux**, 29; **Piliers**, 18, 32; **Pisé** (v. Brique crue); **Plan**, 02, 04, 07; **Plateforme** 12; **Plinthes**, 19 (4); **Poliorcétique**, 99 (1), 07; **Polygonal**, 14, 24, 26, 30; **Pont-levis**, 12; **Porte**, 06, 14, 20, 21, 26; **Position**, 05; **Poste de guerre**, 05; **Poterie**, 99, 33; **Poterne**, 20; **Poutre**, 16, 18, 19; **Poype**, 12; **Précipice**, 06, 21; **Primitivité**, 07, 12, 20, 23 (1); **Promontoire**, 98; **Pueblos**, 23 (3), 28 (1); **Pyramides**, 12; **Quadrangulaire**, 23 (3), 26; **Queue d'aronde**, 29; **Raccords verticaux**, 14; **Recoupement**, 22; **Rectangle** (plan), 14; **Redans**, 15; **Réduit**, 22; **Refuge**, 06 (2); **Règle de plomb**, 26; **Régularité**, 03; **Renforcement**, 06, 16; **Rentrants**, 21; **Ressauts**, 15; **Réutilisation**, 99; « **Ringwall** », 01; **Romaine** (maçonnerie), 00 (1), 30, 27 (2); **Romaine** (castramétation), 21; **Ronde bosse**, 26; **Sculpture**, 26, 27; « **Sese** », 31; **Source**, 06; **Souricière**, 21; **Soutènement**, 14; **Souterrain**, 22; « **Spica** », 00 (1); « **Stonehenge** », 32; **Stratégie**, 04; **Stratification**, 99; **Structure**, 00, 01; « **Sumpfrundwall** », 10; **Superposition**, 20, 29, 30; **Taille**, 20; « **Talayot** », 31, 32; **Talutage**, 02 (1), 19; « **Terramara** », 10; **Terrasse**, 17; **Terrassiers**, 27; **Terre**, 07, 09, 11; **Terre-plein**, 19, **Tertre**, 11; **Tirynthien** (style), 23; **Tour**, 13, 16, 18, 19, 20, 31; **Trésor**, 99, 19; **Tumulus**, 10; **Vedette**, 31; **Village**, 08; **Vitrification**, 33; **Voûte**, 22.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 10062-5-08.

TABLE DES AUTEURS

PAGES.

Arcelin (Edouard) (de Saint-Sorlin). — Voir : Edmond HUE.....
Arcelin (Dr Fabien) (de Lyon). — Conférence sur ses fouilles à Solutré. 980
Arnon et **Berthier** (d'Autun, Saône-et-Loire). — Station néolithique du Champ de la Justice..... 286
Autorde (F.) (de Guéret, Creuse). — Les forts vitrifiés de la Creuse. Etude sur la structure des murs et l'origine des vitrifications..... 721
Aveneau de la Grancière (de Vannes). — Pierres en granit taillées, trouvées dans le cromlech de l'île d'Er-Lanic..... 365
Aveneau de la Grancière (de Vannes). — Sur l'inventaire des enceintes du Morbihan..... 706

Battanchon (de Mâcon). — Discours à l'hôtel de l'Académie de Mâcon. 975
Baudon (Dr Th.) (de Beauvais). — Le préhistorique sur la falaise du Thelle..... 86
Baudon (Dr Th.) (de Beauvais). — Essai de classification des coups de poing acheuléens..... 97
Baudouin (Dr Marcel) (de Paris). — Discours d'ouverture du Congrès. 59
Baudouin (Dr Marcel) (de Paris). — Les menhirs de Crampoisic (Côtes-du-Nord)..... 446
Baudouin (Dr Marcel) (de Paris) et **Lacouloumère** (G.). — Découverte et fouille d'un nouveau Puits funéraire à la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil, au Bernard (Vendée)..... 828
Baudouin (Dr Marcel) (de Paris). — Vœu relatif aux Musées des traditions populaires (Vendée)..... 913
Baudouin (Dr Marcel). — Voir Ch. SCHLEICHER..... 919
Baudouin (Dr Marcel) (de Paris). — [Discussions], 200, 218, 237, 303, 322, 329, 392, 398, 436, 443, 533, 817.
Costa de Beauregard (de Paris). — Le Torques d'Herczegmaroz (Hongrie) et les colliers d'or gaulois du bassin de la Garonne..... 824
Berthier (Victor) (d'Autun). — Voir : ARNON et BERTHIER.
Berthier (Victor) (d'Autun). — Notice sur le musée de la Société d'Histoire naturelle d'Autun..... 931
Boulanger (C.) (de Péronne) et **Bacquet** (C.) (de Corbie). — Les camps et tumulus de la Somme..... 590
Boyard (Ch.) (de Nan-sous-Thil). — Trouvailles préhistoriques dans les environs de Nan-sous-Thil (Côte-d'Or)..... 238
Boyard (Ch.) (de Nan-sous-Thil). — [Discussion], 201.

Capitan (Dr) (de Paris) et **Peyrony** (des Eyzies). — Les fouilles de la Ferrassie (Dordogne)..... 186
Capitan (de Paris) et **Reynier** (Lizy-sur-Ourcq). — Les pierres incisées de faibles dimensions dans l'outillage de stations néolithiques de l'Aisne..... 368
Chanel (Émile) (de Bourg, Ain). — Sur une sépulture de la fin de l'âge du bronze, à Outriaz (Ain)..... 786
Chapelet (de Paris). — [Discussion], 360.
Chauvet (G.) (de Ruffec). — Boules en pierre moustériennes..... 189
Chauvet (G.) (de Ruffec). — [Discussion], 85, 226.
Chiris (Marcellin) (de Nice). — Voir : HUE Edmond.

Commont (d'Amiens). — Niveau stratigraphique des industries représentées à Saint-Acheul et a Montières (Somme)..... 115
Courty (G.) (de Paris). — Sur les habitations préhistoriques de la Beauce..... 256
Courty (G.) (de Paris). — Sur un « fortified mound » du Haut-Pérou. 759
Coutil (Léon) (Les Andelys). — Monuments mégalithiques de la Normandie..... 481
Coutil (Léon) (Les Andelys). — [Discussion], 749.

Dauphin (L. C.) (de Carcès-Var). — La vérité sur les enceintes fortifiées du Cannet-du-Luc (Var)..... 714
Debourdeau et **Camusat**. — Source thermale de Grisy. Station néolithique..... 306
Déchelette (de Roanne). — Conférence au Mont Beuvray..... 947
Desforges (de Fléty). — La micro-industrie et les prismes à crochet.... 241
Desforges (de Fléty). — Sur les aiguisoirs de Saône-et-Loire, Allier, Nièvre..... 282
Desforges (de Fléty). — [Discussion], 134, 280, 442.
Deydier (de Cucuron). — Le préhistorique aux environs du Mont-Ventoux..... 135
Dickins (F. V.) (Angleterre). — Remarques sur les mégalithes du Japon..... 474
Dickins (F. V.). — [Allocution], 988.
Doigneau (A.) (de Fontainebleau). — De l'obliquité du tranchant dans les haches polies..... 276
Doigneau (A.) (de Fontainebleau). — Pointes de flèches de l'Extrême-sud Tunisien..... 361
Drioton (Clément) (de Dijon). — Enceintes défensives et non défensives. Retranchements calcinés de la Côte-d'Or..... 699
Duréault (de Mâcon). — Discours à l'hôtel de l'Académie de Mâcon... 976

Feuvrier (Julien) (de Dôle, Jura). — Les murées du Grand-Mont, territoire de Dôle et d'Anthune (Jura)..... 813
Florance (M.). (de Blois). — Classement des camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher..... 603

Gadant (René) (d'Autun). — Notes sur des haches de l'époque de la pierre polie et de l'âge du bronze, trouvées à Autun et dans les environs..... 819
Gadant (René) (d'Autun). — Notice sur l'Hôtel Rolin et sur le musée de la Société Eduenne à Autun..... 919
Gidon (Dr) (de Caen) [Discussion], 462.
Gillot (Dr) (d'Autun). — Discours d'ouverture du Congrès..... 48
Gillot (Dr) (d'Autun). — Note sur les graines trouvées dans les foyers du camp de Chassey (Saône-et-Loire)..... 393
Gillot (Dr) (d'Autun). — Vœu relatif au Musée d'Histoire naturelle d'Autun..... 914
Gillot (Dr) (d'Autun). — Discours au déjeuner de Santenay..... 971
Gindriez (de Chalon-sur-Saône). — Discours au déjeuner de Santenay. 968
Girod (Paul) (de Clermont). — Aurignacien et Présolutréen..... 174
Girod (Paul) (de Clermont). — La Micoque..... 224
Girod (Paul) (de Clermont). — [Discussion], 130-322.
Goby (Paul) (de Grasse, Alpes-Maritimes). — Les nouvelles trouvailles au camp du Bois du Rouret..... 567
Goby (Paul) (de Grasse, Alpes-Maritimes). — Monographie détaillée du Castellaras de la Malle à Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes)... 570
Goby (Paul) (de Grasse, Alpes-Maritimes). — Le camp de Roquevignon à Grasse..... 574
Goby (Paul) (de Grasse, Alpes-Maritimes). — Camp du Collet de Castillon, Moustiers-Sainte-Marie (Basses-Alpes)..... 579

Goby (Paul) (de Grasse, Alpes-Maritimes). — Sur quelques mottes des Basses-Alpes..... 583
Goby (Paul) (de Grasse, Alpes-Maritimes). — Vœu relatif à la Protection des camps..... 914
Goyot (Félix) (de Montagny-sur-Grosne, Saône-et-Loire). — Découvertes archéologiques faites à Montagny et à Brandon (Saône-et-Loire)..... 258
Guébhard (Dr A.) (de Paris). — Sur l'activité d'un an de la Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques..... 761
Guébhard (Dr A.) (de Paris). — Discours d'ouverture du Congrès..... 53
Guébhard (Dr A.) (de Paris). — Allocutions..... 971, 977, 988, 992
Guébhard (Dr A.). — [Discussions], 398, 442, 480, 511, 698, 705, 711, 720, 749, 758, 912.
Guébhard (Dr A.) (de Paris). — Conférence publique à Autun..... 997

Hue (Edmond) (de Paris). — *Canis Girardoti*, des Palafittes de Chalain (Jura)..... 399
Hue (Edmond) (de Paris). — [Discussion], 134, 322, 720.
Hue (Edmond) de Paris) et **Arcelin** (Edouard) (de Saint-Sorlin). — Le Ciste de Bois-Rozier, à Vergisson (Saône-et-Loire)..... 465
Hue (Edmond) (de Paris) et **Chiris** (Marcellin) (de Nice). — Chien moustérien de Chateaudouble..... 227

Jousset de Bellesme et **Savigny** (Nogent-le-Rotrou). — Station néolithique de Beauvais, près Nogent-le-Rotrou..... 266

Kossinna (M. le Professeur) (de Berlin). — Allocution aux Laumes..... 992

Lacouloumère (G.). — Voir Marcel Baudouin..... 828
Lafay (G.) et **Lex** (L.) (de Mâcon). — Les enceintes préhistoriques du Mâconnais..... 535
Lewis (A. L.) (Angleterre). — Exhibition et description de cinquante diapositives de monuments mégalithiques de la Grande-Bretagne..... 501

Marchand (M. l'abbé) (de Bourg, Ain). — Les poypes de la Bresse..... 557
Marignan (E.) (de Marsillargues, Hérault). — Un atelier de silex..... 264
Marignan (E.) (de Marsillargues, Hérault). — Poésie *Pro Alesia*..... 990
Marignan (E.) (de Marsillargues, Hérault). — [Discussion], 443.
Marlot (H.) (de Martigny) (Saône-et-Loire). — Les Pierres à bassins d'Uchon et leurs légendes..... 438
Martin (Jean) (de Tournus). — La préhistoire et les enceintes préhistoriques dans les cantons limitrophes de Tournus (Saône-et-Loire)..... 553
Martin (Dr Henri) (de Paris). — Etude anatomique et désarticulation du tarse à l'époque moustérienne..... 203
Martin (Dr Henri) (de Paris). — [Discussion], 197, 226, 245, 255.
Matruchot (M. le Professeur) (de Paris). — Discours d'ouverture du Congrès..... 69
Matruchot (M. le Professeur) (de Paris). — Discours de clôture du Congrès..... 916
Menand (Emile) (d'Autun). — Note sur l'enceinte préhistorique de Château-Beau, commune de Saint-Martin-sous-Montaigu (Saône-et-Loire)..... 541
Montélius (de Stockholm). — La période de la Tène en Suède..... 804
Montélius (de Stockholm). — [Discussion], 85, 130.
Mortillet (A. de) (de Paris). — La décoration des poteries au moyen de lamelles d'étain dans les temps protohistoriques et modernes..... 796
Mortillet (A. de) (de Paris). — Vœu relatif aux fouilles préhistoriques. 915
Mortillet (A. de) (de Paris). — [Discussion], 85, 200, 280, 285, 981.
Mortillet (Paul de) (de Paris). — Les anneaux robenhausiens en pierre. 570

Pagès-Allary (de Murat). — Fouilles et découvertes à Las Tours (Cantal)..... 751

Pagès-Allary (de Murat). — [Discussion], 200, 391, 398, 443, 748.
Paniagua (A. de) (de Bordeaux). — De la destination des dolmens.... 514
Peny-Hirmenech (d'Asnières). — Essai sur l'origine de Bibracte et d'Autun. 546
Périer (Dr Germain) (d'Autun). — Allocution de bienvenue à Autun.... 47
Pérot (Francis) (Moulins, Allier). — Etude sur les formes étranges et authenticité des pointes de flèches de la Bourgogne et du Bourbonnais. 331
Peyrony (Les Eyzies-de-Tayac). — Nouvelles recherches à Cro-Magnon..... 182
Porte (P.) (d'Autun) — Notes sur les stations préhistoriques des vallées de l'Arroux et de la Bourbince..... 99

Renaud (de Vendôme). — [Discussion], 130.
Rivière (Emile) (de Paris). — Lieux dits et mégalithes..... 419
Rutot (A) (de Bruxelles). — La fin de la question des Eolithes..... 77
Rutot (A.) (de Bruxelles). — Le Présolutréen ou Aurignacien en Belgique..... 179
Rutot (A.) (de Bruxelles). — Essai de comparaison entre le néolithique de France et de Belgique et celui de la Scandinavie..... 246
Rutot (A) (de Bruxelles). — Discussion sur les fouilles de Solutré..... 981

Schaudel (Louis) (de Chambéry). — Contribution à l'étude des lieux de culte préhistorique dans les Alpes de Savoie..... 423
Schleicher (Charles) (de Paris). — Pointes de flèches du Charollais.. 340
Schleicher (Charles) (de Paris) et **Baudouin** (Marcel). — Compte-rendu des Excursions du Congrès..... 919
Schmit (Emile) (de Châlons-sur-Marne). — Un ossuaire néolithique et une grotte funéraire néolithique à Congy (Marne)..... 323
Schmit (Emile) (de Châlons-sur-Marne). — Les camps de la Marne.... 586
Schmit (Emile) (de Châlons-sur-Marne). — De l'emploi du corail dans une fosse à char 802
Simon (Adrien) (de Semur). — Discours à Alise-Sainte-Reine..... 987

Tabariès de Grandsaignes (de Paris). — La barque antique monoxyle du musée d'Autun. 910
Tavarès de Proença (Portugal). — Sur les mégalithes portugais..... 513
Tavarès de Proença Portugal). — Les enceintes portugaises, leur classification, leurs types..... 710
Tavarès de Proença (Portugal). — Essai d'un inventaire des enceintes portugaises..... 712
Tavarès de Proença (Portugal). — [Discussion], 280.

Saint-Venant (de Nevers). — La Nièvre Préhistorique..... 131
Saint-Venant (de Nevers). — Premier temps du métal dans la Nièvre. 790

Vasseur (G.) (de Marseille). — [Discussion], 442.
Villemereuil (Adrien de) (de Paris). — Vœu relatif à la protection des sites naturels..... 913

Wavre (de Neuchâtel, Suisse). — Allocution à Alise..... 988

Zeltner (F. de) (de Paris). — Les disques en pierre de Nioro (Soudan). 389
Zeltner (F. de) (de Paris). — [Discussion], 422.
Zeppelin-Aschhausen (Comte) (de Metz). — Allocution à Solutré... 978

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

INTRODUCTION 1
Circulaires I et II 3, 6
Comité d'organisation (Circulaire III) 9
Comité local (Circulaire IV) 16
Lettre à MM. les Présidents des Sociétés Savantes de France et de l'Etranger 19
Programme général (Circulaire VI) 20
Communications annoncées (Circulaire VII) 25

LISTES DES MEMBRES TITULAIRES ET ADHÉRENTS 29
Bureau définitif du troisième Congrès 42
Délégués des Sociétés Savantes 43
Prix du Congrès d'Autun 45

PREMIÈRE JOURNÉE : Séance d'inauguration 46
— Allocution de M. le Maire d'Autun 47
— Discours de M. le Dr X. GILLOT, Président du Comité local 48
— — de M. le Dr A. GUÉBHARD, Président 53
— — de M. le Dr BAUDOUIN, Secrétaire Général. 59
— — de M. le Pr MATRUCHOT, Délégué de M. le Ministre de l'Instruction Publique 69
Réception à l'Hôtel de Ville 72

PREMIÈRE SÉANCE SCIENTIFIQUE 74

I. — PRÉHISTORIQUE EN GÉNÉRAL ET PALÉOLITHIQUE.

La fin de la question des Éolithes, par M. A. RUTOT (de Bruxelles) 77
Le Préhistorique sur la Falaise du Thelle (période acheuléenne), par M. le Dr BAUDON (de Beauvais) 86
Essai de Classification des coups de poing acheuléens, par M. le Dr BAUDON (de Beauvais) 97
Note sur les Stations préhistoriques des Vallées de l'Arroux et de la Bourbince, par M. P. PORTE (d'Autun) 99
Niveau Stratigraphique des industries représentées à Saint-Acheul et à Montières, par M. COMMONT (d'Amiens) 115
La Nièvre préhistorique. Reste des Industries des âges de la Pierre, par M. J. de SAINT-VENANT (de Nevers) 131
Le Préhistorique aux environs du Mont Ventoux, par M. DEYDIER (de Cucuron, Vaucluse) 135
Aurignacien et Présolutréen, par M. Paul GIROD (de Clermont) 174
Le Présolutréen ou Aurignacien en Belgique, par M. A. RUTOT (de Bruxelles) 179
Nouvelles recherches à Cro-Magnon, par M. PEYRONY (des Eyzies) 182
Les fouilles de la Ferrassie (Dordogne), par MM. le Dr CAPITAN et PEYRONY 186
Boules en pierre moustériennes, par M. CHAUVET (de Ruffec) 189
Etude anatomique de la région tibio-tarsienne du Renne et recherches sur sa désarticulation à l'époque Moustérienne, par M. le Dr Henri MARTIN (de Paris) 203
La Micoque, par M. Paul GIROD (de Clermont-Ferrand) 224

Etude sur un chien Moustérien de la grotte de Chateaudouble (Var), par MM. Edmond Hue (de Paris) et Marcellin Chiris (de Nice)..... 228
Trouvailles préhistoriques dans les environs de Nan-sous-Thil, par M. Ch. Boyard (de Nan-sous-Thil, Côte d'Or)..... 238
La Micro-industrie et les prismes à crochet de Fléty, par M. A. Desforges (de Fléty, Nièvre)..... 241

II. — NÉOLITHIQUE.

Essai de comparaison entre le Néolithique de France et celui de Belgique et celui de Scandinavie, par M. A. Rutot (de Bruxelles)..... 246
Sur les habitations préhistoriques de la Beauce, par M. G. Courty (de Paris)..... 256
Relation des découvertes archéologiques faites à Montagny-sous-Grosne et à Brandon (Saône-et-Loire), par M. Félix Goyot (de Montagny)..... 258
Un atelier de silex : pièces curieuses en provenant, par M. le Dr Marignan (de Marsillargues)..... 264
Station néolithique de Beauvais, près Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), par MM. Jousset de Bellesme et Savigny..... 266
De l'obliquité du tranchant dans les haches polies, par M. A. Doigneau (de Fontainebleau)..... 276
Quelques mots sur les aiguisoirs recueillis dans la Saône-et-Loire, l'Allier et la Nièvre, par M. A. Desforges (de Fléty, Nièvre)..... 282
Station néolithique du Champ de la Justice, près Autun, par MM. V. Arnon et V. Berthier (d'Autun)..... 286
Découverte d'une station néolithique et captage en bois à la Source thermale de Grisy (Saône-et-Loire), par MM. Debourdeau et J. Camusat 306
Un ossuaire néolithique sous dalles funéraires et une grotte funéraire néolithique à Congy (Marne), par M. Emile Schmit (de Châlons-sur-Marne)..... 323
Étude sur les formes étranges et sur l'authencité des pointes de flèches de la Bourgogne et du Bourbonnais, par M. Francis Pérot (Moulins, Allier)..... 331
Pointes de flèches du Charollais, authentiques et douteuses, par M. Charles Schleicher (de Paris)..... 340
Pointes de flèches de l'extrême Sud tunisien, par M. A. Doigneau (de Fontainebleau)..... 361
Pierres en granit taillées, de formes spéciales, trouvées dans le cromlech de l'île d'Er-Lanic, par M. Aveneau de la Grancière (de Vannes)..... 365
Les pierres incisées de faibles dimensions dans l'outillage de stations néolithiques de l'Aisne, par M. le Dr Capitan (de Paris) et M. Reynier (de Lizy-sur-Ourcq)..... 368
Les Anneaux robenhausiens en pierre, par M. Paul de Mortillet (de Paris)..... 376
Les disques en pierre de Nioro (Soudan français), par M. Fr. de Zeltner (de Paris)..... 389
Note sur les graines trouvées dans les foyers du Camp de Chassey, par M. le Dr Gillot (d'Autun)..... 393
Canis Girardoti, des Palafites de Chalain (Jura), par M. Edmond Hue (de Paris)..... 396

III. — MÉGALITHES.

Lieux dits et Mégalithes, par M. Emile Rivière (de Paris)..... 419
Contribution à l'étude des lieux du culte préhistorique dans les Alpes de Savoie, par M. Louis Schaudel (de Chambéry)..... 423
Les Pierres à Bassins d'Uchon et leurs légendes, par M. H. Marlot (de Martigny)..... 438
Les Menhirs de Crampoisic, en Plussulien et Saint-Mayeux (Côtes-du-Nord), par M. le Dr Marcel Baudouin (de Paris)..... 446

Le Ciste de Bois Rosier, à Vergisson (Saône-et-Loire), par MM. Edmond Hue (de Paris) et Edouard Arcelin (de Saint-Sorlin)..... 465
Quelques remarques sur les Mégalithes du Japon, par F. Victor Dickins (Angleterre)..... 474
Les Monuments mégalithiques de la Normandie (Dolmens, Allées couvertes, Menhirs, Polissoirs), par M. Léon Coutil (Les Andelys, Eure).. 481
Exhibition et description de cinquante diapositives de Monuments mégalithiques de la Grande Bretagne, par M. A. L. Lewis (Wallington, Surrey, Angleterre)..... 501
Sur les mégalithes portugais, par M. F. Tavarès de Proença (Junior).. 513
De la destination des dolmens, par M. A. de Paniagua (de Bordeaux).. 514

IV. — CAMPS ET ENCEINTES.

Les enceintes préhistoriques du Maconnais, par MM. Lafay et Lex (de Mâcon)..... 535
Note sur l'enceinte préhistorique du Château-Beau, commune de Saint-Martin-sous-Montaigu (Saône-et-Loire), par M. Emile Menand (d'Autun). 541
Essai sur l'origine de Bibracte et d'Autun, par M Peny-Hirmenech..... 546
La préhistoire et les enceintes préhistoriques dans les cantons limitrophes de Tournus (Saône-et-Loire), par M. Jean Martin (de Tournus). 553
Les Poypes de la Bresse, par M. l'abbé F. Marchand (de Bourg)..... 557
Les nouvelles trouvailles au Camp du Bois du Rouret (Alpes-Maritimes), par M. Paul Goby (de Grasse)..... 567
Présentation du Plan et de la monographie détaillée du Castellaras de la Malle, à Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes), par M. Paul Goby. 570
Le Camp de Roquevignon à Grasse (Alpes-Maritimes), par M. Paul Goby. 574
Au sujet du Camp du Collet de Castillon, commune de Moustiers-Sainte-Marie (Basses-Alpes), par M. Paul Goby..... 579
Sur quelques mottes des Basses-Alpes, par M. Paul Goby..... 583
Les Camps de la Marne, par M. Emile Schmit (de Châlons)..... 586
Les Camps et tumulus de la Somme, par M.C. Boulanger (de Péronne). 590
Notice sur Bouillencourt-en-Séry, par M. Bacquet (de Corbie)..... 601
Classement des Camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher, par M. Florance (de Blois)..... 603
Enceintes défensives et non défensives. Retranchement calcinés de la Côte-d'Or, par M. Clément Drioton (de Dijon)..... 699
Sur l'inventaire des enceintes du Morbihan, par M. Aveneau de la Grancière (de Vannes)..... 706
Les enceintes portugaises, leur classification, leurs types, par M. Tavarès de Proença, Junior (du Portugal)..... 710
Essai d'un inventaire des enceintes portugaises, par M. Tavarès de Proença (Junior) (du Portugal)..... 712
La Vérité sur les enceintes fortifiées du Cannet-du-Luc (Var), par M. L. C. Dauphin (de Carcès, Var)..... 714
Les forts vitrifiés de la Creuse. Etude sur la structure des murs et sur l'origine des Vitrifications, par M. F. Autorde (de Guéret)..... 721
Fouilles et découvertes à Las Tours, près Murat (Cantal), par L. Pagès-Allary (de Murat)..... 751
Sur un « fortified mound » du Haut Pérou, par M. G. Courty (de Paris). 759
Sur l'activité d'un an de la Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques, par M. le Dr A. Guebhard (de Paris)..... 761

V. — AGE DES MÉTAUX.

Sur une sépulture de la fin de l'âge du bronze à Outriaz (Ain), par M. Emile Chanel (de Bourg)..... 786
Premiers temps du Métal dans la Nièvre, par M. J. de Saint-Venant (de Nevers)..... 790

La décoration des poteries au moyen de lamelles d'étain dans les Temps protohistoriques et Modernes, par M. A. de MORTILLET (de Paris).... 796
Multiple emploi du Corail dans l'ornementation de diverses pièces recueillies dans une fosse à Char, à Condé-sur-Marne, par M. Emile SCHMIT. 802
La Période de la Tène en Suède, par M. le Professeur Oscar MONTELIUS (de Stockholm)..... 804
Les Murées du Grand-Mont, territoires de Dôle et d'Authume (Jura), par M. Julien FEUVRIER (de Dôle)..... 813
Notes sur des haches de l'époque de la pierre polie et de l'âge du bronze trouvées à Autun et dans les environs, par M. René GADANT (d'Autun). 819
Le Torques d'Herczegmaroz (Hongrie) et les colliers d'or gaulois du bassin de la Garonne, par M. le comte Olivier COSTA DE BEAUREGARD (de Paris)..... 824
Découverte et fouille d'un nouveau Puits funéraire (n° XXXII) à la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil, au Bernard (Vendée), par M. le Dr Marcel BAUDOUIN (de Paris) et G. LACOULOUMÈRE..... 828
La barque antique monoxyle du Musée d'Autun, par M. TABARIÈS DE GRANDSAIGNES (de Paris)..... 910

VŒUX

1° Vœu relatif à la protection des Sites naturels, par M. Adrien de VILLEMEREUIL..... 913
2° Vœu relatif aux Musées des traditions populaires, par M. le Dr Marcel BAUDOUIN..... 913
3° Vœu relatif au Musée d'Histoire naturelle d'Autun, par M. le Dr GILLOT..... 914
4° Vœu relatif à la protection des Camps, par M. Paul GOBY..... 914
5° Vœu relatif aux Fouilles préhistoriques, par M Adrien DE MORTILLET. 915

SÉANCE DE CLOTURE

Discours de M. le Pr MATRUCHOT, délégué du Ministre de l'Instruction publique..... 916
Discours de M. le président GUEBHARD..... 917

VISITES. — CONFÉRENCES. - EXCURSIONS

Compte-rendu des visites et excursions du IIIe Congrès préhistorique, par MM. Charles SCHLEICHER et Marcel BAUDOUIN..... 919
Visite du Musée de la Société éduenne; notice par M. GADANT..... 919
Visite du Musée de la Société d'Histoire naturelle d'Autun; notice par M. BERTHIER..... 931
Conférences scientifiques..... 934
Excursion à Autun et au Champ de la Justice..... 936
Visite des Monuments d'Autun..... 939
Excursion au Mont Beuvray. — Conférence de M. DÉCHELETTE..... 943
Excursion à La Rochepot, Flagny, Santenay, Camp de Chassey..... 963
Excursion à Mâcon et Solutré..... 973
Excursion à Alise-Sainte-Reine..... 984
Récompenses honorifiques. Souscription ministérielle. Prix. Don. 994 996
Conférence de M. le Dr A. GUÉBHARD sur les Camps..... 997
TABLE DES AUTEURS..... 1037
TABLE DES MATIÈRES..... 1041

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — VI-1908.